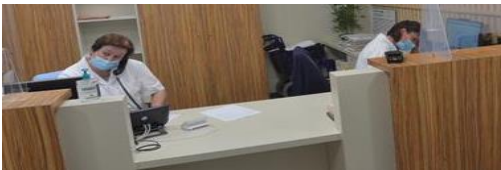
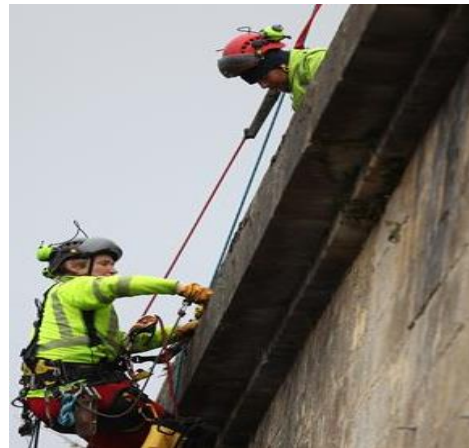


SÉANCE PLÉNIÈRE

3 et 4 octobre 2023



TOME I

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

AU COURS DE L'ANNÉE 2022.

Délibération définitive n° 23-143

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière des 3 et 4 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-143 du 4 octobre 2023
Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2022.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/09/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Véronique CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Christelle DRUILLOLE, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Jacques AUZOU donne pouvoir à Michel LAJUGIE, Thierry CIPIERRE donne pouvoir à Marie-Laure FAURE, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Bruno LAMONERIE, Corinne DUCROCQ donne pouvoir à Mélanie CELERIER, Fabienne LAGOUBIE donne pouvoir à Benoît SECRESTAT, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU, Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à Josie BAYLE, Marie-Claude VARAILLAS donne pouvoir à Régine ANGLARD

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière des 3 et 4 octobre 2023

N° 23-143 du 4 octobre 2023

Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2^{ème} commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3^{ème} commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6^{ème} commission jeunesse, éducation, culture, sports,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée, ci-annexée.



Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24019), FR
Le : 05/10/2023 à 10:19:15
Département de la Dordogne
Président du Conseil Départemental
Germinal PEIRO

RAPPORT D'ACTIVITE

DES SERVICES

DEPARTEMENTAUX

AU COURS

DE L'ANNEE 2022



- Cabinet du Président
- Direction Générale des Services Départementaux
- Direction Générale Adjointe des Territoires et du Développement
- Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et des Mobilités
- Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention
- Direction Générale Adjointe de la Culture et de l'Education et des Sports

- SOMMAIRE –

CABINET DU PRESIDENT

1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION.....	4
2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE.....	11

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES.....	17
4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	24
5. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	53
Service de la commande publique et des marchés.....	53
Service des affaires juridiques.....	60
Service du contentieux de l'aide sociale.....	67
6. SERVICE DE L'ASSEMBLEE.....	70

DGA DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT

7. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	75
Service appui aux entreprises.....	75
Service Agriculture et agroalimentaire.....	79
Service du tourisme.....	85
8. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES.....	90
9. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	109
La mission développement durable.....	109
Le service administratif et financier.....	113
Service des politiques de l'eau.....	116
Milieux naturels et biodiversité.....	123
Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique	134
Service de l'habitat.....	142
10. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR).....	155

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

11. DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES.....	164
Le pôle ingénierie.....	165
Le pôle territoires.....	202
Le pôle parc départemental.....	212
Le pôle paysages et espaces verts.....	218
12. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI.....	235
13. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE.....	243

DGA DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

14. Introduction.....	266
15. Cellule formation.....	278
16. Protection maternelle et infantile (PMI)-Promotion de la santé.....	284

17. Pôle aide sociale à l'enfance (ASE) village de l'enfance (VDE) – cellule départemental des informations préoccupantes.....	298
18. Pôle personnes âgées.....	310
19. Pôle revenu de solidarité active – lutte contre l'exclusion (RSA-LCE).....	317
20. Service p@stel – vie sociale.....	323
21. Pôle administratif et financier (PAF).....	324
22. Pôle personnes handicapées.....	329
23. Les unités territoriales.....	334
Unité territoriale de Bergerac-Est.....	334
Unité territoriale de Bergerac-Ouest.....	342
Unité territoriale de Périgueux.....	348
Unité territoriale de Ribérac.....	356
Unité territoriale de Mussidan.....	364
Unité territoriale de Nontron.....	370
Unité territoriale de Sarlat.....	378
24. Cellule inspection-expertise.....	388
25. Centre départemental de santé.....	394

DGA DE LA CULTURE , DE L'EDUCATION ET DES SPORTS

26. Pôle administratif et financier de la DGA CES.....	400
27. Service de l'ingénierie culturelle territoriale.....	401
28. Service de la vie associative.....	407
29. Direction des archives départementales.....	411
30. Direction de l'Education.....	417
Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord.....	424
31. Direction des sports et de la jeunesse.....	430
32. Direction de l'Archéologie et du Patrimoine (DAP).....	436
Service départemental de l'archéologie.....	436
Service départemental du patrimoine.....	444

CABINET DU PRESIDENT

1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La direction de la communication s'organise autour de différents pôles d'activités :

- Des travaux d'édition, de communication et de conseils ;
- Des travaux rédactionnels ;
- Des relations presse ;
- Des actions de parrainage ;
- Des actions de promotion ;
- Des sites Intranet et Internet du Conseil départemental et des réseaux sociaux ;
- De l'atelier de reprographie.

Le service est composé de 13 personnes. La direction est assurée par Sophie CABANEL, Directrice depuis le 1^{er} janvier 2022.

En 2022, la direction de la communication a été dotée d'un budget de 1.023.485 € (1.113.700 € en 2021).

LES TRAVAUX DE COMMUNICATION

LE BIMESTRIEL « VIVRE EN PERIGORD »

En matière d'édition, la direction de la communication réalise le journal bimestriel institutionnel « Vivre en Périgord ». Pour cela, la direction de la communication fait appel à des prestataires de services uniquement pour l'impression et la distribution.

Il revient à la direction de la communication :

- de définir le sommaire ;
- d'assurer la répartition des sujets lors du comité de rédaction ;
- d'organiser, si besoin, des réunions pour le suivi de ces supports ;
- de rédiger des textes, d'assurer les reportages photographiques ;
- de mettre en page la maquette ;
- de relire l'ensemble des textes ;
- de corriger la maquette avant impression ;
- de donner le Bon à Tirer (BAT).

Chaque numéro de Vivre en Périgord est mis en ligne sur le site du Conseil départemental ainsi que sur le site Intranet, et annoncé sur les réseaux sociaux. Le magazine est également envoyé par voie postale auprès de chaque foyer périgourdin et adressé à un listing d'abonnés et d'élus hors département.

Le tirage papier est de 215.000 exemplaires.

Le coût moyen au numéro a fortement augmenté en 2022 (70 % d'augmentation sur les 2 derniers numéros) : 50.898,56 € contre 40.990,24 € en 2019 (année avant COVID). Cette augmentation est due d'une part à l'augmentation du prix de la pâte à papier qui a subi de fortes hausses depuis la pandémie de COVID-19 et d'autre part à la hausse du coût des transports.

Le prix moyen à l'unité sur 2022 s'élève à 0,23 € contre 0,19 € en 2021 et 0,32 € en 2015.

Le coût à l'unité du magazine demeure inférieur au coût de 2015.

LES AUTRES PUBLICATIONS

Au-delà de ces magazines, la direction de la communication est régulièrement appelée à initier, à réaliser ou à collaborer à des travaux d'édition. Divers supports sont réalisés, ils présentent les activités et les actions du Conseil départemental dans des domaines spécifiques tels que le social, le sport, l'environnement, la culture, l'économie, les nouvelles technologies, les loisirs, l'attractivité, la promotion du territoire, etc...

Au total (y compris le magazine et l'agenda) les imprimés représentent un budget de 283.660 € en 2022 contre 277.142 € en 2021.

L'AGENDA DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a également en charge la réalisation de l'agenda du Conseil départemental en lien avec le cabinet et l'administration, notamment pour la partie rédactionnelle consacrée aux actions de l'institution.

7.000 exemplaires ont été commandés et distribués en 2022 pour un montant de 38.220 € (36.456 € en 2021).

LES CAMPAGNES D'AFFICHAGE

Des thématiques annuelles institutionnelles sont retenues avec affichage sur l'ensemble du réseau départemental (300 faces abribus).

Par ailleurs, tout au long de l'année la direction de la communication est sollicitée par un grand nombre d'associations utilisatrices des caissons d'abribus.

Le budget global consacré à ces actions en 2022 est de 23.622 € (21.307 € en 2021). Un niveau en légère augmentation, compte tenu de la reprise des manifestations sur une année post-covid.

LE REDACTIONNEL

Outre la réalisation du journal « Vivre en Périgord », la direction de la communication rédige des articles pour les supports numériques de la collectivité, les réseaux sociaux, des notes, des éditoriaux, des discours, des trames d'intervention à l'attention des élus ou des interventions en direction de la presse (communiqués, dossiers de presse, publi-reportage).

L'ATELIER DE REPROGRAPHIE

Pour l'atelier de reprographie centralisé, l'activité en chiffres est la suivante pour 2022 :

Pour le duplicopieur (machine qui imprime les logos des différents services du département et certains papiers en tête) :

- o Master noir : impressions de 405.950 copies en 2022 (366.996 copies en 2021) ;
- o Master couleur : impressions de 2.875 copies en 2022 (3.289 copies en 2021).

Pour l'impression des 2 machines Xerox :

- o Pour les 2 machines couleurs : 1.651.966 copies couleurs et n/b en 2022 (1.614.214 copies en 2021).

L'atelier est exclusivement réservé au fonctionnement des services départementaux.

Le budget de fonctionnement de l'atelier est de 30.472 € au titre de la maintenance et des réparations (24.035 € en 2021 contre 67.964 € au titre des prestations de locations de matériel et 55.655 € au titre de la maintenance et des réparations en 2020).

LES ACTIONS « PRESSE »

RELATIONS AVEC LA PRESSE

Elles prennent la forme de :

- Relations avec la presse locale, nationale et internationale ;
- Rédaction de communiqués et de dossiers de presse ;
- Dossiers et documents d'information divers ;
- Organisation de conférences ou de points presse ;
- Organisation de rencontres avec la presse et voyages presse ;
- Diffusion d'un agenda hebdomadaire du Président ;
- Compte-rendu des commissions permanentes ;
- Promotion d'évènements liés au département.

Ces actions sont toutes réalisées par le personnel de la direction de la communication sans recours à des prestataires extérieurs.

REALISATION D'UN PANORAMA DE PRESSE

Un panorama départemental de presse est réalisé quotidiennement par une partie des agents de la direction. Il recense les articles de la vie départementale (collationnement d'articles de Sud-Ouest, Dordogne Libre et des hebdomadaires locaux). Ce document est diffusé uniquement en interne.

INSERTIONS DANS LES MEDIAS

Il s'agit de la conception, de la réalisation d'annonces presse (écrite ou parlée) et d'achats d'espaces publicitaires dans la presse locale et nationale.

Le Budget global de ces actions en 2022 s'élève à 242.719 € contre 211.502 € en 2021, en hausse compte tenu de la reprise des activités événementielles sur la période post-covid.

EVENEMENTIEL

L'évènementiel regroupe l'ensemble des moyens déployés pour que, au-delà du relais des médias et des supports numériques (presse, actualités sur le site Internet, newsletter, réseaux sociaux et magazine "Vivre en Périgord"), le Conseil départemental puisse directement faire valoir son rôle et ses actions auprès d'un plus large public et au-delà promouvoir le territoire.

Ces engagements sur les manifestations nécessitent de concevoir, de réaliser et d'animer notamment des foires ou salons. Ces actions sont menées de façon transversale avec les services concernés du Conseil départemental de la Dordogne. La direction de la communication accompagne également la promotion et l'organisation des manifestations créées par le Département.

Pour l'ensemble de ces opérations, la direction de la communication conçoit, réalise et met en œuvre les outils nécessaires à la promotion des événements (logistique, stands, visuels, mises en page, imprimés, roll up, clips, publicités écrites et audiovisuelles, communiqués et dossiers de presse etc.).

Par ailleurs, le Département accompagne un nombre important de manifestations départementales culturelles, sportives, économiques, environnementales ou sociales en tant que partenaire. A ce titre, la direction de la communication est associée en tant que service support financier ou/et matériel (exemples : Tour du Limousin, expositions, sites gratuits, promotion touristique, développement durable).

Le Budget global consacré aux Foires et Salons en 2022 : 153.046 € contre (28.116 € en 2021, année au cours de laquelle de nombreuses manifestations notamment le SIA ont été annulées du fait de la crise sanitaire).

Ce budget n'englobe pas toutes les dépenses liées à l'évènementiel car elles se répartissent sur les différentes lignes de crédits de la direction (imprimés, objets et insertions publicitaires, affichage, prestations extérieures).

LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

LES PARRAINAGES

Les parrainages sont des actions de soutien au monde associatif. Cette participation a pour but d'accompagner et de promouvoir certaines manifestations ou actions d'intérêt cantonal, départemental, voire national. Nous apportons également à ce titre un soutien aux radios associatives de catégorie A. 46 dossiers ont été instruits au titre des parrainages (nombre identique à 2021) et 44 ont été soutenus.

Budget 2022 : 107.000 € contre 98.250 € en 2021.

LES OBJETS PROMOTIONNELS

Le soutien aux associations peut également se traduire par la remise de matériels publicitaires (Tee-shirts, casquettes, coupes, stylos, sacs en toile, tabliers, livres etc.) dans le cadre des manifestations publiques : 45.646 articles promotionnels ont été distribués en 2022 (26.049 en 2021) pour un montant de 55.608 € (50.284 € en 2021).

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

LE SITE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a - depuis septembre 2004 - la charge du site Internet du Conseil départemental.

Quotidiennement, des informations liées à l'actualité sont mises en ligne sur le site Internet www.dordogne.fr. Des ajustements techniques sont également opérés par la direction de la communication sur le site, véritable vitrine des actions du Conseil départemental.

En 2019, un projet de refonte du site a été lancé afin de mieux répondre aux usages numériques. Un nouveau site Internet a donc été mis en service en 2020.

Par ailleurs, la Direction de la Communication est sollicitée par des services du Conseil départemental pour des conseils ou de la mise en réseau d'informations (ex : BDDP, Archives Départementales, Service Espaces verts, DPRPM, MDPH). A ce titre, la direction de la communication gère le contenu et le fonctionnement de 14 sites spécifiques. Ils sont consacrés de manière plus précise à un domaine (laboratoire départemental, bibliothèque départementale de prêt etc.) ou à un évènement.

En termes de fréquentation sur le site dordogne.fr : 353 279 utilisateurs en 2022, +28.3% par rapport à 2021. (275.306 utilisateurs en 2021).

748 831 pages ont été vues en 2022 contre 612.668 en 2021 : +22.2%.

Plus de 93 % des visiteurs résident sur le territoire français (+3%).

Le temps moyen de consultation est de 1'35 " (1'58" en 2021).

A savoir, 76.6 % des visiteurs proviennent des moteurs de recherche. (73 % en 2021).

GESTION DES RESEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

Le Département est présent sur Facebook via une page dédiée : <https://www.facebook.com/cddordogne/> depuis le 4 mai 2011.

A ce jour, elle est suivie par 21.734 abonnés, soit une augmentation de 5.423 abonnés supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

En 2022, elle enregistre 616 posts entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 (545 en 2021) avec une couverture de 1 580 063 comptes (703 049 en 2021). Age et genre : 59,7 % de femmes et 40,3 % d'hommes.

Quotidiennement, la page Facebook Dordogne Périgord le Département est alimentée par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également au lecteur de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne.

TWITTER (@cddordogne)

Le Département est présent sur Twitter depuis le 25 avril 2014.

Le fil Twitter du Département est actuellement suivi par 4.102 abonnés (3.754 abonnés en 2021)

En 2022, nous avons posté 76 tweets.

Quotidiennement, le compte Twitter Dordogne Périgord le Département est alimenté par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également à l'abonné de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne. Elle est davantage dédiée à une information immédiate en direction de la presse.

INSTAGRAM (#cddordogne) nouveau compte #cddordogne24

Le Département est présent sur le réseau Instagram depuis 2016.

En 2022 un incident technique nous a obligé à clôturer le compte Instagram. Un nouveau compte a été créé. Nous repartons donc de 0 !

Le fil Instagram du Département est actuellement suivi par 701 abonnés en 2022 contre 2181 abonnés en 2021.

85 publications en 2022.

TIK TOK (CDDORDOGNE)

Un compte TikTok a été mis en place au second semestre 2022. A ce jour, nous avons 5.107 abonnés.

Le pic d'activité et de fréquentation de notre compte se situe entre 17h et 21h.

Nous sommes suivis par 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

65 posts sont actuellement en ligne.

73.100 mentions « j'aime ce compte ».

Certains de nos posts ont particulièrement été suivi : 350.400 vues sur les sites de baignade en Dordogne ; 251.000 vues pour les protections menstruelles gratuites pour les collègues...

L'animation du compte TikTok nécessite la mise en ligne régulière de courtes vidéos sur des thèmes variés.

NEWSLETTER

Conçue et rédigée par la direction de la communication, la newsletter compte environ 8.000 abonnés. Elle a pour but d'informer régulièrement les lecteurs sur des actions marquantes de l'actualité du Conseil départemental de la Dordogne.

INTRANET

Dans le cadre du projet Xnet inscrit au Schéma Directeur des Systèmes d'information, la direction de la communication a participé à la nouvelle charte graphique de l'Intranet et elle poursuit l'animation du réseau des contributeurs et assure l'actualisation et les contenus « actualités » notamment du site.

VIDEO

Impulsée par la Direction de la communication, la Dordogne a été l'un des tout premiers Départements à proposer une diffusion en direct de ses sessions via Internet rendant ainsi les décisions de l'exécutif immédiatement connues et à disposition de l'ensemble des citoyens. Depuis 2019, les sessions sont retransmises via la plateforme YouTube et en Facebook Live.

Au moment où des consignes restrictives étaient en vigueur en raison de la pandémie de COVID-19, la direction de la communication a retransmis en direct des conférences de presse (via la plateforme YouTube et en Facebook Live) pour permettre aux médias de recevoir les informations dans les conditions d'une conférence de presse mais en évitant d'être regroupés dans une salle.

Par ailleurs, la Direction de la communication est sollicitée pour filmer et retransmettre des événements en collaboration avec de nombreux services (conférences, colloques, sessions du Département, inaugurations...).

Le nombre de retransmissions en direct est stable par rapport à l'année précédente. La Direction de la communication a ainsi été régulièrement sollicité par EPIDOR, le SDIS, Périgord Habitat etc. pour assurer des visio-conférences depuis l'hémicycle afin de répondre aux contraintes liées au COVID19.

2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

L'effectif du SOG compte 26 agents titulaires ou permanents et 2 remplaçants dont les missions s'articulent autour de 6 pôles : courrier /numérisation (6), huissiers/missions internes (4), accueil (1) conciergerie (1), entretien des locaux (13) prestations spécifiques (2), abonnements/commandes/gestion du personnel (1).

En 2022 le budget alloué au service de l'organisation général était de 310 200 € répartis de la manière suivante :

Documentation générale et technique	35 000 €	Frais de fonctionnement groupes élus	15 000 €	Entretien et réparations sur biens mobiliers - autres	500 €
Transports de biens	1 000 €	Locations- autres que matériel roulant	5 000 €	Réceptions (nappage, vaisselle jetables..., frais de bouche)	3000 €
Frais d'affranchissement	100 000 €	Locations matériel roulant	141 700 €	Fournitures de petit équipement	3000€
Voyages, déplacements et missions	1000 €	Alimentation	5000 €		

COURRIER

Les missions consistent principalement dans la réception, le tri, la diffusion, l'affranchissement et la numérisation des plis. Dans le cadre du renouvellement du marché « machines à affranchir » la Société QUADIENT a été retenue en remplacement de la Société PITNEY BOWES. En 2022 le coût lié à l'affranchissement (administration + élus) s'est élevé à la somme de 124 297 € contre 81.931 € en 2021 soit une augmentation de 51,71 %. Cette augmentation est due essentiellement à la reprise normale de l'activité après 2 ans de pandémie.

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2022 – PITNEY BOWES

Classe postale	Nombre de plis	Coût total
Courrier International Prioritaire Lettre	3	17,55 €
Courrier International Prioritaire Lettre Recommandé 1 avec AR	1	7,20 €
Lettre Recommandée 1 AR	228	1 336,51 €
Lettre verte	16 354	19 338,68 €
Total Général	16 586	20 669,94 €

Dans le cadre du renouvellement du marché « machines à affranchir » la Société QUADIENT a été retenue en remplacement de la Société PITNEY BOWES. La machine définitive a été livrée le 7 juin 2022.

Pour la période du 1^{er} juin au 7 juin 2022 les frais d'affranchissement se sont élevés à 3 210,85 €.

Du 8 juin au 31 décembre 2022 – QUADIENT

Classe postale	Nombre de plis	Dépenses
Lettre verte France Métropole	28 015	36 499,67 €
Lettre Recommandé en nombre France Métropole + AR	1 540	7 792,40 €
Lettre recommandée (R1) France Métropole + AR	1 130	6 831,57 €
Ecopli en nombre France Métropole	5 132	3 764,15 €
Ecopli France Métropole	1 890	2 627,10 €
Lettre prioritaire internationale ZONE 6 + R1 + AR	51	418,20 €
Colis France Métropole	5	59,68 €
Lettre prioritaire internationale	8	23,50 €
Lettre prioritaire France Métropole	9	13,45 €
Paquet international prioritaire	1	10,60 €
Lettre prioritaire internationale ZONE 2 + R1 + AR	1	7,20 €
Lettre prioritaire internationale ZONE 1	1	2,90 €
Empreinte à zéro	172	0,00 €
Total Général	37 955	58 050,42 €

En 2022, le SOG a effectué la numérisation des courriers entrants pour la Direction du Patrimoine Rou Paysager et des Mobilités (DPRPM) et le Parc Départemental, la Direction des Systèmes d'Information e Numérique (DSIN), pour la Direction du Patrimoine Bâti (DPB), pour la Direction du Droit et de la Comm Public (DDCP), pour une partie des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Dur (DEDD), les conventions de stages pour la DRH, les factures destinées au Laboratoire Départemental d'Analyse de Recherche et pour ce qui concerne la Direction de la Culture de l'Education et des Sports (DCES) seuls courriers entrants destinés aux services des Archives, à la Bibliothèque Départementale de Prêts, à l'Archéol et de la Vie Associative ont été numérisés.

En 2022 les agents du SOG ont numérisé 13 214 documents (86293 pages) contre 11 006 documents en 2 tous services confondus, soit une augmentation de 20,2 %.

Certains courriers entrants, en raison de leur contenu, sont remis directement au Directeur général des serv Ce courrier dit « réservé » a concerné 394 documents contre 512 en 2021 soit une diminution de 23,05 %. courriers dits réservés sont ensuite conformément aux instructions de la direction générale orientés dans différentes directions ou services en fonction de leur objet.

Le pôle courrier réceptionne et enregistre également les courriers recommandés : 2197 pour 2022 contre 1 pour 2021 soit une augmentation de 27,44 %.

HUISSIERS

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Le tri du courrier livré tous les matins entre 8 h et 8 h 30 par la Poste.
- Tous les jours distribution et collecte des courriers dans les services extérieurs répartis sur l'agglomération périgourdine. Départ de la tournée du courrier entre 13h20 et 13h30 pour un parcours d'environ 41 kilomètres et une durée d'environ 2h15. La tournée dessert une vingtaine de sites.
- Distribution et collecte du courrier interne sur le site de l'Hôtel du Département (navette)
- Préparation des salles et installation du matériel.
- Assurer le bon déroulement des sessions, des commissions permanentes et des diverses réunions (enregistrement des débats lors de certaines réunions...)
- Réalisations de prestations spécifiques en relation avec le Cabinet du Président
- ...

ACCUEIL/CONCIERGERIE

L'ACCUEIL

Situé au bâtiment D, l'accueil est assuré du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 et au-delà si les circonstances l'exigent (rendez-vous/réunions...). Afin d'assurer la continuité de ce service les agents du pôle courrier sont sollicités entre 11 h 30 et 14 h 00 pour assurer la permanence lors de la pause méridienne de l'agent titulaire du poste.

Les missions d'orientation, de renseignements s'exercent non seulement vers les usagers, mais aussi vers les élus(es), les agents de la collectivité. Ces missions englobent également les rendez-vous de la Présidence, des élus mais aussi de la direction générale et des directions générales adjointes en liaison avec le cabinet et le secrétariat de direction.

L'agent d'accueil participe à la préparation des plis recommandés pour les courriers sortants et aux mailing. Il assure également le suivi et la gestion des réservations de salles et de véhicules via le logiciel SYRES. La gestion du pool des véhicules permet la mise à disposition de véhicules pour les déplacements professionnels des agents de la collectivité. Cette gestion a permis le suivi rigoureux de 430 prêts de véhicules en 2022 contre 274 en 2021 soit une hausse des réservations de 56,93 %.

L'agent du pôle accueil assure les réservations des salles de réunions de l'Hôtel du Département : 507 en 2022 contre 359 en 2021 (+41,23 %) ; les réservations de prestations spécifiques 188 en 2022 contre 85 en 2021 (+121,18 %) mais aussi les réservations de matériels tels que vidéoprojecteur, paperboard, écran.... Un tableau des réunions est édité chaque fin de semaine et transmis à 38 personnes.

LA CONCIERGERIE

Cette fonction, commune aux deux administrations (Conseil départemental et Etat) est assurée le matin par un agent du Département et l'après-midi par une Société privée choisie par l'Etat. L'agent affecté à la loge est chargé de contrôler l'accès au site (visiteurs, livraisons « colis »...) et d'orienter et renseigner le public et éventuellement d'orienter les transporteurs afin de les diriger vers les services ou organismes compétents. Afin d'assurer la traçabilité des colis réceptionnés le matin un cahier de suivi a été mis en place à compter d'octobre 2022. Ainsi 338 colis ont transité par la loge entre le 26/10 et le 31/10/2022. Les horaires d'ouverture de la conciergerie sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 6 h 30 à 20 h 30 sans interruption.

ENTRETIEN DES LOCAUX /PRESTATIONS SPECIFIQUES

Le service de l'organisation générale assure également la gestion du personnel d'entretien des locaux dont il a la charge, à savoir : Bât C – D – E de l'Hôtel du département et immeubles 18, rue Saint Front et 28 Cours Tourny. Certains de ces personnels peuvent être amenés à assurer la mise en place, le service et l'entretien dans le cadre de l'organisation de prestations spécifiques (cafés d'accueil, vins d'honneur, buffets, don du sang...) lors de manifestations particulières.

11 agents titulaires ou permanents et 2 remplaçants se répartissent l'entretien des locaux.

MISSIONS INTERNES

Deux agents polyvalents (huissiers/missions internes) assument des missions aussi diverses que la gestion des véhicules du pool (relevé mensuel des compteurs, entretien en liaison avec le parc départemental...), la livraison de papier, enveloppes, la gestion du stock des produits d'entretien, la préparation des commandes des techniciennes de surfaces et leurs livraisons... Ces agents sont également sollicités pour aider lors des déménagements, les réparations de petit mobilier mais aussi pour les pannes d'appareils électroménagers. Ils réceptionnent également l'ensemble des consommables (papiers, produits d'entretien) et participe également à la préparation des salles de réunion ou effectuent la tournée du courrier en cas d'indisponibilité des huissiers,... En 2022 ils ont effectué 43 interventions au titre des « missions internes » contre 37 en 2021 (+16,22 %).

ABONNEMENTS ET COMMANDES

Le SOG assure la gestion et le suivi des abonnements à l'exception de celui de la Gazette qui est géré par la BDP et de ceux de la DPRPM et de la DSP qui sont gérés directement par chaque direction. Le SOG gère également les commandes d'ouvrages pour la quasi-totalité des Directions générales adjointes et des services sauf pour la DPRPM, et la DSP.

En 2022, le SOG a disposé d'un budget de 35 000 € sur la ligne « Documentation générale et technique » pour assurer le renouvellement, le paiement ainsi que le reliquat de paiement de l'année 2021 de 144 abonnements et commandes d'ouvrages.

En effet en 2021, 159 abonnements et commandes d'ouvrages avaient été contractés pour 25 000 €.

**SERVICES
DIRECTEMENT RATTACHES A LA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

3. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

SERVICE DES FINANCES

PRESENTATION DU SERVICE

Les missions du service des finances sont les suivantes :

- Préparation budgétaire : le service s'assure du bon déroulement et du suivi de chaque étape budgétaire et participe à la modernisation du dialogue de gestion
- Suivi de l'exécution budgétaire et comptable, notamment avec la gestion des tiers le contrôle des titres et mandats et l'assistance des utilisateurs Coriolis
- Gestion de l'exécution budgétaire et comptable du Village de l'Enfance
- Analyse financière (rétrospective et prospective)
- Suivi de la modernisation de la chaîne comptable
- Suivi de de l'expérimentation pour la certification des comptes (dont fiabilisation de l'inventaire comptable et physique)
- Coordination des pôles administratifs et financiers et formations des agents comptables
- Gestion de la dette et de la trésorerie

Le service des finances se compose de 10 agents à temps complet.

Le budget du service est de 79 Millions d'Euros (M€) en dépenses principalement consacrées au remboursement des annuités et des intérêts de la dette et aux dépenses liées au contingent du service départemental d'incendie et de secours et de 627 M€ en recettes, le service procédant à l'encaissement des principales recettes de la collectivité (fraction de TVA compensatoire, taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement, dotations forfaitaire et de compensation, emprunt...).

LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE QUALITE COMPTABLE

Nombre de mandats

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
158 543	160 238	163 259	163 291	149 451	132 733	130 789	133 780	131 420	140 478	147 657

Nombre de titres

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
14 092	13 171	13 062	11 821	10 359	10 167	9 821	10 302	9 447	10 457	10 370

Nombre de rejets

281 rejets de mandats et 98 rejets de titres ont été réalisés en 2022, ces rejets sont majoritairement justifiés par des erreurs d'imputations budgétaires, une insuffisance de pièces justificatives notamment dans le cadre de l'exécution des marchés publics ou des erreurs de décomptes notamment dans les situations de sous-traitances.

Délai global de paiement

Le délai global de paiement est de 18,18 jours en 2022, il était de 22,09 jours en 2021.

Pour rappel, le délai global de paiement est de 30 jours (20 jours pour l'ordonnateur, 10 jours pour le comptable public).

Intérêts moratoires

Le Département n'a pas eu d'intérêts moratoires à régler en 2022.

3.1.1. PRESENTATION DU SERVICE

Une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie a permis de minimiser les frais financiers.

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2022 s'élève à 34 M€, l'ensemble sous forme classique. En 2021, le montant de l'emprunt était de 37 M€.

Le Département poursuit ainsi sa stratégie de diminution progressive du recours à l'emprunt.

Les principaux indicateurs de la dette départementale sont les suivants :

- Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 2 %,
- Le taux moyen de la dette à taux variable est de 0,67 %,

Soit un taux moyen global très performant de 1,54 %,

- Répartition taux fixe/taux variable : 65 % dette à taux fixe et 35 % dette à taux variable,
- 52 contrats sont suivis (32 à taux fixe et 20 à taux variable),
- La capacité de désendettement, qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute est de 5,6 ans. Il est recommandé de ne pas dépasser durablement 12 années.

Evolution de l'encours de dette

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
417 632	427 475	431 882	435 227	439 044	442 962	446 110	448 723	451 304	453 196	451 785

Frais financiers

Les frais financiers hors ligne de trésorerie et intérêts courus non échus se sont élevés en 2022 à 6 958 093,86 € contre 7 138 601,85 € en 2021.

LE SUIVI DES ELEMENTS DE BILAN

La dette garantie

L'année 2022 a connu 6 nouveaux contrats pour un montant de 12 045 268 €. L'encours garanti était à la fin de l'exercice de 226 939 680,49 €.

Admissions en non-valeurs

Le montant des admissions en non-valeur s'est établi à 781 651,33 € contre 545 218,21 € en 2021. Les créances du secteur social représentent la majorité de ces admissions en non-valeur.

Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements s'est établie à 34 761 931,86 €.

Depuis 2015, le département procède à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et depuis 2016 à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Cette neutralisation d'un montant de 23 309 606,78 € a pour effet de diminuer la charge de l'amortissement sur la section de fonctionnement.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS 2022 ET PROJETS 2023

La mise en production d'une évolution majeure du logiciel financier Coriolis initialement prévue pour le second semestre 2022 a été reportée à octobre 2023, l'exhaustivité des fonctionnalités n'étant pas proposée. Elle constitue un des principaux projets du service des Finances depuis 2021. Sa mise en œuvre nécessite des tests approfondis, d'importants travaux de paramétrage, une réflexion profonde sur les procédures en cours et un fort accompagnement des agents comptables. Ces opérations ont débuté en 2021 et se poursuivront tout au long de l'année 2023.

Les missions liées à l'expérimentation pour la certification des comptes ont aussi perduré en 2022 avec un investissement marqué en terme de qualité comptable et de rédaction de procédures financières.

L'objectif d'insuffler une nouvelle dynamique aux pôles administratifs et financiers, instauré en 2022, se concrétisera en 2023 par entre autres la création d'un bureau dédié à cette mission et la définition d'un plan d'actions d'accompagnement.

La gestion des Autorisations de Programme (AP) sera également optimisée en 2023 afin de bénéficier d'une vision budgétaire claire et exhaustive des projets pluriannuels de la collectivité et de disposer d'un outil de pilotage et de prospective financière, en corrélation avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION ET DU CONTROLE INTERNE

Il se compose de trois agents à temps plein. Au mois d'avril 2022, le service a pu bénéficier d'un recrutement affecté sur un poste de contrôleur/auditeur interne.

Comme en 2021, les agents du service demeurent rattachés au directeur des affaires financières.

MISSIONS

Le service s'articule autour de quatre missions principales :

- Le contrôle de gestion avec essentiellement le suivi des satellites et le contrôle annuel des associations subventionnées à plus de 23 000 €
- Le contrôle interne dont le pilotage opérationnel est assuré par le service dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes
- L'audit avec un volet interne et un volet externe. Le volet interne a pour objectif l'amélioration des pratiques professionnelles au sein des services de la collectivité ; le volet externe, permet dans le cadre de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de s'assurer que les subventions versées sont utilisées conformément à l'objet des conventions signées avec les structures bénéficiaires.
- La contribution aux projets transversaux

ACTIONS MENEES ET CHIFFRES CLES

CONTROLE DE GESTION

➤ *Suivi des associations*

Le suivi des associations subventionnées donne lieu, depuis 2018, à la constitution et à la publication sur le site institutionnel d'une liste intitulée « Données essentielles des conventions de subvention de plus de 23 000 € conclues entre le département de la Dordogne et les organismes de droit privé ». Cette liste, issue d'une obligation réglementaire (décret n°2017-779 du 5 mai 2017), est mise à jour régulièrement par le service.

Pour autant, la publication annuelle en mars de l'année N de la liste des associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en année N-1, est pérennisée. En amont de cette publication sur le site institutionnel, un travail de collecte de données financières et administratives est réalisé par un agent du service exclusivement affecté à cette tâche. La synthèse de ces données est établie et transmise à chaque Direction. Des évolutions visant à valoriser davantage ces restitutions sont attendues pour 2023.

➤ **Accompagnement opérationnel**

Le service contribue au fonctionnement quotidien de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif (AGRAD) en mettant à sa disposition un agent à hauteur de 0,5 ETP. Au cours de l'année 2022, cet agent a activement accompagné la nouvelle présidence de l'association dans le changement de prestataire de service. Le choix s'est porté sur l'Association de Formation Avenir Conseil 24 (AFAC 24) qui poursuit l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle et de proposer des produits locaux.

CONTROLE INTERNE

Depuis 2016, date à laquelle la collectivité s'est portée organisme expérimentateur à la certification des comptes, le service a progressivement pris en charge le pilotage opérationnel du contrôle interne.

La structuration de la démarche et son déploiement dans la collectivité en 2022 continue de progresser. En raison du départ de la cheffe de service pour laquelle cette activité pouvait représenter jusqu'à 80 % de son temps de travail et l'arrivée récente d'une nouvelle auditrice, le tenue d'un Comité de Pilotage du Contrôle Interne (COPII-CI) a été décalée en juin 2023.

Dans la continuité, le service a poursuivi la formalisation des procédures en vue d'obtenir 45 procédures lui permettant d'asseoir la maîtrise de ses activités.

AUDIT

Le service a réalisé cette année un audit sur les relations de gestion entre le service de l'éducation et la cité scolaire de Nontron. Axé notamment sur la cadre d'intervention du Département vis-à-vis de l'établissement, le travail d'audit a débouché sur des recommandations visant à structurer et renforcer le dialogue de gestion entre les parties.

La collectivité a par ailleurs initié un programme d'évaluation de ses politiques publiques. La thématique abordée pour 2023 se place dans le domaine de l'habitat. Cette évaluation visera à éclairer de manière objective les résultats obtenus afin de les apprécier pour alimenter une démarche de pilotage de l'action publique. C'est également un moyen de rendre compte de l'action publique auprès des acteurs du territoire et des usagers.

LA CONTRIBUTION AUX PROJETS TRANSVERSAUX A PORTEE :

En premier lieu sur la consolidation de la réorganisation de la fonction comptable de la collectivité : depuis décembre 2018, la direction des Affaires Financières (DAF) a institutionnalisé des réunions regroupant l'ensemble des pôles administratifs et financiers constitués ou en cours de constitution. En 2022, le service du contrôle interne a participé

aux travaux visant à la fourniture d'un guide de la qualité comptable à destination des responsables et des agents des pôles financiers.

En second lieu, sur le suivi de la fin de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en cours depuis 2019, principalement axée sur la formalisation des procédures de contrôle interne (cf supra). L'année 2022 a permis de réaliser le cycle de formation sur le contrôle interne auprès des directeurs de la collectivité, formations reportées en 2021 suite aux restrictions sanitaires.

Le service poursuit ainsi sa vocation à fédérer toutes les démarches de maîtrise des risques engagées dans la collectivité.

SERVICE DES ACHATS

Il se compose de 3 agents.

- 1 Chef de service,
- 1 Acheteur,
- 1 Approvisionneur (mi-temps)

MISSIONS DU SERVICE DES ACHATS

Les missions du service sont déterminées ainsi :

- Une fonction « Achats ».
- Une fonction d'approvisionnement.

Le service Achats remplit trois fonctions essentielles :

- Une fonction de stratège des achats
- Une fonction de praticien des achats
- Une fonction de ressource et de soutien aux directions

Il a pour mission l'organisation et le pilotage de la démarche « achat » de la collectivité. Il intervient sur les marchés à forts enjeux en mode projet avec les services prescripteurs, et centralise les achats transversaux et leur formalisation permettant une diminution des dépenses hors marchés, la sécurisation juridique de ces achats, la réalisation de gains économiques. Il est également force de proposition en termes d'achats innovants et de développement durable.

De plus, le service assure différentes prestations d'achats transversales :

- Acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers ;
- Acquisition de mobilier et matériel de bureau dans le cadre d'aménagements favorisant le maintien en poste de travail ;
- Contrats de location maintenance de 186 photocopieurs ;
- Suivi des contrats d'entretien de vitreries et de dératissage pour une partie des sites départementaux ;

- L'habillement du personnel (huissiers, chauffeurs, agents d'entretien, techniciennes de surfaces) ;
- Fournitures de bureau ;
- Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle ;
- Fournitures de produits d'entretien.

4 appels d'offres ont été organisés en 2022 :

- Fourniture de masques à usage non sanitaire.
- Mission d'accompagnement à la mise en œuvre d'une politique d'impression
- Nettoyage de la vitrerie et entretien de locaux des bâtiments départementaux
- Achat de produits et matériels d'entretien et de nettoyage

Le service des Achats a également rédigé 12 avenants, principalement en lien avec l'évolution des prix de matières premières et des énergies.

Il a tenu le suivi comptable de 23 marchés et 5 contrats divers.

MISSIONS REALISEES EN 2022

Le service des Achats par ses activités de conseil, a accompagné les services gestionnaires dans des démarches leur permettant de faire face à l'évolution des prix dans les marchés, à la pénurie des fournitures en lien direct avec les hausses des coûts des matières premières et des énergies. Il a également sécurisé les approvisionnements des fournitures auprès de ses fournisseurs, par la négociation et la passation d'avenants.

BUDGET

	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	Variation
FONCTIONNEMENT	145 144,24 €	162 361,58 €	+ 11,9 %
INVESTISSEMENT	119 137,15	40 853,75 €	- 65,7 %
TOTAL	264 281,39 €	203 215,33 €	- 23,1 %

En section d'investissement, les dépenses se résument à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers pour les besoins des services. Le service a rédigé 1 rapport à la Commission Permanente au cours de l'année.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au-delà de ses missions traditionnelles, l'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) en 2022 a été très marquée par :

- l'impact de la crise sanitaire sur le 1^{er} semestre 2022,
- la mise en place du **RIFSEEP** au 1er juillet 2022, la création d'une prime de revalorisation suite au **SEGUR DE LA SANTÉ**, la création d'une **IFSE** primo-accueil,
- la mise en place des **titres restaurant** au 1^{er} juillet 2022,
- la définition de nouvelles modalités de prise en charge des **frais de déplacement** des agents (remboursement des frais aux réels),
- la mise en œuvre des **1 607 heures annuelles**,
- l'organisation des **élections professionnelles** du 8 décembre 2022,
- la définition des lignes directrices de gestion en matière de personnels,
- la mise en œuvre de **réformes statutaires, structurelles** impactant le budget dédié à la masse salariale.

Toutes ces thématiques ont fait l'objet en amont de réunions de dialogue social.

L'écoute et l'accompagnement des services et des personnels ont complété son activité au quotidien, en s'intégrant dans les missions de service public du Département.

L'année 2022 a été également marquée par la mise en place du **Rapport Social Unique (RSU)** qui doit être produit annuellement.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

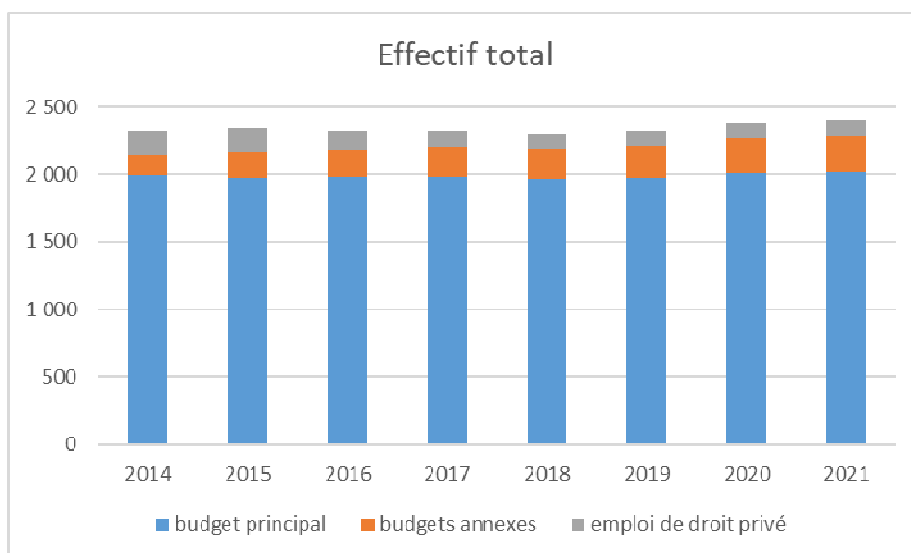
Au 31 décembre 2022, le Département comptait 2 450 agents, tous statuts et tous budgets confondus (hors assistants familiaux).

En matière de personnel, la période 2014-2022 se caractérise par une légère hausse des effectifs. Dans le détail, sur cette période, la hausse des effectifs de droit public est beaucoup plus importante pour les budgets annexes que pour le budget principal. S'agissant des emplois permanents sur le budget général, ils sont en baisse, conformément à la volonté politique de maîtrise de la masse salariale. Dans le même temps, il y a une baisse significative des emplois de droits privé.

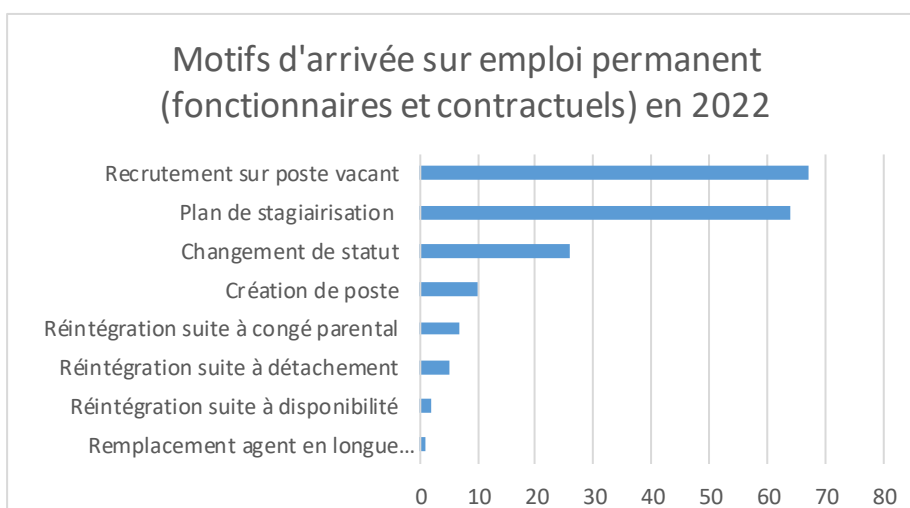
Pour rappel, en raison de l'évolution réglementaire pour le recrutement du personnel auxiliaire, les contrats sont majoritairement établis depuis 3 ans sous l'égide « emplois non permanents », ce qui explique la baisse des emplois permanents et la hausse des emplois non permanents (effet « report ») depuis 2020.

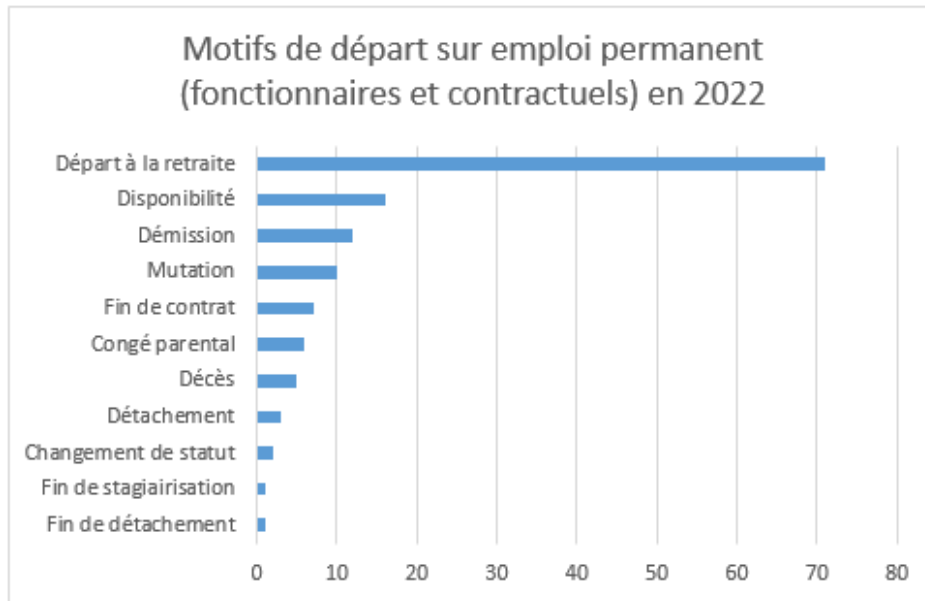
En 2022, le nombre d'emplois non permanents diminue par rapport à 2021 (- 4,4 %). Cela s'explique notamment par le retour depuis la rentrée 2022 d'un délai de carence de 15 jours pour remplacer les agents dans les collèges (ce délai n'existait plus durant la crise sanitaire liée à la COVID19).

statut	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droit Public Permanent	2 097	2 116	2 132	2 131	2 139	2 160	2 112	2 101	2 154
dont budget général	1 962	1 937	1 945	1 940	1 934	1 932	1 878	1 862	1 900
dont budget annexe LDAR	76	78	84	90	104	113	116	115	121
dont budget annexe CAMSP	17	16	16	15	14	18	19	19	19
dont budget annexe Parc départemental	20	59	60	58	62	63	61	62	65
dont MDPH	22	26	27	28	25	32	33	34	35
Dont Centre départemental de santé						2	5	9	14
Droit Public Non Permanent	50	53	55	74	55	54	152	181	173
dont budget général	37	42	38	50	37	47	136	162	152
dont budget annexe LDAR	13	11	16	16	16	5	8	8	6
dont budget annexe CAMSP	0	0	1	1	0	0	3	0	0
dont budget annexe Parc départemental	0	0	0	6	2	0	3	2	3
dont MDPH	0	0	0	1	0	2	2	6	6
Dont Centre départemental de santé								3	6
Droit Privé	170	181	132	115	99	109	119	122	123
Total	2 317	2 350	2 319	2 320	2 293	2 323	2 383	2 404	2 450

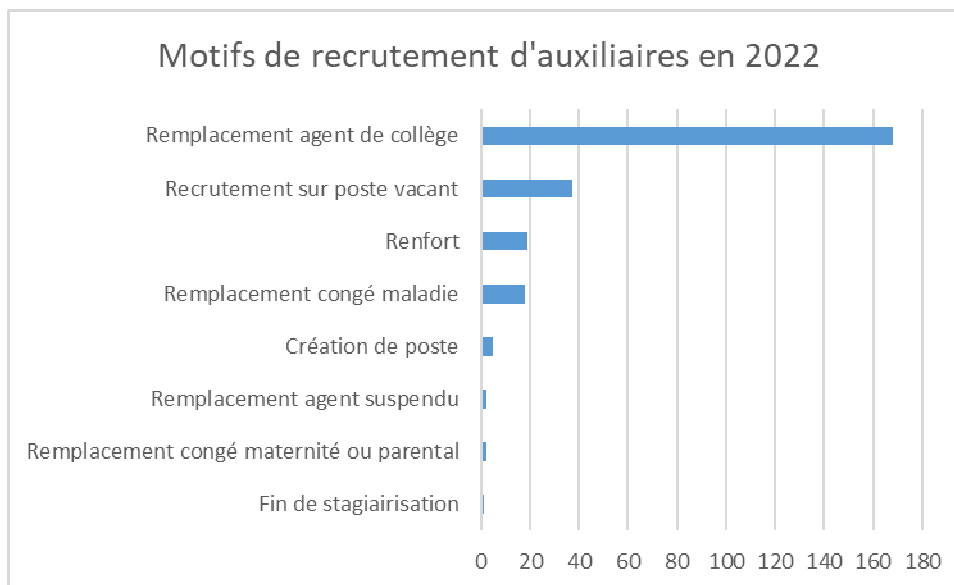


Près d'un tiers des arrivées sur emploi permanent a été généré par le plan annuel de stagiarisation des agents non titulaires et un autre tiers l'a été sur des postes vacants.





Comme en 2021, plus de la moitié des départs sur emplois permanents a été liée à des départs à la retraite.



Les 2/3 des recrutements d'agents non titulaires ont été réalisés pour remplacer des agents de collègues momentanément absents.

EVOLUTION DE L'ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE

TOUS MOTIFS CONFONDUS

ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE : ANNEE 2022

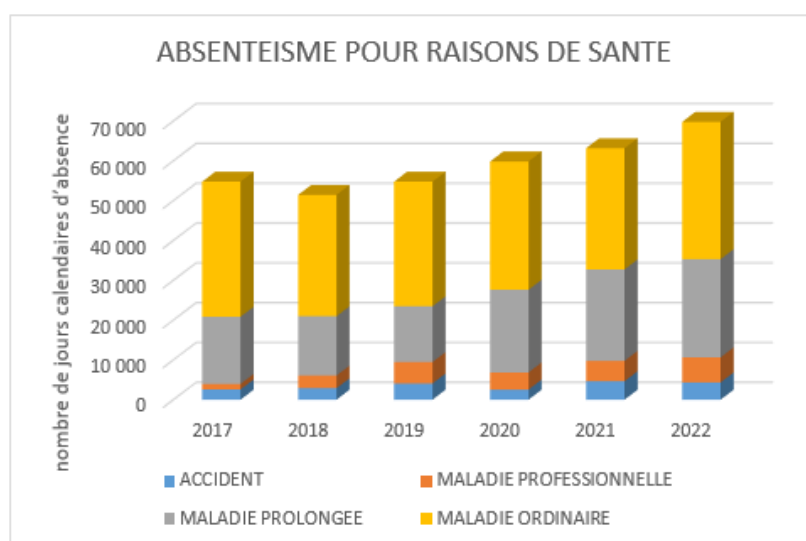
MOTIF D'ABSENCE	Durée de l'arrêt sur période (en jours calendaires)						Taux d'absentéisme			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
ACCIDENT	2 603	2 908	4 108	2 534	4 643	4 374	0,63	0,38	0,69	0,64
MALADIE PROFESSIONNELLE	1 389	3 185	5 377	4 335	5 098	6 281	0,83	0,65	0,76	0,92
MALADIE PROLONGEE	16 846	14 888	14 003	20 782	22 996	24 648	2,15	3,11	3,42	3,59
MALADIE ORDINAIRE	33 945	30 474	31 303	32 207	30 441	34 509	4,81	4,83	4,52	5,03
TOTAL	54 783	51 455	54 791	59 858	63 178	69 812	8,42	8,97	9,39	10,18

Effectif de référence en 2022 : 2 450 agents (décembre 2022)

Taux d'absentéisme :

$\frac{\text{nombre de jours calendaires d'absence} \times 5/7 \times 100}{\text{Effectif total} \times 200}$ (nombre de jours théoriques travaillés dans l'année)

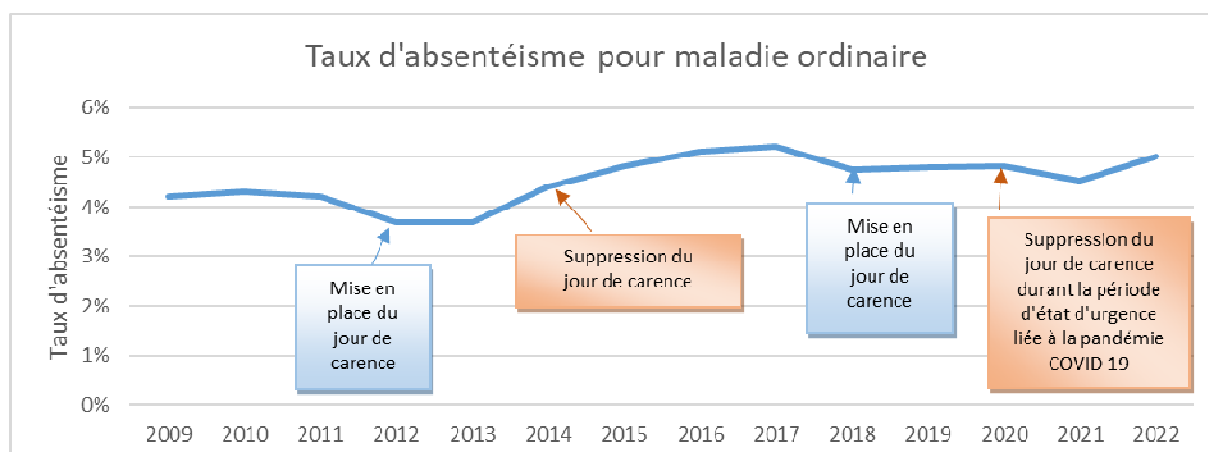
Effectif total x 200 (nombre de jours théoriques travaillés dans l'année)



En 2022, l'absentéisme pour raisons de santé a représenté l'équivalent de 191 agents absents sur la totalité de l'année ou une moyenne de 28,49 jours d'absence par agent. Il est en hausse constante depuis 4 ans.

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé 2022 a augmenté de 0,79 point par rapport à 2021.

Tous les indicateurs sont à la hausse (+ 11 % du total de jours d'arrêt par rapport à 2021) hormis les arrêts pour accident qui diminuent sensiblement (- 6 %) par rapport à 2021.



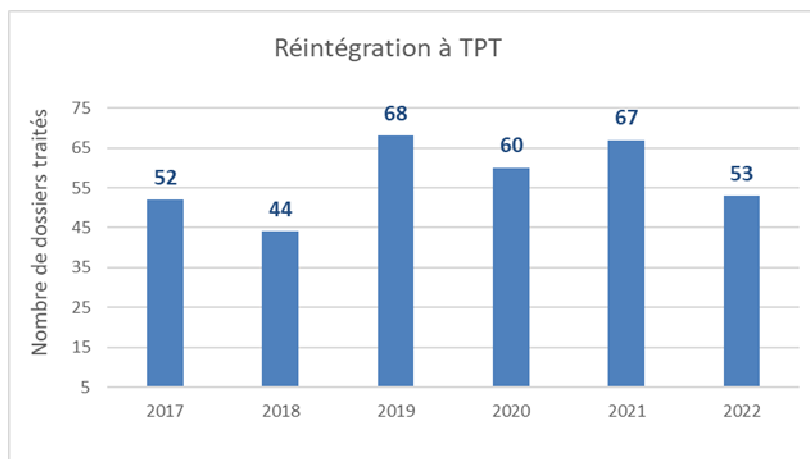
Il est constaté une hausse du nombre d'agents affectés par des pathologies lourdes, par des maladies ordinaires ou par une maladie professionnelle. Ce constat est corrélé par l'augmentation des jours d'absence induits par ces arrêts de travail. En 2022, la crise sanitaire liée à la COVID19 a provoqué pour la troisième année consécutive une croissance des arrêts maladie en raison de l'obligation d'isolement des agents infectés.

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE (TPT)

Nombre de dossiers de temps partiel thérapeutique (TPT) traités

	REINTEGRATION A TPT	PROLONGATION TPT	REPRISE TEMPS COMPLET	TOTAUX
2017	52	85	30	167
2018	44	78	30	152
2019	68	82	42	192
2020	60	87	51	198
2021	67	99	51	217
2022	53	100	51	204

L'année 2022 est la première depuis 2018 qui enregistre une baisse du nombre de dossiers traités (- 6 % par rapport à 2021). Cette diminution est due à la baisse des réintégrations à la baisse des réintégrations à temps partiel thérapeutique (- 21 %).



STATISTIQUES SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX EN 2022

168 dossiers (dont 2 pour le compte du village de l'enfance) ont été constitués et présentés pour avis au **conseil médical formation restreinte** (ex comité médical départemental) soit - 5,6 % par rapport à 2021. **31** situations ont fait l'objet d'une présentation auprès du **conseil médical formation plénière** (ex commission de réforme) soit - 31,1 % par rapport à 2021.

1 dossier de retraite pour invalidité a été accompagné et soldé en 2022.

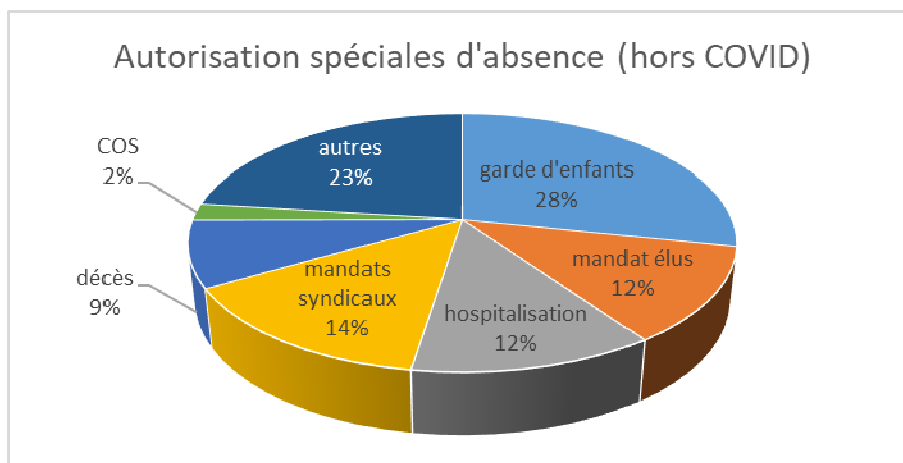
51 dossiers ont fait l'objet d'une **expertise médicale** ayant nécessité la constitution d'un dossier pour le médecin expert (chiffre identique à 2021). **16 contrôles médicaux** ont été commandités (+ 200 % par rapport à 2021).

23 demandes de **congé de paternité et d'accueil de l'enfant** ont été traitées (+ 9,5 % par rapport à 2021), pour un total de 501 jours d'absence.

25 déclarations de maternité ont été traitées (- 21,8 % par rapport à 2021). 3 093 jours d'absence ont été enregistrés au titre d'un congé de maternité.

STATISTIQUES LIEES A LA GESTION DU TEMPS

En 2022, il a été procédé à l'enregistrement dans le logiciel CHRONOS de **3 474,5 journées d'autorisations spéciales d'absence (ASA)** - hors ASA liées à la COVID19, soit une moyenne de 1,41 journée par agent. Cela correspond à une baisse de 16,5 % par rapport à 2021. Cette baisse est partiellement due à la fin, depuis le 1^{er} septembre 2022, de la rémunération des heures accordées aux élus (952,5 heures en 2022 contre 415 heures en 2021 soit une baisse de plus de 50 %).



De plus, 2022 est l'année de sortie de la crise sanitaire, avec une baisse significative des ASA liées à la COVID19. En effet, seulement 41,5 jours ont été accordés pour la garde d'enfant positif à la COVID19.

En 2022, **609 agents** (contre 440 en 2021) ont épargné **4 577 jours** sur un **Compte Épargne Temps (CET)**. 93 agents ont ouvert un CET en 2022. Au 31/12/2022, il y a un total de **25 414,5 jours épargnés sur un CET** dans les services départementaux.

Dans le cadre du suivi assuré par le service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs :

- 358 agents ont été sollicités afin qu'ils justifient **826,5 absences non justifiées**,
- 95 agents ont fait l'objet d'une régularisation par des journées de Réduction du Temps de Travail (RTT) **négatives** qui représentaient un total de 196,5 jours.

Durant l'année 2022, **32 agents** des services départementaux **ont renoncé anonymement et sans contrepartie à 157 jours de repos** (congrés ou RTT) au bénéfice d'autres agents de la collectivité :

- ayant un enfant de moins de 20 ans à charge atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants,
- venant en aide à un proche atteint d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap,
- parents d'un enfant ou ayant un enfant à charge qui décède avant 25 ans.

Le nombre d'agents ayant renoncé à des jours est identique à 2021. Le nombre de jours donnés a diminué de 31,5 %.

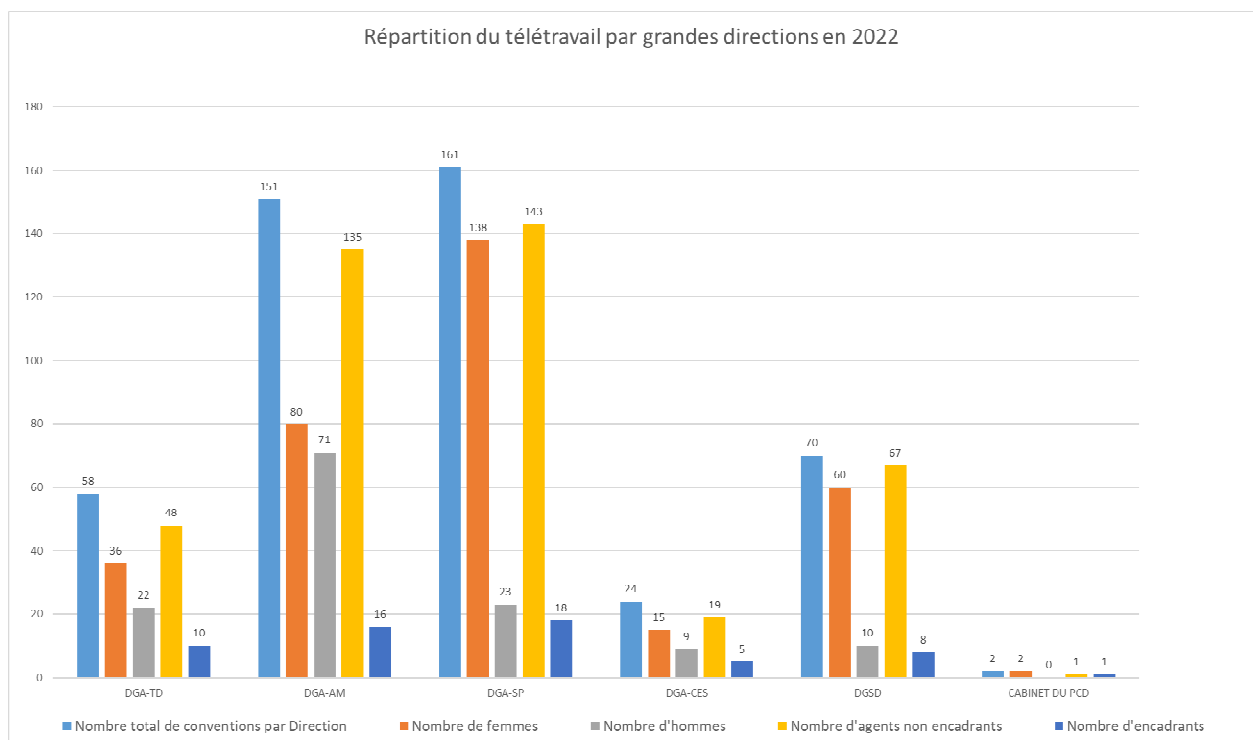
11 agents ont bénéficié de ces dons de jours en 2022, contre 9 en 2021.

STATISTIQUES LIEES AU TELETRAVAIL

Le bilan du télétravail, en 2022, s'établit comme suit :

- **466 agents** ont bénéficié de la possibilité d'exercer une partie de leur activité professionnelle en télétravail (hors contexte COVID19), pour un total de 15 159,5 jours de télétravail en 2022,
- 276 avenants, concernant des demandes de changement de jours ou de renouvellement de convention, ont été rédigés,

- 3 agents ont demandé à cesser leur convention en cours (problème de réseaux internet ou choix personnel),
- 10 agents ont annulé leur demande de télétravail au moment de la finalisation de la convention ou de l'avenant,
- 11 demandes de dérogation pérenne de télétravail ont été traitées et toutes ont reçu un avis favorable. Les demandes portent sur le nombre autorisé de jours de télétravail par semaine et sont essentiellement d'ordre médical (pathologies lourdes),
- Sur 466 agents en télétravail, 330 sont des femmes soit près de 70 %, tous corps de métiers confondus,
- 60 encadrants et 406 agents non encadrants bénéficient du télétravail.



MOBILITE

180 mouvements internes ou appels de candidature (postes à responsabilité) ont été gérés en 2022, soit une baisse de 24,4 % par rapport à 2021.

112 notes pour aide à la décision du Président du Conseil départemental ont été rédigées en 2022 soit une diminution de 7 % par rapport à 2021.

662 réponses ont été apportées à des demandes d'emploi en 2022 soit – 11 % par rapport à 2021. Cette forte baisse s'explique plus par un retour à la normale (à peine 5 % de moins de candidatures en 2022 qu'en 2020) que par un phénomène économique.

Le service a participé également au travail de **maintien ou de retour à l'emploi** en lien avec le Bureau des Interventions Sociales (BIS) pour **68 agents**.

MOUVEMENTS SOCIAUX

Il y a eu **11 appels à la grève** durant l'année 2022. **540 agents grévistes** ont été recensés, ce qui représente **421,91 jours**. Chaque mouvement de grève fait l'objet d'une note et d'un recensement des grévistes le jour du mouvement. La Direction des Ressources Humaines réceptionne les listes transmises par les services afin que les retenues sur salaires puissent être mises en place.

Les actions liées au développement durable ont été renforcées ou développées comme suit :

- Poursuite de la dématérialisation des documents produits par le service (arrêtés, courriers...)
- Poursuite de la mise en œuvre du télétravail hors crise sanitaire (réduction des pollutions liées au transport, accélération de la dématérialisation de dossiers et de procédures...) en lien avec la DSIN

PLAN DE TITULARISATION

➔ **Mise en œuvre du plan de « stagiairisation » annuel au 1^{er} septembre 2022** pour **63 agents** non titulaires occupant des emplois permanents vacants :

- 23 agents des collèges,
- 31 agents non titulaires répartis dans les services départementaux,
- 9 techniciennes de surface.

Soit au total 13 adjoints administratifs, 50 adjoints techniques.

CONCOURS TERRITORIAUX

➔ 14 agents ont été nommés suite à réussite concours :

En catégorie A : 2 agents

- 1 ingénieur
- 1 attaché

En catégorie B : 9 agents

- 2 techniciens
- 5 rédacteurs
- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 éducateur des APS

En catégorie C : 3 agents

- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

PROMOTION SOCIALE

➔ En 2022, la commission d'avancement du personnel s'est réunie le 23 mai.

Monsieur le Président du Conseil départemental a décidé les avancements de grade et les promotions internes suivants :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement de grade	19	11	89	119
Promotion interne	1	11	50	62
TOTAL	20	22	139	181

Les avancements d'échelon :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement d'échelon	128	118	1189	1435

Une procédure est en cours pour la dématérialisation des arrêtés d'avancement d'échelons.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Au cours de l'année 2022, le CTP s'est réuni 6 fois : les 28 février, 2 mai, 8 juin, 2 septembre 17 octobre et 25 novembre.

Les principaux thèmes abordés ont été :

- Les lignes directrices de gestion,
- Horaires fixes DPRPM et Direction des Sports et de la Jeunesse,
- Modification de certaines ASA et droits RTT,
- Modification d'organigrammes :
 - Direction des Ressources Humaines,
 - Organigrammes de certaines Unités d'Aménagement,
 - Adaptation de l'organigramme de la DGACES – adjointe au DGA en charge du développement territorial
 - Modification de l'organigramme de la Présidence du Conseil départemental
 - Modification de l'organigramme du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche,
- Réorganisation des secteurs des puéricultrices,
- Réorganisation de la Direction de l'Éducation,
- Modification du Règlement Intérieur en Hygiène et Sécurité,
- Délégation de Service Public sur le mode de gestion du service public départemental de la téléassistance de la Dordogne,
- Ratios d'avancements de grade 2022,
- Prime de revalorisation suite SEGUR DE LA SANTE,
- Suppression de postes,
- Nouveau dispositif de restauration salariale des agents de collègue,

- Note de cadrage – Astreintes et Permanences,
- Actualisation de la délibération du 11 février 2022 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) au sein des services départementaux,
- Création d'un service « centre départemental de santé »,
- Création d'un IFSE primo-accueil,
- Révision des modalités de mise en œuvre des 1607 h au sein des services départementaux suite observations du contrôle de légalité,
- Rapport Social Unique 2021 (RSU),
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Département de la Dordogne 2021,
- Ponts 2023.

EVALUATION

- ➔ Mise en œuvre du dispositif d'entretien d'évaluation début 2022 conformément aux dispositions législatives et réglementaires et à la délibération du 25 juin 2010 de l'Assemblée départementale.
- ➔ En 2022, **2 364 fiches d'entretien d'évaluation** ont été éditées, soit 2 364 entretiens d'évaluation réalisés par **315 évaluateurs** (services du CD 24, collèges et organismes divers)

Le processus de dématérialisation de l'entretien d'évaluation n'est pas encore opérationnel.

EN MATIERE DISCIPLINAIRE

En 2022 :

8 fiches incidents entre agents ont été déposées concernant 22 agents :

- **22 entretiens de recadrage** avec rappel des obligations professionnelles ont été réalisés,
- **6 dossiers de sanctions disciplinaires** ont été examinés donnant lieu à 3 sanctions disciplinaires, 2 courriers de rappel des règles, 1 dossier classé sans suite,
- **2 dossiers en gestion particulière** (agents suspendus).

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La DRH a conduit et accompagné tout au long de l'année 2022 la mise en œuvre de la PSC pour l'ouverture des droits et la gestion des attestations à des contrats labellisés permettant ainsi le versement de la participation financière de la collectivité à l'ensemble des agents éligibles à la PSC.

Au 31 décembre 2022

749 agents avaient un contrat labellisé en santé et/ou en prévoyance et ont perçu la participation financière du Département, soit **35,33 %** des effectifs des ouvriers droits et **+ 5,49 %** agents par rapport à 2021.

dont :

490 agents pour des contrats labellisés en santé et en prévoyance

138 agents pour un contrat labellisé en santé
121 agents pour un contrat labellisé en prévoyance

Pour l'année 2022, le coût total de la participation du Département s'est élevé à 72 592 € soit - **2,26 %** par rapport à 2021. Après deux années consécutives de baisse, il est à noter pour 2022 une augmentation d'ayants droit (+ 39). Par contre, on relève une baisse du coût total de la participation du Département pour la 4^{ème} année consécutive, à hauteur de - **2,02 % en santé** et de - **2,52 % en prévoyance**.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le 8 décembre 2022 se sont déroulées les élections professionnelles dans les 3 versants de la Fonction publique permettant de déterminer la représentativité syndicale au niveau national.

Recours au vote électronique pour l'organisation des élections professionnelles.

Autorisé depuis 2018 dans la Fonction Publique Territoriale, la Collectivité a fait le choix de recourir au vote électronique « exclusif » s'inscrivant ainsi dans la modernité numérique et le développement durable.

Pour notre Collectivité, il s'agissait d'organiser 5 scrutins ; d'une part, pour le renouvellement des représentants du personnel pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A, B et C, du Comité Social Territorial (CST) et de la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Deux nouveautés majeures pour le scrutin de 2022 issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019

de transformation de la fonction publique :

- ➡ mise en place d'une Commission Consultative Paritaire commune à l'ensemble des agents contractuels, sans distinction de catégorie, soit 1 seul scrutin au lieu de 3,
- ➡ le Comité Social Territorial (CST) né de la fusion du Comité Technique (CTParitaire au sein de notre Collectivité) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il est constitué d'une assemblée plénière et d'une formation spécialisée compétente en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. À noter que les représentants du personnel de la formation spécialisée sont désignés par les organisations syndicales siégeant au CST.

En conséquence, trois nouveaux règlements intérieurs ont été rédigés, compte tenu d'une part de la modification de l'architecture (suppression des groupes hiérarchiques) et de la réduction des missions des CAP ; d'autre part, des nouveautés concernant la CCP unique, le CST et sa formation spécialisée.

Comme en 2018, il est à noter le maintien du paritarisme numérique au sein du CST et de la formation spécialisée permettant de recueillir l'avis des représentants de la collectivité départementale et du collège des représentants du personnel sur les dossiers relevant de leurs compétences.

La participation est en baisse de près de 12 points par rapport à 2018. Avec un taux de participation supérieur à la moyenne nationale (44,68 % contre 36,93 % tous modes électoraux confondus : correspondance, électronique ou mix des 2), le résultat de la collectivité reste correct.

À noter que l'abstention a atteint un score inédit en 2022 pour l'ensemble de la fonction publique.

ELECTIONS 2022			
SCRUTINS	INSCRITS	VOTANTS	% de participation (déduction faite des votes nuls)
C.S.T.	2595	1135	43,74%
C.A.P. A	394	217	55,08%
C.A.P. B	392	274	69,90%
C.A.P. C	1101	491	44,60%
CCP	590	149	25,25%
TOTAL	5072	2266	44,68%

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA FORMATION

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA FORMATION 2023-2025

Le plan du développement des compétences et de la formation 2023-2024-2025, pour sa construction a fait appel à différentes sources :

- les orientations stratégiques en lien avec les politiques publiques,
- les éléments de bilan des formations organisées lors du précédent plan de formation,
- les besoins individuels exprimés par les agents lors des entretiens professionnels annuels,
- les besoins collectifs recensés par les directions.

Le recensement des besoins, l'analyse de la mise en œuvre du précédent plan et la définition des orientations stratégiques se sont déroulés de novembre 2021 à septembre 2022, et ont permis de définir les axes opérationnels de ce nouveau plan de développement des compétences et de la formation 2023-2024-2025, qui demeure évolutif.

LA FORMATION DES AGENTS

1 767 agents ont pu bénéficier de formations sur l'année 2022 (formations en partenariat avec le CNFPT, formations internes ou encore dispensées par des organismes privés). La durée moyenne des formations suivies par les agents est de 2,5 jours.

Parmi ceux-ci, **45** agents étaient des bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (2,5 %) et la durée moyenne de leurs formations était de 1,75 jours.

L'offre de formation regroupe :

- les formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT),
- les formations dispensées par nos formateurs internes,
- l'offre du catalogue du CNFPT (délégation Corrèze-Dordogne, national),
- les actions de formation d'organismes privés.

Les formations en partenariat avec le CNFPT (intra)

Le CNFPT a de nouveau proposé l'ensemble de ses formations tout en privilégiant les formations d'intégration et les préparations concours. Les formations ont été dispensées parfois en tout ou partie en distanciel.

Catégories	Formations d'intégration		Formations de préparation aux concours		Autres formations		Nombre d'agents	Nombre de jours de formation
	Nombre d'agents	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents	Nombre de jours de formation		
Cat. A	10	90	24	45	152	308	186	443
Cat. B	9	90	14	19	78	186	101	295
Cat. C	37	178	50	31	316	814	403	1023
Total	56	358	88	95	546	1308	690	1761

Les formations internes

En 2022, les formations en lien avec la sécurité des agents et des usagers, notamment pour les agents de la DPRPM et dans le cadre des agréments des assistants maternels ont été maintenues pour 327 agents. Par ailleurs, une réflexion a été menée afin de pouvoir reprogrammer des formations PRAP en 2023, notamment pour les agents des collègues.

Les formations spécifiques

Du fait de la pandémie, beaucoup de formations spécifiques au métier des agents avaient été annulées et/ou reportées. Ainsi, **747** agents ont pu suivre ces formations en 2022.

L'École du Management par l'Innovation (EMI)

Afin d'accompagner les cadres mais également les outils départementaux dans une démarche de la transformation publique, la collectivité a souhaité poursuivre en 2022 l'expérimentation initiée en septembre 2021 de mise en œuvre d'une École du Management par l'Innovation (EMI).

Aussi, le Bureau du Développement des Compétences et de la Formation (BDCF) a contribué à la logistique de la mise en œuvre de cette offre de formation de haut niveau, dispensée par le cabinet OPTA-S.

Une nouvelle promotion de 16 « émiens » travaille depuis novembre 2022 autour de 4 nouveaux sujets.

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

4 agents ont déposé un dossier au titre du CPF.

Ces dossiers ont fait l'objet d'une présentation par les agents de leur projet devant les membres de la commission consultative le 16 juin 2022.

Toutes les demandes ont été accordées pour un montant de **6 600 €**.

L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES AGENTS

8 agents ont bénéficié de bilans professionnels ou bilans de compétences et 4 agents d'un accompagnement à la Validation d'Acquis et d'Expériences (VAE).

44 agents ont été reçus sur des rendez-vous de Conseils en Évolution Professionnelle (CEP).

LE REGLEMENT DE FORMATION

Un règlement de la formation, document spécifique à la collectivité a été rédigé dans le but de clarifier et définir les différentes règles dans lesquelles s'inscrit le droit à la formation.

Celui-ci fixe les droits et obligations des agents et de la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au plan du développement des compétences et de la formation et délivre aux agents des informations pratiques.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

La précédente convention de partenariat de Formation Professionnelle Territorialisée signée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)-Délégation d'Aquitaine arrivant à échéance le 31 décembre 2022, une nouvelle convention a été rédigée pour la période 2023-2025 afin de reconduire ce dispositif qui a donné satisfaction et a permis de mobiliser les agents départementaux grâce à la formation « intra ».

COÛT DE LA FORMATION

Les dépenses en matière de formation (hors frais de déplacement) y compris la publicité pour les ouvertures de postes sont les suivantes :

⇒ cotisation versée au CNFPT	589.079,00 €
⇒ coût des actions prises en charge par le Département.....	510.919,80 €
TOTAL.....	1.037.191,37 €

LES AUTRES MISSIONS

LES JOURNÉES D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX AGENTS

Depuis septembre 2021, en lien avec le Pôle Social Santé Sécurité, le Comité des Œuvres Sociales, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et la Direction du Droit et de la Commande Publique, le Bureau du développement des compétences et de la formation intervient chaque mois lors de journées d'intégration des nouveaux agents arrivant dans les services du Département.

Ces actions contribuent à répondre aux interrogations des nouveaux agents et à leur permettre de découvrir notre collectivité, à satisfaire les dispositions légales d'organiser pour tout nouvel agent une formation obligatoire en matière de sécurité mais surtout à partager une culture départementale commune.

En 2022, 151 agents ont participé à ces journées.

STAGIAIRES ÉCOLE 2022

591 demandes de stage ont été déposées en 2022. Elles ont toutes été enregistrées dans GECCO puis transmises aux services pour avis et des courriers de réponse ont été envoyés aux demandeurs.

La collectivité a donc accueilli en 2022, dans ses différentes directions **226** stagiaires école gratifiés ou non, impliquant la gestion des conventions de stage avec calcul de la gratification éventuelle et l'édition des attestations de stage.

Le coût pour la collectivité s'élève à **21 281,52 € pour 15 stagiaires gratifiés de la DGA-SP.**

Pour les 5 stagiaires gratifiés accueillis **dans les autres directions hors DGA-SP** (Direction du Développement Économique, Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Archéologie, Direction des Ressources Humaines et service des Affaires juridiques), le coût est de **13 704,60 €.**

LA GESTION DES CONVENTIONS FINANCIERE DES APPRENTIS

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis au sein de la collectivité et de la modification des modalités de prise en charge du coût pédagogique par le CNFPT, le Bureau du développement des compétences et de la formation a établi un modèle de convention de formation unique qui a été proposée et adopté par l'ensemble des Centres de Formation d'Apprentis. Ce travail a permis une gestion opérationnelle des conventions financières.

LA DIFFUSION DES POSTES EN EXTERNE ET LA MISE EN ŒUVRE DE JURYS DE RECRUTEMENT

Le service a géré la réception d'environ **762** candidatures en 2022, l'envoi des accusés de réception aux candidats, les transmissions des candidatures aux services concernés, l'organisation éventuelle de jury de sélection et l'envoi des courriers de réponse négative aux candidats non retenus.

Direction Générale Adjointe (DGA) de la Solidarité et de la Prévention :

Social : assistants sociaux, éducateurs, référents éducatifs, insertion et autonomie.

Médical : médecins PMI et CAMSP, psychologue, sage-femme, orthophoniste, psychomotricien, infirmière, conseillère conjugale et familiale.

Administratif : chefs de service administratifs, attaché RSA, rédacteur tarificateur, assistant de gestion, agent d'accueil.

DGA des Territoires, et du Développement : ingénieur agro-alimentaire, vétérinaire, technicien agricole, technicien analyses végétales, technicien espaces naturels et biodiversité, instructeur de financement logement social.

DGA de l'Aménagement et des Mobilités : informatique : directeur, chefs de service projet et administratif et financier, chef de projet informatique, administrateur système, technicien cyber sécurité.

Ingénieur adjoint au chef de service études et travaux neufs routes, ingénieur chargé des opérations de construction, chargé d'affaires, chargé de mission, technicien thermicien

DGA de la Culture, de l'Éducation et des Sports : directeur de l'archéologie et du patrimoine, chef de service pôle administratif et financier, référent de territoire à la BDDP, e-archiviste, chargé de mission langue et culture occitane, topographe géomaticien, éducateur des APS.

Direction de la Communication : chargé de communication numérique

Direction Générale des Services (DGSD) : chef de service de l'assemblée, chef de service et assistant paie et gestion financière, gestionnaire RH, contrôleur auditeur interne, acheteur public, juriste des marchés publics.

LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES SERVICES OU DIRECTIONS DÉPARTEMENTAUX

Ce travail de collaboration avec d'autres services ou directions ont permis d'aboutir à la mise en œuvre de divers projets :

✓ Avec le Service de la Prévention des Risques, de l'Hygiène et de la Sécurité :

Une réunion a été menée auprès de certaines directions afin de rappeler la procédure administrative de l'accueil des stagiaires école et les règles en matière de prévention des risques et de sécurité.

Il a été également élaboré un document destiné à recenser les besoins des collègues en matière d'hygiène et sécurité.

✓ Avec la DGA-CES :

Des formations « référents compostage » à destination des collègues ont été mises en œuvre afin de former des binômes : personnel de cuisine et agent de maintenance.

Des attestations ont été délivrés aux personnels de cuisine des collèges suite à l'animation d'atelier dans le cadre du « 100 % local, 100 % bio ».

✓ Avec la Direction des Affaires Financières :

Dans le cadre du processus de la certification des comptes, il a été nécessaire de séparer la gestion des commandes et la constatation/certification de service fait, de la gestion des factures. Pour ce faire, il a été organisé la mise en œuvre du Pôle Administratif et Financier.

LES AUTRES PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

Les marchés

L'accompagnement de la Direction des Ressources Humaines à la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec Public Impact Management (PIM) qui avait l'objet d'une passation de marché en 2019 a été poursuivi.

Les prestations de conseils en organisation et accompagnement des agents par le cabinet Synopsis ont été reconduites pour le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche et la Direction des Sports et de la Jeunesse.

La dématérialisation

Dans le cadre du passage sous GECCO de la DRH, le BDCF a poursuivi la mise en œuvre de la procédure de l'accueil des stagiaires écoles au sein des services départementaux.

Aussi, toutes les tâches concernant la gestion des stages école sont dématérialisées : du dépôt de la demande du stagiaire via la plateforme de Gestion de la Relation Usager (GRU), à la signature des différents documents et/ou courriers.

D'autres procédures ont été écrites notamment sur le suivi budgétaire des formations spécifiques et le Compte Personnel de Formation et feront l'objet en 2023 de la mise en œuvre de la dématérialisation sous GECCO.

Une réflexion a été initiée en 2022 et va être développée en 2023 sur nos modes de diffusion de l'information aux agents, l'utilisation de supports numériques et la réfection de la page intranet.

Les formateurs internes

Avec notamment la DPRPM, il a été organisé des jurys afin de valider des nouveaux candidats formateurs internes, et un travail de réactualisation de la charte des formateurs internes va être mené en 2023.

Le nettoyage écologique des locaux

Le travail mené en lien avec la Mission Développement Durable va être poursuivi et renforcé en 2023 avec la mise en place de formations à destination des référents administratifs des techniciennes de surface.

100 % local, 100 % bio

Les ateliers vont se poursuivre en 2023. Aussi, les attestations seront remises aux agents et il est envisagé de valoriser ces compétences en les intégrant dans les fiches de poste des agents.

PRÉVENTION DES RISQUES, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

LES DÉMARCHES RELATIVES À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'année 2022 constitue la 3ème année marquée par la crise de la COVID19 et ayant impacté l'activité du Service Prévention des Risques, de l'Hygiène et de la Sécurité (SPRHS), et notamment sur le premier semestre.

Du fait des nécessités liées à la situation sanitaire, des actions menées par le SPRHS ont été de nouveau réorientées afin de répondre aux besoins de la collectivité, des services départementaux et des agents.

LE CONTEXTE COVID

Depuis l'activation du Plan de Continuité des Activités intervenue mi-mars 2020, en partenariat avec l'ensemble des services supports, le SPRHS a été mobilisé pour mener des actions d'accompagnement et de soutien auprès de l'ensemble des acteurs afin de répondre au mieux aux enjeux liés au contexte inédit.

Dialogue social :

Le dialogue social s'est mis en œuvre au travers de la constitution d'un Groupe Permanent du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (GP-CHSCT) qui se réunit périodiquement avec le Président du CHSCT, le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines, le chef du SPRHS, les assistants sociaux du travail, les membres du CHSCT représentant le personnel et des responsables des services selon les thématiques évoquées (5 réunions en 2022).

Formalisation de procédures :

Sur la base d'une démarche transversale, un travail de formalisation s'est poursuivi pour la rédaction ainsi que la mise à jour des différentes consignes de sécurité.

L'ensemble des documents et comptes rendus est régulièrement porté à la connaissance des agents départementaux via un espace sur Intranet dénommé « spécial COVID ».

Traçage COVID :

Depuis octobre 2020, le SPRHS assure le traçage des cas contact au sein de la sphère professionnelle des agents déclarés positifs à la COVID.

Sur la base d'un entretien téléphonique avec le service et l'agent concerné, le SPRHS identifie les possibles cas contact selon des critères définis par Santé Publique France et transmet les informations à la CPAM.

Cette action s'est poursuivie jusqu'en mars 2022.

Obligation vaccinale et passe sanitaire :

Un suivi ciblé des agents concernés a été mis en œuvre au sein des services de la Direction des Ressources Humaines, permettant de garantir une bonne application des obligations réglementaires tout en prenant en compte le caractère singulier de chaque situation individuelle dans la réponse apportée.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHS-CT)

- 2 réunions plénières du CHS-CT se sont tenues.
- 6 réunions du GP CHS-CT.
- 8 visites du GP CHS-CT se sont déroulées.

LES RELAIS LOCAUX DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION

↔ Correspondants bâtiments

La liste est tenue à jour périodiquement par le SPRHS en prenant en compte les mouvements des agents (changements d'affectations, départs...).

⇒ Assistants de Prévention

Ces agents bénéficient d'une formation initiale et d'un recyclage annuel périodique.

⇒ Secouristes et Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

D'un point de vue global, ce sont 339 agents qui sont identifiés comme étant secouristes dans la collectivité au 31 décembre 2022.

LES ANALYSES D'ACCIDENTS

Le SPRHS présente les statistiques au cours des réunions du CHS-CT à mi année et au cours de la première réunion de l'année.

LA COMMUNICATION EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ /

LES REGISTRES DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

⇒ Affiches de sensibilisation

Des affiches INRS sont tenues à la disposition des correspondants bâtiments et des assistants de prévention par le SPRHS sur les thématiques suivantes : Équipements de Protection Individuelle (EPI), produits chimiques, accidents du travail, risques routiers, chutes de plain-pied.

⇒ Contribution intranet

Des informations sont à la disposition des agents sur intranet.

La rubrique « prévention des risques, hygiène et sécurité » est régulièrement alimentée par des informations générales portant sur l'organisation interne et des éléments relatifs aux activités spécifiques (conduite à tenir en cas d'accident, port des EPI, consignes de sécurité...).

L'espace dédié au GP CHS-CT est régulièrement mis à jour sur Intranet.

⇒ Divers

À cette occasion, s'agissant du volet règlementaire lié à la sécurité au travail, un livret d'information est commenté dans le cadre de l'accueil sécurité obligatoire (notamment lors de l'accueil des nouveaux arrivants).

ACCUEIL SECURITE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL accueil sécurité physique	92	77	119	97	138	136
Dont accueil sécurité sur les sites de baignade	38	42	54	50	61	46

L'ACTIVITÉ DE TERRAIN

VISITES DE TERRAIN	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	73	55	62	183	93	184

La plupart d'entre-elles ont fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de la démarche relative à l'évaluation des risques professionnels.

L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

⇒ État d'avancement

Les visites des sites se sont poursuivies tout le long de l'année 2022 pour les aspects « environnement professionnel » et « bâtimentaire » dans certains secteurs.

Le groupe de travail Évaluation des Risques Professionnels (EVRP) s'est réuni à plusieurs reprises, à savoir :

- mise à jour du Document Unique (DU) de la DPRPM,
- DU du service départemental de l'archéologie et du service départemental du patrimoine,
- DU de la direction du droit et de la commande publique, de la direction des affaires financières,
- DU de la direction de l'environnement et du développement durable,
- DU de la direction des ressources humaines,
- DU des archives départementales,
- lancement de la mise à jour du DU des unités territoriales et du pôle protection maternelle et infantile-promotion de la santé de la DGA-SP,
- lancement de la mise à jour du DU du laboratoire départemental d'analyse et de recherche.

LES ACTIONS À CARACTÈRE THÉMATIQUE

⇒ RPS (risque agression, syndrome post traumatique)

La réflexion sur les risques « agression et syndrome post traumatique » se poursuit.

Des travaux portant sur les aspects bâtimentaires, organisationnels et humains sont régulièrement mis en œuvre au travers du plan de prévention du risque agression dont la dernière version a été mise à jour le 13 octobre 2022, tant par les services concernés que les services supports chargés d'accompagner les agents victimes d'agression (DRH, Bureau des Interventions Sociales (BIS), service des affaires juridiques, SPRHS).

Le plan de prévention a été présenté et validé au CHS-CT du 8 novembre 2022.

⇒ Risques des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)

Au regard des statistiques maladie professionnelle, il avait été proposé au CHS-CT la co-construction d'un programme de prévention dans le cadre d'une démarche à poursuivre sur plusieurs années afin de disposer d'un plan d'action global et non parcellaire.

Une feuille de route validée au CHS-CT du 26 novembre 2021, dessinait les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir en affirmant l'engagement de la collectivité afin de disposer des moyens nécessaires (humains, financiers, temporels).

Des réunions régulières du COPIL ont été organisées afin de suivre le processus progressivement jusqu'à sa phase de validation.

Phases d'observation :

Près de 10 sites ont fait l'objet d'observation en 2022 par une équipe resserrée (préventeurs du SPRHS, formatrice, préventeur CARSAT, référent développement durable, techniciens de la direction du patrimoine bâti...) orientées sur les secteurs suivants :

- 4 collègues : (dont 1 en lien avec la démarche 100 % bio) sur les activités d'entretien des locaux et de cuisine : collègues de La Coquille, Mussidan, Thenon et Clos Chassaing.
- Équipes d'entretien : 3 sites : archives départementales, parc départemental, ensemble administratif Pierre Mauroy.
- Agents avec activités administratives avec travail informatique : 1 site : unité territoriale de Périgueux.
- DPRPM : 2 chantiers : chantier d'élagage, chantier de pose de glissières.

A l'issue, chaque typologie d'activité a fait l'objet d'une synthèse au travers de groupes de travail thématiques (collèges / entretien des locaux / administratif / DPRPM) soit 12 réunions au total.

Phase de restitution :

Dès avril 2022, une fois les phases d'observation terminées, une série de préconisations a été émise pour chaque activité.

Chaque site visité fait l'objet d'une restitution sous forme de compte-rendu objectif, rédigé par l'équipe ayant réalisé le constat.

Une fois le constat réalisé par site, il est recherché l'objectif de généraliser les pratiques positives et pouvant être déclinées sur les autres services et secteurs du Département, au travers d'un plan d'action.

Les travaux menés ont permis la rédaction d'un plan d'action pour toutes activités cibles et sur les trois domaines suivants :

- Techniques (outils, matériels, équipements...).
- Humains (formation, information, sensibilisation, en lien avec la démarche PRAP réengagée en 2021).
- Organisationnel (rythmes et horaires de travail, compensation de l'absentéisme et des restrictions médicales...).

Livrables :

- La rédaction de livrables (guides, fiches...) « par activité cible » dans un but d'harmonisation des pratiques.
- Le perfectionnement des cahiers des charges des marchés publics pour l'acquisition des matériels intégrant des facteurs et critères liés à l'ergonomie (poids, adaptabilité des équipements permettant de les adapter si possible selon les morphologies...).
- La rédaction d'un plan de formation à déployer selon un calendrier pré déterminé.

À ce jour, le plan d'action général a été validé en CHS-CT (juin 2022).

Un guide méthodologique a été transmis aux collègues puis est accompagné progressivement par le SPRHS à l'occasion des visites de prévention.

Le plan de formation intègre le déploiement des formations d'acteurs PRAP qui seront mises en œuvre en 2023, en s'appuyant sur deux formateurs internes.

Un guide de bonnes pratiques pour le travail sur écran a été présenté et validé par le COPIL du 3 mars 2023.

Suivi de la démarche

Intégrer les TMS dans l'évaluation des risques professionnels et le DU.

Réunir au moins annuellement le COPIL afin d'établir :

- un bilan de l'année écoulée (indicateurs, bilan des formations et des actions de terrain),
- un rappel des documents existants et un retour d'expérience,
- l'évolution des outils existants si besoin, un échange général.

Porter annuellement à la connaissance du CHS-CT un bilan des TMS.

LES ACTIONS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

⇒ Assistants familiaux

Participation aux formations des assistants familiaux sur le volet de la prévention : 4 demi-journées pour 44 personnes.

⇒ Collèges

Réalisation d'actions de sensibilisations en lien avec la prévention auprès de 17 collèges.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET D'INCENDIE

⇒ Mise à jour du Plan de sauvegarde de la collectivité et du guide des procédures d'urgence

Même si le Plan de Continuité des Activités (PCA) a été activé courant 2020 à l'occasion de la crise COVID, il a été mis en exergue la nécessité de mener une réflexion pour disposer d'un PCA multirisque.

Ce PCA doit pleinement s'inscrire dans le dispositif de la gestion de crise dans lequel figure le guide d'astreinte de la collectivité.

Ce support utilisé par la direction générale et les services assurant des astreintes, est régulièrement mis à jour (guide, planning d'astreinte et annuaires de crise).

⇒ Manifestations exceptionnelles au titre des Établissements Recevant du Public (ERP)

En application de l'article GN6 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 et en tant que propriétaire de nombreux bâtiments et de sites, ou bien organisateur de manifestations, le Département doit veiller à ce que celles rentrant dans le cadre des ERP fassent l'objet d'un dossier préalable transmis à la mairie concernée.

Cette année, 17 dossiers ont été déposés à l'occasion de manifestations exceptionnelles.

TITRES HABILITATIONS ET AMÉNAGEMENTS DE POSTES

Délivrance de titres d'habilitations, autorisations de conduite et d'intervention à proximité des réseaux

Le chef d'établissement est tenu de délivrer ces titres pour les agents dont le poste de travail le justifie.

Le SPRHS est chargé de l'établissement des titres en veillant à ce que les conditions d'éligibilité, tant sur le plan de la formation que sur le plan de l'aptitude physique, soient réunies. 180 titres ont été délivrés courant 2022.

Dans le cadre des aménagements de poste :

- 19 études de poste menées en interne, sans lien avec le FIPHFP,
- 5 prestations d'appui spécifiques et 9 études de poste en interne en lien avec le FIPHFP,
- 2 prestations d'appui spécifiques (à caractère psychologique) en lien avec le FIPHFP,
- 1 étude préalable à l'aménagement et adaptation des situations de travail,
- 37 études de poste à caractère préventif menées par les préventeurs du SPRHS.

CONVENTIONNEMENT TRIENNAL AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Début 2022, le Conseil départemental a renouvelé sa convention avec le FIPHFP sur la période triennale 2022-2024.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette convention s'articulent autour de 4 axes :

- renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,
- recruter des agents en situation de handicap chaque année, en contrat d'apprentissage notamment,
- améliorer durablement le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- former, communiquer et sensibiliser les agents départementaux sur le thème du handicap.

Formation des acteurs :

- En mars, octobre et décembre 2022, trois journées et demi de session de formation ont été organisées pour les correspondants handicap. ½ journée en distanciel et les autres jours en présentiel. Prérequis et connaissances socle communes au groupe en matière de handicap au travail et missions rôle et identification en tant que correspondant handicap ont été les deux thématiques abordées lors de ces journées accompagnées par un cabinet extérieur.

Actions de communication et de sensibilisation :

- Les publicités via l'Intranet de la collectivité sont maintenues en parution mensuelle sur des thématiques variées d'actualité autour du handicap au travail. Une jeune apprentie rattachée au service SPRHS travaille étroitement avec la référente handicap sur cette mission et s'attache à proposer des communications dynamiques et percutantes.
- A l'occasion de l'accueil d'un apprenti porteur d'un trouble du spectre autistique une session de sensibilisation de 2 h a été organisée avec le partenaire de la Prestation d'Appui Spécifique (PAS) requis sur la situation, l'ensemble des membres du service (15 personnes environ) a participé et apprécié l'information communiquée sur ce type de handicap et les conseils de communication et d'échanges possibles avec ces personnes.
- Le 21 novembre, une cérémonie officielle de signature de la convention avec le FIPHFP a été organisée sur le site de la collectivité en présence de représentants du FIPHFP et du Département. Lors de cet événement, les témoignages de deux aménagements de poste relatifs à des agents en situation de handicap sourd ont été présentés aux participants.
- Pour poursuivre le volet sensibilisation des encadrants débuté en 2021, une nouvelle action a été organisée par la référente handicap début décembre, à savoir un

webinaire portant sur le handicap psy et la psychologie de certains handicaps. 2 jours, 4 tables rondes par jour, 16 thématiques et invités experts.

Aménagements de postes :

Une vingtaine de situations ont été instruites ou démarrées au titre de l'année 2022. Les dossiers ont été traités avec le concours des partenaires PAS en fonction du type de handicap. Les équipements retenus ont donné toute satisfaction aux bénéficiaires.

À titre d'exemple, une situation d'un agent sourd a été prise en charge à l'aide d'une PAS gérée par l'URAPEDA et a permis d'obtenir des résultats positifs. L'essentiel de la compensation réside dans la mise en place de prestations d'interprétariat au fil des événements importants dans la gestion d'équipe pour une personne travaillant en collège.

Accompagnements individuels en situation de handicap psy :

De nouvelles situations sont révélées par le médecin du travail et réclament un travail interdisciplinaire avec mission handicap, assistants sociaux du travail, aux côtés des experts du handicap.

ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL

SUIVI SOCIAL DES AGENTS

- En 2022, les assistants sociaux du travail ont réalisé **1 522** interventions réparties comme suit : **1 095** rendez-vous (physiques ou téléphoniques) ; **427** visites extérieures.
- Le Bureau des Interventions Sociales (BIS) fonctionne toujours en équipe avec un primo-accueil assuré par le secrétariat et un suivi social dont les assistants sociaux sont responsables.
- Le secrétariat gère les dossiers de demande d'indemnisation, au titre du maintien de salaire, auprès des mutuelles et en assure le suivi tout au long de la période de demi-traitement. En moyenne une cinquantaine de dossiers sont suivis régulièrement.
- Le BIS a impulsé et accompagné la constitution de **19** dossiers auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) afin d'obtenir le financement des coûts individuels nécessaires au maintien à l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. De plus, **12** dossiers de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été accompagnés dans leur constitution.
- Les assistants sociaux sont intervenus pour soutenir et accompagner **58** agents victimes au cours de **66 agressions** et **7** confrontés à **2 événements traumatisants**. Ils ont concouru au travail de mise à jour de la procédure concernant les agressions.
- Ils poursuivent le travail de réflexion sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) et de ce fait contribuent à l'amélioration des conditions de travail, en participant aussi de façon régulière à des réunions de travail avec l'encadrement au sein même des directions.
- Le BIS s'est inscrit dans la mise en œuvre et l'animation des réunions d'accueil des nouveaux arrivants.
- **130** demandes **d'aides financières** ont été instruites pour un montant total de **92.742 €**
 - **51** avances remboursables pour un montant total de : **60.868 €**
 - **79** secours pour un montant total de : **31.874 €**

SANTE AU TRAVAIL

MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Visites médicales effectuées :

	Visites médicales périodiques	Autres visites médicales	TOTAL
Nombre d'agents vus	745	241	986

➤ **Visites périodiques**

- Direction de l'Éducation et des Collèges
- Direction des Affaires Financières
- DGA-TD Direction de l'Environnement et du Développement Durable (suite)
- DRH
- Direction du Droit et de la Commande Publique
- Direction du Développement Économique
- Direction des Solidarités Territoriales
- Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche
- Direction du Patrimoine bâti
- Direction de l'Archéologie et du Patrimoine
- Direction des Sports et de la Jeunesse
- Direction de la Communication (reprographie)

➤ **Surveillance Médicale Renforcée (SMR)**

- LDAR
- Reprographie
- Collèges

TEMPS CONNEXE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL DU MÉDECIN DE PRÉVENTION

- Études de poste, de locaux et visites de prévention : 2

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2021 ET 2022

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022
MASSE SALARIALE	89 475 321	94 186 969
ELUS	1 991 356	2 080 424
FRAIS DE DEPLACEMENT	553 680	464 006
FORMATION (Lignes transférées PAF DAF 2022)	418 462	169 540
SOCIAL (+ capital décès en 2022)	55 951	213 511
MEDECINE DU TRAVAIL	158 836	167 854
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	86 944	93 431
DIVERS (honoraires médicaux, publicité emploi, fonds national de compensation du supplément familial de traitement, pasrau assistants familiaux)	430 391	289 503
TOTAL	93 170 941	97 665 238
Évolution	+ 4 494 297	Soit + 4,82 %
BUDGET ANNEXE LABORATOIRE	2021	2022
MASSE SALARIALE	5 530 077	5 760 923
FRAIS DE DEPLACEMENT	36 043	31 084
FORMATION	0	0
TOTAL	5 566 120	5 792 007
Évolution	+ 225 887	Soit + 4,05 %
BUDGET ANNEXE CENTRE ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP)	2021	2022
MASSE SALARIALE	984 543	970 580
FRAIS DE DEPLACEMENT	8 045	2 108
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	71 893	25 236
TOTAL	1 064 481	997 924
Évolution	- 66 557	Soit - 6,25 %
BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL	2021	2022
MASSE SALARIALE	2 822 204	3 102 101
FRAIS DE DEPLACEMENT	49 649	46 159
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	29 656	23 988
MEDECINE DU TRAVAIL	0	1 026
TOTAL	2 901 509	3 173 274
Évolution	+ 271 765	Soit + 9,36 %
BUDGET ANNEXE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE (CDS)	2021	2022
MASSE SALARIALE	326 992	878 489
FRAIS DE DEPLACEMENT	0	0
TOTAL	326 992	878 489
Évolution	+ 551 497	Soit + 168,65 %

TOTAL DES 5 BUDGETS	2021	2022
MASSE SALARIALE	99 139 137	104 899 062
ELUS	1 991 356	2 080 424
FRAIS DE DEPLACEMENT	647 417	543 357
FORMATION	418 462	169 540
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	188 493	142 655
SOCIAL	55 951	213 511
MEDECINE DU TRAVAIL	158 836	168 880
DIVERS	430 391	289 503
TOTAL	103 030 043	108 506 932
Évolution	+ 5 476 889	Soit + 5,31%

TICKET RESTAURANT

Par délibération n° 22-19 du 11 février 2022 le Conseil départemental validait la mise en place des titres restaurant au sein de la collectivité.

Le choix s'est porté sur une carte (la carte ticket restaurant EDENRED) et non plus sur un format papier, ce qui permet aujourd'hui de gérer de façon plus dématérialisée cette prestation octroyée aux agents du département.

Ce choix « digital » montre l'investissement de la DRH dans des actions concrètes de développement durable qu'elle a entrepris au sein de sa direction depuis quelques années.

Il présente de nombreux avantages en termes de développement durable :

1/ Une réduction de la consommation de papier : ce qui a un impact positif sur l'environnement.

2/ Une carte écologique :

- Les cartes sont fabriquées à partir de 85 % de chutes de plastique industriel normalement jetées.
- Recyclage des cartes : 100 % des matériaux sont recyclés et revalorisés dans des usines de recyclage en France pour fabriquer de nouveaux produits (bouteilles, sacs...).

3/ Une gestion raisonnée :

- 1 seule carte transmise afin de limiter les ressources naturelles ; en cas de perte ou vol, une nouvelle carte est générée.
- 1 seul courrier transmis aux agents pour l'envoi de la carte. Il n'y a pas de courrier supplémentaire pour transmettre le code PIN. Celui-ci est généré instantanément sur l'application MyEdenred ; ce qui permet de réduire notre empreinte carbone.
- Une commande de tickets via un logiciel élaboré en interne qui permet une commande totalement dématérialisée et interfacée avec l'application MyEdenred (plus d'envoi de titres papiers par cartons au sein des services du Département).

4/ Un prestataire engagé dans une démarche qualité certifiée ISO 9001 avec l'amélioration continue comme principe fondamental.

FRAIS DE DÉPLACEMENT- LOGICIEL ALFRAID

Les agents départementaux sont amenés parfois à se déplacer pour LES BESOINS DU SERVICE. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité (sous certaines conditions).

Actuellement, les demandes de remboursement des frais de déplacement sont transmis sous format papier accompagnés des justificatifs, papiers également, pour être ensuite traités par les gestionnaires via un logiciel « GAFID ».

La mise en place d'une dématérialisation totale du remboursement des frais de déplacement de la demande jusqu'au paiement via un logiciel interne « ALFRAID » participe aux objectifs de développement durable entrepris au sein de la DRH ces dernières années.

Les bénéfiques sont les suivants :

1/ Une limitation de notre impact en matière environnementale :

- Les demandes de remboursement sont établies via le logiciel ALFRAID ainsi que les ordres de mission
 - La demande n'est plus « papier », cela a un impact direct et positif sur notre environnement. En effet, la production de papier nécessite des ressources naturelles importantes et contribue à la déforestation. En dématérialisant notre gestion nous contribuons à limiter notre impact sur l'environnement (moins de ramettes de papier pour l'impression mais également des cartouches d'encre et moins d'impact sur les imprimantes...).
- Les ordres de mission sont validés par les chefs de service via un visa électronique
 - Il n'est pas nécessaire de les imprimer pour les faire signer.

2/ Une réduction des émissions à effet de serre :

- La gestion de documents papiers est limitée (plus d'envoi par courrier, ni transmission par coursier), ils sont scannés et enregistrés dans le logiciel
 - ceci diminue le transport physique des documents.

3/ Une gestion optimisée :

- La numérisation des documents n'est plus effectuée par les gestionnaires des frais de remboursement mais par chaque agent permettant ainsi une plus grande rapidité dans la gestion et le paiement des remboursements de frais de déplacement
 - les agents verront les délais de paiement se réduire.
- Un partage de l'information entre les gestionnaires et les agents demandeurs
 - chaque agent à un accès personnalisé au logiciel sur lequel il effectue sa demande et peut suivre ainsi l'état d'avancement de son dossier.
- Un archivage électronique
- ➤ les documents sont numérisés et ne seront plus archivés sous format « papier » (gain de place et de stockage dans les bureaux).

5. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES

LES MISSIONS

LES MARCHES PUBLICS

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics
- ✓ Mise en œuvre des différentes techniques d'achat
- ✓ Accompagnement des services dans la formulation de leur besoin
- ✓ Rédaction des pièces administratives des marchés Départementaux
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- ✓ Organisation et préparation des Commissions d'Appel d'Offres, Commissions des marchés et commissions ad 'hoc.
- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des jurys de concours et organisation des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- ✓ Suivi administratif des marchés après passage en commission (signature des marchés, notifications, courriers aux entreprises, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

PASSATION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

- ✓ Mise en œuvre des procédures de passation des délégations de service public.
- ✓ Rédaction des pièces administratives
- ✓ Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- ✓ Organisation et préparation des Commissions Consultatives des services publics locaux, Commission des délégations de service public
- ✓ Suivi administratif après passage en commission (signature du contrat, notifications, courriers, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

SUIVI DES DELAGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- ✓ Coordination des réunions de suivi des DSP
- ✓ Pilotage du suivi financier (analyse des éléments financiers de la DSP...)
- ✓ Contrôle de l'application de la réglementation des DSP (avenant, rapport annuel des délégataires...)
- ✓ Contrôle de l'application des contrats de DSP

INFORMATION, FORMATION ET CONSEIL

- ✓ Coordination, organisation et rationalisation de la commande publique
- ✓ Conseil et expertise à destination des services
- ✓ Diffusion de l'information relative à la commande publique
- ✓ Formation en interne et auprès des partenaires institutionnels sur l'évolution réglementaire
- ✓ Mise à disposition et alimentation des systèmes d'information et de communication permettant de diffuser les bonnes pratiques en matière de commande publique
- ✓ Rédaction et mise à disposition de modèles relatifs à la commande publique

CONTRIBUTION DU SERVICE AUX PROJETS TRANSVERSAUX

- ✓ Dématérialisation interne GECCO
- ✓ Intégration du développement durable dans les achats de la collectivité
- ✓ Participation à la constitution des groupements de commandes entre collectivités.

LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

258 consultations ont été publiées en 2022 (contre 265 en 2021) et ont débouché sur 386 marchés (contre 372 en 2021). 178 avenants à des marchés en cours ont été instruits cette année (contre 108 en 2021). L'activité du service sur les marchés publics s'est donc globalement maintenue à un niveau équivalent à 2021 après la forte hausse de 2020. Il est à noter une hausse notable du nombre d'avenants traités.

Par ailleurs, le service a engagé en 2022 un premier chantier de regroupement des consultations pour optimiser les pratiques de la commande publique au sein du

Département : un marché comportera ainsi davantage de lots. Cela devrait aboutir au fil du temps à une baisse du nombre de consultations publiées.

A noter que la diminution visée des consultations sera sans impact sur le nombre de marchés puisque chaque lot d'une consultation correspond à un marché.

Cet objectif a une triple finalité : efficience du processus marchés publics, économie financière et sécurité juridique des procédures.

DEMANDES D'INFORMATIONS, RECOURS, ET DEMANDES DES SERVICES DE L'ETAT (CONTROLE DE LEGALITE ET PAIRIE DEPARTEMENTALE)

Les réponses aux demandes de candidats portant sur les motifs qui ont conduit à leur éviction du marché constituent une part non négligeable de l'activité du service, avec 60 demandes de précisions (courriers papier, mails à l'adresse générique du Service de la Commande publique et des marchés, mails par la plateforme des marchés AWS).

Il est par ailleurs à noter une légère baisse des demandes d'informations complémentaires de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture : 21, contre 28 demandes en 2021.

En revanche, les demandes de la Paierie Départementale ont fortement mobilisé le service : recherches juridiques, production de notes et réunions qui ont eu pour effet de débloquer des situations et de permettre le paiement d'entreprises attributaires.

LE MODE DE PASSATION

Le mode de passation est la procédure imposée par les textes en fonction du montant estimé du besoin à satisfaire et du domaine du marché (travaux, fournitures courantes ou services).

En 2022, 12 consultations ont été lancées en procédures formalisées (marchés au-dessus des seuils européens*), contre 32 en 2021.

Il est à noter qu'en 2021 une hausse des procédures formalisées avait été enregistrée (+167 % par rapport à 2020).

Les autres consultations se répartissent entre procédures adaptées, marchés subséquents, marchés sans publicité ni mise en concurrence et demandes de devis dès 15.000 €.

**Les marchés et contrats relatifs aux travaux : 5.382.000 euros*

Les marchés et contrats relatifs aux fournitures et services : 215.000 euros

LES COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La Commission d'appel d'offres attribue les marchés en procédures formalisées et émet un avis sur les marchés en procédure adaptée dès 15.000 €.

En 2022, les élus de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont tenu 46 séances (contre 47 en 2021), pour lesquelles le quorum était toujours atteint lorsque la procédure l'imposait

(procédure formalisée). Les CAO se sont faites selon plusieurs modes (présentiel, échanges de mails ou TEAMS).

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :

La Commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L 1413-1 du CGCT est compétente dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public (DSP) : elle examine tout projet de DSP. Par ailleurs, chaque année, les rapports annuels des délégataires lui sont présentés.

Elle s'est réunie deux fois en 2022, pour examiner les rapports annuels des délégataires et émettre un avis sur le mode de gestion de la DSP de la Téléassistance départementale.

LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS :

La Commission des Délégations de services publics visée à l'article L1411-5 du CGCT se réunit pour ouvrir les candidatures et offres déposées lors d'une procédure de passation. Elle émet un avis lors de l'analyse des offres avant le passage en commission permanente ou conseil départemental.

En 2022, les élus de la Commission des Délégations de services publics ont tenu 2 séances, dans le cadre de la procédure de renouvellement de la Téléassistance départementale, pour lesquelles le quorum était atteint.

LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE :

Un jury de concours est obligatoirement constitué pour émettre un avis motivé sur le choix des candidats et sur les projets qui lui sont présentés.

En 2022, 1 jury a été organisé pour la phase candidature de la maîtrise d'œuvre portant sur le projet de création d'une rivière nature d'eau vive à Bergerac.

LE CONSEIL JURIDIQUE, LA DETERMINATION DES TECHNIQUES D'ACHAT ET L'INTERVENTION DANS LA CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le Service de la commande publique et des marchés a poursuivi en 2022 son rôle de conseil juridique auprès de l'ensemble des services du Département, tant pour ceux qui passent des marchés très ponctuellement que pour tous ceux qui pratiquent régulièrement, mais aussi auprès des organismes extérieurs travaillant avec le Département.

Au-delà de la rédaction des pièces administratives et juridiques des marchés publics, le service est garant de la sécurité juridique de toutes les procédures inhérentes à la vie du marché et doit parfaitement maîtriser toutes les techniques d'achat qu'il conseille et met en œuvre.

A cet effet :

Il traduit les évolutions législatives et réglementaires portant sur les marchés publics par le biais de notes destinées à l'ensemble des acteurs de la commande publique de la collectivité,

Il adapte les procédures internes aux évolutions législatives et réglementaires

Il met à disposition des services des modèles ainsi que des documents type permettant d'appréhender plus facilement leurs marchés : le service conseille en effet sur la technique d'achat la plus adaptée à la satisfaction du besoin (marché, accord-cadre à marchés subséquents, accord-cadre à bons de commande, accord-cadre mixte, procédures complexes comme les marchés globaux...).

Enfin, il participe à la constitution des groupements de commandes entre collectivités et dont le Département est coordonnateur : à ce titre, il intervient dans la rédaction des conventions de groupement de commandes et est sollicité pour suivre et assurer la sécurité juridique des groupements à constituer ; il rédige l'ensemble des marchés du groupement et les présente à la CAO du Département.

A noter que les groupements permettant de générer de véritables économies pour les membres adhérents, ils ont vocation à se développer.

A ce jour, le Département est coordonnateur de 13 groupements de commandes dans des domaines d'achat très variés.

L'ORGANISATION DE TABLES RONDES ASSOCIANT LE DEPARTEMENT ET LES ENTREPRISES LOCALES :

Quatre tables rondes ont été organisées en juin 2022 auprès des entreprises du département à Périgueux, Ribérac, Sarlat et Bergerac, en partenariat avec la Chambre de métiers.

Il s'agissait de présenter les enjeux actuels de la commande publique et d'en échanger avec les acteurs locaux. Au total, une cinquantaine d'entreprises ont participé à ces tables rondes.

LA DEMATERIALISATION

Les obligations réglementaires récentes portant sur la transparence des actes de la commande publique et sur le recensement économique des marchés ont conduit le service des marchés à saisir les données énumérées par la réglementation sur deux outils dédiés :

L'open data des marchés sur AWS qui implique la saisie des « données essentielles des marchés publics » pour tout contrat dès 40.000 €.

Le recensement économique des marchés sur la plateforme Recensement économique des achats publics (REAP) permettant à l'Etat de réaliser des statistiques sur la commande publique. Cette saisie concerne les marchés supérieurs à 90.000 €.

Le service est également en charge de la saisie des données de marchés publics dans l'outil de gestion financière Coriolis : 513 fiches Coriolis saisies en 2022 (marchés + marchés allotis + les fiches multiples attributaires) contre 529 fiches saisies en 2021.

Cette saisie permet aux services prescripteurs d'exécuter financièrement leur marché.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, MARCHES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Service de la commande publique et des marchés intervient dans la rédaction des pièces contractuelles portant sur la clause d'insertion dans les pièces de marchés et répond, à la demande de l'agent de la collectivité en charge de la clause d'insertion, aux interrogations juridiques des collectivités qui mettent en œuvre une clause d'insertion.

En 2022, 9 marchés du Département ont donné lieu à la mise en œuvre d'heures d'insertion (sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par un agent attaché au Pôle RSA).

En outre, le Service des marchés participe à l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) rendu obligatoire du fait du montant annuel des dépenses en marchés publics supérieur à 50 millions d'euros. Le service qui participe à sa mise en œuvre, devra déployer des outils de suivi adéquats.

Enfin, plusieurs réglementations récentes en matière d'achat public responsable (Lois EGALIM, AGECE, Climat et Résilience...) enjoignent les collectivités à repenser la commande publique sous l'angle du développement durable.

Dès lors, afin de se préparer en interne aux échéances à court terme mais aussi afin de préparer les opérateurs économiques à ces nouveaux impératifs, le Service accompagne les services prescripteurs dans l'intégration de clauses environnementales.

LA PASSATION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

L'échéance de la DSP portant sur la téléassistance départementale dont le délégataire est l'Association CASSIOPEA a conduit à lancer une nouvelle procédure de passation de cette DSP.

Un seul candidat, CASSIOPEA, a remis une offre ; la DSP lui a été attribuée par la commission permanente, après les formalités réglementaires.

LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Depuis octobre 2016, le service est en charge du suivi de l'ensemble des délégations de service public du Département. Elles portent sur les sites Départementaux suivants :

- LASCAUX – LE THOT dont le délégataire est la SEMITOUR
- GRD ROC – LAUGERIE BASSE dont le délégataire est la SEMITOUR
- CLOITRE DE CADOUIN - BIRON-BOURDEILLES dont le délégataire est la SEMITOUR
- SITES TOURISTIQUES ET SPORTIFS (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC): dont le délégataire est la SEMITOUR
- AUBERGE DE JEUNESSE DE CADOUIN dont le délégataire est Délégataire : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
- TELEASSISTANCE DEPARTEMENTALE dont le délégataire est Cassiopéa
- COMPENSATION HYDRAULIQUE DU BANDIAT dont le délégataire est ASEAP
- RESEAU DE CHALEUR DE ST ASTIER dont le délégataire est Solena / Idex

En 2022, la mission de suivi des DSP a donné lieu à l'organisation et la coordination de 16 réunions et la rédaction de comptes rendus détaillés. Pour optimiser les rencontres avec le délégataire qui gère plusieurs sites départementaux, le service a fait le choix de regrouper les sites de mêmes activités dans une même rencontre.

Ces réunions répondent aux obligations règlementaires et contractuelles de chaque contrat :

- Réunions trimestrielles et comités de suivis en présence du délégataire,
- Réunions portant sur le bilan annuel et les perspectives en présence du délégataire,
- Réunions ponctuelles dans le cadre de problématiques particulières.
- Réunions réglementaires dans le cadre du renouvellement des DSP (CCSPL et Commission de DSP)

A ce jour, le suivi et le contrôle des Délégations de services publics permet, grâce à l'élaboration de différents comparatifs et une analyse des enjeux pour la collectivité, d'établir des orientations sur les choix stratégiques à opérer en matière de passation et de suivi.

L'optimisation du suivi financier des délégations de services publics permet une projection lors des demandes d'investissements et s'avère être un outil pertinent d'aide à la décision.

Le développement du suivi des Délégations de services publics permet au Département d'avoir une analyse plus fine de l'exploitation des sites départementaux par ses délégataires. Cette analyse permet également, en partenariat avec ses délégataires, de proposer de

nouvelles activités et favoriser ainsi la croissance du chiffre d'affaires et l'attractivité des sites départementaux.

Enfin, l'optimisation du suivi des Délégations de services publics permet de développer un partenariat de meilleure qualité ainsi que des relations avec les délégataires efficientes et sereines.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les missions du Service des Affaires Juridiques se déclinent de la manière suivante :

DEFENDRE LA COLLECTIVITE PAR LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES DOSSIERS CONTENTIEUX ET PRECONTENTIEUX

Le service assure l'instruction et la gestion des dossiers contentieux pour l'ensemble de la collectivité (hors RSA, carte mobilité inclusion et recours sur succession).

Le Service juridique est le collaborateur privilégié des avocats en charge de la défense des intérêts de la collectivité. Son rôle consiste en la préparation de cette défense par la recherche en interne des éléments favorables à la collectivité.

Au-delà, le service est également un véritable défenseur des intérêts de la collectivité. Il assure lui-même la rédaction des mémoires et la représentation en justice. Il s'assure du bon respect des procédures et assure l'interface entre l'ensemble des intervenants (assurance, experts, huissiers...) et les services concernés.

Enfin, il développe l'aide à la décision et la médiation dans les situations de précontentieux afin de limiter le nombre de recours exercés par les usagers.

PREVENIR LE RISQUE JURIDIQUE PAR LE CONSEIL INTERNE

Le service apporte une expertise juridique aux différentes problématiques rencontrées par la collectivité, participe à la réalisation de projets départementaux, à la sécurisation des procédures et écrits de la collectivité dans son ensemble. Il élabore et contrôle les conventions, avenants, procédures et protocoles d'accord soumis à son aval.

RECUEILLIR ET DIFFUSER DE L'INFORMATION JURIDIQUE PAR UN TRAVAIL DE VEILLE CONTINUE

Le service est un appui pour l'ensemble des services départementaux et directions par l'apport d'informations actualisées et réactives.

CENTRALISER ET GERER DES PROCEDURES TRANSVERSALES

Le service est gestionnaire à l'échelle de la collectivité des procédures d'accès aux documents administratifs des usagers (CADA), de protection fonctionnelle des agents et des élus, ainsi que des arrêtés pris par le Président du Conseil départemental afin d'ester en justice au nom de la collectivité.

ASSISTER LES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES (EHPAD)

Le service procure une assistance matérielle aux EHPAD dans leurs procédures devant la juridiction de la famille en matière d'obligation alimentaire.

ASSURER LA GESTION DES BIENS DES MINEURS ASE DONT LA TUTELLE EST DECLAREE VACANTE

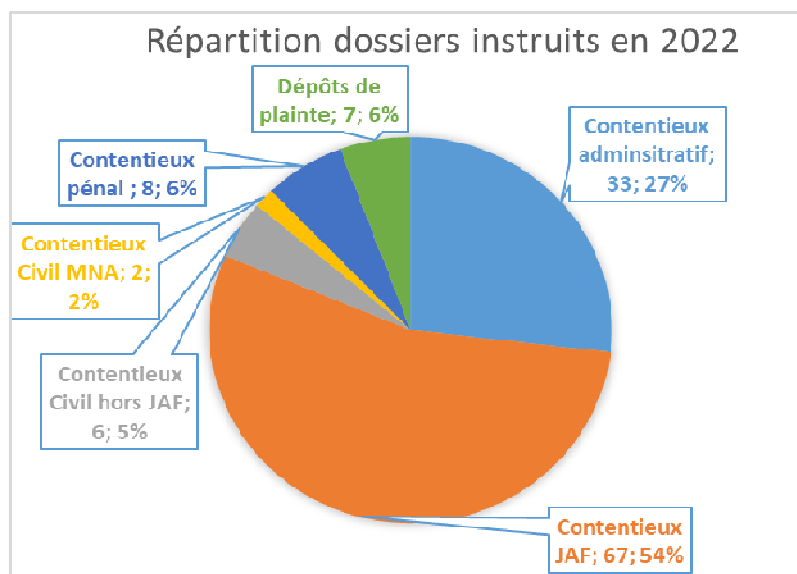
Le service est garant des biens appartenant aux mineurs dont la tutelle est déferée au Département. Il assure à ce titre, en lien avec le juge des tutelles des mineurs et le service de l'ASE, l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de leur patrimoine (succession, ouverture de comptes, gestion des biens ...).

ASSURER TOUTES OPERATIONS PREALABLES ET NECESSAIRES A L'ACCEPTATION DE DONS ET LEGS FAITS AU DEPARTEMENT

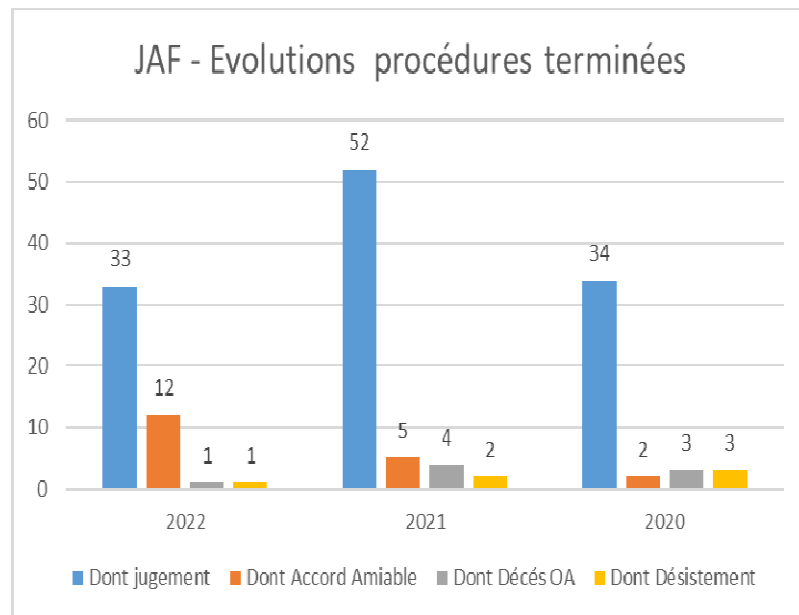
DEFENSE DES INTERETS DU DEPARTEMENT

L'activité générale 2022 du service permet de recenser **124 dossiers contentieux et précontentieux**.

Parmi ces dossiers on note **73 contentieux ont été défendus directement par le service sans avocat, 7 dépôts de plainte et signalements**.

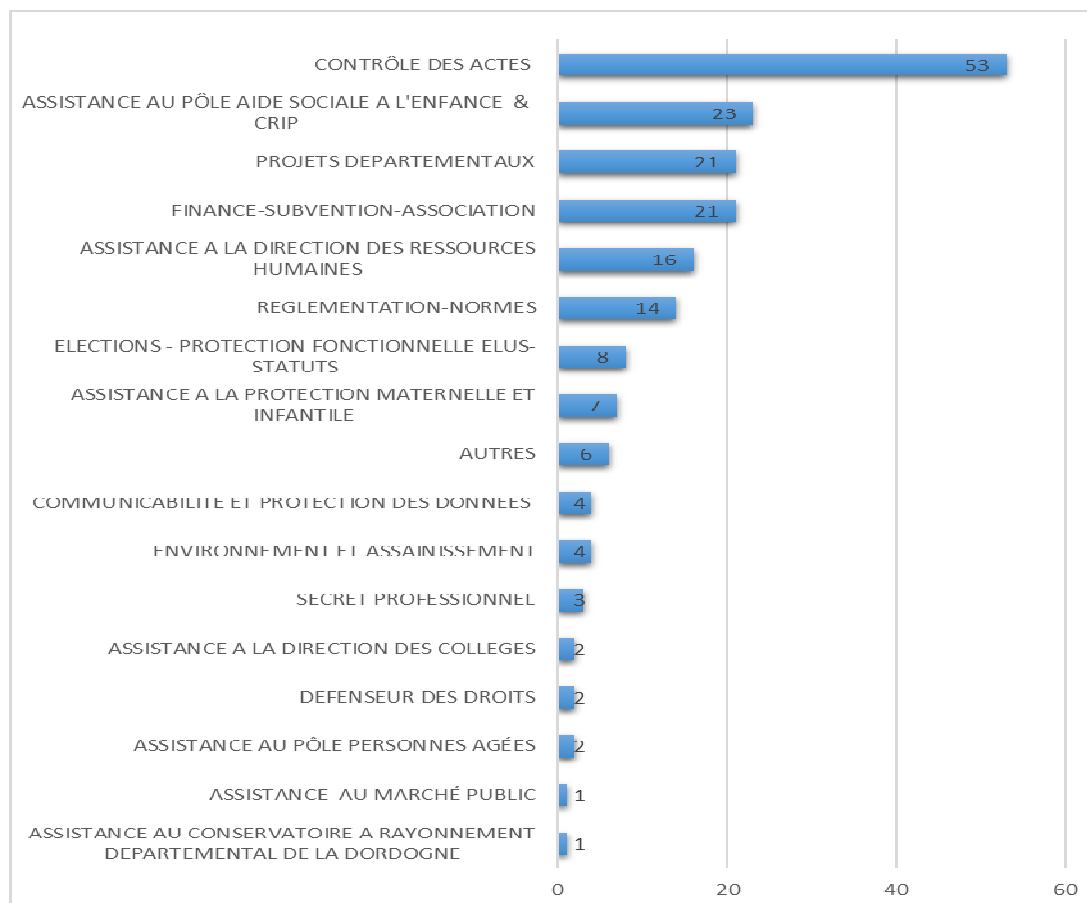


A noter conformément aux objectifs de service une nette augmentation des règlements amiables dans le cadre des contentieux de l'obligation alimentaire devant le Juge aux Affaires Familiales (JAF) :



EXPERTISE JURIDIQUE PAR LA REDACTION D'ETUDES – ACTES - DOCUMENTS ET FORMATIONS

En 2022, le service a traité 190 demandes écrites hors travail transversal concernant la réforme de la publication des actes et le déport des élus contre 102 en 2021 réparties comme suit :



INFORMATION – VEILLE JURIDIQUE

1 agent assure une veille juridique quotidienne et continue des textes, jurisprudences et actualités juridiques pouvant impacter la collectivité. Il assure une alerte et communique des informations juridiques à destination des services départementaux.

A noter qu'en 2022, l'activité de veille juridique a particulièrement ciblé l'actualité législative et réglementaire dans les domaines suivants :

- ⇒ Droit des collectivités locales (différents volets de la loi 3DS du 21.02.2022 et ses décrets d'application),
- ⇒ Réforme de la publicité et de l'entrée en vigueur des actes administratifs des collectivités locales
- ⇒ Protection des données,
- ⇒ Suivi réglementaire et jurisprudentiel de la gestion en RH,
- ⇒ Protection des enfants (loi du 7 février 2022),
- ⇒ Réforme de l'adoption (loi du 21 février 2022),
- ⇒ Médiation administrative (décrets d'application de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire).

L'attention a également été portée sur des problématiques émergeant au sein des collectivités territoriales à savoir :

- ⇒ L'empreinte environnementale du numérique,
- ⇒ La lutte contre la cyber-criminalité,
- ⇒ La protection des élus et déontologie des élus (projet de loi LOPMI),
- ⇒ Les énergies renouvelables.

Au total au titre de l'année 2022, **566 informations juridiques ont été transmises contre 521 au titre de l'année 2021.**

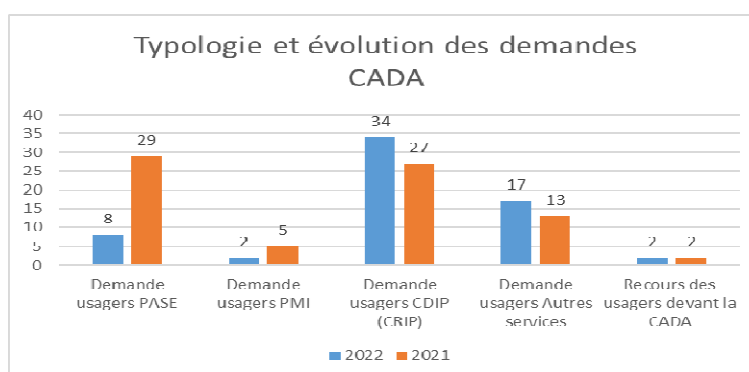
Par ailleurs, afin d'adapter les informations juridiques aux besoins de la collectivité, le Service Juridique a entrepris de mettre à jour la liste des agents destinataires de la veille juridique. L'objectif de cette actualisation consiste à identifier plus précisément les personnes désignées comme référentes au sein des Directions et Services.

PROCEDURE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS AMINISTRATIFS

Le service est chargé de la coordination et la mise en œuvre de la communication des documents administratifs sollicités par les administrés ou leurs avocats.

Sont également traités les recours des usagers que ce soit devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et devant le Tribunal Administratif.

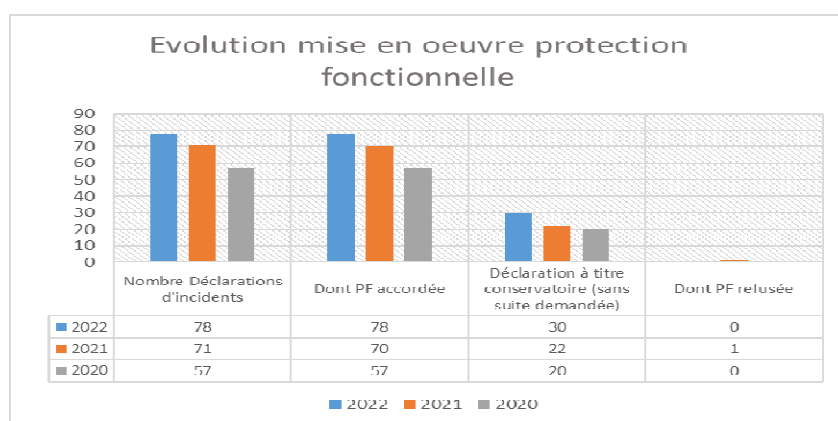
En 2022, le service a traité 61 demandes de communication de documents et dossiers par les usagers, contre 74 en 2021. Aucune saisine du Tribunal Administratif n'a été effectuée par les usagers en 2022.



PROTECTION FONCTIONNELLE

Le service est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle sollicitée par les agents lorsque ces derniers sont soit victimes d'incident (agressions physiques, menaces, violences, injures, diffamation...) soit mis en cause civilement ou/et pénalement par un usager ou un tiers dans le cadre de leurs fonctions. Le service apporte à chaque situation une réponse juridique personnalisée et assiste l'agent dans chacune de ses démarches (administrative et judiciaire).

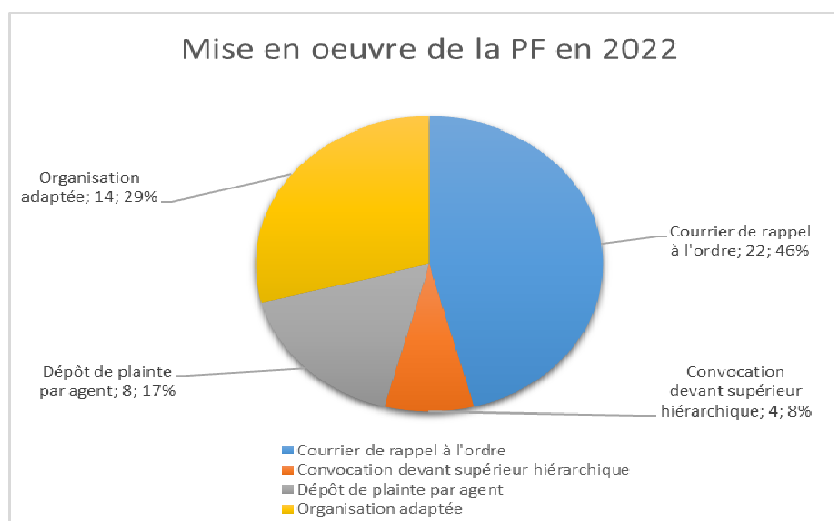
En 2022, le service a été destinataire de 78 déclarations d'incidents de la part d'agents auprès desquels il est intervenu, contre 71 en 2021.



Cette hausse peut s'expliquer par la crise sociale et économique éprouvée depuis 2020.

Ces agressions, qui vont de l'insulte à la menace de mort, touchent plus particulièrement les travailleurs sociaux. Le secteur des routes n'est cependant pas en peine et se retrouve également frappé par ces attaques qui demeurent plus modérées, certes, mais tout aussi violentes.

L'intervention de l'Administration employeur se matérialise ainsi :



La conduite d'opérations de sensibilisation auprès des services, par des interventions sur site permettant de toucher directement les publics les plus éloignés s'est poursuivie cette année.

Il est à noter l'émergence de nouvelles attaques sous forme de dénonciations numériques visant les travailleurs sociaux sur les réseaux internet. Les membres du Groupe dédié à la protection fonctionnelle demeurent en alerte sur l'apparition de ces nouveaux phénomènes susceptibles de porter atteinte aux agents.

SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE

LES MISSIONS DU SERVICE

- Récupération des prestations d'aide sociale, prises et mainlevées d'hypothèques, revalorisation des rentes viagères, successions vacantes ou non-réclamées,
- Instruction et défense des contentieux relatifs aux prestations d'aide sociale devant les juridictions,
- Contrôle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur pièces et sur place,
- Instruction en appel et en défense des contentieux relatifs au RSA devant les juridictions administratives, civiles et pénales,
- Traitement des recours administratifs préalables,
- Dépôts de plainte dans le cadre du RSA.

LES RECOURS SUR SUCCESSIONS

ASPECT FINANCIER

En 2022, les différents recours exercés en récupération des prestations d'aide sociale versées par le Département se sont élevés à :

- Aide médicale : 643,76 €
- Foyer occupationnel : 428 200,48 €
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et Aide-ménagère : 3 335 807,68 €
- **Soit un total récupéré : 3 764 651,92 €**

Le montant des recettes a augmenté de 43,56 % (2 622 307,18 € en 2021). Cette augmentation est expliquée par plusieurs facteurs :

- La reprise d'une activité normale suite à deux années compliquées (2020/2021).
- Les agents sont plus vigilants aux délais de prescriptions de la créance ; ce délai est de 5 ans et peut être interrompu avec l'émission d'un titre.
- Il a été constaté durant cette année un important renouvellement des clercs de Notaire dans les études notariales. Ceci a eu pour effet la résolution d'anciens dossiers, les nouveaux clercs cherchant à apurer les anciens dossiers à leur arrivée dans l'étude.

LES HYPOTHEQUES

En 2022, 49 hypothèques (contre 88 en 2021) ont été inscrites.

57 mainlevées effectuées (contre 55 en 2021) ont permis la récupération ou le remboursement anticipé des créances pour un montant de 1 046 289,50 €.

LES SUCCESSIONS VACANTES

Les recettes effectuées au titre de la récupération après jugement de vacance et règlement par les services des domaines s'élevaient à 375 459,31 € en 2022 contre 458 151,94 € en 2021.

LES RENTES VIAGERES

14 rentes viagères ont été réévaluées en 2022 contre 10 en 2021.

RENOVATION DES PROCEDURES

En 2022, le Service du Contentieux a entrepris le renouvellement de la convention entre le Département de la Dordogne et la Chambre des Notaires qui datait de 1997. Une première rencontre a été organisée avec le Président de la Chambre des Notaires pour échanger sur la nouvelle rédaction proposée par le service.

La signature de la convention devrait intervenir en 2023.

LES CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE HORS RSA

En 2022, 7 contentieux ont été traités contre 15 en 2021 (6 recours contre des décisions de CMI stationnement et 1 recours contre une décision de récupération d'aide sociale contre bénéficiaire d'assurance vie)

Depuis 2019, il est constaté une diminution constante des contentieux en matière d'aide sociale hors RSA car ces contentieux sont précédés obligatoirement d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO), traités par les services métier, ce qui a eu pour effet de diminuer la saisine du Juge par les usagers.

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CONTROLES RSA

En 2022, 236 décisions d'opportunités ont été prises dont 87 suite à des contrôles des bénéficiaires du RSA (essentiellement sur pièces à cause du COVID) effectués par le Service contre 173 décisions dont 94 suite à nos contrôles en 2021.

AMENDES ADMINISTRATIVES EN 2022

23 dossiers ont été identifiés en 2022 comme devant faire l'objet d'une amende administrative :

- 10 dossiers ont fait l'objet d'une amende administrative effective (validation par l'Equipe Pluridisciplinaire (EP) et émission du titre) pour un montant total de 7 228€.
- 4 dossiers identifiés sur 2022 étaient au 31 décembre 2022 en attente de passage en EP.

Ces 14 dossiers ci-dessus se répartissent ainsi :

UT de BERGERAC EST = 2 + 1 en attente

UT de BERGERAC OUEST = 2

UT de RIBERAC = 1 + 1 en attente

UT de MUSSIDAN = 1 + 1 en attente

UT de PERIGUEUX = 4 + 1 en attente

- 5 dossiers pour un montant total de 1 263€ n'ont pas abouti à l'émission d'une amende : 4 dossiers ont fait l'objet d'un avis défavorable d'Equipes Pluridisciplinaires et il y a eu une annulation (due à la révision du dossier qui a ramené l'indu à 0€)
- 4 dossiers n'ont pu être traités pour plusieurs raisons : le quotient familial indispensable pour le calcul de l'amende était indisponible sur le portail de la CAF ; l'usager était absent de France, l'usager était décédé.

CONTENTIEUX DE LA FRAUDE ET PENAL

En 2022, 2 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude (2 en 2021) devant le Tribunal correctionnel.

PRE CONTENTIEUX RSA, CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET LE CONSEIL D'ETAT

En 2022, 62 recours administratifs préalables ont été traités contre 63 en 2021. Le Département a accordé 1 demande de remise de dette partielle (d'un montant de 875,95 €) et 2 demandes de remise de dette totale (respectivement d'un montant de 118,67 € et 328,03 €).

13 contentieux relatifs au RSA ont été élevés devant le Tribunal Administratif, contre 10 en 2021. A ce jour, un jugement relatif à ces contentieux a été rendu, il concluait au rejet de la requête de l'allocataire.

5 décisions ont également été rendues par le Tribunal Administratif pour des contentieux des années précédentes (4 favorables et 1 défavorable au Département). La durée des contentieux s'est en effet allongée (environ 1 an – 1 an et demi contre auparavant des contentieux qui étaient réglés dans l'année).

6. SERVICE DE L'ASSEMBLEE

Le Service de l'Assemblée, composé de 4 agents, joue un rôle central dans la mise en place des projets de la Collectivité. Il centralise et vérifie les rapports élaborés par les services et pilote la préparation des séances des assemblées délibérantes (convocations des élus, transmissions des documents); il s'assure du bon déroulement des séances et du suivi des délibérations votées (transmission des délibérations au contrôle de légalité, publication).

Il rédige et assure le suivi des arrêtés de délégations de signature accordées par le Président aux élus dans le cadre de leur fonction ou en l'absence du Président et tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président et mis à jour sur Intranet. Il constitue le Recueil des Actes Administratifs (RAA) mensuel.

Il est l'interlocuteur des Elu.e.s pour leurs besoins en formation (inscriptions, règlements). Enfin, il assure la diffusion des informations institutionnelles sur intranet et sur le site internet du Département.

Le Service de l'Assemblée est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur Général des Services.

CONTEXTE DE L'ANNEE 2022

L'année a été marquée par des changements en termes humains avec l'arrivée d'un nouveau Chef à la tête du Service de l'Assemblée en février puis la nomination d'un nouveau Directeur Général des Services en avril.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la Direction générale, trois importants projets transversaux ont également été lancés :

- Mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la publication des actes issues de l'Ordonnance du 7 octobre 2021 en lien avec la DDCP et la DSIN ;
- Travail collaboratif avec la Déléguée à la protection des données sur l'application du Règlement Général sur la Protection des Données aux actes de la Collectivité ;
- Lancement du chantier sur la déontologie et la prévention des conflits d'intérêts, sous l'égide de la DDCP.

SESSIONS PLENIERES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Date	Objet	Nombre de rapports	Nombre de jours
Le 19 janvier 2022	Orientations budgétaires	7	1
Du 7 au 11 février 2022	Budget primitif	122	4
Du 27 au 28 juin 2022	Budget supplémentaire	76	2
Le 26 septembre 2022	Séance plénière	10	1
Du 16 au 17 novembre 2022	Décision modificative n° 2	79	2
TOTAL		294	10

A l'occasion des différentes affaires examinées par l'Assemblée départementale, **294 délibérations** ont été votées.

REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Dates	Nombre de rapports	Dates	Nombre de rapports
Le 21 mars 2022 – CP I	109	Le 19 septembre 2022 – CP VI	59
Le 11 avril 2022 – CP II	53	Le 17 octobre 2022 – CP VII	75
Le 16 mai 2022 – CP III	66	Le 21 novembre 2022 – CP VIII	66
Le 20 juin 2022 – CP IV	78	Le 12 décembre 2022 – CP IX	53
Le 25 juillet 2022 – CP V	55	TOTAL	614

Nombre total de dossiers examinés en Commission Permanente : **614**.

En 2022, **908 rapports à caractère général ou particulier** ont fait l'objet de débats et ont été approuvés par les Elu.e.s.

COMPTE RENDU DES DEBATS

Les débats des séances plénières sont enregistrés en direct et transmis à un prestataire de service qui les retranscrit. Après retour des transcriptions, le Service les relit afin de corriger les éventuelles erreurs.

En 2022, **environ 33 heures de débats** ont été retranscrites et relues.

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Service tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président.

Le Service procède à la mise à jour des représentations et les intègre dans intranet.

DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Le Service est également chargé des délégations de signature accordées par le Président aux Elu.e.s, dans le cadre de leurs fonctions, ou en l'absence du Président.

FORMATION DES ELUS

En application des dispositions des articles L.3123-10 à L.3123-14 du CGCT, les dépenses de formation des Elu.e.s locaux sont une dépense obligatoire pour les Collectivités. Leur montant ne peut excéder 20 % des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux Elu.e.s et inscrits au budget de la Collectivité.

Sur ces crédits sont imputées les dépenses relatives à la formation des Elu.e.s concernant :

- Les frais de formation facturés par les organismes dispensateurs agréés à cet effet,
- Les frais de déplacements et de séjour des Elu.e.s calculés selon les dispositions du décret du 28 mai 1990 relatif aux frais de séjour et de déplacements des fonctionnaires,
- Les éventuelles pertes de revenu subies par l'Elu.e sur justificatifs, pour suivre un stage de formation dans la limite de 6 jours et de 1,5 fois le SMIC horaire.

Au titre de la formation, la somme de **996,35 €** a été mandatée au cours de l'année 2022.

RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article R.3131-1 du CGCT, les délibérations du Conseil départemental et de la Commission Permanente ainsi que les actes du Président du Conseil départemental, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs (RAA) du Département ayant une périodicité au moins mensuelle. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 est venue préciser que cette publication peut également être faite à titre complémentaire sur support numérique. Le Service de l'Assemblée constitue le RAA et s'assure de sa communication sur Intranet, sur le Site internet du Département ainsi qu'en libre accès à l'accueil de l'Hôtel du Département.

A noter que les délibérations votées par le Comité syndical du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) et le Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) présidés par le Président du Conseil départemental, sont intégrées dans le RAA du Département.

En 2022 et pour la dernière année pleine : **1.723 actes administratifs** ont été publiés au RAA.

DEMATERIALISATION

Les Conseillers départementaux sont équipés de tablettes numériques sur lesquelles la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a installé une ressource – l'Espace numérique des délibérations – permettant de consulter les rapports et les projets de délibérations avant séance et des délibérations définitives après séance.

Les Elu.e.s ont signé une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à procéder à la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental rédigé conformément au CGCT (articles 3121-18, 3121-18-1, 3121-19 et article 1369-9 du Code Civil).

Les responsables des Services départementaux, de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture et de la Paierie départementale, ont également accès à cette plateforme.

Cet envoi dématérialisé permet à la Collectivité de réaliser une économie financière de frais d'impression et de frais postaux d'environ **30.000 € par an**.

Grâce à cette application, l'ensemble des délibérations définitives (depuis novembre 2000) est consultable en libre accès sur l'Intranet, le site internet institutionnel départemental et sur la plateforme Open data du Département, après passage au contrôle de légalité de la Préfecture (procédure également dématérialisée), ce qui représente une base de données considérable accessible à tous. Cette dématérialisation contribue ainsi aux actions de l'Agenda 21 en réduisant de manière considérable la consommation de papier.

DGA DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT

7. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Fort de son expérience et de son expertise, le Département est un maillon essentiel pour accompagner et fédérer les différents acteurs, proposer une ingénierie adaptée et participer au développement et à l'animation du territoire.

La mise en place d'une politique de renforcement de l'attractivité de notre territoire s'inscrit dans une volonté de dynamiser et conforter notre action d'accompagnement notamment par l'innovation, l'insertion professionnelle, la création et le développement d'entreprise ainsi que l'inclusion numérique.

En soutenant les entreprises dans leurs investissements de production, de commercialisation et de transformation et en acceptant, à titre dérogatoire, la compétence déléguée d'immobilier d'entreprises par certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Département assure la pérennité et le développement des entreprises et de leurs emplois, en maillant le territoire afin d'offrir une répartition équilibrée des bassins de vie.

Cette solidarité territoriale est essentielle car elle protège les populations de déserts économiques ou encore numériques et densifie le tissu entrepreneurial du territoire. La richesse de nos entreprises, qui pour nombre d'entre elles sont leader sur leur marché au niveau national voire international, leur diversité et leur répartition harmonieuse sont une force à maintenir. Le Département reste l'interlocuteur de proximité des porteurs de projets économiques.

En 2022, le Département a soutenu les entreprises et l'économie locale à hauteur de **3.064.997 €** dont :

- 2.625.287 € en investissement,
- 439.710 € en fonctionnement.

Dans le cadre de la réorganisation des Services mise en place en octobre 2016, un Service de la Vie Associative a vu le jour et est chargé du suivi administratif de la plupart des aides aux structures à statut associatif. A ce titre, un complément de 93.900 € a été alloué à l'économie via ce service. Toutefois, certains dossiers restent gérés intégralement par le Service Appui aux Entreprises.

AIDES DIRECTES ATTRIBUEES EN 2022 AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux entreprises de notre territoire en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, le Conseil départemental a apporté, en 2022, des aides d'investissement à l'économie locale à hauteur 2.625.287 €.

	Secteur Agroalimen- taire	Secteur du Bois	Secteur de la Pêche	Nombre de dossiers accompagnés	Total
<i>Aides directes aux entreprises pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers</i>					
Nombre de dossiers accompagnés	57	24	-	81	
Matériel	1.885.598	449.401	-		2.334.999
Immobilier		86.000	-		86.000
Sous total aides directes aux entreprises				81	2.420.999
<i>Aides directes aux entreprises Indemnisations</i>					
Nombre de dossiers accompagnés	3	-	-	3	
Indemnisations suite travaux	9.288	-	-		9.288
Sous total aides directes aux entreprises Indemnisations				3	9.288
Réservation d'enveloppes Opérations collectives	115.000 (OUC Périgueux / ACP Pays Pgd noir)			2	115.000
Chambre de métiers	80.000			1	80.000
TOTAL Aides à l'investissement				87	2.625.287

En 2022, Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir 81 dossiers pour un montant total de 2.420.999 € d'aides directes aux entreprises pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers.

Il est nécessaire de préciser, qu'à ce bilan statistique des activités 2022 en financement direct, doit être rajoutée la somme des contacts et mises en relations avec les partenaires (notamment avec la Région Nouvelle-Aquitaine) et les entreprises. C'est cette ingénierie de proximité qui nous permet d'exercer toute notre compétence et d'assurer le soutien à toutes les entreprises du département.

Le Service Appui aux Entreprises intervient en tant que « facilitateur » aux côtés de partenaires institutionnels (Chambres consulaires, Services de l'Etat, Organismes économiques...), afin de faciliter le fonctionnement et la vie des entreprises locales. Ainsi, le Service a une action claire en faveur du désenclavement numérique, de la mise en relations de partenaires locaux et du dialogue avec les Collectivités territoriales.

Au-delà de son action auprès des entreprises, le Service met notamment à disposition de l'ensemble des EPCI ses compétences et sa connaissance du territoire afin de les accompagner dans leurs projets. C'est ainsi qu'une quarantaine d'avis techniques ont été renseignés, en liaison avec les différents Services du Département, dans le cadre de la politique contractuelle territoriale.

AIDES INDIRECTES

Bilan Initiative Périgord

Présent depuis la création, le Département accompagne la plateforme Initiative Périgord en abondant les différents fonds à destination de l'économie qu'elle administre. Le travail, mené depuis l'origine de la Plateforme d'Initiative Locale du Périgord, place cette structure au meilleur niveau de performance et il est primordial que notre Département demeure un partenaire significatif, tant au niveau de son implication financière, que de l'accompagnement technique fourni par le Service Appui aux Entreprises. Le Département participe à l'étude et aux comités de prêts des trois fonds gérés : création-reprise, croissance et agriculture, qui ont un effet de levier dans la constitution et le renforcement des fonds propres des entreprises.

Sur l'année 2022, 190 projets ont été accompagnés pour un volume d'engagement de prêts d'honneur de plus de 2,65 million d'euros.

Bilan Périgord Développement

Le Département est à l'origine de la création de l'Association Périgord Développement (APD) avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le Département continue d'accompagner l'association de manière réduite.

140 contacts ont été noués au cours de l'année 2022, au travers des différentes actions menées par l'APD et 31 projets ont abouti. C'est ainsi que pas moins de 115 emplois sont concernés par ces différents projets de création, développement et reprise d'entreprises. A ce jour, il est nécessaire de poursuivre la réflexion déjà engagée sur la structuration et les missions de Périgord Développement ainsi que sur son efficacité au regard des moyens engagés.

Emploi

Les actions pour l'emploi et l'insertion sociale sont des préoccupations légitimes des politiques départementales. A côté des actions de gestion des prestations d'aides sociales (notamment le Revenu de Solidarité Active - RSA), le Département s'engage avec différents partenaires pour une approche intégrée des politiques locales de l'emploi.

Il est important d'articuler expertise sociale et professionnelle pour développer des actions en faveur d'un retour à l'emploi.

Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants allocataires du RSA

En Dordogne, notamment en milieu rural, de nombreux allocataires du RSA ont un projet de création d'entreprise, ou en ont déjà créée, mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, il est prévu un accompagnement spécifique afin de leur permettre de réussir, mais aussi de sortir, à terme, du dispositif RSA. En 2022, 18 allocataires ont été suivis par le Service.

Structures de soutien à l'économie et à l'emploi

Le Département accompagne et soutient un ensemble de structures ou/ et de dispositifs qui œuvrent pour l'aide au retour à l'emploi et conjugue ainsi au sein de la Direction économique le développement économique et le développement social.

Huit structures bénéficient ainsi de l'aide du Département :

- la Maison de l'Emploi (MDE) du Grand Périgueux,
- les cinq Missions Locales,
- l'association Trajectoires,
- l'association Terra Job.

L'inclusion numérique comme vecteur de retour à l'emploi

La dématérialisation des services publics s'est accélérée avec la crise de la COVID19, augmentant les difficultés d'accès aux droits et services des plus précaires. Le numérique est ainsi devenu l'un des premiers freins déclarés par les demandeurs d'emploi devant la mobilité qui a longtemps tenu cette première place.

Pour répondre à cet enjeu d'équité d'accès aux droits et à ce besoin d'accompagnement, le Département a répondu à l'appel à projet « Les conseillers numériques France Service » initié par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Une décision favorable a été accordée ; elle a permis le recrutement de trois conseillers numériques en contrat de projet pour deux ans. Ils seront déployés dans un premier temps sur les Unités Territoriales de MUSSIDAN et du Bergeracois aux côtés des services sociaux du Département.

Une subvention de 50.000 euros par poste est versée au Département sur deux ans (2022-2023).

Ingénierie pour des projets innovants et structurants

Entreprendre et Innover en Périgord

Un programme d'accompagnement pour favoriser l'entrepreneuriat féminin et l'emploi. « Entreprendre et Innover en Périgord » accompagne une promotion de six à dix jeunes entreprises de trois à dix-huit mois d'existence, portées par des femmes ou des équipes mixtes sur l'ensemble de la Dordogne. Si tous les secteurs d'activité sont concernés par ce programme (artisanat, agriculture, services, commerce, etc.), le caractère innovant du projet est un critère de sélection.

Ce programme, initié par le Conseil départemental de la Dordogne, est coordonné par Le Réseau Les Premières Nouvelle-Aquitaine et organisé avec un ensemble de partenaires qui contribuent à la richesse de dispositif. (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, SPIE, Crédit Agricole, Orange, Pôle Emploi, Initiative Périgord, H24, la Wab, Pépinière cap@cité).

En 2022, cette opération a été soutenue par le Département à hauteur de 10.000 €.

La French Tech Périgord Valley

En février 2020, la candidature portée conjointement par le Département de la Dordogne et les Communautés d'Agglomération du Grand Périgueux et du Bergeracois, accompagnés par les Chambres Consulaires et s'appuyant sur le soutien des entrepreneurs et des start-ups du territoire, a obtenu le label « French Tech ». Ce label distingue en France les écosystèmes de start-ups autour du numérique.

Le Département accompagne en ingénierie et financièrement cette structure. Le Département s'engage auprès de French Tech à hauteur de 30.000 €.

SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Depuis 2016, le Conseil départemental de la Dordogne a fait évoluer ses politiques publiques en faveur de l'agriculture en les intégrant dans une stratégie globale de résilience alimentaire. Elle s'est notamment traduite par le programme « fait maison » en 100 % Bio et Local à la destination de ses trente-cinq collèges. Cet attachement à l'excellence environnementale comme facteur de développement endogène pour nos territoires a été reconnu à la fois sur le plan national et au niveau européen.

L'année 2022 aura été marquée par un rappel à l'ordre du dérèglement climatique sans précédent, et par des épizooties sanitaires dramatiques pour les filières avicoles.

Si ces bouleversements ont impacté le quotidien des Périgourdins, l'agriculture de notre département a connu une conjonction d'aléas aux conséquences économiques considérables. La vague épizootique liée à l'influenza aviaire a révélé une grande vulnérabilité d'une filière pourtant dynamique. Les vagues d'orages de grêle d'une violence inouïe ont durablement fragilisé les exploitations agricoles impactées. Le

climat change, et notre agriculture doit évoluer. Les rendements de nombreuses grandes cultures n'évoluent plus significativement. La typicité de nos vins se modifie. La vernalisation des plants de fraise souffre du manque de froid. La filière laitière est impactée par des chutes de rendements conjoncturels. Les gelées sont plus marquées sur les cultures pérennes. Les épisodes de sécheresse se multiplient et s'installent durablement. Les périodes de pluies se concentrent et s'intensifient, entraînant des périodes de fort déficit hydrique.

Lors de la Session budgétaire du 11 février 2022, le Département a adopté les orientations en matière agricole, pour la période 2022, selon six axes :

- Promouvoir et organiser les circuits courts, la vente directe et l'approvisionnement de nos industries agroalimentaires : vers un nouveau modèle économique ;
- Contribuer à l'installation et à la transmission ;
- Développer une agriculture durable ;
- Accompagner les territoires ruraux et promouvoir des produits de qualité ;
- Soutenir les agriculteurs en difficulté ;
- Développer le Manger Local, 100 % Fait maison et la valorisation des produits Bio locaux auprès de la restauration collective de notre territoire.

En 2022, le Département a consacré **3 638 337 €** à sa politique agricole dont :

- 3 229 167 € en investissement,
- 409 170 € en fonctionnement (hors Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche).

Dans le cadre de la réorganisation des services mise en place en octobre 2016, un Service de la Vie associative a vu le jour. Il est chargé du suivi administratif de la plupart des aides aux Structures à statut associatif.

En 2022, 621.700 € ont été attribués aux associations agricoles qui complètent les montants cités ci-dessus. Pour autant, certains dossiers restent gérés intégralement par le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Par ailleurs, Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire apporte une ingénierie au profit des Collectivités et dans le cadre de projets innovants et structurants. Il se positionne pour le compte du Département comme un partenaire privilégié des Communes et/ou Communautés de Communes ou d'Agglomération en les accompagnant dans leurs différents projets en termes d'ingénierie et d'appui technique.

Le Service est aussi un référent technique en apportant toutes ses compétences d'ingénierie auprès des partenaires agricoles dans le cadre de projets innovants et structurants pour le compte des filières et du territoire.

Dans le cadre de sa politique agricole départementale forte, le Département tient à accompagner les projets avec une envergure de territoire (Drive Périgord, expérimentation miscanthus, switch grass, silphie...) et/ou en en assurant le maillage (méthanisation...). Ils peuvent répondre aussi à une volonté ou besoin de structuration de filière (Plan de relance de la filière Oie, structuration d'une filière légumes et légumineuses...) et/ou de recoupement transversal.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux exploitations, notamment, de notre territoire en faveur d'activités de production de produits agricoles, en 2022 le Conseil départemental a programmé **3.229.167 € d'aides à l'investissement** au monde agricole dont 2.995.920 € d'aides directes destinées aux exploitations agricoles :

Type d'aide	Nbre de dossiers	Montant (€)
Aides directes aux exploitations et CUMA sans FEADER	900	2.995.920
Chambre d'Agriculture (+100.000 € fonctionnement)	1	120.000
MFR	7	28.350
MFR Vanxains	1	20.779
CUMA FEADER	9	64.118
TOTAL	918	3.229.167

Promouvoir et organiser les circuits courts, la vente directe et l'approvisionnement de nos industries agroalimentaires : vers un nouveau modèle économique / Soutenir une agriculture durable : bilan des aides attribuées en 2022

	Nombre de bénéficiaires	Hectares plantés filières végétales	MONTANT (€)
Filière bovin lait	42		157 305
Filière bovin viande	133		413 662
Filière caprin	19		113 803
Filière avicole	46		135 302
Filière ovin	37		119 542
Filière Divers Animal	10		46 248
Total Filières animales	287		985 862
Projets innovants et structurants	7		122 460
CUMA sans FEADER	20		135 204

Total Projets Innovants et CUMA	27		257 664
Filière châtaigne	28	16,37	80 319
Filière noix	41	45,84	71 487
Filière maraîchage	96	16,00	357 842
Filière truffe	125	23,03	88 662
Filière fraise	55		181 686
Filière apicole	13		26 058
Filière Divers Végétal	91		340 028
Grêle – Achat de semis	21		15 974
Total Filières Végétales	470	101,24	1 162 056
Filière Hydraulique Agricole Individuelle	13		116 345
Création / Extension de réserve d'eau	13		121 006
Filière circuit court, vente directe	90		352 987
TOTAL GENERAL	900		2 995 920

Accompagner le monde rural et promouvoir un territoire de qualité : Subventions aux Maisons Familiales Rurales (MFR) de la Dordogne

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les sept MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires. Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. Par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

A ce titre, en 2022, les sept établissements concernés ont bénéficié d'une aide de 4 050 € afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de 28 350 €. En 2023, les sept établissements sollicitent le Département pour un montant total identique.

En 2022, la MFR du Ribéracois a sollicité le Département pour le financement d'un projet d'aménagement de deux salles de classe et la construction de sanitaires ainsi que pour la

réalisation d'une plateforme en enrobé pour assainir une zone recevant les eaux de ruissellement. L'objectif était d'y matérialiser des terrains d'activités sportives et ludiques pour les activités d'éducation physique et les temps de vie résidentielle.

Le Département a alloué en 2022 une subvention de 20 779 € à cette MFR afin de l'accompagner dans son projet (10 % du coût total).

Le Partenariat avec la Fédération Origine Qualité Périgord et la promotion des produits Périgord

L'objectif est de promouvoir, de manière concertée et collaborative, les produits identitaires du Périgord, considérant la qualité des produits issus de notre agriculture départementale, et dont bon nombre d'entre eux sont sous signes officiels de qualité.

Pour cela, plusieurs manifestations permettent chaque année de mettre en avant ce partenariat, malgré le contexte sanitaire ayant conduit à l'annulation de nombreuses manifestations, comme principalement lors du Salon International de l'Agriculture de Paris, et quelques animations spécifiques des filières adhérentes organisées en différents lieux.

Soutenir les agriculteurs en difficulté

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Conseil départemental de la Dordogne vient en appui de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention – Pôle Revenu de Solidarité Active (RSA) pour livrer une analyse technique approfondie et personnalisée des allocataires agriculteurs. Il émet un avis sur l'attribution du RSA, conclusif d'un état des lieux objectif de la situation de l'exploitation. Il s'efforce de dresser des perspectives d'évolution, en lien avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA. Il complète ce dernier par l'établissement d'un diagnostic de viabilité économique des exploitations concernées afin d'évaluer la rentabilité, l'autonomie financière et la dépendance aux aides des exploitations concernées.

Depuis 2016, le Pôle RSA du Département et le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et juger de l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires. En 2022, le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été sollicité pour émettre un avis et/ou apporter un accompagnement pour plus de 200 agriculteurs. Il doit faire face à une demande accrue d'expertise liée à l'accroissement des demandes conjoncturelles de Revenu de Solidarité Active dû aux aléas climatiques (gel de printemps, grêles en Ribéracois et en Bergeracois), sanitaires (crise de l'influenza aviaire) et économiques (crise de la filière lait).

Ce nombre élevé a progressé depuis 2021, en transparence et dans un effort de transversalité entre le Service Agriculture et Agroalimentaire et le Pôle RSA (pour information, 143 agriculteurs ont été suivis en 2018, 135 en 2017, 120 en 2016, 138 en 2015, 133 en 2014, 115 en 2013, 92 en 2012 et 57 en 2011). Avec plus de 200 dossiers suivis par an, le Service de l'Agriculture et Agroalimentaire maintient un niveau très élevé d'accompagnement depuis la mise en place du dispositif. Ce dispositif d'accompagnement

et de suivi directs des allocataires agricoles du Revenu de Solidarité Active est une singularité dans les politiques publiques menées par les Départements.

Faciliter la valorisation des produits locaux de qualité dans la restauration collective : le Manger local et 100 % Fait maison

Au-delà des financements spécifiques alloués directement aux producteurs, le Service Agriculture et Agroalimentaire œuvre au travers d'actions conduites via Agrilocal notamment, et auprès des équipes de cuisine des collèges prioritairement, mais aussi des cantines collectives à l'échelle de notre territoire départemental. Le Service participe activement aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et PEA (Plan d'Excellence Alimentaire) du Pays du Grand Bergeracois, du Pays de la vallée de l'Isle et du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

Tout comme en 2021, la priorité demeure le 100 % Bio et Local et 100 % Fait maison dans les collèges. La méthode désormais appliquée, reposant sur une immersion plus longue, inscrite sur la durée, permet réellement d'atteindre cet objectif.

Ainsi, ce sont huit collèges qui ont bénéficié d'un accompagnement spécifique par les animateurs-formateurs : BRANTOME EN PÉRIGORD, PIEGUT, TERRASSON-LAVILLEDIEU, BEAUMONTOIS-EN-PERIGORD et des collèges de l'agglomération de Périgueux (Anne Frank, Jean Moulin, Clos-Chassaing, Montaigne). Parmi ces collèges, trois ont reçu la certification Ecocert 100 % bio en 2022 : les collèges de BEAUMONTOIS-EN-PERIGORD, Anne Frank et Jean Moulin.

Dans l'objectif d'essaimer les pratiques départementales sur d'autres départements, le service Agriculture et Agroalimentaire a reçu des délégations des Landes, du Gers et de l'Ille-et-Vilaine.

Au-delà des cibles prioritaires, en 2022, le Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire a mobilisé ses compétences et ses animateurs-formateurs en restauration collective pour un accompagnement adapté dans différentes Communes et/ou Communautés de Communes.

Les animateurs/formateurs ont réalisé des audits dans les cuisines des écoles de CONDAT-SUR-VEZERE, MONTIGNAC-LASCAUX, ISSIGEAC, BOUNIAGUES ET EGLISE-NEUVE-DEVERGT. Ces audits, qui se complètent d'un Plan Alimentaire spécifique construit par la nutritionniste-diététicienne de la Direction de l'Éducation, ont pour objet, à la fois, de vérifier si les moyens techniques et humains sont suffisants pour se lancer dans une démarche 100 % Bio et Local et 100 % Fait maison et d'orienter la production locale en fonction des besoins de chacune des structures.

Les animateurs-formateurs du service ont aussi participé, comme chaque année, à divers événements pour sensibiliser à la politique départementale en faveur du Manger Local (Salon International de l'Agriculture de Paris, Foire des Gabariers, Festival du livre gourmand, Festival du film de Sarlat...). Ils ont également animé des formations de formateurs sur divers sujets (maîtrise de coût, gestion de l'organisation des cuisines avec l'outil Webgerest, modules de mise en route...).

Par ailleurs, le Département est adhérent depuis plusieurs années d'Agrilocal qui est une association nationale, déclinée en interfaces départementales. Elles sont toutes connectées entre elles, et en perpétuelle évolution pour s'adapter aux différents besoins rencontrés. La mise à disposition de cet outil a été effective lors de la rentrée scolaire 2017/2018. Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences réglementaires des marchés publics.

Au 31 décembre 2022, 275 fournisseurs étaient inscrits. 128 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24, toujours en progression. Les acheteurs sont au nombre de 141 et sont pour l'essentiel, des restaurants scolaires (28 collèges et 65 écoles primaires). On compte désormais une quinzaine de nouveaux inscrits en tant que restaurants traditionnels et/ou camping. En 2022, 54 d'entre eux ont commandé au moins une fois via Agrilocal24.

En 2022, la part des accords-cadres à bons de commande représente 40 % des échanges. Ce sont les collèges qui utilisent davantage ce type de marchés. Les Communes sont encore réticentes à se lancer dans ce type de procédures et lui préfèrent encore les démarches de « gré à gré ». Le Chiffre d'affaires généré via Agrilocal24, en 2022, est de 248.162 €, soit une progression de 5 % par rapport à 2021.

La part des produits labellisés en Agriculture Biologique dans le volume financier est de 63 %. Ce qui bien au-delà des objectifs fixés par la loi EGALIM (50 % du volume financier en label certifié dont 20 % minimum issu de l'agriculture biologique). En 2022, les produits les plus commandés d'Agrilocal24, les produits les plus demandés peuvent être classés selon les trois familles suivantes :

- légumes : 106.7 tonnes (66 % en bio),
- fruits : 48 tonnes (53 % en bio),
- volaille : 15 tonnes (49 % en bio).

SERVICE DU TOURISME

A l'occasion de la session budgétaire du 18 novembre 2016, le Département a défini une nouvelle stratégie touristique permettant d'assurer dans un cadre partenarial concerté Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et acteurs privés, visant un développement de l'économie touristique homogène sur l'ensemble du territoire. La politique départementale touristique tient compte à la fois de l'allongement de la saison et de l'évolution du contexte institutionnel, économique et comportemental. Afin d'améliorer l'attractivité de la Dordogne, le tourisme départemental doit valoriser ses propres atouts en vue d'être conforté dans son rôle moteur au service du développement économique.

Basée sur l'ingénierie, le conseil et l'assistance, cette stratégie permet de guider les territoires dans leur structuration touristique, tout en fédérant les actions des partenaires publics et privés, et notamment la mise en place du projet d'animation des Offices de Tourisme.

Les inscriptions budgétaires du Service du Tourisme accompagnent les projets d'aménagement et de développement de l'offre touristique en faveur de l'économie de notre territoire.

LA MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME (MDT)

ACCUEIL

Cette année avec une ouverture totale, l'accueil de la MDT a reçu environ 5 375 personnes et répondu à 2 150 demandes (23 % de touristes, 52 % de locaux, 25 % de socio-pro et accueil bâtiment) pour la période du 1^{er} janvier au 15 novembre 2022.

L'accueil a bénéficié, cette année encore, d'un saisonnier pour la période de juillet à août permettant une ouverture en continu durant la pleine saison (9h-17h).

La vente de plans-guides se maintient avec 313 ventes (entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2022), avec une forte reprise des ventes dès le début d'année (142 ventes pour la période février-avril).

Evènements

Depuis l'ouverture en juillet 2018, La Maison Départementale du Tourisme, a accueilli nombre d'évènements organisés en partenariat avec les acteurs locaux du Département.

Le partenariat avec la Fédération Origines et Qualité Périgord, s'est affiché lors d'organisation de « Marchés du Périgord » en collaboration avec la mairie de COURBEVOIE. Plusieurs produits sont représentés ; la truffe en janvier, les fraises et fruits rouges en mai et le foie gras en décembre. Une nouvelle édition a vu le jour cette année avec les produits d'automne autour de la noix, la châtaigne, le cèpe, la pomme... Ces marchés sont l'occasion de faire découvrir la gastronomie périgourdine, tout en mettant en valeur à chaque période de l'année à la fois les produits de saison, mais aussi nos producteurs qui répondent avec enthousiasme à chaque édition.

La Maison Départementale du Tourisme a accueilli des conférences de presse notamment avec le lancement de nouvelles brochures de randonnées thématiques, de Châteaux en fêtes ou encore Entreprendre et Innover, mais aussi des expositions photo avec celle de Thomas Vanderberg « Au cœur de nos campagnes ». Cette année la Maison Départementale du Tourisme s'est mise aux couleurs des saisons avec une animation autour des sites de baignades et d'activités de pleine nature durant l'été ou encore à l'effigie de l'automne avec les filières Noix du Périgord et Marron Label rouge.

LE ROLE DU NUMERIQUE

La base de données d'informations touristiques SIRTAQUI se compose d'environ 40.000 fiches descriptives : hébergements, patrimoine, visites, produits locaux, fêtes et manifestations diverses, itinéraires de randonnées, restaurants... Ces fiches servent à alimenter de nombreux sites Internet TOURISME dont le site du Comité Départemental du Tourisme (CDT), les sites des Offices de tourisme, le site du CRTNA, la plateforme DataTourisme...

Cette base permet aussi le développement d'outils qui sont mis à disposition des Collectivités : gestion des panneaux routiers qui s'inscrivent dans la Charte réactualisée de la Signalisation d'Information Locale (SIL), amélioration du suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR (Périgeo) ou suivi de la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe départementale additionnelle.

En matière d'itinérance, ce sont 750 fiches de randonnées saisies dans la base qui remontent directement sur les sites de certains Offices de tourisme du Département, sur des sites spécialisés comme le portail loisirs de l'IGN, OutdoorActive, CIRKWI, Vélo en France... et sur le site web pleine nature et également en réutilisation Open-Data via la plateforme DataTourisme.

Un travail autour des sites web a été mené et les contenus du site web rando.dordogne.fr ont été transférés sur le site pleinature.dordogne.fr. A cette occasion, une carte présentant l'intégralité du PDIPR avec les traces GPS téléchargeables a été réalisée.

L'ingénierie

Le conseil, l'assistance apportés aux porteurs de projets privés a concerné 65 personnes mais également des collectivités (réglementation et calcul de la taxe de séjour ; hébergements, itinérances, etc.) et des Offices de tourisme (suivi des grands projets, accompagnement à la saisie dans Sirtaqui...).

La Signalisation d'Information Locale (SIL) : deux territoires sont accompagnés par le service dans le projet de mise en place de la SIL (Grand Site et la Communauté de Communes Montagne Montravel Gurçon).

Accompagnement Allocataires du RSA : sept bénéficiaires ont reçu l'accompagnement et les conseils du service pour la mise en place ou l'optimisation de leurs projets touristiques.

L'itinérance douce

Le développement de l'itinérance douce ne cesse de s'accroître et plus de 9.000 km de chemins sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) soit la quasi-totalité des communes adhérentes. Les études de faisabilité lancées sur quelques Communes de l'agglomération de BERGERAC et les Communes d'entre Dordogne et Louyre sont finalisées. Concernant les véloroutes et voies vertes et les itinéraires cyclo départementaux, une grosse dynamique est engagée avec les différents EPCI et la structuration en itinéraires départementaux se finalise.

La qualification du PDIPR se poursuit à travers les guides thématiques (les Plus Beaux Sentiers du Périgord avec le Pôle Paysages et Espaces Verts, les points de vues), mais également via l'application écotouristique DORIE pour laquelle de nouveaux outils de médiation ont été travaillés en 2022.

Le Plan Vélo, voté en février 2019, arrive à échéance en 2022 (nouveau plan voté au budget primitif 2023). La structuration départementale en termes d'itinéraires vélo, s'est poursuivie en 2022 avec la jonction entre le Mussidanais, le Bergeracois et la vallée du Dropt.

Des fiches pour les parcours cyclo sont réalisées et mises en ligne sur le site pleinature.dordogne.fr ainsi qu'un document des grands itinéraires cyclo en Dordogne.

Le travail concernant la structuration des grands itinéraires pédestres se poursuit avec l'organisation des Comités techniques et Comités de pilotage des quatre Départements et Comités Départementaux du Tourisme / Agences de Développement touristique du « Chemin d'Amadour » entre SOULAC-SUR-MER et ROCAMADOUR qui sera présenté au public en mars 2023. Le chemin Harrison Baker Double a été balisé et le guide réalisé, venant compléter l'offre d'itinérance en Dordogne. Le travail pour la réalisation d'un Tour pédestre de la Dordogne en lien avec le CDRP se poursuit. Enfin, la Grande Boucle du Parc a été validée en GIT/VTT (Grand Itinéraire VTT) et re-balisée avec les balises du GIT.

Enfin, le Schéma départemental de développement du loisir pêche voté en octobre 2020 permet de continuer à lancer de nombreuses actions sur nos sites départementaux ainsi que sur les grandes rivières en termes d'infrastructures (cales à bateaux).

PARTENARIATS

ITINERANCE DOUCE

Une convention est en cours avec la SNCF afin de développer le tourisme doux en s'appuyant sur son réseau des gares.

L'HOTELLERIE

Les partenaires du Comité de Pilotage (COPI) départemental de l'hôtellerie : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Dordogne, clubs hôteliers (Sarladais et Périgueux), Hôtels Logis Dordogne, CDT Dordogne, Région, Crédit Agricole Charente-Périgord et CCI Dordogne, se sont réunis plusieurs fois autour des réflexions suivantes :

Développement durable

Conscient des enjeux soulevés par le développement durable sur son territoire, notamment en matière de tourisme, le Conseil départemental de la Dordogne a souhaité s'engager auprès de l'ADEME et avec le Comité départemental du Tourisme sur des actions de sensibilisation et de communication auprès des professionnels de la filière tourisme.

Dans le cadre d'une convention tripartite Département / Comité départemental du Tourisme et ADEME, des 1^{ères} Rencontres du Tourisme Durable ont été organisées à destination des professionnels du Tourisme. La journée a eu pour thème « Tourisme durable ou comment transformer les contraintes en opportunités ».

Les documents de la « Dordogne sans pétrole » qui privilégient les modes doux comme moyen de découvrir la Dordogne ont été actualisés et ré-édités en lien avec la SNCF et Transdev pour proposer des idées découvertes et ont été largement relayés par les médias.

Le recrutement

Dans le cadre du COPIL Hôtellerie et pour soutenir la filière face aux problématiques de recrutement, un accompagnement collectif est proposé à un groupe d'hôteliers. Il porte sur des réflexions liées aux conditions de travail, à la rédaction des offres et au sourcing notamment. Cet accompagnement fait suite à la conférence intitulée « Comprendre et manager les nouvelles générations » proposée en mars 2022.

DEVELOPPER LE LOISIR PECHE SUR LES SITES DEPARTEMENTAUX

Répartis sur l'ensemble du territoire périgourdin, nos plans d'eau départementaux deviennent, grâce à nos efforts conjugués avec la Fédération de Pêche, de véritables emblèmes d'une offre halieutique structurée alliant développement local et tourisme pêche.

Celui de SAINT-ESTEPHE fait, par exemple, figure de référence. Il est le premier réservoir mouche mis en place sur les étangs appartenant au Département. C'est le seul de cette superficie en Nouvelle-Aquitaine à être gratuit et à permettre la pêche du bord et embarquée.

A l'automne, le Département et la Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont procédé à une vaste opération d'empoissonnement de quatre sites : les étangs de ROUFFIAC, LA JEMAYE, SAINT-ESTEPHE ET MIALLET. Au total, 9.8 tonnes de poissons ont été lâchés : 3,5 tonnes de gardons, 2,4 tonnes de brochets, 400 kg de black-bass, 1,5 tonne de perches et 1,5 tonne de truites. Cette opération est l'un des volets de la politique de la Collectivité en faveur du développement du tourisme et du loisir pêche.

LA TAXE DE SEJOUR

Suivi et accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la taxe de séjour (aide à la rédaction et enregistrement des délibérations, suivi de la perception, état des lieux et comparatifs, traitement de la collecte de la part de Taxe additionnelle, veille réglementaire). Le montant de Taxe additionnelle à la Taxe de séjour pour l'année 2022 (Exercice 2021) s'élève à 316 000 € :

	Taxe départementale en €	Taxe de séjour en €	Taux de couverture
2019	290 500	3 195 500	100 %
2020	280 000	3 500 800	100 %
2021	230 000	3 020 000	92 % (une Collectivité a procédé à une exonération de taxe pour 2020)
2022	316 000	3 300 000	100

8. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

La Direction des Solidarités Territoriales s'est inscrite pleinement dans les objectifs et les grandes orientations fixées par l'exécutif afin de poursuivre son accompagnement aux territoires.

Elle a ainsi :

- poursuivi la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité territoriale auprès des communes et des intercommunalités,
- renforcé la position du Département au cœur des nouveaux enjeux européens et internationaux,

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE TERRITORIALE

LA CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS ET A LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes - s'est attachée à poursuivre l'animation territoriale auprès des collectivités locales dans le cadre notamment des orientations des grands schémas départementaux que sont essentiellement le «schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public», le «schéma départemental d'accès aux soins de proximité» ainsi que l'ensemble des dispositifs nationaux mis en œuvre sur le territoire, Petites Villes de Demain, CRTE, etc.

Dans ce cadre, la Direction des Solidarité Territoriales a :

- Développé l'analyse et l'ingénierie territoriale,
- Animé le réseau de partenaires internes et externes : séquences de travail formalisées en groupes de travail, séminaires, comités techniques et comités techniques pour l'ensemble des schémas,
- Produit des documents de travail, des bases de données et des supports cartographiques pour faciliter l'aide à la décision et permettre la mise en œuvre de politiques publiques ciblées, ambitieuses et efficaces,
- Produit des notes sur des situations cantonales et intercommunales
- Poursuivi l'élaboration des indicateurs de suivi sur le schéma départemental d'accès aux soins de proximité et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- Assuré le suivi des projets dans le cadre des comités des financeurs, comités de sélection départementaux et régionaux,
- Animé le site « soigner en Périgord » : mise en ligne des offres et annonces du territoire



- Participé à l'animation du Forum Santé et conduit une délégation de partenaires au Forum Santé de l'université de Limoges – le 15 avril 2022



- Animé des groupes de suivi techniques : Mobilité, Santé etc, dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



- Contribué aux comités techniques et comités de pilotage du dispositif Petites Villes de Demain et suivi les instances départementales de suivi du dispositif dans le cadre des crédits délégués par la Banque des Territoires.

Poursuite et clôture des programmations au titre des politiques contractuelles 2016-2021 du Département avec les territoires.

L'année 2022 a permis de poursuivre la dynamique de programmation des Contrats de Territoires 2016-2022, et de les clôturer dans le respect du dernier délai fixé au 30 juin 2022. Ainsi au 30 juin 2022 on comptabilise au titre des dispositifs contractuels :

Dispositifs contractuels 2016-2021 au 30 juin 2022				
Dispositifs	Autorisations de programmes votées	Nombre de subventions attribuées	Volume des subventions votées	Taux de programmation
Contrats de projets communaux	55 920 000 €	1 751	55 906 448,01 €	99,98 %
Contrats de projets territoriaux	36 479 998,80 €	381	36 449 423,79 €	99,92 %
Projets Spécifiques d'Envergure Départementale	5 000 000 €	21	4 985 948,73 €	99,60 %
Plan Piscines et Équipements aquatiques	4 000 000 €	7	2 582 490 €	64,56
	101 399 998,80 €	2 160	99 924 310,53 €	98,54 %

Les réunions cantonales de présentation des programmations (avenants aux contrats initiaux) et les séances de signatures des contrats se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire durant les six premiers mois de l'année 2022: environ 30 réunions territoriales de programmations.



Signature du Contrat 2016-2020 à Ribérac

La programmation des avenants aux Contrats de Projets Communaux.

Les derniers avenants au titre de la génération 2016-2021 des contrats de projets communaux ont été adoptés lors des différentes Commissions Permanentes du Conseil départemental du premier semestre de l'année 2022.

Ces derniers avenants ont permis la clôture du dispositif 2016-2021 des contrats de projets communaux, portant ainsi le taux de programmation au titre de ce dispositif à plus de 99,98 %, comme le détaille le tableau suivant :

Cantons	Rappel enveloppe 2016/2021	Montant total programmé	Enveloppe disponible restante	Taux programmation
Bergerac 2	1 575 698,40 €	1 573 324,29 €	2 374,11 €	99,85%
Isle Loue Auvézère	2 675 280,00 €	2 675 280,00 €	0,00 €	100,00%
Lalinde	3 419 797,20 €	3 418 488,93 €	1 308,27 €	99,96%
Trélissac	1 772 035,20 €	1 772 035,20 €	0,00 €	100,00%
Vallée de l'Isle	2 320 888,80 €	2 320 885,05 €	3,75 €	100,00%
Périgord Central	2 908 645,20 €	2 908 645,20 €	0,00 €	100,00%
Ribérac	2 840 362,80 €	2 837 413,10 €	2 949,70 €	99,90%
Sud Bergeracois	3 150 907,20 €	3 146 541,17 €	4 366,03 €	99,86%
Thiviers	2 375 052,00 €	2 375 052,00 €	0,00 €	100,00%
Vallée Dordogne	3 366 253,20 €	3 365 402,05 €	851,15 €	99,97%
Brantôme-en-Périgord	3 146 455,20 €	3 146 117,92 €	337,28 €	99,99%
Pays de Montaigne et Gurson	2 205 399,60 €	2 205 399,60 €	0,00 €	100,00%
Périgord Vert Nontronnais	2 575 666,80 €	2 575 268,17 €	398,63 €	99,98%
Sarlat-la-Canéda	1 977 747,60 €	1 977 747,60 €	0,00 €	100,00%
Terrasson-Lavilledieu	2 699 371,20 €	2 698 408,45 €	962,75 €	99,96%
Vallée de l'Homme	2 470 062,00 €	2 470 062,00 €	0,00 €	100,00%
Haut Périgord Noir	2 797 045,20 €	2 797 045,20 €	0,00 €	100,00%
Isle Manoire	1 937 607,60 €	1 937 607,60 €	0,00 €	100,00%
Montpon-Ménéstérol	2 199 676,80 €	2 199 676,80 €	0,00 €	100,00%
Pays de La Force	2 030 426,40 €	2 030 426,40 €	0,00 €	100,00%

Bergerac Ville	960 000,00 €	960 000,00 €	0,00 €	100,00%
Coulouniex Chamiers	1 646 930,40 €	1 646 930,40 €	0,00 €	100,00%
Périgueux Ville	960 000,00 €	960 000,00 €	0,00 €	100,00%
Saint Astier	1 908 691,20 €	1 908 690,88 €	0,32 €	100,00%
TOTAL	55 920 000,00 €	55 906 448,01 €	13 551,99 €	99,98%

La programmation des avenants aux Contrats de Projets Territoriaux.

Tout comme pour les contrats de projets communaux, les derniers avenants au titre de la génération 2016-2021 des contrats de projets territoriaux ont été adoptés lors des différentes Commissions Permanentes du Conseil départemental du premier semestre de l'année 2022.

Ces derniers avenants ont permis la clôture du dispositif 2016-2021 des contrats de projets communaux, portant ainsi le taux de programmation au titre de ce dispositif à plus de 99,92 %, comme le détaille le tableau suivant :

Intercommunalités	Rappel enveloppe 2016/2021	Montant total programmé	Enveloppe disponible restante	Taux programmation
CA Le Grand Périgueux	4 736 991,60 €	4 736 991,60 €	0,00 €	100,00%
CA Bergeracoise	3 337 450,80 €	3 319 649,00 €	17 801,80 €	99,47%
CC Bastides Dordogne Périgord	1 819 783,20 €	1 819 783,20 €	0,00 €	100,00%
CC Isle Loue Auvézère en Périgord	1 589 914,80 €	1 589 914,80 €	0,00 €	100,00%
CC Périgord Limousin	1 642 161,60 €	1 642 161,60 €	0,00 €	100,00%
CC Domme Villefranche du Périgord	1 384 053,60 €	1 384 053,60 €	0,00 €	100,00%
CC Dronne et Belle	1 649 294,40 €	1 649 294,40 €	0,00 €	100,00%
CC Isle Double Landais	1 588 555,20 €	1 576 291,00 €	12 264,20 €	99,23%
CC Isle Vern Salembre en Périgord	1 987 444,80 €	1 987 444,80 €	0,00 €	100,00%
CC Montaigne Montravel et Gurson	1 655 510,40 €	1 655 510,40 €	0,00 €	100,00%
CC Isle et Crempse en Périgord	1 507 522,80 €	1 507 086,29 €	436,51 €	99,97%
CC Pays de Fénelon	1 495 483,20 €	1 495 483,20 €	0,00 €	100,00%
CC Périgord Ribéracois	1 412 640,00 €	1 412 640,00 €	0,00 €	100,00%

CC du Périgord Nontronnais	1 705 197,60 €	1 705 197,60 €	0,00 €	100,00%
CC Portes Sud Périgord	1 647 180,00 €	1 647 180,00 €	0,00 €	100,00%
CC Sarlat Périgord Noir	1 568 216,40 €	1 568 216,40 €	0,00 €	100,00%
CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	1 665 154,80 €	1 665 154,80 €	0,00 €	100,00%
CC Vallée Dordogne et Forêt Bessède	1 634 541,60 €	1 634 541,60 €	0,00 €	100,00%
CC Vallée de l'Homme	1 672 266,00 €	1 672 266,00 €	0,00 €	100,00%
CC Pays de Saint-Aulaye	780 636,00 €	780 563,50 €	72,50 €	99,99%
TOTAL	36 479 998,80 €	36 449 423,79 €	30 575,01 €	99,92%

La programmation des Projets Spécifiques d'Envergure Départementale.

Les programmations se sont également poursuivies au titre des Projets Spécifiques d'Envergure Départementale, permettant ainsi de finaliser la programmation pour atteindre un taux de consommation de cette enveloppe de 99,60 %.

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Subvention votée
Commune de Boulazac Isle Manoire	Construction d'installations dédiées aux activités circassiennes	200 000,00 €
CC Isle Double Landais	Travaux complémentaires Véloroute Voie Verte Vallée de l'Isle appelée également V90	830 216,81 €
CC Isle Vern Salembre		155 664,14 €
CC du Mussidanais en Périgord CC Isle et Crempse en Périgord		58 142,86 €
CA du Grand Périgueux		13 102,31 €
Commune de Montpon Ménéstérol		11 118,94 €
CA Grand Périgueux		Réalisation des études et travaux d'aménagement de la section Véloroute Voie Verte de la Vallée de l'Isle comprise entre le Pont de Gravelle sur la Commune d'Annesse et Beaulieu et le site de Marsac
CA Bergeracoise	Réalisation d'une maison du vin et du tourisme	575 000,00 €
CC Périgord Nontronnais	Restauration et réaménagement de la Maison des Arts au Château de Nontron Tranches 1 et 2	461 313,64 €
SM du Pays de l'Isle en Périgord	Élaboration du SCOT du Pays de l'Isle en Périgord	80 000,00 €
SM SCOT du Périgord Vert	Élaboration SCOT du Périgord Vert	80 000,00 €
SCOT du Périgord noir	Élaboration du SCOT du Périgord noir	80 000,00 €
CA du Grand Périgueux	Réalisation de la piscine couverte de Saint-Laurent-sur-Manoire - Tranche 1	750 000,00 €

CC Isle Loue Auvézère en Périgord	Création d'un centre départemental de formation SDIS	177 494,03 €
Commune de Montignac	Réhabilitation du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable - 2ème tranche	60 500,00 €
Boulazac	Equipements Gymnase pour accueil pôle formation et épreuves	30 000,00 €
Agglomération Grand Périgueux	Aménagement des abords Campus de la formation de Boulazac	300 000,00 €
CA Bergeracoise	Projet légumerie	213 396,00 €
CA Bergeracoise	Piste Athlétisme site Picquecailloux	360 000,00 €
CC Dronne-et-Belle	Acquisition et création de nouveaux bâtiments ZAE de Valeuil	150 000,00 €
CC Dronne-et-Belle	Acquisition et construction bâtiment ZAE de Champagnac de Belair	250 000,00 €
	Total enveloppe PSED 2016-2021 :	5 000 000,00 €
	Total des subventions votées :	4 985 948,73 €
	Enveloppe disponible :	14 051,27 €

1.2.4 La programmation au titre du Plan Départemental Piscines et Équipements Aquatiques.










Enfin, à la suite de la création du dispositif de financement adossé au plan départemental piscines et équipements aquatiques, de nouveaux projets ont pu être accompagnés au cours de cette année 2022, portant ainsi le montant total de subventions programmées au titre de ce dispositif à plus de 2,5 M€, soit un taux de programmation de 64,56 %.

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Subvention votée
Commune de Terrasson-Lavilledieu	Réhabilitation de la piscine	453 750,00 €
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Réalisation de la piscine couverte de Saint Saint-Laurent-sur-Manoire -Tranche 2	750 000,00 €
Commune de Champagnac de Bélair	Mise en conformité de la piscine	87 490,00 €
Communauté de Communes Périgord Nontronnais	Modernisation et amélioration du complexe aquatique L'OVIVE	31 250,00 €
Commune de Montignac-Lascaux	Restructuration de la piscine de Montignac-Lascaux	325 000,00 €
Communauté de Communes Isle Double Landais	Piscine couverte	875 000,00 €
Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	Restructuration de la piscine de Ribérac	60 000,00 €
	Total enveloppe Plan Piscines 2016-2021 :	4 000 000,00 €
	Total des subventions votées :	2 582 490,00 €
	Enveloppe disponible :	1 417 510,00 €

L'élaboration du bilan de la programmation 2016-2021 des dispositifs contractuels.









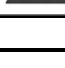
Cette année 2022 a permis d'établir un bilan exhaustif des programmations 2016-2021, avec une analyse qualitative et quantitative précise des axes et sous axes les plus mobilisés, tant en nombre d'opération que de volume financier consacré.

Contrats de Projets Communaux - Axes les plus mobilisés

AXES PRIORITAIRES		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux	Rang en programmation
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	15 185 746,46 €	523	27,16%	1
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	11 089 691,07 €	442	19,84%	2
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	9 865 077,17 €	286	17,65%	3
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	8 058 239,02 €	173	14,41%	4
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	4 891 010,81 €	128	8,75%	5
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	3 437 139,53 €	102	6,15%	6
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 820 816,71 €	38	3,26%	7
	AXE 8 - Équipements touristiques	1 227 388,48 €	41	2,20%	8
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	331 338,76 €	18	0,59%	9
MONTANT TOTAL :		55 906 448,01 €	1751	100,00%	

Ventilation des programmations par axe

Contrats de Projets Territoriaux - Axes les plus mobilisés

AXES PRIORITAIRES		Montants programmés	Nombre d'opérations	Taux	Rang en programmation
	AXE 1 - Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	5 888 736,31 €	58	16,16%	1
	AXE 4 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs	5 852 313,73 €	46	16,06%	2
	AXE 9 - Infrastructures et voirie	5 731 113,12 €	73	15,72%	3
	AXE 8 - Équipements touristiques	5 464 297,48 €	46	14,99%	4
	AXE 5 - Équipements enfance et jeunesse	4 937 560,44 €	46	13,55%	5
	AXE 3 - Accès à la santé et aux services publics	4 640 076,15 €	43	12,73%	6
	AXE 7 - Eau et Assainissement	1 660 541,56 €	24	4,56%	7
	AXE 6 - Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	1 188 208,45 €	26	3,26%	8
	AXE 2 - Foncier agricole et naturel, opérations environnementales	1 086 576,55 €	19	2,98%	9
MONTANT TOTAL :		36 449 423,79 €	381	100,00%	

Élaboration du règlement d'intervention et lancement de la programmation 2022-2024 des dispositifs contractuels du Département avec les territoires.

- **● Travaux d'élaboration :**

Les travaux d'élaboration ont été consacrés à :

- L'animation et pilotage des séquences de travail avec les Directions métiers et les conseillers départementaux sous la présidence de Cécile LABARTHE Vice –Présidente en charge des Solidarités Territoriales,
- L'élaboration des versions préparatoires et définitives des règlements d'intervention,
- L'élaboration des simulations de répartition des enveloppes financières en fonctions des critères arbitrés par les élus
- La modernisation des procédures applicables à la l'instruction transversale et à la gestion des dossiers déposés au titre des contrats de territoires.

- **● Lancement des premières programmations.**

Le Département a démarré dès le mois de juillet 2022 un cycle de réunions de présentation des enjeux de cette nouvelle politique contractuelle pour la période 2022-2024 :

- 25 réunions territoriales ont été organisées afin de présenter les grands principes du règlement d'intervention applicables aux Contrats de Territoires 2022-2024. Préalables indispensables, ces présentations ont permis le démarrage des travaux d'élaboration des programmations et le vote des premiers programmes d'actions à l'automne 2022 (3 programmations).

Poursuite de l'accompagnement des projets d'investissement des communes et des intercommunalités dans le cadre des dispositifs complémentaires

- **● Programmations au titre du Fonds des Communes de moins de 1.500 habitants**

Dans le cadre du dispositif du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants, le SPTE a pérennisé l'accompagnement des communes rurales dans leurs projets d'investissement en finançant **164 projets sur l'ensemble du territoire**, représentant pour le département un **volume d'investissement de 421.761,98 €**. Ces nouvelles autorisations de programmes représentent un effort financier significatif à destination des communes les plus faiblement peuplées du Département.

Ces subventions ont été réparties comme suit :

Aides financières attribuées en 2022 au titre du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants		
Lignes de subventions	Nombre d'opérations accompagnées	Volume financier
Études, matériel	35	93.958,40 €
Travaux	129	327.803,57 €
TOTAL	164	421.761,98 €

- **● Programmation au titre des amendes de police en matière de sécurité routière**

De plus, le SPTE est chargé de l'instruction des dossiers dans le cadre de la **répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière**, permettant l'accompagnement financier des communes et des groupements de communes de moins de 10.000 habitants dans leurs projets d'investissement en matière de sécurisation des infrastructures et de la voirie. Au cours de l'année 2022, **98 dossiers ont ainsi été instruits pour un volume financier de 612.024 €**.

La migration vers un nouveau logiciel de gestion des subventions

Compte tenu de l'arrêt du support de l'outil actuel de gestion des subventions par son éditeur, le Département a décidé de recourir à une procédure de marché lui permettant de choisir un nouvel outil :

- De dépôt et de suivi des dossiers de demande de subventions (plateforme à destination des porteurs de projets)
- De suivi des instructions des dossiers (logiciel à destination des instructeurs)

Dans ce cadre, la cheffe du SPTTE a été nommée cheffe du projet de migration, et le chef du bureau des contractualisations territoriales a été nommé référent métier. De plus, le SPTTE a été désigné service pilote : les dispositifs gérés par le service ont donc vocation à être prioritairement transférés sur ce nouvel outil.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le SPTTE a notamment :

- Contribué à la rédaction du cahier des clauses techniques particulières dans le cadre de la procédure de marché
- Participé aux auditions, à l'analyse des candidatures et au choix du prestataire retenu.
- Suivi les différentes instances relatives au projet (comités de pilotage et groupes de travail)
- Élaboré les procédures et collaboré avec les services de la Direction des Services Informatiques et Numériques et le prestataire dans le paramétrage des premiers dispositifs à migrer dans ce nouvel outil.

L'animation territoriale

La Direction des Solidarités Territoriales a poursuivi l'animation des instances de coordination durant toute l'année 2021 avec deux grands objectifs :

● Assurer la mise en œuvre des procédures relatives à l'ensemble des Contrats de Territoires :

Pour assurer les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats, et malgré la période de crise sanitaire et de confinement, la DST a poursuivi le rythme de programmation et assuré :

- L'ingénierie auprès des porteurs de projets grâce au travail de proximité des conseillers de développement,
- L'élaboration et la formalisation des nouveaux contrats avec le bloc communal et intercommunal :
- L'animation des instances de concertation relatives à ces nouveaux contrats,

- La mise en œuvre des procédures administratives (préparation commissions permanentes et assemblée délibérantes) et financières de gestion des contrats avec les outils financiers de pilotage et de suivi,
- La coordination avec l'intégralité des Directions opérationnelles pour formaliser la chaîne d'ingénierie des services dans l'instruction des dossiers (PROGOS) et avec l'appui des conseillers de développement,
- La mise en œuvre des outils de suivi et d'animation des contrats sous la forme d'un observatoire de l'action publique sur nos territoires avec en particulier l'animation des Conférences territoriales départementales,



7 novembre 2022

8^e conférence départementale des Territoires

● Animer les différentes instances de concertation :

La DST a également contribué à la mise en œuvre des politiques contractuelles et a assuré également un travail de coordination, de suivi et d'animation des politiques contractuelles dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région et de son volet territorial, dans le cadre des politiques contractuelle régionales, des dispositifs d'Etat (Contrat de ruralité, Cœur de Ville, DETR, DSIL, Petites Villes de Demain) et enfin des politiques mises en œuvre par les structures Pays. Ces temps d'animation ont porté sur :

- La participation aux réunions,
- La concertation avec les Services de l'Etat,
- Le suivi des projets définis dans le cadre de ces différents dispositifs,
- La participation aux réunions techniques et coordination de l'ensemble des dispositifs en interface entre les partenaires et les dispositifs mis en œuvre par le Département,

Mise en œuvre des procédures de mandatement

Concernant le mandatement des subventions attribuées aux communes et aux EPCI de la Dordogne, le SPTE a assuré, malgré une période de confinement et une réduction des ressources humaines, la continuité du service public. Il a ainsi sans interruption faciliter le versement des aides financières relatives à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement financier (tous dispositifs confondus) pour un montant global de 17 120 659 € de paiements effectués selon la répartition suivante :

Lignes de subventions	Montant total des subventions versées
Contrats de Projets Communaux 2016-2021	9 658 727,45 €
Contrats de Projets Territoriaux 2016-2021	6 473 543,66 €
Projets Spécifiques d'Envergure Départementale 2016-2021	30 000 €
Contrats d'Objectifs 2011-2015	214 079,46 €
Fonds d'Équipement des Communes	714 443,64 €
Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics	29 862 €
TOTAL	17 120 659,91

Il est à noter que cet effort dans les procédures de mise en paiement s'est effectué dans un contexte de complexification des procédures de contrôle liée à la certification des comptes.

LE POSITIONNEMENT DE LA DORDOGNE AU CŒUR DES ENJEUX EUROPEENS ET INTERNATIONAUX EN 2022

Les politiques européennes régionales :

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales européennes, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a assuré le suivi, l'animation et la mise en œuvre des programmes européens, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), Fonds Social Européen (FSE), Programmes Européen Jeunesse ERASMUS+ et autres programmes d'initiative communautaire. L'essentiel des missions du service ont porté sur:

- *Le positionnement du Département en interface avec les instances européennes, nationales et régionales décisionnelles pour sécuriser les sources de financement,*
- *La représentation du département et l'ensemble des acteurs du territoire au niveau des instances de programmation européennes notamment dans le cadre des programmations FEADER, LEADER et FEDER,*
- *La participation au niveau départemental, aux différents groupes techniques, et au niveau régional, aux comités de suivi, comités techniques et comités de programmation, instances chargées de la programmation et du suivi des projets cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique régionale.*
- *Le suivi financier et technique pour la saisie des contreparties financières du Département (FEADER),*

- *La mise en œuvre de la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion (mise en œuvre, coordination générale et appui technique en transversalité avec les différents services de la DSP et autres).*
- *L'animation, coordination et information auprès des services départementaux, des personnes, des associations et des organismes et collectivités locales. Ainsi, le service a accompagné de nombreux porteurs dans le montage financier et technique des demandes de financements FEDER (Pôle social de Coulounieix-Chamiers, Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche), FSE (Dossiers achat de masques),*
- *La participation aux instances de travail et de concertation sur les nouveaux programmes européens période 2021/2027 portés par le Conseil Régional (Journée de Concertation, Conférence des Partenaires et groupes techniques) et plus particulièrement la participation aux travaux des Pays pour l'élaboration de leur stratégie territoriale intégrée.*

La délégation de gestion au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour le développement des politiques d'inclusion :

Le Département a poursuivi la mise en œuvre de la subvention globale pour la période 2018/2020 et assumé la gestion des différents abondements de crédits notamment dans le cadre des programmes REACT UE en réponse à la crise sanitaire.

Ces nouveaux crédits européens (dont 792 000 € au titre de REACT UE) ont permis d'assurer la programmation FSE sur l'année 2022 et de maintenir le soutien financier aux structures bénéficiaires du FSE avant le démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027 du FSE +.

Au cours de l'année 2022, le SPTe a poursuivi le travail de gestion lié à la subvention globale FSE, à savoir rédaction et publication des appels à projets, travail de coordination avec la Pôle RSA, animation auprès des porteurs de projets, suivi financier et programmation des opérations, instruction et contrôle des opérations.

La programmation FSE sur l'année 2022 a permis le financement de 12 opérations au titre de l'axe 3 pour un total de crédits FSE de 951 519,30 €. Cela a ainsi permis d'accompagner environ 498 personnes éloignées de l'emploi dont environ 247 chômeurs et 251 inactifs.

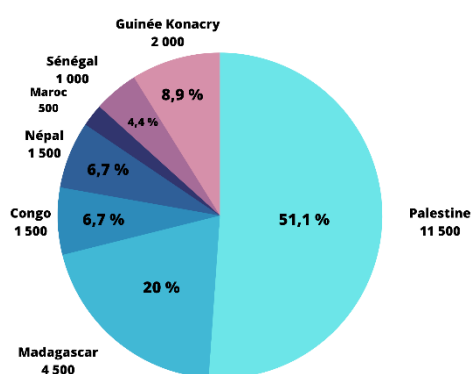
En outre, au cours de l'année 2022, le Bureau des Politiques Européennes et Internationales a poursuivi son travail de préparation et de négociation de la future programmation européenne 2021/2027. Dans ce cadre, le bureau a travaillé sur le contenu de la subvention globale pour la période 2022/2025. Celle-ci a pu être déposée au dernier trimestre 2022 afin d'être instruite par les services de l'Etat déconcentré.

Le service a aussi poursuivi sa participation au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) a un groupe de travail sur le FSE + en prenant part à la rédaction du rapport ADF sur la politique européenne post 2020 et à des réunions avec la DGEFP. Il a été également impliqué dans les réunions de concertation et de travail au sein d'un groupe de travail réunissant les 12 Départements de la Nouvelle Aquitaine.

La mise en œuvre d'une solidarité internationale :

Le SPTE a assuré la mise en œuvre d'une politique de soutien à la solidarité internationale dans le cadre des aides qu'il a accordé afin de soutenir des initiatives locales de développement et de solidarité internationale.

Qu'il s'agisse d'initiatives menées à l'international ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions), le Service a contribué à l'échelle départementale à l'appui aux porteurs de projets dans l'élaboration de leurs projets, la recherche de financement et la professionnalisation des acteurs de la solidarité internationale, ainsi le soutien du Département dans ce secteur a permis d'accompagner en 2022, 8 structures du secteur associatif pour un montant total de 22.500€ :



Zones géographiques d'intervention

Actions de solidarité avec le peuple Ukrainien :

En mars 2022, le service a participé à l'action engagée par le Département en soutien au peuple ukrainien en participant au tri des dons collectés et en coordonnant l'envoi de 5 convois de dons depuis le site de l'Escat à Bergerac en lien avec l'ONG ACTED.

Le développement des programmes de coopération internationale :

Le service a contribué en 2022 à affirmer la présence du Département par un positionnement à l'international dans le cadre de programmes européens, de coopérations thématiques avec des partenaires internationaux.

Il a également travaillé pour mobiliser, impliquer et accompagner les acteurs du département (associations, collèges, lycées, et partenaires économiques) dans les actions de

coopération à l'international afin de créer une dynamique territoriale en faveur de la solidarité internationale et de la mobilité des jeunes à l'international: collèges, lycées et établissements d'enseignement universitaire.

Enfin, il s'est également chargé de candidater à des appels à projet des programmes européens (SUDOE par exemple...) et d'en assurer selon les opportunités, le pilotage et la coordination administrative avec les Directions métiers,

Pour cela il a poursuivi et renforcé la mise en œuvre du **Protocole de coopération en matière d'Art Rupestre** « Territoires Unis par le Premier Art », signé en février 2017 avec les régions espagnoles de Cantabrie, Castille-et-Léon et Asturies et la Vallée du Côa au Portugal, en lien avec l'Itinéraire Culturel Européen « Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique – CARP » :

*Participation du 7 au 11 février au Séminaire de formation des personnels de sites d'Art Rupestre organisé en Cantabrie, accompagné de personnels des sites adhérents au réseau CARP : 2 du CIAP Lascaux et 1 de l'Atelier des Facs-similés du Périgord, invités par le Département, une occasion de développer les relations entre sites d'art rupestre au sein du réseau CARP et du Protocole.

*Déploiement de l'exposition itinérante sur la Dordogne (traduite en espagnol): En février, la Commune de Puente Viesgo en Cantabrie a accueilli cette exposition (présentée jusque-là au Parc de la Préhistoire de Téverga en Castille et Léon), inaugurée à l'occasion de l'ouverture du Séminaire de formation des personnels de sites d'Art Rupestre, et l'a conservée accessible au public jusqu'à fin juin.

*Participation à la 9^{ème} Académie de Formation des Itinéraires culturels européens (Training Academy) à Fontainebleau du 31 mai au 2 juin sur le thème du tourisme culturel.

*Participation au Forum « Rock Art on the water » en Finlande : présentation de l'expérience de la Dordogne et de la Vallée de la Vézère du 6 au 9 juin.

*Organisation de la journée européenne de l'Art Rupestre, le 9 octobre, portée par CARP, dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, valorisant les activités sur les sites de la Dordogne adhérents au réseau CARP.

*Poursuite de l'animation du Passeport d'Art rupestre, outil promotionnel (format papier et appli smartphone), à destination des publics des sites partenaires du Protocole, dans les différentes régions, et en Dordogne, avec les sites du CIAP Lascaux, le Parc du Thot, l'abri de Laugerie Basse, le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, le Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord, et la Grotte de Rouffignac. Favorisant l'itinérance et la mise en réseau des sites adhérents, *le passeport touche un public de plus en plus large, comme l'atteste le volume croissant des cadeaux envoyés par le réseau CARP aux visiteurs cumulant plus de 10 visites de sites (X cadeaux/visiteurs) à compléter*

*Représentation de la Présidence de l'itinéraire Culturel Européen Chemins de l'Art Rupestre/ CARP :



Présidé par Germinal PEIRO depuis novembre 2020, le réseau CARP est labellisé Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe depuis 2010. Suite à la visite en Dordogne fin 2021 d'un un expert mandaté par l'Institut des Itinéraires Culturel Européens (ICCE), dans le cadre du cycle d'évaluation de l'itinéraire. Le 6 mai 2022, Germinal PEIRO, s'est rendu au siège des ICCE au Luxembourg pour présenter l'activité du réseau permettant ainsi le renouvellement de cette certification pour 4 années de plus

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 28 novembre 2022 à Ciudad Rodrigo en Castille et Léon. A cette occasion, la Grotte de Villars a officialisé son adhésion au réseau CARP, et celle du Musée National de la Préhistoire des Eyzies est également engagée.

*Renforcement des jumelages : En septembre, le Département a accueilli une délégation d'élus de communes de Cantabrie, engagées dans une démarche de jumelage avec des communes de Dordogne (Puente Viesgo jumelée avec les Eyzies depuis de nombreuses années, Saint-Crépin d'Auberoche avec Valderredible et enfin Santillana Del Mar qui a signé le 10/09 un accord de jumelage avec Montignac, et la Communauté de Communes du Terrassonnais qui a engagé des échanges avec Camargo)

*Poursuite des contacts avec les autres sites d'art rupestre français, adhérents au réseau CARP, en vue de leur intégration dans le programme du Protocole de coopération (Grottes d'Isturitz, Grotte Chauvet 2,...)



***Le Projet Européen School Food 4 Change**

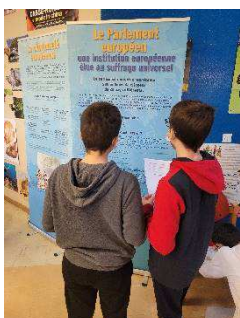
Dans le cadre du programme européen Horizon 2020 et de la « Stratégie de la Ferme à l'Assiette » du nouveau Pacte Vert européen, le Département s'est inscrit dans le projet « School Food 4 Change » sur la thématique de l'extension du bio dans la restauration collective et scolaire, en lien avec la démarche de cuisine 100% bio et locale dans les cantine des collèges.

Le service a assuré le travail de rédaction et de dépôt de la candidature sur la plateforme de la Commission européenne jusqu'à la signature officielle. Pour ce projet d'une durée de 4 ans aux côtés de 33 partenaires de 12 pays européens différents, la Dordogne a obtenu une subvention de 326.250 €.

Actions de sensibilisation aux enjeux européens et internationaux

*sensibilisation des jeunes à la citoyenneté européenne

Exposition « Parlons d'Europe »



Le service a poursuivi le déploiement de son exposition Parlons d'Europe : Prêts gracieux de l'exposition avec un kit de documentation Europe offert aux CDI : livrets, cartes, quiz..., aux collèges volontaires de Neuvic, La Force, Terrasson et La Coquille



Opération « Le Joli Mois de L'Europe » :



Dans le cadre de l'opération « Le Joli Mois de l'Europe », le Département a tenu initié un concours d'écriture auprès des collégiens pour les inciter à faire connaître leur vision de d'aujourd'hui et de demain ». La gagnante de ce concours, une jeune élève du collège de Terrasson a été récompensée et un lot d'ouvrages sur l'Europe a également été remis au CDI, par Mme Régine Anglard, Conseillère départementale

Mobilité des jeunes à l'international :

Parallèlement et afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le SPTe a également accompagné dans leurs projets de mobilité des jeunes à l'international 4 structures associatives pour un montant total 20.650 €, et 1 structure publique pour 3.000€.

Il a également et participé au suivi de programmes tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), des forums organisés par les Francas de Dordogne et le réseau Information Jeunesse, ainsi que de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité.

Sensibilisation des élus aux enjeux des politiques européennes

Du 29 novembre au 2 décembre 2022, le service a organisé pour 14 élus du Département et techniciens une mission de sensibilisation aux grands enjeux des politiques européennes en lien avec les politiques locales. Organisé avec l'appui du Bureau de la représentation Nouvelle Aquitaine à Bruxelles, le déplacement a permis la rencontre avec le député européen Eric Andrieu, la découverte du Parlement européen, le Comité des Régions, et des entretiens avec des représentants des grandes Directions Générales.



9. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Direction de l'Environnement et du Développement Durable a gardé l'organisation mise en place en 2019.

Direction de l'environnement et du développement durable

Service administratif et financier	Service des politiques de l'eau	Mission développement durable
	Service des milieux naturels et de la biodiversité	
	Service de l'habitat	
	Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique	

L'ensemble de la direction s'attache à répondre aux objectifs fixés par l'exécutif et notamment à contribuer à faire de la Dordogne **une terre d'excellence environnementale**. Il est également demandé à la direction d'engager une **politique ambitieuse, incitative, exemplaire et partenariale**.

De belles opérations ont vu le jour en 2022 ; citons notamment :

- La signature d'une convention avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le contrat de Développement Territorial « Chaleur Renouvelable en Périgord »,
- L'accompagnement de 6 collèges supplémentaires dans le challenge national CUBE.S,
- L'instauration d'une nouvelle zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles à Douzillac,
- La réalisation d'un nouveau sentier de découverte nature à Saint Estèphe,
- La vidange de Rouffiac et les travaux de mise au norme de l'évacuateur de crue,
- Le remplacement de la vanne de régulation du barrage de Miallet,
- L'approbation du schéma départemental de l'assainissement,
- La quatrième édition de la foire du gabarier,
- ...

LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La mission Développement Durable, composée de 3 agents a été créée au sein de la Direction pour assurer l'animation des projets transversaux au sein des services départementaux, avec comme boussole les Objectifs du Développement Durable. Elle propose également des actions d'animation et d'accompagnement des territoires dans le domaine du développement durable.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants, édite depuis 2011 un rapport annuel sur sa situation au regard du développement durable.



Cette 12^{ème} édition est présentée sous forme de 6 livrets, un par commission organique, permettant aux élus départementaux de s'emparer des sujets de développement durable.

Conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, ce rapport porte sur les actions réalisées en 2021, analysées au regard de leur impact potentiel sur les cinq finalités du développement durable et des 17 objectifs du développement durable.

Le rapport et la liste des 69 actions répertoriées cette année – non exhaustives mais représentatives de l'action des services - a été présenté à l'assemblée départementale lors de la session des orientations budgétaires le 3 février 2023.

TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 4 avril, Le Département a lancé la 3^{ème} édition des Trophées du Développement Durable. Ces trophées permettent de valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin et de souligner la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs périgourdins.

Cette nouvelle édition a permis de mettre en lumière 17 actions soumises au vote du jury et du public : 3 par des entreprises, 4 par des collectivités, 3 par des associations, 3 par des écoles élémentaires et 4 par des collègues.

Le 3 octobre, 10 lauréats ont été dévoilés au cours d'une cérémonie de remise de trophées et ont reçu un diplôme et une clé USB leur permettant de communiquer sur leurs différents supports de communication.

Cette année, Pascal Bourdeau, Vice-Président en charge de la transition écologique, a été à la rencontre des lauréats. Ces visites ont été l'occasion de réaliser une vidéo sur l'action portée par ces candidats. Cette vidéo servira de support de communication sur les différents médias de la collectivité et permettra également aux gagnants de cette édition de communiquer sur leur action.



Lauréats de la 3^{ème} édition

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

La mission poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux. L'année 2022 a été marquée par la participation aux visites dans les services dans le cadre des travaux pour l'élaboration du Plan de Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) menés par le service Prévention des Risques Hygiène et Sécurité. Ces travaux ont confirmé les besoins en matière d'équipement des agents d'entretien avec du matériel ergonomique ainsi que la nécessité d'une organisation plus cadrée sur le plan technique de la fonction de nettoyage des locaux par la nomination de référents techniques. Ces dispositions figurent dans le plan d'action approuvé par le COPIL et le CHSCT en juin 2022.

Par ailleurs, aucune formation n'a pu être proposée par le CNFPT en 2022. Des sessions devraient être organisées en 2023.

La mission a réalisé 5 audits sur le nettoyage des locaux dans des collèges dans le cadre de leur labélisation Ecocert en cuisine. Ces audits ont conduit à la rédaction d'un rapport faisant état des améliorations à apporter tant sur le choix des produits de nettoyage, que sur les méthodes et le matériel. Le marché d'achat de produits et matériels d'entretien arrivant à son terme en fin d'année 2022, la mission a travaillé en collaboration avec le service des achats sur le cahier des charges.

L'accompagnement des communes de moins de 500 habitants dans l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires du premier degré connaît un ralentissement. Seulement 2 communes ont bénéficié de cet accompagnement en 2022. Un nouveau décret paru en décembre vient renforcer le dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants. L'accompagnement de la mission devra donc être réévalué dès 2023.

Vu l'intérêt grandissant porté aux questions de santé environnementale et les actions portées par la collectivité au titre de l'excellence environnementale, la mission développement durable a proposé que le Département signe la charte des « Villes et territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » en 2023.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) ET CARTOGRAPHIES

Cette mission consiste à répondre aux besoins des services de la direction en produits cartographiques et de proposer des outils de valorisation des données des services pour leur propre usage ou pour le partage d'information à destination des partenaires ou du grand public via des applications web et des observatoires.

Ainsi, une part de la mission consiste à un travail continu de mise à jour de cartes et un suivi des évolutions du site de l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

En outre, la mise à jour et l'amélioration continue de la carte « Partageons nos initiatives durables » a pour objectif de faire connaître les actions portées par les acteurs du territoire dans la continuité des Trophées du développement durable. Cette carte doit également être disponible sur l'application mobile « Aux actes ! ».

Le travail de cartographies en vue de réaliser un portrait prospectif du territoire s'est poursuivi en 2022 en collaboration avec la DSIN. Ce travail devrait aboutir à un portail de territoire.

PARTICIPATION AUX ACTIONS COLLABORATIVES ET TRANSVERSALES

SOBRIETE NUMERIQUE

La mission participe activement au groupe de travail transversal autour de la sobriété numérique mené par la déléguée à la protection des données. Plusieurs actions ont été mises en place, comme le déploiement de la signature « allégée » par défaut dans Outlook ou la suppression automatique des mails du répertoire « Éléments supprimés », ainsi que la publication de 2 communications sur les bonnes pratiques numériques.

Dans ce cadre, la mission développement durable s'est portée volontaire pour participer au nettoyage de ses ressources numériques dans le cadre du « Cyber Clean up day » du 19 mars. Cette action a permis de supprimer 74 Go de données sur le serveur et de supprimer 3 500 mails avec l'autorisation de la direction des archives départementales et dans le respect des règles du RGPD. Au-delà du nettoyage des ressources numériques, cette action a permis de sensibiliser les agents de la collectivité sur l'impact environnemental de nos données stockées et de la nécessité de les gérer durablement dans le respect des règles d'archivage notamment via des actualités parues dans l'intranet.

AVIS SUR LES DEMANDES DE LABELLISATION E3D DES COLLEGES

La mission est sollicitée chaque année par le rectorat de l'académie de Bordeaux dans le cadre de la labélisation « Établissement en Démarche globale de Développement Durable » (E3D) pour donner son avis sur les dossiers présentés. En 2022, 5 collèges ont déposé un dossier, 2 ont été labellisés (Clos Chassaing à Périgueux et Léo Testut à Beaumont du Périgord) et 1 a obtenu le renouvellement de son label (cité scolaire de Nontron).

GESTION RELATION USAGERS

La Mission Développement Durable assure, pour l'ensemble de la DGA-TD, la coordination et l'aide technique de la plateforme de la Gestion Relation Usagers « démarches.dordogne.fr. » en lien avec la DSIN. Cette plateforme a pour objectif de présenter aux périgourdins l'ensemble des démarches qu'ils peuvent effectuer auprès des administrations locales dans notre département. L'utilisateur peut ainsi solliciter en ligne le Département pour ses démarches administratives et suivre l'avancée de ses dossiers (sociaux, santé, subvention, etc...).

Pour l'année 2022, la DEDD a traité 222 demandes contre 172 en 2021, soit une augmentation des demandes GRU de 29,06%.

Les demandes traitées sont réparties comme suit :

- L'habitat : 104 demandes (86 en 2021) dont 93,27% déposées par des particuliers et 6,73% par des organismes (associations, entreprises). 11 demandes ont été réaffectées à autre service.

- L'environnement : 118 demandes (86 en 2021) dont 77,97% déposées par des particuliers et 22,03% par des organismes (associations, entreprises). 32 demandes ont été réaffectées à un autre service.

COORDINATION DES AVIS AUX ELUS SIEGEANT DANS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

La mission développement durable assure la coordination de l'analyse technique des dossiers présentés aux différentes commissions départementales (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – CODERST, Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages – CDNPS – et ses formations spécialisées sur les carrières, les sites et les paysages), en vue de la rédaction d'une note aux élus siégeant dans ces instances. En 2022, cela a représenté 9 réunions.

PTGE ISLE.

Le Plan Territorial de Gestion des Eaux (PTGE) du bassin versant de la rivière Isle a été initié en 2021 par l'Etat et l'établissement public territorial de bassin (EPTB) du bassin de la Dordogne. La mission développement durable suit l'ensemble des travaux pour le compte de la Direction : choix de deux bureaux d'études afin de réaliser l'étude diagnostique du territoire, rédaction du cahier des charges du diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles réalisé par la Chambre d'Agriculture, et définition de la démarche de facilitation territoriale afin d'avoir une démarche collective et participative.

La mission a participé aux différents groupes de travail techniques, transversaux et aux ateliers géographiques durant le second trimestre 2022, et début 2023.

La phase de diagnostic et d'écoute se poursuivra sur le premier trimestre 2023, en parallèle, la phase 2 sur la définition des objectifs et leviers sera initiée.

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Service Administratif et Financier a été créé en 2019 pour assurer l'organisation et la gestion administrative et financière des cinq services métiers de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

Il est composé d'une cheffe de service, d'une adjointe à la cheffe de service, de deux agents comptables et d'un agent chargé du secrétariat, de la partie administrative de la direction et de la logistique.

Un agent comptable supplémentaire a été affecté au SAF, le 1^{er} juin 2022 et un renfort supplémentaire d'un demi-poste est arrivé à l'automne.

GESTION ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT ET GESTION LOGISTIQUE

Le service est chargé de toutes les tâches de secrétariat de la Direction, avec la rédaction et la mise en forme de documents, le publipostage et l'envoi de divers documents, la gestion du courrier et l'organisation de réunions. Il procède à l'accueil physique et téléphonique des usagers de la DEDD.

Il assure la gestion logistique de la DEDD :

- Contrôle et suivi du parc automobile de la Direction en coordination avec le Parc départemental,
- Gestion des fournitures et consommables,
- Gestion des abonnements,
- Gestion de l'archivage des dossiers.

DEMATERIALIZATION

Le SAF assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la dématérialisation. Pour ce faire, deux agents du service ont été nommés référents GECCO.

La dématérialisation a été effective au mois de mars 2020. L'ensemble des courriers transmis à la DEDD sont scannés puis déposés dans la bannette courrier de la Direction. Les agents du SAF procèdent quotidiennement à la distribution du courrier aux cinq services métiers composant la DEDD.

Le service est chargé de la rédaction des bons de commande et de leur suivi jusqu'à leur envoi au destinataire. Il effectue tous les workflows de la DEDD, que ce soit pour la validation du service fait, la signature de documents, ou les demandes d'avis.

Des formations ont été dispensées par les référentes du SAF à l'ensemble des agents le souhaitant grâce à l'outil collaboratif TEAMS.

COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Le service est chargé de la rédaction des rapports présentés en Commission Permanente et Session Budgétaire et de leur suivi sur l'outil AIRSDELIB. Il est responsable de la mise en forme des documents en conformité avec les procédures définies par le Service de l'Assemblée. Le SAF contrôle l'ensemble des rapports et des délibérations sur le plan administratif, mais aussi il contrôle les informations financières indiquées dans chacun des rapports et des délibérations et apporte les rectifications si besoin. Le service assure la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des documents de la DEDD.

Au cours de l'année 2022, **125 rapports** ont été rédigés et déposés sous AIRSDELIB par le SAF pour l'ensemble des services de la DEDD.

Le Service intervient ensuite, dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

MARCHES PUBLICS

Le service participe à l'élaboration des pièces administratives des marchés publics et des consultations hors marché de la Direction. Il effectue un suivi administratif de l'ensemble de ces marchés et des commandes en découlant.

Le Service Administratif et Financier est chargé de l'exécution comptable de tous les marchés de la DEDD, pour ce faire, il établit des fiches d'opération financière pour chaque marché. Il intervient dans la relecture et la mise au point des pièces administratives lors de la préparation du dossier de consultation des entreprises, notamment le CCAP qui fixe les conditions d'exécution comptable du marché et l'Acte d'Engagement.

En 2022, **7 nouveaux marchés** ont été lancés, dont 6 pour le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité et 1 pour le Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique.

GESTION FINANCIERE

PREPARAION ET PILOTAGE BUGGETAIRE

Le Service Administratif et Financier appuie les chefs de service de la Direction dans leur préparation budgétaire. Il effectue les saisies des PIB et les contrôle en coordination avec les différents services.

Il réalise le suivi budgétaire de l'ensemble des services de la DEDD, grâce au logiciel comptable CORIOLIS.

CERTIFICATION DES COMPTES

Le service assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la certification des comptes.

Il est le relai de la DEDD auprès de la Direction des Affaires Financières dans l'application des normes professionnelles (comptables et financières). Référent « contrôle interne », il représente la Direction dans la conduite de la maîtrise des risques comptables de la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2019, il est ainsi devenu le seul référent chargé de réaliser dans CORIOLIS des engagements et mandatements comptables des dépenses et recettes pour l'ensemble de la DEDD. Les services métiers ne réalisent plus leurs propres engagements comptables.

Le service est également responsable du suivi de l'inventaire physique et comptable de la Direction.

EXECUTION COMPTABLE

Le service est chargé de la liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DEDD et de la perception des recettes.

Chaque agent comptable du service procède aux affectations, engagements et mandatements sur les lignes budgétaires de la DEDD. En 2022, le service a effectué les opérations suivantes sur le logiciel CORIOLIS :

- **430 affectations et engagements** en dépenses et recettes,
- **2 820 mandats** pour un montant de **19 440 745,61 €**
- **35 titres de recettes** pour un montant de **5 462 042,11 €**.
-

SERVICE DES POLITIQUES DE L'EAU

Le service des politiques de l'eau, composé de trois agents, est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'eau, essentiellement dans les domaines de :

- La connaissance de la ressource en eau
- L'alimentation en eau potable
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif

CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

SUIVI DE LA RESSOURCE

Réseau de suivi des eaux souterraines

Le Département réalise le suivi des eaux souterraines pour la qualité et la quantité, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) à hauteur de 60% environ. Le coût de programme de suivi et d'entretien 2022 s'est élevé à 105 555 € TTC (hors subvention).

Cette année encore, une part du budget a été consacré au renouvellement d'enregistreurs ce qui permet aujourd'hui de maintenir un niveau d'équipement fiable. Les données « quantité » sont régulièrement valorisées par le service avec la rédaction de bulletins de situation de l'état des nappes (aspect quantitatif), rapport annuel faisant le point également de l'état qualitatif des nappes

Concernant le réseau « qualité », le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR) a pu effectuer sa mission de prélèvements et d'analyses sans problème notable. Le rapport annuel du suivi des réseaux permet d'effectuer un point sur la qualité des eaux notamment sur les nitrates et pesticides.

Sous l'égide de l'Agence de l'eau, le travail de réflexion sur l'optimisation des réseaux, amorcé en 2021 a été poursuivi cette année. Pour l'année 2023, l'AEAG souhaite récupérer la maîtrise d'ouvrage du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Depuis 2016, cette mission était effectuée en régie avec le LDAR pour un montant d'environ 55 000 €HT. Dans cette nouvelle configuration le LDAR devra répondre à un marché d'appel d'offre à l'AEAG.



Le projet « Eaux-Scars » (hydrologie des Systèmes CARbonatés Réservoirs du Secondaire au Nord-Est du Bassin Aquitain)

Le Département a décidé en 2019 de participer au programme de recherche et de développement « Eaux Scars » porté par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), projet de grande ampleur régionale et stratégique pour le Département de la Dordogne. La participation a été envisagée en deux volets :

- **Une participation aux travaux scientifiques menés par le BRGM**

La convention de partenariat entre le BRGM et les Départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Charente et de Dordogne a pu être signée à l'automne 2021, avec pour notre collectivité, un soutien financier de 120 000 € sur quatre années (2021 à 2024).

Cette année, l'hydrogéologie suit l'opération et représente le Département aux comités techniques et de pilotage et participé à la détermination de sites pilotes à instrumenter.

- **Une maîtrise d'ouvrage départementale de la plateforme expérimentale**

Le Département a affecté un crédit d'investissement, pour sa maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 1 212 000 €.

Concernant les recettes, l'AEAG a fait part de sa volonté de nous accompagner pour un montant arrêté pour l'instant à environ 300 000 €. La Région Nouvelle-Aquitaine, quant à elle, a donné très tardivement un accord de financement de 250 000€.

Une convention partenariale avec le BRGM et les documents de consultation auprès d'entreprises ont été établis pour la réalisation de cette plateforme expérimentale en association avec la Direction du droit et de la commande publique. La

consultation a été lancée et deux bureaux d'études ont répondu mais cette opération d'investissement a été suspendue sine die, dans le contexte financier tendu du Département.

SENSILISATION ET COMMUNICATION

Un travail transversal, effectué avec différents services de la Direction, vise à diffuser la connaissance sur la vulnérabilité et le fonctionnement des eaux souterraines :

- la participation à une journée de sensibilisation auprès des techniciens SPANC sur les transferts parfois rapides des pollutions anthropiques dans les formations karstiques (présentation du schéma, visite de la grotte de Tourtoirac et de dolines).
- des visites de terrain ont été effectuées sur des sites représentatifs d'échanges nappes rivière (Cubjac, St-Vincent sur l'Isle, Montignac) avec les agents de la cellule rivière.



*Gouffre du Grand Soucy
à St-Vincent sur l'Isle*

En terme de communication, l'hydrogéologue départementale a présenté le schéma de la ressource en eau à l'occasion de la conférence internationale « les eaux souterraines, clé des Objectifs de Développement Durable » organisée à Paris par l'Unesco et le Comité Français d'Hydrogéologie. De plus, elle a présenté les actions du Département et participé au ciné-débat autour du film documentaire « main basse sur l'eau » organisé par l'association CINETOILE.

TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET COLLECTIVITES

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont sollicités par les services de l'Etat :

- Police de l'eau de la DDT : plusieurs avis hydrogéologiques ont été émis au sujet de demandes d'autorisation, de déclaration de création de forage et de prélèvements.
- Préfecture : des bilans de l'état des eaux souterraines sont réalisés de mars à novembre et présentés au comité de gestion des étiages (données des réseaux de suivi départementaux).

Par ailleurs, l'hydrogéologue départementale participe aux commissions territoriales nappes profondes, commissions locale de l'eau du SAGE nappes profondes, aux réunions de concertation sur des SAGE en cours d'élaboration, aux travaux menés par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Dordogne dans le cadre du Plan Territorial de Gestion des Eaux (PTGE). A ces occasions, des informations sont transmises sur l'état des nappes.

Dans le cadre de la mise en place de l'aire d'alimentation de la source de la Touvre par l'EPTB Charente, un suivi de la démarche est effectué par la participation au comité technique.

Enfin, des réunions de point sur les actions et travaux en cours du Syndicat Mixte Départemental des Eaux (SMDE) sont organisées régulièrement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AIDES AUX PROJETS DES COLLECTIVITES

L'instruction technique des dossiers d'assainissement collectif présentés dans le cadre de la **contractualisation avec les territoires** (communes et communautés de communes) s'est poursuivie en étroite collaboration avec les conseillers de développement et le service des politiques territoriales et européennes, pour partager les connaissances des projets et le suivi des contrats.

Dans le cadre de l'ingénierie départementale mise à disposition des territoires, le service mène une mission d'appui technique, administratif et juridique : le technicien a ainsi participé à une quarantaine de réunions d'élaboration de projets d'assainissement. Le service se tient à disposition de toute collectivité confrontée à des problématiques d'assainissement collectif (bac dégraisseur de restaurateur connecté à l'assainissement collectif, réglementation sur la raccordement d'abonné non domestique ...).

Cet accompagnement, en partenariat étroit avec la Police de l'Eau, l'AEAG ainsi que la Direction « assainissement et eaux pluviales » de l'Agence Technique Départementale (ATD-SATESE), a permis l'aménagement d'infrastructures respectant la réglementation et la préservation des masses d'eaux et des usages. Ce partenariat engagé avec les différents organismes, dans un esprit de respect et constructif, permet d'apporter un conseil de qualité dans l'intérêt des collectivités et des tiers.

En 2022, **trois dossiers d'assainissement** (études diagnostiques) ont été subventionnés pour un montant total 306 807 €.

Dans le cadre de la politique de contractualisation, le technicien est également amené à donner des avis sur des dossiers autres que l'assainissement comme des aménagements de bourg, de parking ou autre (87 avis rendus en 2022). Ces avis sont adressés aux collectivités pour les sensibiliser sur l'assainissement collectif, faire un rappel réglementaire et souligner les enjeux de la désimperméabilisation des sols.

Ces échanges sont fructueux et l'envoi des avis aux collectivités se poursuivra en 2023 pour garder des contacts techniques avec les territoires.

SITES DEPARTEMENTAUX

Les systèmes d'épuration des quatre sites départementaux sont gérés en régie par les gardiens ou par un prestataire, avec l'assistance technique du service des Politiques de l'Eau et de l'ATD-SATESE. Les analyses sont effectuées par le LDAR, pour un montant de 11 450 € pour la surveillance réglementaire de l'assainissement des sites.

L'assainissement du site de SAINT-ESTEPHE est exploité par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais dans le cadre d'une prestation de service renouvelée pour la période 2021 à 2023 et dont la charge s'élève à 5 507 € TTC par an (payée l'année suivante). La station d'épuration de Saint-Estèphe fait état de bon résultat pour l'année 2022. Suite à la mise au repos de certains billions, le gazon a pu repousser et a permis d'éviter un colmatage. Quelques travaux sont néanmoins à prévoir pour limiter l'enfouissement et curer un poste de refoulement qui présente une accumulation de graisse.

La station d'épuration de la JEMAYE fonctionne correctement mais la filière ne permet pas de connaître le rendement épuratoire. Il y a une présence récurrente de graisses, générées par les activités de restauration. Il a été demandé que les locataires (restaurant et snacks) fournissent les bons de vidange des bacs dégraisseurs et les documents d'élimination des huiles de fritures. Une visite mensuelle a été faite de mai à août et, dès le mois de mai, la mise en charge du bac dégraisseur est visible.

La station d'épuration de GURSON reçoit très peu de pollution, compte tenu de la fréquentation limitée du camping. Une canalisation cassée sous le snack draine la nappe et apporte une quantité considérable d'eau à la station avec une durée de fonctionnement importante des pompes de relevage. Des travaux sont donc à prévoir pour corriger cette anomalie.

La station d'épuration de ROUFFIAC fonctionne correctement. Néanmoins, une fuite a été observée sur l'ouvrage qui a nécessité l'intervention de l'entreprise Vigier.

MISSIONS SPECIFIQUES

Opération « Rivières propres »

Le suivi de l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eaux de la Dordogne s'est poursuivi sur 16 stations d'épuration, 19 haltes nautiques et dix points supplémentaires répartis sur la Dordogne, l'Isle et la Vézère, avec une implication forte du service.

Les résultats de la campagne 2022 ont montré un nombre de dépassements peu important par rapport aux années précédentes. Les fortes températures et le peu de pluviométrie ont provoqué des débits très bas dans les rivières.

L'opération « Rivières Propres » démontre le faible impact des stations d'épuration sur la qualité des cours d'eaux ; les mauvaises analyses sont essentiellement imputées au lessivage des sols, au rejet direct d'eaux usées ou une mauvaise gestion du système d'assainissement.

Les cinq années de données et de partage de données entre le Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le service d'assainissement du Grand Périgueux ont permis d'avoir une bonne vision de la qualité bactérienne des cours d'eau et une meilleure connaissance de la capacité épuratoire des rivières.

Schéma Départemental d'Assainissement

Le Schéma Départemental d'Assainissement a été adopté par l'assemblée départementale le 28 juin 2022. Ainsi, quinze actions ont été approuvées dont le lancement de l'état des lieux des sous-produits d'assainissement qui permettra une animation auprès des collectivités pour la gestion de ces déchets.

Les frais du personnel engagé dans l'élaboration du schéma départemental d'assainissement ont été subventionnés par l'AEAG à hauteur de 50% soit **46 674 €**. L'étude des sous-produits d'assainissement est également subventionnée par l'AEAG à hauteur de 50%.

MISSIONS COMMUNES EN ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET NON COLLECTIF)

Hébergements touristiques

Le Schéma Départemental d'Assainissement a montré que l'activité d'hôtellerie de plein air est une source non négligeable de production d'eaux usées durant la période la plus vulnérable pour le milieu naturel.

Sans soutien financier du Département depuis la loi portant la Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les hébergements touristiques sont néanmoins accompagnés techniquement par le service qui a lancé une animation spécifique sur le sujet du cahier de vie, document réglementaire obligatoire à transmettre au service en charge du contrôle, au cours de trois réunions réparties sur le territoire.

Ainsi, le service reste à disposition des propriétaires de campings pour les accompagner dans leur projet d'assainissement. Le partenariat technique étroit développé avec les agents des communautés de communes en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), acteurs essentiels sur le territoire, a permis une meilleure communication autour de ces projets.

L'animation se poursuit également en partenariat avec l'AEAG, l'Etat, l'EPTB Dordogne et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air. Le service a organisé la réunion annuelle pour faire le bilan sur les mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale 2022. Une base de données commune est désormais finalisée et partagée avec l'ensemble des partenaires.

Gestion des eaux pluviales

Afin de répondre à une forte demande des collectivités, les deux techniciens ont suivi une formation de deux jours sur la gestion des eaux pluviales. Cette formation, qui demande à être complétée pour approfondir les aspects techniques et juridiques, permettra à terme d'étendre les compétences des services départementaux pour procéder à une première analyse avant de rediriger les porteurs de projets vers l'ingénierie de l'ATD-SATESE.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'animation à destination des acteurs de l'Assainissement Non Collectif (ANC) s'est poursuivie et s'élargit au fil des années à l'ensemble des acteurs et plus seulement les collectivités.

Localement, le service est sollicité pour son ingénierie technique et juridique et rédige notamment des rapports d'expertise pour aider les Communautés de Communes à répondre sur des dossiers particulièrement complexes.

Réunions InterSPANC

Trois réunions Inter-SPANC ont été réalisées. La première a été consacrée à une remise en lumière des règles du bâtiment, inhérentes à l'Assainissement Non Collectif (ANC). La seconde réunion s'est déroulée sur une journée entière. La matinée a été consacrée à une réunion Inter-SPANC classique. L'après-midi a été consacrée à un point sur les suites des contrôles en cas de vente avec le retour d'expérience d'un SPANC mettant en place les

pénalités financières et une intervention de la Chambre des notaires sur le sujet. Enfin, la troisième a été consacrée à la thématique de l'interaction entre les pollutions de surface et les eaux souterraines, en coordination avec l'hydrogéologue de la Direction.

Charte qualité études de conception

La charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filière en ANC a été mise à jour après une année de flottement où les études fournies n'étaient pas de qualité suffisante pour permettre aux bureaux d'études de se faire charter.

La qualité des études fournies est revenue à son niveau attendu et l'ensemble des professionnels concerné a pris conscience de l'intérêt de cette action, nous seulement pour les usagers et les SPANC, mais aussi pour eux au niveau de la visibilité que leur apporte la Charte.

Charte qualité installateurs

La charte qualité pour la bonne réalisation des travaux d'ANC destinée aux terrassiers a été mise à jour. Une nouvelle journée d'information a été organisée pour permettre à de nouvelles entreprises d'adhérer. La CAPEB a aussi relancé un cycle de formation sur l'ANC sur lequel le Département intervient en fin de formation pour présenter les spécificités assurantielles de l'ANC.

Participation aux travaux de l'Association Française de Normalisation (AFNOR)

L'Association Régionale des Techniciens Assainissement Non Collectif Adour-Garonne (ARTANC) a pour objet de mettre en réseau les techniciens SPANC et de réaliser une veille technique et juridique. Cette mission est parfaitement complémentaire avec celle du service. L'animateur départemental est donc membre du conseil d'administration et représente l'ARTANC dans le groupe d'expertise sur l'assainissement au sein de l'AFNOR. Cela prouve la reconnaissance nationale de l'expertise locale et permet d'apporter des retours grâce aux liens avec les SPANC locaux et de défendre les intérêts des usagers au sein du comité de normalisation.

Expertises nationales

Le service a continué sa participation à la rédaction de l'e-cahier de l'ANC en partenariat avec le CSTB.

De plus, le Département s'est investi dans une étude visant à mettre au point un filtre à sable optimisé, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif (ATANC) Loire Bretagne, avec un accompagnement financier et technique. L'objectif de l'étude est d'optimiser le dimensionnement en maintenant le bon fonctionnement du filtre à sable traditionnel afin de réduire son coût et son empreinte environnementale.

Sur les onze installations pilotes devant être réalisées au niveau national, quatre sont implantées en Dordogne. L'étude est en cours de finalisation et les résultats sont très encourageants.

L'ARTANC a été contactée par un organisme répondant à une commande de la fondation Bill et Melinda GATES pour développer l'assainissement du futur et permettre l'éradication des maladies hydriques. Cet organisme a créé une plateforme de développement (RTAP)

dans laquelle a été intégrée l'ARTANC. L'ARTANC anime donc trois groupes de réflexion sur l'assainissement dont un est animé par le technicien du service. Ce groupe, composé de 4 techniciens de Dordogne et 3 de départements limitrophes s'est réuni deux fois durant l'année.

Toutes ces sollicitations nationales montrent la reconnaissance de l'expertise du Département en matière d'ANC.

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité est composé de 9 agents, dont une personne en arrêt maladie de longue durée, et accueille un apprenti en licence depuis octobre 2022 (jusqu'en septembre 2023). Le service participe à différentes politiques :

- Gestion des sites départementaux, avec la double compétence milieux naturels et ouvrages hydrauliques ;
- Espaces naturels et éducation à l'environnement : accompagnement technique et financier des acteurs du territoire et expertise;
- Rivières et milieux aquatiques : soutien aux collectivités, animation du réseau des techniciens rivière, surveillance de la qualité des cours d'eau, en partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau, et expertise.

GESTION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Le service s'applique à la mise en œuvre d'une gestion exemplaire des milieux naturels des sites départementaux et contribue à l'accueil du public en toute sécurité.

Il s'agit d'actions très variées, en transversalité avec les autres services départementaux (patrimoine routier, bâtiments, tourisme, sports, conservation du patrimoine...).

GESTION DES MILIEUX NATURELS

A - Un partenariat appliqué....

Le service s'attache à travailler avec les partenaires qui apportent conseils et assistance technique : Office National des Forêts (ONF), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CENNA), Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), Fédération de Pêche, Office Français pour la Biodiversité (OFB)...

Le service s'attache aussi à répondre aux sollicitations des autres services, des élus, des riverains, des acteurs locaux et accompagne des projets (présence de chouettes, hirondelles, chauves-souris..., coupes forestières en milieux naturels sensibles, organisation de manifestations...).

Quelques exemples d'actions partenariales 2022 :

Mise en œuvre de Contrats Natura 2000 sur les sites de La Jemaye et du Parcot

En 2022 le Service a poursuivi avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, animateur du site Natura 2000 « Vallée de la Double » une réflexion sur les sites de La Jemaye et du Parcot. Les Contrats signé en 2021 se poursuivent et des nouveaux contrats ont été signés en 2022 :

- Le maintien d'arbres sénescents sur le site du Parcot et de La Jemaye visant à conserver les insectes saproxyliques et des habitats favorables aux oiseaux et petits mammifères
- L'entretien des milieux ouverts de ces sites (landes à bruyères et à molinie) qui accueillent des espèces d'intérêt communautaire ciblées dans le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 (Fadet des laîches, Damier de la Succise ou bien encore le Gomphe de Graslin). D'une manière générale le maintien d'une mosaïque d'habitats engendre une diversité écologique.
- La protection de zones de ponte des Cistude d'Europe par l'acquisition d'une clôture électrique



Clôture électrique autour d'une zone de ponte de Cistude d'Europe

Ces contrats sont signés pour 3 ans (2022-2024) pour un montant total de travaux de 4 715,02 euros financés à hauteur de 3 880,12 euros.

Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Département suit 8 zones de préemption au titre des ENS qui permettent d'assurer une veille foncière pour des opérations de prévention et de protection. D'autres projets sont en réflexion. En 2022, les services ont instruit **163** Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour s'assurer que la vente du bien est compatible avec les objectifs fixés lors de la création de la ZPENS. Toutefois aucune acquisition par les collectivités n'a été actée en 2022.

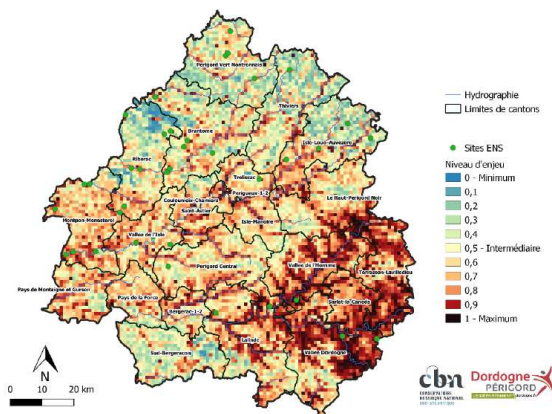
En s'appuyant sur le partenariat privilégié avec le CENNA, le CBNSA et la LPO, le service travaille à la définition de plans de gestion sur les sites ENS du Département, au suivi des actions et à la définition de nouveaux sites ENS. Le montant global destiné à ce programme s'est élevé à 33 200 € en 2022.

Par exemple, le site du Grand étang de Saint-Estèphe fait l'objet d'inventaires qui serviront à établir un plan de gestion des milieux naturels

ZPENS sur la zone humide de Douzillac
COMMUNES DE DOUZILLAC et SOURZAC 1/5000



Une zone de préemption a été instaurée au titre des ENS (ZPENS) sur des zones humides en vallée de l'Isle afin de protéger le bocage et la biodiversité qui s'y trouvent (Cigognes, Fritillaires pintade...).



Le partenariat entamé en 2021 avec le CBNSA s'est poursuivi. En 2022, le CBNSA a concentré ses inventaires et la définition des enjeux sur le canton du Haut Périgord noir.

Le travail a aussi porté sur des inventaires sur le site de Saint-Estèphe dans le cadre du plan de gestion et sur celui de la zone humide de Douzillac en préalable à la mise en œuvre de la ZPENS.

B – Une participation à l'enseignement éducatif

Comme chaque année, un **chantier école** a été organisé au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot **avec le Lycée Agricole de Sigoulès**. Le Département a pris en charge les repas (2 112 €). Le Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité a assuré une partie de l'encadrement et la coordination de ces chantiers qui répondent aux plans de gestion des milieux naturels et permettent l'apprentissage des élèves.

En 2022 le chantier a permis de continuer la restauration de plusieurs landes humides pour la préservation du Fadet des laïches, le nettoyage de zones de pontes pour les Cistudes d'Europe, la création de bancs en bois pour le site du Parcot, la restauration de plateformes pour le Balbuzard pêcheur, l'entretien d'un chenal où se situe une petite plante carnivore, la Grassette du Portugal.



Nettoyage des zones de ponte et réfection des plateformes à Balbuzard

Un autre chantier école s'est déroulé sur le site de Campagne avec des BTS gestion et protection de la nature (GPN) du lycée agricole de Coulounieix Chamiers. Le projet vise à restaurer des pelouses sèches, favorables à certains papillons.



Enfin, le service a accueilli comme chaque année de nombreux stagiaires participant aux suivis et inventaires des plans de gestion des sites : suivi du Fadet des Laïches sur le site du Grand Etang de La Jemaye, inventaires dans la réserve biologique de Campagne...

C – Une conscience à éveiller

L'éducation à l'environnement est un axe fort pour la compréhension des enjeux environnementaux. Les applications numériques de la Maison Numérique de la Biodiversité et le travail engagé avec le milieu scolaire décrit ci-dessus s'inscrivent pleinement dans cette volonté. Le service est présent sur le territoire pour toucher les citoyens, et aménager les sites départementaux pour permettre la médiation.

Manifestations

Plusieurs actions en 2022, dans la continuité : Journée Sport-Environnement à Miallet, soirées conférences, animations nature grand public et scolaire et le concours photo organisé en amont de la Journée Nature à la ferme du Parcot.

Les participations à la Foire du Gabarier, à Castelnaud la Chapelle, et au festival de la Chevêche, à Nontron, ont mis à l'honneur la dernière-née des applications de la MNB lancée en juillet 2022, « Aux actes ! » qui vise la participation des citoyens à la transition écologique.

Aménagements

Le nouveau sentier de découverte du site de Saint Estèphe a été mis en place. Le projet de visite virtuelle des combles du château de Campagne s'est poursuivi avec de nouveaux objectifs pédagogiques. Enfin, un panneau sur la flore a été conçu pour sensibiliser les grimpeurs présents sur le site d'escalade de Campagne.



En 2022, l'activité du service sur les ouvrages hydrauliques a été riche.

L'exploitation, la surveillance et l'entretien

Le service assure directement la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages des sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson, en collaboration avec l'ensemble des services départementaux qui œuvrent sur ces sites et notamment avec les gardiens des sites. Il s'occupe également des autres ouvrages hydrauliques comme les Forges de Savignac-Lédrier ou le seuil du Pôle International de la Préhistoire.

L'exploitation, la surveillance et l'entretien du barrage de Miallet, compte-tenu de ses caractéristiques et de son rôle particulier de soutien d'étiage, a été confié à la SOGEDO dans le cadre d'une prestation de service pour la période 2019-2023. Le service assure quant à lui la gestion générale et la coordination.

Le bureau d'études SAFEGE, chargé de la surveillance réglementaire des barrages départementaux pour la période 2020-2024 a effectué la Visite Technique Approfondie (VTA) du barrage de Rouffiac ainsi que les rapports réglementaires de surveillance et d'auscultation.

Pour l'année 2022, le coût des prestations de la SOGEDO, de SAFEGE et des diverses autres dépenses de gestion s'est élevé à **un peu moins de 68 000 €** dont 4 406 € de travaux de renouvellement programmé d'équipement à Miallet.

Le soutien d'étiage

La sécheresse de 2022 a conduit à un soutien d'étiage de La Dronne important : La campagne a débuté le 19 juillet avec une pleine capacité (5 Mm³) de la retenue de Miallet et elle s'est achevée fin septembre après avoir lâché 3,15 Mm³, avec un pic à 1.200 l/s le 5 août durant 11 jours.

Fin décembre 2022, compte-tenu de la faible pluviométrie, la retenue de Miallet n'était pleine qu'à 3,11 Mm³.

La gestion environnementale et sanitaire

Le service gère les vidanges des étangs départementaux ainsi que le suivi des baignades.

a) Vidange et pêche de l'étang de Rouffiac

En 2022, la programmation des travaux d'agrandissement de l'évacuateur de crue du barrage du Rouffiac a nécessité la vidange préalable du plan d'eau.

La vidange a débuté le 3 octobre et s'est achevée avec la pêche de sauvegarde le 27 octobre, confiée à la Pisciculture DELMARES avec le soutien des services et de la fédération de pêche. Cette année, les fortes températures et les faibles débits entrants dans le plan d'eau, ont fortement compliqués la pêche de sauvegarde du poisson.

Le service a surveillé la qualité de l'eau durant toute la période, réalisé des prélèvements analysés par le LDAR et assuré des astreintes durant les périodes critiques.

Les prestations nécessaires à cette vidange s'élèvent à 46 873 €, dont 45 000 € pour la pêche, auquel il convient d'ajouter un peu plus de 38 000 € de travaux préalables engagés en 2021 (curage du bassin de décantation, maintenance des installations...).

b) Suivi qualité et baignade sur les sites départementaux

Le service assure le suivi de la qualité des eaux de baignade des étangs départementaux en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que la mise à jour des « profils de baignade » et l'information des baigneurs. Les analyses portent sur la qualité bactériologique comme sur la présence de cyanobactéries potentiellement toxiques sur les 4 sites de baignade. Des analyses de cyanobactéries sont également réalisées à Miallet, compte tenu de la pêche et de la consommation des poissons.

Le montant total des analyses réalisées par le LDAR en 2022 s'est élevé à 18 735 €.

La **révision du profil de baignade sur le plan d'eau de Rouffiac** engagée en 2021, s'est poursuivie en 2022 avec la réalisation d'une campagne de mesures par le LDAR pour 15 424 €.

L'étude confiée au bureau d'études GEONAT pour 6 100 € HT sera rendue courant 2023. Elle permettra de définir un programme d'actions à court, moyen et long termes afin de garantir la qualité de l'eau pour la baignade.

Ce programme bénéficie d'une aide de l'Agence de l'eau qui s'élève à 50%.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET ETUDES 2022

Agrandissement de l'évacuateur de crue du barrage de l'étang de Rouffiac

Les travaux consistaient à adapter le barrage pour pouvoir faire face à une crue de fréquence millénale : agrandissement de l'évacuateur de crue, élargissement et reprofilage du coursier. Divers autres petits travaux facilitant l'exploitation ont également été réalisés.

Sous la conduite d'opération du service et la maîtrise d'œuvre d'EGIS Eau, les travaux ont été réalisés par l'entreprise DOYEUX SABLIERE MONTAPONAISE.



Travaux de l'évacuateur de crue en cours

Les travaux ont débuté en octobre, après la vidange et la pêche de l'étang de Rouffiac. Ils s'achèveront au cours du premier semestre 2023. Le coût total de l'opération s'élève à environ **630 000 €**, financé par l'Etat à hauteur de **30%**.

Poursuite d'opérations lancées en 2021

a) Réhabilitation du barrage du Grand étang de Gurson

Les travaux de réhabilitation du barrage du Grand étang de Gurson et de ses ouvrages de sécurité, débutés en 2021, se sont achevés début juillet 2022.

Ces travaux réalisés par l'entreprise DOYEUX SABLIERE MONTAPONAISE, sous maîtrise d'œuvre de SOCAMA, permettent de disposer d'un ouvrage conforme à la réglementation et répond en ce sens aux demandes de mises aux normes de la DREAL. Le montant total de cette opération s'élève à 326 300 €.



Evacuateur de crue, coursier, parement amont réhabilités

b) Remplacement de la vanne jet du barrage de Miallet

Les travaux de remplacement de la vanne de régulation du barrage de Miallet, commandés fin 2021, se sont achevés mi-octobre 2022. Les essais en fonctionnement qui se sont déroulés durant toute la période de soutien d'étiage, ont révélé que la nouvelle vanne remplissait pleinement sa mission, avec des variations de lâchers importantes au cours de cette campagne 2022.



Pose de la nouvelle vanne annulaire et commande motorisée des vannes

Cette opération comprenait aussi les travaux de motorisation du système de manœuvre des vannes de la prise d'eau, qui facilite maintenant l'ouverture et la fermeture de ces vannes.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises MECAMETO et John Cockerill, sous maîtrise d'œuvre d'HYDROSTADIUM, pour un montant total de l'opération qui s'élève à 246 000 €.

c) Travaux d'aménagement du bief, du seuil et des coursiers des Forges de Savignac Lédrier

Les études se poursuivent et ont permis au groupement La Gare Architecte et SAFEGE de présenter le projet à la commission de monuments historiques et au Département de retenir une solution d'aménagement parmi les divers scénarii possibles. La réalisation des travaux est prévue en 2024, selon le nouveau calendrier.

d) Travaux d'aménagement de l'étang des Cygnes

Le service a pu enfin profiter des bonnes conditions météorologiques et hydrauliques du mois de septembre 2022 pour engager la vidange de l'étang des Cygnes à des fins de diagnostic. Le maître d'œuvre a rendu son rapport dont les conclusions ont été soumises aux propriétaires début 2023. Le Département est dans l'attente de la décision des propriétaires pour poursuivre cette opération.

Travaux d'entretien et d'équipements des sites

Divers autres travaux d'entretien ou d'équipement ont également été réalisés, soit en régie par le service, soit confiés à des prestataires.

Il s'agit par exemple des diverses interventions sur le site du barrage de Rouffiac avec :

- Le renouvellement de la protection cathodique de la canalisation de vidange ;
- Le curage des fossés en pied de barrage ;
- L'implantation de repères topographiques...

ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

ASSOCIATIONS : CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE

Le Département soutient les acteurs qui œuvrent pour la connaissance des espèces et des milieux présents en Dordogne et pour l'éducation à l'environnement.

En 2022, l'aide financière a été de 178 948 € (investissement et fonctionnement confondus). En 2021 les dépenses étaient de 183 576 €.

Les associations « naturalistes » regroupent la majorité des experts et scientifiques du territoire en matière de milieux naturels. Elles sont souvent « sources » et « ressources » pour les projets et à ce titre incontournables. Il s'agit pour l'essentiel du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, de Cistude Nature et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Les formations naturalistes engagées avec la LPO se sont poursuivies en 2022 sur les sites de la ferme du Parcot-Jemaye, Saint Estèphe et Miallet.

D'autre part, des **associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement** poursuivent leurs projets qui répondent à la volonté d'accompagner les citoyens et scolaires à participer à la transition écologique. On peut citer notamment le GRAINE Aquitaine, la Double en Périgord pour son programme d'animations sur le site du Parcot, le Centre d'Etude et de Découverte de Varaignes avec le festival nature « La Chevêche » ou bien l'association pour les Enfants du Pays de Beleyme et son travail sur l'ensemble de la vallée de l'Isle.

Le service instruit les dossiers de ces différentes associations en coordination avec le service de la vie associative et suit les projets.

Enfin, l'aide au C.A.U.E s'élève à 689 800 € pour mener ses actions, à destination des collectivités, des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des particuliers, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages, de la transition énergétique ou de la préservation de la biodiversité.

APPUI AUX COLLECTIVITES

Milieux naturels

Le service propose une ingénierie et des outils, travaille en transversalité avec les partenaires et outils départementaux (ATD, CAUE, EPIDOR) pour que chaque collectivité, chaque association, chaque acteur puisse être accompagné dans ses projets en participant à la protection ou la reconquête de la biodiversité.



Parcours pédagogique proposé à Saint-Aquilin

Le service répond aux besoins de conseils des collectivités (assistance technique, recherche de financement, montage de dossiers, mise en œuvre de zones de préemptions...) et donne des avis au service des politiques territoriales et européennes.

En 2022, le service a poursuivi son accompagnement technique de la commune de

Saint-Aquilin qui s'est engagée dans la labélisation TEN (Territoire Engagé pour la Nature).

Cet accompagnement se réalise aussi avec les EPCI qui développent leur connaissance en matière de biodiversité (CCPR, CCILA...). De plus le service participe activement aux différents Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) engagés par différentes collectivités comme le Grand Périgueux ou la CCVH.

Les cartographies de la Maison Numérique de la Biodiversité sont disponibles sur le site [Eco-indices](https://cartographie.mnb24.fr) (visualisation grand public des données produites), sur Périgéo (système d'information géographique que l'ATD met à disposition des collectivités) et, sur le site d'open-data du Département.



<https://cartographie.mnb24.fr>

Elles permettent d'établir un diagnostic des fonctionnalités écologiques des différents espaces pour l'ensemble des collectivités.

Milieux aquatiques

La Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières et des Zones Humides (CATERZH) a pour mission l'accompagnement technique et financier du territoire, pour la restauration, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Dans ce cadre, le **service anime le réseau des acteurs** (agence de l'eau Adour Garonne délégations de Brive et de Bordeaux, Région Nouvelle-Aquitaine, office français de la biodiversité, direction départementale des territoires, fédération de pêche de la Dordogne, EPIDOR, parc naturel régional Périgord Limousin) et **assiste les collectivités dans le montage et l'exécution de leurs missions GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cette animation est soutenue par l'Agence de l'eau à hauteur de 100.085€.

La CATERZH s'attache aussi à **mettre en réseau les techniciens rivières et à favoriser l'échange d'expérience et de savoir-faire à l'échelle du département**. Il a ainsi été organisé le 27 juin 2022 **une journée d'échanges** à l'attention des techniciens rivières, autour notamment de la question des aménagements d'abreuvement et de mise en défens des berges et de la problématique sanitaire des élevages.

A cette occasion, le service a présenté l'état d'avancement du futur outil départemental de priorisation des zones humides (développé dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité) et organisé des visites de sites de travaux et de gestion de milieux, réalisés par le SRB Dronne.



Présentation du plan de gestion de la ZH du Roc



Explications sur l'aménagement de sécurisation pour les mammifères aquatiques le long de la RD 2

De plus, sur le **site d'échanges TEAMS dédié aux Techniciens Rivières** et animé par le service, de la documentation sur l'archéologie préventive, et autres sujets a été diffusés.

Le Département poursuit aussi son **accompagnement financier auprès des collectivités GEMAPI tant pour les frais d'animation que pour les travaux en régie et par entreprise.**

Voici l'état des dépenses pour 2022, comparé à celui de 2021 :

Années	Investissement				Fonctionnement	Total des CP
	Études		Restauration			
	Autorisation de programme	Crédits de paiements	Autorisation de programme	Crédits de paiements	Animation et régies	
2021	8 168 €	6 627 €	82 965 €	31 703 €	140 940 €	179 270 €
2022	37 454	22 054 €	103 340 €	98 518 €	133 927 €	254 499 €

A titre d'exemple, deux opérations financées en 2022 :



Travaux de création d'un bras de contournement sur le cours d'eau de la Belle en amont du Moulin de Lespinasse à Mareuil-en-Périgord réalisés par le SRB Dronne

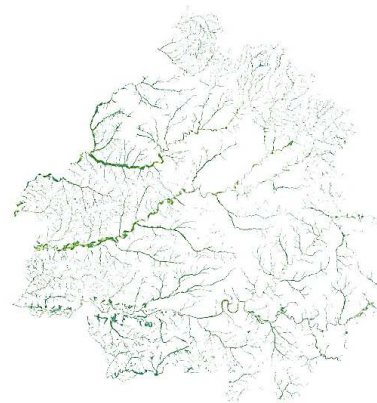


Travaux de restauration du Manoire par recharge granulométrique et création de déflecteurs en tressage végétal effectués par le SMB Isle à Boulazac-sur-Manoire

De plus, le Département est membre et participe au fonctionnement d'EPIDOR (257 404 €), d'EPIDROPT (17 144 €) et de l'EPTB Charente (18 756 €) pour la gestion équilibrée des milieux aquatiques (SAGE). Dans le cadre de la politique de restauration des poissons migrateurs, le Département soutient aussi les actions de MIGADO, 9 000 € pour le suivi des poissons migrateurs sur le bassin de la Dordogne (saumon, alose, lamproie, anguille...).

Enfin, la CATERZH a continué la **promotion du volet « zones humides » de la MNB auprès des collectivités GEMAPI**. Cet outil présente un fort intérêt pour la phase en cours d'état des lieux des programmes pluriannuels de gestion (Vézère, Côte, Lémance...).

La CATERZH a débuté en mars 2022 avec l'Agence de l'Eau, le CENNA et le réseau Gemapien, l'élaboration d'une **méthode départementale de priorisation des zones humides** permettant d'aider les collectivités à cibler leur priorités en matière de préservation et de restauration des ZH.



SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Le Conseil départemental dispose d'un réseau complémentaire départemental (RCD) de suivi de la qualité des eaux superficielles dont les prélèvements et analyses sont confiés au LDAR.

Il est constitué de 25 points de mesures en rivières répartis et complète le suivi de l'état réalisé par l'Agence de l'Eau. Avec les pêches électriques effectuées chaque année sur ces mêmes points par la Fédération de Pêche, nous disposons d'un état annuel des cours d'eau et de leur évolution depuis plus d'une dizaine d'années.

La CATERZH transmet ces informations aux techniciens Rivières et de recueille leurs interprétations de terrain.

Chaque année dans le cadre du RCD, un plan d'eau départemental fait aussi l'objet d'une étude de sa qualité phytoplanctonique : c'est la retenue de La Jemaye qui a été étudiée en 2022 par le bureau d'études AQUABIO. Ces données viendront alimenter l'étude de révision du profil des eaux de baignade envisagée pour 2023.

Un montant de **85.338 €** a été consacré en 2022 à ce réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles qui bénéficie d'une **aide de 60%** de la part de l'Agence de l'eau.

ACCOMPAGNEMENT DES AUTRES SERVICES

En interne, la notion d'environnement au sein des projets évolue. De « contrainte », elle commence à être perçue comme une composante à part entière, voire un outil de développement. Le service répond ainsi aux sollicitations de nombreux services du fait de la dimension transversale de l'environnement.

Le Pôle des Paysages et Espaces Verts (PPEV) s'appuie par exemple sur le service pour :

- La labellisation « Pavillon bleu » qui nécessite la mise en place d’actions d’éducation à l’environnement, d’études et d’actions pour l’amélioration de la qualité des eaux de baignade ;
- La gestion des forêts départementales, en lien avec l’ONF ;
- La gestion du ruisseau Le Fongive dans l’enceinte du parc du château de Campagne, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne pour restaurer de manière pérenne les écoulements et le transport de sédiments de ce cours d’eau fortement envasé

Le service participe également à l’organisation de journées estivales d’animation sur la biodiversité pour l’Aide Sociale à l’Enfance

Enfin, en 2022 le service a poursuivi l’opération de sauvetage de batraciens avec l’unité d’aménagement du Bugue, sur la RD 703. Près de 600 batraciens ont été capturés. Ce suivi devrait permettre de mettre en œuvre des ouvrages définitifs type « crapauduc ».



Filets de sauvetage et des panneaux d'information posés pour informer les automobilistes

SERVICE DE L’AMENAGEMENT DE L’ESPACE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

ACOMPAGNER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

- Le contrat de développement territorial « chaleur renouvelable en Périgord »

Depuis 25 ans, 74 chaufferies bois énergie ont été installées en Dordogne sous l’impulsion du Département et de la Fédération Départementale des CUMA (Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole). Ces chaufferies fonctionnent et sont alimentées par les CUMA locales, les entreprises d’exploitation forestières, agricoles et les scieries locales.

En 2021, le Conseil départemental, accompagné par la Fédération Départementale des CUMA et le Syndicat Départemental d’Energies (SDE 24) a candidaté auprès de l’ADEME, pour mettre en place un **Contrat de Développement Territorial « chaleur renouvelable en Périgord »**.

Ce contrat a été établi avec pour une période de 3 ans (2022-2024). Il vise à développer, auprès de porteurs de projets publics et privés, de nouvelles installations utilisant des énergies renouvelables thermiques. Les filières concernées sont les filières bois énergie locales (plaquettes et granulés de bois), l’énergie solaire thermique (pour l’eau chaude sanitaire), la géothermie et la création ou l’extension de réseaux de chaleur associés.

La réalisation d'un ou plusieurs projets associant des énergies renouvelables thermiques, permet d'accéder, à des financements de l'ADEME pour les études et les travaux.

Le Conseil Départemental est l'opérateur territorial de ce contrat. Il assure d'une part l'animation et la coordination du dispositif ; et d'autre part, il réalise pour le compte de l'ADEME l'instruction des demandes de financements et la liquidation des sommes concernées.

La FD CUMA et le SDE 24 sont les partenaires techniques. Ils accompagnent les porteurs de projets de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement, dans un souci de qualité et de performance. Ils réalisent les notes d'opportunité gratuites auprès des porteurs de projets potentiels.

L'objectif fixé dans ce contrat est l'installation d'ici fin 2024, de **10 069 MWh** de projets chaleur renouvelable en Dordogne.

Au total, en 2022 :

- 26 notes d'opportunité ont été réalisées,
- 14 études de faisabilité ont été lancées,
- 14 demandes de travaux ont été présentées en Commissions d'Attribution des Aides pour 2 329 MWh programmés soit 23 % des objectifs fixés dans le contrat.

- **L'appel à Projets « Energies renouvelables » : un soutien supplémentaire pour les acteurs publics œuvrant pour la transition énergétique**

Un appel à projets est lancé depuis 2021 pour promouvoir les actions innovantes de lutte contre le changement climatique. Il n'y a pas eu de dossier déposé en 2022.

- **Le projet « hydrogène »**

Le service assure la gestion du projet « Dordogne Hydrogène », engagée pour construire un écosystème hydrogène sur le territoire de la Dordogne. Il accompagne l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage, la société ENOOIA, dans le travail réalisé avec le Parc départemental pour analyser la flotte départementale. Il facilite le travail et les échanges avec l'industriel BOUYGUES Energies & Services sélectionné en 2021 après l'appel à manifestation d'Intérêt et concourt aux réflexions engagées avec des investisseurs pour la constitution d'une société de projet chargée de la production d'hydrogène.

En interne, le service assure la transversalité entre tous les services concernés par le projet, Direction du Patrimoine Routier Paysagers et des Mobilités, Direction des Bâtiments Départementaux, Service des Affaires Juridiques, Direction des Finances et Direction générale.

ELABORER UN PLAN CLIMAT DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Dordogne s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Plan Climat départemental. Selon sa feuille de route, le Département souhaite prioritairement poursuivre et amplifier son engagement en faveur du climat. La démarche de ce Plan Climat se veut être également participative. En 2022, les principales actions mises en œuvre concernent des animations avec les établissements scolaires, le « grand public » et une collectivité.

Neuf animations sur la thématique du changement climatique ont été menées auprès de 6 collèges dont 4 collèges participants au challenge CUBE.S. En tout, 216 collégiens ont été sensibilisés. L'outil pédagogique et collaboratif : « La Fresque du Climat » a été utilisée pour réaliser ces animations. A la fin de ces animations, les collégiens réfléchissent aux actions à mettre en place au sein de leur établissement puis sur le territoire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

La sensibilisation sur le changement climatique s'est poursuivie lors de la Foire du Gabarier en septembre 2022. Pour cela, l'équipe du Département s'est de nouveau appuyée sur l'outil « La Fresque du Climat » mais en version quizz. Cette version a permis d'attirer l'attention du public et ensuite d'échanger autour des actions pour le territoire.

En septembre 2022, un atelier Fresque du Climat a également été proposé auprès des agents de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme. A la suite de cet atelier, des propositions d'actions en sont ressorties pour l'organisation de la collectivité puis pour le territoire de la Dordogne.

Zoom sur le Challenge national CUBE.S

Afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans les collèges, le Département accompagne les établissements du territoire souhaitant s'engager dans le dispositif national « Challenge Usage Bâtiment Etablissements Scolaires » (CUBE.S). Ce dispositif permet une amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et une réduction des émissions de CO₂. Il permet également de sensibiliser l'ensemble des usagers (collégiens, équipe enseignante, personnel administratif et technique...).

Six nouveaux collèges ont répondu favorablement à cette initiative en 2022 : la cité scolaire Laure-Gatet à Périgueux, le collège Les Marches de l'Occitanie à Piégut-Pluviers, le collège Léo Testut à Beaumontois en Périgord, le collège Leroi-Gourhan au Bugue, le collège Charles de Gaulle de La-Coquille et le collège Anne Frank à Périgueux.

A ce jour, au total 12 collèges du territoire participent à ce challenge. Régulièrement, ces collèges participent à différentes formations et réunions en « réseau », organisées par des animateurs de CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) de Bordeaux.

Le Département prend en charge les frais d'inscription de ces établissements, et co-anime également le challenge.

Afin de promouvoir les actions réalisées dans les six premiers collèges qui se sont lancés dans CUBE.S, le Département a réalisé, en juin 2022, une vidéo avec 4 d'entre eux. Cette vidéo ([lien vidéo](#)) a été présentée en avant-première lors de la Foire du Gabarier de septembre 2022 puis lors de la remise de prix des trophées du Développement Durable en octobre 2022. Les collèges l'ont également diffusée sur leur site internet respectif.

COLLECTER, RECYCLER ET TRAITER LES DECHETS DE LA COLLECTIVITE

Dans le cadre de l'accompagnement interne à la mise en œuvre de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) du SMD3, le service conseille et accompagne les services du Département qui le sollicitent :

- **Pour l'ensemble des services départementaux**, plusieurs rencontres ont été programmées et coordonnées afin de faciliter la mise en œuvre de la REOMI. Un accompagnement est mis en œuvre pour optimiser la gestion des déchets produits.
- **Collèges** : soutien au développement du compostage. Les collèges de Montpon, Coulounieix-Chamiers, Montignac et Clos Chassaing à périgieux ont été livrés et équipés par les premiers composteurs en châtaigner (conçus et fabriqués en interne). Des sensibilisations aux compostage ont été animées sur place par le service.

De plus, le service a été sollicité sur des dysfonctionnements ponctuels du compostage sur les collèges de Thenon et de Saint-Astier lancés l'année dernière. Il a également jeté les bases d'un travail transversal avec le service hygiène et sécurité sur le matériel de manutention et de transport des déchets.

L'ensemble des collèges a été invité à participer à une journée technique départementale consacrée aux biodéchets, à laquelle participait le service AETE.

- **Sites naturels départementaux (La Jemaye, Gurson, Rouffiac et Saint Estèphe)** : participation à la mise en œuvre des nouvelles bornes de collecte et coordination des sensibilisations à la gestion des déchets de l'ensemble des emplois d'été, sur place avec l'appui du SMD3 et également au compostage sur le site de Saint Estèphe.
- **Sites départementaux** : le service a relancé le 18 juillet 2022 et pour quatre ans le marché de collecte et de traitement des déchets sous la forme d'un groupement de commande de 19 sites départementaux et de 18 autres membres pour un total de 42 sites du Grand Périgieux. Ce marché a été attribué à SUEZ pour un montant total de 195 031,73 € TTC.
- **Manifestations** :
Pour la Foire du Gabarier, le service a comme précédemment organisé la gestion des déchets de l'ensemble de la manifestation, en lien avec le syndicat local.

Lors de la journée départementale des biodéchets, qui s'est tenue le 25 novembre 2022, le service a animé comme chaque année, en partenariat avec les associations « les Enfants du Pays de Beleyme », « l'Attache Rapide » et le SMD3, un atelier présentant l'état du compostage dans les collèges au travers des témoignages des agents et des gestionnaires des collèges Clos Chassaing et Neuvic.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE DÉPARTEMENT

L'économie circulaire est un système d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Le service accueil, oriente et accompagne les porteurs de projet dans le domaine de l'économie circulaire. Des conseils et mise en réseaux, leur sont apportés pour faciliter la compréhension des enjeux du territoire départemental et des différents acteurs. Par ailleurs, un accompagnement financier peut être accordé au travers de l'appel à projets « économie circulaire ».

Depuis 2021, cet appel à projets est destiné aux associations désireuses de développer des actions innovantes en faveur de l'économie circulaire et notamment : des acteurs locaux, du développement des territoires et de la transition écologique.

Au total depuis 2021, parmi la trentaine de projets suivis par le service, 12 associations ont candidaté à cet appel à projet pour un budget d'investissement présenté de 780 396 €.

L'ensemble des candidats ont présenté des projets concrets : recycleries spécialisées et généralistes, collecte douce des biodéchets en milieu urbain, retour de la consigne du verre, optimisation du traitement du polystyrène expansé, tiers lieux combinant épiceries solidaires, bio et locales, ateliers de récupération et de réparation ou de transformation.

En 2022, 5 dossiers ont été examinés lors de deux commissions de sélection organisées en février et septembre. **31 568 € de subvention** ont été attribués aux projets portés par ces 5 associations, l'aide étant plafonnée à 7 000 € par projet.

SOUTENIR LES FORETS ET LA FILIÈRE BOIS

La Dordogne est le 3^{ème} département le plus boisé de France : la forêt représente 45 % de son territoire ; elle est en grande majorité privée avec plus de 180 000 propriétaires recensés et 80 % des parcelles inférieures à 4 hectares. La filière forêt-bois Périgourdine est essentielle, avec une forêt à dominante « feuillus » en extension, des entreprises diversifiées et créatrices d'emplois, des besoins en augmentation pour la construction et l'énergie, ce qui en fait aujourd'hui la 2^{ème} filière industrielle après l'agro-alimentaire. Néanmoins, les forêts sont aujourd'hui impactées par les conséquences du réchauffement climatique (sécheresses, tempêtes, ...) qui les fragilisent.

C'est pourquoi, le Département a mis en place différents fonds de soutien à cette filière.

Le plan départemental forêt-bois, a été prorogé en 2022 afin de continuer à aider les travaux forestiers effectués par les propriétaires privés : reboisement, enrichissement, élagage et aide plus particulière concernant les taillis de châtaigniers dépérissants.

Cette année, **72 dossiers** ont été déposés pour près de **199 ha de travaux** (contre 84 dossiers et 212 ha en 2021) pour un montant de **117 747 €**. Il faut noter que des dossiers de taillis secs sur pied représentent **12 hectares**, La Région co-finance le dispositif en valorisant les regroupements de chantiers et les itinéraires incluant du feuillus – programmation de 280 414€ en 2022 (sauf pour l'aide à l'aide à l'exploitation déficitaire, le reboisement

robinier et l'élagage résineux pour lesquelles de Département intervient seul). Ces dossiers sont instruits et contrôlés en totalité par le service.

Le Département a poursuivi en 2022 son soutien au Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CRPFNA), établissement public ayant en charge la gestion durable des forêts privées. Celui-ci mène différentes actions auprès des propriétaires forestiers : communication, information, (mémento du sylviculteur, gazette des forêts), ainsi que des expérimentations et des démonstrations visant à mettre à la disposition des forestiers des outils adaptés aux spécificités de la Dordogne (acacias, régénération naturelle, plantations avec accompagnement, ...). Une subvention de **10 000 €** a été attribuée en 2022.

Il a également continué à subventionner le syndicat mixte ouvert des DFCI (Défense Contre les Incendies) en lui versant une subvention de **78 392 €**.

Enfin, le morcellement de la forêt et l'inaccessibilité à de nombreuses parcelles rendent son entretien compliqué. Aussi, le Département mène en complément une politique d'aménagement foncier permettant d'améliorer ces conditions.

LES POLITIQUES FONCIERES, UNE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

FACILITER LES ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES DE PARCELLES

En 2022, la somme de **11 680 €** a été versée à **32 bénéficiaires**, dont 28 pour les échanges amiables d'immeubles ruraux et 6 pour l'acquisition de parcelles boisées (10 262 € pour 26 bénéficiaires en 2021).

LES OPERATIONS COLLECTIVES D'AMÉNAGEMENT FONCIER

- Deux opérations en cours : Saint-Crépin-de-Richemont et Saint-Jory-de-Chalais

L'opération d'aménagement foncier en zone forestière de la commune de **Saint Crépin de Richemont (Brantôme en Périgord)** portant sur un périmètre d'une surface de 2 556 ha a été clôturée par arrêté du Président daté du 7 décembre 2022.

- Le morcellement parcellaire a été réduit de **94 %**.
- Le coût global de cette opération pour le Département est de **719 548 € TTC**.

AFAFE SAINT CREPIN DE RICHEMONT					
STATISTIQUES DE L'OPERATION					
SURFACE APPORT			SURFACE ATTRIBUTION		
En hectare	Nombre de parcelles	Nombre d'ilots	En hectare	Nombre de parcelles	Nombre d'ilots
2 556	5 588	2 400	2 539	724	724
Surface moyenne d'un îlot			Surface moyenne d'un îlot		
1 ha 05 a			3 ha 50 a		
Nombre de comptes mono parcellaire			Nombre de comptes mono parcellaire		
58			271		
Un coefficient de réduction du morcellement de 94%					
55 chemins déclassés dont le foncier est attribué au compte de la commune soit environ 25 kms (5 ha)					
Travaux connexes : 21 sites de travaux ont été répertoriés pour un montant estimatif global H.T. de 69 730 €					

Sur la commune de **Saint Jory de Chalais**, l'opération d'aménagement foncier en zone forestière sur une surface de 534 ha s'est poursuivie. La Commission Communale d'Aménagement foncier (CCAF) s'est réunie trois fois. Une consultation publique a été organisée du 3 mai au 10 juin portant sur la présentation du bilan du diagnostic parcellaire et la détermination de la nature des droits de propriété de chaque propriétaire.

- **Deux études d'aménagement foncier en cours** : communes de Vaunac – Négrondes – Lempzours et Eyzerac et commune Jumilhac le Grand

Une étude portant sur l'opportunité et la faisabilité d'un aménagement foncier a été menée sur une partie du territoire des communes de **Vaunac – Négrondes – Lempzours et Eyzerac** d'octobre 2021 à octobre 2022. La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) s'est réunie le 4 octobre afin de présenter aux membres de la CIAF le bilan des études et d'organiser l'enquête publique portant sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier qui s'est tenue du 12 décembre 2022 au 23 janvier 2023.

Une étude portant sur l'opportunité et la faisabilité d'un aménagement foncier a été menée sur une partie du territoire de la commune de **Jumilhac le Grand**. La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) s'est réunie le 18 octobre afin de présenter aux membres de la CCAF, le bilan des études et d'organiser l'enquête publique portant sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier qui s'est tenue du 19 décembre 2022 au 3 février 2023.

- **Séminaire foncier : le Département, propulseur de l'aménagement du territoire**

Un séminaire foncier a été organisé le 17 mai en partenariat avec l'Association Nationale des Agents Territoriaux en charge de l'Aménagement Foncier (ANATAF). Il s'est articulé autour de deux tables rondes :

- Les Aménagements Fonciers, Agricoles, Forestiers et Environnementaux ;
- Les autres dispositifs de la boîte à outils fonciers du Département (à savoir : les partenariats avec la SAFER et l'EPF et la création d'une foncière commerciale et d'immobilier d'entreprise).

UN PARTENARIAT FORT AVEC LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

- Soutien à l'installation foncière agricole

Dans le cadre d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'outils fonciers destinés à faciliter l'installation d'agriculteurs en Dordogne, le Département a permis entre 2020 et 2022, l'installation progressive, hors cadre familial, de **quatre jeunes agriculteurs** sur les communes de Saint Martin de Ribérac, le Buisson de Cadouin, Sourzac et Jumilhac le Grand.

- Mise en œuvre d'un outil départemental de veille foncière

En 2022, toutes les intercommunalités du territoire ont bénéficié de l'outil départemental de veille foncière (pour un coût de 1 000 € par an par EPCI et 20 000 € par an à la charge du Département).

- Participation à un dispositif innovant en matière de lutte contre la propagation du virus de la tuberculose bovine (TUB)

L'animation foncière menée par la SAFER et relative à la lutte contre la propagation de la TUB sur les communes de Saint Saud Lacoussière, Saint Martin de Fressengeas et Saint Jory de Chalais, s'est poursuivie. Le Département a participé à ce dispositif à hauteur de 22 500 € TTC.

LA POLITIQUE FONCIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2022, le bilan des acquisitions de l'Etablissement Public Foncier (EPF) en Dordogne s'élève à **1 762 601 €** et celui des cessions à **4 692 215 €**.

90 conventions opérationnelles sont actives sur le territoire.

MISSION ETUDES GENERALES ET URBANISME

Cette mission suit l'état d'avancement des documents dans leur procédure d'élaboration en tant que Personne Publique Associée (PPA), les demandes d'avis d'urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les déclarations de projets, ainsi que les demandes des bureaux d'études concernant les permis de construire pour les dossiers d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien). Les avis sur l'étude d'impact environnementale des permis de construire sollicités par la Direction Départementale des Territoires sont en forte augmentation et ce, depuis deux ans.

En 2022, 17 permis de construire de parcs photovoltaïques ont été transmis par la DDT. Il a été traité : 15 PLU en cours d'élaboration ou de révision, 11 PLUi et 7 cartes communales. Un suivi des SCoT se poursuit pour le Bergeracois, la Vallée de l'Isle, le Périgord Noir et le Périgord Vert. Le SCoT du Périgord Vert est à la phase diagnostic.

De plus, il y a eu 10 Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), une par mois, avec des ordres du jour conséquents. L'augmentation du nombre de dossiers s'explique par la demande croissante de parcs photovoltaïques et agrivoltaïques au sol sur des terres agricoles et/ou naturelles du département. A noter aussi, un nombre important de dossiers concernant la construction de hangars agricoles avec des toitures photovoltaïques en dehors des zones urbanisées.

SERVICE DE L'HABITAT

Les missions du Service de l'habitat reposent sur la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, la coordination des actions définies dans les plans logement, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que l'évaluation des politiques conduites en matière d'habitat par l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

LES AIDES A LA PIERRE

LA DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

La délégation de type 2 a pris fin en 2020 avec une évolution vers une délégation de type 3 à partir du 1^{er} janvier 2021. Pour rappel, la délégation précédente (2006-2020) a permis de financer **14 745 logements** (parc public + parc privé) générant **729 M€ de travaux** et **135 M€ de subventions**. **2 000 emplois ont été soutenus** dans le BTP chaque année.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, **3 760 logements** ont été financés (parc public + parc privé) générant plus de **28 M€ de subventions** et plus de **202 M€ de travaux**.

LE PARC PUBLIC

Avec une instruction réalisée en régie depuis le 1^{er} janvier 2021, la prise de délégation de type 3 est une réussite pour le parc public :

- **Une programmation exceptionnelle depuis 2 ans** avec un niveau de réalisation jamais atteint en 15 ans de délégation : les objectifs ont été dépassés dans tous les produits.
- **Une production qui a bien progressé en zone détendue** puisqu'elle représente 47 % de la production de 2022 avec 280 logements dont 36 logements communaux, ce qui montre également que les maires se sont approprié la politique habitat.
- **Une production qui reste très sociale** : près de 60 % de la production PLUS/PLAI relève du financement PLAI (contre 40 % en 2021)
- **Mais une production qui respecte tout juste les obligations SRU** : 26 % de la production est localisée sur les commune soumises aux dispositions de la loi SRU.
- **Primauté des opérations en Vente en Etat Futur d'Achèvement** au détriment de la maîtrise d'ouvrage directe.

BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2022					
	PLUS	PLAI	PLS	PSLA	TOTAL
OBJECTIFS AVENANT 1	247	247	116	0	610
REALISATIONS	328	216	29	22	595
Pourcentage sur avenant 1	+ 133 %	88 %	25 %		98 %
	Montant délégué		1.788.708 €		
	Montant engagé		1.780.500 €		

LE PARC PRIVE

Pour le parc privé, la prise de délégation est également une grande réussite :

- Une enveloppe financière qui se maintient autour de 12 M€
- Des résultats de 38 % supérieurs aux objectifs fixés
- Une délégation locale de l'Anah qui a trouvé son rythme de croisière
- Des relations de confiance qui se sont installées entre les opérateurs des programmes et la délégation locale
- Un partenariat et un accompagnement qui se sont renforcés avec les maîtres d'ouvrages des programmes

	Objectifs CRHH	Réalisations	Enveloppe financière
Consommation de crédits Anah (y c doubles comptes)	769	1061	11.590.157 €
Propriétaires occupants :	754	1032	10.189.747 €
dont Ma Prime Rénov' Sérénité	538	670	8.878.110 €
dont Prime Basse Consommation	-	103	1.351.398 €
dont Prime sortie de passoire	-	312	4.714.393 €
dont autonomie	201	355	1.167.159 €
dont logements indignes	15	23	660.326 €
Propriétaires bailleurs avec travaux :	15	29	
dont Ma Prime Rénov' Sérénité		14	
dont lutte contre l'habitat indigne et très dégradé		15	429.614 €
dont IML		5	
Propriétaires bailleurs sans travaux		7	
dont IML	7	1	
Syndicat de copropriétaires	-	-	
Ingénierie			970.796 €
TOTAL ENVELOPPE 2022			11.590.157 €

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU LOGEMENT

LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

➤ LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'OPH PERIGORD HABITAT

La Convention 2022-2023 a été signée le 25 juillet 2022 entre le Département et Périgord Habitat départemental. Elle permet de poursuivre les objectifs de la convention précédente en accompagnement de la nouvelle délégation 2018-2023, dans le respect des documents stratégiques existants (PDH, CUS, PLUI...) et d'assurer à l'office un soutien financier pérenne dans sa programmation pluriannuelle.

Cette convention financière est d'un montant de 3,2 M€, soit 1,6 M€ par an.

En 2022, les subventions votées pour l'OPH ont donc été de 2 180 936 € en réhabilitation (580 936 €) et offre nouvelle (1 600 000 €).

A ces subventions, viennent s'ajouter 365 000 € pour les deux aides exceptionnelles (Les Hauts de l'Agora et les Mondoux) et 92 000 € au titre de la production de logements sur communes SRU (soit 92 logements).

Au niveau du mandatement des subventions, le Conseil départemental a versé à Périgord Habitat (toutes lignes confondues y compris la délégation de compétence) 1 907 751 €.

➤ LE SMOLS

Le SMOLS, Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social, nouvelle collectivité de rattachement de l'OPH Périgord Habitat, présidée par Germinal Peiro, a été créé par arrêté préfectoral le 5 juillet 2019. A l'heure actuelle, il est composé de 10 membres :

- le Département,
- la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux,
- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- 7 Communautés de Communes (Isle Double Landais, Pays de Fénelon, Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Ribéracois, Isle et Crempse en Périgord Dronne et Belle et Périgord Limousin).

Les membres du SMOLS ont adopté un règlement d'intervention financier spécifique :

- En investissement, à hauteur de 1500 €/ logement pour toute construction, acquisition amélioration, rénovation, démolition de leur logement sur leur territoire,
- Les garanties d'emprunt à l'OPH Périgord Habitat sont intégralement assumées par le Département.

➤ LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE COULOUNIEIX- CHAMIERES 2019-2025

Projet estimé à près de **51 M€**. Il porte sur plusieurs volets :

1. Volet habitat pour 34 M€

562 logements sont concernés pour 1 seul bailleur social maître d'ouvrage : l'OPH Périgord Habitat (dont 312 à réhabiliter, 201 à démolir et 49 à reconstruire sur le site). 166 logements nouveaux seront également reconstruits sur site et hors site.

En 2022, le service habitat a versé les subventions suivantes :

OPERATIONS	CONVENTION ANRU	TOTAL PAYE EN 2022
Réhab thermique :		
- Bâtiment A/B – 30 logts	1.500 € / logement	45.000 €
- Bâtiment D/E 124 logts	1.500 €/logement	186.000 €

2. Volet équipements publics (6,5 M€) et espaces publics pour (5,2 M€) = 11,7 M€ ; la participation du CD 24 sur ce volet « équipements et espaces publics » est de 9,4 M€ d'ici 2025, en portage de co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie
3. Volet économie et emploi pour 4,1 M€ dont l'aménagement d'espaces économiques est envisagé pour 2,9 M € dont le village artisanal par EPARECA (Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux),
4. Volet ingénierie pour 1,1 M€ dont les diagnostics techniques et la Mission **ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)** urbaine des différentes maîtrises d'ouvrage pour 0,64 M€. L'OPCU est réalisée par le cabinet 360 pour la durée de l'opération

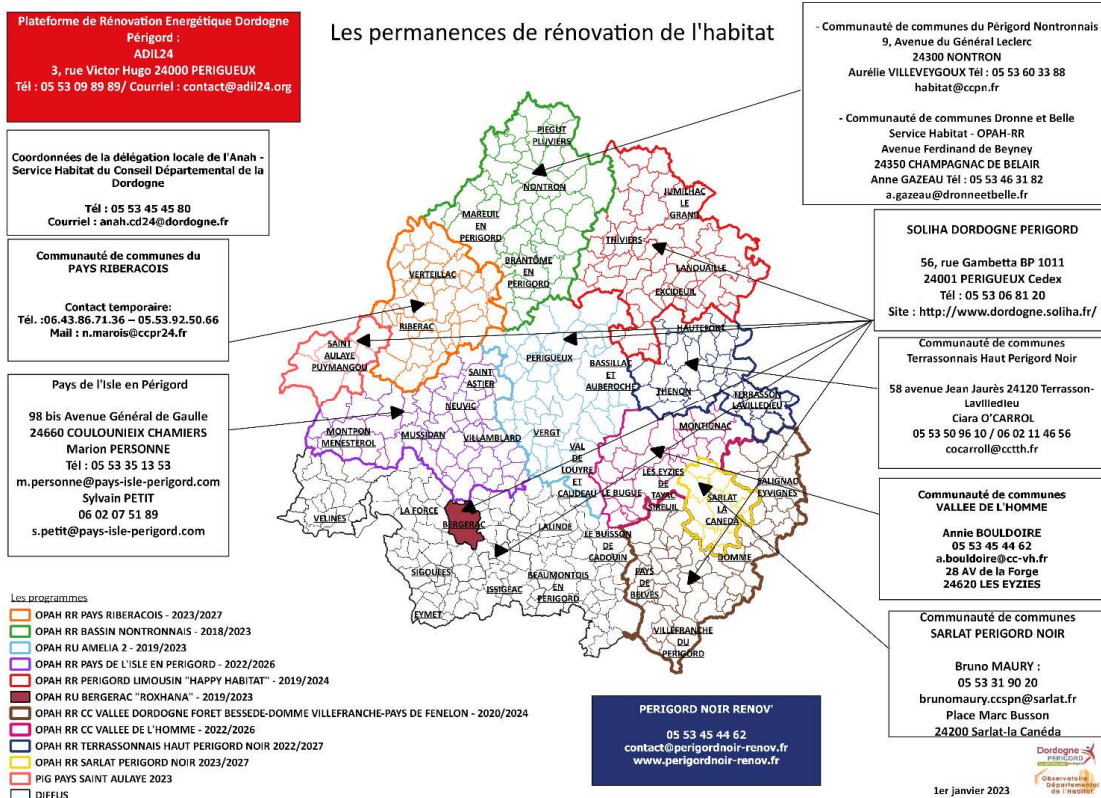
C'est un projet largement accompagné : OPH Périgord Habitat 37 %, Etat 27 %, Mairie de Coulounieix-Chamiers 11 %, CAGP 9 %, Département 4 % (fonds propres), Europe 4 %, Région 2 %, autres financeurs (6 %) : CAF, Pays, ...

La participation de l'ANRU a ce programme est exceptionnelle 14 M€, dont 11,5 M € de subvention et 2,5 M € de prêts. Elle est liée à la grande qualité du programme proposé et à un large partenariat reconnu au niveau national. La mobilisation sur ce projet a permis à l'OPH Périgord Habitat d'obtenir le **soutien de la CGLLS.**

LES ACTIONS DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DU PARC PRIVE

➤ LE SOUTIEN AUX OPAH ET PIG

Le Département a maintenu son soutien aux collectivités et associations qui mettent en œuvre des programmes de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG) sur leur territoire. **En 2022, les subventions versées par le Département pour le suivi animation de ces programmes se sont élevées à 92 046 €.**



➤ LE DISPOSITIF FRANCE RENOV' : LES PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a défini les principes d'un service public de la performance de la rénovation énergétique de l'habitat, animé au niveau national par l'Anah et l'Ademe sous la marque « France Rénov' ».

France Rénov' est le point d'entrée unique de tous les parcours de rénovation de l'habitat. Deux plateformes de la rénovation énergétiques coexistent en Dordogne depuis le 1^{er} janvier 2022 pour apporter **des conseils neutres, gratuits et personnalisés** :

- la plateforme de la rénovation Energétique Dordogne Périgord portée par le Département et déployée sur 14 EPCI grâce aux associations départementales ADIL, SOLIHA et le CAUE,
- la plateforme de rénovation énergétique Périgord Noir Rénov couvrant 6 EPCI sur le territoire du Pays Périgord Noir.

La plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord a eu pour mission en 2022 d'informer, animer et mobiliser les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à **entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale et performante.**



Elle est le guichet unique des 14 EPCI pour la rénovation énergétique financée en partie par la Région (20 à 30%) et le programme SARE (50%) basé sur des CEE. Restent 30% financés par le Département.

Le bilan 2022 traduit une progression par rapport à 2021, tant sur la quantité que sur la qualité : la plateforme a permis près de **4.950 accompagnements** de ménages (contre 3.949 en 2021), notamment pour le conseil technique, juridique et administratif plus approfondi (« acte A2 »). Cela montre que l'accompagnement a donc également été plus qualitatif. De plus, 87,6 % des ménages sondés se sont déclarés satisfaits de leurs échanges avec leur conseiller France Renov.

Le Département va recevoir une subvention d'environ 145 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine pour le financement de la plateforme estimé à 234 000 €.

➤ **LA FIN DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS (PDAL) DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**



Ce programme, débuté au 1^{er} octobre 2020, a pris fin au 30 septembre 2022. L'objectif du programme était d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Ce programme était déployé sur le secteur dit **diffus** c'est-à-dire hors secteur couvert par une OPAH ou un PIG. En effet, en dépit des aides de l'ANAH et des aides des caisses de retraite, il y avait trop peu de dossiers réalisés en Dordogne par rapport aux besoins estimés sur le territoire.

Ce programme s'intitulait « **ADAPT&VOUS** ». Il était animé par un ergothérapeute de Soliha. Une plaquette de communication avait été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes **du secteur diffus**.

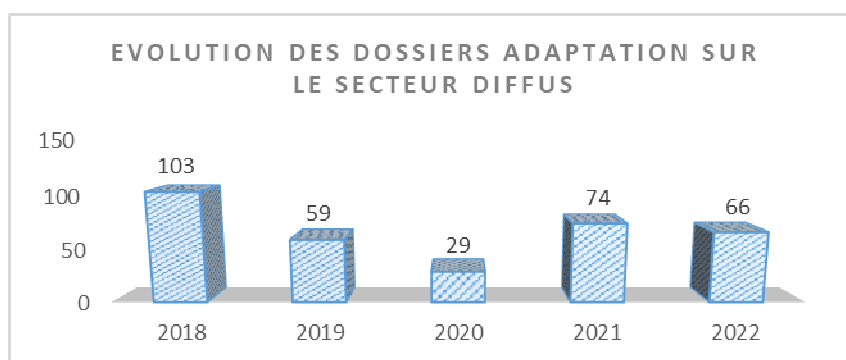
Les objectifs du PDAL étaient les suivants :

- Pour le volet 1 : MUTUALISATION des acteurs et dispositifs et COMMUNICATION sur le territoire
 - 4 réunions par an avec tous les acteurs de l'adaptation (visioconférences acceptées)

- 4 réunions d'animation au niveau communal et intercommunal pour faire connaître le programme
- Pour le volet 2 : CONSEIL gratuit pour tous les ménages de DORDOGNE
 - L'information **600 propriétaires occupants** (sans conditions ressources) sur 12 mois
- Pour le volet 3 : VISITE TECHNIQUE GRATUITE pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH
 - La réalisation au minimum **de 450 visites** de logements (visites virtuelles acceptées) sur 12 mois de ménages sous conditions de ressource de l'Anah.
 - L'objectif était d'aboutir chaque année à **200 dossiers autonomie Anah**.

Le PDAL, dont le coût s'élevait à 59 940 € TTC par an, a pris fin en 2022 pour 3 raisons :

- faute d'une efficacité démontrée de la part du prestataire (voir histogramme ci-dessous),
- en raison de la réduction du secteur dit diffus,
- suite à l'annonce du déploiement de l'aide « MaPrimeAdapt » au niveau national.



LES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES PRIVES

➤ LES AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Il s'agit de l'aide directe de 500 € votée lors du BP 2014 aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique **d'au moins 35 % sur la consommation énergétique de leur logement**.

BILAN au 31/12/2022 :

- **4 926 demandes** de propriétaires occupants ont été reçues au service,
- **4 810 dossiers** ont été engagés en Commission permanente, représentant un montant d'AP de 2 405 000 €

- **3 265 aides** ont déjà été mandatées (représentant un montant total de CP mandatés de 1 632 500 €)

➤ LES AIDES A LA RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN

Dans le contexte lié à la crise sanitaire du COVID 19, et dans la perspective de soutenir et encourager l'économie locale, le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance de l'économie a voté un budget exceptionnel au BS 2020 d'un montant de 1 M€ pour des aides à la rénovation de l'habitat. Cette enveloppe a été abondée d'1 M€ supplémentaire au BP 2022.

L'objectif de cette aide est d'accompagner les particuliers à financer leurs travaux, en complément des aides déjà octroyées par les dispositifs de droit commun.

Ce plan de relance a débuté en juin 2020, 4 domaines de travaux ont été ciblés afin de palier ou de compléter les aides existantes:

- L'assainissement
- La mise au norme électrique
- Toiture/façade
- La non-décence (à destination des propriétaires bailleurs)

Au 31 décembre 2022, **808 dossiers ont été engagés** par le service de l'Habitat pour un **montant total de travaux H.T. de 8 M € et de 1 473 773,74 € de subventions engagés.**

En 2022, il a été payé pour 470 701,05 € de subventions ainsi réparties :

- 41% de rénovation de toiture
- 8 % de réfection de façade
- 35 % des mises aux normes électriques
- 16 % des travaux de mise aux normes d'assainissement.

1 1€ de subvention départementale engagée = 5,7 € de travaux générés

LES PLANS LOGEMENT DORDOGNE

L'articulation des trois dispositifs des politiques publiques en matière de logement et d'habitat suivants permettent de donner la cohérence nécessaire aux politiques du Département, en associant au plus près les collectivités locales. Ils sont animés et copilotés avec les services de l'Etat. **Tous les axes et actions de la politique de l'habitat découlent du Plan Départemental de l'Habitat 2019-2024.**

LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT 2019-2024

Il est le document stratégique cadre qui définit toutes les orientations du Département, de l'Etat et des EPCI en matière d'habitat sur 6 ans.

Co-élaboré par le service habitat du CD24 et la DDT24, avec une large consultation des partenaires sous forme d'ateliers territorialisés et de réunions thématiques, le PDH 2019-2024 a été approuvé lors du BP 2019 et par arrêté préfectoral en date du 12/08/2019.

Le document est composé de 3 parties :

- Partie 1 : diagnostic stratégique à l'échelle des SCOT, décliné par thématiques (démographie, évolutions sociales et sociétales, marché du logement parc social HLM). Cette partie laisse apparaître des **communes de plus de 1000 habitants ayant un indice de fragilité de leur parc ancien élevé, générant un indice de vulnérabilité** certain pour le territoire.
- Partie 2 : évaluation détaillée de la stratégie engagée en matière d'habitat par l'ensemble des acteurs en parc privé et parc public,
- Partie 3 : elle repose sur **4 orientations** à engager en matière de :
 - **Cohésion territoriale** : notamment en direction des agglomérations, des bourgs centres, du patrimoine ancien,
 - **Cohésion sociale** : pour sécuriser les parcours résidentiels des plus vulnérables (maintien à domicile, jeunes publics en mobilité, en lien avec les autres plans et schémas départementaux existants),
 - **Gouvernance** : pour conforter et territorialiser davantage la politique de l'habitat, et renforcer les partenariats déjà engagés,
 - **Développement durable et transition énergétique** : pour accompagner la mise en œuvre du PREB, développer le recours aux énergies renouvelables, renforcer les filières de production locales, accompagner le changement climatique tout en réduisant les impacts sur la santé des ménages.

Chacune des 4 orientations se décline en 3 axes spécifiques, détaillés en un programme de 50 actions à mettre en œuvre durant les 6 prochaines années.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023

Le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). **La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places).**

En 2022, le Conseil départemental, au-delà d'assumer le pilotage du schéma a souhaité apporter son soutien technique et financier aux EPCI concernées par le biais de plusieurs actions, il a donc alloué 230 000 € aux actions suivantes :

- 195 000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,
- 35 000 € au Centre Social Saint-Exupéry pour l'accompagnement social et médiation des gens du voyage bénéficiaire du RSA sur l'agglomération du Grand Périgueux.

**LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT
DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2018-2023**

Ce plan est copiloté par les services de l'Etat et du Département. L'objectif global est d'accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en les aidant, grâce à des outils adaptés, à lever les freins auxquels elles peuvent être confrontées.

L'ambition du PDALHPD 2018-2023 va plus loin, en impliquant fortement les territoires, les réponses apportées aux situations deviennent alors davantage individualisées et pérennes.

En 2022, 4 missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS) ont été mises en œuvre pour réaliser des actions adaptées aux besoins, pour un montant total de 161 000 € dont 53 000 € versés par le Conseil départemental.

Opérateur	MOUS 2020	Etat	CD24	CAF	MSA	TOTAL
APARE	Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement (ARIL) 24 mesures	30 000 €	30 000 €			60 000 €
ADIL	Prévention des expulsions locatives - prise en charge juridique 92 mesures	8 500 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	23 000 €
UDAF	Prévention des expulsions locatives- prise en charge sociale 92 mesures	8 500 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	23 000 €
Centre Social Saint Exupéry	Gens du Voyage – 8 mesures	5 000 €	5 000 €			10 000 €
Communication	Communication à destination d'un public jeune	1 000 €	1 000 €			2 000 €
TOTAL		53 000 €	53 000	10 000 €	2 000 €	

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), est également un outil financier du PDALHPD 2018-2023 : il est piloté par la DGASP et géré par la CAF de la Dordogne.

Enfin en 2022, suite à l'arrêt prématuré du Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne (PIG LHI), porté par CAF de la Dordogne, le Département s'est porté volontaire pour élaborer une **convention expérimentale et pluri-partenariale dans le cadre de la Lutte contre le logement non-décent** avec les partenaires financeurs et le prestataire SOLIHA Dordogne-Périgord associé à l'ADIL 24.

Ce programme a été financé pour un montant global de **118 000 €** (dont 90 000 € financé par le Département, 26 000 € par la CAF et 2 000 € par la MSA).

Au cours de l'année 2022, il a été constaté que le dispositif mis en place demandait à évoluer vers un guichet unique du mal-logement. Afin de simplifier les démarches, une application de signalement de mal-logement, « **Histologe** », sera mis en place courant de l'année 2023 par les services de l'Etat au sein du PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) de la DDT.

LES ACTIVITES TRANSVERSALES DU SERVICE

L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (ODH)



Le site internet de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (dordogne.fr) a été mis en ligne en septembre 2020, site a été élaboré en lien avec la DSIN et le prestataire SMART ORIGIN.

Il se décline en plusieurs thématiques et comporte notamment des données quantitatives territorialisées sur l'habitat (portraits de territoires), des données sur les aides mobilisables, des données liées aux plans et dispositifs départementaux et partenariaux, des études réalisées au niveau local....

En 2022, l'ODH a mené 3 études et réflexions :

- Une **étude sur la rénovation énergétique des logements** en Dordogne réalisée par la Cellule économique régionale de la construction,
- La **mise à jour de l'observatoire des loyers avec le Céréma** : cet observatoire est alimenté par des données CAF et des données DDT.
- L'intégration de **données et cartographies** à l'échelle de l'IRIS (quartier).
- L'intégration d'un **outil OTELO de prospectives** pour simuler les **besoins** en logement

Tous ces outils et études sont mis à la disposition de tous sur le site de l'ODH dans la rubrique l'habitat de demain/études : Etudes - Observatoire Départemental de l'Habitat (dordogne.fr)

LA COMMUNICATION

En 2022, le service a contribué à alimenter et à mettre à jour le site internet et l'intranet départemental. Les actions de communication ont porté notamment sur :

- Présentation de la plateforme de rénovation énergétique au agents des **Espaces France Service** le 25/05/2022
- Des réunions cantonales avec les élus : le 9 mars avec la CC du Pays Vert Nontronnais, le 5 septembre avec la

Attention aux ARNAQUES à la RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE !

Le Conseil Départemental de la Dordogne met en garde les consommateurs contre des pratiques commerciales déloyales de certaines sociétés qui proposent des travaux de rénovation énergétique en se réclamant des services publics (ministères, mairies, communauté de communes, ADEME...) ou en mettant en avant des aides publiques (MaPrimeRénov, ANAH, Région...) dans leur démarchage.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Ne donnez jamais suite aux sollicitations téléphoniques et évitez de donner vos coordonnées téléphoniques. La prospection commerciale par voie téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique a été interdite par l'arrêté du 24 juin 2020 et l'article 2231 alinéa 3 du Code de la consommation à l'exception de toute relation contractuelle en cours. Prudence lors de vos recherches sur internet ou lors de démarchages téléphoniques ou physiques.

Restez prudent face à une offre très (trop) attractive et prenez le temps de la réflexion et de la comparaison avant de vous décider. Certaines entreprises peuvent faire miroiter une absence de reste à charge ou proposer des crédits sur plusieurs années à des taux élevés. Il est important de prendre le temps de comparer les devis et de ne pas céder à la pression de signer dans l'urgence. Vérifiez les informations communiquées par les vendeurs.

Avant de vous engager, renseignez-vous sur les aides financières mobilisables en fonction de votre situation en contactant les conseillers **France Rénov** de votre Département.

Plateforme de Rénovation Énergétique Dordogne-Périgord : 05 53 09 89 89
Site internet : France-renov.gouv.fr

Périgord Noir Rénov : 05 53 45 44 62
Site internet : France-renov.gouv.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Pratiques commerciales trompeuses dans le secteur de la rénovation énergétique des logements | economie.gouv.fr

Vous avez rencontré un problème en tant que consommateur ?
Signalez-le sur www.signal.conso.gouv.fr, le site de la DGCCRF

Dordogne PÉRIGORD

CC Dronne et Belle, 10 novembre 2022 Isle Loue Auvézère

- La **Foire du Gabarier de Castelnaud la Chapelle du 17/09/2022**
- La mise en **alerte** du grand public **sur le démarchage abusif en matière de rénovation de l'habitat**
- Participation aux **réunions organisées par les territoires** porteurs de programmes d'amélioration de l'Habitat (Périgueux, Bergerac, Vallée de l'Isle, Terrasson...)

LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT (MDH)

Un projet de MDH est en cours au niveau départemental. Le projet sera réalisé dans le quartier de la Gare de Périgueux pour regrouper les outils départementaux en un seul et même site, pour apporter un service public efficient et innovant aux périgourdins. Les services concernés sont : l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER, le Service habitat du Département.

Le nouveau bâtiment, construction de très haute qualité environnementale E3C2, constituera un ensemble de près de 250 personnes et sera construit en R+4 :

- l'étude faisabilité a été réalisée par ATD,
- la **maîtrise d'ouvrage du bâtiment est portée par la SEMIPER,**
- un co-financement est apporté par la Banque des Territoires,
- la **livraison du bâtiment est envisagée pour fin 2024.**

10. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR)

LES MISSIONS DU LDAR

Les missions du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche sont :

- Pour partie des missions de service public d'intérêt général, exercées à la demande de l'Etat, du Département, de la Région ou de l'Europe,
- Egalement des aides au développement, décidées par le Conseil départemental au profit des acteurs de notre Département. Ces actions ont pour objectif d'entraîner des retombées économiques et sociales dans une zone géographique déterminée,
- Des activités dans le domaine concurrentiel, complémentaires aux deux premières catégories, permettant d'amortir économiquement des investissements matériels et humains.

Les collaborations avec d'autres laboratoires publics, dont le laboratoire de la Gironde, de la Charente et de la Haute-Vienne, ont élargi l'aire géographique sur laquelle nous intervenons.

Une convention de collaboration a été signée entre les quatre départements afin d'apporter un service plus large tout en sécurisant nos structures et doit être renouvelée

Le laboratoire est également amené à gérer des situations de crises sanitaires dans chacun des services. La diversité des agréments dans les différents services nous permet d'intervenir sur un grand nombre de domaines. Depuis avril 2020 la crise de la Covid nous avait conduit à réaliser un nombre important d'analyses PCR en sous-traitance des laboratoires médicaux. La forte chute du nombre de tests a conduit à une réduction très forte de cette activité en 2022.

Il faut noter des interventions importantes pour l'industrie agro-alimentaire du département, l'élevage, le suivi de la sécurité sanitaire et de la qualité des eaux.

L'agrément Crédit Impôt Recherche a été reconduit et nous permet d'établir des collaborations avec des industriels et de continuer à progresser.

L'ACTIVITE GENERALE DU LDAR

Le développement des analyses proposées et la satisfaction de nos clients ont permis une forte progression de l'activité du LDAR depuis des années jusqu'au sinistre de décembre 2018 qui a très fortement impacté l'année 2019 et a encore un effet mais plus limité aujourd'hui.

Le point marquant de l'année a été le réaménagement de la quasi-totalité des activités techniques du labo dans ses nouveaux locaux durant l'été, puis la requalification métrologique de tous les équipements et la revalidation de toutes les méthodes juste avant l'évaluation COFRAC de septembre 2022. Les évaluateurs ont validé l'ensemble et estimé que le déménagement et la remise en place des activités avaient été bien gérés.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres d'affaires par année sur base des factures et non de l'émission des titres.

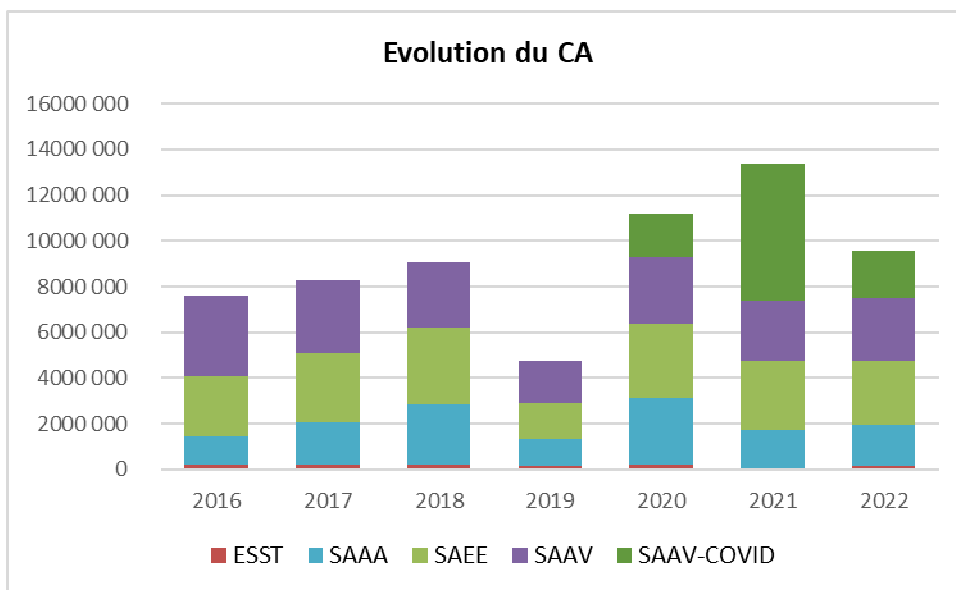
<i>Année</i>	<i>Chiffres d'affaires (en €)</i>
2018	9.1 Millions d'euros
2019	6.4 Millions d'euros
2020	10,4 Millions d'euros
2021	13,7 Millions d'euros
2022	9.5 Millions d'euros

Secteurs / Année	2018	2019	2020	2021	2022
ESST	208.719	197.533	191 501	152 815	139 830
SAAA	2.644.532	1.696.795	2 093 037	1 742 416	1 786 413
SAAV	2.898.114	2.182.899	4 811 689	8 675 467*	4 809 156*
SAEE	3.327.683	2.279.772	3 267 038	2 979 937	2 808 641
TOTAL	9.079.048	6.356.999	10 363 266	13 682 181	9 544 040**

*Dont 2 038 225 € de COVID en 2022 en diminution par rapport à 2021 (5 997 730€) en 2020 les analyses Covid avaient été initialement comptabilisées en SAAV sans distinction

** auxquels il faut ajouter en recettes diverses non liées aux prestations réalisées et qui viennent compenser des dépenses : 180391€

Total des recettes 2022 : 9M724€



Le graphe ci-dessus montre un retour des recettes à un niveau légèrement supérieur à celui de 2018 mais incluant 2M€ d'analyse Covid. Les chiffres des autres activités sont en légère baisse par rapport à 2018.

L'activité de l'année 2022 a été similaire à celle de 2021 à l'exception des analyses Covid.

Certaines activités n'ont pu être remises en place que pendant l'été 2022 après la livraison des locaux techniques.

PERSONNEL

- 8,5 personnes ont été recrutées dont 1 technicien BMO Séquençage, 1 technicien chimie des eaux, 2 techniciennes en Bactériologie Alimentaire, 1 technicien en Santé Animale – Aide au diagnostic, 1 administratif spécialité BMO et 2,5 techniciennes de surface.
- 5 personnes ont quitté la Direction soit suite à une fin de contrat, démission et une mutation vers un autre service du Conseil Départemental 24.

Le laboratoire a accueilli 7 stagiaires école soit 2 800 heures et 10 emplois saisonniers sur la période du 01 juillet au 31 août 2022.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'agents au laboratoire est de 123 (titulaires, stagiaires, CDI, contractuels et horaires).

164,5 équivalents-jours de formation en 2022. Le nombre de jours de formation est redevenu normal en 2022 avec plus de formations techniques que les précédentes années.

QUALITE

117 textes de référence ajoutés à la base en 2022.

87 procédures créées ou révisées en 2022, contre 72 procédures révisées en 2021, en hausse par rapport à l'année précédente.

La nouvelle portée d'accréditation a été mise à jour le 30 décembre 2022 avec 1050 paramètres accrédités.

LES SERVICES DU LDAR

LE SERVICE ANALYSES AGRICULTURE ET VETERINAIRE (SAAV)

Le service assure une assistance au diagnostic pour les éleveurs et les vétérinaires, une surveillance de l'état sanitaire des cheptels, un dépistage des maladies bactériennes, virales et parasitaires au moyen d'autopsies, d'analyses d'organes, de prises de sang ou de fèces, et enquêtes épidémiologiques. Les interventions se font sur les animaux de rente (y compris grands animaux adultes), les animaux de compagnie ou la faune sauvage. La situation particulièrement dégradées pour la tuberculose bovine génère un volume d'analyses considérable dans les trois unités du service.

La notion de service public y est également forte car une partie importante des analyses est réalisée en dessous du prix de revient pour garantir la sécurité sanitaire. En effet, le prix réel aurait un effet dissuasif sur la réalisation d'analyses conduisant inévitablement à un retard de détection de pathologies majeures.

L'activité du service est sujette à de fortes variations en fonction des crises sanitaires.

A 2.750.000€ les recettes hors Covid sont donc nettement supérieures à 2019 mais inférieures à 2018 (2M9€)

L'activité de l'unité PCR est restée élevée avec un volume d'analyses de recherche du Sars Cov2 en chute mais encore important (2M€) et également par une forte activité en PCR Tuberculose et BVD. Enfin l'unité a eu également à gérer des analyses nombreuses et urgentes dans le cadre de la Crise influenza aviaire.

L'activité en sérologie principalement les analyses interféron dans le cadre de la tuberculose reste très élevée.

L'activité d'aide au diagnostic reste stable par rapport à 2019 mais avec toujours une perte d'activité par rapport à 2018 en autopsie en raison des locaux mal adaptés. Les activités d'autopsie et de prélèvement en faune sauvage restent importants et devraient se développer encore en 2023.

LE SERVICE ANALYSES AGRO-INDUSTRIE ET ALIMENTATION (SAAA)

Les domaines d'action de ce service reposent sur les analyses microbiologiques et physico-chimiques. Elles concernent les contrôles de matrices alimentaires (humaines et animales), de l'environnement, des produits cosmétiques, du secteur hospitalier et la vérification et détermination des activités bactéricide et fongicide des désinfectants.

Parmi les analyses physico-chimiques on peut noter le dosage des métaux lourds, la recherche de mycotoxines, de substances antibiotiques, la détection et la quantification des allergènes alimentaires dans les produits et l'environnement, et les analyses de conserves.

L'activité du service 2021 correspond sensiblement à 2020. On note une stabilisation de nos activités dans l'attente de nos nouveaux locaux prévus en 2022. La poursuite de la crise Covid a fortement impacté certains de nos clients avec réduction des plans de contrôles et quelques arrêts d'activités. L'organisation du service est restée sans modification. L'effectif technique et administratif a été maintenu, ce qui a permis d'assurer quelques missions complémentaires et un soutien aux autres services. L'année 2021 a été globalement positive.

UNITE BACTERIOLOGIE ALIMENTAIRE

L'activité du service a fortement progressé en 2022 malgré les suites du COVID et les épisodes de grippe aviaire.

Le transfert dans les nouveaux locaux a été bien maîtrisé et l'audit COFRAC a confirmé la bonne application des procédures et des consignes.

L'organisation du service est restée sans modification majeure.

L'effectif technique et administratif a été maintenu, ce qui a permis d'assurer quelques missions complémentaires et un soutien aux autres services. Dans ces conditions, l'année 2022 a été globalement positive.

<i>Objet / Année</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Nombre de dossiers	35.796	31.089	30 160	33048	41995
	19,9%	-13,1%	-3%	9.6%	27.1%
Nombre d'échantillons	92 546	67 408	69 269	70.494	95441
	25,0%	-27,2%	2,8%	1.8%	35.4%

Les clients restent très nombreux et dans tous les domaines de l'agro-alimentaire de la production, transformation et jusqu'à la distribution et remise d'aliments aux consommateurs. Par exemple :

- Les abattoirs et ateliers de découpe et transformation de viande.
- La restauration collective,

- Les artisans : traiteurs, bouchers charcutiers, boulangers pâtisseries, conserveurs.
- Industriels (départementaux, nationaux et internationaux), dont une très forte activité dans le domaine des poudres de lait pour l'alimentation infantile,
- La distribution,
- Contrôles officiels pour l'Etat,
- Contrôle pour le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

UNITE BACTERIOLOGIE DE L'EAU

<i>Objet / Année</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Nombre d'échantillons	10.051	10.054	10.421	11.216	12.850

Le nombre total d'échantillon poursuit sa progression régulière. Le développement dans le secteur hospitalier reste un axe majeur de développement. La polyvalence de l'équipe permet de répondre à l'ensemble des missions et de s'adapter aux périodes de très fortes activités.

Comme pour l'année 2021, nous sommes intervenus sur plusieurs sites à la demande du laboratoire SGS pour assurer les prélèvements de légionnelles sur les eaux chaudes sanitaires.

UNITE ESB

Cette unité répond aux demandes de nos abattoirs et du centre d'équarrissage. L'équipe technique reste stable avec une bonne alternance dans les analyses.

La réduction globale de la baisse des analyses est directement liée à la modification réglementaire. Les volumes en équarrissage sont stables et la révision des tarifs permettent de compenser la chute du chiffre d'affaires.

<i>Objet / Année</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Nombre d'échantillons :					
- Bovins Abattoirs	1.206	567	319	161	113
-Ovins / Caprins Abattoirs	125	140	127	182	254
- Equarrissage	4.952	5.186	5.128	4.767	4 516
Recettes activité HT	208.719 €	194.031 € (incluant la sous- traitance)	191501€	152 815 €	139 830€

MICROSCOPIE ALIMENTAIRE

La poursuite de la crise sanitaire COVID et les épisodes répétés de grippe aviaire ont encore fortement impacté l'activité de l'unité de microscopie alimentaire. Nous avons pu maintenir le contact avec tous nos clients pour poursuivre à minima leur plan de contrôles.

Le transfert en juillet dans les nouveaux locaux a bien été géré et l'audit COFRAC de septembre a souligné la bonne maîtrise de l'ensemble de procédures qualité.

L'équipe a répondu favorablement à une diversification de missions en soutien aux autres unités.

<i>Objet / Année</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Nombre d'analyses	1137	1127	747	609	522
Recettes activité HT	59.223 €	56.160 €	37.730€	32.045€	27.744€

LE SERVICE ANALYSES EAU ET ENVIRONNEMENT (SAEE)

Les domaines d'action de ce service concernent le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine et de loisirs (piscines et baignades). Les études environnementales (qualité des rivières, des eaux souterraines, Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)...), la mesure de la pollution des rejets des eaux résiduaires, la détermination des valeurs agronomiques ou des éléments toxiques dans les boues de station d'épuration ou dans les sédiments, l'auto-surveillance des sociétés fermières et des sociétés industrielles. Les études bactériologiques (suivi des légionnelles sur l'eau chaude sanitaire ou dans les tours aérorefrigérantes, dénombrements des cyanobactéries, suivi de potabilité, ...) et le contrôle pour les particuliers. Les activités de recherche se poursuivent sous la forme de contrats auprès d'industriels.

L'année 2022 a été marquée par le transfert en milieu d'été des activités dans le nouveau laboratoire. Ce déménagement a été soigneusement préparé avec la validation de chaque méthode après le déménagement et des audits. Il a été conçu pour permettre l'amélioration de la qualité des prestations fournies tout en permettant au laboratoire de poursuivre le développement de ces activités.

Les indicateurs de l'activité et son évolution sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Objet / Année</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Nombre d'échantillons	33.320	27.140	29 054	30 000	33 500
Recettes activité HT	3.327.684 €	2.155.000 €	3 267 038€	2 979 937€	2 808 641€

LE PARTENARIAT AVEC LES LABORATOIRES DES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA GIRONDE ET DE LA HAUTE-VIENNE

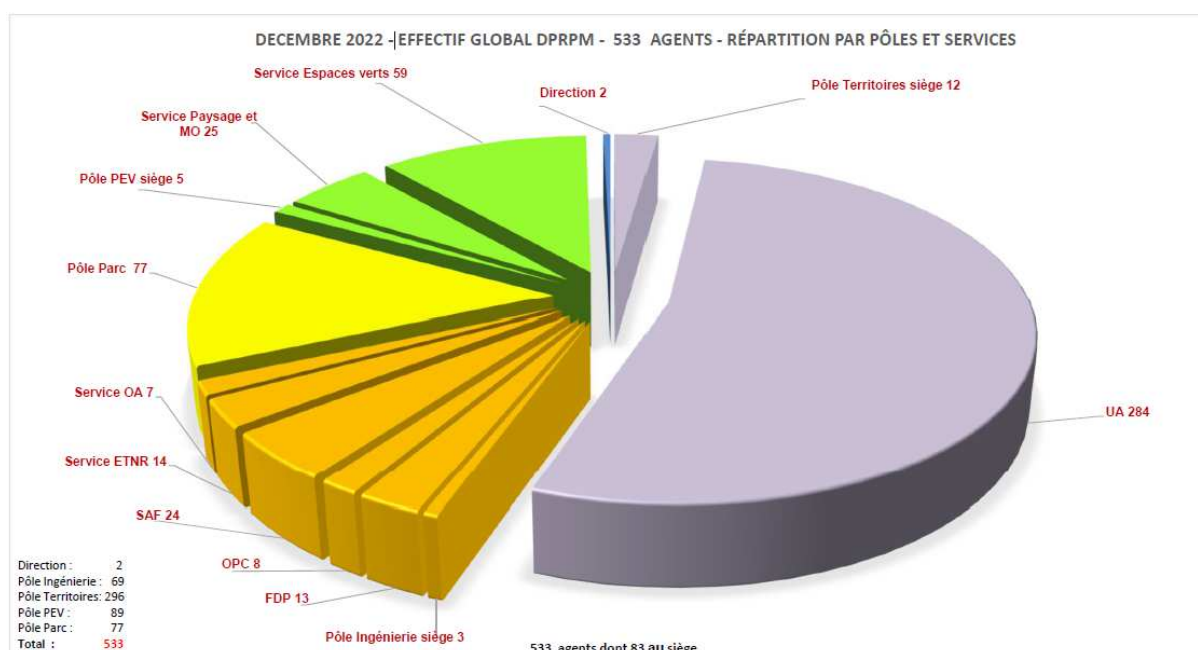
La convention entre nos quatre départements perdure et a permis la mise en place de quelques actions en concertation.

Ceci a permis de répondre à certains marchés ensemble où sur leur territoire. Différents échanges techniques, documentaires ou qualité ont lieu préférentiellement entre nous. Cela évite également de la concurrence entre nos structures. Cette coopération doit cependant impérativement être développée.

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

11 DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Le rapport d'activité 2022 présente l'activité générale des services de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM). La Direction compte 533 agents répartis en 4 pôles comme suit :



Le réseau routier départemental comprend 4 989 km, hiérarchisé en trois classes, réseau structurant (693 Km), réseau principal (720 km) et réseau ordinaire (3 576 km).

Dans un contexte de maîtrise budgétaire et de rationalisation des dépenses, le budget primitif voté consacré aux missions de la DPRPM s'est élevé à **33,38 M€** et a été réparti de la manière suivante :

En investissement : 24,24 M€

- Chapitre 908 – Réseaux et Infrastructures (investissement direct) : **22,47 M€**
- Chapitre 908 – Réseaux et infrastructures (investissement indirect) : **0,86 M€**
dont mobilité aérienne et ferroviaire
- Divers chapitres - Equipements départementaux
et autres opérations financières (900, 902, 904, 906, et 923) : **0,91 M€**

En fonctionnement : 9,14 M€

- Chapitre 938 - Réseaux et Infrastructures : **6,84 M€**
- Chapitre 938 - Mobilité aérienne : **1,16 M€**
- Autres chapitres 930, 932,933 ,934, 935, 937, 943
(Patrimoine immobilier, tourisme et opérations financières) : **1,14 M€**

Les reports de crédits de paiement en investissement se sont élevés en 2022 à **19,45 M€**.
(Dont 14,81 M€ concernant le contournement de BEYNAC)

Après le vote des décisions budgétaires, des ajustements financiers ont été réalisés :

- en investissement pour un montant de 9,14 M€,
- en fonctionnement pour un montant de 1,07 M€.

Ainsi, le budget total consacré aux missions de la DPRPM s'établit dès lors pour 2022 comme suit :

- en investissement (*hors reports de crédits de 19,45 M€*) : **33,38 M€**
- en fonctionnement : **10,21 M€**
- soit un budget global 2022 de 43,59 M€**

La consommation des crédits s'élève à **42,44 M€** :

- en investissement (*y compris consommation sur crédits reportés*) : **32,28 M€**
- en fonctionnement : **10,16 M€**

La perception des recettes s'élève à **2,82 M€** :

- en investissement : **1,62 M€**
- en fonctionnement : **1,20 M€**

LE PÔLE INGENIERIE

Le Pôle Ingénierie est organisé en cinq services et un bureau rattachés au chef de pôle :

- le service Foncier Domaine Public pour la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux projets de construction ou de sécurisation routiers, la gestion immobilière et la gestion du domaine public routier départemental ;
- le service Ordonnancement Pilotage et Coordination pour le pilotage des études et procédures, la passation des contrats et marchés, la coordination des intervenants et la programmation budgétaire ;
- le service Administratif et Financier pour la gestion des moyens, la liquidation financière des dépenses et la perception des recettes ;

- le service Etudes et Travaux Neufs – Routes, pour la maîtrise d’œuvre des projets de construction ou d’amélioration des infrastructures routières ;
- le service Ouvrages d’Art, pour la maîtrise d’œuvre des projets de construction, de réparation ou d’entretien des ouvrages d’art routiers ;
- le bureau Maîtrise d’œuvre administrative qui accompagne les services de maîtrise d’œuvre du pôle dans la gestion administrative de leurs missions.

Il dispose également d’un référent NTIC (Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication) aux fins d’une communication dynamique valorisant l’action du Département au service des administrés. Ce référent a obtenu le brevet de télépilote drone le 13 avril 2022 et réalise des photos et des vidéos dans un but de communication notamment.

Le télépilote sollicite les autorisations de vol, analyse les contraintes météo et de terrain, réalise les images puis le traitement et le montage des images. Il a déclaré à la DGAC (Direction générale de l’aviation civile) 40 heures de vol sur l’année 2022.

Cette organisation qui regroupe toutes les compétences d’ingénierie nécessaires à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un projet routier, constitue un atout pour le Département, au titre notamment de conseils et d’assistance pour d’autres collectivités sur notre territoire (communautés d’agglomération du Grand Périgueux et du Bergeracois notamment).

A ce titre, le décret en date du 18 juin 2020 offre la possibilité pour le Département d’assurer des missions de maîtrise d’œuvre dans le cadre de son assistance aux Communes et Intercommunalités dans le domaine de la mobilité.

En 2022, plusieurs éléments marquants sont intervenus notamment :

- concernant l’opération du contournement de BEYNAC :
 - a. l’avancement des études de démolition et la mise en évidence des difficultés de mise en œuvre,
 - b. l’établissement d’un nouveau dossier de demande d’autorisation sur la base d’un nouveau projet de création d’une boucle multimodale d’accès aux deux rives de la VALLÉE DE LA DORDOGNE, au cœur du triangle d’or LES MILANDES-CASTELNAUD LA CHAPELLE-MARQUEYSSAC-BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées, validé par délibération de l’Assemblée départementale en date du 03 février 2023 ;

Dans le cadre des itinéraires alternatifs en co-maîtrise d’ouvrage avec le Grand Périgueux, la réalisation des giratoires aux carrefours avec la RD2 et la VC5 « Les 4 Routes » sur l’itinéraire Sud-Est à Atur et avec la RD69 sur l’itinéraire alternatif Nord-est à Cornille ;

La rénovation et l’élargissement du pont de Monleydier et de Saint Germain et Mons (RD21), achevés fin 2022 et inauguré le 27 avril 2023 ; l’achèvement des travaux de réhabilitation du pont maçonné de CUBJAC et de réhabilitation du pont maçonné de VERNEUIL à

CHAMPAGNAC DE BELAIR, le confortement du pont du CHANGE sur la Commune de BASSILLAC AUBEROCHE ;

L'engagement des travaux de réhabilitation du pont de GROLEJAC dans le cadre d'un marché de conception/réalisation pour un montant de 12 M€TTC ;

L'engagement des travaux de confortement de la digue de l'étang des Forges RD 3 – Communes d'ETOUARS et de BOURDEIX ;

Compromis pour le parcours d'eaux vives sur la commune de BERGERAC.

SERVICE FONCIER ET DOMAINE PUBLIC

Les procédures engagées et gérées par le Service Foncier et Domaine Public concernent l'ensemble du patrimoine immobilier du Département et comprennent :

- les procédures de maîtrise foncière, par voie amiable (acquisitions, cessions et échanges), par voie d'expropriation, les créations de servitude, les conventions d'occupation temporaire ou de dommages travaux dans le cadre des projets routiers et de l'ensemble des opérations immobilières hors domaine routier (environnement, bâtiments,...),
- la gestion locative du patrimoine public et privé départemental (baux d'habitation, commerciaux, emphytéotiques, conventions de mise à disposition pour ou par la Collectivité),
- la gestion fiscale des propriétés départementales (taxes foncières, taxes d'habitation...),
- la propriété immatérielle (principalement les marques),
- la gestion du domaine public au sens large comprenant notamment les dossiers d'occupation du domaine public, de responsabilité civile et de dommages au domaine public routier, en lien avec les Unités d'Aménagement,
- les avis sur l'urbanisme prévisionnel et opérationnel, les avis sur les PAVE (Plans de mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics) réalisés par les Communes, également en lien avec les Unités d'Aménagement.

Elles sont réparties entre d'une part le Bureau des Affaires Foncières et d'autre part le Bureau de la Gestion du Domaine Public.

LES AFFAIRES FONCIERES

Le bureau Affaires foncières est référent en matière foncière au sein de la Collectivité.

Dans le cadre de la certification des comptes, le recensement du patrimoine immobilier non bâti de la Collectivité s'est poursuivi, avec toujours pour chaque parcelle répertoriée la vérification de la propriété. Ce travail contribue à une gestion fiscale et foncière efficiente.

➤ Transactions foncières :

Par voie amiable (acquisition, cession, échange, constitution de droits réels)

Les délais pour traiter une opération foncière sont d'environ 8 mois, certaines demandant une attention plus particulière, en effet la question de leur qualification juridique peut s'avérer délicate, s'agissant d'en cerner la problématique et d'y apporter la solution adéquate.

Pour l'année 2022, **270 dossiers étaient en cours de traitement** dont **75 ouverts** au cours de l'année et **71 clôturés** au 31 décembre avec notamment :

✓ **24 cessions** pour un total de **10ha23a34ca** moyennant un volume financier de **1 466 411 €** avec plus précisément la vente :

- d'ensembles immobiliers comme : l'ancien centre d'exploitation routier d'Eymet, un ancien corps de ferme à Ribérac, un ensemble immobilier à Saint-Aulaye pour l'installation d'une activité commerciale, le site des Gîtes de Thonac destiné à loger les saisonniers de la SEMITOUR,
- de terrains à bâtir : à Sarlat pour la construction d'un hôtel et à Creysse (ZAE ST LIZIER) pour l'installation d'une activité d'ambulance.

✓ **18 acquisitions** moyennant un volume financier de **4 297 €**

Par voie amiable

Dans le cadre du projet d'aménagement du Parcours d'eaux vives à BERGERAC, un compromis de vente a été signé à l'automne 2022 pour un montant de 300 000 € TTC, la vente a été finalisée en début d'année 2023.

Le bureau Affaires Foncières intervient également, dans le cadre de convention de co-maîtrise d'ouvrage, pour le compte d'autres Collectivités telles que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CA Le Grand Périgueux) pour son projet d'aménagement des itinéraires alternatifs de l'agglomération, qui consiste à conforter et à sécuriser l'usage d'itinéraires principalement communaux en périphérie de l'agglomération pour la décongestionner aux heures de pointe.

En amont de ces procédures foncières et pour parer à l'urgence de certains travaux routiers ou dans l'attente de règlement de transactions foncières complexes, des autorisations de prises de possession anticipée ou des conventions d'occupation temporaire de propriétés privées ont été rédigées.

Par voie d'expropriation

Les procédures d'acquisitions par voie d'expropriation se déroulent sur plusieurs années. Ainsi en 2022, le bureau Affaires foncières a été mobilisé sur les projets ci-dessous, tant pour la procédure administrative que pour la négociation avec les différents propriétaires. Il est également précisé que les contentieux liés à la procédure d'expropriation sont gérés en interne par le Bureau affaires foncières.

RD N°704 - DEVIATION NORD DE SARLAT LA CANEDA

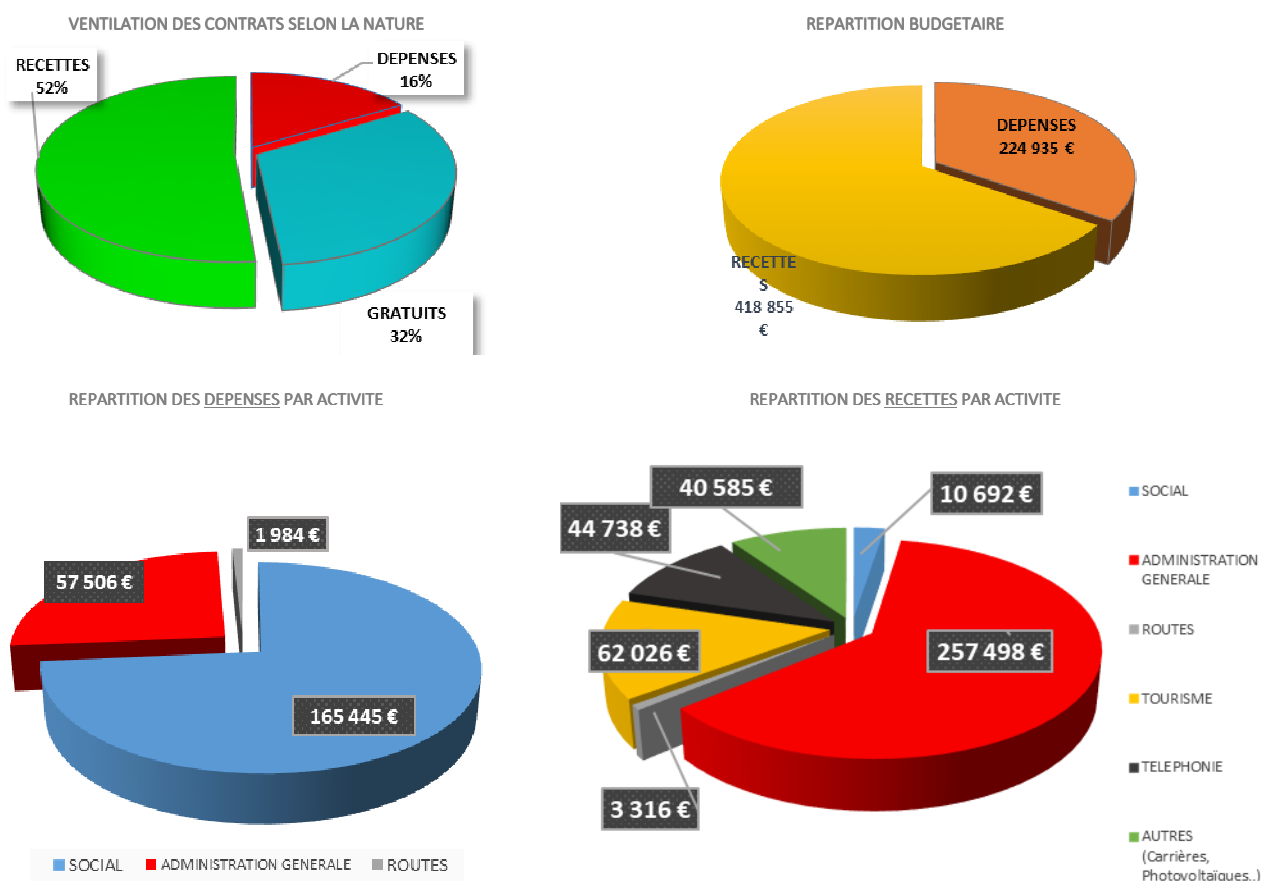
Dans le cadre du projet d'aménagement de la route départementale n°704, déviation nord de SARLAT LA CANEDA, liaison entre la route départementale n°6 et la route départementale n°704 sur le territoire de la commune de SARLAT LA CANEDA, à l'automne 2022 dans le cadre de la fixation des indemnités par le Juge de l'expropriation, a eu lieu le transport sur les lieux et l'audience au Tribunal concernant 4 dossiers (les décisions ont été rendues en début d'année 2023).

RD N°706 - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE PARKING AUX ABORDS DU CHATEAU DE CAMPAGNE

Pour ce projet d'aménagement, réalisé en co-maitrise d'ouvrage avec la Commune de CAMPAGNE, l'arrêté de cessibilité a été obtenu en mars 2022 et l'expropriation du terrain prononcée par ordonnance en juillet de la même année. Au vu des successions non réglées, la procédure se poursuit en 2023 devant le juge de l'expropriation pour la fixation des indemnités d'expropriation.

➤ Gestion locative

Le bureau affaires foncières a géré en 2022, **244 contrats (dont 43,85 % pour la DG-ASP)**, cartographiés de la manière suivante :



En parallèle de la gestion de ces contrats locatifs courants, le bureau réalise le suivi de contrats plus particuliers en lien avec d'autres services à savoir 5 baux emphytéotiques et 5 arrêtés attribuant des logements de fonction.

Egalement en 2022, après avoir participé à l'élaboration du bail commercial en l'état futur d'achèvement sous conditions suspensives concernant la Maison Départementale de l'Habitat, le bureau en a géré les signatures.

➤ Gestion fiscale

Un travail de vérification et de contrôle à l'aide du croisement des données contenues dans les tableaux de bord de la gestion fiscale, de la gestion des baux, de l'inventaire du patrimoine non bâti et du logiciel ASPIC (pour les propriétés bâties), a permis de traiter pour l'année 2022, un total de **117 taxes** toutes confondues (Taxes foncières, Taxes d'habitation et Taxes logements vacants) pour un montant global de **518 317 €** ventilé comme suit :

- à la charge de la Collectivité..... **183.597 € (35,42 %)**
- à la charge de la SEMITOUR PERIGORD 327.948 € (63,27% dont LASCAUX IV)
- à la charge de l'Auberge de jeunesse..... 1.114 € (0,21 %)
- à la charge du Budget Annexe ST LIZIER 5.658 € (1,091 %)

Il est à noter une baisse du montant total à hauteur de **17 %** par rapport à 2021 en raison notamment de la vente de certains ensembles immobiliers ou d'exonérations permanentes obtenues.

En parallèle, il est précisé au titre de l'année 2022 que :

- des **dégrèvements ou exonérations** ont été obtenus auprès des services fiscaux avant le paiement de l'impôt pour un montant total de **17 853 €**,
- des **dégrèvements** ont été obtenus sur demande après paiement de l'impôt se traduisant par des remboursements à hauteur de **14 994 €**.

A la suite de ce traitement, le bureau affaires foncières a sollicité le **remboursement de sommes** dues par les locataires, au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et par les acquéreurs de biens départementaux, au titre de la Taxe Foncière pour un montant total de **12.032 €**.

En amont et en vue de préparer la taxation 2023, le bureau a vérifié et renseigné 27 questionnaires des services fiscaux concernant les occupants au 1^{er} janvier de biens immobiliers départementaux.

➤ Propriété immatérielle

Le bureau tient à jour le tableau d'inventaire des marques détenues par la Collectivité (initié en 2020) permettant de veiller au renouvellement des marques s'il y a lieu, après avis des services gestionnaires.

Le bureau gère un contrat de licence exclusive avec redevance concernant la mise à disposition des marques « Lascaux ».

Au 31 décembre 2022, le Département compte 14 marques au titre de ses actifs immatériels, dont 5 font l'objet d'un contrat de licence exclusive assujetti à redevance. Aucune nouvelle marque n'a été déposée en 2022.

LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Les missions du bureau de la Gestion du Domaine Public (GDP) ont pour objectif la protection et la conservation du domaine public routier départemental, ainsi que l'identification de l'ensemble des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental.

L'activité du bureau de la Gestion du Domaine Public repose sur les principales missions suivantes : autorisations d'occupation du domaine public, la responsabilité civile de la collectivité vis-à-vis des tiers lors de sinistres, le recouvrement des sommes dues au titre des dommages causés au domaine public, les avis donnés pour les opérations d'urbanisme et le respect des règles de la domanialité publique.

En outre, le bureau a initié la réécriture des modèles de documents utilisés dans le logiciel Géomap, pour la délivrance des arrêtés de circulation temporaire, les permissions de voiries ainsi que les alignements. Ce travail était également nécessaire dans le cadre la migration vers le logiciel DPA de ONE SPATIAL proposé par la DSIN en remplacement de GEOMAP. Cette migration n'est pas opérationnelle début 2023 et a nécessité une contribution importante du bureau sur l'année 2022.

Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)

Cette année, 120 permissions de voirie et 42 accords techniques concernant les travaux d'Enédis ont été délivrés directement par le siège.

Le bureau gère également le suivi des conventions d'occupation du domaine public (38 dossiers) et le transfert ou l'annulation de permissions de voirie (45 dossiers). En 2022, 558 permissions de voiries pour occupation du domaine public routier accordées à des particuliers sont répertoriées et soumises à redevance. Le montant total des sommes mises en recouvrement au titre de l'occupation du domaine public routier s'est élevé à la somme de 604 371,62 €.

La responsabilité civile

La responsabilité de la collectivité peut être mise en cause, pour défaut d'entretien normal de la voirie. En 2022, 74 dossiers ont été instruits et l'assureur du Département a dû verser pour 54 617,72 € d'indemnités à des tiers.

Les dommages au domaine public

Les infractions constatées sur le domaine public routier, dont les auteurs sont connus, font systématiquement l'objet de poursuites, pour recouvrer les frais de réparation, engagés par la collectivité. En 2022, 218 dossiers pour infraction à la conservation du domaine public départemental ont fait l'objet d'un suivi et d'une instruction. Parmi ces dossiers, 114 ont été soldés occasionnant 127 691,10 € de créances recouvrées par la collectivité.

Les transferts domaniaux

Conformément à une politique élaborée depuis quelques années, le Département procède au déclassement du domaine public routier des sections qui n'ont plus vocation à rester

dans la voirie départementale ou qui sont désaffectées. Un reclassement peut être opéré dans les voiries communales, sous réserve de l'accord express des communes concernées. Ce travail, réalisé en lien étroit avec les Unités d'Aménagement, permet de mettre à jour le SIG (Système d'Information Géographique) routier afin de tenir à jour le tableau de classement des routes départementales.

Au 31/12/2022, le linéaire de routes départementales s'établit à 4 976 km.

Les avis émis en matière d'urbanisme opérationnel

Le bureau GDP donne également des avis sur les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager et les permis de construire, concernant les activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que les lotissements à usage d'habitation de plus de cinq lots.

Ces avis concernent les accès sur la voirie départementale et sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le référent sécurité de la DPRPM.

Cette mission rend parfois nécessaire la rédaction de conventions de participation, pour le financement d'équipements publics routiers exceptionnels. Cette participation spécifique peut en effet être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

En 2022, 122 dossiers ont été traités dont 21 dossiers relatifs à des refus d'accès sur la voirie départementale.

Les avis émis en matière d'urbanisme prévisionnel

Le Président du Conseil départemental est amené à émettre des avis en qualité de personne publique associée lors de la mise en œuvre de documents d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme (PLU), cartes communales, dérogations au recul de 75m par rapport aux routes départementales classées à grande circulation, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), zones d'activités et touristiques, Porter à Connaissance (PAC) ...).

Ces avis sur les documents d'urbanisme sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique (DEDD) (Mission urbanisme), de manière à assurer une cohérence entre les évolutions de l'occupation des sols des territoires communaux et les conditions de desserte des futurs aménagements par le réseau départemental.

En 2022, 12 avis sur les PLU, PLUI, SCOT RLP et cartes communales ont été donnés et concernent 140 communes.

Les contentieux en matière de gestion du Domaine Public routier

Lors de dégradations ou d'atteintes à la conservation du domaine public routier, les agents assermentés des Unités d'Aménagement procèdent à l'établissement de procès-verbaux de constatation d'infraction.

Dans la plupart des cas, des accords interviennent avec les personnes (ou leur assurance) qui font l'objet de poursuites par le remboursement des frais occasionnés à la voirie

départementale et ses accessoires, ou par la remise en état des lieux lorsqu'il s'agit de travaux non autorisés. Néanmoins, chaque année, des dossiers nécessitent la saisie du Procureur de la république par l'intermédiaire du service des affaires juridiques. Pour l'année 2022, 4 dossiers ont été transmis faute d'avoir pu trouver une solution amiable.

SERVICE ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION

Le service Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) est le représentant du maître d'ouvrage et le garant de ses intérêts en termes de respect des procédures, des coûts et des délais. A ce titre, il a en charge la préparation et la mise en œuvre des programmes routiers, la gestion budgétaire des crédits d'investissement routier, la prévision des coûts d'opération, le pilotage des opérations d'investissement, la sécurisation juridique des procédures et la maîtrise des délais.

Il est organisé en trois bureaux, le bureau « des marchés routiers et conventions » d'une part et les bureaux « pilotage et procédures » et « gestion et ordonnancement » d'autre part, dont les activités seront analysées ensemble.

LE BUREAU DES MARCHES ROUTIERS ET CONVENTIONS

Ce bureau élabore, en lien avec les services de la DPRPM qui assurent la fonction de maître d'œuvre et avec le service des marchés et de la commande publique, les pièces administratives des marchés ainsi que les conventions liant le Département à d'autres collectivités ou plus ponctuellement à des particuliers, concernant le domaine routier départemental : déplacements de réseau, délégation de maîtrise d'ouvrage, conventions de financement, conventions d'aménagement notamment de traverse d'agglomération, gestion des sites départementaux (labellisation, occupation du domaine public, manifestations diverses,...). Il prépare également les rapports d'analyse des offres pour le compte de la maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement du responsable du pôle Ingénierie, pour tous les marchés d'un montant supérieur à 15 K€ HT afin d'éclairer les commissions des marchés et d'appel d'offre.

Les nombres de dossiers traités sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Marchés	61	59	47	57	60	68	79	84	79
Conventions	112	95	62	42	55	48	25	30	36

LE BUREAU PILOTAGE ET PROCEDURES – LE BUREAU GESTION ET ORDONNANCEMENT

Les missions du bureau Pilotage et procédures et du bureau Gestion et ordonnancement portent sur les travaux neufs, les opérations de sécurité (OS), les traverses d'agglomération, les grosses réparations d'ouvrages d'art, la sécurisation des falaises, des talus de grandes hauteurs et des digues, les démolitions, les aménagements paysagers relatifs aux routes ainsi que les opérations réalisées en co-maîtrise d'ouvrage en lien avec les différents

services maîtres d'œuvre. Ces bureaux assurent en outre, le suivi financier des marchés (accords-cadres) d'entretien et d'exploitation routière en collaboration avec le Pôle Territoires.

Le bureau Pilotage et procédure a également une mission de conseil et de veille juridique vis-à-vis des autres services de la DPRPM. Cette mission est notamment assurée par une juriste sur l'ensemble des questions afférentes aux affaires du pôle Ingénierie.

Programme d'Investissement Routier Départemental

➤ RD 703 – Contournement de BEYNAC :

a - CONTENTIEUX DE L'EXECUTION DE LA DECISION DE LA CAA DU 10 DECEMBRE 2019

L'arrêt de la Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux en date du 10 décembre 2019 qui a enjoint au CD24 d'engager le processus de démolition des éléments construits hors des berges et du lit de la Dordogne dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt et de procéder à l'ensemble des opérations de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement et de remise en état des lieux dans un délai global de 12 mois, a fait l'objet de plusieurs demandes d'exécution forcée par les opposants au projet.

C'est ainsi que le 07 juillet 2022, la CAA de Bordeaux a rendu un arrêt concernant l'exécution de la décision du 10 décembre 2019.

La Cour a retenu que le Département ne faisait état d'aucune circonstance de fait ou de droit qui serait de nature à établir l'impossibilité pour lui d'exécuter ledit arrêt de la CAA.

La Cour a également :

- fixé une astreinte définitive de 3.000 €/jour si le Département ne justifie pas avoir, dans un délai de six mois suivant la notification de l'arrêt, engagé le début des travaux de démolition ;
- fixé une astreinte de 5.000 €/jour si le Département ne justifie pas avoir, dans les douze mois suivant la notification de l'arrêt, procédé à la réalisation de l'ensemble des travaux de démolition et à la remise en état des lieux ;
- imposé au Département de la Dordogne de lui communiquer copie des actes justifiant des mesures prises pour exécuter la décision judiciaire.

b - LES DILIGENCES ACCOMPLIES POUR EXECUTER LA DECISION DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL ANNULANT L'AUTORISATION DE TRAVAUX

Suite à la décision en référé du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018, le Tribunal administratif de BORDEAUX, le 9 avril 2019, puis la Cour administrative d'appel, le 10 décembre 2019, ont annulé l'arrêté d'autorisation des travaux du 29 janvier 2018 et enjoint le Département de démolir les éléments de construction déjà réalisés et de remettre les lieux en état dans un délai global de 12 mois.

C'est ainsi que, sans attendre après la décision définitive du Conseil d'Etat au fond, le Département a lancé une procédure d'appel d'offres restreint pour le choix du Maître d'œuvre de l'opération de démolition. Cette procédure a abouti à la signature du marché avec le Groupement EGIS EAU le 23 juillet 2020. Ce Maître d'œuvre a eu pour mission de rechercher le mode opératoire de déconstruction le moins dommageable pour l'environnement. Les prestations consistaient notamment en une actualisation de l'état initial de l'environnement sur une année complète et parallèlement en l'établissement des études d'avant-projet (AVP) et de projet (PRO), et du dossier de consultation des entreprises de travaux (DCE).

Ces études ont été menées sur les années 2020 à 2022. Elles ont mis en exergue que les travaux de démolition présentaient des risques environnementaux majeurs ainsi que des risques pour la sécurité des biens et des personnes.

En effet, sur le plan technique, les études ont démontré que la démolition est une opération complexe et qui comporte de nombreux aléas et risques. La faisabilité technique de démolition, même partielle, des fondations des ouvrages n'est pas aujourd'hui assurée, sans risques majeurs de catastrophe écologique, de dérapage calendaire et de dérive financière. Le bureau d'études EGIS a alerté le Département sur la probabilité forte de rupture du toit calcaire en cas de démolition des piles par les techniques pressenties et génératrices de fortes vibrations et a insisté sur son côté déraisonnable, tant au niveau environnemental que technique. Ces risques ont été confirmés par plusieurs experts et géotechniciens et relayés aux Services de l'Etat lors de chaque comité de suivi afférent à la démolition.

Sur le calendrier, le respect des procédures de marchés publics, les modalités techniques et les contraintes environnementales supposent un calendrier de démolition de 28 mois à 40 mois, hors aléas. Ces délais, tels que résultant des études sont incompressibles et incompatibles avec l'arrêt rendu par le juge d'exécution enjoignant au Département, sous conditions d'astreintes, de démolir les ouvrages dans un délai d'un an à compter du 7 juillet 2022.

c - LE BILAN FINANCIER

A la date du 31 décembre 2022, le montant total des dépenses d'investissement réglées par le Département sur l'opération est de 25.403.489 € TTC, est ventilé comme suit :

- Dépenses d'investissement antérieures à 2016 : 1 543 190,48 € TTC
- Dépenses d'investissement 2016 : 1 698 954,29 € TTC
- Dépenses d'investissement 2017 : 731 598,76 € TTC
- Dépenses d'investissement 2018 : 10 841 660,67 € TTC
- Dépenses d'investissement 2019 : 9 371 946,69 € TTC
- Dépenses d'investissement 2020 : 578 155,48 € TTC
- Dépenses d'investissement 2021 : 377 249,18 € TTC
- **Dépenses d'investissement 2022 : 260 733,60 € TTC**

Selon les options retenues (démolition partielle ou complète des fondations), l'estimation du coût de la démolition (hors maîtrise d'œuvre) s'établit entre 9,4 M€ et 14,6 M€TTC (*estimations phase DCE revues par EGIS le 21/12/2022*).

d - DEMANDE D'UN NOUVEL ARRETE DE TRAVAUX VALIDEE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

La nouvelle Assemblée délibérante, informée de la complexité de la situation, des risques connus et/ou éventuels, a délibéré et décidé de solliciter un nouvel arrêté, **sans pour autant suspendre l'exécution de l'arrêt de la cour administrative d'appel.**

C'est ainsi que le 13 novembre 2021, l'Assemblée départementale a décidé de demander un nouvel arrêté d'autorisation des travaux dûment motivé, pour achever la réalisation du contournement de Beynac.

Le 07 juillet 2022, le Département dépose auprès du Préfet une nouvelle demande d'autorisation environnementale (AE).

Après plusieurs demandes de compléments de la préfecture et échanges, le Département déposait le 01 décembre 2022 un dossier complet et actualisé de demande autorisation environnementale.

Cependant, face aux enjeux et fort d'éléments nouveaux et de circonstances nouvelles de faits qui permettent d'envisager un projet d'une toute autre envergure, **le 23 décembre 2022**, le Département demande au Préfet de stopper l'instruction et entend ainsi retirer le dossier AE.

C'est ainsi que depuis fin décembre 2022, le Département travaille à l'établissement d'un nouveau dossier qui aura pour objet la création d'une boucle multimodale d'accès aux deux rives de la VALLÉE DE LA DORDOGNE, au cœur du triangle d'or LES MILANDES-CASTELNAUD LA CHAPELLE-MARQUEYSSAC-BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées.

➤ ITINERAIRES ALTERNATIFS du GRAND PERIGUEUX

Suite à la réalisation, présentation et livraison de l'étude de faisabilité par le Département en septembre 2015 au GRAND PERIGUEUX, la communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX a sollicité le Département pour la réalisation des études d'avant-projet, de projet et l'engagement des travaux sur les sections prioritaires d'itinéraires suivants :

- SAINT LAURENT SUR MANOIRE Entrée Est d'ATUR,
- Marival / Les 4 routes à COULOUNIEIX,
- Paumarélie – Le Pouyaud,
- Traverse du bourg de CORNILLE.

Un avenant n°1 du 27 avril 2022 a permis d'ajouter à cette convention études, la section comprise entre les routes départementales n°8 et n°3 (Le Pouyaud – carrefour de Touvent) sur la commune de Champcevinel.

Une seconde convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à ces quatre sections prioritaires a été signée le 13 septembre 2016. Des avenants du 11 août 2017, 5 février 2020, 27 avril 2022 et 2 en cours de signature ont permis d'ajouter les sections prioritaires suivantes :

- Itinéraire Nord Est : section RD8 – entrée du bourg de Cornille
- Itinéraire Sud-Est : Carrefour des 4 routes vers Moulin à Vent à Boulazac Isle Manoire
- Itinéraire Nord-Est : Sortie de Cornille vers le carrefour IA Nord - RD69 et l'aménagement du carrefour
- Itinéraire Nord : Section RD8 – RD3 le Pouyaud Touvent à Champcevinel

L'année 2022 a permis de réaliser :

✚ les études préalables nécessaires à la réalisation des opérations suivantes:

- Itinéraire Nord Est :

- Giratoire entre l'IA et la RD69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX : obtention de l'autorisation de défrichement en janvier 2022,
Travaux réalisés en 2022 ;
- Section comprise entre le bourg de Cornille et la RD 69 : obtention de l'arrêté de déclaration au titre de la loi sur l'eau le 26 septembre 2022.

- Itinéraire Sud-Ouest :

- Section Marival – Les 4 routes : poursuite des études préalables à l'aménagement de la section ;
- Examen au cas par cas : réponse de la DREAL le 02 septembre 2022- pas de prescription d'étude d'impact ;
- Etablissement et attribution du marché nécessaire à la constitution des dossiers d'autorisations administratives (loi sur l'eau notamment).

✚ la finalisation des travaux de l'itinéraire Sud Est – section urbanisée entre le carrefour avec la RD2 et Moulin à vent. Les travaux ont consisté à démolir une maison, à réaliser un carrefour giratoire sur la RD2 et aménager la section urbanisée en direction de Moulin à vent ;

✚ le démarrage des travaux de la section comprise entre la fin de la section urbanisée et le carrefour de Moulin à vent comprenant la réfection de la chaussée par la technique du retraitement en place, la réalisation d'assainissement pluvial et la réalisation de plateaux surélevés ;

✚ la réalisation du carrefour giratoire entre la RD69 et l'itinéraire alternatif Nord-est à Cornille.

BILAN FINANCIER ITINERAIRES ALTERNATIFS

Montant mandaté en 2022 :

2 132 988 €

Mandaté/Itinéraire :

✓	NORD	14 100 €
✓	NORD-EST (RD69)	640 775 €
✓	SUD-OUEST	15 €
✓	SUD-EST (4 routes)	1 131 609 €
✓	SUD-EST (sortie vers M.à vent)	346 489 €

➤ *ITINERAIRES STRUCTURANTS du GRAND PERIGUEUX*

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 25 novembre 2016 pour la réalisation d'études (niveau Avant-projet), pour trois itinéraires structurants :

Itinéraire 1 : liaison RD 4 (A89) à RD 6089 (RD3): liaison entre la RD 4 à COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE (à proximité du lieu-dit La Cave) avec raccordement éventuel à la RD 3 à ANNESSE ET BEAULIEU. Il s'agit d'un aménagement sur 9 km constitué pour partie d'aménagement de voies nouvelles et comprenant un franchissement de l'Isle (OA existant).

Des investigations environnementales ont été réalisées en 2018 et 2019.

Une étude de faisabilité a été présentée aux techniciens et élus de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en mai/juin 2019. Une délibération du GRAND PERIGUEUX du 28 novembre 2019 valide la poursuite des études sur cet itinéraire.

L'année 2022 a permis de poursuivre l'étude d'évaluation préalable du projet par la réalisation de modélisations et d'analyses comparatives de différents scénarios incluant les paramètres de trafic et socio-économiques. Le CEREMA assure une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de cette étude.

Après l'enquête origine – destination par interviews et par relevés de plaques minéralogiques réalisée en octobre 2021, les modélisations des projets à l'étude ont été réalisées pour les horizons 2025, 2045 et 2070. L'étude socio-économique a également été réalisée.

Les résultats ont été présentés lors d'un comité de pilotage en novembre 2022. Une réunion de restitution de ces études aux élus du Grand Périgueux a également eu lieu le 1^{er} mars 2023.

Itinéraire 2 : liaison RD 6089 au lieu-dit Beauronne (RD 710) : liaison entre la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE ou COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 710 à Beauronne, communes de CHANCELADE et MARSAC SUR L'ISLE – aménagement sur 1,5 à 2 km constitué essentiellement d'aménagement de voies nouvelles avec construction d'un ou deux ouvrages pour franchir la rivière Isle et la voie SNCF.

Une étude de faisabilité a été établie sur la base de comparaison de différentes variantes possibles et a été présentée aux services de la Communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX en juin 2019. Compte tenu des contraintes environnementales fortes, le GRAND

PERIGUEUX a délibéré le 28 novembre 2019 en faveur de l'arrêt des études du fait de son inacceptabilité environnementale.

Itinéraire 3 : liaison RD 6021 au boulevard du Petit Change : liaison entre la RD 6021 Boulevard Saumande à PERIGUEUX et TRELISSAC jusqu'au Boulevard du Petit Change à PERIGUEUX, avec la traversée de l'Isle par la création d'un futur Pont au lieu-dit l'Arsault.

Les études de faisabilité de cet itinéraire ont été présentées en 2018 et arrêtées depuis, en raison notamment des contraintes de transparence hydraulique inhérentes à cette opération.

Le 16 mars 2023, le Grand PERIGUEUX a délibéré en faveur de l'abandon de l'étude de ce projet.

BILAN FINANCIER ITINERAIRES STRUCTURANTS

Montant mandaté en 2022 : 108 435 €

➤ PRU de CHAMIERES

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 est dédié à des projets régionaux déterminés dans le cadre des plans Etat/Région.

La convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a été signée le 24 juin 2019.

L'opération d'un montant de 48.324.000 € est décomposée selon 4 volets :

- | | |
|---|-------------|
| - le volet Habitat | 32,9 M€ HT, |
| - le volet Economie et emploi | 4,1 M€ HT, |
| - le volet Ingénierie | 1,1 M€ HT, |
| - le volet Equipements et Espaces publics | 10,3 M€ HT. |

La Commune de COULOUNIEIX et le Département ont signé le 21 décembre 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser en commun une partie du Volet Equipements et Espaces Publics correspondant aux aménagements suivants :

- l'aménagement du futur Pôle social (Centre Communal d'Action Sociale + Centre Médico-Social + Maison de Quartier + Centre Social) est prévu pour 2,8 M€ HT ;
- la requalification et la création des Espaces Publics pour 4,5 M€ HT sur l'ensemble du périmètre du programme de renouvellement urbain de Chamiers (Parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements).

La DPRPM assure la maîtrise d'ouvrage de la partie requalification et création des Espaces Publics jusqu'en 2026.

L'année 2022 a été consacrée :

- à la poursuite de l'opération relative aux voiries d'accompagnement du Pôle Social (Rue Tananarive, Rue de Lattre de Tassigny, Avenue du Général de Gaulle) ;
- à la finalisation des dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux programmés en 2023 : aménagement des parkings des résidences A, B et D et les voiries adjacentes ;
- à la constitution du dossier de demande d'examen au cas par cas, pour lequel la DREAL a dispensé les maîtres d'ouvrages de la réalisation d'une évaluation environnementale du projet par arrêté préfectoral du 13 octobre 2022.
- à l'obtention des permis d'aménager pour les 2 parkings de plus de 50 places.

La DPRPM travaille sur ce dossier en collaboration avec la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES, co-maître d'ouvrage, le GRAND PERIGUEUX, porteur de projet et l'OPC-U (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Unique) désigné sur cette opération.

➤ **AUTORISATIONS ET PROCEDURES PREALABLES A TRAVAUX**

Les études menées concernent majoritairement la mise en œuvre du programme d'investissement routier en matière de travaux neufs :

Obtention d'autorisation de défrichage pour diverses opérations et notamment :

- ✓ RD 88 à BUSSEROLLES : défrichage pour la rectification de virages

Préparation et obtention d'autorisation d'urbanisme pour diverses opérations :

- **DECLARATIONS PREALABLES**

- ✓ RD708 RIBERAC Pont du Chalard – reprise de maçonnerie
- ✓ RD66 – SAINT LEON SUR VEZERE – réfection des garde-corps
- ✓ RD 5 – PONT DU CHANGE
- ✓ RD47 – SALIGNAC EYVIGUES – mur d'Eybènes
- ✓ RD31E1 – LE BUGUE – aménagement du parking du collège
- ✓ RD706 – TURSAC – mur de soutènement
- ✓ RD46 – CENAC ST JULIEN – opération de sécurité
- ✓ RD936E1/RD13 – BERGERAC – aire de covoiturage de Valade

- **PERMIS D'AMENAGER**

- ✓ RD939 BRANTOME – aire de covoiturage 27 places
- ✓ SARLAT CAZOULES – voie verte – itinéraire de déviation RD704 pont de GROLEJAC : deux permis d'aménager (CARSAC-AILLAC et GROLEJAC) : demandes retirées suite à changement de projet
- ✓ RD660E1 – BERGERAC – pont des Gilets

- ✓ RD 706 – Contournement du bourg de Campagne
- ✓ RD704 – réhabilitation pont de GROLEJAC : deux permis d'aménager (CARSAC-AILLAC et GROLEJAC)
- ✓ RD704 – GROLEJAC – aménagement de parkings vélos et aire de stationnement

- **PERMIS DE DEMOLIR**

- ✓ RD 703 – contournement de BEYNAC – base de vie – permis de démolir

Obtention d'autorisation au titre des sites inscrits ou sites classés pour diverses opérations :

- ✓ RD66 SAINT LEON SUR VEZERE – réfection des garde-corps

Obtention d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement :

- ✓ RD 706 – Contournement du bourg de CAMPAGNE
- ✓ RD 88 Rectification de virages à BUSSEROLLES
- ✓ Itinéraire alternatif Nord-Est – SECTION BOURG DE CORNILLE – RD 69

Préparation / réalisation de dossier au titre de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement, en vue de l'obtention de l'autorisation correspondante

- ✓ RD50 – restauration du pont de la Mouline à GROLEJAC
- ✓ Itinéraire alternatif Sud-Ouest – section Marival – 4 routes
- ✓ RD 704 – Réhabilitation du pont de GROLEJAC
- ✓ RD 49 – Assainissement des eaux pluviales - confortement du soutènement de la route et dévoiement de la route départementale à DOMME
- ✓ RD 92 – pont du logis du château à JAVERLHAC et LA CHAPELLE SAINT ROBERT

Obtention de déclaration d'utilité publique :

Rédaction du dossier d'enquête publique et obtention de l'arrêté préfectoral de D.U.P. pour l'opération de réalisation d'une aire de stationnement sur le territoire de la commune de CAMPAGNE dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 3 décembre 2020.

Réalisation d'investigations environnementales :

- ✓ Véloroute voie verte de la vallée de la Dordogne franchissement du Pas du Raysse départements du Lot (commune de Lanzac) et de la Dordogne (commune de Cazoules) état initial de l'environnement – volet milieux naturels et analyse comparative de variantes
- ✓ Projet de rivière nature d'eau vive à Bergerac état initial de l'environnement – volet milieux naturels

Coordination environnementale en phase travaux ; préparation, réalisation et suivi des marchés correspondants :

- ✓ RD 3 – Communes d'ETOUARS et de BOURDEIX – Confortement de la digue de l'étang des Forges
- ✓ RD 29 – Commune de BADEFOLS SUR DORDOGNE – Falaise des Roches Blanches – Travaux de dévégétalisation et d'abattage
- ✓ RD 704 Réhabilitation du pont de GROLEJAC

Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle :

- ✓ RD 78 – contournement de BOURDEILLES
- ✓ RD704 – déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 51/29 – giratoire U-Express au BUISSON DE CADOUIN
- ✓ RD 88 –rectification des virages à BUSSEROLLES
- ✓ RD 710 – traverse de TOCANE SAINT APRE
- ✓ RD 31E1 – parking collège du BUGUE
- ✓ RD705/RD68 carrefour de SAVIGNAC LES EGLISES
- ✓ RD 703 – carrefour de LALINDE
- ✓ RD 709 – talus de GINESTET et BERGERAC
- ✓ RD 19 – dévoiement pour servitude de l'aéroport de BERGERAC
- ✓ RD 706 – contournement de CAMPAGNE
- ✓ RD 47 – travaux de sécurisation de la falaise du Grand Roc aux EYZIES
- ✓ RD 93 – réfection de l'ouvrage de JAVERLHAC
- ✓ RD29 – falaise des Roches Blanches à BADEFOLS SUR DORDOGNE
- ✓ RD 704 – liaison RD 704/RD 704A – commune de CARSAC-AILLAC– « Le Vialard »
- ✓ RD 49 à DOMME – Assainissement des eaux pluviales - Confortement du soutènement de la route et dévoiement de la route départementale
- ✓ Aménagement du parking du Collège de BRANTOME
- ✓ Aménagement du parking du Collège de MONTIGNAC
- ✓ Aménagement du parking du Collège de RIBERAC
- ✓ Aménagement du parking et des abords du Collège de LA ROCHE-BEAULIEU

SUIVI DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE / MESURES COMPENSATOIRES

Dans le cadre des projets routiers, en cas d'impossibilité d'évitement des impacts sur l'environnement, la mise en œuvre de mesures de réduction ou compensation peut être nécessaire.

Les autorisations administratives préalables à travaux fixent les mesures à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage.

- ✓ Plan de Gestion « ASTER AMELLE » : mesures compensatoires et d'accompagnement consécutives à la réalisation de l'aménagement de la RD 704 – déviation de SARLAT, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 portant autorisation de destruction de spécimens d'espèces végétales protégées « ASTER AMELLE». Mise en œuvre en 2022 des actions définies dans la convention triennale n°3, pour la période 2022-2024, pour la réalisation du plan de gestion.
- ✓ Plan de gestion « ZONES HUMIDES » : l'arrêté interdépartemental du 17 août 2010 relatif à la LEMA a prescrit la gestion durable des zones humides et l'établissement d'un Plan de gestion pour une durée de 15 ans, dans le cadre de l'aménagement de

la RD 939 et de la déviation de la RD 12, sur le territoire des Communes de LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne (24) et d'EDON et COMBIERS en Charente (16).

Le plan de gestion a été défini puis approuvé par la commission permanente du 11 juillet 2016 et a donné lieu à la signature de conventionnements avec le PNR-PL (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et le Syndicat de Rivière Nizonne.

La mise en œuvre des actions et du suivi du plan de gestion ont été poursuivis en 2022. Une nouvelle convention quinquennale pour la période 2022-2026 a été approuvée et signée.

➤ **LES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS LIES AUX AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU ET DUP**

La DPRPM apporte sa contribution technique au profit de la défense des intérêts du Département dans les contentieux liés aux autorisations administratives inhérentes aux opérations routières. Il s'agit principalement d'apporter au Service des Affaires Juridiques du Département et à l'éventuel avocat en charge du dossier, les arguments en défense sur des recours en annulation des D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) ou des autorisations au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

Pas de suivi de contentieux en 2022.

➤ **LA CONSOMMATION DES CREDITS**

Travaux Neufs

En 2022, les crédits dépensés pour la réalisation du programme d'investissement Travaux Neufs se sont élevés à environ **1 493 875 €** (hors Itinéraires Alternatifs et opération de BEYNAC).

Ouvrages d'art

En 2022, le montant des dépenses **réalisées** sur les grosses réparations d'ouvrages d'art s'élève à **3 958 100 €** (en investissement et hors plan de sauvegarde économique).

Déplacement des réseaux

Les travaux réalisés ont fait l'objet de **4 conventions** avec les concessionnaires de réseaux pour le déplacement des réseaux situés en domaine privé afin de dégager les emprises pour un montant total de **160 642 €**.

Réparation des dégradations sur les falaises

En 2022, le montant des dépenses sur les dégradations de falaise s'élève à **236 790 €** pour la RD29 BADEFOLS et **34 789 €** réparations blocs rocheux diverses falaises.

Frais d'études routières

Le montant des dépenses pour le règlement des études nécessaires à la réalisation des différentes opérations routières (travaux neufs, OS, aménagements de traverses...) s'élève à **975 249 €** et concerne notamment les études géotechniques, les levés topographiques, les études liées aux ouvrages d'art et les diagnostics amiante.

Plan de sauvegarde économique 2020

Le plan de sauvegarde économique 2020, qui comporte 77 opérations, s'est poursuivi en 2022. Le montant des dépenses 2022 pour le plan de sauvegarde économique s'élève à **94 555 € TTC**.

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service organise et gère les moyens généraux de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités.

Il assure :

- des missions comptables pour l'ensemble des services de la Direction, y compris la gestion des lignes transférées relatives à la gestion des baux et des redevances du domaine public,
- des missions administratives transversales dont la mise en forme et le suivi des rapports présentés en commissions permanentes et en sessions budgétaires,
- la gestion du standard de l'ensemble du CD24.

Il intervient en liaison avec la Direction des Ressources Humaines sur les champs de la formation et de la gestion du personnel.

Il a bénéficié d'un budget primitif de **2.581.870 €** (dont 1.379.370 € pour la gestion des mobilités).

BUREAU ADMINISTRATIF ET DES MOYENS GENERAUX

➤ ***La présentation des rapports en Commission Permanente et en Session Budgétaire***

Le Bureau est chargé d'assurer la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des rapports de la DPRPM. Un travail de coordination interne avec l'ensemble des services et notamment avec le Bureau des Marchés et Conventions, le Service Foncier et Domaine Public est assuré ainsi qu'une mise en forme des documents en conformité des procédures définies sur le logiciel AIRSDELIB. Avant visa hiérarchique, un contrôle juridique de l'ensemble des rapports et délibérations est assuré par un agent dédié, Juriste, en lien avec le responsable du Pôle Ingénierie.

Le Bureau intervient dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

	2021	2022
Commission Permanente : nombre de rapports	93	88
Session Budgétaire : nombre de rapports	21	17
Nombre de conventions présentées en Commission Permanente	51	61

➤ ***La gestion de l'accueil, du standard mutualisé, des véhicules en pool et des salles de réunion du siège***

Le Service assure la gestion du standard mutualisé (CD24 et DPRPM) en lien avec le Parc départemental. Le personnel gère également via le logiciel SYRES les réservations de véhicules et les réservations de salles de réunion. Le pool de véhicules de service de la DPRPM Siège, est composé de 9 véhicules dont 3 électriques.

➤ ***La gestion des moyens généraux***

Ce bureau assure la gestion des achats des fournitures administratives, des vêtements de travail et des Equipements de Protection Individuelle (EPI), des produits d'entretien, l'approvisionnement des trousseaux de secours et du petit équipement. Il intervient sur les opérations d'entretien et de maintenance. Il contrôle les véhicules de service en liaison avec le Parc départemental. Il assure la gestion de l'inventaire (hors Parc).

➤ ***Les interventions sur les bâtiments de la DPRPM***

Les interventions sur les bâtiments font l'objet de réunion de concertation avec la Direction du Patrimoine Bâti. Les travaux sont réalisés par des entreprises extérieures ou en régie, par les agents de la direction. Un seul agent est chargé de la maintenance. Il permet de réaliser des économies substantielles par rapport au recours à une prestation externalisée.

Il intervient sur tous les bâtiments de la DPRPM et assure la coordination des équipes des Unités d'Aménagement lors de la réalisation de certains chantiers, notamment organisation des déménagements et réaménagements de locaux.

De multiples interventions sur les différents sites de la DPRPM ont été faites dont les plus importantes sont les suivantes : travaux de remise en état de centres d'exploitation (plomberie, électricité, carrelage), étude et réalisation de diverses installations électriques et remises en conformité et réparations diverses et adaptations de l'alimentation des locaux (fuites d'eau et modifications de câblages informatiques et téléphoniques).

En 2022, il peut être noté la mise en œuvre des travaux suivants : réalisation d'une cuisine à l'UA du BUGUE, accompagnement de travaux de peinture (dépose de luminaires, de radiateurs), UA de SARLAT, aménagement de vestiaires et création d'un atelier, remplacement de luminaires (néon basse consommation) sur l'ensemble des services, intervention sur les aires de chargement de sel, réfection des tableaux électriques et raccordements sur divers sites.

BUREAU DE LA COORDINATION

Ce bureau intervient dans deux domaines : la formation et les ressources humaines.

➤ ***La formation : 4 types de formation***

- les formations organisées par le Bureau relèvent d'un champ prioritaire et obligatoire car elles sont liées aux conditions de sécurité à respecter par les agents d'exploitation dans l'exercice de leur métier. Notamment, les autorisations de conduire les engins, les permis lourds et super lourds, la formation post-recrutement des nouveaux agents,

- les stages spécifiques en intra organisés par la Direction des Ressources Humaines,
- les stages de formation continue organisés par le CNFPT,
- les stages payants organisés par des prestataires privés.

Bilan de l'activité Formation DPRPM

	2021		2022	
	Nbre de participants	Nbre de jours	Nbre de participants	Nbre de jours
Formations internes	374	571	466	667,5
Formations CNFPT	20	92	ND*	ND*
Formation Intra CG	202	276	205	293.5
Formations Intra DPRPM/CNFPT	28	28	35	81
Formations Prépa concours et examens	109	241.5	93	474.5
Formations externes	354	529	503	461
TOTAL	1087	1737.5	1302	1977,5

**les données relatives aux formations CNFPT ne sont pas disponibles car le logiciel GFR4RH n'est pas opérationnel.*

A titre indicatif, en 2022, le coût des formations payantes s'élève à **127.538,80 €** + location des engins du Parc départemental **2.242,68 €** soit un total de **129.781,48 €** (Rappel : le coût des formations est imputé sur le budget formation géré par la Direction des Ressources Humaines.)

A noter, en 2022, les habilitations MAC (maintien et actualisation des compétences obligatoires) pour les personnels du Pôle PPEV ont été réalisées, ce qui explique une augmentation des participants aux formations externes.

Les Ressources Humaines

Un accompagnement administratif est assuré en lien avec la Direction des Ressources Humaines pour le personnel de l'ensemble de la Direction sur toute question concernant : les droits aux congés, les états de frais de déplacements, les astreintes et les heures supplémentaires.

La DPRPM comprend au total 533 agents principalement issus de la filière technique (457). Les missions administratives et comptables sont assurées par 76 agents de la filière administrative.

A noter, l'engagement de la Direction dans le cadre de la formation des apprentis : 13, en 2022.

Ce bureau intervient sur le suivi des mouvements internes, des demandes de mutation, des demandes d'avis pour les renouvellements de contrat, pour les nominations suite à la

réussite d'un concours ou d'un examen professionnel, la mise à jour de l'organigramme et la gestion des situations particulières.

Toutes les questions relatives au personnel de la DPRPM sont centralisées par le service pour une meilleure coordination avec la Direction des Ressources Humaines.

	2021	2022
Nombre de réunions point de situation DPRPM-DRH	4	3
Nombre de mouvements internes	35	27
Nombre de notes particulières	60	56

BUREAU DE LA COORDINATION

➤ *La gestion comptable de la DPRPM*

▼ *Sur l'organisation,*

Dans le cadre de la démarche de certification des comptes engagée par le Département et plus particulièrement de la professionnalisation de la fonction comptable pilotée par la Direction des Finances, le Pôle Maîtrise d'ouvrage devenu en cours d'année 2019 le Pôle Ingénierie est chargé de réaliser l'ensemble des tâches comptables d'engagements et de mandatements pour les dépenses comme pour les recettes, et ce pour l'ensemble des services métiers de la DPRPM (PEV, le Pôle TERRITOIRE dont les UA, FDP).

Les deux services référents (SAF et OPC) ont poursuivi et consolidé la mise en œuvre des nouvelles procédures comptables établies en lien avec les obligations dues à cette démarche tout au long de l'année 2022.

▼ *La liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DPRPM*

Nombre de mandats émis pour le compte des services gestionnaires : (4098 en 2021, 3433 en 2020, 3973 en 2019) **4174 en 2022.**

▼ *Le suivi financier des Marchés Publics*

Type de marché	2021		2022	
	Nombre	Montant mandaté	Nombre	Montant mandaté
Accords-cadres à bons de commande	16	18.449.077 €	25	21.474.655,46 €
Marchés particuliers	107	8.421.659€	105	9.725.336,56 €
TOTAL	123	26.870.736,60	130	31.199.992,02

▼ Les recettes de la DPRPM

Le service assure le suivi et la liquidation des recettes :

	2022
Diverses Conventions	309.063,25
Révisions de prix négatives accords-cadres à bons de commande	38.874,61
Co-Maitrise d'ouvrage Itinéraires Alternatifs (GRAND PERIGUEUX)	1.234.670,68
Subvention Etat Voirie	36.182,03
Total des recettes d'investissement	1.618.790,57
Redevance d'occupation du domaine départemental	652.426,05
Produit exceptionnel dont dommages au Domaine Public	161.160,85
Redevances photovoltaïques	33.387,25
Gestion des baux	258.876,94
Remboursement de frais (dont taxes ordures ménagères)	20.913,19
Vente de marchandises et autres produits divers	15.374,12
Autres droits de stationnement et de location	54.025,80
Autres recettes diverses	2030,00
Total des recettes de fonctionnement	1.198.194,20
TOTAL GENERAL	2.778.379,31

SERVICE ETUDES ET TRAVAUX NEUFS - ROUTES

Ce service assure la maîtrise d'œuvre des grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il est composé de techniciens, dessinateurs, projeteurs, contrôleurs travaux et ingénieurs qui assurent le suivi des opérations depuis les études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux, en intégrant les phases intermédiaires que sont les avant-projets, les études détaillées, la préparation des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse technique des offres et le suivi des travaux (direction de l'exécution des travaux, opérations de réception).

ETUDES EN REGIE

En 2022, le service a réalisé en régie les études des projets routiers suivants, selon des objectifs opérationnels différents :

➤ Comparer, choisir ou étudier un tracé en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique ou de vérifier la faisabilité d'une opération :

- ✓ RD710 - giratoire du collège de LA ROCHE BEAULIEU à ANNESSE
- ✓ Faisabilité de l'accès au parcours d'eaux vives et aménagement RD936 BERGERAC
- ✓ RD 703 – aménagement d'un giratoire à LALINDE Intermarché
- ✓ RD 675 – aménagement du carrefour VDL BRANTOME
- ✓ CAB – RD32 – giratoire de LANXADE – PRIGONRIEUX
- ✓ Gd Pgx – RD6021 – bretelles d'accès à Créa-vallée – Coulounieix-Chamiers
- ✓ RD707 – THIVIERS – aménagement carrefour
- ✓ RD704 – SARLAT – giratoire France Tabac / madrazes
- ✓ RD 704 – appel d'offres GROLEJAC (en lien avec le service OA)
- ✓ RD 709 – études de reprise du remblai de la Ressègue BERGERAC

➤ Poursuivre les avants projets ou les projets détaillés :

- ✓ PRU CHAMIERES – PRO de l'aménagement de la tranche 3 du quartier de CHAMIERES à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ RD 6089 – aménagement d'un giratoire SAINT ASTIER Beauty Succès
- ✓ RD 703 – aménagement d'un giratoire à LALINDE Intermarché
- ✓ RD 49 – réparation effondrement DOMME
- ✓ RD 707 – reprise RD ST JEAN DE COLE
- ✓ RD 88 – BUSSEROLLES – rectification de virages
- ✓ Itinéraires alternatifs – CHAMPCEVINEL RD8/RD3, route de Marival à MARSAC et COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ RD 5E2 – aménagement du giratoire Firmin Bouvier à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- ✓ Itinéraires alternatifs – Carrefour des 4 routes à ATUR, giratoire RD 69 à CORNILLE, VC1 à CORNILLE, contournement Ouest de PERIGUEUX (ISA)
- ✓ RD 19 – dévoiement au droit de l'aéroport – BERGERAC
- ✓ RD936E2 – giratoire Jardiland - BERGERAC
- ✓ RD 8 – aménagement d'un giratoire à CORNILLE
- ✓ RD 15/RD 933 - aménagement d'un giratoire à MESCOULES et SIGOULES
- ✓ RD 78 - contournement de BOURDEILLES
- ✓ RD 704 giratoire de « Prends toi garde », déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 704 - déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 64 et 704 – aménagement d'un giratoire papeteries à CONDAT SUR VEZERE
- ✓ RD 706 – contournement de CAMPAGNE
- ✓ RD 709 - reprise des talus à BERGERAC (La Ressègue).
- ✓ Itinéraires alternatifs – PRO Sortie Nord de CORNILLE VC1 au carrefour de la RD 69
- ✓ Itinéraires alternatifs – PRO DCE VC5 ATUR
- ✓ RD 936 – aménagement d'un double Tourne à gauche à MONTCARET
- ✓ RD703 – CRAPODUCS – LE BUGUE
- ✓ Diverses petites opérations.

➤ Définir les emprises nécessaires aux enquêtes parcellaires et aux acquisitions foncières :

- ✓ Itinéraires alternatifs – aménagement de la VC1 à CORNILLE,
- ✓ RD 704 - déviation Nord de SARLAT
- ✓ RD 5E2 – aménagement du giratoire Firmin Bouvier à BOULAZAC ISLE MANOIRE

➤ Lancer les appels d’offres :

- ✓ RD 88 – BUSSEROLLES – Rectification de virages
- ✓ RD704 – Pont de GROLEJAC - Réhabilitation
- ✓ Itinéraires alternatifs, aménagement du giratoire de la RD 69 – Communes de CORNILLE et de SORGES LIGUEUX
- ✓ PRU CHAMIERES – DCE de l’aménagement de la tranche 3 du quartier de CHAMIERES à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ Itinéraires alternatifs – VC5 à ATUR,
- ✓ RD 709 - reprise des talus à BERGERAC et GINESTET

ETUDES EXTERIEURES

Les études demandant une spécificité particulière (études environnementales, études acoustiques, études « Loi sur l’Eau ») ou des moyens que n’a pas la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (enquêtes de circulation, géotechniques, levés topographiques) ont été confiées à des Bureaux d’études extérieurs en lien avec le responsable du Pôle Ingénierie et le service OPC.

MAITRISE D’ŒUVRE DES TRAVAUX NEUFS

En 2022, le service Etudes et Travaux Neufs Routes a assuré la surveillance des chantiers suivants :

- ✓ Itinéraires alternatifs – RD69 SORGES/CORNILLE - Giratoire
- ✓ Itinéraires alternatifs – RD2/VC5 – ATUR – carrefour des 4 routes
- ✓ Itinéraires alternatifs – VC5 ATUR – section 4 routes / moulin à vent
- ✓ RD704 – Pont de GROLEJAC – suivi des travaux préparatoires (confortement des piles)
- ✓ ANRU phase 2 – aménagement de la rue Tananarive et De Lattre de Tassigny COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ✓ RD 709 – Reprise talus GINESTET et BERGERAC
- ✓ RD 703 – suivi entretien chantier contournement BEYNAC

ILLUSTRATIONS DE CERTAINS CHANTIERS REALISES AU COURS DE L’ANNEE 2022

- ✓ RD704 Pont de GROLEJAC

La Route Départementale n° 704 relie SARLAT-LA-CANEDA à CAHORS via GOURDON et franchit la DORDOGNE au niveau de la limite des Communes de GROLEJAC et de CARSAC-AILLAC. Le pont, qui franchit la DORDOGNE est en béton armé type CANTILEVER. Sa longueur est de 241 mètres et il comporte trois travées.

Comme pour la plupart des ouvrages construits en béton pré-contraint, les calculs de l'époque n'ont pas assez anticipé l'évolution de la circulation et l'impact de la fréquentation. Aussi, à la suite à une inspection détaillée de 2020 par une entreprise spécialisée, l'ouvrage a été classé 3 au regard de la nomenclature IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art). Ce classement 3 a été attribué en raison de la corrosion avancée des éléments du tablier avoisinant les joints cantilevers qui engage la pérennité structurelle de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

Le Département a donc engagé un programme d'investigations sur les bétons et les aciers de l'ouvrage de manière à vérifier la capacité portante résiduelle de l'ouvrage. Celle-ci a conclu que la capacité maximale autorisée sur l'ouvrage devait être limitée à 12 tonnes.

Compte tenu de sa structure, sa capacité portante ne peut pas être augmentée et il ne peut pas être élargi. 260 Poids Lourds (PL) empruntent cet ouvrage chaque jour. Une déviation a été mise en place pour les PL supérieurs à 12 tonnes, par GOURDON en concertation avec le Département du LOT.

Ainsi, le Pont de GROLEJAC doit donc faire l'objet d'un confortement lourd, afin de retrouver un état de service correspondant au trafic d'un axe structurant tel que la Route Départementale 704.

Le programme de l'opération est le suivant :

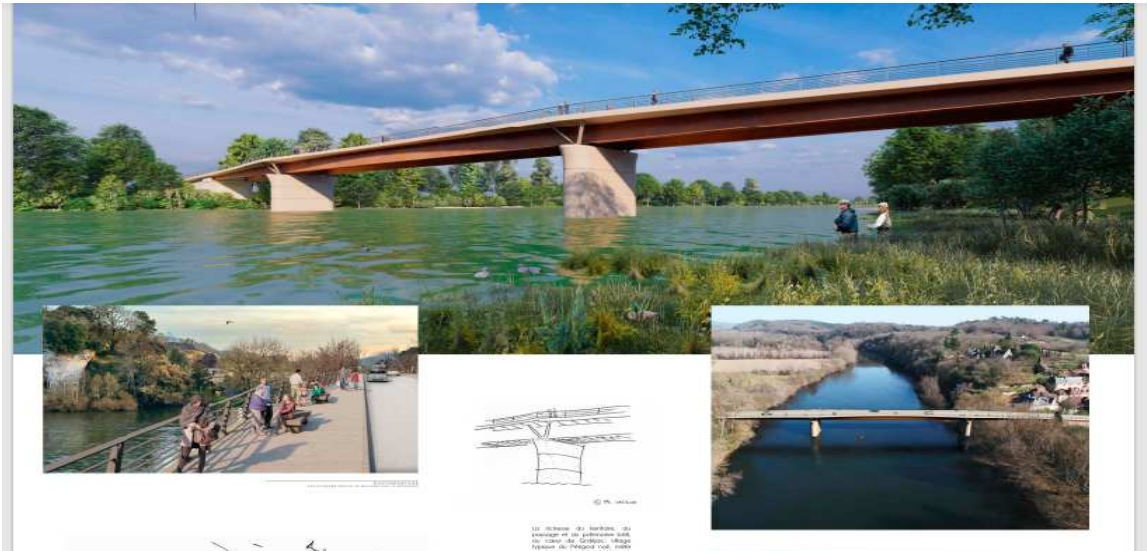
- porter l'ouvrage à une portance de 45t (et 70t pour des passages exceptionnels) ;
- élargir l'ouvrage selon le profil en travers suivant : voie bidirectionnelle de 6m + 1 trottoir accessible d'1m40 + 1 trottoir de service, avec un profil en long conservé ou à optimiser ou comportant une pente maximale de 5% ;
- respecter le délai global de 18 mois (études, accomplissement des procédures inhérentes et travaux comprenant la démolition et la réhabilitation) ;
- adopter un projet qui recueille l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la DREAL Aquitaine.

La complexité technique de l'opération a prévalu dans la décision de recourir à **un marché de type conception réalisation**.

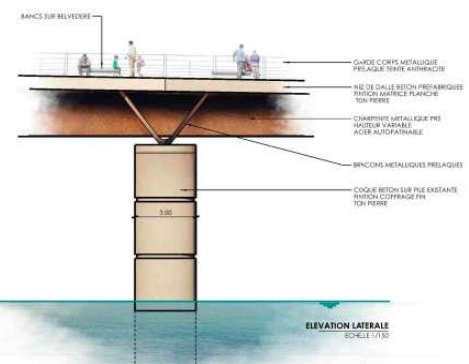
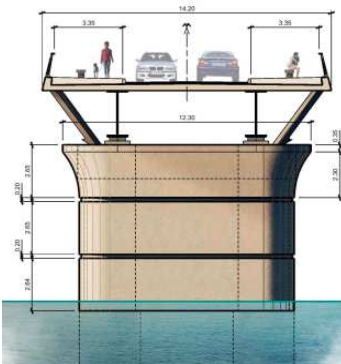
Cette procédure est justifiée par la recherche d'une solution optimisée de réparation ou de déconstruction- reconstruction partielle tenant compte de l'ensemble des contraintes d'ordre technique, environnemental, architectural, temporel, du délai de coupure du RD704 et de coût.

Le Groupement NGE Génie Civil s'est avéré le mieux disant et a été retenu.

Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage ont été engagés fin 2022 et nécessitent la coupure totale de la circulation sur le pont depuis le 3 avril 2023 pour une durée prévisionnelle de 11 mois.



131. Mise en place des barreaux de renforcement et des préfabriqués dans les caissons de béton. Montage définitif du pont sur pilotis. Photo de la construction du pont.





- ✓ Itinéraires alternatifs – VC5 ATUR – section moulin à vent / 4 routes



Retraitement en place

- ✓ Itinéraires alternatifs – VC5/RD2 – ATUR – les 4 routes



- ✓ ANRU phase 2 – aménagement de la rue Tananarive et De Lattre de Tassigny
COULOUNIEIX-CHAMIER



- ✓ RD 709 – Reprise talus GINESTET et BERGERAC



Stabilité système Gripple

- ✓ Itinéraires alternatifs – RD69 – Giratoire CORNILLE/SORGES



SERVICE OUVRAGES D'ART

Ce service assure, à l'exception d'ouvrages d'art de grand gabarit (BEYNAC ET GROLEJAC par exemple) requérant des compétences particulières, la maîtrise d'œuvre des ouvrages d'art inclus dans les grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il gère avec les Unités d'Aménagement (grands ouvrages suivis par le service Ouvrage d'Art et petits ouvrages suivis par les Unités d'Aménagement) la surveillance et l'entretien du patrimoine ouvrages d'art départemental qui se compose, tel qu'il est actuellement recensé dans la base de données AREO de la DPRPM, d'environ 9 000 aqueducs (ouverture < 2 m) et environ 1 000 ponts (ouverture >2 m), dont 200 grands ouvrages faisant l'objet d'inspections détaillées par des bureaux d'études extérieurs spécialisés tous les 6 ans.

Ce patrimoine vieillissant nécessite une vigilance et des interventions accrues. Bien que fort heureusement le patrimoine départemental soit essentiellement constitué d'ouvrages maçonnés résistants mieux aux affres du temps, 15% des grands ouvrages souffre de pathologies structurelles qu'il convient de traiter en urgence.

Le budget d'investissement dévolu aux ouvrages d'art est ainsi passé de 1 M€ en 2019, à 1,5 M€ en 2020, 3 M€ en 2021 et 3M € en 2022.

Les attentes et les exigences règlementaires également évoluent et le service OA doit aujourd'hui dépasser les aspects techniques, financiers et sécuritaires pour intégrer les obligations de protection de l'environnement et les évolutions de la demande de mobilité (piste cyclable, PMR,...).

Éléments marquants de l'année 2022 :

- *l'achèvement des travaux de réhabilitation du pont maçonné de CUBJAC.*
- *l'achèvement des travaux de réhabilitation du pont maçonné de VERNEUIL à CHAMPAGNAC DE BELAIR.*
- *le confortement du pont du CHANGE sur la Commune de BASSILLAC AUBEROCHE.*
- *le confortement de la Falaise de LAVAUR.*
- *l'élargissement et de l'aménagement du pont de MOULEYDIER.*
- *la mise en sécurité du pont de SAINT LEON SUR VEZERE.*
- *le confortement de la digue de l'étang des Forges sur les Communes du BOURDEIX et d'ETOUARS.*
- *la dévégétalisation des Falaises des Roches Blanches à BADEFOLS SUR DORDOGNE.*

Les maîtrise d'œuvre études et travaux de ces ouvrages ont été assurées par le service ouvrages d'art, hormis pour le barrage de l'étang des Forges (études confiées au bureau Géolithe) et les falaises de BADEFOLS SUR DORDOGNE (études confiées au bureau Hydrogeotechnique)

En 2022, le service ouvrage d'art a réalisé ou suivi les études externalisées suivantes :

- étude de portance résiduelle de 6 ouvrages (Pont de CAMPAGNE, de VIC, de CENAC, de SOURZAC, de SAINT LEON SUR VEZERE, le Pont Rouge à EXCIDEUIL)

- poursuite des études de portance des Ponts de Le FLEIX et de SAINT CAPRAISE DE LALINDE
- finalisation des études et marchés de travaux du confortement du pont de MENESPLET, prévu en travaux à l'orée de l'année 2023
- finalisation des études et marchés de travaux de remplacement du platelage de la passerelle du pont du BUGUE, prévue en travaux en 2023
- la finalisation des études et marchés de travaux de confortement et d'élargissement du pont de CUBAS à CHERVEIX CUBAS et ANLHIAC prévu en travaux en 2023
- la collaboration à l'établissement du marché de conception réalisation du pont de GROLEJAC sur la DORDOGNE
- les études et la finalisation du marché de travaux du pont du GARRIT.

Projection d'études à venir :

- Marché de maîtrise d'œuvre concernant les projets de confortement, de reconstruction et/ou d'élargissement :
 - Pont de la MOULINE à GROLEJAC
 - Pont métallique de SOURZAC
 - Pont de CAMPAGN
 - Pont de MAREUIL sur le RD 939
- Etude de faisabilité de confortement du Pont de VIC au BUISSON DE CADOUIN
- Etude complète de confortement de la falaise de BADEFOLS SUR DORDOGNE.

ILLUSTRATIONS DE CERTAINS CHANTIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2022

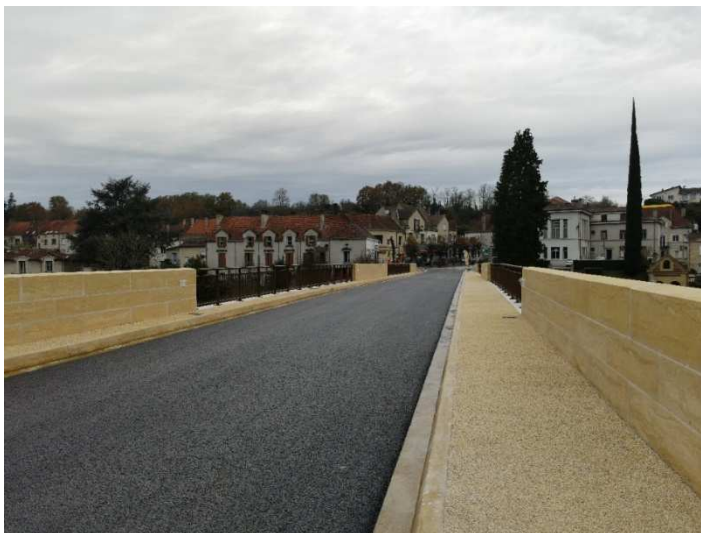
- Pont de CUBJAC sur l'AUVEZERE



- Pont de VERNEUIL sur la DRONNE



- Pont de MOULEYDIER sur la DORDOGNE



Après une vérification aux calculs voûte de la résistance de l'ouvrage, une dalle générale en béton armé permet de résoudre les problèmes d'étanchéité, et de mieux répartir les contraintes routières sur les maçonneries.

De plus, un élargissement de la chaussée de 1.00m avec une circulation piétonne réglementaire adaptée au PMR a été réalisé.

L'aménagement surfacique ainsi que le choix des matériaux au fait l'objet d'une attention particulière.



- Digue de l'étang des Forges à ETOUARS et le BOURDEIX

Le Conseil Départemental a conforté la Digue de l'étang des Forges, située sur le RD3, sur le territoire des Communes d'Etouars et du Bourdeix.

En effet, le disjointoiement général des maçonneries de la paroi amont, ainsi que des défauts d'étanchéité des ouvrages usiniers et de vidange de l'étang ont entraîné des venues d'eau au travers du corps de digues

Ces pathologies ont provoqué l'apparition de fontis sur les accotements et une baisse de capacité portante du barrage (déformation de la chaussée).

Les travaux ont consisté principalement à abaisser les niveaux de eaux de l'étang afin de pouvoir réparer les ouvrages de vidange et de régulation de l'étang (pose d'un moine hydraulique, d'une vanne de débit de réserve, d'une surverse), d'étancher le parement amont au moyen d'une paroi en béton projeté ancrée, et de conforter le mur aval.

L'aménagement surfacique a également été traité.

- **Pont de SAINT LEON SUR VEZERE (sécurisation)**



Cette sécurisation a été réalisée en régie par le service serrurerie du Parc Départemental

BUREAU MAITRISE D'ŒUVRE ADMINISTRATIVE

Le Bureau Maîtrise d'Œuvre Administrative, pour les deux services Etudes et Travaux Neufs Routes et Ouvrages d'Art, effectue :

- ✓ l'ensemble de la gestion administrative des commandes et marchés d'études, de services courants, de maîtrise d'œuvre et de travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée intégralement, ou est partiellement externalisée, par les services ETNR et OA,
- ✓ l'élaboration, le suivi financier et budgétaire des commandes et marchés des services ETNR et OA,
- ✓ la veille juridique en matière de marchés publics,
- ✓ la rédaction des rapports en Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Maître d'œuvre (MOE) et relecture des rapports du maître d'ouvrage (MOA),
- ✓ les tâches administratives des services ETNR et OA (rédaction des rapports, classement/archivage, intégration GECCO, ...)
- ✓ l'accompagnement de l'amélioration continue des procédures formalisées dématérialisées relatives aux missions de maîtrise d'œuvre en lien avec la référente GECCO.

LE PÔLE TERRITOIRES

Le Pôle Territoires comportait début 2022, 297 agents répartis entre :

- Les huit Unités d'Aménagement
- Le siège organisé autour de deux bureaux « Entretien Routier » et « Exploitation Routière et SIG » et de deux Chargés de mission « Sécurité Routière » et « Chef d'UA ».

Ses missions principales, au sein de la DPRPM, sont la mise en œuvre et l'application de la politique routière départementale, la gestion, l'exploitation et l'entretien des 4 976 km du réseau routier, la gestion des crises routières, la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement, des opérations de sécurité, la gestion du domaine public et la gestion du système routier d'information géographique en étroite concertation avec la DSIN, le suivi de l'activité « Exploitation » des Unités d'Aménagement, des mobilités ferroviaire et aérienne et l'expertise « Sécurité Routière » .

Le Chargé de mission « Chef d'UA » intervient en expertise et en soutien, auprès de l'ensemble des Unités d'Aménagement et des bureaux du siège.

LES UNITES D'AMENAGEMENT

Les Unités d'Aménagement, à dominante routière, ont pour missions d'assurer la représentation du Conseil départemental pour l'application des politiques routières départementales et de les décliner à l'échelon territorial.

Elles constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute demande des élus en termes d'aménagement de traverses, d'opérations de sécurité, de signalisation routière, de gestion du domaine public et d'une manière générale de toute réclamation relative au réseau routier départemental.

Elles effectuent les propositions en termes de programmations annuelles (entretiens chaussées, ouvrages d'art, signalisation verticale et horizontale, glissières et matériels).

Leur effectif oscille entre 33 et 40 agents soit un total de 278 agents pour les 8 unités.

Elles gèrent un linéaire moyen de routes d'environ 600 km compris entre 527 km pour l'unité d'aménagement de PERIGUEUX et 757 km pour celle de NONTRON. Il convient toutefois de relativiser ces linéaires en fonction du type de voirie, de la topographie et de la nature des sous-sols, voire des contraintes d'exploitation aux abords de PERIGUEUX ou BERGERAC, sans omettre l'afflux touristique estival dans le Périgord noir.

→ LES MISSIONS :

Entretien routier et exploitation :

Outre la mise en œuvre de la politique routière départementale, les Unités d'Aménagement ont pour missions la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental, soit 4 976 km répartis en 1 418 km de réseau structurant et principal et 3 558 km de réseau ordinaire.

208 personnes sont directement affectées sur ces tâches d'entretien et d'exploitation, dont 183 agents d'exploitation se répartissent au sein de 24 secteurs, comprenant 32 centres d'exploitation.

Les interventions en entretien se font sous plusieurs formes :

- travaux en régie avec le matériel qui est affecté à chaque Unité d'Aménagement, pour le fauchage, le débroussaillage, l'élagage, l'entretien des aires d'arrêt et des aires de pique-nique, l'entretien ponctuel des chaussées, l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (fossés, ouvrages d'arts, saignées, cunettes, bassins), la reprise des marquages au sol (intersection), l'entretien et la pose de dispositifs neufs en termes de signalisation directionnelle et de police.

- travaux en chantiers mixtes avec le Parc, point à temps, gros élagage, curage de fossés,

- travaux confiés au Parc : réalisation de marquage au sol, implantation de glissières,

- travaux confiés à l'entreprise (notamment programme d'entretien routier, opérations de sécurité...).

La gestion évènementielle :

Les Unités constituent un maillon très important lors de la gestion opérationnelle d'événements de crise, d'accident ou d'incident affectant le réseau routier départemental.

La période de viabilité hivernale, du 29 novembre 2021 au 7 mars 2022, a mobilisé un peu plus de moyens que l'année précédente. En 2021-2022 cette mission a induit 2 400 heures de sortie (+28%) et l'utilisation de 337 tonnes de sel (+21%). Ce qui reste toutefois, sans comparaison, avec la dernière grosse crise hivernale de 2009-2010 (5 631 heures de sortie et 3 000 tonnes de sel)

Les équipes d'astreintes des Unités d'Aménagement peuvent intervenir sur accidents et incidents 24h/24, 365j/365, des mises en place de déviations, du nettoyage de chaussée, tronçonnages d'arbres, sécurisation de chaussée, etc.

Au cours de l'année 2022, cette activité a engendré 10 738 heures supplémentaires dont 3 534 h de nuit et 1 449 h de dimanche et jours fériés. Il convient de noter que l'année 2022 a été marquée par de nombreuses sorties en lien avec différentes intempéries plus ou moins violentes notamment des orages, dont celui de grêle du 20 juin 2022 en Ribéracois, qui a affecté le fonctionnement des UA pendant plusieurs semaines.

Gestion du domaine public :

La quasi-totalité des demandes d'occupation du domaine public routier départemental est instruite et délivrée au niveau des Unités d'Aménagement. Pour les dossiers à enjeux, elles rédigent des avis à l'attention du service Foncier Domaine Public en charge de la réponse.

Les statistiques 2022 font apparaître un chiffre total de l'ordre de 26 819 dossiers en hausse de +18% par rapport à celle de 2021. Cette forte hausse est essentiellement due à la montée en puissance du déploiement de la fibre conduit par le SMPN.

- Avis émis dans le domaine de l'Urbanisme opérationnel (638) et des outils de planification de type P.L.U. et cartes communales (17).

- Instruction et rédaction d'arrêtés de circulation temporaires (3 500)

- Instruction et délivrance de **permissions de voirie** pour l'occupation du Domaine Public, au profit de particuliers, ou de réseaux divers (1512) **en hausse de 6%**
- Réponse aux **DT/DICT** regroupant toute intervention dans les emprises publiques (16 941) **en hausse de 20%**
- Préparation des arrêtés permanents de circulation prise en charge par les UA courant 2022 (92)
 - Recadrage en termes d'affichage publicitaire
 - Nombreux courriers adressés aux riverains pour l'entretien de leurs plantations en limite avec le domaine public, l'emploi inapproprié de produits phytosanitaires, ...
 - Recadrage en termes d'affichage publicitaire
 - Nombreux courriers adressés aux riverains pour l'entretien de leurs plantations en limite avec le domaine public, l'emploi inapproprié de produits phytosanitaires, ...

La gestion administrative des dégâts au domaine public, la préparation des estimatifs en vue du recouvrement des sommes engagées pour la réparation des dégâts ainsi que le suivi technique des réparations sont également effectués par les Unités d'Aménagement.

Dans le cadre des transports scolaires, les Unités d'Aménagement sont amenées par convention, à émettre des avis sur les circuits et points d'arrêt, ceci en liaison étroite avec la Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine, y compris sur voies communales ou communautaires.

La maîtrise d'œuvre :

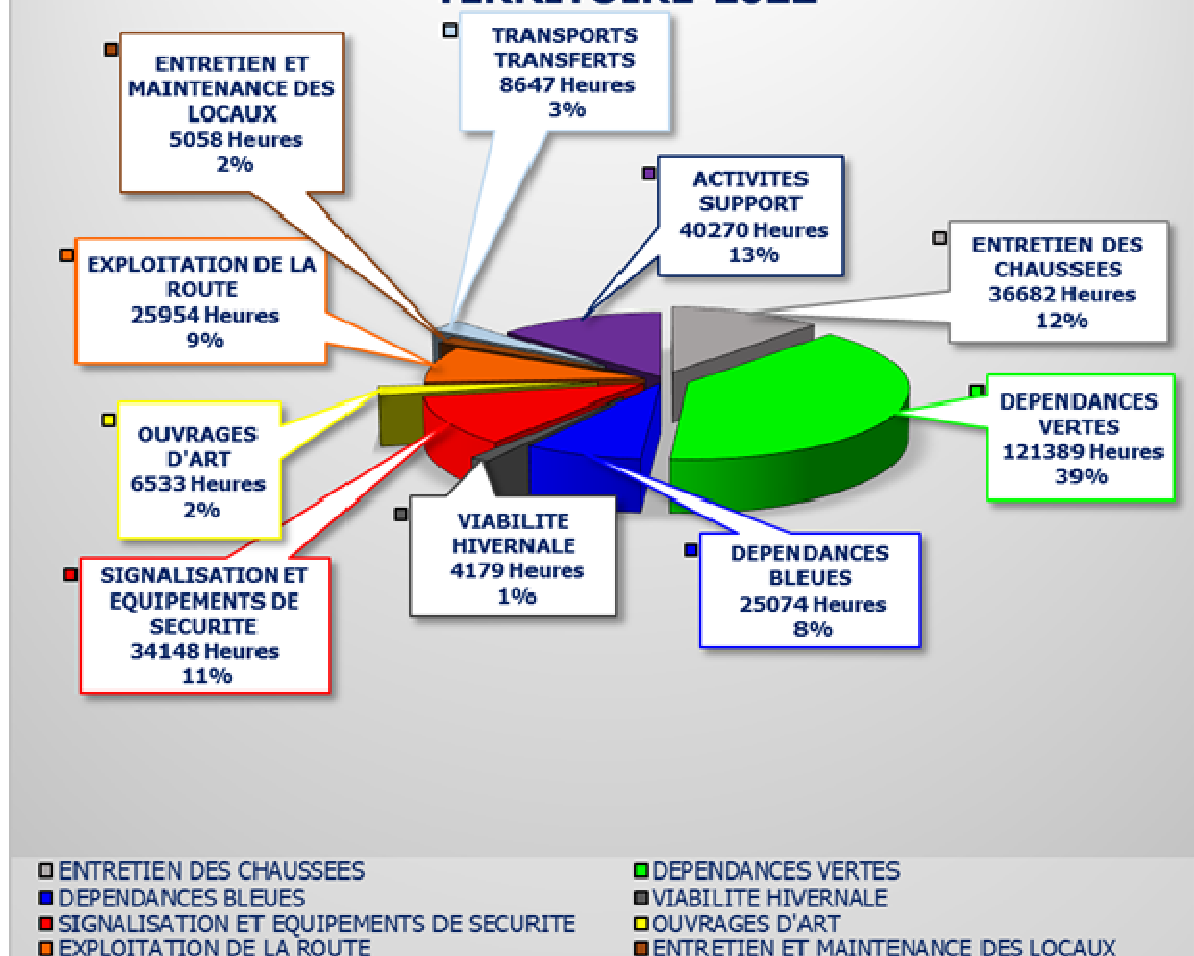
Les Unités d'Aménagement ont assuré des missions de maîtrise d'œuvre (études + travaux) des petites opérations d'investissement, des Opérations de Sécurité, des travaux d'entretien programmés ou courants (chaussées et ouvrages d'art), des démolitions ainsi que des travaux sur chaussées en traverses d'agglomération.

Elles ont également répondu à de nombreuses sollicitations de la part des collectivités en matière de gestion de domaine public, de signalisation, de données techniques...

Bilan de l'activité globale de la filière exploitation des unités d'aménagement en 2022 :

Source Trust.CHA 2022

BILAN des HEURES d'ACTIVITES POLE TERRITOIRE 2022



LE BUREAU ENTRETIEN ROUTIER

Les missions :

Etablissement, pilotage et suivi des programmes d'entretien routier et des équipements routiers (signalisation horizontale, verticale, dispositifs de retenue, signalisation dynamique ...).

Accompagnement technique des Unités d'Aménagement et des bureaux d'études et travaux neufs.

Arrêtés permanents en lien avec les Unités d'Aménagement.

Instruction des transports exceptionnels.

L'entretien programmé :

La politique de remplacement des enduits superficiels traditionnels par des enrobés coulés à froid de type coulis, plus onéreux, mais aussi plus sécurisants lors de leur mise en œuvre car moins de rejet de gravillons, et plus confortables à l'usage, a été poursuivie. Il n'en reste pas moins que la technique des enduits superficiels reste la moins onéreuse pour des routes

départementales faiblement circulées. En parallèle, certains itinéraires structurants du réseau routier ont été revêtus en enrobés bitumineux tièdes.

L'efficacité des équipes départementales de terrain ainsi que celle des entreprises qui nous accompagnent, a permis de réaliser la totalité des programmes d'entretien routier.

Une partie des routes a fait l'objet d'interventions plus légères, au travers notamment de la mise en œuvre d'enrobés à froid ou de diverses interventions effectuées en régie par les équipes des Unités d'Aménagement.

A travers la « Convention d'Engagement Volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 » et approuvée par l'Assemblée Départementale en 2012, le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant le tonnage d'enrobés bitumineux tièdes et la surface de retraitement en place.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2022 pour l'entretien des routes se répartissent de la manière suivante :

Investissement

Revêtements sur la voirie départementale	13 923 200 €
Opérations sécurité.....	354 850 €
Travaux divers de voirie	847 059 €
Covid	206 998 €
Révisions de prix.....	2 294 047 €
.....	17 626 154€

Fonctionnement

Travaux connexes liés aux revêtements programmés.....	1 277 315 €
Entretien courant et réparations de la voirie (y compris : location de matériel)	4 600 597 €
Marquage, signalisation horizontale verticale, comptages.....	974 017 €
Révision des prix	108 169 €
.....	6 960 098 €

Ces différentes sommes ont notamment permis de réaliser les linéaires suivants :

Enrobés Bitumineux.....	41 km
Matériaux bitumineux coulés à froid de type coulis	132 km
Enduits superficiels	95 km

L'ensemble de ces travaux a été réalisé soit par application de marchés généraux (accords-cadres), soit par la passation de marchés particuliers.

Les transports exceptionnels :

Suite à la réorganisation de l'instruction des transports exceptionnels à la Direction Départementale des Territoires, la DPRPM est systématiquement destinataire pour avis, hors convention avec les services de l'Etat, des demandes concernant les routes départementales. Cette activité, dévolue au Bureau Entretien, a représenté une instruction de 292 dossiers. Il est à noter, le caractère de plus en plus surdimensionné des camions comportant des caractéristiques (longueur, largeur et poids) vraiment exceptionnelles.

LE BUREAU EXPLOITATION ROUTIERE ET LE SIG

Les missions :

Suivi et développement de l'exploitation routière (comptages routiers, plans de gestion des trafics, viabilité hivernale, information routière, suivi météo).

Développement et gestion du système d'information géographique routier (SIG), cartographie.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2021 pour Le Bureau Exploitation Routière et SIG se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement :

Comptages routiers/IPG/Logipro/Stations météos	143 491 €
Prévisions Météos	19 742 €

Investissement :

Nouvelles stations de comptages	85 209 €
---------------------------------	----------

La viabilité hivernale (VH) :

La saison 2021-2022 a été caractérisée par un hiver doux et pluvieux donc une activité hivernale classique, soit un coût de 671 649 €, montant supérieur d'environ de 7% à l'hiver précédent, répartis en charge de personnel (astreintes et heures supplémentaires), location de matériel de VH, en achat de sel et maintenance d'Indicateur de Profondeur de Gel (IPG). Cette augmentation est due à un hiver moins clément que l'an passé, qui a entraîné une augmentation des sorties de patrouillages et de traitements VH par rapport à la VH 2020-2021.

Les IPG sont relevés automatiquement depuis le Bureau Exploitation tous les matins à partir de 9h et transmis au Laboratoire départemental pour analyse.

Le Système d'Information Géographique (SIG) :

Le développement du Système d'Information Routier (SIR) a continué tout au long de l'année, avec une forte augmentation de nouvelles applications et de ce fait une progression à l'utilisation de celles-ci par les agents de la DPRPM. Une assistance technique permanente de la part des deux référents SIR a permis de résoudre rapidement les problèmes rencontrés par ses utilisateurs.

Dans le cadre du développement de la mobilité, l'application de remontée d'information, type accident ou incident mais également patrouillage, via SMARTPHONE a été mise en production dans toutes les unités d'aménagement.

La mise en place de groupes de travail GDP (Gestion du Domaine Public) permet de remettre à jour les modèles d'arrêtés pour les uniformiser dans chaque Unité d'Aménagement.

L'assistance GDP par les deux référents SIR a permis une évolution rapide de l'application et la résolution des problèmes.

L'année 2022 est marquée par l'évolution des outils GEOMAP tant pour les données SIR que GDP.

GEOMAP GDP migre en DPA.

Le SIR en GPV.

Pilotées par la DSIN ces migrations sont très consommatrices de temps et connaissent un retard important par rapport aux prévisions initiales de migration.

Les comptages routiers :

362 comptages routiers ont été réalisés et analysés par le Bureau Exploitation Routière. Ces comptages sont de différents types :

-79 sont permanents

-152 sont des comptages tournants (1 semaine / trimestre) soit 640 compteurs posés,

-131 comptages ont permis de répondre à 72 demandes ponctuelles d'analyse de trafic et/ou de vitesse.

L'ensemble de ces données est utilisé en interne pour justifier d'aménagements spécifiques, pour affiner nos politiques d'investissement et sont accessibles au public sur le site internet du Département

MISSION SECURITE

Mission de conseil, de formation et d'audit.

Cette mission a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité non courants, principalement rencontrés par le service Etudes et Travaux Neufs et les Unités d'Aménagement. Elle assure de surcroît une veille réglementaire :

- Assistance technique des services routiers départementaux,
- Validation des programmes d'opérations de sécurité et d'aménagement de traverses,
- Avis techniques pistes cyclables et autres vélos routes,
- Avis sur certificats d'urbanismes et permis de construire au titre de la sécurité des accès,
- Audits des travaux avant ouverture à la circulation publique,
- Participation aux actions de prévention routière menées par les services de l'Etat (PDASR, enquêtes « agir »),
 - Animation et veille réglementaire,
 - Participation au « Conseil Départemental junior »,
 - Suivi de l'accidentalité départementale avec accès aux données de l'Observatoire de la Sécurité Routière (convention de droit d'accès TRAXY aux fichiers BAAC) ou échanges directs.
- Echanges avec UA, équipes d'astreinte suite aux rapports puis analyse sur site pour compréhension des circonstances ou interprétations si nécessaire. Communication avec la préfecture sur données polices des accidents corporels.

- Analyse et préconisations éventuelles pour mise en œuvre de mesures palliatives pouvant donner lieu à des aménagements de sécurité, renforcement de signalisation, dispositifs de sécurité en concertation avec les Unités d'aménagement.
- Mission « Qualité des Etudes », procédure de contrôle et conseil concernant tous les projeteurs routiers et visant à les accompagner et de s'assurer du respect des règles en matière de géométrie et sécurité.

LE SUIVI D'ACTIVITE ROUTIERE

L'objectif est de connaître le coût des travaux réalisés en régie par les unités d'aménagement afin d'être en capacité de justifier du bon emploi des crédits délégués.

Le logiciel Trust.CHA de la société GFI permet :

- D'enregistrer les activités des agents sur les secteurs d'exploitation,
- De gérer les coûts relatifs aux activités du pôle Territoires,
- De construire des statistiques d'analyses et des bilans de ces activités,
- De produire des états relatifs au paiement des heures supplémentaires et des astreintes pour le personnel.

La mise en œuvre d'une interface TRUST/ GEOMAP permet, par une remontée dans GEOMAP des données saisies dans TRUST, de suivre cartographiquement l'évolution de certaines tâches.

Les analyses statistiques produites sont fortes d'enseignement en matière d'utilisation de nos moyens et produisent des critères objectifs servant de base à nos réflexions sur l'optimisation de nos moyens, dont le matériel.

LES MOBILITES

L'aérien :

L'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD

Le SMAD a concédé l'exploitation de l'aéroport BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD au groupement EGC AERO à compter du 1^{er} février 2020, dont les actionnaires sont :

➤ la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Dordogne à hauteur de 51% des parts

➤ EGIS pour 49% des parts.

EGC AERO emploie actuellement 41 salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). L'aéroport dessert 12 destinations via 4 compagnies :

➤ RYANAIR : EAST MIDLANDS – CHARLEROI – LIVERPOOL -BOURNEMOUTH – BRISTOL – LONDRES – PORTO

➤ TRANSAVIA : ROTTERDAM

➤ BRITISH AIRWAYS : LONDRES CITY – SOUTHAMPTON

➤ JET2COM : BIRMINGHAM – MANCHESTER – LEEDS.

L'année 2020 a été marquée par une très forte chute du trafic passagers en lien direct avec la situation sanitaire. Il en a résulté une perte d'activité en 2020 de -80,7% par rapport à 2019 (55 0044 passagers contre 285 182 en 2019) et une reprise très limitée en

2021 du fait du maintien de mesures restrictives au Royaume-Uni au cours de l'été (69 446 passagers soit une baisse de 75% par rapport à 2019). L'année 2022 marque une reprise plus franche (environ 219 000 passagers) mais reste toujours en recul de près de 25% par rapport au trafic de référence d'avant crise.

Lors du Comité Syndical du 20 décembre 2021, le Président du SMAD a rappelé que depuis 18 mois la pandémie COVID-19 impacte la fréquentation de l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PERIGORD et a conduit à dégrader la situation financière de la plateforme.

Dès le début de la crise, le SMAD a assumé ses responsabilités en accompagnant la Société EGC AERO par l'octroi de subventions exceptionnelles, afin d'assurer sa pérennité, à hauteur de 862.055 € HT. Il convient de préciser que ces aides ont été versées sans contribution supplémentaire de la part des collectivités membres du SMAD.

Au regard des difficultés rencontrées par l'exploitant, le SMAD propose de renégocier le contrat de Délégation de Service Public (DSP) qui le lie pour une durée de 12 ans à EGC AERO.

EGC AERO a demandé une nouvelle participation exceptionnelle du SMAD pour l'année 2022. Le SMAD n'y a pas donné suite, préférant au contraire réaliser un avenant à la convention de DSP pour couvrir l'ensemble des pertes liées à la crise sanitaire.

La Société IENAIR associé à M. Reynald BRIEC du Cabinet d'avocats EY ont été mandatés par le SMAD pour le conseiller et l'assister dans cette gestion de crise.

Les négociations ont été menées durant l'année 2022 et ont récemment abouti à l'approbation d'un avenant par le Conseil Syndical le 31 janvier 2023.

Par ailleurs, le SMAD finançait des actions marketing auprès du Comité Départemental du Tourisme. Dorénavant, le CDT assurera la promotion touristique de la destination Dordogne-Périgord via un accord-cadre de service. Le Département versera directement sa participation au CDT pour lui permettre de mener à bien cette mission.

L'aéroport de PERIGUEUX-BASSILLAC

Lors du Comité Syndical du SMAD du 18 décembre 2019, il a été arrêté que l'élargissement du champ d'intervention du SMAD prendrait la forme de la création d'une compétence additionnelle pour 2 de ses membres (Conseil départemental et Le Grand Périgueux), avec création d'un Budget annexe, pour l'exploitation de la plateforme aéroportuaire de Bassillac.

Cette exploitation s'effectue de manière provisoire depuis le 1^{er} mars 2020, via le véhicule juridique du sous-traité de gestion, le temps que le propriétaire de l'infrastructure – la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) – mette en place un autre dispositif de type régie ou délégation de service public.

Pour la période transitoire s'échelonnant du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021, durant laquelle le sous-traité de gestion demeure en vigueur, les concours financiers d'équilibre du Grand Périgueux et du Conseil départemental nécessaires à l'exploitation de l'aéroport de

PERIGUEUX-BASSILLAC ont été maintenus, à hauteur de 50 % pour chacun des deux partenaires.

Par courrier en date du 18 octobre 2021, Monsieur le Préfet de la Dordogne a validé le principe d'une prolongation de deux ans du sous-traité de gestion pour l'aérodrome de PERIGUEUX-BASSILLAC dans l'attente du choix et de la mise en place d'un nouveau mode de gestion de l'aérodrome par son propriétaire la CCI de la Dordogne.

Un avenant n° 6 a été approuvé en ce sens le 20 décembre 2021 par le SMAD, pour proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2022, entre le SMAD et la CCI.

Un nouvel avenant n° 7 a été approuvé le 20 décembre 2022 par le SMAD, pour proroger une dernière fois la convention jusqu'au 31 décembre 2023, entre le SMAD et la CCI. Il importe qu'en 2023, la CCI mette en place impérativement un nouveau mode de gestion de l'aérodrome, la situation juridique actuelle du sous-traité de gestion ne pouvant perdurer.

Le financement

Concernant les charges liées au fonctionnement courant des aéroports ainsi qu'aux investissements relatifs au maintien du potentiel déduction faite des subventions reçues et des autres recettes de fonctionnement du Syndicat Mixte, la quote-part des membres est fixée à :

- *Pour l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :*
 - *Département de la Dordogne :* 43 %
 - *La Région Nouvelle Aquitaine :* 25 %
 - *La Communauté d'Agglomération Bergeracoise :* 26 %
 - *La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » :* 6 %

- *Pour l'aéroport de Périgueux-Bassillac :*
 - *Département de la Dordogne :* 50 %
 - *La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » :* 50 %

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, le montant total de la contribution départementale au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est élevé à : 1.276.792,66 € se répartissant comme suit :

➤ 1.055.263,85 € au titre de la participation statutaire, (Section fonctionnement) :

- 914.263,85 € pour l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PÉRIGORD,
- 141.000 € pour l'aéroport de PERIGUEUX-BASSILLAC.

➤ 221.528,81 € au titre du remboursement des annuités d'emprunt (Section investissement) pour l'aéroport de BERGERAC-DORDOGNE-PÉRIGORD.

LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL



Ses missions :

- Il achète, gère et assure la maintenance du parc automobile de l'ensemble de la collectivité.
- Il achète, gère et assure la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins de travaux routiers mis à disposition des Unités d'Aménagement et du Pôle Paysage Espaces Verts.
- Il possède un laboratoire routier en charge des analyses de sols, des matériaux constitutifs des chaussées, des bétons hydrauliques et bitumeux. Il procède à des études de structures, il assure de l'assistance technique et des expertises auprès de nos différents services routiers.
- Il effectue des travaux routiers avec son équipe d'exploitation routière : Signalisation horizontale, poses et réparations de glissières de sécurité, comptages routiers, entretien de la signalisation dynamique, affichage dans les abribus, et autres travaux divers de voiries, majoritairement pour la collectivité mais aussi ponctuellement pour des tiers



- Il effectue des travaux routiers en chantiers mixtes, en venant en appui des UA : élagage, travaux de Point A Temps Automatique (PATA), curage de fossé et terrassement.

Son organisation :

Le Parc est doté d'une relative autonomie fonctionnelle et financière, de par l'institution d'un budget annexe au budget principal du Département.

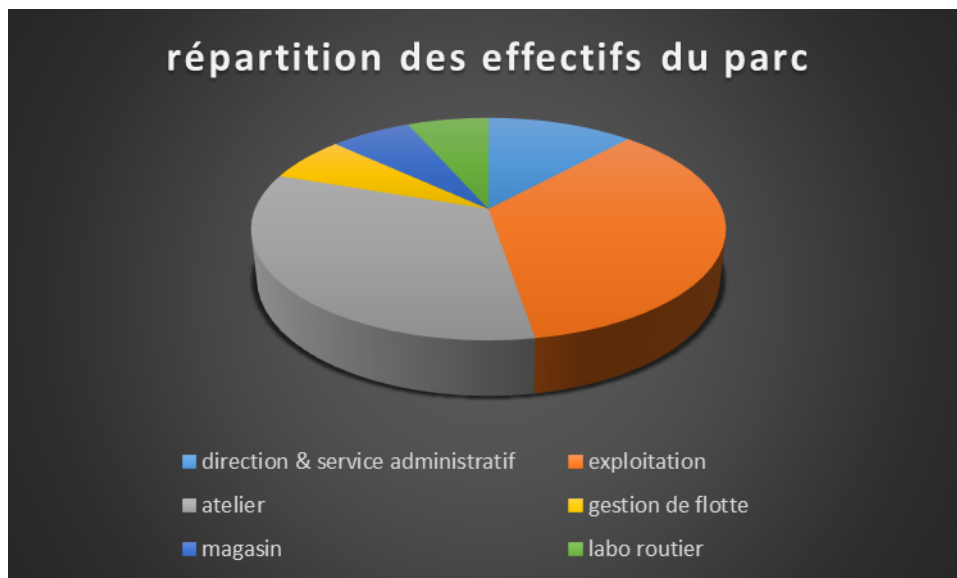
Le Parc agit comme prestataire de services de la Collectivité et ponctuellement pour les tiers.

Les locations et travaux sont facturés sur la base d'un barème voté par l'Assemblée Départementale dont les prix unitaires sont la résultante d'une comptabilité analytique incluant l'ensemble des charges, dont le salaire des personnels.

Son personnel :

Il est composé de 76 agents se répartissant de la manière suivante :

- Direction et service administratif : 9 agents
- Exploitation : 27 agents
- Atelier : 25 agents
- Gestion de flotte : 5 agents
- Magasin : 5 agents
- Laboratoire routier : 5 agents



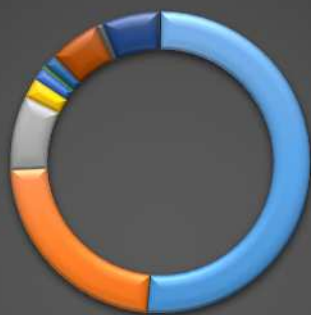
Le Parc supporte l'intégralité des charges de son personnel.

Son budget de fonctionnement 2022 :

Ses recettes, s'établissant à **10.338.702.35 €**, se composent de :

- ✚ Produit des locations pour 5.463.091.55 €,
- ✚ Travaux entrepris en régie et en chantiers mixtes avec les unités d'aménagement, travaux exécutés pour le compte d'autre collectivités (curage de fossés, élagage, signalisation horizontale, glissières, PATA...) pour 2.353.038.60 €
- ✚ Prestations diverses atelier et laboratoire pour 828.893.60 €,
- ✚ Activité commerciale pour 219.933.73 €,
- ✚ Redevance pylône ORANGE pour 8 445.14 €
- ✚ Annulation de mandats pour 31.375.20 €
- ✚ Produits exceptionnels : 146.117.53 €
- ✚ Participation COVID + équilibre budget 568 412.21 €
- ✚ Produits de cessions : 83.803.26 €
- ✚ Stock fin d'exercice : 623.874.50 €
- ✚ Divers (remb. Personnel, différences sur réalisations) : 11.677.62 €

Recettes de fonctionnement 2022



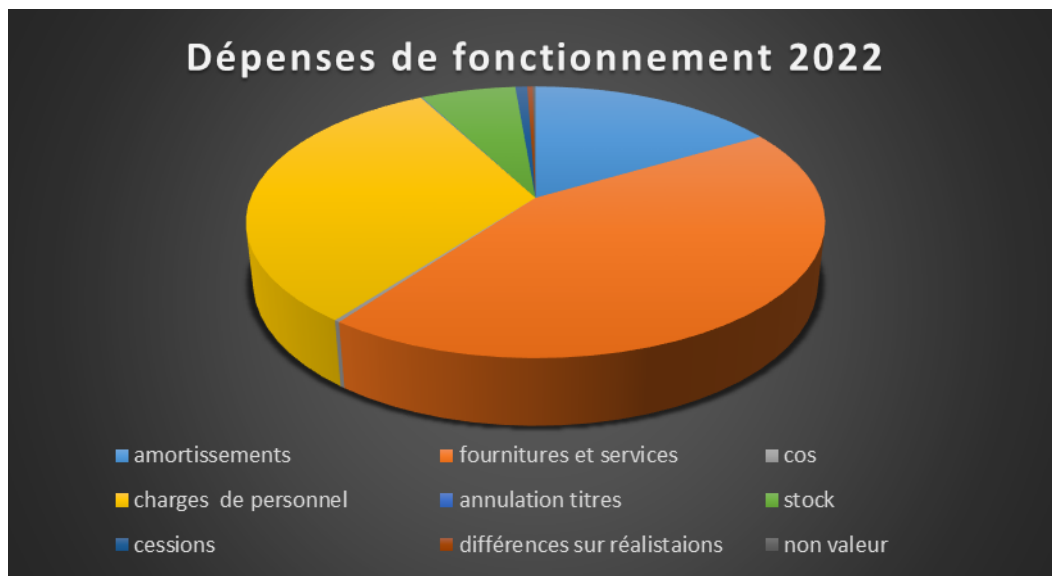
location	travaux exploitation voirie	atelier + labo
ventes magasin	produits exceptionnels	annul, mandats
produits exceptionnels	particip covid + dot, équilibre	différence sur réalisations
produits de cession	stock	divers remb. personnel
redevance pylone orange		

Ses dépenses, s'établissant à **9.924.567.25 €**, se composent :

- Dotation aux amortissements : 1.640.241.24 €,
- Fourniture et service : 4.317.477.77 €,
- COS : 25.920.98 €
- Charges de personnel : 3.173.273.14 €
- Annulation de titres année antérieure : 7.060.89 €
- Variations stock : 627.693.40 €.
- Cessions : 78.619.34 €
- Différence sur réalisations : 36.559.12 €
- Non-valeur : 17.720.37 €

On notera qu'après 2 années d'activité perturbées par la pandémie COVID 19, l'année 2022 a été fortement affectée par une conjoncture économique complexe, inhérente à l'inflation, dont les conséquences ont été sans précédent sur les dépenses et notamment sur :

- *L'augmentation des prix du gaz pour le chauffage, de l'électricité et surtout des carburants pour la flotte automobile.*
- *La flambée des prix d'achat des véhicules, engins techniques et pièces de rechange et des fournitures en général.*



L'augmentation de ces dépenses a été compensée pour grande partie, par une hausse de nos produits sur l'activité routière mais aussi par des économies substantielles faites par l'atelier de mécanique (en favorisant chaque fois que possible des réparations plutôt que des rachats de neuf et l'utilisation de pièces d'occasion), ainsi qu'une dotation d'équilibre accordée par l'assemblée départementale.

Son budget d'investissement 2022 :

Le budget d'investissement 2022 du Parc Départemental est de 3.561 325.01 €, comprenant les reports de 2021 à hauteur de 1.721.983.55 €. Il se compose en grande partie des dotations aux amortissements, du fond de compensation de la TVA et des produits de cession.

La pénurie mondiale de matières premières a eu pour conséquence de différer la livraison de bon nombre de véhicules et matériels techniques, qui occasionne un report des paiements sur 2023, à hauteur de 949.527.79 €.

Le renouvellement progressif de sa flotte et les actions de développement durable :

Programme pluriannuel de renouvellement de sa flotte

Le parc a poursuivi en 2022 son programme pluriannuel de substitution des véhicules diesels par des véhicules électriques (pour déplacements de courtes distances) et des véhicules thermiques essence (pour ceux qui roulent le plus) à la fois par un programme d'achat mais aussi des locations de longue durée.



Equipements de stockage et éléments photovoltaïques :

Le parc s'est doté d'un nouveau bâtiment de stockage de matériel et d'engins, ainsi que d'ombrières. Ces deux structures métalliques ont été équipées de panneaux photovoltaïques ayant pour objectif de réduire les frais de fonctionnement électrique, grâce à l'autoconsommation, et la revente des surproductions ponctuelles prévisibles, notamment en période estivale.



Ombrière et bâtiment de stockage de matériel et autres engins de TP



Bâtiment de stockage de matériel et autres engins de TP

LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS

➤ *LES MISSIONS*

- **Mettre en œuvre la politique paysagère du Département** dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en terme d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.
- **Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage** : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'événementiels, fabrication de mobiliers. Pour illustrer en 2022, une formation en interne sur "la taille des arbustes" a été dispensée pour une trentaine d'agents. Une autre formation pour une quinzaine d'agents de commune a été réalisée dans le cadre de la Charte de l'Arbre à Brantôme.
- **Animer les dispositifs départementaux** Charte Zéro Pesticide, Charte de l'Arbre, Villes et Villages Fleuris, Coordination des Sites, Gestion raisonnée des Dépendances Vertes.

Le Pôle Paysage et Espaces Verts est un "outil" de partenariat au service de tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementales (patrimoine, culture, environnement, sport, etc.).

En quelques chiffres :

- 83 agents dont 9 apprentis,
- 2 ateliers : menuiserie et mécanique,
- 1 magasin (gestion centralisée du matériel, des stocks et des approvisionnements),
- 1 parc matériel d'environ 250 véhicules routiers et engins de chantier.

Environ 110 sites dont : 40 ha de Parcs et jardins, 1.000 ha d'espaces naturels, 15.000 arbres en gestion (routes, sites, collèges, parcs et jardins), 2 centres de vacances, 36 collèges, 17 km de voie verte.

Ces missions se traduisent par les compétences suivantes :

- **La conception et la Maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers :** Un outil de la collectivité unique en son genre, fort de son expérience et de ses compétences (4 dessinateurs infographistes, 3 techniciens, 1 référent arbres, 4 apprentis BTS et des stagiaires) au service des Routes, des Sites, des Arbres et des Collèges du Département, mais également des autres collectivités. Le Bureau d'Etudes assure le suivi de l'intégralité des démarches paysagères en amont et en aval de la définition du projet et en assure la Maîtrise d'Œuvre.

- **La gestion et la coordination des Sites Départementaux :** Le Pôle Paysage Espaces Verts dispose d'une régie de 50 jardiniers, 10 gardiens de Sites et 80 emplois saisonniers. Une équipe logistique assure l'achat, l'approvisionnement en fournitures et matériels de l'ensemble des sites et équipes ainsi que l'organisation des manifestations.

La diversité des Sites, l'augmentation des surfaces, des moyens qui se stabilisent et l'intégration des enjeux environnementaux renforcent notre implication dans la gestion différenciée. L'optimisation de l'utilisation de nos moyens est un enjeu fort avec un objectif de qualité qui pourra se traduire par la proposition d'un projet de labellisation à court terme. Cette formalisation sera pour le service un cadre important dans l'organisation et un outil d'aide au management.

Une action de coordination des Sites est déjà engagée sur les Grands Sites

Départementaux :

- Grands Sites de Baignade : Le Grand Etang de SAINT-ESTEPHE, Le Grand Etang de LA JEMAYE, la Base de Loisirs de ROUFFIAC, le Lac de GURSON,

- Sites Culturels et Patrimoniaux : La Ferme du PARCOT, Le Domaine Départemental de CAMPAGNE, l'Abbaye de CADOUIN, Les Forges de SAVIGNAC-LEDRIER,

- Sites de Sports de Pleine Nature : Le Barrage de MIALLET, la Voie Verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE, la Base Nautique de TREMOLAT.

- **L'ingénierie verte au service des collectivités :**

- L'expertise du Pôle Paysage et Espaces Verts est reconnue et proposée sur le territoire à travers **le Guide de l'Ingénierie, le Label Villes et Villages Fleuris, la Charte Zéro Pesticide, la Charte de l'Arbre ...** Il est tourné vers l'avenir et doit poursuivre son développement en s'adaptant à l'évolution des pratiques et des besoins.

- Sa réussite passe par sa capacité d'innovation en proposant des techniques nouvelles, en développant des outils de communication, en travaillant avec des logiciels métiers performants et en accompagnant la formation des agents.

- Une étape déjà engagée et à poursuivre qui en fait un partenaire incontournable pour la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementaux (l'expertise des traverses dans le cadre du

financement départemental, la prise en compte des éléments de contexte et d'identité territoriale ...).

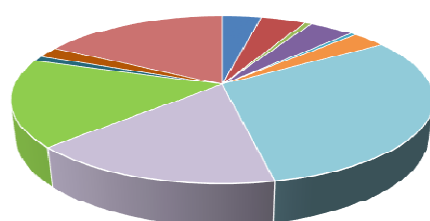
Une démarche confortée par des Marques et Labels de Qualité :

- o MARQUE Tourisme & Handicap : elle garantit l'accessibilité des Sites et équipements touristiques en prenant en compte tous les types de handicaps, garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes handicapées. Elle a été acquise sur le site de SAINT-ESTEPHE en 2015 pour 5 ans puis reconduite en 2019 pour 5 ans ; sur les sites de LA JEMAYE et GURSON acquise une première fois en 2016 pour 5 ans et reconduite en 2021 pour 5 ans, et ROUFFIAC en 2017 pour 5 ans,
- o LABEL Eco-Jardin,
- o LABEL Refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : le Parc François Mitterrand a fait l'objet d'un aménagement spécifique : plantation de fruitiers, d'arbustes à petits fruits et de plantes vivaces pour améliorer l'attractivité du jardin,
- o LABEL de Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification) pour les forêts exploitées,
- o Classement de la Forêt de Campagne en 2015 en RESERVE BIOLOGIQUE MIXTE : 172 ha dont 138 en réserve intégrale.
- o LABEL Pavillon Bleu : récompense et valorise chaque année, les communes, ports de plaisance ou gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion environnementale, répondant à des critères spécifiques pour un service public de grande qualité. En 2022, il a été attribué sur les sites de LA JEMAYE et de GURSON,
- o Label « Tourisme Pêche » - Parcours famille, acquis sur le Site de ROUFFIAC en 2017,
- o Label « Tourisme Pêche » - Parcours passion, acquis sur SAINT-ESTEPHE en 2020,
- o LABEL Handiplage : sur le site de SAINT-ESTEPHE, reconduit en 2020 pour 5 ans,
- o LABEL Jardin remarquable : Parc de CAMPAGNE,
- o Prix, Charte, Classement, Récompense.....Une évolution naturelle dans notre démarche de qualité, un besoin pour poursuivre nos actions et rester mobilisés.

Le Budget

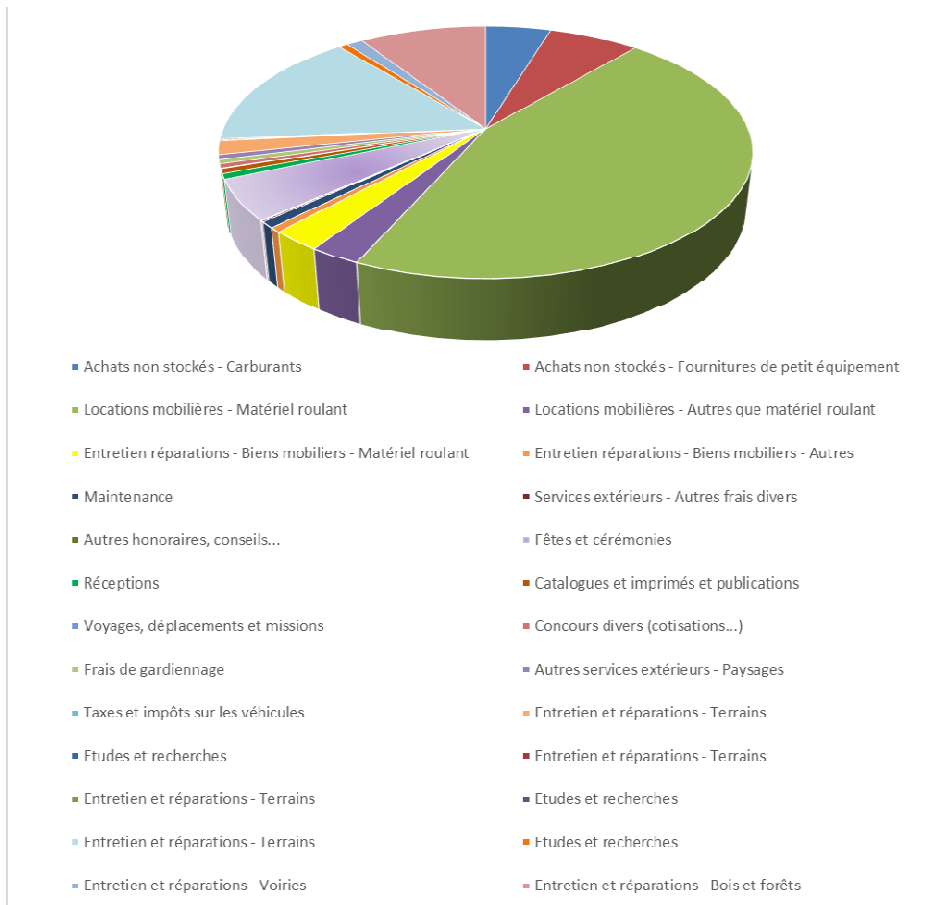
Répartitions des budgets d'investissement et fonctionnement 2022

Budget investissement 2022



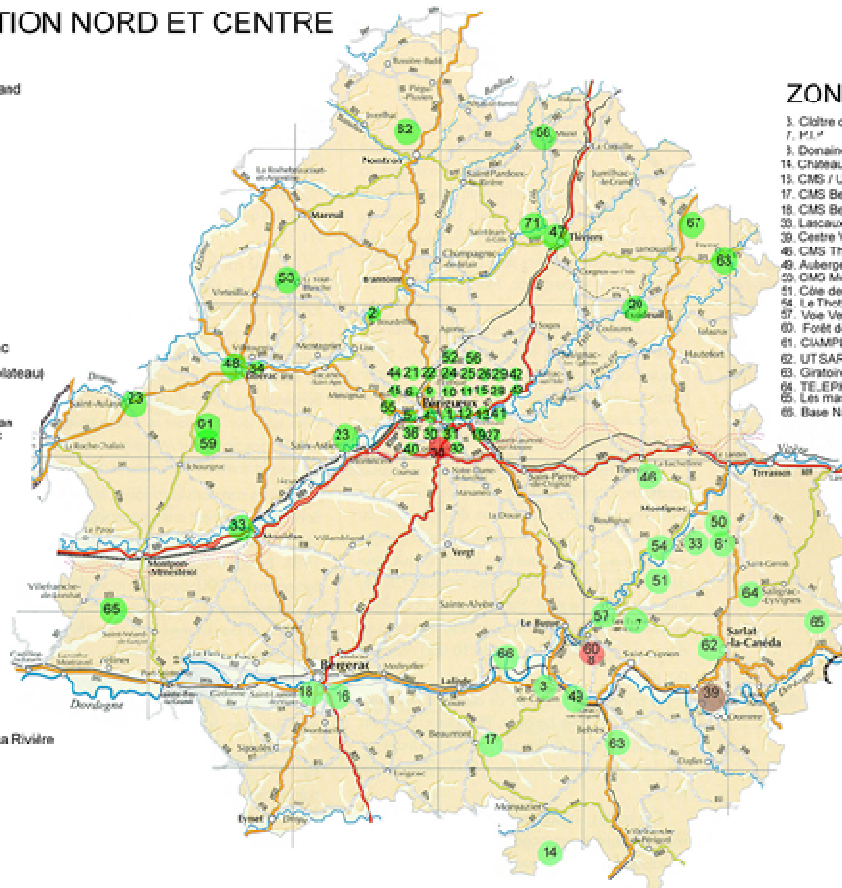
- Acquisition Matériel roulant
- Acquisition autre matériel non roulant
- Acquisition Mobilier Collèges
- Aménagements Paysagers dans Collèges
- Autres immobilisations corporelles aires de repos
- Autres immobilisations corporelles sites
- Aménagement Paysager sur Routes Dépt.
- Aménagements paysagers sur domaine départemental
- Aménagements paysagers sites touristiques
- Etudes sites
- Etudes collèges
- Etudes patrimoine
- Avances sur commande
- Aménagements Paysagers sur sites affermés

t de fonctionnement 2022



ZONE DE GESTION NORD ET CENTRE

1. Archives Départementales
2. Château de Bourdellies
4. Espace Culturel François Mitterrand
3. France Dieu Périgord
6. Hotel du Département
9. Terrasse informatique
10. Villales Cédres
11. Annexe hotel du département
12. Bibliothèque DP
13. Centre de Documentatin DP
15. CIO
19. CMS Boulazac
20. CMS Exildeuil
21. CMS Cour de l'Arche
22. CMS rue la Beehie
23. CMS Saint Astier
23. CMS Saint Aulaye
24. CMS Saint Georges
25. Communication interne
26. DCSF PUI
27. Direction des bâtiments Boulazac
28. Direction des Sports
29. Direction des sports (logement, plateau)
30. DDUJ Départemental
31. DPHM Avenue Churchill
32. Laboratoire Départemental
33. Maison du Département Mussidan
34. Maison du Département Ribérac
38. Maison du Handicap
38. PPEV Coulonieix
40. Service Archéologie Chamiers
41. Service de l'Archéologie D
42. Syndinats et mutuelle
43. Tourisme
44. UT Périgueux ouest
45. Agence Culturel Mansat
47. Ancienne Suedi de Thiviers
48. Ancienne Usine Albany
52. Faculté Bordeaux IV
53. Grotte de Juvelles
55. Plateforme Parc Départemental
56. Village de l'Enfance
58. Barrage de Maillet
59. Ferme du Parcet
61. Forêt de la Jemaye
62. Forêt de Saint Estèphe
63. Forge de Savignac Lédier
65. Lac de Gurson
67. Base de loisirs de Rouffiac
71. Voie Verte Thiviers/St Fardoux la Rivière



ZONE DE GESTION SUD

1. Côte de Cadoux
7. P.L.
11. Château de Biron
3. Domaine de Campagne (tutor centre secteur Sud)
13. CMS / UT Bergerac Est
17. CMS Beaumont
18. CMS Bergerac ouest
33. Lascoux Rivière
39. Centre Wzac
46. CMS Thénon
49. Auberge de jeunesse Calouin
59. CMO Montignac
61. Côte de Jourd
64. Le Thor Village de Maillet
67. Voie Verte Les Eyzies
69. Forêt de Campagne
61. CIAMPL
62. UT SAR_LAT
63. Giratoire Fongauffier
66. TE EPHONIE (Meyral, StAivère Archignac, Couze, St Génes)
65. Les massifs de rouffiac
65. Base Neutique de Trémocat

SERVICE PAYSAGE–BUREAU D'ETUDE-MAITRISE D'ŒUVRE

AMENAGEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

➤ Les études

En concertation avec le Pôle Ingénierie et lors des revues de projet, le service intervient le plus en amont possible sur les projets pour une meilleure prise en compte du paysage. Participation aux revues de projet :

- *Projet GRAND PERIGUEUX Itinéraires Alternatifs,*
- *Projet Plan de Rénovation Urbain commune de COULOUNIEIX-CHAMIERS*
- *Participation aux groupes de travail, (engazonnement hydraulique, perméabilité des sols),*
- *Suivi du plan de gestion des aires de repos et aires de covoiturage,*
- *PRU de CHAMIERS Tranche 2 – abords résidentiels*
- *RD68/705 Entrée SAVIGNAC LES EGLISES*
- *Aire de repos du Pouthet à EYMET*
- *Aires de covoiturage à BERGERAC et SAINT AULAYE*
- *RD710 Traverse de TOCANE SAINT APRE*
- *Elaboration de documents de communication (collectivités locales),*
- *Travail en partenariat avec l'ATD, le service de l'Archéologie, la SEMITOUR,*

- *Travail en collaboration avec des artistes.*

➤ **Les chantiers les plus significatifs**

- *Giratoire VC2-RD69 CORNILLE*
- *Giratoire RD2 ATUR*
- *Déviations de SAINT AULAYE*
- *Aire de covoiturage BRANTOME*
- *PRU Rue Tananarive COULOUNIEIX CHAMIERES*

➤ **Le suivi des plantations durant la garantie et la remise des aménagements aux collectivités locales**

Durant la période garantie, il est procédé au suivi et maintien qualitatif des aménagements. En concertation avec les communes et les UA, il est procédé à la remise des ouvrages Espaces Verts par le biais de convention.

➤ **Végétalisation par ensemencement hydraulique**

Cette technique pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives. Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses, de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Les mélanges de semences sont adaptés à chaque nature de sol. Le CCTP a évolué en 2020 pour favoriser l'utilisation de semences labellisées "végétal local".

Programmée sur deux campagnes (au printemps et en automne), elle a permis de traiter pour l'année 2022 une surface avoisinant les 10 ha.

➤ **Les Conseils – l'expertise**

Le Service Paysage est sollicité assez régulièrement par les Communes pour des missions de conseils notamment pour le traitement des entrées de bourg et des traverses. En 2022, ont également été étudiés les dossiers suivants :

- Entrée les EYZIES
- Conseil commune de MILHAC DE NONTRON
- RD8-RD44 EGLISE NEUVE DE VERGT
- Parking de BIRON
- *Travail en collaboration avec les UA pour des chantiers d'entretien et de plantation en régie,*
- *Travail en collaboration avec le GRAND PERIGUEUX*
- *Entrée de bourg de Savignac-les-Eglises et de Lalinde*

Le Service Paysage travaille en collaboration avec l'ATD, les UA et le Pôle Ingénierie dans les projets transversaux.

AMENAGEMENTS SUR SITES DEPARTEMENTAUX ET CENTRES DE VACANCES

L'activité de Maîtrise d'Œuvre sur les Sites Départementaux (Parcs, Jardins, Sites et Forêts, Centres de Vacances) représente une part importante de notre activité avec un développement transversal tout particulièrement avec les services de l'Environnement, des Bâtiments Départementaux, de la Culture, du Tourisme, des Sports et de l'Eau.

➤ Les études

Un travail de transversalité avec les autres services permet d'intervenir le plus en amont possible sur les projets : En 2022, le service a notamment réalisé des études concernant :

- Parvis Accueil et clôtures aire de jeux sur le site du Grand Etang de SAINT ESTEPHE
- Aménagement de la base nautique de TREMOLAT
- Aménagement du site de LASCAUX IV (reprise dalles engazonnées P1 et clôtures sur le parking P3)
- Belvédère sur le domaine de CAMPAGNE
- Passerelle et parking du Barrage de MIALLET
- Accès au centre d'hébergement de la Base de Loisirs de ROUFFIAC
- Aménagement paysager LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
- Projet d'accessibilité au jardin d'eau au PIP
- Obtention des Labels :
 - « Tourisme et Handicap » pour les 4 Sites de baignade
 - « Pavillon bleu » pour LA JEMAYE et SAINT-ESTEPHE

➤ Les chantiers les plus significatifs (travaux programme 2022)

- **Grand Etang de La JEMAYE :**
 - Requalification du parking du restaurant.
- **Domaine de CAMPAGNE :**
 - Parking enherbé.
- **Base de loisirs de ROUFFIAC :**
 - Travaux de remise à niveau de l'aire de jeux.
- **Voie Verte/FLOW VELO :**
 - Travaux de reprise du revêtement 1^{ère} tranche.
- **Ferme du PARCOT :**
 - Fourniture et pose d'un éco-compteur,
- **CMS EXCIDEUIL:**
 - Création d'une zone de rencontre.
- Suivi et gestion **des aires de jeux** (SAINT ESTEPHE, ROUFFIAC, LA JEMAYE, GURSON et TREMOLAT)

AMENAGEMENT DANS LES COLLEGES

➤ Les études

- Cour du collège de Périgueux (Michel de Montaigne)
- Cour du collège d'Annesse et Beaulieu (La Roche Beaulieu)
- Cour du collège de Neuvic (Henri Breton)
- Parking du collège de Brantôme
- Parking du collège de Ribérac
- Parking du collège de Montignac
- Parking du collège d'Annesse et Beaulieu

➤ Les projets d'aménagement

- SAINT-AULAYE : aménagement engazonnement
- CHAMIERES: réfection du terrain de sport
- PERIGUEUX Montaigne: création d'une zone de repos
- TOCANE et SAINT-AULAYE: aménagement de l'espace de compostage
- Création d'un jardin d'aromatiques pour accompagner la démarche 100% bio dans les cantines et labellisation Ecocert : PERIGUEUX Anne Frank, BEAUMONT
- EXCIDEUIL: création d'une haie gourmande
- TOCANE : Réaménagement de l'accès des élèves
- BELVES : Restauration d'un théâtre de verdure

En 2022, nous avons réalisé notre premier projet d'aménagement sur le **parking du collège du Bugue**. Le but était de mieux sécuriser la dépose (et la montée dans le bus) des élèves et leur cheminement jusqu'au collège. Dans la logique de nos convictions écologiques, nous avons maximisé la végétalisation de cet espace (plantations, places de parking végétalisées, ...) et fait l'usage de matériaux minéraux drainants pour une gestion des eaux sur place. Les travaux sont aujourd'hui finis et les résultats sont très concluants. De futurs projets comme celui-ci sont aujourd'hui en étude.

➤ Les projets d'amélioration

- Fourniture de mobiliers extérieurs aux collèges de BERGERAC Eugène Le Roy, PIEGUT, SAINT-AULAYE et THIVIERS.
- Pose clôture PIEGUT, SAINT-AULAYE, SAINT-CYPRIEN

Il a été mis en place un nouveau système de fonctionnement concernant la planification et l'organisation des aménagements dans les collèges. Des réunions de concertation sont et seront maintenant systématiquement programmées avec l'ensemble des utilisateurs des lieux : Principale du collège, CPE, Surveillants, Agents d'entretien, Représentants des élèves (éco-délégués élus pour représenter les différents niveaux scolaires). Elles ont pour objectifs d'établir un état des lieux des usages et définir les nouveaux besoins. Un consensus doit être trouvé pour répondre au mieux aux attentes. Cela facilitera également l'appropriation des équipements et des aménagements par les enfants.

PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

29 années d'existence du Plan de Gestion des Arbres d'Alignement conforté par un SIG (système d'information géographique).

Afin d'assurer un maximum de sécurité sur les routes départementales, 550 arbres ont été taillés par des entreprises spécialisées. Pour l'équipe d'Elagueurs/Grimpeurs du Pôle Paysage et Espaces Verts, 884 arbres ont fait l'objet d'une taille d'entretien sur les arbres d'alignement et 30 sujets ont nécessité un abattage. 17 collèges ont fait l'objet d'une taille d'entretien avec 7 arbres abattus. Par ailleurs, 50 arbres ont été abattus sur les routes départementales.

De nombreuses interventions ont été aussi réalisées sur une dizaine de sites départementaux comme chaque année (Bourdeilles, Miallet, St Estèphe, Trémolat, La Jemaye Lac de Gurson, base nautique de Rouffiac, accrobranche, voie verte flow vélo ...). L'équipe intervient sur l'ensemble du patrimoine arboré du Département (collèges, sites, routes, parcs) pour des interventions de taille, d'élagage, d'abattage et d'haubanage.

A noter qu'au mois de juin dernier, un important travail de mise en sécurité sur le secteur du Ribéracois a été réalisé par nos équipes (tempête et grêle). Notre équipe d'élagueurs-grimpeurs et une équipe Espaces Verts ont travaillé en étroite collaboration afin de sécuriser le plan d'eau de La Jemaye, ainsi que les routes départementales et communales voisines. Cette intervention a duré 3 semaines pour un coût avoisinant les 35 000 euros.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel de diagnostic d'arbres et de mise en sécurité de notre patrimoine arboré. Ce suivi permet notamment de vérifier le bon état phytosanitaire et mécanique des arbres d'alignement du Département.

En 2022, une centaine d'arbres ont été replantés pour le renouvellement des alignements en bord de route avec 9 essences sélectionnées (nous privilégions le panachage) pour palier au réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité.

A l'automne, le suivi des arbres d'alignements a fait l'objet d'un marché. Cette prestation a été réalisée cette année prioritairement dans 3 secteurs (Nontron, Périgueux et Bergerac). C'est en tout, 404 sujets qui ont fait l'objet d'un suivi et d'une taille d'entretien.

Les dernières expertises (routes, collèges, sites) lancées en hiver 2021/2022 ont concerné :

- Pour les routes (157 arbres) : Coubjours, Port-Sainte-Foy, Javerlhac-et-La-Chapelle, Varaignes, Jumilhac.
- Pour les collèges (78 arbres) : Périgueux, Vélignes, Terrasson, Piégut-Pluviers, Nontron, Belvès, Beaumont-du Périgord, La Coquille.

- *Pour le parc arboré du Château de Campagne : 119 sujets ont été étudiés dont le séquoia labélisé « arbre remarquable de France » et une quinzaine d'arbres âgés de 1 à 2 siècles. Une étude complémentaire indispensable à l'étude sanitaire et à la mise en sécurité dans un parc a été aussi engagée pour 5 sujets plus complexes (examen en hauteur, résistographe, étude dendrochronologique).*

En 2022, 769 arbres ont fait l'objet d'une expertise approfondie par des entreprises spécialisées (routes, sites, collèges, Base de Rouffiac, PRU de Chamiers..), portant au double le nombre de diagnostic par rapport aux années précédentes. Cette situation s'explique à la fois par une meilleure prise en compte de la place de l'arbre dans les projets d'aménagements mais aussi et surtout peut se relier aux phénomènes liés au dérèglement climatique en cours qui nécessite à l'avenir un nombre croissant d'expertises.

LA CHARTE DE L'ARBRE DORDOGNE PERIGORD

La Charte de l'Arbre a été approuvée par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2019.

Elle est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet de Conseil Départemental.

La Charte de l'Arbre DORDOGNE PERIGORD propose aux Collectivités du Département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie, le Pôle Paysage et Espaces Verts accompagne ces communes (plan de gestion simplifié, formations, pré-diagnostic, suivi d'expertises, conseils, labellisation).

Dans le cadre des labélisations, un séquoia giganteum (44 m) estimé à près de 200 ans situé dans le parc arboré du château de Campagne, a été labélisé « arbre remarquable de France » en novembre 2021 portant au nombre de 7, les arbres primés en Dordogne sur les 762 enregistrés sur le territoire national.

La Charte de l'Arbre sera représentée au public à l'occasion d'une journée technique dédiée à "l'arbre hors forêt " accompagnée par une cérémonie de labélisation du séquoia le 11 mai 2023.

Depuis son lancement post-Covid, l'adhésion à la charte compte 12 communes adhérentes dont 3 en 2022 La Rochebeaucourt-Argentine, Le Lardin-St-Lazare et Négrondes. Une quinzaine ont été visitées. 2 sont candidates et n'ont pas encore délibéré. Une formation spécifique de 2 jours en partenariat avec le CNFPT a été proposée en 2022.

COORDINATION DES SITES

➤ Bilan d'activités sur les Sites :

➤ Les Grands Sites de Baignade :

Durant l'été 2022, les sites ont vu leurs fréquentations diminuées par rapport à 2021 de 2,5% en moyenne sur l'ensemble des 4 sites de loisirs et de baignade (-2,5% en 2020).

Le déroulement de la saison sur les Sites de baignade a été satisfaisant avec une bonne implication du personnel saisonnier (142 sur les 4 sites : surveillants de baignade, entretien et surveillance des sites, accueils, techniciennes de surface, canoë...).

Le phénomène d'incivilité de certains visiteurs envers notamment le personnel départemental a été contenu : aucune agression significative n'est à relever en 2022.

La qualité de l'eau a été classée excellente par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'un point de vue bactériologique.

Toutefois, la saison a été marquée par une forte présence de cyanobactéries sur le site de la Base de loisirs de ROUFFIAC. De nombreuses fermetures temporaires de la baignade ont été réalisées et l'interruption de la baignade a été anticipée de quelques jours fin août.

En 2022, 60 manifestations ont été traitées et réalisées sur les sites de baignade (49 en 2021 et 10 en 2020 (contexte COVID)). Ceux sont plutôt des manifestations à caractère sportif et majoritairement sur GURSON (hors demandes de baignade, pique-nique et programme « été actif »).

La qualité d'accueil et la gratuité de ces sites sont des critères qui restent très appréciés du public, comme cela a été confirmé par les retours de satisfaction émis sur les réseaux sociaux et applications (google, tripadvisor, ...).

➤ Les Sites Culturels et Patrimoniaux :

La Ferme du PARCOT :

La fréquentation recensée par l'association "La Double en Périgord", animatrice du site, a continué à progresser en 2022 : 9 051 personnes (7 913 en 2021 ; 4.226 en 2020 et 4.821 personnes en 2019).

Les journées les plus fréquentées furent :

1/ Les Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18/09 : 400 participants sur les 2 jours,

2/ Fêtons l'automne le 16/10 avec 300 participants,

3/ A la chasse aux champignons le 30/10 : 168 participants.

Activités et animations de 2022 : 9 journées thématiques, 10 conférences, 7 soirées, 8 stages d'artisanat, 39 ateliers jeune public, 5 expositions, 2 journées bénévoles, 3 inventaires grand public et 1 formation. Mais aussi 20 interviews radio, 4 reportages TV, 1 une et 1 dossier magazine, 1 avant-première et 1 chantier école.

49 groupes (adultes, scolaires et centres de loisirs) sont venus en 2022 (39 en 2021 ; 6 en 2020 et 35 en 2019).

130 enfants sont venus pour des ateliers lors des vacances scolaires. 32 ateliers pédagogiques leur ont été proposés sur des thématiques de peinture végétales, des contes...).

Le Domaine Départemental de CAMPAGNE :

Suite à 2 pannes consécutives de l'éco-compteur dans le courant de l'année 2022, il n'a pas été possible de quantifier la fréquentation du site. En 2021, la fréquentation annuelle du site s'élevait à 55.123 visiteurs (34.299 en 2020 et 49.183 en 2019).

Une nouvelle exposition a été mise en place : “Mes Anthro-scènes” de l’artiste Michel BRAND, du 21 mai au 18 septembre, présentée dans les salons du château. 11 250 entrées ont été enregistrées.

Une programmation culturelle estivale “Un été à CAMPAGNE” a été réalisée. Composées de 2 soirées repas gourmands accompagnées d’une projection CINE PASSION, de 3 soirées festival et de 4 soirées spectacle.

En 2022, 31 demandes ont été traitées (20 en 2021 et 10 en 2020). Toujours un engouement du site pour des photos de mariage. Par ailleurs, la salle de réunion est de plus en plus sollicitée pour des formations par des services du CD24 ou des partenaires (LPO, CNFPT...). Le site est propice aux thématiques sur la biodiversité.

La qualité d’accueil et la gratuité du domaine sont des critères qui restent très appréciés par le public.

➤ Les Sites de Sports de Pleine Nature :

Le Barrage de MIALLET

6 animations ont été effectuées en 2022. Ce sont principalement des animations autour de la pêche (concours, enduro, initiation) mais aussi des passages de trail ou randonnées et toujours la journée organisée par les services du département autour du sport et de l’environnement.

En 2021, 3 manifestations avaient été organisées (randonnée téléthon, course pédestre et journée sport/nature).

La Voie Verte THIVIERS-SAINT PARDOUX LA RIVIERE

Dans le cadre de l’aménagement et de l’accompagnement du projet de la Véloroute V92 FLOW VELO des équipements de comptage ont été installés et le niveau d’entretien amélioré.

SERVICE ESPACES VERTS

L’ORGANISATION DES EQUIPES DE TRAVAUX EN REGIE

- Poursuite de l’optimisation de nos achats et gestion des stocks fournitures et matériels,
- 1.300 références en inventaire sur ATAL,
- Renforcement des interventions de l’Atelier de mécanique,
- Convention avec la ville de PERIGUEUX pour les décorations florales,
- 80 % du matériel espaces verts portatifs à usage quotidien fonctionne avec des batteries au lithium,
- La totalité du matériel thermique fonctionne avec des carburants sans plomb et benzène,
- Des équipements spécifiques sont utilisés pour améliorer l’ergonomie au travail,
- L’éco-pâturage se développe sur tous nos sites de baignade.

➤ **Poursuite de la Gestion Durable**

- Révision de nos modalités d’interventions, zonages et répartition des tâches sur l’ensemble des sites,
- Elaboration d’un Guide de gestion,
- Optimisation du coût d’entretien et du temps d’intervention,

- Généralisation du suivi d'activité sur ATAL.
- **Suivi de la biodiversité (Parc François Mitterrand) :**
 - Inventaire ornithologique (protocole LPO Aquitaine – Ligue de Protection des Oiseaux),
 - Inventaire des invertébrés (protocole OAB – Observatoire Agricole de la Biodiversité).
- **Plan régional « Pollinisateurs » / Semences locales**
 - Utilisation de semences (mélanges mellifères) et de plants labellisés “Végétal local” pour les aménagements réalisés sur les sites de Campagne, PIP et Lascaux IV (Semis en plein et semis de pieds de murs),
 - Construction de pièges sélectifs pour frelons asiatiques.
- **Domaine de CAMPAGNE (Réserve Biologique et Parc)**
 - Entretien des pelouses sèches par gyrobroyage annuel.
 - Programme d'action RBD: Ouverture de pelouses sèches dans le cadre d'un chantier école (lycée de la Peyrouse) parcelle 9.
 - Distribution de 7 lots d'affouage en forêt P6.
 - Projet AcroBag PIP-PatriNat P9
 - Poursuite du projet de réouverture du plateau au niveau de l'éperon barré, restauration des **anciennes terrasses** au droit de l'Escalier des Dames et reprise du **belvédère**.
 - Nettoyage de la Serpentine (problème de sédimentation et d'envahissement du lit mineur par la végétation aquatique) et lancement d'une **étude hydraulique sur le Fongive**.
- **Les chantiers les plus significatifs**
 - Suivi des travaux liés aux plans de gestion sur les sites départementaux,
 - Parc François Mitterrand à PERIGUEUX/Château de BOURDEILLES/Domaine de CAMPAGNE : des sites d'exceptions qui génèrent du fleurissement, de l'évènementiel, des animations, de la coordination ...
 - Création du Jardin des Troubadours et du Jardin en scène à l'Espace Culturel François MITTERRAND (ECFM) en lien avec la Félibrée.
 - LASCAUX 2 et 4 : poursuite des aménagements et des travaux DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)
 - Finalisation chantiers de reboisement compensateur (40ha).
 - Entretien des zones humides, en partenariat avec le CEN et le Service des Milieux Naturels,
 - Eco-pâturage : de très bons résultats (2 troupeaux en régie actuellement) et des projets à venir,
 - Travaux sur les sites en transversalité avec les services des Sports, du Tourisme, des Milieux naturels, du Patrimoine Bâti.
 - Travaux de mise en sécurité de la Voie Verte Thiviers – St Pardoux La Rivière Abattage et élagage



DEPENDANCES VERTES ROUTIERES (DVR)

➤ Participation active à la Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières :

- Poursuite de la mise en place du programme,
- Suivi des actions menées,
- Partenariat actif avec les autres départements, Communautés de Communes et Communes de Dordogne qui souhaitent mettre en place ce type de gestion,
- Poursuite de la révision du Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières avec l'animation de quatre groupes de travail :

Fauchage / Débroussaillage : poursuite de l'optimisation de nos moyens et de l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Fauche sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. Hauteur de coupe fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. Priorisation du petit lamier en entretien de lisières.

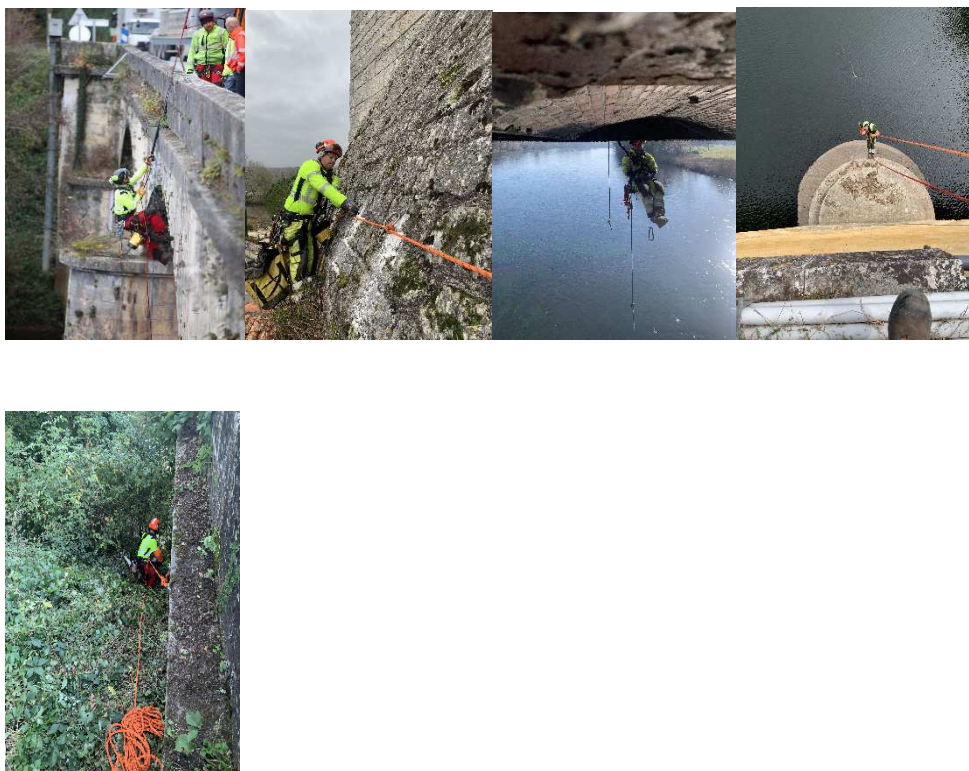
Elagages et déchets Verts : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorisation des produits de broyage : 1.300 tonnes de plaquettes et 1.500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en aménagements paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. Nous sommes le 1^{er} département en France à mettre en œuvre cette technique, nous sommes donc très sollicités par les autres collectivités.

Espèces exotiques invasives : intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participer activement à contenir le développement de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement. Validation de l'arrêté préfectoral le 23 mai 2018 à VERTEILLAC visant à lutter contre l'ambroisie.



➤ Intervention sur les ouvrages d'art

- Dévégétalisation des ouvrages d'art, murs de soutènement, falaises, toitures terrasse,
- Petite maçonnerie sur ouvrages (joints, etc.),
- Surveillance visuelle des ouvrages,
- Dégagement des embâcles au pied des piles de pont en collaboration avec les référents ouvrages d'art de chaque UA.
- Déviation de BEYNAC : suivi des estacades et de la signalisation fluviale, enlèvement des encombres, veille sécurité.
- Mise en sécurité des ouvrages d'art sur la *Flow Vélo* (17 km).
- RD 3 Etouars UA Nontron. Mise en sécurité d'une digue pour futurs travaux.
- Travaux sur murs extérieurs et intérieurs au château de Bourdeilles en collaboration avec la SEMITOUR.



LA CHARTE «0 PESTICIDE» DANS NOS VILLES ET VILLAGES

La Charte «Zéro Pesticide» implique un engagement fort des Collectivités, une démarche non seulement à l'échelle de leur territoire, mais aussi envers tous les acteurs de celui-ci (habitants, associations, scolaires, commerces spécialisés en espaces verts ...).

La Charte propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (parcs, jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, ...) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permet également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les Communes et les EPCI du Département engagées sont accompagnées et continuent à évoluer dans leur pratique.

Plus de 200 cimetières sont enherbés ainsi que des parkings, trottoirs ...

Des réunions techniques sont organisées pour la gestion des terrains de sport.

La Charte Zéro Pesticide, une dynamique Départementale qui évolue :

Le Département a décidé également depuis le 1^{er} janvier 2019 et la loi Labbé d'accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « jardiner au naturel ». Celle-ci s'est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, communiqués de presse... Pour l'année 2022, la nouvelle exposition animée par l'association "Les Enfants du Pays de Beleyme" a été réservée sur de nombreuses dates.

C'est un outil supplémentaire à disposition des Collectivités pour communiquer auprès du grand public. Les sites départementaux vont également servir d'outils de communication. Les vergers et potagers du Domaine de CAMPAGNE, de l'ECFM (Espace Culturel François Mitterrand), des Forges de SAVIGNAC LEDRIER, de la Ferme du Parcot en sont un bon exemple et d'autres vont suivre.



MISE EN ŒUVRE DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

2022 RENOUVELLEMENT DU LABEL DEPARTEMENT FLEURI (5 ANS)

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts assure la mission « Villes et Villages Fleuris » au sein du Département de la Dordogne. Le Label permet de renforcer le programme « Zéro Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale :

- La qualité de vie (cadre de vie, bien-être, patrimoine ...),
- Le lien social (intégration, participation, pédagogie ...),
- L'attractivité (tourisme, économie, résidentiel).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement et d'ingénierie** pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- **un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leur territoire, leur ville, leur village.

Aujourd'hui, en Dordogne, 132 communes sont engagées dans la démarche. Cette implication croissante des villes et villages est avant tout liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : Collectivités, CAUE, Agence Technique Départementale, CNFPT,

Comité Départemental du Tourisme, Professionnels du paysage, Paysagistes, Pépiniéristes, Arboristes, Agence de l'Eau Adour Garonne qui accompagnent et soutiennent les communes.

LE LABEL VVF, UNE « DEMARCHE QUALITE » AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

50 communes sont labellisées VVF en Dordogne dont certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Trois niveaux d'accompagnement sont proposés par le Pôle Paysage & Espaces Verts, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions des communes.

Des rendez-vous communs sont proposés à l'ensemble des communes engagées dans le Label (labellisées ou non) :

- *Journées techniques en partenariat avec le CNFPT*
- *Journées portes-ouvertes chez des pépiniéristes et producteurs de végétaux locaux*
- *Voyage d'études*
- *Rencontre annuelle avec remise des Prix Départementaux « Villes et Villages Fleuris » et distinctions d'initiatives remarquables.*

Quelques exemples d'accompagnement et de prestations :

- *Audit, rapport de visite avec pistes d'amélioration*
- *Aide à l'élaboration de plan de gestion différenciée communal*
- *Proposition de végétalisation de bas de mur en milieu urbain avec contrat fleuri "collectivité/habitants"*
- *Définition de palette végétale*
- *Conseils techniques et aide à la mise en œuvre pour l'enherbement de cimetières*
- *Conseils techniques, aide à la mise en œuvre pour la création de massifs*
- *Réalisation de note d'intention pour orienter les projets d'aménagement paysager*

En 2022, 215 projets ont été accompagnés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris.

MANIFESTATIONS

Une Naissance / un Arbre : 3 038 naissances et 1 364 arbres distribués sur 10 sites pour un budget de 40 000 €, 12 essences proposées : forestières, fruitières ou mellifères.

Foire du Gabarier : Participation à la logistique et organisation des stands sur la mobilité et Jardiner au Naturel.

12. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

La Direction du Patrimoine Bâti dépend de la Direction Générale de l'Aménagement et des Mobilités. Elle est composée d'une équipe de 34 agents comprenant, outre le Directeur :

- 1 service technique de 23 personnes dont 1 équipe mobile de 5 ouvriers et une équipe de 3 agents chargés de l'organisation matérielle et du suivi des manifestations programmées au Centre Joséphine BAKER (ex Centre Départemental de la Communication) à PERIGUEUX,
- 1 service administratif et comptable de 11 personnes.

Cette direction assure la gestion immobilière et l'exploitation d'un total de 346 sites, avec entre autres, le suivi des contrats de maintenance, de vérifications périodiques obligatoires, d'approvisionnement des fluides, du suivi des consommations ainsi que des petits travaux d'entretien.

Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations de restructuration, de construction ou de grosses réparations en ce qui concerne notamment :

- 38 collèges ou cités scolaires propriétés du Département (soit 123 bâtiments au total),
- 49 bâtiments affectés au tourisme répartis notamment dans les 5 bases de loisirs (Gurson – La Jemaye – Rouffiac – Saint Estèphe – Trémolat) ; la ferme du Parcot à ECHOURGNAC ; le centre d'accueil du pôle international de la préhistoire aux EYZIES, le centre international d'art pariétal Lascaux 4,
- 9 bâtiments affectés au sport dont le dojo départemental à COULOUNIEIX CHAMIERES, le plateau sportif de la Grenadière à PERIGUEUX, les locaux abritant la Direction des Sports et les Comités sportifs à PERIGUEUX,
- 78 bâtiments affectés au social : centres médico-sociaux, unités territoriales ou permanences sociales,
- 81 bâtiments affectés aux routes répartis dans les centres d'exploitations ou unités d'aménagements,
- 27 bâtiments à vocation culturelle tels que les châteaux de BOURDEILLES, BIRON ou CAMPAGNE ; les forges de SAVIGNAC LEDRIER ; 2 centres départementaux de vacances ; la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord ou les Archives départementales à PERIGUEUX,
- 38 bâtiments dits administratifs comme l'Hôtel du Département, le Centre Départemental Joséphine Baker, l'espace administratif Pierre Mauroy à PERIGUEUX, les maisons du Département.
- Le laboratoire départemental d'analyse et de recherche (LDAR) et le SATESE à Coulounieix-Chamiers

LES CHIFFRES CLEFS DE LA DIRECTION EN 2022

INVESTISSEMENT

Dépenses	11 503 198,75 €
Recettes	1 061 481,88 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 125 584,33 €
Recettes	493 727,66 €

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2022

LES COLLÈGES ET LES CITES SCOLAIRES

Une somme 5 287 009,06 € a été consacrée en 2022 aux divers travaux et équipements divers dans les collèges et cités scolaires départementaux. Les opérations les plus représentatives ont été les suivantes.

EQUIPEMENT DES COLLEGES EN MATERIEL DE CUISINE – DEMARCHE 100 % BIO-MANGER LOCAL

Dès 2021, le Département s'est engagé dans la démarche 100 % bio – manger local. Ainsi le Collège de BELVES a-t-il été le premier Etablissement scolaire certifié dans ce cadre.

Le programme d'aménagement des cuisines des Collèges s'est poursuivi en 2022 pour un montant de 252 247,79 € qui a permis d'équiper les établissements scolaires en matériel de cuisine neuf : fours, coupe-légumes, cellule de refroidissement, lave-vaisselle, etc. Le Département poursuit son engagement en 2023.

RENOVATION THERMIQUE DES COLLEGES

Le Département a poursuivi les travaux d'isolation par l'extérieur des façades des établissements scolaires. Après le collège Les Châtenades à MUSSIDAN, réceptionné en juin 2021 (solde des décomptes en 2022 pour 126 983,03 €), ont notamment été concernés les collèges de Clos Chassaing à PERIGUEUX, Léonce Bourliaguet à THIVIERS, Jacques Prévert à BERGERAC.

En ce qui concerne le collège Clos Chassaing, les travaux d'isolation par l'extérieur des façades seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet RAGAVEN à BOULAZAC. Ces travaux étaient estimés à 686 616 € TTC mais la consultation a été déclarée sans suite en raison d'un fort dépassement des estimations et pour insuffisance de concurrence. Elle sera relancée en 2023.

Les travaux d'isolation par l'extérieur des façades concernant le collège de THIVIERS sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de M. FABICH (PERIGUEUX). Ils s'élèvent à

2 250 000 € TTC. Ils ont démarré en septembre 2022 et doivent être réceptionnés en octobre 2023

Ceux concernant le collège Jacques Prévert sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATB (SAINT-CYPRIEN). Ils s'élèvent à 1 850 000 € TTC. Ils ont débuté en septembre 2022 et seront réceptionnés en septembre 2023.

La rénovation thermique concerne également la construction d'une chaufferie-bois pour le collège La Roche Beaulieu à ANNESSE ET BEAULIEU. En effet, sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en juin 2021, le Département a programmé ces travaux en lieu et place de la chaudière fioul. Le maître d'œuvre de cette opération est le cabinet DEJANTE ENERGIES SUD-OUEST (MALEMORT-19). Le montant des travaux est estimé à 705 000 € TTC.

Leur réalisation débutera au cours du deuxième trimestre 2023 pour une durée de 8 mois.

Il est ici précisé que ces opérations bénéficient du concours de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Département (DSID) pour un montant total de 707 558,70 €.

AUTRES OPERATIONS D'ENVERGURE

Tout d'abord a été concerné le collège Max Bramerie à LA FORCE où ont été réalisés notamment les travaux de remplacement des menuiseries et des plafonds de l'étage, dont le coût d'objectif est de 483 000 € TTC. Les travaux ont débuté le 1^{er} juin 2022 pour une réception en février 2023. En 2022, un montant de 380 175,47 € a été mandaté dans ce cadre.

Le collège Jean Monnet de Lalinde a pour sa part fait l'objet de travaux de remplacement de faux-plafonds, luminaires, menuiseries. C'est un montant total de 307 442,42 € qui a été réalisé à ce titre.

Par ailleurs, et en plus des études concernant la construction d'une chaufferie bois à l'intérieur de l'établissement (37.190,81 € réglés en 2022), le Département a réglé un montant de 260 479,28 € pour la création de vestiaires dans le gymnase du collège La Roche Beaulieu à ANNESSE ET BEAULIEU. Ces travaux ont débuté en septembre 2021 et ont été réceptionnés en mai 2022. Réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CESTI (ATUR), cette opération s'est élevée à 270 500 € TTC.

Toujours dans le cadre des opérations d'envergure, est concerné le collège Jules Ferry à TERRASON pour lequel un montant de 257 059,91 € a été réglé en 2022. Tout d'abord au titre de la réfection des bureaux de l'administration réceptionnée en octobre 2022 et dont le coût total s'est élevé à 39.800 € TTC. Puis ont débuté les études pour la construction d'une salle polyvalente, en remplacement des bâtiments modulaires vétustes. Cette opération, qui sera réalisée sous la maîtrise d'œuvre de MAAD ARCHITECTES (19- SAINT PANTALEON DE L'ARCHE), est estimée à 970 000 € TTC.

Enfin, le collège Olympes de Gouges à VELINES a bénéficié de travaux de réfection de toitures et de remplacement de menuiseries pour un montant total de 247 899,61 €.

TRAVAUX DANS LES CITES SCOLAIRES

Un montant de 166 443,12 € a permis la réalisation de travaux de carrelage, remplacement de stores à la cité scolaire Laure Gatet à PERIGUEUX (97 055,01 € ainsi que la rénovation des salles de sciences de la cité scolaire Alcide Dusolier à NONTRON (32 326,66 €) et de travaux de réfection des menuiseries à la cité scolaire Giraut de Borneil à EXCIDEUIL (30 496,25 €). Des travaux de mise en sécurité ont également été réalisés à la cité scolaire de Ribérac suite à l'orage de grêle de juin 2022, dans l'attente de travaux de remise en état plus importants prévus en 2023.

ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL

Le Département a procédé en 2022 à l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour les collèges pour 179.077,89 € dont l'acquisition de 38 capteurs de qualité de l'air (CO²,...) complémentaires (10 906,80 €).

LES MONUMENTS HISTORIQUES

A ce titre, les travaux 2022 se sont élevés à 201 826,22 € TTC et ont notamment concerné : le solde des travaux de mise en sécurité du Château de BIRON (réceptionnés en avril 2022) ; le solde des travaux de sécurisation du donjon du Château de BOURDEILLES (réceptionnés en janvier 2022), ainsi que l'aménagement de la maison du jardinier au Château de Campagne (aménagement de douche, travaux de menuiseries et d'électricité). Ont également débuté les études pour l'aménagement des intérieurs de la partie Renaissance du Château de BOURDEILLES, opération d'un coût d'objectif estimé à 200.000 € TTC, qui sera réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet APGO (92 – SURESNES). Les travaux envisagés sont ceux concernant le traitement des pièces situées aux premier et deuxième étages du château ouvrant sur les façades sud-ouest et sud-est et correspondant aux antichambres, bibliothèque, cabinets et latrines. En parallèle, le Département a missionné l'Agence Technique Départementale pour la remise d'une étude de faisabilité portant sur la fin de la restauration de la partie Renaissance afin d'ouvrir de nouveaux espaces à la visite. Ces aménagements porteront sur la restauration de la Chambre à Alcôves, de la Salle d'Armes et l'aménagement des chambres utilisées actuellement comme réserves.

LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Un montant total de 1 049 422,90 € TTC a été mandaté en 2022. Les opérations principales dans ce cadre sont les suivantes.

AMENAGEMENT DU BATIMENT HEBERGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

Cette opération est menée sous la maîtrise d'œuvre de M. SAILLOL. Elle consiste en la création dans un premier temps, d'une extension de 74 lits afin de pouvoir accueillir 120 personnes au total puis en la rénovation de la partie existante dans un second temps (46 lits).

Elle est estimée à 3.200.000 € TTC. Les travaux de l'extension ont débuté en février 2020 et ont été réceptionnés en avril 2021. La rénovation de la partie existante a été engagée en septembre 2021 et réceptionnée en juin 2022.

Un montant de 732 800,65 € a été mandaté dans ce cadre en 2022.

TRAVAUX DIVERS AU CENTRE INTERNATIONAL D'ART PARIETAL MONTIGNAC-LASCAUX

Un montant de 102 445,88 € a permis cette année le remplacement des onduleurs du site, la création de vestiaires ainsi que diverses mises en conformité.

LES AUTRES SITES

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS – CULTURELS - SPORTIFS ET LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE VACANCES

En 2022, les travaux dans les bâtiments administratifs se sont élevés à 689 771,56 €.

Les dépenses ont concerné tout d'abord les mesures prises dans le cadre de la sobriété énergétique : l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (196 903,28 €), la poursuite du remplacement de luminaires dans les locaux (17 247,58 €). Il est ici rappelé que le Département a retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la mise en œuvre du dispositif Eco-énergie tertiaire (Décret Tertiaire de la loi ELAN) dans les bâtiments départementaux de plus de 1.000 m² concernés (dont les 38 collèges). Ce dispositif oblige les propriétaires immobiliers tertiaires de réduire les consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. Le cabinet SERMET (33-MERIGNAC), dont la mission a été retenue au montant de 284 670,00 €, devra établir un diagnostic de l'état existant, agréger toutes les données de consommations passées, définir l'année de référence des économies à réaliser et étudier toutes les pistes possibles d'amélioration y compris le chiffrage des travaux associés sur la période de 2022 à 2027. Un montant de 33 901,00 € a été réglé en 2022 dans le cadre de cette mission.

Par ailleurs, peuvent également être notés les travaux réalisés dans les différents bâtiments de l'Hôtel du Département à PERIGUEUX, pour un montant de 128 777,14 € (solde du remplacement de la climatisation du local serveur notamment) ou les Maisons du Département de BERGERAC, MUSSIDAN, RIBERAC et SARLAT (87 179,71€).

Enfin les études portant sur l'opération d'aménagement du Centre départemental Joséphine Baker à PERIGUEUX ont également été engagées. Ce dernier site fait l'objet d'un important réaménagement global afin d'adapter la salle aux besoins actuels, notamment par la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Un montant de 67 287,89 € a été mandaté à ce titre. Cette opération est soutenue par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS

Les travaux réalisés à ce titre en 2022 se sont élevés à 211 448,21 € et ont concerné l'aménagement des Archives départementales (70 783,46 €) et de l'Espace Culturel François MITTERRAND (111 402,51 € notamment pour la consolidation des fondations) à PERIGUEUX.

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SPORTIFS

Un montant total de 644 028,05 € a principalement concerné les travaux de reprise de la toiture du Dojo départemental à COULOUNIEIX CHAMIERES et les études en vue d'y installer des ombrières photovoltaïques (205 112,11 €), les études pour la réhabilitation et l'extension du Centre départemental de tennis à TRELISSAC (189 173,86 €), opération qui se déroulera sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BREL (BORDEAUX) ainsi que l'aménagement des locaux pour les Comités sportifs, 46 rue Kléber à PERIGUEUX (183 327,94 €).

TRAVAUX DANS LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE VACANCES

Un montant de 61 344,47 € a permis la mise en conformité du système de Sécurité Incendie du Centre de MURAT LE QUAIRE ainsi que divers travaux au Centre d'UZ.

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Un crédit de 744 009,61 € a permis tout d'abord d'aménager des bureaux au Pôle Paysage et Espaces Verts de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités à COULOUNIEIX-CHAMIERES. Il a permis également la réalisation de travaux dans les divers Centres d'exploitation : MONTIGNAC (reprise structurelle), SARLIAC, SARLAT et SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC (création d'un bac à sel), LE BUGUE (réfection de la chaufferie).

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS A VOCATION SOCIALE

En 2022, les dépenses concernant les travaux dans les bâtiments à vocation sociale se sont élevées à 310 878,62 € et ont tout d'abord concerné l'aménagement de bureaux pour les services de la Direction de la Solidarité et de la Prévention à PERIGUEUX

Par ailleurs, ont été réglées les études pour la construction du nouveau Centre médico-social de TERRASSON. Cette opération, dont le coût estimatif est de 1.450.000 € TTC, est réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATELIER RK (MONTIGNAC). Ils ont débuté en septembre 2022 pour une réception prévue à l'automne 2023.

OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS

REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX UNIVERSITAIRES SUR LE SITE DE LA GRENADIERE A PERIGUEUX

Pour mémoire, cette opération, menée sous la maîtrise d'ouvrage déléguée par l'État au Département, est estimée à 6 800 000 € TTC (5 700 000 € HT). Elle est portée financièrement par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Le Grand Périgueux et le Département.

Elle a consisté d'une part, en la réhabilitation et l'extension des bâtiments du Campus, la construction d'une bibliothèque et de salles d'enseignement et, d'autre part, en la construction d'un espace de restauration pris en charge par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de BORDEAUX.

Le Maître d'œuvre de ce chantier est le Cabinet SAS TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIÉS (Mandataire) de BORDEAUX avec le Cabinet PAUL SEGURA (PÉRIGUEUX) en tant qu'Architecte d'exécution. Le Département a par ailleurs délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SEMIPER.

Les travaux ont débuté en mars 2020. La bibliothèque universitaire était opérationnelle à la rentrée 2021. L'intégralité des travaux ont été réceptionnés en septembre 2022. Le quitus de l'opération sera donné à la SEMIPER au cours du premier semestre 2023.

En 2022, le Département a réglé la SEMIPER pour un montant de 1 025 834,13 € (préfinancement des travaux et honoraires).

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE COULOUNIEX-CHAMIERES (VOLET AMENAGEMENT ET ESPACES PUBLICS)

Le Département est mandataire d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de COULOUNIEX-CHAMIERES dans le cadre de cette opération de renouvellement urbain du secteur de CHAMIERES. Il avance à ce titre les fonds et se charge de récolter les participations de tous les cofinanceurs.

L'aménagement de la Place Arnaud Beltrame a été réalisé fin 2019 - début 2020. Au cours du second semestre 2021 ont été lancés les travaux d'aménagement des voiries d'accompagnement du Pôle des Solidarités (Rue Tananarive et Rue de Lattre de Tassigny).

Par ailleurs, les travaux d'aménagement du Pôle des Solidarités comprenant la Maison de Quartier et le Pôle social ont débuté en octobre 2020 sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet ARCHI STUDIO (SIGOULÈS). Cette phase a été réceptionnée en décembre 2021 pour la Maison de Quartier et en mars 2022 pour le Pôle social. A suivi l'aménagement du Centre Médico-Social et du Centre Communal d'Action Sociale dans les locaux de l'ancienne école. Ces équipements seront livrés en mai 2023.

L'opération se poursuit par l'aménagement des abords résidentiels, réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités.

Un montant de 1 357 927,16 € a été réglé dans le cadre de cette opération en 2022.

LES DIVERS CONTRATS ET MARCHES

La Direction gère l'ensemble des contrats de maintenance, de vérifications périodiques, de prestations diverses, d'assurances, ainsi que les consommations de fluides de l'ensemble des bâtiments départementaux. Le montant total des dépenses sur ces différents postes s'est élevé à 2 275 067,80 € contre 2 153 008,71 € en 2021, soit une hausse contenue de 6 %.

Par ailleurs, cette année, la Direction a exécuté 80 marchés publics pour un total de 190 lots.

LES ACTIONS DE L'ÉQUIPE MOBILE

L'équipe mobile est chargée de répondre aux diverses demandes de petits travaux d'entretien ou les déménagements dans les locaux départementaux. 2 agents interviennent par ailleurs régulièrement pour aider et former les agents des collèges aux travaux les plus courants.

L'équipe a géré cette année 950 demandes d'intervention via intranet auxquelles s'ajoutent 200 demandes téléphoniques pour les travaux les plus urgents ainsi que le traitement des rapports de vérifications. Elle a consommé un budget de 70 509,87 € pour l'acquisition des fournitures indispensables à leurs interventions.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

EVOLUTION BUDGETAIRE

ANNÉES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2021	16 333 865,84 €	1 421 951,52 €	2 794 460,64 €	309 731,30 €
2022	11 503 198,75 €	1 061 481,88 €	3 125 584,33 €	493 727,66 €
Variation entre 2022 et 2021	-30 %	-25 %	+12 %	+59 %

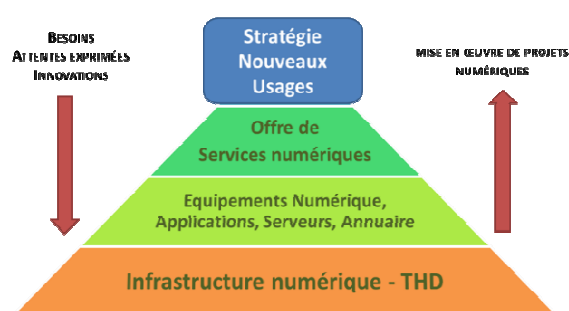
13. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Les grandes actions menées en 2022 sont présentées par rapport aux objectifs définis dans le Schéma Directeur du Numérique du Département.

ORIENTER LE SYSTEME D'INFORMATION VERS LE CITOYEN-USAGER ET LES PARTENAIRES

➤ SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DES COLLEGES

En 2016, le département a lancé un schéma directeur pour accompagner les établissements scolaires dans leur transition numérique avec pour objectif de favoriser les nouvelles pédagogies et l'innovation. La mise en œuvre du Schéma directeur numérique des Collèges permet d'accompagner les établissements scolaires dans leur transformation numérique en prenant en compte les pratiques pédagogiques nouvelles et les usages à venir. En 2022, toutes les actions mises en place les années précédentes ont été poursuivies avec à titre de rappel, un schéma directeur composé de 4 étapes :



1. Le déploiement du très haut débit ;
2. La mise en œuvre d'un nouveau socle de Système d'information (SI) nécessitant la modernisation des infrastructures réseaux, serveurs et sécurité ;
3. Le développement de nouveaux usages (objets connectés, utilisation d'équipements mobiles) et la modernisation des équipements numériques des établissements ;
4. La migration de la téléphonie des établissements sur les réseaux (Téléphonie sur IP).

En 2022, 3 collèges supplémentaires (Jacques Prevert – Bergerac ; Eugène Leroy – Bergerac ; Arthur Rimbaud – Saint Astier) ont été migrés sur les architectures numériques du Département et un établissement a bénéficié d'une modernisation de ces infrastructures réseaux (Dronne double – Saint Aulaye). Au final, ce sont désormais 23 établissements qui ont bénéficié d'une migration.

Ce nouvel environnement construit par les équipes de la DSIN en collaboration avec le rectorat de Bordeaux, permet une gestion automatisée des comptes élèves et professeurs, du parc informatique, des applications et des ressources, tout en offrant une vision globale du fonctionnement du collège à travers les outils de supervision.

Les gains pour les établissements sont immédiats avec :

- l'accès à un catalogue d'applications commun à l'ensemble des établissements migrés ;
- le développement des usages mobiles avec la généralisation du wifi ;
- une gestion de la sécurité renforcée ;
- une optimisation des coûts de fonctionnement pour les établissements avec l'utilisation de la téléphonie IP sécurisée du Département.

En 2022, 7 établissements ont été migrés : Pierre Fanlac - Belvès, Georges et Marie Bousquet - Eymet, Michel Debet - Tocane, Trois Vallée - Vergt, Arthur Rimbaud - St Astier, Jules Ferry – Terrasson. La fiabilisation des services de téléphonie et la suppression de la gestion coûteuse des abonnements et de la maintenance des autocommutateurs ont apportés une réelle satisfaction et des coûts en fonctionnement divisés par 3 en moyenne.

Il convient également de souligner que la collectivité a maintenu ses efforts en 2022 en votant 646 000 € afin de poursuivre la modernisation des équipements numériques dans les établissements. Les attributions ont été réalisées par la commission ENC en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements et l'état du parc informatique des établissements. 1 289 équipements numériques ont été acquis dans ce cadre (postes de travail, écrans 22 pouces, ordinateurs portables, tablettes, classes et chariots mobiles, vidéoprojecteurs...), ce qui a permis de remplacer près de 16 % du parc actuel.

Depuis deux ans, la DSIN maintient la migration de 5 à 6 établissements tout en s'assurant en parallèle que les établissements migrés continuent à bénéficier d'un suivi rapproché que ce soit pour les résolutions des incidents ou le maintien à jour des systèmes mis en œuvre (systèmes d'exploitation, supervision, mises à jour notamment de sécurité, évolutions techniques, etc.).

➤ SUIVI ET EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE

Lors des comités de pilotage et comités de projet, les sujets principalement abordés sont :

- La mise en œuvre du projet de Gestion de la Relation Usager (GRU) à l'échelle territoriale,
- La dématérialisation des procédures administratives (OPADE),
- Les enjeux de la gouvernance de la donnée,
- Les profils métiers avec les outils mis à disposition notamment pour développer la mobilité et le télétravail,
- Les projets d'archivages numériques,
- Les pratiques collaboratives,
- Les travaux de sobriété numérique,
- Les projets du social notamment avec la dématérialisation des procédures APA, et la mise en œuvre des Centres Départementaux de Santé de Ribérac et St Astier,
- Les enjeux de Sécurité des Systèmes d'Information avec le volet « Qualité – Homologation »,

Pour entrer plus précisément dans le détail, les principales opérations sont décrites en suivant.

OPERATION DEMATERIALISATION ET DEPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

▪ **Dématérialisation des dossiers du Social**

En 2022, la dématérialisation complète des procédures du social a commencé avec **l'APA à domicile**. Un socle technique *GECCO IODAS* a été mis en place pour permettre aux agents d'accéder aux documents dématérialisés des usagers.

Outre la complexité technique, ce projet a monopolisé de nombreuses ressources (9 référents métier, 6 réunions de sensibilisations à la dématérialisation, 15 ateliers de formation, 20 outils de supports aux utilisateurs sous forme de tutoriels s...)

Le processus de dématérialisation des dossiers du social se poursuit en 2023 avec comme cible, l'APA en établissement et la MDPH.

▪ **Dématérialisation des dossiers RH**

Poursuite des travaux avec :

- La dématérialisation des arrêtés, en particulier, de primes ;
- Dématérialisation du service paie.

▪ **Dématérialisation des dossiers (hors social et RH)**

La poursuite du déploiement de l'application GECCO dans de nouveaux services a été freiné en 2022 avec la priorisation nécessaire de certaines ressources internes. En 2022, a été définie la procédure 'Marché Public / Commande' ; sa généralisation dans les services est prévue en 2023.

Pour les directions déjà engagées dans la démarche de dématérialisation des dossiers, un travail continu de rédaction/validation de procédures a été poursuivi tout au long de l'année (DPRPM/Contentieux/Affaires juridiques/Marchés publics). De même 10 sessions de formation ont été assurées en interne par la DSIN.

Des évolutions fonctionnelles majeures ont été rendues possibles avec la mise en œuvre de connecteurs :

- Entre GECCO et le portail Démarches.dordogne.fr (PUBLIK) permettant d'intégrer automatiquement une demande provenant de la GRU dans GECCO ;
- Entre GECCO et la solution de gestion des subventions PROGOS : pour permettre la signature électronique des dossiers de subvention dans le parapheur GECCO.

Deux autres connecteurs ont été avancés et seront terminés en 2023 :

- Atal pour la DPRPM : pour les bons de commande ;
- Entre Trust et ASTRE RH : pour les heures supplémentaires des agents des unités d'Aménagement

- **Archivage électronique : Deux grands chantiers lancés sur 2022**

- « LA COPIE FIABLE » : Prérequis à la destruction du papier, le travail pour la mise en conformité avec la norme NF Z42-06 de « copie fiable » a été initié. La DSIN a participé à la rédaction de la convention de nul entre le service du courrier (SOG) et les services métier. De nombreux ajustements techniques et organisationnels sont nécessaires et en cours. Les travaux doivent aboutir en 2023.
- « L'ARCHIVAGE MUTUALISE » Une étude a été lancée pour définir l'offre d'archivage électronique mutualisée à destination des collectivités territoriales de Dordogne. Cette étude sera menée sur 2023 et 2024 en associant la direction des archives départementales, la DSIN, l'Agence Technique Départementale et le Centre de Gestion.

OPERATION SOCIAL

- **Mise en œuvre du SI MDPH**

La poursuite de la mise en œuvre du SI MDPH (harmonisation des processus métier au sein des MDPH, simplification des relations avec les usagers) a permis l'automatisation des échanges avec les partenaires (CAF, ESMS, Imprimerie nationale, Etablissements médico-sociaux, CNSA) et donc de simplifier certaines tâches pour des agents du social. Amorcé en septembre 2022 pour 9 mois, la mise en œuvre du palier 2 intègre notamment des fonctionnalités complémentaires destinées à faciliter les échanges de la MDPH avec l'Éducation nationale et Pôle emploi.

- **Projets terminés**

- *Mise en production de la plateforme d'échange HUBEE (plateforme d'échange de l'état : transfert des télédossiers de la CNAF (RSA) et du SNATED (Enfance en Danger)*
- *Passage en web de l'agrément des assistants maternels et familiaux, des familles d'accueil ainsi que candidats à l'adoption en web ;*
- *Echanges avec la DGFIP sur les revenus des bénéficiaires d'APA ;*
- *Implémentation du module Bilan de Santé en Ecole Maternelle (BSEM) du logiciel HORUS qui permet d'assurer le suivi des interventions des professionnels de la PMI dans les écoles ;*
- *La mise en œuvre du Centres de Santé de Ribérac.*

- **Projets engagés en 2022, finalisation prévue en 2023**

- *ASE : Mise en œuvre de la Loi Taquet ;*
- *ASE : suite au diagnostic des écarts avec le Référentiel, sa mise en œuvre va se faire sur 2023 ;*
- *Mise en place de la messagerie sécurisée MSSANTE pour chaque professionnel de santé du service PMI ;*
- *Refonte du module Accueil Orientation de IODAS (exploitation des données du territoire) ;*

- *RSA : module transfert de créances ;*
- *Apurement des données de l'application IODAS : après les données de l'APA à domicile, l'étude porte maintenant sur les données de l'APA en établissement et l'Aide Sociale à l'Enfance ;*
- *RSA : une étude sur le Parcours Insertion a débuté fin 2021 pour une 1ere phase de mise en œuvre en 2023.*

OPERATION SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Les directions métiers ont besoin au quotidien, d'agréger des données, les transformer et pour cela la restitution sur des cartes ou sur des tableaux de bord facilite la compréhension et leur interprétation.

Des projets structurants ont été poursuivis cette année :

Evolution du module de Gestion du Domaine Public utilisé par la DPRPM vers la solution Domaine Public et Autorisations. Ce projet permettra d'ouvrir en ligne la dématérialisation des demandes et un suivi facilité des dossiers. Techniquement la DSIN assure la mise en œuvre de connecteurs avec le portail demarches.dordogne.fr et la solution GECCO.

La poursuite de l'évolution de la plate-forme SIG du Département :

- o Préparation de la migration des solutions Métier Geomap vers des solutions Arcopole et accompagnement des Directions Métier ;
- o La consolidation des infrastructures SIG, avec notamment la mise en place de la solution ETL (Extraction, Transformation, Livraison) 'FME Server' pour renforcer la capacité de traitement des données. Cette solution est mutualisée avec l'ATD24 et le SMPN.

Le développement de la mise en œuvre d'interfaces entre logiciels métiers, plateforme SIG, et publications Web ;

La mise en place de solutions de mobilité pour le service du Tourisme et la Direction des Sports afin de faciliter la saisie des informations sur site ;

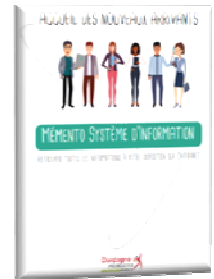
La mise à jour des données et la publication de contenus pour l'observatoire départemental de l'habitat (ODH) ;

Intégration de données, contenus et applications pour l'ensemble des Directions Métier (notamment DGACES, BDDP, DEDD,...) ou dans le cadre du développement ou du déploiement d'outils comme le portail GRU, le site institutionnel... ;

OPERATION OUTILS COLLABORATIFS

En 2022, la DSIN a poursuivi un accompagnement utilisateurs régulier autour des outils collaboratifs et des nouveaux usages afférents.

- Offre de formation hebdomadaire programmée à partir de septembre 2022 sur les outils collaboratifs. Incitation à s'inscrire par service ou projet transverse afin de créer une émulation au sein du service ou du projet en offrant un même niveau de connaissance et de pratique des outils ;
- Participation aux journées d'accueil des nouveaux arrivants qui est l'occasion de sensibiliser dès leur arrivée les nouveaux agents départementaux en leur présentant de manière exhaustive l'ensemble des outils transverses et collaboratifs mis à leur disposition. Un fascicule leur est également distribué afin de les aider à retrouver ces outils a posteriori ;
- Poursuite du travail de communication via la rubrique Numérique de l'intranet en mettant régulièrement en ligne des informations incitant les utilisateurs à adopter les bonnes pratiques collaboratives et de sécurité ;
- Création d'une nouvelle rubrique intranet pour promouvoir l'innovation auprès de l'ensemble des services avec la démarche de design de service. La DSIN propose un accompagnement et un espace dédié pour aider les services ;
- Création d'une rubrique "De l'idée au projet" et mise en place d'une nouvelle procédure pour faciliter les demandes de prise en charge de nouveau projet numérique exprimées par les services.



NUMERIQUE RESPONSABLE

Participation au groupe de travail « Sobriété Numérique » autour des bonnes pratiques liées à la sobriété numérique.

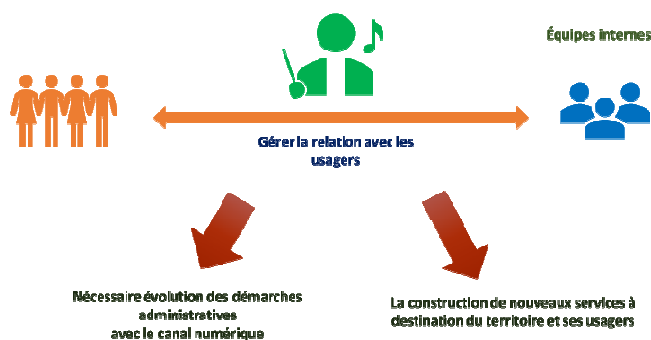
- Stratégie de mise en veille sur l'ensemble des postes de travail de la collectivité et des collègues renforcée afin de réduire la consommation énergétique ;
- Démarche éco-responsable : non-remplacement systématique des ordinateurs en fonction de la date d'achat pour prolonger au mieux la durée d'utilisation des matériels (5 à 8 ans pour un poste de travail). De même l'achat de matériel reconditionné pour répondre aux spécificités de la loi AGEC est pleinement intégré dans la politique d'achat des matériels via les marchés publics ;
- Gestion des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : 324 matériels ont été sortis de l'inventaire en 2022 et plus de 200 matériels ont été vendus via le site Agora.store pour un montant de 8 713,00 € ;

- Remplacement des climatisations du centre de données de l'hôtel du département ayant permis de réduire par deux la consommation électrique du système de refroidissement ;
- Poursuite des travaux avec le groupe sobriété numérique sur la gestion des mails, l'utilisation des ressources fichiers et des outils collaboratifs (tableaux de bord, sensibilisation des services, etc.). Ces opérations préfigurent celles qui seront portées dans le prochain Schéma Directeur de la Transformation et de la Sobriété Numérique et de l'ambition Départementale en matière de numérique responsable.

- **OPERATION GESTION DE LA RELATION USAGER (GRU)**

Depuis 2018, l'opération GRU incarne l'ambition et la complexité du schéma directeur car elle recouvre à la fois les projets visant à faire évoluer la manière d'adresser le service aux usagers quel que soit le canal concerné (accueil téléphonique, courrier, sites internet, accueil physique) et aussi la mise en œuvre de solutions techniques complexes.

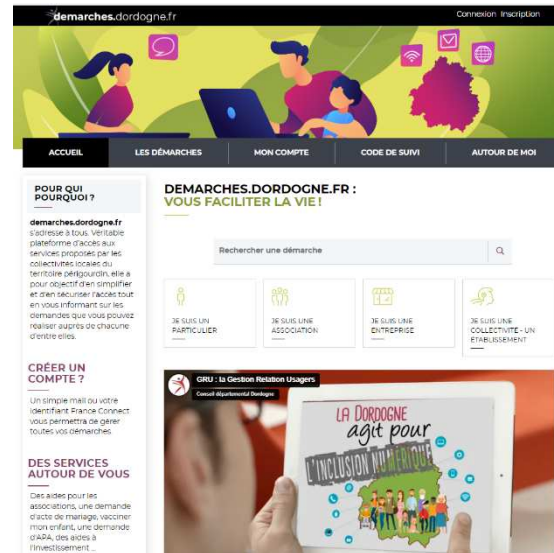
Cette opération ne vise pas qu'à dématérialiser les démarches administratives sur le canal numérique, mais aussi à construire de nouveaux services pour le territoire et ses usagers (faire évoluer l'accès à la culture, renforcer l'attractivité et l'offre touristique, favoriser les circuits courts, etc.)



Ce projet de long terme a été intégré au Schéma départemental d'inclusion numérique en 2019, le CD24 avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) ont ainsi co-construit une plateforme <https://demarches.dordogne.fr> centralisant un maximum de démarches proposées par les collectivités sur le territoire :

Les objectifs :

- Rassembler pour faciliter l'accès des citoyens aux téléservices,
- Simplifier la recherche et la réalisation des démarches sur le territoire,
- Penser aux pérégrinations numériques et utiliser les outils d'authentification nationaux : FranceConnect – AidantConnect,
- En face de chaque service numérique, systématiser la possibilité d'un recours à un accueil physique ou téléphonique : où peut se rendre l'utilisateur physiquement ? qui peut-il appeler pour être renseigné ?



Travaux réalisés en 2022 sur la plateforme demarches.dordogne.fr :

- Refonte de la présentation des téléservices pour intégrer une centaine de procédures pour les communes tout en repensant l'interface afin qu'elle soit plus intuitive et ergonomique ;
- Intégration de formulaires d'inscription à la demande des services :
 - Tri de vêtement pour l'Ukraine ;
 - Evènements/ activités sportives (seniors faites du sport, sport on the beach, seniors à nous la forme, caravane Terre de Jeu Paris 2024) ;
 - Trophée sur l'égalité Homme-Femme.
- Réalisation d'un formulaire de demande compte pour l'application A Table !
- Intégration d'un formulaire spécifique de demande de stage ;

- **Site pleinenature.dordogne.fr**: Pour simplifier l'accès aux informations sur les sports de pleine nature et l'accès aux 1000 randonnées de Dordogne, il a été décidé de rassembler les deux sites internet : rando.dordogne.fr

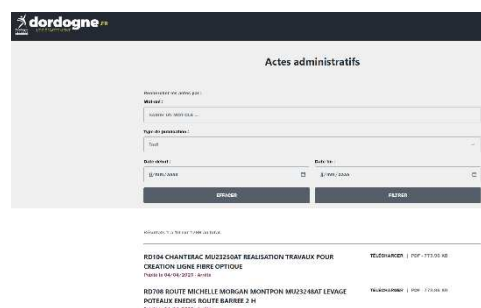


et sportnature.dordogne.fr en un seul site pleinenature.dordogne.fr

plus ergonomique et plus adapté aux attentes des usagers. Les travaux menés sur 2021 ont abouti à l'ouverture du site en Mars 2022.

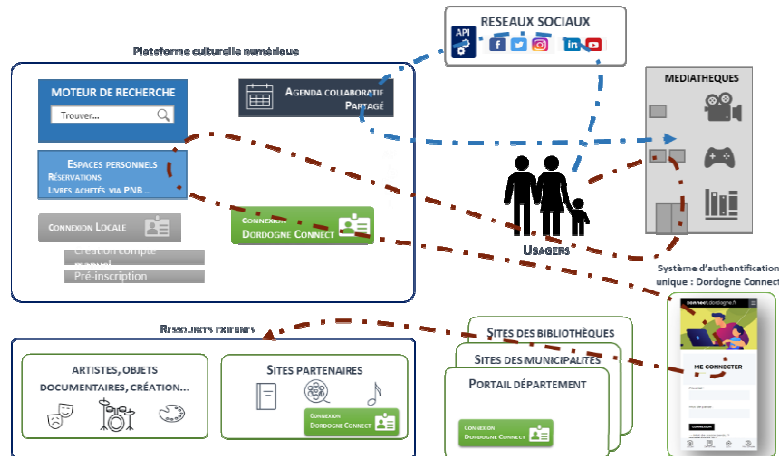
- **Accueil téléphonique** : Travaux sur les infrastructures de téléphonie afin d'apporter les briques techniques pour répondre aux enjeux d'accueils. Ces travaux permettront ensuite de travailler avec les directions métiers sur l'organisation de l'accueil téléphonique (objectif : limiter le temps d'attente et garantir que l'utilisateur trouve toujours un interlocuteur lorsqu'il contacte un service de la collectivité)

- **Publication des actes** : Pour répondre aux exigences réglementaires de publication des actes en ligne, une nouvelle plateforme a été construite en 2022 et publiée début 2023 : <https://actes.dordogne.fr>. Elle permet d'assurer la fiabilité du contenu, de la date de publication ainsi que la permanence de la mise en ligne (exigences réglementaires).



- **Le projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)**

La DSIN a contribué avec la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports et plus spécifiquement la Direction Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord à l'élaboration du projet Bibliothèques Numérique de Référence (BNR). Ce projet a obtenu en 2021 la labellisation par le ministère de la Culture et préfigure pour le Département une nouvelle manière de construire et d'adresser une offre de service à destination des usagers et du territoire.



Un des objectifs consiste à faire le lien entre le territoire et le web en utilisant le numérique comme un levier d'amélioration de l'accès à l'offre culturelle.

Ce projet s'inscrit pour la DSIN dans la poursuite de :

- *Simplification de l'accès aux sites et applications web : La généralisation de l'identité numérique avec le Compte Unique Territorial « Dordogne Connect »*,
- *L'assurance de prise en compte des attentes des utilisateurs finaux*,
- *Un mode projet prenant en compte une vision globale au-delà du spectre technique.*

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis en 2022 de spécifier avec les différents acteurs du projet, les objectifs fonctionnels, et de valider méthodologiquement sur plusieurs années les étapes à mener.

- **OPERATION METIERS**

- **Collèges** : Un nouvel outil de gestion des achats et des stocks pour la restauration scolaire en remplacement du logiciel d'Etat, PRESTO dont la maintenance n'est plus assurée a été mis en place dans 15 collèges, le déploiement dans les 20 collèges restants sera réalisé en 2023.
- Par ailleurs, un site et une application « A Table ! » ont été développés et mis à disposition des structures administratives qui en font la demande. Cette application vise à promouvoir le bio local dans les cantines scolaires en proposant un plan alimentaire mensuel avec une projection des besoins en approvisionnement et des



coûts prévisionnels pour tenir le pari du 100% fait maison, 100% bio local.

- Développement d'une application de suivi de l'assainissement dans les campings pour la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et les acteurs institutionnels (police de l'eau, spanscs,...)

- **OPERATION GESTION (APPLICATIFS FINANCIER, RH, DELIBERATION)**

- **Gestion financière** : L'année 2022 a été marquée par le chantier de migration de Coriolis vers E-GF. Projet complexe, important pour la direction des affaires financières et les pôles administratifs et financiers, il répond également aux exigences portées par la certification des comptes. Ce projet en 2022 a nécessité un report en 2023 du fait d'une fonctionnalité non maintenue dans la nouvelle application. L'éditeur a pris un engagement pour assurer la tenue du délai de migration à l'automne 2023.
- **Ressources humaines** : De nombreuses adaptations et évolutions ont été réalisées pour suivre la réglementation : prime d'inflation, RIFSEEP, prime SEGUR et mise en œuvre du nouveau mode calcul des congés dans la collectivité.

Une application développée en interne (ALFRAID) permet maintenant aux agents de déclarer leurs frais de déplacement en ligne ; le processus a été entièrement dématérialisé jusqu'à l'envoi à la paie. L'application est déployée progressivement dans les services jusqu'à mi 2023.

Enfin, avec la généralisation des titres restaurant pour l'ensemble des agents, une application interne (TIRECS) a également été développée pour permettre une saisie en ligne des agents, avec un contrôle RH et l'envoi des commandes au prestataire.

- **Subventions** : Mise en œuvre de nouvelles aides pour le service de l'habitat entièrement dématérialisées ;
Travail de paramétrage pour remplacer l'application de gestion des subventions PROGOS en fin de maintenance par OPENSUB ; cette nouvelle plateforme propose des outils plus ergonomiques pour les usagers et sera déployée pour les premiers services en 2023 ;
- **Certification des comptes** : poursuite du travail pour l'homologation des applications CORIOLIS, ASTRE, IODAS et GECCO en particulier sur le suivi des habilitations ;

- **OPERATION GESTION DES DONNEES ET OUTILS DECISIONNELS**

- Enrichissement de la plate-forme OpenData <https://data.dordogne.fr> avec de nouveaux jeux de données et de nouveaux contenus : 61 jeux de données sont à ce jour partagés, dont les données **routières**, **environnementales** et **touristiques** : itinéraires PDIPR, points de départ sur l'ensemble du territoire départemental

Ces travaux s'inscrivent dans les enjeux de transparence sur les politiques publiques, de participation citoyenne.

- Au-delà de cette plate-forme OpenData, un travail préparatoire important de réflexion a été entrepris afin de proposer dans le cadre du prochain Schéma Départemental de la Transformation et de la Sobriété Numérique une véritable politique départementale de gouvernance de la donnée, et notamment, de la donnée

référentielle. C'est dans ce cadre qu'a été menée l'étude par benchmarking puis l'essai dans le cadre d'un Proof Of Concept (POC) de la solution de catalogage des données ISO GEO.

- Des travaux de sécurisation et d'automatisation de la mise à disposition de données référentielles à l'ensemble des services départementaux sont en cours. Le projet d'acquisition d'une solution permettant l'accès à l'ensemble des données socio-économiques nécessaires à la connaissance et compréhension des dynamiques territoriales est prévu.

• OPERATION MOBILITE

Au sein de la collectivité, les équipements de mobilité sont déployés en fonction des missions et des besoins.

En 2022, la DSIN a poursuivi le travail engagé en s'attachant à proposer aux agents des outils adaptés aux besoins métiers, sur le terrain.

Ainsi près de 200 agents travaillant en distanciel et ayant un fort besoin de téléphonie (télétravail), telles que, par exemple, des secrétaires, ont pu bénéficier d'un logiciel de téléphonie sur leur ordinateur et la dotation d'un casque/micro sans fil.

Fin 2022, un travail a été mené avec les agents de terrain la DPRPM pour identifier le matériel le plus adapté pour faciliter leur travail en mobilité (Gestion du domaine public, référents ouvrages d'arts, Responsable Entretien Exploitation des Routes ...) Ce projet aboutira à la dotation de plus de 50 ordinateurs portables pour les travailleurs de terrain, qui pourront accéder à GECCO et leurs outils métiers en mobilité.

➤ AMELIORER LA QUALITE DES PRESTATIONS DESTINEES AUX SERVICES

▪ DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES RESEAUX SANS-FIL (WIFI)

Afin de développer de nouveaux usages et simplifier la mobilité sur les sites départementaux, la DSIN procède au déploiement d'une infrastructure réseau sans fil sécurisée qui couvre fin 2022 la quasi-totalité des bâtiments. Pour cela des études de couvertures Wifi ont été réalisées sur les sites de l'agglomération et en coordination avec la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) des travaux de câblage ont été menés.

Fin 2022, 85% des sites départementaux et 64% des collèges étaient couverts en Wifi.

▪ NOUVEAU MARCHÉ DE TELECOMMUNICATIONS

L'ensemble des sites de la collectivité ont été migrés en 2022 chez l'opérateur ADISTA, ce qui a permis au Département de capitaliser sur le Réseau d'Initiative Publique construit par le Syndicat Mixte Périgord Numérique. Ce nouveau marché permet d'augmenter les débits

tout en réduisant progressivement les coûts de fonctionnement, au fur et à mesure que les sites deviennent éligibles.

(Raccordement de 11 sites en Fibre Optique sur le réseau d'initiative publique)

Il faut également noter que ce marché bénéficie également aux membres du Groupement de Commandes porté par le Département (Grand Périgueux et 25 communes, Semitour, Périgord Habitat)

Ce nouveau marché a permis de réduire les coûts de téléphonie mobile entre 20 % et 60 % de réduction selon les membres. Cette réduction s'élève à 28 % pour le Département de la Dordogne sur la téléphonie mobile.

- **POURSUITE DE LA MODERNISATION DES RESEAUX INFORMATIQUES**

La DSIN a poursuivi la modernisation des infrastructures réseaux afin de déployer la téléphonie par le réseau (TOIP). Ces migrations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des autocommutateurs distants, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites. Plus de 2.200 agents peuvent téléphoner sans surcoût au travers du réseau informatique de la collectivité.

- **ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS**

- *Mise à jour globale du parc informatique vers le système d'exploitation Windows 10 dans une version récente*
- *Support et assistance aux utilisateurs :*
 - o *Plus de 6.900 appels reçus au 2129 par les techniciens de l'assistance utilisateur,*
 - o *Plus de 10.000 fiches incidents traitées,*
 - o *564 équipements installés dont 113 ordinateurs, 61 tablettes et 263 smartphones.*

- **DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE VISIO-CONFERENCE**

Afin de favoriser les réunions à distance et de limiter les déplacements, la DSIN a équipé et modernisé 15 salles de réunions, de solution de visioconférence qui disposent d'écrans HD 65' à 85' avec barre de son et caméra intégrée.

Les opérations se poursuivront sur l'année 2023 sur 15 salles supplémentaires.

➤ **GARANTIR LA SECURITE, L'EXPLOITATION ET L'EVOLUTION DU SYSTEME**

Maintenir des outils informatiques fiables, performants et sécurisés est une priorité pour la DSIN. La continuité Informatique et la disponibilité du Système d'information dépasse les 99 %.

Du fait de l'augmentation des usages numériques dans les métiers et de la mise à disposition de moyen d'infrastructure de Système d'Information auprès de partenaires, la DSIN a continué d'améliorer ses infrastructures numériques avec en 2022 :

- *Poursuite des tests biannuels de Continuité d'Activité et de Reprise d'Activité en coupant l'un des deux centres de données pour valider la reprise et la continuité sur le second, dans une démarche d'amélioration continue ;*
- *Mise en place d'un ordonnanceur pour une gestion centralisée et automatisée de l'ensemble des scripts et tâches pour les applications et serveurs ;*
- *Mise en place de la "Containérisation" de différents services et sites WEB afin de garantir la souplesse de déploiement et de suivi de développement.*
- *Mise en œuvre de mesures globales de renforcement de la Sécurité du SI (Segmentation, processus de gestion des identités, renforcement de la sécurisation de la messagerie électronique) ;*
- *Poursuite de la démarche d'homologation technique des applications métiers (Iodas, Gecco, Astre, Coriolis) dans le but de renforcer la protection des données ;*
- *Evolution des procédures de mises en production pour mise en conformité vis-à-vis des attentes pour la certification des comptes ;*

- Refonte importante des procédures de contrôle et de mise en œuvre de processus de sécurisation supplémentaires, nécessaires dans le cadre de la certification des comptes ;

- Optimisations du système de supervision et métrologie (automatisation) ;

- Poursuite de la modernisation de l'infrastructure de téléphonie pour répondre aux enjeux à venir de Gestion Relations Usagers et de nomadisme ;

- Evolution du système de sauvegarde : sanctuarisation, augmentation de la volumétrie, et automatisation des tests de restauration ;

➤ POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La DSIN continue d'implémenter les mesures de sécurité liées au plan de sécurisation du Parcours cybersécurité de l'ANSSI dans le cadre du plan France RELANCE.

Pour rappel, le plan de sécurisation court jusqu'à fin 2024.

Dans ce cadre 3 projets majeurs, co-financés par l'ANSSI ont été menés :

- **Test d'intrusion**

- *Interne* : test complet du système d'information de la collectivité visant à mesurer, avec précision, les failles et les risques réellement encourus à l'instant T.
- *Externe* : test visant à identifier des vulnérabilités que les pirates peuvent exploiter sur les services du département accessibles sur internet (site institutionnel, portail de demande de subventions, portail aides sociales...).

A l'issu des prestations un rapport détaillé pour chaque type de test a été transmis avec les failles identifiées pour mettre en place un plan d'action et intégrer les mesures correctives.

- **Audit de l'annuaire centrale du CD24** : l'annuaire central (Active Directory) représente la pierre angulaire du système d'information en matière d'accès et de droits. Il constitue une cible prioritaire pour les attaquants qui cherchent à obtenir un accès large au système d'information en le compromettant. L'audit a permis de relever des vulnérabilités et d'identifier des actions correctives. En parallèle l'ANSSI met à disposition un outil permettant d'auditer régulièrement notre annuaire central dans le but de maintenir un niveau de sécurité efficient.

- **Création d'un dispositif de crise cyber et exercice de simulation d'une cyberattaque** le kit de gestion de crise rédigé est un corpus documentaire à visée opérationnelle et représente le document de référence pour gagner en réactivité et en efficacité face à une situation dégradée, surtout en cas de cyberattaque. Il est composé :

- *D'un schéma et d'un plan de mobilisation :*
 - *Modalités de mobilisation des acteurs internes,*
 - *Définition des acteurs clés par niveau de crise concernée*
 - *Mise en place d'un dispositif de recueil des informations pour apprécier la situation*
- *D'un processus d'organisation de crise : outils à disposition et infrastructures (salle de crise)*
- *De fiches réflexes et d'une boîte à outils (annuaire de contact, main courant...)*

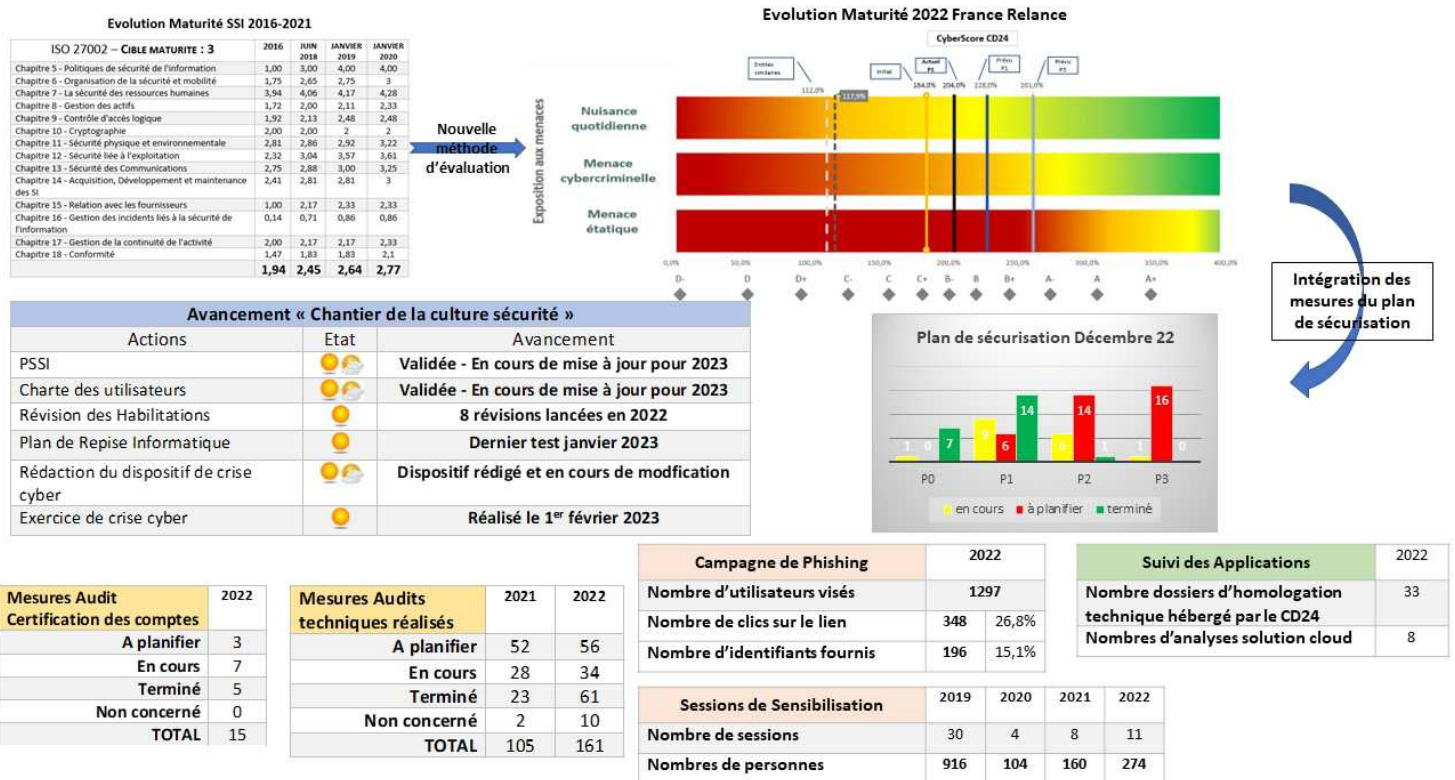
Dans l'optique d'éprouver et de tester toutes les étapes du dispositif de crise élaboré, **un exercice de simulation de crise a été réalisé avec la cellule décisionnelle.**

Ce parcours cybersécurité s'inscrit donc dans la poursuite des travaux menés avec notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) avec les sessions de sensibilisation à la sécurité informatiques notamment pour les nouveaux agents de la collectivité.

Le projet de certification par la Cour des Comptes est structurant pour la collectivité et a renforcé les actions de sécurisation du SI avec notamment l'homologation technique qui est

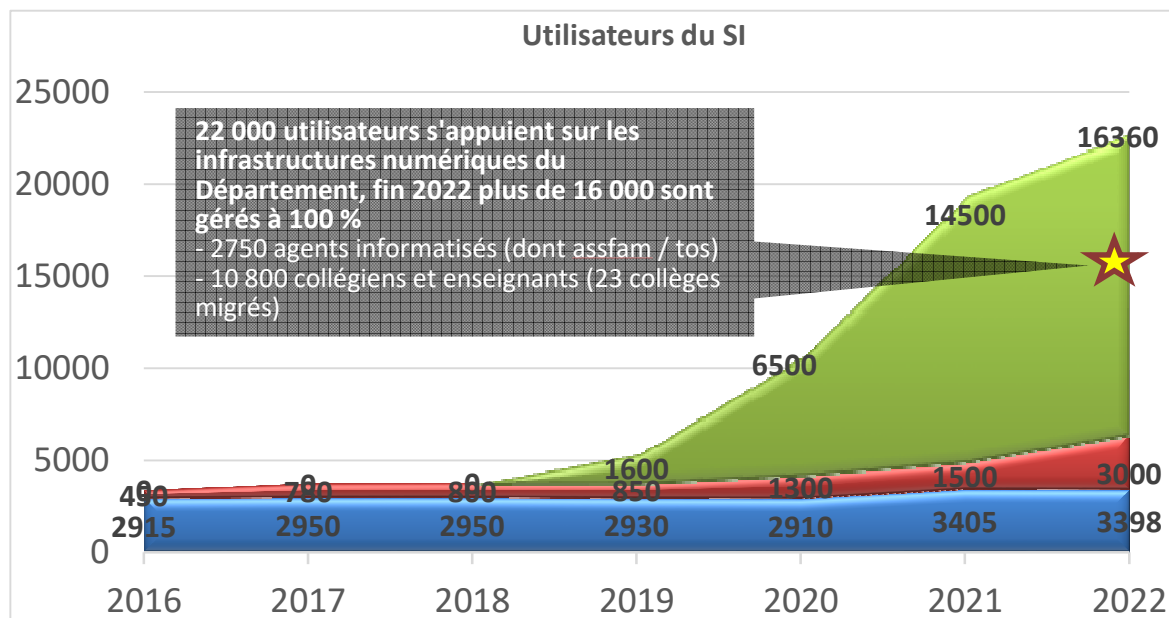
en cours de généralisation et qui permet de cloisonner les applications, de faire des tests réguliers de vulnérabilités, d'avoir un processus de revue des habilitations renforcé sur le périmètre audité (Social, Finance et Ressources Humaines).

Ci-dessous le tableau de bord global mettant en avant l'évolution de la maturité de la collectivité en matière de Sécurité des SI et l'avancement des chantiers.



POUR LES USAGERS ET NOS PARTENAIRES :

Le tableau ci-dessous incarne l'augmentation du nombre d'utilisateur s'appuyant sur les infrastructures numériques du département et le travail mené en faveur des collèges, des partenaires et des adhérents de l'agence technique départementale.



↳ POURSUITE DES MUTUALISATIONS AVEC LE SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructures de Système d'information, la DSIN maintient la qualité des services mis à disposition :

- Raccordement du SMPN dans les nouveaux locaux à ATUR
 - Mise à disposition des services numériques : Réseaux, serveurs, téléphonie, sécurité

• PLATEFORME MUTUALISEE : <https://territoires-numeriques.dordogne.fr>

Depuis 2014, le département ne cesse de poursuivre la mise à disposition de son ingénierie et de ses moyens en infrastructure pour aider le territoire à se moderniser, et à avoir accès à des services numériques performants, sécurisés et disponibles. L'agence technique départementale travaille étroitement avec la DSIN pour faire évoluer le portail à destination de ses membres et proposer des services en réponse aux enjeux des collectivités.

Ce portail fournit un point d'entrée unique pour les collectivités et un accès à l'ensemble des outils et informations mis à leur disposition :

- Bureau Virtuel Sécurisé
- Applications Métiers (gestion financière, RH ...)
- Télétransmission, flux Pes
- Parapheur électronique
- Cartographie
- Informations règlementaires
- Marchés Publics
- Accès à l'assistance ATD24

La DSIN a observé une poursuite de la montée en puissance du nombre de communes et d'agents (980 agents communaux en 2018 et plus de 3000 fin 2022).

➤ MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DIRECTION : #DSIN

La Direction des Systèmes d'Information a élaboré un projet de direction en 2018 visant à faire évoluer son organisation pour mieux accompagner la transition numérique de la collectivité et répondre aux nouveaux périmètres d'intervention. Les grands axes du projet de direction :

- *Une organisation centrée sur les usagers : agents de la collectivité, citoyens et partenaires*
- *Une volonté de simplification des outils de travail : plus simples pour les utilisateurs, plus ergonomiques*
- *Une posture d'accompagnement et de transfert des compétences auprès des directions métiers*
- *Une réflexion aboutie sur la stratégie de la Direction et l'évolution des missions des 3 services dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique*
- *La mise en œuvre de niveaux de service SI*
- *Une exigence d'exemplarité sur l'incarnation de la dynamique collaborative et de transformation par le numérique*
- *Evolution des locaux et des méthodes de travail pour favoriser les échanges*

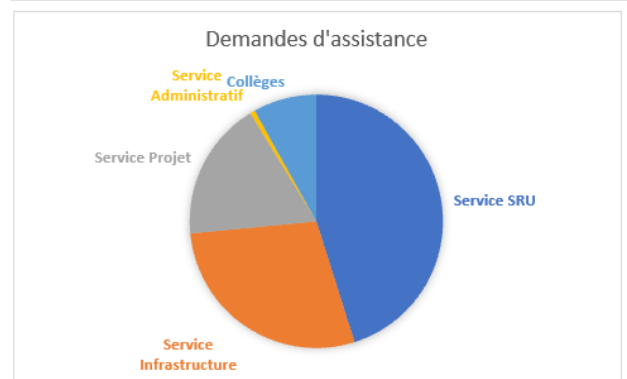
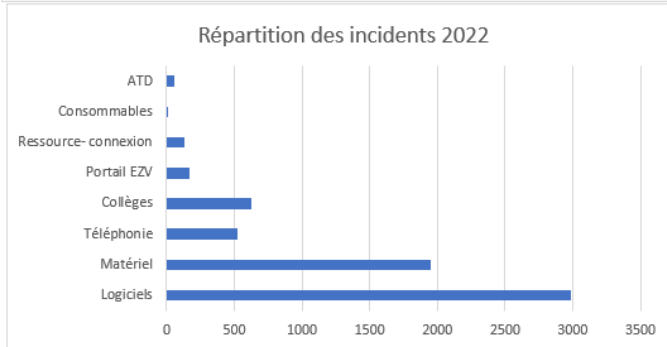
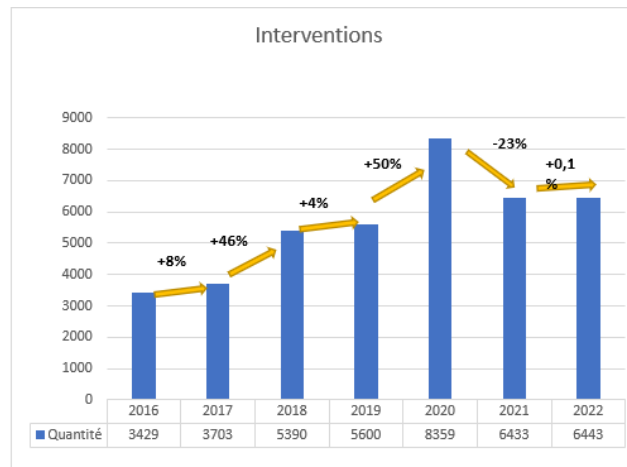
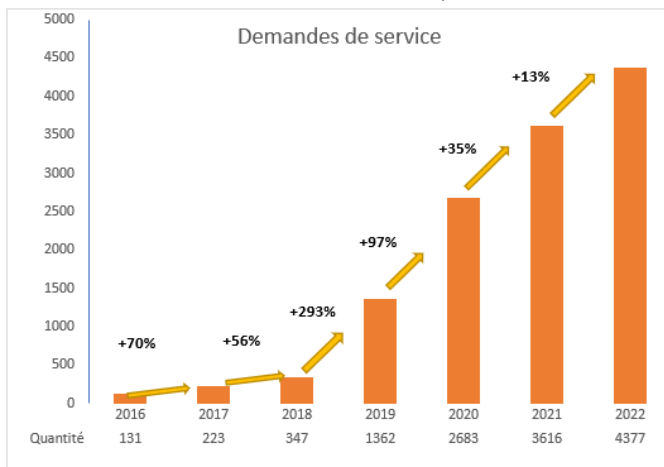
Ce projet de direction s'inscrit dans une dynamique globale où la DSIN élargie son domaine d'intervention aux collègues, aux partenaires, aux communes et communautés de commune et voyait ainsi le nombre d'utilisateurs du Système d'information fortement augmenter. Fin 2021, la DSIN comptait plus de 19 400 utilisateurs sur ses annuaires et prévoit de se rapprocher de 23 000 utilisateurs fin 2022.

CHIFFRES-CLES ET INDICATEURS FINANCIERS

Tableau de bord – Activité de support :

Les outils de pilotage mis en œuvre par la DSIN permettent de mettre en exergue une augmentation globale de l'activité due notamment à la prise en charge des collègues départementaux et les travaux de plateforme numérique pour les communes et communautés de communes.

Sur le tableau de bord ci-dessous, les demandes de services correspondent à la forte appropriation du Guichet Unique de Service (GUS) pour réaliser les demandes de télétravail, de mobilité, de création des espaces collaboratifs et toutes les demandes liées à l'environnement informatique de l'utilisateur.



Acquisition et déploiement d'équipements numériques sur 2022:

Equipements numériques	Acquis	Déployés
PC bureautiques	9	62
PC Dessinateurs		
PC portables	34	51
PC client léger		
Ipad et tablettes	53	61
Ecrans (> 20 pouces)	99	103
Imprimantes		12
Ecran affichage dynamique	12	12
Smartphone	104	263
	311	564

Traitements et indicateurs du SI

Type de traitements (moyenne mois / annuel)	2022
PAYES	95 (mensuel) (procédures inchangées)
Budgets / interfaces	130 / 6 (stabilité)
Téléchargement : Wetransfer ou autres	272 demandes annuelles
Banque de France (récupération données bancaires / Coriolis)	44 (annuel: 1 par semaine moins les congés)
Synchronisation annuaire RH - AD	52 annuels (1 par semaine) puis journalier en 2023
Aide Sociale	environ 210 (mensuel)/ 9 journalier
Gestion incident CDAU Eiffage	35 annuels
SAFE	80 dévolu aux RUT, partie de la DSIN: vérif compte et paramétrage bureau (Centre logiciel ou Citrix) surtout en fin 2022 puis 2023
Création compte WIFI invité	2 mensuels (dévolu aux services)
Retour fichier OCRE Coriolis	59 annuels (1 par semaine, parfois plus)
Ouverture VPN pour partenaires extérieurs	244 annuels
Demande de restauration (Veeam)	69 annuel (Ezv + demandes directes)
Gestion LTO	rotation cassettes LTO8 (30 annuel)
Création équipes Teams	45 créations

Indicateurs	2022
Utilisateurs du Système d'Information : CD24	3398
Utilisateurs partenaires hébergés (ATD;ACD)	140
Utilisateurs plateforme territoires-numeriques.dordogne.fr	4205
Serveurs physiques (dont Hyperviseurs)	13
Serveurs virtuels	416
Nombre de sites interconnectés	157
Collectivité - Fibrés %	39%
Collectivité - Couvert Wifi %	85%
Collectivité - Convergés TOIP	96%
Collèges - Fibrés %	81%
Collèges - Couvert Wifi %	64%
Collèges - Réseaux modernisés %	97%
Collèges - Migrés (livre blanc) % (dont 2 cité scolaires)	64%
Lignes mobiles	938
Smartphones déployés	245

Dépenses réalisées / recettes perçues en 2022 et évolution par rapport à 2021

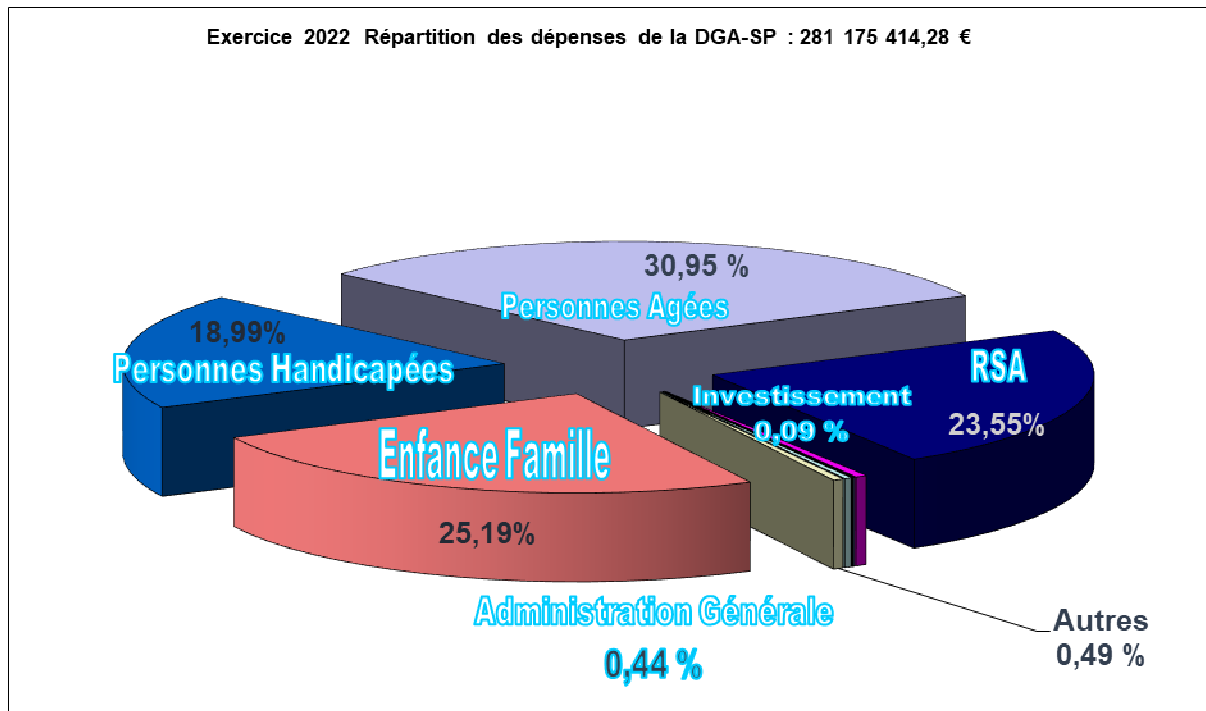
Nature	2021	2022	Evolution %
Dépenses de Fonctionnement			
Entretien, réparation, abonnements et consommables	90 055,37 €	75 074,54 €	- 16,64
Prestations de service (cybersécurité, collègues)	171 082,40 €	332 343,87 €	+ 94,26
Maintenance	515 161,07 €	523 339,36 €	+ 1,59
Télécommunication (tous services confondus)	897 026,07 €	921 665,26 €	+ 2,75
Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Périgord Numérique	586 589,53 €	598 066,58 €	+ 1,96
Dépenses d'Investissement			
Logiciel	748 703,46 €	1 116 716,43 €	+ 49,15
Matériel	1 032 728,01 €	566 777,06 €	- 45,12
ENC (matériel + logiciel)	66 403,70 €	730 114,25 €	+ 999
Subvention au Syndicat Mixte Périgord Numérique	4 500 000,00 €	10 000 000,00 €	+ 122,22
Recettes de Fonctionnement			
Remboursement frais téléphonie SPL/SMPN/Agence culturelle/ATD-SATESE	8 249,57 €	6 641,07 €	- 19,50
Redevance utilisation du système d'information (Partenaires hébergés)	76 836,90 €	84 518,06 €	+ 10,00
Recettes d'investissement			
Subvention AAP Studio média (académie)	-	5 987,69 €	
Plan France Relance - Cybersécurité	40 000,00 €	50 000,00 €	+ 25,00

MOYENS HUMAINS

Fonction	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) en 2022
- Directeur	0,5
- Directeur adjoint / chef de service infrastructure	1
- Chargée de communication et d'assistance numérique	1
- Chargé de Coordination Collèges Numériques	1
- Responsable Sécurité des Systèmes d'informations	1
<u>Service Administratif, financier et qualité</u>	
- Chef de Service (recrutement au 1 ^{er} juin 2022)	0,6
- Administration/comptabilité/marchés	1,5
- Gestion du parc téléphonie mobile	0,5
- Accueil CDAU	1
<u>Service Projets</u>	
- Cheffe de Service – Chargée de projets	1
- Adjoint chef de service	2
- Analystes-programmeurs chargés de projets	10
- Animateur SIG	1
<u>Service infrastructure numérique</u>	
- Gestion des serveurs et bases de données (1 recrutement au 1 ^{er} juin 2022)	2,6
- Pupitreurs	1
- Réseaux et téléphonie	3
- Réseaux et téléphonie	1
- Technicien support chargé de cyber sécurité	1
<u>Service Relations Utilisateurs</u>	
- Chef de service	1
- Adjoint responsable gestion de parc	1
- Techniciens micro	5,5
- Assistance utilisateurs	1,5
-Apprentis - technicien informatique	0,5
TOTAL DE L'EFFECTIF	40,2 ETP

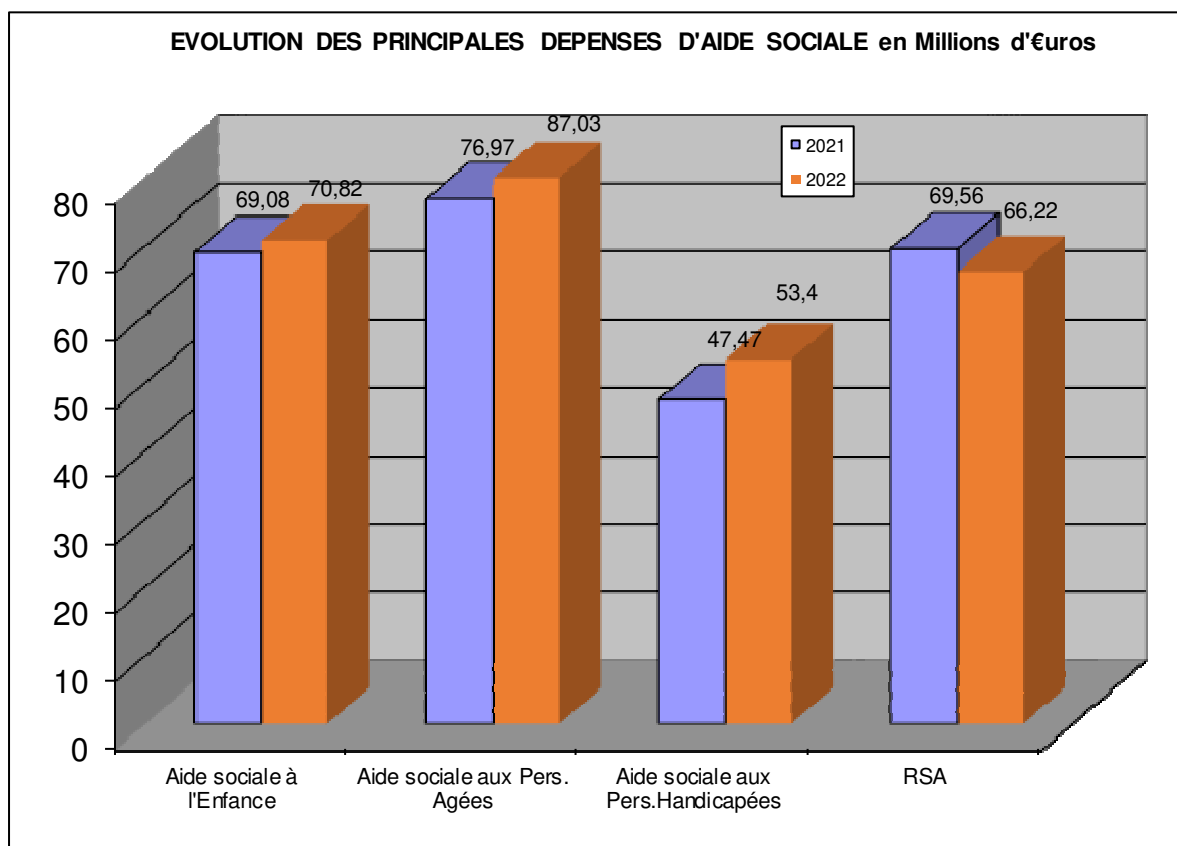
DGA DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

14- INTRODUCTION



CHAPITRES	SOUS-FONCTIONS	DEPENSES	POIDS %
Investissement	Equipements non Départementaux	182 500,00	0,06%
	Equipements Départementaux	97 026,98	0,03%
Fonctionnement			
Prévention médico-sociale		805 807,90	0,29%
Action sociale :		280 090 079,40 €	
dont	Administration générale	1 239 065,20	0,44%
	Famille et Enfance	70 823 895,53	25,19%
	Personnes handicapées	53 405 738,81	18,99%
	Personnes Agées	87 026 756,26	30,95%
	RSA	66 220 109,65	23,55%
	Autres actions	1 374 513,95	0,49%
TOTAL		281 175 414,28	100,00%

L'ACTION SOCIALE CONCERNE TOUS LES PERIGOURDINS A TOUS AGES DE LA VIE.



ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Le Pôle Personnes Agées a été mis en place le 1^{er} février 2010 pour piloter l'ensemble des actions proposées aux personnes âgées tant à domicile qu'en établissement. En 2016, le Pôle a fait l'objet d'une réorganisation pour mener à bien ses missions et intégrer les dispositions issues de la loi du 28 décembre 2015 d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

La compétence du Pôle recouvre la prise en charge des personnes âgées dépendantes (Allocation Personnalisée d'Autonomie), l'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées, la mise en œuvre du schéma gérontologique, la tarification administrée des services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il assure également les missions jusqu'à lors confiées aux Comités Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Enfin, le Pôle assure la tarification des Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), la gestion du Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) et le contrôle des structures (EHPAD, Résidences Autonomie).

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel social et médico-social : 81,9 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Lits médicalisés installés : 6 259
↳ Lits hébergement permanent : 6 025
↳ Lits hébergement temporaire : 110
↳ Lits accueil de jour : 124
↳ Logements en résidence autonomie : 779
➤ Places en famille d'accueil : 471

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Nombre de demandes traitées : ND
↳ Nombre de bénéficiaires : 13 441 (moyenne mensuelle)
- Dont APA à domicile : 8 531
- Dont APA en établissement : 4 910
↳ Aide sociale à l'hébergement : 1 072 (moyenne mensuelle)
↳ Aide-ménagère : 49 (moyenne mensuelle)

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût global : 87 026 757 €
↳ APA en établissement : 21 838 887 €
↳ APA à domicile : 43 672 774 €
↳ Aide sociale à l'hébergement : 19 999 666 €
- Prestations à domicile
(Serv. ménagers / Port. de repas) : 106 452 €
↳ Autres : 1 408 978 €

Coût moyen / bénéficiaire des prestations : 5 872 €/an

➤ Concours de la CNSA aux dépenses d'APA : 27 826 049 €*, soit 42,48 %

* Y compris les versements consacrés aux incidences de la loi ASV

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 4 778

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Pôle Personnes Handicapées est en charge de l'autorisation, de la tarification et du contrôle des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées, ainsi que de l'instruction et du paiement de l'aide sociale aux personnes handicapées, de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Il intègre également la Maison Départementale des Personnes Handicapées

(MDPH). La MDPH est chargée d'accueillir et d'informer les personnes handicapées, d'instruire les demandes de droits et prestations et de gérer le fonds de compensation du handicap.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et médico-social : 60 personnes pour 54,3 ETP (dont 3,10 mis à disposition par l'Etat ou d'autres organismes)

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Nombre de places en établissements et services : 1 508
 - ↳ Foyers occupationnels : 341
 - ↳ Foyers hébergement : 214
 - ↳ Foyers d'accueil non médicalisés : 229
 - ↳ Foyers d'accueil médicalisés : 198
 - ↳ Etablissements d'accueil médicalisés : 159
 - ↳ Autre hébergement : 32
 - ↳ Services d'accompagnement à la personne : 296 (SAVS et SAMSAH)
 - ↳ Sections d'accueil de jour : 39

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de demandes : 27 756 (MDPH : 27 150 + 606 pour l'aide sociale)
 - ↳ Décisions de la CDAPH et avis de la MDPH : 28 302
 - PCH : 2 401
 - Enfants : 6 773
 - AAH – cplt de ressources : 4 556
 - RQTH- orient. professionnelle : 5 822
 - Cartes : 8 797
 - Affiliation assurance vieillesse: 103
 - Orientations établissement : 1 691
 - ACTP : 147
 - ↳ Décisions com. d'aide sociale : 635

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Coût global : 53 405 739 €
- Coût moyen d'un hébergement : 2 532 €/mois
- Coût moyen plan d'aide humaine PCH : 780 €/mois
- Coût moyen aide-ménagère : 73 €/mois
- Coût moyen famille d'accueil : 1 280 €/mois
- Coût moyen ACTP : 568 €/mois

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 725 ETP (EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES)

ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Pôle Enfance Jeunesse assure les missions suivantes :

- ✓ Recueil des informations préoccupantes au sein d'une Cellule dédiée (CRIP) ;
- ✓ Prise en charge et accompagnement éducatifs des mineurs confiés au Pôle Enfance Jeunesse par les familles ou sur décision judiciaire ;
- ✓ Prise en charge des jeunes majeurs sur leur demande ;
- ✓ Prise en charge des femmes enceintes ou des mères ou parents avec un enfant de moins de trois ans (Centre maternel du Village de l'enfance) ;
- ✓ Traitements des demandes d'adoption et de consultation des dossiers en recherche des origines (accompagnement des personnes qui souhaitent consulter leur dossier) ;
- ✓ Gestion de la paye des assistantes familiales ;
- ✓ Gestion des dossiers des enfants accueillis ;
- ✓ Tarification, contrôle et suivi des établissements d'accueil des mineurs (placement provisoire et assistance éducative) ;
- ✓ Mandatement des factures et contrôle des dépenses relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- ✓ Animation de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et intervenant du Public: 98 personnes pour 97,3 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Agréments Assistantes Familiales (nb de places): 706 places (pour 322 assistants familiaux)
 - MECS : 564 places
 - Village de l'Enfance : 60 places
 - PEAD : 92 places
 - Lieux de vie : 37 places
 - Structure expérimentale : 11 places
 - A.E.M.O. : 920 mesures

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Enfants confiés à l'ASE (moyenne mensuelle) : 602 en placement familial
 - : 835 en MECS (Placements Educatifs à Domicile et placements en internat)
 - : 35 au Village de l'Enfance
 - : 38 en Lieux de vie
- Informations Préoccupantes : 1 546 procédures
 - ↳ Transmises au Parquet : 479 dossiers (307 en 2020)
- Instructions de dossiers d'agrément d'adoption : 16 dossiers (5 agréments)

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Coût moyen Placement Familial : 2 678 €
- Coût moyen Etablissement : 4 593 €
- Coût moyen Village de l'Enfance : 5 452 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 1 022,17 ETP

POLITIQUE D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Le Pôle a pour mission la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), la mise en œuvre du dispositif d'insertion en lien étroit avec les Unités Territoriales (référents dédiés) et le Pôle Emploi, l'appui technique auprès des structures d'insertion et l'animation de la politique de lutte contre l'exclusion. Cette dernière mission inclut la gestion et le pilotage des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et du Fond Solidarité Logement.

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel administratif et intervenant du Public : 24,57 ETP dont 3 apprentis représentant 1,16 ETP

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Associations subventionnées dans diverses activités
 - ↳ Mise en activité professionnelle : 20
 - ↳ Remobilisation sociale : 8
 - ↳ Mobilité (transport) : 1
 - ↳ Autre domaine : 9
(culture, vacances, savoirs de base et santé...)

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Part des foyers avec un RSA versable orientés au 31 décembre 2022 : 91 %
 - ↳ Orientations Professionnelles (Pôle emploi) : 26 %
 - ↳ Orientations sociales et socio-professionnelles (Conseil Départemental) : 74 %
- Nombre de bénéficiaires avec un RSA versable au 30 septembre 2022 suivis (orientés et contractualisés) par le Conseil Départemental (données consolidées en M+3) : 6 286 foyers soit 6980 individus.
- Nombre de Décisions d'opportunité prises : 2 169
- Valeur des indus traités (transmis à la Paierie départementale : 411 830 €
- Nombre de Mesures d'Accompagnement Social : 199

Personnalisé (MASP, MAESF, AEB) exercées sur l'année 2022

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

- Total Allocation RSA : 61 959 420 €
- Coût moyen RSA/bénéficiaire CAF (décembre 2022) : 521,22 €
- Coût moyen RSA/bénéficiaire MSA (décembre 2022) : 474,84 €
- Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion : 2 435 167 €
- Crédits engagés / Fonds Social Européen : 1 069 450 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 214,04 ETP (PERMANENTS DANS LES STRUCTURES D'INSERTION)

ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé organise les missions de PMI légales : actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, consultations médicales des enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en écoles maternelles pour les 3-4 ans, actions de prévention et de dépistage, planification et éducation familiale, informations en épidémiologie et santé publique, agrément des assistants maternels et familiaux, contrôle et surveillance des assistants maternels et des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, recueil et traitement d'informations en épidémiologie et santé publique.

Par convention avec l'Etat, le Pôle a également en charge des compétences en actions de santé notamment la vaccination assurée par un Centre dédié (vaccinations courantes inscrites au calendrier vaccinal, vaccination antigrippale, anti-COVID, de voyage).

Le Département assure également la gestion et une partie du financement du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), établissement missionné pour la prévention et la prise en charge des jeunes enfants pour lesquels un handicap sensoriel, moteur ou mental a été détecté.

I – LES PERSONNELS

- Personnel administratif et intervenant auprès du Public :
133 agents soit 111,17 ETP (dont 39,04 ETP rattachés aux services d'unités territoriales)

II – LES MOYENS UTILISABLES

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) : 3 antennes
- Centre de Santé Sexuelle (CSS) : 5 centres
- Centre Départemental de Vaccination : 1 centre
- Plateforme de Coordination (PCO) : 1 centre
- Consultations PMI : 36 centres
- Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants : 1 478 places / 62 établissements
- Agréments ASSMAT/ASSFAM : 4 549 places / 927 places

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

- Consultations ou suivi pré et postnatal : 961 visites à domicile / 409 femmes vues

naissance	: 264 femmes vues lors des séances préparation à la
➤ Consultations ou suivi pédiatrique	: 7 204 consultations médicales / 2 723 enfants : 2 662 visites à domicile / 1 115 enfants : 843 permanences puéricultrices / 975 enfants
➤ Consultations ou suivi CSS	: 1 732 examens cliniques / 1 311 personnes : 1 285 entretiens conseil conjugal/1 104
personnes	: 226 interventions scolaires / 3 257 élèves
➤ Bilans et dépistages en écoles maternelles	: 6 084 actes / 1 301 enfants vus : 484 séances éducation pour la santé / 2 074 enfants
➤ Suivi au CAMSP	: 5 230 actes / 392 enfants suivis
➤ Suivi à la PCO	: 9 bilans / 18 enfants suivis
➤ Centre de vaccination	: 142 consultations / 774 personnes vaccinées

IV – LES ASPECTS FINANCIERS

➤ Coût PMI	: 281 968 €
➤ Coût CSS	: 15 299 €
➤ Coût Actions de Santé	: 49 840 €
➤ Financement du CAMSP par le Conseil Général	: 261 001 €
➤ Recettes générées par le Pôle	: 457 513 €

V – NOMBRE D'EMPLOIS GENERES : 2 486 (HORS EMPLOIS DIRECTS CONSEIL DEPARTEMENTAL)

ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE

I – LES PERSONNELS

➤ Personnel administratif social et médico-social	: 377 personnes
---	-----------------

II – LES MOYENS UTILISABLES

➤ Unités Territoriales	: 7
➤ Centres Médico-Sociaux	: 33
➤ Permanences Sociales	: 40

III – L'ACTIVITE DU SERVICE

➤ Données sur l'Activité des Unités Territoriales (UT)	
➤ Total des aides financières octroyées	: 8 542
➤ Total des personnes reçues par un travailleur social	: Non Applicable*

REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR UT :

	BERGERAC EST	BERGERAC OUEST	PERIGUEU X	RIBERAC	MUSSIDAN	NONTRON	SARLAT
Aides financières	1 701	746	2 053	897	1 018	591	1 536
Personnes reçues*	3 300	727	5 766	2 229	9 417	3 144	5 362

*Le nombre d'usagers accueillis ne peut exceptionnellement être quantifié de manière exhaustive en raison du changement du module de suivi statistique dédié

IV– LES ASPECTS FINANCIERS (PRESTATIONS DIRECTEMENT INSTRUITES PAR LES UT)

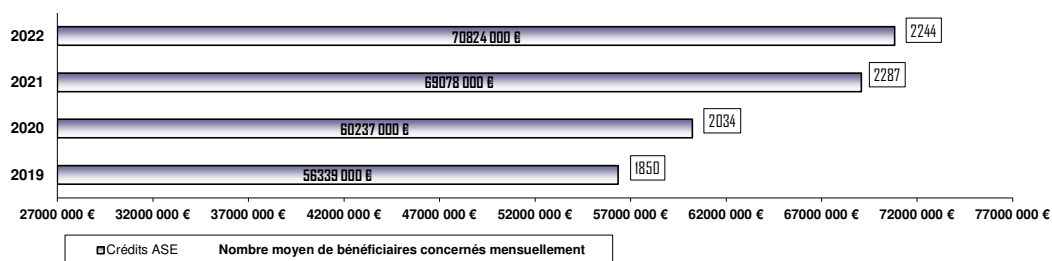
- Fonds d'Aide aux Jeunes : 52 568 €
- Fonds Solidarité Logement : 544 600 €
- Fonds d'Aide à l'Énergie : 576 785 €
- Allocations Mensuelles / Secours d'Urgence : 305 612 € / 88 230 €

DEPENSES 2022 : ANALYSE GLOBALE ET PAR GRANDE POLITIQUE

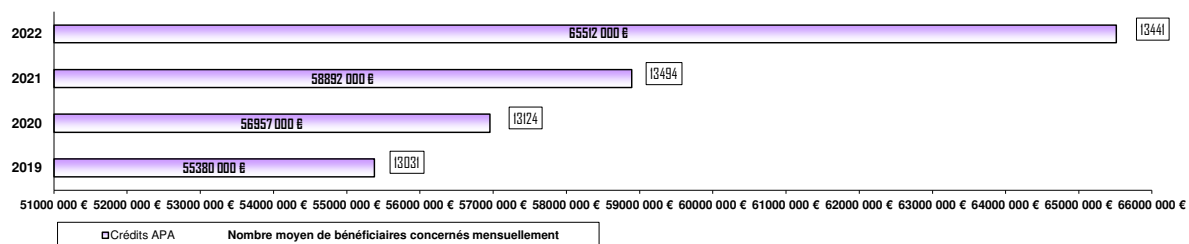
En 2022 les dépenses d'action sociale ont généré : 9 225 Emploi Temps Plein (ETP)

Personnes Agées	Protection Maternelle et Infantile (PMI)	Personnes handicapées	Enfance	Insertion
4 778 ETP	2 486 ETP	725 ETP	1 022,17 ETP	214,04 ETP

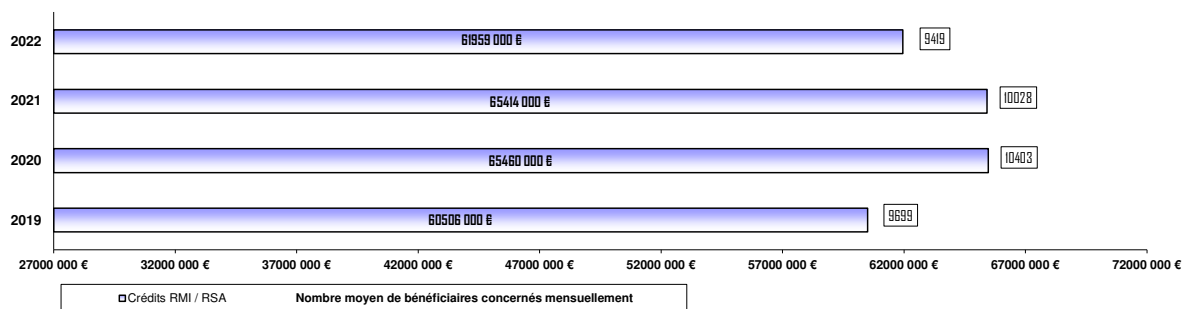
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



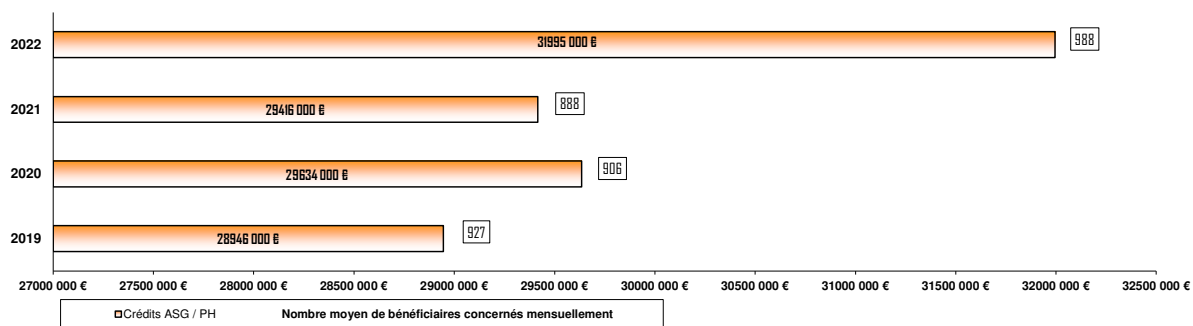
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



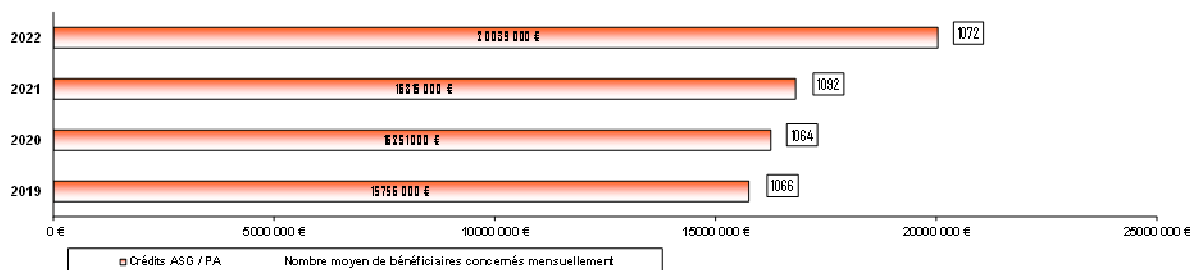
Evolution annuelle des crédits engagés au titre du Revenu de Solidarité Active et nombre moyen de bénéficiaires payés mensuellement



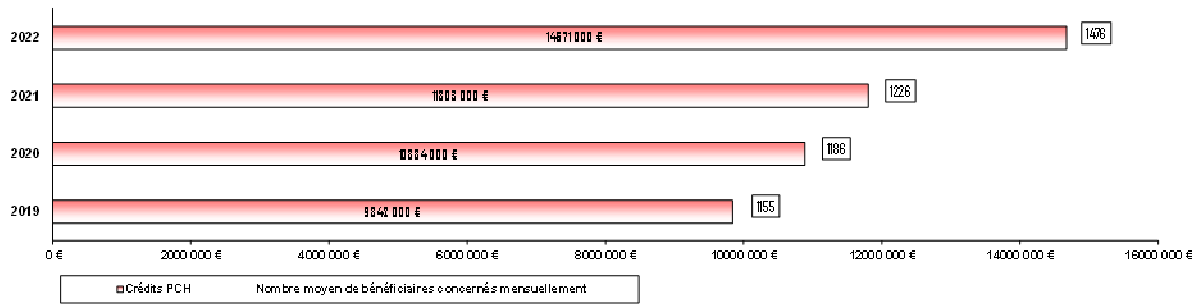
Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale Générale / Personnes Handicapées et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



Evolution annuelle des crédits engagés au titre de l'Aide Sociale Générale / Personnes Agées et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



Evolution annuelle des crédits engagés au titre de la Prestation de Compensation du Handicap et nombre moyen de bénéficiaires concernés mensuellement



15.CELLULE FORMATION

7 axes de travail principaux :

- L'information préalable des personnes souhaitant déposer une demande d'agrément comme assistant maternel ou familial,
- La formation obligatoire des assistants maternels et familiaux,
- La formation professionnelle des assistants familiaux salariés du Pôle Aide Sociale à l'Enfance,
- L'information des particuliers souhaitant déposer une demande d'agrément comme accueillant familial,
- La formation obligatoire et continue des accueillants familiaux,
- Pour le compte du Pôle Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : accompagnement des personnes à la consultation de leur dossier au Pôle ASE.

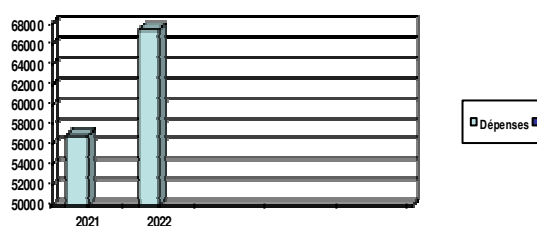
LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Effectif : Emploi Temps Plein (ETP)

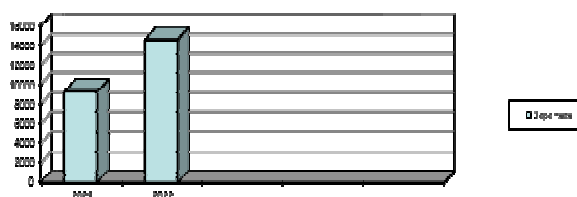
- Jusqu'au 31.08.2022 : 1,9 ETP psychologue et 0,1 ETP puéricultrice
- Depuis le 01.09.2022 : 1,4 ETP psychologue et 0,1 ETP puéricultrice

Budget

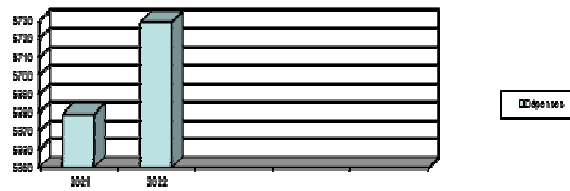
Formation des assistants familiaux : 67 390 € (29 572 € frais de formation + 37 818 € frais de déplacement)



Formation des assistants maternels : 14 577 € (13 460 € frais de formation intervenants extérieurs + 1 117 € frais de garde)



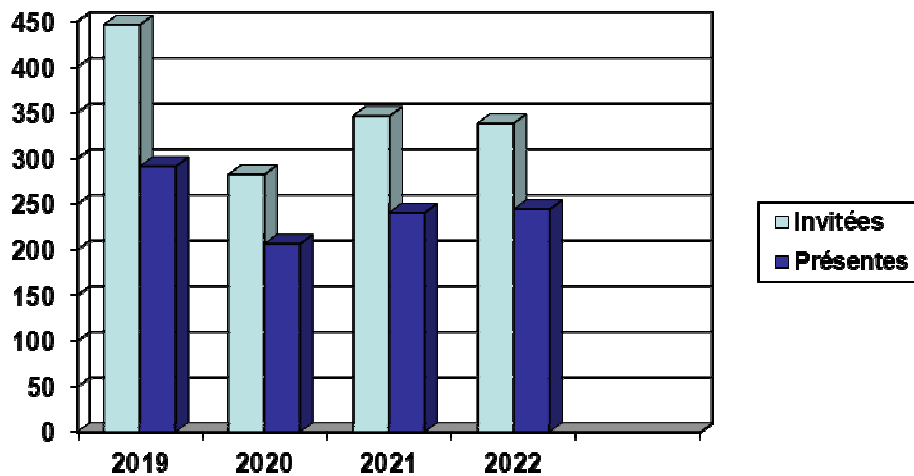
Formation des accueillants familiaux : 5 729 € (5 541 € frais de formation intervenants extérieurs + 188 € prise en charge des repas des stagiaires)



INDICATEURS STATISTIQUES

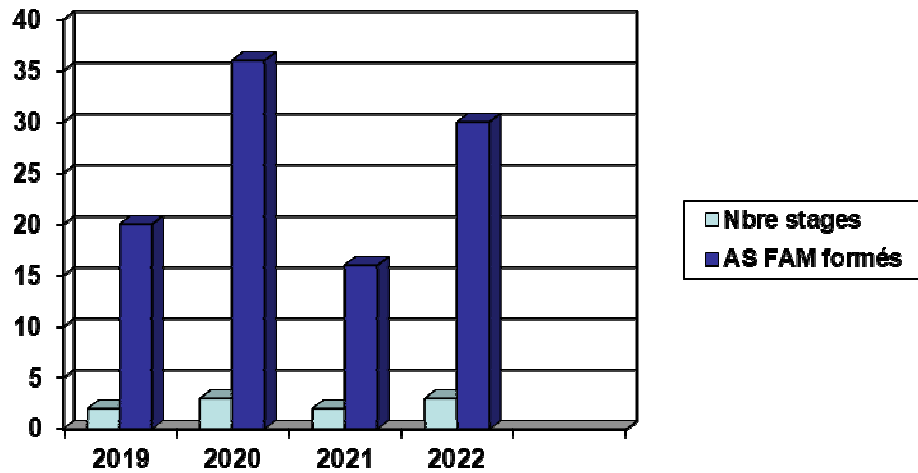
➤ L'information préalable des personnes souhaitant déposer une demande d'agrément comme assistant maternel ou familial :

27 réunions ont été organisées. 338 personnes ont été invitées et 244 y ont participé.



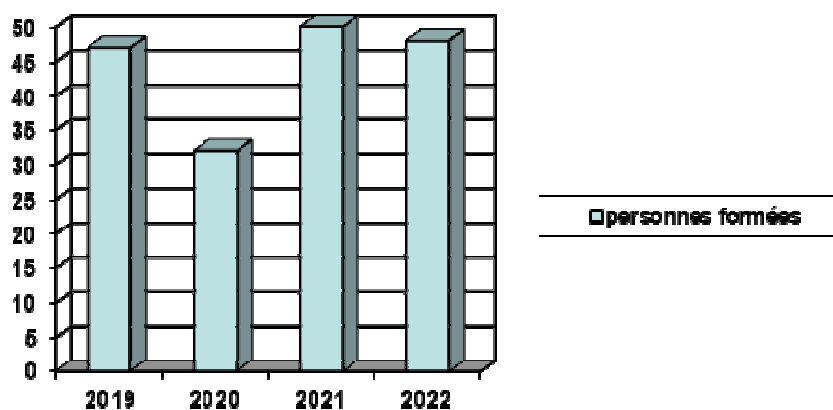
➤ La formation obligatoire des assistants maternels et familiaux :

3 stages préparatoires à l'accueil des assistants familiaux ont été organisés pour 30 assistants familiaux nouvellement recrutés par le Pôle ASE.

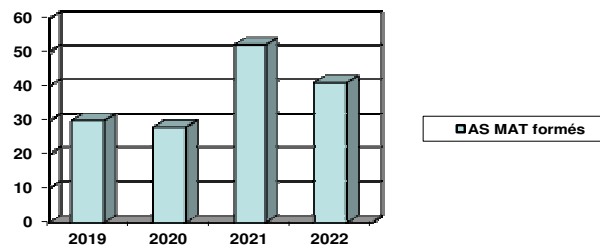


44 assistants familiaux sont engagés dans la formation obligatoire de 240h en cours d'emploi.

4 stages préalables à l'accueil pour des assistants maternels ont été assurés, à PERIGUEUX, pour 48 nouveaux assistants maternels formés.



41 assistants maternels ont suivi la seconde partie de leur formation obligatoire en cours d'emploi, à PERIGUEUX.



➤ La formation professionnelle des assistants familiaux salariés du Pôle Aide Sociale à l'Enfance :

3 à 4 groupes d'analyse des pratiques professionnelles, géographiquement différents, comprenant chacun de 3 à 10 assistants familiaux, se sont réunis, 1 fois par trimestre sur le département.

1 groupe de réflexion sur les pratiques professionnelles a été maintenu, par ailleurs, pour les assistants familiaux n'ayant pas encore suivi la formation obligatoire des 240 heures, à MARSAC/L'ISLE au 1^{er} semestre 2022. Ce dernier étant très peu fréquenté (2 à 5 participants sur 50 possibles), il a été décidé de poser ce temps de travail comme obligatoire, à compter de septembre 2022, à raison d'1/2 journée par trimestre, sur 4 groupes (2 autour de PERIGUEUX et 2 sur le bergeracois).

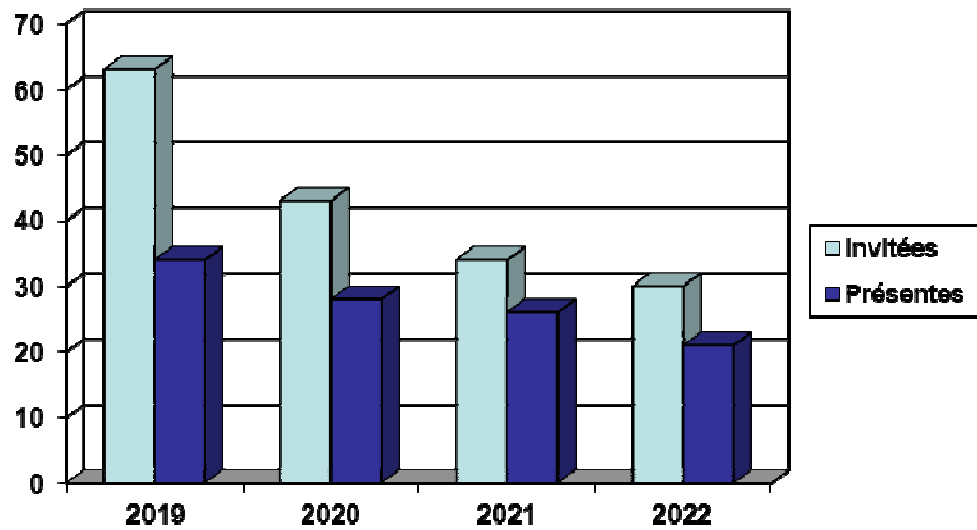
7 assistants familiaux ont suivi une formation de 2 journées mise en place en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, à PERIGUEUX et BERGERAC, sur le thème de *la cyber-radicalisation*.

7 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation, à PERIGUEUX, sur le thème des *troubles graves du comportement des enfants et adolescents* ; 3 autres ont participé, à PERIGUEUX, à un groupe de formation sur *les jeunes migrants en situation d'exil* ; 10 assistants familiaux ont suivi un atelier Nesting (santé environnementale) à PERIGUEUX ou BERGERAC.

➤ L'information des particuliers souhaitant déposer une demande d'agrément comme accueillant familial :

4 réunions d'information ont été organisées à destination des particuliers souhaitant faire une demande en vue de l'obtention d'un agrément pour accueillir, à leur domicile, des personnes âgées ou handicapées.

Ces séances ont été suivies par 21 personnes sur 30 invitations.



➤ **La formation obligatoire et continue des accueillants familiaux :**

1 stage préalable à l'accueil a été mis en place, à PERIGUEUX, pour **6 nouveaux accueillants familiaux**.

1 groupe de formation obligatoire en cours d'emploi (24 heures) a été organisé à RIBERAC, pour **9 accueillants familiaux**.

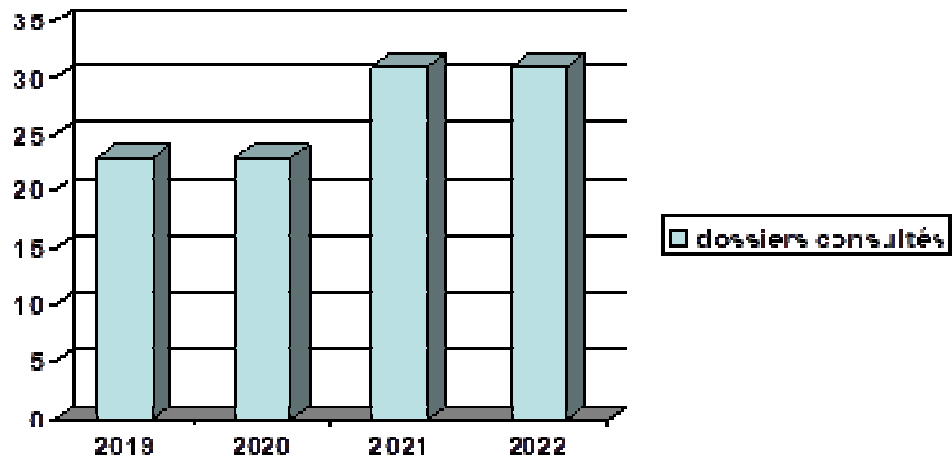
2 groupes de formation continue pour des accueillants familiaux en activité ont été organisés, à MUSSIDAN. **9 accueillants familiaux** ont été formés sur les 12 inscrits.

22 accueillants familiaux ont bénéficié d'un recyclage à la formation aux premiers secours.

3 groupes de réflexion sur les Pratiques Professionnelles, animés par une psychologue de la cellule formation, ont été mis en place pour les accueillants familiaux, à raison d'une après-midi (3h) par trimestre à NONTRON, HAUTEFORT et LE BUISSON DE CADOUIN. **7 à 9 accueillants familiaux** sont inscrits sur chaque groupe.

➤ Pour le compte du Pôle Aide Sociale à l'Enfance : accompagnement des personnes à la consultation de leur dossier au Pôle ASE :

31 dossiers ont été pris en charge par les psychologues de la Cellule Formation



GRANDS PROJETS ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

Tous les objectifs fixés ont été atteints.

16. POLE PMI-PROMOTION DE LA SANTE

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le Pôle Protection Maternelle et Infantile -Promotion de la santé (PMI-PS) organise les missions légales de PMI : consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, bilans de santé en écoles maternelles, actions de prévention et de dépistage, santé sexuelle, agrément des assistants maternels et familiaux, contrôle et surveillance des assistants maternels et des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, recueil et traitement d'informations en épidémiologie et santé publique, participation aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

En outre, par délégation de l'Etat envers le Département, le Pôle assure la gestion du Centre départemental de vaccination agréé fièvre jaune : mission de vaccination du voyage, anti-covid, anti-grippale et toutes les vaccinations inscrites au calendrier vaccinal, ainsi que de l'information et du conseil aux voyageurs.

Enfin, le Pôle assure sur une mission non obligatoire du Département la gestion du CAMSP (Centre d'Action Médico-sociale Précoce) et de la PCO (Plateforme de Coordination de d'Orientation) pour les enfants atteints de troubles du neuro-développement qui font l'objet d'un rapport d'activité distinct.

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

EFFECTIFS au 31/12/22 – Emploi Temps Plein (ETP)

PMI- Centres Santé Sexuelle (CSS) -Centre de vaccination	Nombre d'agents	ETP théoriques	ETP réels*
Professionnels de santé, y compris encadrants	47	35,17	27,67
Personnels administratifs, y compris encadrants	12	12	11
Professionnels de santé rattachée aux UT	32	26,40	NC
Personnels administratifs rattachés aux UT	13	12,00	NC
Techniciennes de surface	2	1,5	1,5
TOTAL	106	86,4	/

CAMSP/PCO	Nombre d'agents	ETP théoriques	ETP réel*
Filière médico-sociale, y compris encadrants CAMSP	19	13,86	12,06
Filière administrative CAMSP/PCO	6	4,80	4,80
techniciennes de surface rattachées UT	2	0,64	-
TOTAL	27	19,3	16,86

*prend en compte les postes vacants et les temps partiels

BUDGET

Les dépenses ne comprennent pas les dépenses RH

DEPENSES	2021	2022	Ecart
DEPENSES DU POLE	626 002 €	642 475 €	3%
dont PMI	227 061 €	286 133 €	26%
dont Centres Santé Sexuelle (CSS)	31 349 €	25 537 €	-19%
dont centre vaccination	32 422 €	49 840 €	54%
dont financement du CAMSP	234 916 €	261 001 €	11%
ACHATS PMI/CSS CONTRACTUALISATION		78 328 €	
RECETTES	2021	2022	Evolution
RECETTES DU POLE	354 881 €	457 513 €	29%
dont centre vaccination	29 960 €	48 672 €	62%
dont PMI/CSS	324 921 €	282 340 €	-13%
dont subvention contractualisation		126 501 €	

Les dépenses du pôle ont connu une augmentation globale de 3%, les recettes de 29 %, par rapport à 2021 du fait d'un regain d'activité post-covid des services et de la subvention liée à la contractualisation avec l'Etat. Par contre, les recettes PMI/CSS liées au remboursement des actes médicaux par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) sont en baisse du fait des postes vacants.

INDICATEURS STATISTIQUES

SANTE PERINATALE

En 2022 l'équipe est composée de **6,45 ETP réel** sur 9 postes en raison des congés maladie longue durée, fractionné, thérapeutique et des difficultés de recrutement, soit 25% de l'effectif en moins.

Les sages-femmes ont réalisé **2 020 actes** (- 22%) en maintenant la priorité sur les VAD. 52% des actes ont été réalisés au cours des **961 VAD** (+3%) et **16% des femmes** ont bénéficié **d'au moins une VAD** au cours de leur suivi de grossesse.

		2020	2021	2022	Ecart
Avis de grossesse saisis		2 729	2 751	2599	- 5%
Visite à domicile (VAD)	VAD prénatales effectuées	480	584	712	+22%
	VAD postnatales effectuées	249	348	249	- 28%
	Femmes vues au moins une fois en VAD	183	549	409	-25%
Actes réalisés en Centres Médico-Sociaux (CMS)	Consultations (Cs) pré et postnatales, EPP, Préparation à la Naissance et à la Parentalité (PNP)	1792	1415	974	-31%
Actes réalisés en VAD	Consultations (Cs) pré et postnatales, EPP, PNP	729	1172	1046	- 11%
Entretien Prénatal Précoce (EPP)	Femmes ayant bénéficié d'un EPP	338	453	373	-18%

Les sages-femmes de PMI ont permis à **20,5% des femmes enceintes** du département (+2,5%) d'être accompagnée au cours de leur grossesse et de leur accouchement et à 10% (-3%) des parturientes de bénéficier d'une préparation à la naissance et à la parentalité en PMI.

En 2022, **14% des femmes enceintes** ont bénéficié de l'**Entretien Périnatal Précoce** auprès d'une sage-femme de PMI (-2,5%). 185 parturientes ont bénéficié d'un suivi durant la période postnatale à raison de **1,8 visites** en moyenne par couple mère-enfant de J2 à J28 après l'accouchement.

La réalisation des staffs Médico-psychosociaux (MPS) dans les 3 maternités du département a généré 63 réunions des professionnels et **415 liaisons prénatales au bénéfice d'un dépistage précoce des situations vulnérables**.

SANTE DE L'ENFANT

Suivi médical et paramédical

En 2022 la PMI a fonctionné jusqu'en octobre avec 8 médecins en UT (7,3 ETP) pour 10 postes, puis **7 médecins pour 6,3 ETP**, soit 37% des postes non pourvus.

Concernant les puéricultrices, 27 professionnelles ont exercé au sein de la PMI en 2022 pour 25 postes dont 2 créés dans la cadre de la contractualisation. Cela représente 20 ETP théoriques, soit **18 ETP réels** en moyenne annuelle suite aux absences prolongées.

Consultations médicales	2020	2021	2022	Ecart n-1
Séances de consultation	1 253	1 492	1 508	+1%
Examens cliniques	6 222	7 096	7 204	+2%
Enfants vus au moins une fois	2 561	2 844	2 723	-4%
RDV non honorés	804	868	920	+6%

SUIVI PARAMEDICAL		2020	2021	2022	Ecart
Avis de naissances enregistrés		2 975	2914	2953	1,34%
Visites à domicile (VAD)	VAD effectuées	2 265	2654	2662	0,30%
	Enfants vus au moins une fois lors des VAD	1 038	1075	1115	3,72%
Permanences	Permanences assurées	685	907	843	-7,06%
	Enfants vus au moins une fois	808	1011	975	-3,56%

L'activité de consultations médicale est stable. La part des **enfants de moins de 6 ans** vus par un **médecin** est de **12%** (-0,5%) avec une majorité d'enfant vus entre 2 mois et 12 mois, puis vers 18 mois et à 4 ans, ce qui correspond aux âges des examens et vaccins obligatoires. Les 2 examens obligatoires avant les 2 mois de l'enfant ne sont pas assurés par manque de plages horaires médicales.

32% des enfants de moins de 1 mois et 25% des enfants de moins de 2 mois sont vus par une **puéricultrice** de PMI (respectivement 931 et 740 enfants).

Le nombre des rendez-vous non honorés est encore en hausse (+6%) malgré les rappels de rendez-vous pas SMS. Ce phénomène est en évolution depuis la crise sanitaire du COVID.

Un dépliant visant à promouvoir les missions de la puéricultrice de PMI a été créé et diffusé aux familles, partenaires et professionnels de la petite enfance.



Des liaisons hebdomadaires entre le service de pédiatrie / urgences pédiatriques de l'hôpital de Périgueux ont été mises en place dès novembre 2021 et réalisées par la puéricultrice référente EAJE ou le chef de service PMI modes d'accueil.

Protection de l'enfance

Le service PMI n'ayant réceptionné que 70% des statistiques annuels des puéricultrices pour 2022, les chiffres relatifs à l'activité liée aux Informations Préoccupantes (IP) ne sont pas exhaustifs.

Les puéricultrices ont réalisé 239 visites à domicile (250 en 2021, 217 en 2020) et 344 interventions autre que VAD dans le cadre d'une IP qui ont concerné 273 enfants.

Les médecins voient en consultation **33% des enfants accueillis à l'ASE chez une assistante familiale**. Par tranches d'âges, ils voient **76% des enfants de moins de 6 ans** et 22% des enfants de 7-11 ans accueillis chez une assistante familiale. Le nombre de bilans d'entrée à l'ASE est en légère baisse, ce qui rend nécessaire la mise à jour et la relance du protocole ASE-PMI.

Concernant les IP, les médecins interviennent sur moins d'IP qu'en 2021 mais participent autant aux diverses réunions : 170 synthèses (+2), 138 autres réunions IP (-30) et 68 RMT.

MEDECINS	2020	2021	2022	Ecart n-1
Enfants ASE en consultation	129	190	194	+2%
Bilans d'entrée ASE	NC	22	18	-18%
Interventions IP	137	120	81	-33%

Ecoles maternelles

Les **bilans de santé** en écoles maternelles auprès des élèves de 4 ans ont été assurés pendant l'année scolaire 2021/2022 par une équipe dédiée de 1 médecin (0,5 ETP), 6 orthoptistes (2,7 ETP), 4 infirmières (0,74 ETP) et la participation de 5 médecins (1,5 ETP) et de 6 puéricultrices (0,3 ETP) en unités territoriales.

41% des élèves de moyenne section ont bénéficié d'un bilan complet médical (idem 2020/2021), 79% ont bénéficié d'un dépistage visuel et 70% d'un dépistage auditif.

	2020	2021	2022	Ecart n-1
Enfants inscrits en moyenne section	3472	2368	3199	+35%
Bilans médicaux complets	4735	5637	6084	+8%
Enfants ayant bénéficié d'un bilan médical complet	1290	1412	1301	-8%
Enfants ayant bénéficié d'un bilan visuel	1851	2200	2537	+15%
% enfants dépistés – bilan ophtalmologique conseillé	+21,2%	+15,5%	+13%	
Enfants ayant bénéficié d'un bilan auditif	1594	2025	2246	+11%
% enfants dépistés – bilan ORL conseillé			8%	

Par ailleurs, un bilan visuel est également réalisé par les orthoptistes auprès des élèves de petite et très petite section. Ainsi 45% des élèves de petite section et 5% des élèves de très petite section ont bénéficié d'un dépistage visuel avec respectivement 14% et 11% d'orientation vers un ophtalmologue.

Les médecins ont participé à 30 réunions éducatives.

Des **séances d'éducation pour la santé** sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat, Ribérac et Périgueux. Elles sont animées **4 infirmières pour 0,72 ETP**. Un choix de 5 thèmes est proposé aux enseignants :

	thèmes choisis				
	Santé bucco-dentaire	Accidents domestiques	Sommeil	Education nutritionnelle	Ecrans
nombre d'écoles ayant choisi le thème	26	28	15	22	41

SANTE SEXUELLE

Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) se nomme **Centre de Santé Sexuelle (CSS)** depuis mai 2022 et a pour mission **la promotion de la santé sexuelle** sur le département. Le CSS est composé de **14 professionnels**, médecins, conseillères conjugales et familiales, sage-femme, infirmières, secrétaire intervenant dans les 5 antennes réparties sur le département représentant **5,72ETP**. **5 sages-femmes de PMI** contribuent à l'activité à hauteur de **0,25 ETP (-50%)** ainsi que les secrétaires PMI sur les UT.

En 2022, les 5 antennes CSS du département ont accueilli **1 311 personnes (+16%)** et ont réalisé 1 732 examens cliniques (+6%) dont 61% par les médecins et 31% par les sages-femmes et 8 % par les infirmières. 12% des RDV pris n'ont pas été honoré malgré l'envoi des SMS de rappel de RDV.

Les 3 conseillères conjugales et familiales (- 1 ETP depuis novembre 2021) ont maintenu une activité d'accueil en CSS avec **1 104 personnes (+ 6%)** reçues et **1 285 entretiens (- 1%)** réalisés.

Par ailleurs, **226 séances d'informations collectives** sur la vie affective et sexuelle ont été dispensées dont 72 % dans les établissements scolaires et 28% dans les établissements médico-sociaux, **soit une baisse globale de 19%**, au bénéfice de **3 257 participants (-7%)**. Cette activité est essentiellement assurée par les conseillères conjugales et familiales (CCF), mais aussi par les infirmières, les sages-femmes et les médecins.



MODES D'ACCUEIL

Le service PMI-Modes d'accueil sous la responsabilité d'une puéricultrice chef de service (1 ETP) est composé comme suit :

- Pour la cellule agrément : 1 chef de bureau (1 ETP) et 3 agents administratifs (3 ETP)
- Pour les MAM : 1 puéricultrice référente (0,3 ETP)
- Pour la cellule EAJE : 1 puéricultrice référente (1 ETP) et 1 agent administratif (1 ETP)

L'ACCUEIL COLLECTIF / LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

✦ Données quantitatives

Au 31/12/2022, le Département de la Dordogne compte **62 EAJE** (+1/2022) pour 1 478 places (+ 29). Le nombre total d'enfants accueillis au sein des EAJE du département s'élève à **3 023** (+144).

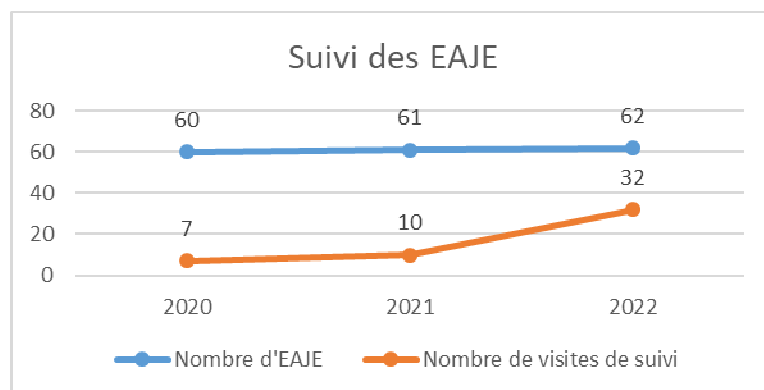
Une micro-crèche à ouvert à Beaumont en Périgord qui représente 12 places d'accueil et 10 micro-crèches ont augmenté leur capacité d'accueil passant de 10 à 11 ou 12 places.

L'équipe de la cellule EAJE a accompagné 12 porteurs de projets dans leurs intentions de création de structures. Ces projets de micro-crèches devraient voir le jour courant 2023 /2024.

✦ Accompagnement et appui du service auprès des professionnels et gestionnaires des EAJE

32 visites d'EAJE (+120%) ont été réalisées en 2022 relatives au suivi, aux demandes de modifications, ou aux aménagements et travaux demandés.

6 réunions à thèmes ont été organisées à destination des gestionnaires, directeurs et professionnels des EAJE. En 2022, **10 visites d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)** ont eu lieu pour avis, suite sollicitation du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sport.



L'AGRÈMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX (AM) (AF)

Les assistants maternels

1 311 assistants maternels (-3.5%) pour une capacité d'accueil de **4 549 places** (-0,8%).

63 nouveaux agréments ont été accordés (+43%). 23 nouvelles demandes d'agrément ont été rejetées. (+10/2021)

Les assistants familiaux

432 assistants familiaux (-0.9%) pour une capacité d'accueil de **927 places** (+0,4%).

28 nouveaux agréments ont été accordés (+27,2%). 19 nouvelles demandes ont été rejetées (+3/2021).

Malgré un nombre de nouveaux agréments en augmentation, ce n'est pas suffisant pour compenser le nombre d'arrêts d'activité notamment pour motif de départs en retraite.

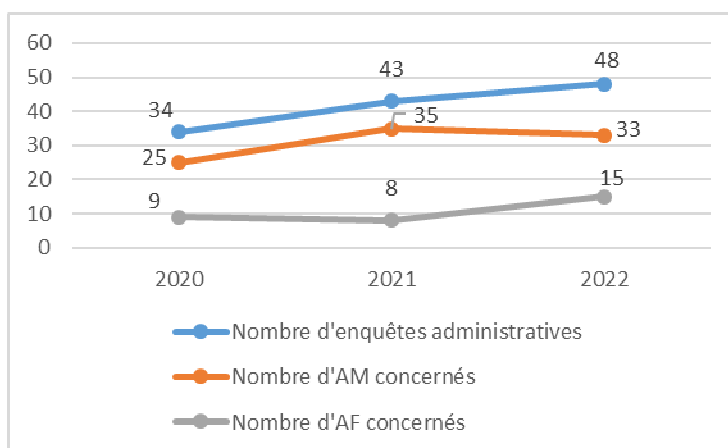
Le service PMI n'ayant réceptionné que 70% des statistiques annuels des puéricultrices pour 2022, les chiffres ci-dessous relatant l'activité des puéricultrices relative à l'agrément ne sont pas exhaustifs.

	Puéricultrices	2020	2021	2022	Ecart
Agrément	VAD :	922	899	637	-29%
	- dont nouvelle demande, renouvellement, modification	771	716	501	-30%
	- dont suivi, accompagnement,	168	127	100	-21%
	- dont visites de contrôle suite plaintes, IP	71	56	36	-36%

	PERIGUEUX	SARLAT	MUSSIDAN	BC OUEST	BC EST	NONTRON	RIBERAC
NOMBRE AM	311	246	216	154	123	125	136
NOMBRE AF	71	84	84	61	52	37	43
TOTAL	382	330	300	215	175	162	179

Enquêtes administratives

48 enquêtes administratives (+4/2021) suite à des plaintes, informations préoccupantes ont été diligentées sur demande du service PMI-Modèles d'accueil pour évaluer les conditions légales de l'agrément (33 pour des AM / 15 pour les AF).



Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD)

La commission s'est réunie 3 fois en 2022 pour examiner **13 dossiers**, dont 3 agréments ayant été suspendus. 10 agréments ont été retirés ou non renouvelés suite à ces commissions.

Recours

16 recours gracieux, soit 10 de plus qu'en 2021(=2020) dont seulement 6 maintiens de refus et 10 accords suite à leur examen.

2 recours contentieux ont été déposés sur une décision de retrait d'agrément d'assistante maternelle et un refus d'agrément d'assistante familiale (+1 par rapport à 2021).

✦ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Au 31/12/2022, le Département compte **38 MAM** (+ 4/2021, +8/2020) pour une capacité théorique maximale d'accueil de 411 places (+26% en 2 ans). **4 MAM ont été créées**.

La **commission technique** d'étude des Nouveaux Projets composée des partenaires Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Santé Agricole (MSA) s'est réunie 4 fois en 2022 (-1) pour examiner 5 projets de MAM (-2).

Organisation de 5 **réunions d'informations** spécifiques aux MAM, animées par la puéricultrice référente technique des MAM, à l'attention de 50 personnes ayant un projet d'ouverture de MAM, déjà agréées ou non (=2021).

✦ Les Relais Petite Enfance (RPE)

La Dordogne compte à ce jour **14 RPE**. 2 rencontres ont été organisées entre le service PMI modes d'accueil et les RPE du département afin de travailler ensemble sur des projets communs.

Le montant de la subvention versée par le Département aux gestionnaires des RPE s'élève à 137 077 € (+ 0,9 % en 2 ans).

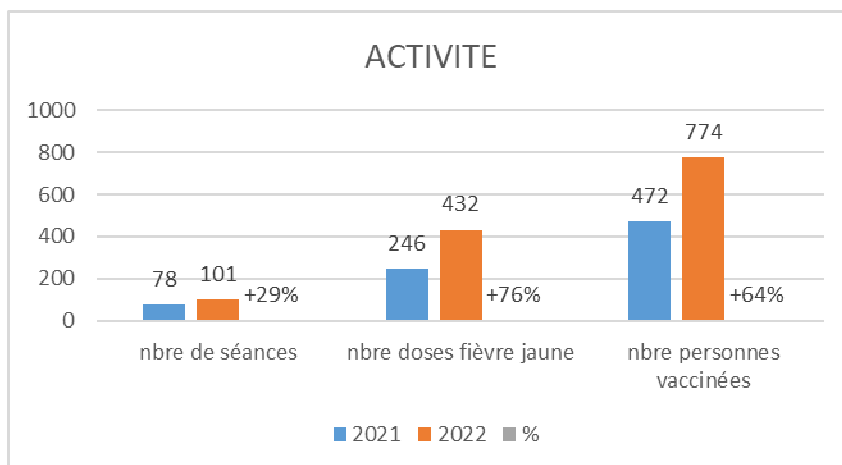
CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION

L'équipe du service est composée de **6 professionnels** auprès du public (**1,76 ETP**) : médecins, infirmières, secrétaires.

En 2022, l'activité du Centre départemental de vaccination a augmenté, les restrictions liées à la crise sanitaire s'étant allégées, notamment les conditions pour les voyages. L'activité est essentiellement basée sur la vaccination du voyage et les conseils aux voyageurs. 78% des personnes reçues sont des voyageurs. Les principales destinations sont le Sénégal, la Tanzanie et la Guyane.

Le centre départemental de vaccination a pris le relai de la **vaccination contre la COVID** en mai 2022, à la fermeture des centres de vaccination mis en place par l'ARS. 61 personnes ont été vaccinées.

Suite au décret qui élargit les compétences des **infirmières** en matière de vaccination, ces dernières ont réalisé **41 consultations**.



GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

Projet (actions) spécifiques menés en 2022

- Périnatalité : mise en place de « Balades en Sarladais », informations collectives de soutien à la parentalité encadrées par la sage-femme et la puéricultrice, réunissant des femmes enceintes ou jeunes mères avec leur enfant lors d'un parcours de marche facile et balisé sur le thème de la période périnatale.
- Campagne de communication autour des centres de santé sexuelle (ex Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)) : nouveau nom, nouveaux outils et communication aux partenaires en lien avec le projet de service CPEF 2019-2023
 - Organisation de la journée départementale TRANSGENDER
 - Participation à l'organisation de la journée départementale Santé Sexuelle du 3/02/23
 - Suite à l'Ordonnance du 19 mai 2021 et la parution de nombreux décrets en 2022, plusieurs documents relatifs à l'agrément des assistants maternels et familiaux ont été créés ou réactualisés (livrets sécurité, grilles d'évaluation, procédures...)
- Création et diffusion d'un livret présentant les ateliers d'éducation pour la santé en écoles maternelles
 - Distribution de kits dentaires lors des ateliers d'éducation pour la santé suivie d'une communication dans les journaux
 - Mise en place du logiciel HORUS-BSEM
 - Equipement des professionnels de santé dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat « prévention-protection de l'enfance »
 - Vaccination contre la COVID au centre départemental de vaccination

Lien avec les objectifs définis pour l'année.

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) ET PLATEFORME DE COORDINATION (PCO)

Le CAMSP s'adresse à des enfants âgés de 0 à 6 ans dont le développement suscite des inquiétudes de la part de l'entourage familial et/ou extra familial.

Le CAMSP répond à des missions précisées par la loi de 1976 : dépistage et diagnostic précoce des déficits et des troubles de l'enfant, prévention et réduction de l'aggravation du handicap, soins ambulatoires, accompagnement familial, soutien, aide et adaptation sociale et éducative, formation et information auprès des partenaires de la petite enfance et de la santé.

Les professionnels du CAMSP peuvent intervenir au sein des lieux de vie de l'enfant, par exemple à domicile ou à la crèche.

Le CAMSP de la Dordogne est présent sur l'ensemble du territoire départemental au travers de ses 3 antennes : Périgueux, Bergerac et Sarlat.

La Plateforme de coordination (PCO) des Troubles du Neuro-développement (TND) est chargée de faciliter l'organisation d'un dépistage des TND et coordonne les prises en charge des enfants âgés de 0 à 7 ans qui présentent des signes inquiétants dans leur comportement et leur développement. Elle se situe à Périgueux.

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Moyens humains au 31/12/22

Filière professionnelle	Nombre d'agents	ETP théoriques	ETP réel*
Filière médico-sociale, y compris encadrants CAMSP	19	13,86	12,06
Filière administrative CAMSP/PCO	6	4,80	4,80

*prend en compte les postes vacants et les temps partiels

L'année 2022 a été une année particulière pour le CAMSP.

Deux directeurs techniques sont partis, ainsi que la directrice administrative, une orthophoniste et une psychomotricienne. Le CAMSP a été soumis aux tensions que connaît le secteur pour pourvoir à l'ensemble des postes vacants. Des solutions alternatives ont pu être trouvées pour deux des trois antennes quant aux postes de pédiatre (Périgueux et Sarlat).

Par ailleurs, la PCO qui lui est rattachée a ouvert ses portes au 1^{er} septembre. Deux professionnelles de la PCO ont commencé à y travailler à compter du 1^{er} février 2022 pour préparer son ouverture.

Budget : dépenses et recettes

DEPENSES	2021	2022	Evolution
DEPENSES DU CAMSP	1 151 734 €	1 124 073 €	-2%
dont PCO	0 €	4 615 €	
RECETTES	2021	2022	Evolution
RECETTES DU CAMSP	1 044 055 €	1 374 497 €	32%
dont PCO		90 938 €	

INDICATEURS STATISTIQUES

LE CAMSP

GEOGRAPHIE

Comme par le passé, les enfants accompagnés par les professionnelles du CAMSP habitent principalement dans les villes où les différentes antennes sont situées.

94% des enfants résident à moins de 30 mn de la structure. Le nombre d'enfants habitant à plus d'une heure du CAMSP a diminué nettement par rapport à 2021, passant de 13 à 7. Les professionnelles essaient d'organiser au maximum, et quand cela apparaît pertinent, des relais au plus près des domiciles pour pérenniser les soins si nécessaires.

DESCRIPTION DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CAMSP EN 2022

	2021	2022	évolution
enfants inscrits	430	392	-8,84%
enfants nouveaux inscrits	164	102	-37,80%

Cette **baisse importante (-37,8 %)**, s'explique principalement par les mouvements des directeurs techniques sur l'année écoulée, dont un recrutement reste encore à pourvoir. En effet, seul ces derniers peuvent décider d'inscrire l'enfant pour un bilan puis un suivi.

Comme les années passées, le motif principal d'entrée au CAMSP pour les enfants sont les **troubles de la parole ou du langage** (25 %), ainsi que les troubles du comportements (15 %) étant précisé que ce chiffre est en baisse de 3 points par rapport à 2021).

15,4 % des enfants présents au 31 décembre 2022 au CAMSP sont nés avant terme (contre 25,1% en 2021) et 1,2 % sont des grands prématurés (nés à moins de 28 semaines).

La part d'enfants **arrivée au CAMSP avant 3 ans** continue à augmenter passant de 55% à **56%**.

La plupart des enfants arrivent au CAMSP entre l'âge de 2 et 4 ans (30,3 % pour les 2-3 ans et 29,3% pour les 3-4ans). Ils vivent majoritairement avec leurs deux parents. Le nombre d'enfant vivant en famille d'accueil reste stable et relativement élevé (autour de 64 contre 61 en 2021).

ELEMENTS SUR LES PROFILS DES ENFANTS PRESENTS AU CAMSP

68% des enfants présents au 31 décembre sont des garçons, toutes catégories d'âge confondues, avec un pic pour les 4-6ans.

La majeure partie des enfants ont 3 ans et plus.

Le nombre d'enfants âgés de plus de 6 ans (présents par manque de place dans un établissement « de suite ») diminue passant de 13 à 10 enfants.

79 enfants sont enregistrés mais n'ont pas encore pu bénéficier d'un 1er rendez-vous, (contre 70 l'année passée). Ils étaient donc inscrits au CAMPS, mais étaient dans l'attente de leur première rendez-vous avec l'infirmière puéricultrice et/ou le médecin.

PRESENTATIONS DES CONTACTS ENREGISTRES EN 2022

Sur les 281 contacts enregistrés en 2022, 202 ont trouvé une réponse au cours de l'année écoulée. Cette réponse s'est concrétisée soit par l'ouverture d'un dossier, soit par une réorientation vers d'autres professionnels. A noter que pour 25,20 % de ces contacts, la famille ne donne pas suite à un premier contact qu'elle a elle-même initié. 63,4 % des cas ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Le pourcentage de saisines directes par les familles augmente de 2,5 % par rapport à 2021. Augmente également le nombre de saisine des services de l'éducation nationale et celui des services de la protection de l'enfance. En revanche, les saisines des services hospitaliers, de la PMI (même si, à côté des services de l'éducation nationale, elle reste la seconde structure qui oriente le plus vers le CAMSP) et des médecins généralistes diminuent. De plus, en 2022, aucune nouvelle demande n'a été formulée par une crèche.

Ceci illustre l'importance pour le CAMSP de développer à nouveau le partenariat avec ces acteurs de la petite enfance. Démarches relancées par la nouvelle direction et son équipe au second semestre et qui sera poursuivi en 2023.

Le **délai d'attente** entre le 1er contact et le 1er rendez-vous est resté stable, soit un peu **moins de 3 mois**. Le délai moyen entre le 1er rendez-vous et la première intervention au CAMSP (pour une séance de bilan ou de soin) est **de 2 mois et 25 jours**.

La durée moyenne de prise en charge au CAMSP est de 18 mois, contre 20 mois en 2021.

En 2022, 189 enfants ont quitté le CAMSP contre 134 en 2021.

Le nombre de sortie non concertée du CAMSP, du fait des parents, est de 10,9% en 2022 contre 8,72 en 2021.

Par ordre d'importance, les orientations à l'issue du CAMSP sont le secteur libéral, le secteur sanitaire (Centre Médico-Psychologique, hôpital de jour...) puis un établissement ou service médico-social (Centre Médico-Psycho-Pédagogique, Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile, Institut Médico-Educatif, Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique etc.)

Dans 5, 3% des cas, il n'est pas nécessaire de mettre en place un suivi médico-social.

	2021	2022	
bilan disciplinaire	169	127	-24,85%
suivi thérapeutique	198	177	-10,61%
nombre de séance pour l'accompagnement des familles et de l'entourage	866	652	-24,71%
nombre d'intervention toutes activités confondues	8039	6713	-16,49%
nombre de séances individuelles	5345	4101	-23,27%
nombre d'intervention conjointe	352	328	-6,82%
nombre consultations médicales conjointes	30	28	-6,67%

La baisse du nombre de séances pour l'accompagnement des familles et de l'entourage est en partie due au fait que la directrice adjointe, qui exerce aussi comme assistante sociale, a dû assurer pendant 5 mois l'intérim de la direction diminuant de fait son temps de présence auprès des familles.

En 2022, les professionnels du CAMSP toute antennes confondues ont tenu 224 réunions de synthèse individuelles et 1 281 réunions de concertations.

Les professionnelles ont continué à intervenir en dehors du CAMSP (162 interventions). La grande majorité de ces séances se déroule au domicile des enfants (87 % en 2022).

Concernant les activités de groupe (ateliers), 41 séances ont été animées par une seule professionnelle, soit une augmentation de + 75,60 % par rapport à 2021. Le nombre d'interventions conjointes, en activité atelier, a quant à lui été maintenu (118 actions).

Toutes antennes confondues, se sont tenues 480 réunions internes avec des partenaires, hors synthèses individuelles précitées.

CONVENTIONS AVEC LE SECTEUR LIBERAL

En 2022, l'antenne de Périgueux a signé 63 conventions avec des orthophonistes et psychomotriciens en libéral afin de compléter les soins apportés aux enfants.

LA PCO

La PCO a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2022 et n'a pas encore posé de diagnostic au 31 décembre 2022.

21 orientations ont été adressées à la PCO sur la base du repérage de 1^{ère} ligne sans parcours antérieur. Aucun enfant se trouve en liste d'attente.

18 enfants ont été accueillis ou orientés vers les professionnels libéraux.

2 enfants ont été pris en charge en structure sanitaire ou médico-sociale post PCO et 1 enfant a bénéficié d'une orientation MDPH.

18 familles ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du parcours PCO.

2 familles ont été accompagnées dans la constitution du dossier MDPH par la PCO.

La PCO a passé convention avec **22 professionnels** (7 psychologues, 5 ergothérapeutes et 10 psychomotriciens) dans le cadre du forfait précoce.

En 2022, 3 actions de sensibilisations ont été mises en place (réunions et envoi par mail de la plaquette de présentation de la PCO et par voie postale).

Les professionnels visés par ces mesures ont été les médecins généralistes, les pédiatres et les médecins de PMI.

GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

Même si l'activité de la PCO n'a pas d'effet direct sur celle du CAMSP, elle a eu un impact sur ce dernier dans la mesure où elle lui est rattachée d'un point de vue administratif. En conséquence, l'ouverture a fortement mobilisé la directrice administrative du CAMSP et son adjointe, dans la mesure où aucun renforcement RH n'a été prévu sur ce point.

- Le CPOM : le contexte des départs précités et du temps pris pour le renouvellement d'une partie de l'équipe a également impacté le déploiement des objectifs. Le travail sera repris en 2023.

- Ouverture effective de la PCO au 1^{er} septembre, avec une montée en charge du nombre d'enfants accompagnés et de conventions avec les professionnels libéraux.

17. POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Pôle Aide Sociale à l'Enfance assure les missions suivantes :

- ✓ Recueil des informations préoccupantes au sein d'une Cellule dédiée (CRIP) ;
- ✓ Prise en charge et accompagnement éducatifs des mineurs confiés au Pôle Aide Sociale à l'Enfance par les familles ou sur décision judiciaire ; des pupilles ;
- ✓ Prise en charge des jeunes majeurs sur leur demande ;
- ✓ Prise en charge des femmes enceintes ou des mères ou parents avec un enfant de moins de trois ans (Centre Parental du Village de l'enfance) ;
- ✓ Traitements des demandes d'adoption et de consultation des dossiers en recherche des origines ;
- ✓ Gestion des ressources humaines et de la paye des assistants familiaux ;
- ✓ Gestion administrative et juridique des dossiers des enfants accueillis ;
- ✓ Tarification, le contrôle et le suivi des établissements d'accueil des mineurs ;
- ✓ Mandatement des factures et contrôle des dépenses relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- ✓ Animation de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

LES MOYENS HUMAINS

Personnel administratif et intervenant du Public : 98 personnes pour 97,3 ETP (Emploi temps Plein)

	Filière Sociale	Filière Administrative	Psychologue	Médecin	Total	Autres	
Nombre d'agents	49	43	5.5	1	98	Stagiaires école	2
Nombre d'ETP	48.60	42.80	5.4	1	97.3	Apprenties	3

ASPECTS BUDGETAIRES (NOMENCLATURE "CORIOLIS") SUR LAQUELLE LE POLE ASE EST SERVICE GESTIONNAIRE

Détail des dépenses par nature	Consommé fin 2021	Budget exécutoire 2022	Consommé fin 2022	Ecart Consommé
TOTAL	69 040 662 €	70 575 002 €	69 831 151 €	+1,1%

* Frais de formations Assistants Familiaux, subventions Foyer Jeunes Travailleurs, frais d'internat, Allocation versées relatives aux enfants confiés hors 24

Coût moyen de placement mensuel par enfant	Décembre 2022	Décembre 2021	Décembre 2020
Maisons d'Enfants à Caractère Social Dordogne	4 415 €	3 393€	5 273 €
Village de l'Enfance : (<i>dotation globale / 12 / nombre d'usagers au mois</i>)	5 259 €	8 641€	7 877 €
Assistants familiaux employé par le Pôle ASE : ((<i>paie + prestations</i>) / <i>nombre d'enfants</i>)	2 597 €	2 365€	2 294 €
Coût moyen de protection à domicile mensuel par enfant	Décembre 2022	Décembre 2021	Décembre 2020
Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) (<i>total factures/ nombre d'enfants</i>)	365€	207€	308€
Travailleuse d'intervention Sociale et familiale (TISF) (<i>factures connues /enfants</i>)	60€	60€	68€

Le travail engagé par l'ASE auprès des acteurs de la protection de l'Enfance depuis 3 ans permet aujourd'hui d'avoir contenu les coûts avec l'instauration d'une tarification adaptée en fonction des dispositifs mobilisés, de disposer d'une approche analytique permettant d'identifier et d'adapter la tarification.

LES INDICATEURS STATISTIQUES : L'ACTIVITE DU POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Année	Les enfants confiés à l'ASE	Les enfants suivis sous forme de prestations à domicile	Les enfants suivis sous forme d'aides financières	TOTAL
2020	1 542	2 911	460	4 913
2021	1 596	3 161	305	5 062
2022	1 613	2 842	531	4 986

Dont 80,5 % de Mesures Judiciaires
14,1 % de Mesures ADM
5,2 % TDC
0,2 % Placements Direct

LES USAGERS DU DISPOSITIF

LE PROFIL DES USAGERS

Après une importante progression en 2020 de la tranche d'âge 6-10 ans (+12,4% entre 220 et 2021), la répartition des âges entre 2021 et 2022 reste sensiblement identique.

		Tranches d'âge					Total	Totaux		
		0 – 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 17 ans	18 ans et +		2022	2021	2020
Mineurs 24	Garçons	103	168	244	240		755	1 295	1 301	1 220
	Filles	114	150	184	92		540			
Jeunes majeurs	Garçons					167	167	232	206	226
	Filles					65	65			
Total	Garçons	103	168	244	240	167	922	1 527	1 446	1 263
	Filles	114	150	184	92	62	605			

LES STATUTS DES ENFANTS CONFIES

	2020	2021	2022
Mesures en assistance éducative (MAE)	1 208	1 293	1 299
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	99	127	129
Evaluations minorité et isolement	99	173	142
Jeunes Majeurs	182	154	186
Pupilles	11	16	16
Tiers Digne de Confiance	87	86	83

Jusqu'en 2021, Les mesures en assistance éducative ne cessent d'augmenter.

Nous constatons une certaine stabilité entre 2021 et 2022.

Le même constat se vérifie sur le nombre de MNA accueillis dans notre département.

Les adolescents arrivant à majorité peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mener à terme leur scolarité et formation professionnelle et de finaliser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi 186 jeunes majeurs ont été pris en charge en 2022.

Il est important de souligner le travail de proximité engagé depuis 2 ans avec les juges des enfants.

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

LA CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CRIP)

	2022	2021	2020	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/22
Total des procédures	1 546	1 523	1 273	+ 19,50 %	+1.49%
Nombre d'enfants concernés	1 411	1 494	1 267	+ 18 %	-5.9%
Nombre d'évaluations DGA-SP (IP + Soit-transmis)	1 189	1 238	1 020	+ 21 %	-4.1%
Signalement direct Parquet	193	232	194	+ 19,50 %	-20.2%
Nombre de signalements en vue d'une MAE	334	244	297	- 17%	+27%
Nombre total de signalement	388	476	307	+ 55 %	-22.7%
Transmissions Juge des enfants	54	36	67	- 46 %	+33.3%
Classements sans suite	213	130	186	- 30 %	+39%

Une activité globale toujours soutenue. Le nombre de saisines des Juges des Enfants connaît une très forte augmentation (+ 27%), ce qui est une explication sur l'augmentation du nombre de placements ou de AEMO.

Nous notons que le classement sans suite est en forte augmentation.

ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le nombre d'AEMO est en baisse cette année (1 058 enfants suivis contre 1 113 en 2021, soit - 7% (75 enfants).

Parallèlement le nombre d'AED est en légère augmentation (262 enfants suivis contre 257 en 2021)

Forme d'intervention	2022		2021		2020	
	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24
Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	1 110	1058	1 196	1 133	1 185	1 123
Actions Educatives à Domicile (AED)	194	262	176	257	152	216

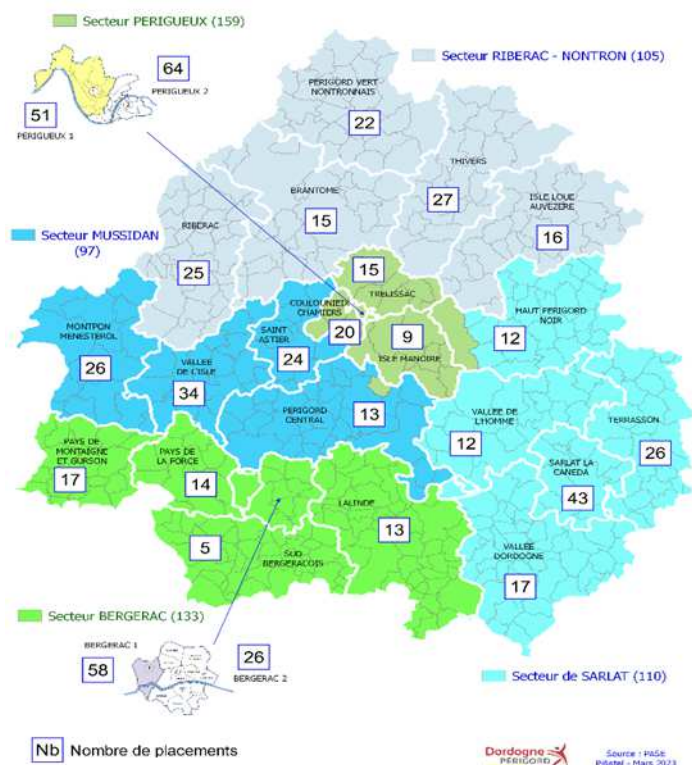
Le tableau suivant indique que le dispositif des TISF est en diminution notable par rapport à 2021 tant en nombre d'heures (- 2 836 heures soit - 5%) qu'en terme de mesures (-25 mesures soit -5,1%) ainsi qu'en nombre d'enfants (- 249 enfants soit -16,4%).

	2022			2021			2020		
	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures
TISF	492	1522	50098	517	1771	52934	502	1572	43419
Allocations Mensuelles	MISE EN PLACE DU CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT				3954			3457	
Secours d'Urgence	PERSONNALISE				1916			1804	

HEBERGEMENT PAR TYPE

	2022					2021		2020	
	Capacité installée (théorique) en 24	Nbre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nbre d'enfants hors 24	TOTAL	Nbre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nbre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne
Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)	642	843	131,3%	14	857	822	128 %	772	120,2%
Village de l'Enfance	60	37	61,67%	2	39	40	66,67 %	47	78,3%
Lieux de vie et d'accueil	35	32	91,43%	9	41	31	88,57 %	36	102,9%
Assistants familiaux		531		62	593	540		537	
Sous total		1443		87	1 530	1 433		1 392	
Total		1 530							

SECTORISATION DU PLACEMENT FAMILIAL Mesures en cours au 31 décembre 2022



Le mode d'accueil privilégié des jeunes majeurs est le dispositif d'hébergement diversifié, dispositif porté par les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) afin de travailler l'autonomie via l'accès à des logements indépendants ou semi indépendants. Parallèlement, pour les jeunes majeurs ou mineurs en apprentissage ou en formation professionnelle, un fort partenariat est développé avec les foyers jeunes majeurs.

GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS : BILAN QUALITATIF ET PROJETS MENES

La réorganisation du pôle de l'Aide Sociale à l'Enfance, débutée fin 2021, s'est mise en œuvre de façon progressive jusqu'au premier trimestre 2022.

Il s'agissait d'améliorer la prise en charge des enfants confiés et le suivi administratif et financier des situations ainsi que favoriser le travail et la proximité avec les assistants familiaux et les partenaires. Pour y répondre, l'Aide Sociale à l'Enfance s'est réorganisée autour de services spécialisés plus adaptés aux spécificités des profils des enfants.

De surcroît, au vu de la charge de travail très importante des services de placement familial, trois postes supplémentaires de référents ont été créés en septembre 2022.

L'année 2022 a été celle consacrée à la réforme du statut des assistants familiaux suite à la loi de février 2022 relative à la protection de l'enfance. Les travaux se poursuivent en 2023 au regard de l'ampleur de la réforme.

Parallèlement à ces évolutions, le PASE poursuit la mise en œuvre de projets inter directions au sein de notre collectivité, à savoir un partenariat autour d'actions envers les jeunes de l'ASE impliquant la Direction Générale Adjointe de la Culture de l'Education et des Sports, la DRH, la Direction de l'environnement, du Patrimoine, de la communication.

Les colos ASE, qui mobilisent de nombreux acteurs en interne, édition 2022, ont accueilli 203 jeunes sur 4 semaines.

Egalement en 2022, La Direction des Sports en partenariat avec la Direction de l'ASE, et avec le soutien de la DRH, a proposé sur l'été, une initiative innovante pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes majeurs. 4 jeunes majeurs ont été recrutés afin d'assurer l'encadrement des activités nautiques telles que le prêt de canoës et de paddles sur les sites départementaux de baignade.

LES GRANDS AXES DEVELOPPES EN 2022

➤ DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

1 / Proposer une AEMO intensive, jusque-là possible pour les 0-6 ans, pour tous les mineurs. De fait le nombre de situations doublera (de 40 à 80 situations), avec une envergure sur l'ensemble du département. Le projet est porté par l'Association Départementale de Service Educatif à Domicile 24 (ADSEA 24).

2 / Transformer le centre maternel en centre parental. En 2022, le Village de l'Enfance dispose de 5 studios sur site, permettant d'accueillir 5 situations. Un logement (T3) hors des murs vient compléter ce dispositif.

3 / Restructurer les visites médiatisées pour les enfants confiés en placement familial. Un groupe de travail a travaillé sur 2022 sur des propositions qui seront finalisées fin du 1^{er} semestre 2023.

Parallèlement, une action de formation diplômante sur la systémie familiale est réalisée afin de monter en compétence.

4 / Diversifier les accueils et Accompagner les sorties du placement, dans un travail de proximité avec les détenteurs de l'autorité parental

Expérimentation par la MECS "3F" de deux dispositifs: le placement séquentiel (15 places) et le PEAD spécifique "accompagnement au retour à domicile" (13 places). Ces dispositifs sont destinés à accompagner des enfants et adolescents de 6 à 18 ans, sur les secteurs du Bergeracois et du Mussidanais.

➤ AMÉLIORER LE PARCOURS DE SOINS DES ENFANTS CONFIÉS

1 / Rendre obligatoire la réalisation d'un « bilan de santé et de prévention » dès l'entrée d'un mineur dans le dispositif de protection de l'enfance comme défini dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2020. Cette action est portée par le médecin référent protection de l'enfance qui assure la coordination du parcours de santé des enfants et adolescents confiés au Président du Département de la Dordogne.

Cette nouvelle procédure a été mise en place progressivement en 2022. Le Département a informé toutes les parties prenantes de l'obligation de réaliser les bilans de santé à l'entrée et annuellement.

2 / Poursuivre l'expérimentation d'une équipe mobile pédopsychiatrie

Cette équipe a été créée le 1 septembre 2021 en partenariat entre l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier Vauclaire et le Conseil Départemental de la Dordogne. Cette équipe mobile est basée au CMS de St-Astier et intervient sur 3 cantons de la vallée de l'Isle :

Montpon-Ménesterol, Mussidan et St Astier. Ce dispositif a permis d'accompagner 60 enfants et adolescents, via 686 entretiens réalisés.

À la demande de l'ASE 24 face aux besoins du terrain, l'équipe a pu déjà se déplacer hors du territoire initial et prévoit pour l'année 2023 d'inclure le Ribéracois.

3 / Créer une structure pouvant accueillir des enfants souffrant d'importants troubles et pallier le manque de structures sanitaires ou médico-sociales adaptées à ce type de prise en charge. La mise en place d'une maison dédiée à cet accueil est portée par la Fondation de l'Isle, par l'intermédiaire de la MECS Institut Socio-Educatif Tourny, établissement dépendant de la Fondation.

En 2022, d'une capacité de 7 places, nous sommes passés à 11 places (8 garçons et 3 filles).

VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE)

Le Village de l'Enfance, comme l'ensemble des dispositifs de protection de l'Enfance, doit faire face à de fortes tensions. Ces dernières sont principalement liées à une forte augmentation des demandes de placement, mais également à des difficultés importantes dans l'accueil d'enfants, ou d'adolescents, présentant des troubles du comportement et/ou des troubles psychiques pour lesquels il n'y a pas d'accompagnement médico-social adapté pour répondre à leurs besoins.

CAPACITE D'ACCUEIL AU SEIN DES UNITES

Le nombre de places financées est de 50 en 2022 pour un nombre de journées réalisées de 12 490 €.

ADMISSIONS

Sur les 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entrées	143	216	159	146	174	94

Au 31 décembre 2021, il y avait 36 résidents présents dans l'établissement. Additionnés aux 94 admissions de 2022, il y a eu 129 résidents pris en charge par le Village de l'Enfance en 2022.

TAUX D'OCCUPATION

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occupation	58.60 %	62.89 %	70.50 %	72.73 %	66.99%	74.80%

Le taux d'occupation a progressé de près de 8% alors que le nombre d'admission a fortement diminué. Cette tendance s'explique par un allongement significatif des durées des prises en charge.

ORIGINE DES PLACEMENTS

Comparaison des origines de placements sur les 6 derniers exercices :

	Aide Sociale Enfance (ASE)		Justice		Pupille		MNA		TOTAL
2017	25	14.71 %	142	83.53 %	3	1.76 %		-	170
2018	31	12.30 %	132	78.75%	5	1.98 %	84	33.33 %	252
2019	14	8.80 %	112	70.44 %	0	0.00 %	33	20.75 %	159
2020	21	14.38 %	103	70.55	4	2.74 %	18	12.33 %	146
2021	11	10.09%	92	85.98%	6	5.67%	78	41.71%	187
2022	17	18.47%	77	81.91%	1	1.06%	19	20.65%	114

Les mesures de justice à l'origine de l'accompagnement restent importantes en 2022 soit 81,52%.

DUREE MOYENNE DES SEJOURS (DMS)

- Par unité (en jours) :

	Adolescents	Petite Enfance	Pouponnière	Centre Parental	FAR	Moyenne
2017	55	80	127	123	46	75
2018	25	98	65	81	35	60
2019	48	99	121	168	57	99
2020	72	105	79	305	117	136
2021	96	102	78	231	62	114
2022	47	134	149	229	79	127

La durée des séjours s'élève à plus de 6 mois pour 27 situations, et à plus d'un an pour 11 situations.

ORIENTATIONS

La répartition des sorties du VDE se détaille comme suit :

ORIENTATIONS	Pouponnière	Petite Enfance	Adolescents	CP (parents – enfants)		FAR	%
Famille naturelle	1	9	4	3	0	1	32 %
Famille d'Accueil	6	7	4	2		3	34%
Établissements/Lieu de vie	0	10	5		0	0	26%
Adoption	2						1,7 %
ACCUEIL Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)			1				1,7 %
Placements Educatif A Domicile (PEAD)	0	0	1		0		1,7 %
Retour milieu origine / domicile : résidentes Centre Parental					6		
Fugue		0	2				3,5%
Autres services	0	0	1			0	1,7 %

CONSTATS – TENDANCES

Evolutions et tendances

L'année 2022 est marquée par une nouvelle hausse de l'activité. Le taux d'occupation est passé de 66,99% à 74,80% soit une augmentation de plus de 7%.

Le taux d'occupation est très élevé, notamment sur les unités qui assurent la mission d'accueil d'urgence. Ainsi, les taux d'occupation pour les unités de Pouponnière, de la Petite Enfance et de des Adolescents s'élèvent respectivement à 84,11%, 76,86% et 102,71%.

Parallèlement, nous constatons une diminution importante du nombre d'admission qui est passé de 174 en 2021 à 93 en 2022.

La durée moyenne de séjour progresse et passe de 114 jours à 127 jours, soit en moyenne 4 mois. Cette moyenne ne reflète pas la réalité. En effet, lorsque nous isolons les séjours qui ne sont pas achevés et les accueils de moins de 10 jours, les durées moyennes de séjour par unité sont beaucoup plus importantes : 205 jours pour l'unité des Adolescents, 222 jours pour l'unité de la Petite Enfance et 126 jours sur l'unité de la Pouponnière. Le nombre des personnes accueillies dont les séjours sont supérieurs à une année est passé de 5 en 2021 à

11. Cet allongement de la durée des séjours conduit à interroger nos admissions et la nature de la mission confiée au Village de l'Enfance.

Ce rapport confirme les tendances observées les années précédentes à savoir :

- Un accueil d'enfants de plus en plus jeune, 5,6 mois pour la pouponnière, 6 ans et demi pour la Petite Enfance ;
- Une forte proportion des accueils judiciairisés. L'établissement n'a réalisé que 3 accueils provisoires.

Missions lien d'attachement et développement de l'enfant

L'Unité de la Pouponnière dispose d'une capacité d'accueil de 5 lits. Elle a accompagné 14 enfants et nourrissons soit 1 536 journées réalisées. Son taux d'occupation a diminué, mais reste élevé. Il a diminué de 4% et s'établit à 84%. Cette unité a été en suractivité durant les 5 derniers mois de l'année.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance et incapacité des parents. 2 nourrissons nés dans le secret ont été accompagnés vers l'adoption.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 1 situation, des familles d'accueil pour 6 situations, l'adoption pour 1 situation.

L'unité de la Petite Enfance dispose d'une capacité d'accueil de 15 places. Elle a accompagné 39 enfants soit 4 208 journées réalisées. Son taux d'occupation a progressé. Il est passé de 66% en 2021 à 76,86% en 2021.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance, incapacité des parents.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 9 situations, des familles d'accueil pour 7 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 10 situations.

Mission autonomie et insertion professionnelle

L'unité des adolescents dispose d'une capacité d'accueil de 10 places. Elle a accompagné 5 adolescents dont 19 MNA soit 3 749 journées réalisées. Son taux d'occupation reste très élevé. Il s'élève à 102 %. Les difficultés d'orientation, soit de jeunes en rupture, soit de jeunes en situation de handicap, augmentent l'allongement des durées de séjour. 6 adolescents sont restés sur l'unité pendant plus de 6 mois.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les violences physiques, les fugues, les mésententes familiales.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 4 situations, des familles d'accueil pour 4 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 5 situations.

Le centre parental dispose d'une capacité d'accueil de 15 places parents et enfants. Il a accompagné 3 couples, 7 mères et 7 nourrissons soit 2 525 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 50 % soit une baisse de 39 % par rapport à 2021. Aucun accueil hors

département n'a été réalisé. Les motifs principaux des décisions de placement sont l'évaluation de la relation mère enfant ou le fait d'être Mineure enceinte.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné l'installation dans un nouveau logement.

Le service de Famille d'Accueil Relais (FAR)

Ce service a une capacité d'accueil de 5 places budgétées. Il a accompagné 4 situations soit 325 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 96,34 %. La dernière famille d'accueil de ce service a démissionné le 1^{er} octobre 2022.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les mésententes familiales, les négligences graves et le désengorgement des unités du Village par des accueils séquentiels.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné des familles d'accueil pour 3 situations, et le retour famille pour 1 situation,

En conclusion, les tendances enregistrées en 2021 se confirment. L'activité a été fortement impactée, comme pour tous les établissements et les services relevant de la protection de l'enfance par le nombre de demandes de placement mais surtout par un allongement conséquent des durées de séjours. Ces tendances peuvent être constatées sur l'ensemble des unités.

Les évolutions constatées nous amènent à réinterroger notre mission d'accueil d'urgence. En effet, nous accueillons actuellement des enfants et des adolescents qui relèvent de l'urgence car ils sont sans solutions dans les dispositifs proposés par l'ASE. Ils relèvent souvent de situation de handicap. Leurs besoins ont souvent été évalués auparavant. Leur accompagnement est nécessairement différent. Il ne peut se limiter à une période de 4 mois. Le prochain Projet d'Etablissement devra nécessairement tenir compte de cette nouvelle donne.

18. PÔLE PERSONNES AGEES

Le Pôle Personnes âgées a pour missions l’instruction et le paiement de l’Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA) à domicile et en établissement et de l’aide sociale, l’évaluation médico-sociale et l’élaboration de plans d’aide à domicile, ainsi que l’autorisation, la tarification et le contrôle des établissements et services. Il est également en charge de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d’Autonomie (CFPPA) et du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l’Autonomie (CDCA).

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Effectifs du Pôle (en ETP au 31/12/2022) :

Effectif théorique	Effectif réel	Ecart
87	81,9	-5,1

Budget 2022 :

Dépenses	Montant 2021	Montant 2022	Evolution
APA à domicile	37 136 990€	43 672 774€	17,59 %
APA en établissement	27 753 874€	21 838 887€	0,39 %
Aide sociale à l’hébergement	16 794 506€	19 999 666€	19,08 %
Autres	1 285 774€	1 515 430€	17,79%
TOTAL	76 971 144€	87 026 757€	13%

L’APA en établissement n’augmente que de 0,39 %. Cette augmentation est principalement due à l’évolution des tarifs dépendance car le nombre moyen des bénéficiaires est passé de 4956 en 2021 à 4910 en 2022.

L’aide sociale à l’hébergement en EHPAD augmente de 19,08 %. Cette différence est essentiellement due au rattachement au budget 2022 du 4ème trimestre 2022 pour répondre aux règles comptables. Les années précédentes, le 4ème trimestre était payé au titre de l’exercice de l’année suivante.

L’APA à domicile augmente de 17,59%. Le nombre de bénéficiaires payés est stable, pour autant, les montants moyens des décisions d’APA à domicile (GIR 1 à 4) ont progressé de 7,89% par rapport à 2021. Cela confirme l’augmentation des besoins des bénéficiaires de l’APA à domicile.

Par ailleurs, une partie importante de la facturation du mois de décembre 2022 a été rattachée effectivement à l'exercice 2022 afin de répondre aux impératifs de la certification des comptes (auparavant le mois de décembre était payé au titre de l'exercice de l'année suivante). La mise en œuvre du tarif plancher national de 22 € de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la valorisation des plans d'aide a également eu un effet haussier sur les dépenses.

Enfin, les dotations versées aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ont eu un impact significatif : avenant 43 en année pleine pour les SAAD habilités associatifs (un seul trimestre en 2021), Complément de Traitement Indiciaire (CTI) à compter du 1^{er} avril 2022 pour les SAAD habilités publics, versement de la dotation flotte pour les premiers services équipés à compter de l'été 2022.

Recettes	Montant 2021	Montant 2022	Evolution
Recouvrements APA à domicile	410 249,49 €	464 280,60 €	+13,17%
Recouvrements aide sociale	2 757 222,71 €	2 265 830,42 €	-17,82%
Recouvrements APA en établissement	107 275,88 €	51 820,56 €	-51,69%
Partenariat CARSAT	219 589,00 €	257 378,00 €	+17,21%
Participations CNSA (APA à domicile)	289 919,76 €	2 195 473,95 €	+ 657,27%

Les recettes relatives à l'aide sociale à l'hébergement baissent de 17,82 % en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse est due au fait que les recettes sont proportionnelles aux dépenses. Or, en 2021, un effort particulier avait été fait afin d'apurer une partie des restes à payer. Cela avait entraîné corrélativement une hausse des recettes (récupération des ressources et des participations au titre de l'obligation alimentaire).

La baisse des recouvrements en matière d'APA en établissement est due au fait que l'année 2021 avait été une année exceptionnelle et que, pour l'année 2022, le remplacement de l'intégralité des agents en poste a nécessité de recentrer prioritairement leur action sur l'instruction des dossiers de demande (qui doit être réalisée dans un délai fixé réglementairement) ce qui a généré du retard dans les récupérations d'indus.

Les recettes Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) proviennent du paiement des évaluations sur le dispositif "Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite" (OSCAR), réalisées par les référents autonomie du Département.

Le rythme des récupérations s'est maintenu concernant l'APA à domicile malgré une fin d'année 2022 complexe sur le plan des effectifs. Comme en 2021, le non-respect des plans d'aide est principalement constaté sur les prestations en gré à gré notamment par un défaut de déclaration des salariés par l'utilisateur employeur.

Corrélativement aux dépenses correspondantes, les nouvelles dispositions concernant les SAAD liées à la mise en œuvre de l'avenant 43, du CTI et le passage au tarif socle de 22 € au

1^{er} janvier 2022, ont généré des compensations nouvelles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

INDICATEURS STATISTIQUES

Bénéficiaires (droits ouverts au 31/12/2022) :

Nature de l'aide	Nb bénéficiaires au 31/12/2021	Nb bénéficiaires au 31/12/2022	Evolution
APA à domicile	9096	9313	2,39%
APA en établissement	4974	4912	-1,25%
Aide sociale à l'hébergement	1164	1154	-0,86%
Autres aides sociales	65	70	7,69%

Nombre de demandes/décisions :

	2021	2022	Evolution	Taux d'admission
APA à domicile	6 577	6 925	5,29%	84%
Aide sociale à l'hébergement	960	878	-8,54%	80,52%
Autres aides sociales	83	54	-34,94 %	83,33%
TOTAL	7 620	7 857	3,11%	

Le nombre de 1^{ères} demandes d'APA à domicile augmente de 9,79 % (3 498 contre 3 186 en 2021). Sur cette même période, 2 570 renouvellements de droits ont été assurés soit une baisse de 23,28% par rapport à 2021 (3 350). Cette baisse s'explique par la mise en œuvre des échanges avec les services fiscaux, qui facilitent l'obtention des ressources des bénéficiaires et engendrent moins de renouvellement pour des périodes limitées à 3 mois.

La baisse de 8,54 % du nombre de décisions en matière d'aide sociale à l'hébergement s'explique par un allongement de la durée d'attribution de 2 ans à 4 ans, depuis 2019, ce qui a entraîné une baisse sensible des décisions de renouvellement prononcées en 2022 (263 contre 398 en 2021).

Pour les autres aides sociales (aide-ménagère principalement), il existe des fluctuations des demandes assez sensibles d'une année sur l'autre.

Contrôles et récupérations :

	Nombre contrôles/récupérations	Nombre de titres émis	Montant total	Evolution/n-1 du nb de contrôles/récupérations
APA à domicile	4 362	1 198	464 280,60 €	98,99 %
APA en établissement	14		21 907,30 €	- 41,67 %

En 2022, le suivi de l'effectivité de l'APA à domicile a généré 4 362 contrôles, soit une augmentation de 98,99% par rapport à 2021 (2 192). Avant la mise en œuvre de la dématérialisation, un accent particulier a pu être mis sur les contrôles d'effectivité notamment en confiant des missions exclusives de contrôles à un instructeur. 255 titres de recettes supplémentaires ont été émis par rapport à 2021 (+27,04%).

Pour l'APA en établissement, les contrôles portent sur les domiciles de secours des bénéficiaires. Le montant des économies sur la dotation globale en découlant a baissé de 76 % par rapport à 2021 où un grand nombre de contrôles avaient été réalisés à la sortie de la crise sanitaire. De plus, l'absence d'un contrôleur a fortement perturbé cette activité.

Evaluations médico-sociales :

	2021	2022	Evolution
APA à domicile	5 448	6 047	11 %
Caisses	1 917	2 085	8,8 %
TOTAL	7 365	8 132	10.4 %

Corollaire de l'augmentation du nombre des bénéficiaires et de leur dépendance, le nombre d'évaluations APA est en régulière augmentation. Le nombre d'évaluations réalisées pour le compte de la CARSAT est aussi en hausse.

Dans ses missions liées à la prévention de la maltraitance des personnes bénéficiaires de l'APA, 35 situations qualifiées de complexes (13 informations préoccupantes et 12 situations préoccupantes) ont été recueillies par le service, dont 13 en accueil familial et 22 au domicile. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 (- 13).

Sur l'ensemble de ces situations 28 ont été traitées courant 2022, et 7 sont en cours d'évaluation. 12 évaluations ont justifié la transmission d'un rapport social à la Cellule de Recueil des Informations préoccupantes (CRIP).

CFPPA :

En 2022, au titre des actions de prévention, 99 dossiers ont été déposés dont 85 retenus. 65 structures ont été financées, pour un montant total de 1 067 997€. 19 actions ont dû être prorogées de 2021 à 2022 (impact de la crise sanitaire).

En 2022, cinq réunions du comité technique de la Conférence des Financeurs de l'habitat inclusif ont été organisées. Elles ont été consacrées au partage d'informations sur l'habitat inclusif avec notamment la mise en place d'un outil de suivi partagé.

Offre médico-sociale (2022) :

Type d'établissement/service	Nombre	Dont habilités à l'aide sociale	Nombre de places
EHPAD*	69	51	5785
USLD**	5	5	240
EHPA***	3	1	32
Résidences autonomie	21	0	779
Familles d'accueil	184	0	471
SAAD	52	34	

* Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

** Unité de Soins de Longue Durée

*** Etablissement Hébergeant des Personnes Agées (accueil de personnes autonomes ou semi autonomes)

Pour 2022, dans le champ de l'aide à domicile, les prestations financées par le Département ont été valorisées sur la base du tarif plancher national de 22 €/heure. Au-delà du tarif socle, des dotations ont été versées aux services habilités à l'aide sociale pour financer les revalorisations salariales et la flotte de véhicules de service pour 5 325 451,00 € au total.

Le coût de fonctionnement global moyen des services habilités à l'aide sociale a très fortement progressé : 24,87€/heure au 1^{er} janvier 2022 contre 21,88 €/heure au 1^{er} janvier 2021 soit une progression de + 13,67%.

Les prescriptions (APA, PCH, aide-ménagère au titre de l'aide sociale) représentent 1 308 ETP au niveau départemental, tous services confondus contre 1 157 au 31 décembre 2021, soit une progression de 13,05%.

S'agissant des EHPAD, le reste à charge journalier s'élève à 59,99 € (54,66 € en hébergement et 5,33 € en dépendance) contre 59,53 € en 2021, soit une progression de 0,8 % et de 0,40 €. Cette évolution s'explique par un taux directeur de 0,4 %, tant en hébergement qu'en dépendance, et par la prise en compte hors taux directeur de mesures nouvelles provenant des plans pluriannuels d'investissements.

Le Département continue d'aider les EHPAD à se moderniser. A ce titre, 825 000 € ont été inscrits en autorisation de programme pour trois nouvelles opérations et 157 500 € ont été versés en 2022, en baisse de 46 % par rapport à 2021 du fait de retards dans les travaux.

La contractualisation avec les EHPAD s'est poursuivie avec la conclusion du dernier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de première génération. Les cinq CPOM de deuxième génération programmés en 2022 ont été signés.

GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

SCHEMA DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Le nouveau schéma couvrant la période 2022-2026 a été adopté par l'assemblée départementale en novembre 2022, après consultation du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Élaboré à l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du champ de l'autonomie, le nouveau schéma est articulé autour de trois grands axes, auxquels s'ajoute un axe transversal dédié aux aidants :

- du repérage des fragilités à l'entrée dans la perte d'autonomie
- de la perte d'autonomie à la grande dépendance : le domicile
- la grande dépendance : l'EHPAD de demain.
-

Il en découle 22 fiches actions sans incidence financière directe, portant notamment sur :

- l'affirmation du rôle du Département comme pilote et acteur de la politique de prévention de la perte d'autonomie et du repérage des fragilités ;
- l'amélioration de l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs familles et aidants ;
- le soutien au secteur de l'aide à domicile ;
- l'accompagnement des accueillants familiaux ;
- l'évolution des EHPAD et leur adaptation aux nouveaux besoins.

DEMATERIALIZATION

Les opérations de dématérialisation des dossiers de la DGA-SP ont débuté par l'APA à domicile. Il a en effet été décidé de procéder progressivement par grands domaines, en commençant par ceux relevant de la compétence exclusive du Département et gérés uniquement à la direction centrale.

Après les travaux préalables menés en 2021 (finalisation des procédures, plan de classement, habilitations, accompagnement des équipes au changement etc.), et des retards d'ordre technique pris sur le 1^{er} semestre 2022, cette opération a été mise en œuvre avec succès à compter du 26/09/2022.

L'investissement des agents, malgré des modifications de pratiques déstabilisantes, est à souligner.

SOUTIEN A L'AIDE A DOMICILE

En 2022, le Département a poursuivi sa politique de soutien au secteur par :

- le financement des revalorisations salariales du secteur associatif pour 1 972 101 € et du secteur public pour 2 241 983 € ;
- l'attribution de véhicules de services aux aides à domicile exerçant dans les SAAD habilités à l'aide sociale. 1 327 véhicules ont été commandés dans le cadre du groupement de commandes porté par le Département. En 2022, 9 services ont été dotés (première livraison en juin) pour un total de 324 véhicules. Les dernières livraisons devraient avoir lieu d'ici la fin de l'été 2023. La dépense 2022 liée à la flotte de véhicules est de 930 727,36€.

Afin d'éviter que ces mesures favorables aux salariés ne pèsent sur le coût du service restant à la charge des usagers, les coûts de fonctionnement des services excédant le tarif socle ont été financés par le Département sous forme de dotations.

Le renforcement de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile est également passé par un partenariat renforcé avec Pôle emploi. L'objectif est de mieux valoriser les métiers du domicile et de communiquer davantage sur les opportunités professionnelles qu'ils peuvent

offrir. Un premier bilan a été dressé en octobre 2022 et des perspectives ont été mises en avant pour 2023.

EVALUATION ET RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME COORDONNE DE LA CFPPA

En 2022, le bilan évaluatif du programme coordonné 2018-2021 prorogé en 2022 a été réalisé avec l'accompagnement d'une stagiaire.

La démarche retenue a été la suivante : identification du contexte et de l'enjeu du bilan évaluatif, analyse détaillée d'actions de prévention sur des thèmes/actions ciblées, échanges avec les membres de la CFPPA24 concernant les axes d'amélioration identifiés et conclusion du bilan évaluatif à travers les observations faites sur site et les préconisations pour le prochain programme.

Un nouveau programme coordonné pour la période 2023-2025 a été adopté par les membres de la CFPPA24 en décembre 2022 s'appuyant notamment sur le bilan évaluatif du précédent programme.

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS DES RESIDENCES AUTONOMIE

Conformément au décret 2016-696, les autorisations des résidences autonomie avaient été renouvelées, mais limitées dans le temps, jusqu'au 31 décembre 2022.

Aussi, les résidences devaient fournir les évaluations externes de leurs prestations. L'étude de celles-ci a permis de renouveler les arrêtés d'autorisation de ces structures pour 15 ans, sauf pour l'une d'entre elles qui n'a pas trouvé d'organisme évaluateur suite à la réforme des procédures d'évaluation.

Pour cette résidence, une prolongation d'un an de l'autorisation lui permettra de réaliser son évaluation.

19. PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE – LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE)

Le Pôle RSA-LCE a pour mission la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), la mise en œuvre du dispositif d'insertion en lien étroit avec les Unités Territoriales (référents dédiés) et le Pôle Emploi, l'appui technique auprès des structures d'insertion et l'animation de la politique de lutte contre l'exclusion. Cette dernière mission inclut la gestion et le pilotage des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et du Fond Solidarité Logement.

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

LES EFFECTIFS

En théorie, le personnel du Pôle RSA-LCE atteint 24,57 équivalents temps plein (ETP) dont 3 apprentis représentant 1,16 ETP.

En réel, il atteint 23,27 ETP et ce sans tenir compte des arrêts maladie.

LA REPARTITION PAR FONCTION

Le Pôle RSA-LCE compte 1 directeur, 3 chefs de service, 1 chef de bureau, 3 chargés de mission, 6 conseillères en économie sociale et familiale, 4 instructeurs, 3 secrétaires, 1 assistante de direction, 1 assistante de gestion administrative et 3 personnes en contrat d'apprentissage.

LE BUDGET

En 2022, le financement de la politique départementale d'insertion a mobilisé en dépenses :

- des crédits du Département :
 - le Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion (FDAI) : **2 435 167 €**,
Comme indiqué précédemment, ce fonds est abondé, de manière volontariste, par des crédits consacrés à accompagner des actions d'insertion,
 - le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : **1 121 379 €**,
Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées,
 - une enveloppe de **206 000 €** pour déléguer des accompagnements budgétaires complexes,
 - une enveloppe de **360 000 €** en contrepartie d'actions financées dans le cadre de la programmation du Fonds Social Européen (FSE).

- des crédits de l'Europe : le FSE : **1 069 450 €**
Depuis 2007, le Conseil départemental de la Dordogne a été retenu dans le cadre d'une subvention globale du FSE qui vient cofinancer la politique d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Cette intervention a permis, dans un même temps, de compléter territorialement l'offre d'insertion et d'expérimenter de nouveaux outils pour l'améliorer.
- des crédits d'État : le Plan d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (PALPAE) : **404 955 €**
Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue entre l'État, d'une part et le Conseil départemental et ses partenaires, d'autre part.

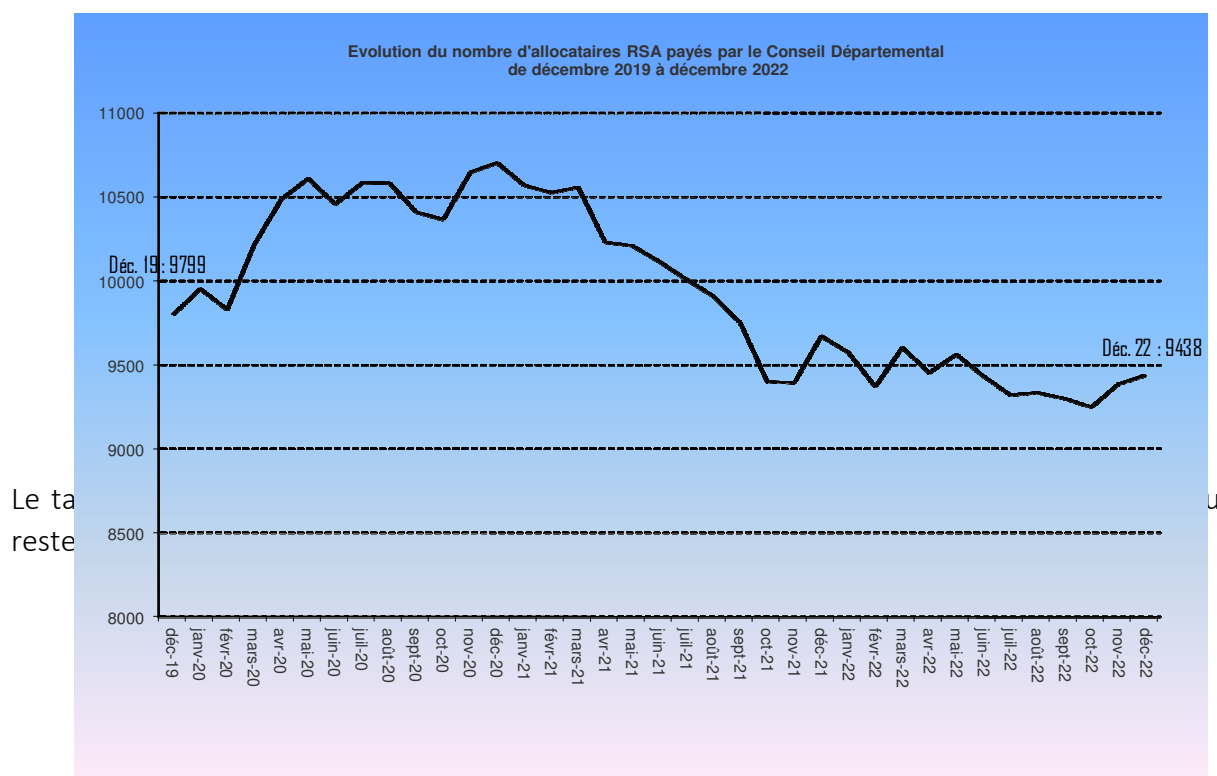
LES INDICATEURS STATISTIQUES

Avec 9 438 foyers allocataires du RSA payés en décembre 2022, le dispositif départemental d'insertion se situe désormais à un niveau bien inférieur à celui de mars 2020 (9 682 bénéficiaires), date de début de la crise sanitaire liée au COVID.

A la reprise économique post-confinement qui avait vu le nombre de foyers allocataires du RSA en 2021 chuté drastiquement (-11% au niveau départemental) a succédé en 2022 une baisse sensible mais plus modérée (-3%) portée par un taux de croissance moyenne sur l'année de 2,6% selon l'Insee. En tout c'est donc presque 300 foyers allocataires du RSA qui sont sortis du dispositif entre janvier et décembre 2022.

Ils étaient pratiquement 1 200 sur la même période l'année précédente.

L'incertitude pour 2023 reste quant à elle entière puisque la guerre en Ukraine n'a fait que prolonger et renforcer l'inflation sur les matières premières et l'énergie débutée en 2021 avec la reprise de l'activité économique.



Années	Montant de la dépense RSA et majoré versé par le Département	Montant de la compensation par l'État : transferts de compétences et avances TICPE*	Reste à charge pour le Département
2015	51 963 123 €	40 396 236 €	11 566 887 €
2016	56 442 726 €	40 654 794 €	15 787 932 €
2017	57 798 532 €	40 769 220 €	17 029 312 €
2018	59 175 191 €	40 023 512 €	19 151 679 €
2019	60 505 783 €	40 321 119 €	20 184 664 €
2020	65 460 155 €	39 738 789 €	25 721 366 €
2021	65 413 930 €	40 474 897 €	24 939 033 €
2022	61 959 420 €	41 138 019 €***	20 821 401 €***
2023	63 816 740 €	40 524 574 €**	23 292 166 €**

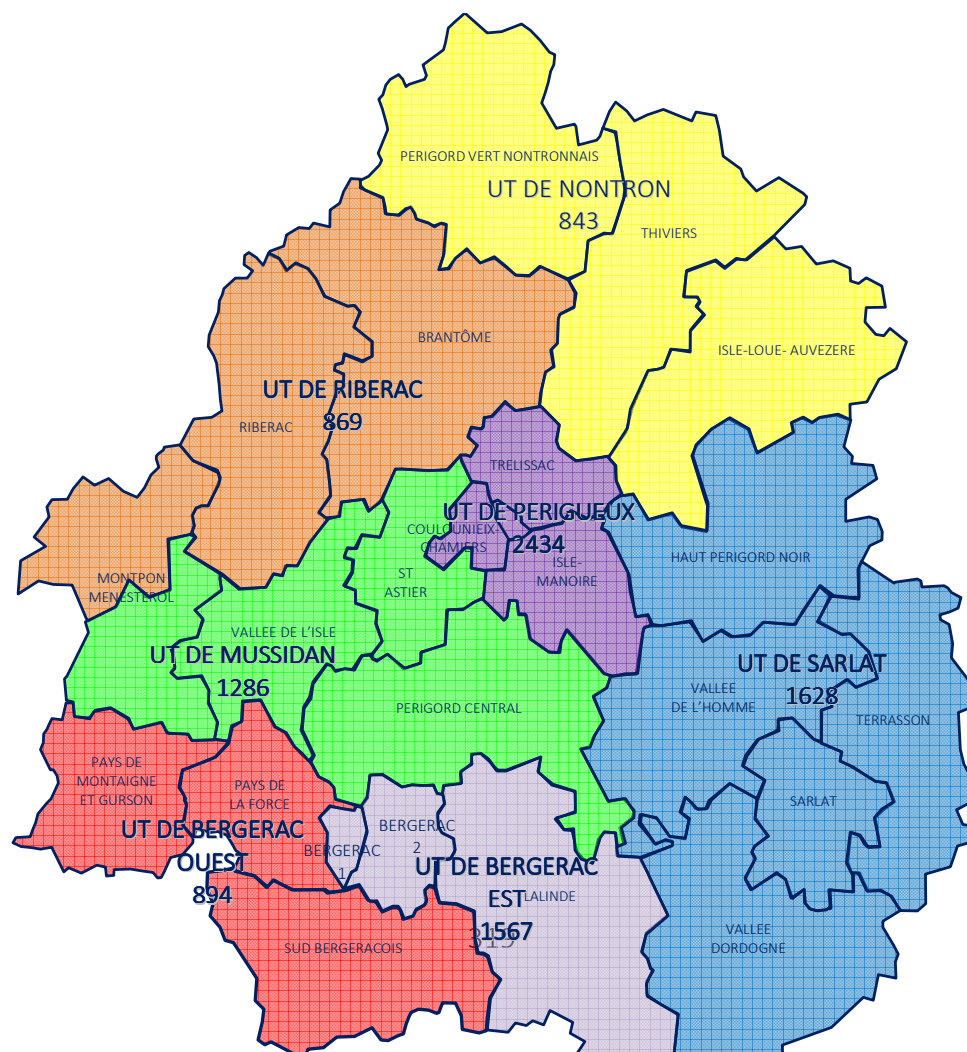
* TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

** : Donnée prévisionnelles

*** : Une compensation supplémentaire de 750 719 € a été apportée par l'Etat, correspondant à une augmentation exceptionnelle de 4% du montant du RSA en juillet 2022 pour faire face à l'inflation

178 494 440 €**

REPARTITION EN DECEMBRE 2022 PAR UNITE TERRITORIALE DES FOYERS ALLOCATAIRES RSA AVEC UN DROIT VERSABLE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



Comme le montre l'évolution comparée depuis décembre 2009 du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre de foyers allocataires du RSA payés par le Département, lutter contre la pauvreté et augmenter la part de la population en emploi ne peut s'abstraire d'un véritable redressement économique. Les données sur les 2 dernières années le prouvent : à la sortie de la crise sanitaire a succédé une reprise de l'activité économique suffisante pour entraîner une baisse rapide du nombre d'allocataires RSA en Dordogne (-12 % environ depuis janvier 2021). En revanche, sur le long terme, le dispositif n'a toujours pas retrouvé son niveau de fin 2009 c'est-à-dire au moment des premiers effets sur l'économie de la crise financière dite des « subprimes ». Une dernière donnée le rappelle d'ailleurs : celle de l'ancienneté des allocataires pris en charge par le Département. Si en 2008 (fin du dispositif Revenu Minimum d'Insertion - RMI) 24 % d'entre eux avaient une ancienneté supérieure à 5 ans dans le dispositif d'insertion, ils sont désormais 45 %. C'est la preuve que la pauvreté de longue durée, à la suite des dernières crises économiques (2008, 2020), a progressé et se situe toujours à des niveaux élevés.

LES GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

Accès à une mobilité plus inclusive

La mobilité reste un frein majeur pour l'insertion sociale, le retour ou le maintien dans l'emploi ou la formation pour de nombreux allocataires du RSA et notamment ceux suivis par le Conseil Départemental. Plusieurs structures du champ de l'insertion font le constat de difficultés rencontrées par les personnes en parcours d'insertion socio-professionnel dans leurs déplacements quotidiens. Alors que la mobilité pourrait être un levier de confiance en soi, d'autonomie et donc d'insertion, elle devient vectrice de découragement et d'échec.

La question du permis de conduire et de la mobilité en général est devenue un élément essentiel du parcours des personnes, au même titre que le logement ou la santé.

Depuis plus de 20 ans, AFAC 24 est un partenaire incontournable du Département dans le domaine de l'accompagnement et du soutien à la mobilité. Le pôle RSA-LCE accompagne ainsi plusieurs actions destinées à lever ce frein :

- un service de location de véhicules à la journée, à la semaine et au mois : 13 voitures et 64 deux roues, implantés sur 15 points relais répartis sur le territoire,
- l'accès à la réparation de véhicules à tarif préférentiel via les 2 garages solidaires situés à Coulounieix-Chamiers et Bergerac,
- la mise en place, depuis mai 2022, d'un panel d'actions comprenant un accompagnement individuel et ciblé, des formations et des ateliers destinés à lever les freins à l'acquisition d'une mobilité autonome. Ce programme complet et adapté aux besoins de chacun, permet d'ajouter un parcours mobilité au parcours d'insertion de l'allocataire. Celui-ci s'appuie sur un diagnostic initial des compétences réalisé par le référent insertion et sur les capacités des personnes à se déplacer. Ces parcours sont pilotés par un conseiller en mobilité ou un psychologue selon les besoins et en lien continu avec le prescripteur (référent insertion), afin que mobilité et insertion socioprofessionnelle soient en cohérence.

Par ailleurs, le Pôle RSA-LCE propose des Aides Individuelles à l'Insertion (AII).

Celles-ci visent à apporter un soutien financier aux allocataires du RSA engagés dans un parcours d'insertion. Plus de 80 % des aides octroyées à environ 200 allocataires par an concernent la mobilité (formation au permis de conduire, réparation et/ou achat du véhicule, frais de déplacement, assurance).

Dans le cadre de l'évaluation de ce dispositif, le Pôle RSA-LCE souhaite valoriser l'impact de la mobilité dans le parcours d'insertion en mesurant notamment l'effet des aides à la mobilité sur l'accès ou le maintien dans l'emploi ou sur la formation.

Mais, au-delà des aides financières et matérielles mobilisables principalement orientées vers l'automobilité, l'enjeu est d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins, contraintes et usages de la personne en fonction de ses capacités de mobilité. Pour envisager une mobilité plus inclusive, il faut pouvoir proposer un véritable « parcours mobilité », car l'autonomie en mobilité est le gage d'une meilleure insertion socioprofessionnelle.

Accès ou maintien dans un logement avec la mobilisation du Fonds de Solidarité pour le Logement

En lien avec les travailleurs sociaux des Unités Territoriales, des associations œuvrant dans le domaine et de nombreux partenaires institutionnels (Etat, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, etc.), le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département permet le traitement des situations individuelles pour l'accès ou le maintien dans un logement de personnes défavorisées.

Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées qui s'articulent autour d'aides directes à ces personnes et d'aides à des organismes chargés de les accompagner dans leurs difficultés et ou démarches.

En 2022, les aides directes à l'accès au logement accordées aux personnes ont fait l'objet d'environ 1 307 demandes contre environ 722 demandes pour les aides au maintien dans le logement.

Des organismes chargés d'accompagner les personnes défavorisées dans leurs difficultés et leurs démarches sont soutenus par le FSL. Ils ont pour missions de mettre en œuvre :

- des Accompagnements Sociaux Liés au Logement (ASLL) permettant notamment la recherche d'un logement adapté à la problématique de la personne (santé, composition familiale, budget, etc.). Il est observé que les travailleurs sociaux du Département restent très majoritairement les prescripteurs de ces mesures dont le nombre a fortement augmenté en atteignant 525 (y compris en structures d'hébergement),

- des enquêtes dans le cadre d'expulsions locatives. En 2022 le FSL a permis de financer la réalisation de près de 432 enquêtes et 17 protocoles de règlement ont été mis en place.

Par ailleurs, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), copilotée par l'Etat et le Département, a fait l'objet de 501 saisines dont 226 relevant du parc social et 275 du parc privé,

- le dispositif de sous-location avec bail glissant. 41 situations ont été prises en charge en 2022.

Au total, 4 768 aides ont été sollicitées auprès du FSL en 2022.

Ces demandes ont donné lieu à l'attribution d'un montant global d'aides de 1 121 384 €.

Accompagnement à la gestion budgétaire

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale (MAESF) sont mises en place depuis le 15 mars 2009.

La MASP s'adresse à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et/ou familiales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

La MAESF vise à aider les parents dans la gestion de leur budget au quotidien afin de prendre en compte les besoins des enfants. Ce sont des mesures administratives contractuelles qui requièrent l'adhésion du bénéficiaire. Pour ouvrir droit à une de ces mesures, la personne doit, par ailleurs, remplir les conditions suivantes :

- être majeure et bénéficiaire d'au moins une des 28 prestations fixées par le décret,
- adhérer à la mesure proposée,
- être en capacité, au terme de la mesure, de pouvoir gérer à nouveau seule ses prestations sociales et/ou familiales.

Les mesures d'Aide Educative Budgétaire (AEB) ont été mises en place depuis 2019 pour développer l'offre d'accompagnement.

En Dordogne, une équipe de six Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) assurent ces mesures. Elles sont sectorisées et interviennent sur l'ensemble du département.

Sur l'année 2022, on comptabilise 199 mesures (96 MASP, 8 MAESF et 95 AEB).

Par ailleurs, l'UDAF est conventionnée pour exercer annuellement 60 mesures de MASP avec gestion.

Dans l'année, 26 nouvelles mesures ont été ouvertes.

20. SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE

Le service P@stel - Vie Sociale, à vocation d'intervention transversale, est rattaché à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP).

Il intervient auprès des Pôles et des Unités Territoriales de la DGASP, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) en cas de dysfonctionnement informatique, d'installation et/ou de mise à jour de logiciels et matériels informatiques et numériques.

Le service produit également de nombreuses statistiques pour la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ainsi que pour d'autres organismes publics (comme les communes ou les intercommunalités) et pour les autres services de la DGASP. A ce titre, il a aussi contribué à la mise à jour et à la préparation de l'extraction des données statistiques sociales concernant les communes, les cantons, les intercommunalités et autres collectivités.

Il a mis à disposition des données sociales aux services demandeurs dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services du public en lien étroit avec les services de la DSIN, mais aussi des représentations cartographiques sociales à la demande.

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service P@stel - Vie Sociale est composé d'un chef de service et de 5 collaborateurs.

Il gère l'instruction financière des dossiers de demandes de subvention de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne (actions collectives de prévention) à hauteur de 790 041 € pour l'exercice 2022 et les dossiers de demandes de subventionnement des associations à caractère social autres que ceux qui sont instruits par le service de la Vie Associative (252 994 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement).

INDICATEURS STATISTIQUES

Durant l'exercice 2022, le service Pastel a dispensé 35 jours de formation de proximité ou sur site externe, a été sollicité environ 5 000 fois (courriel, téléphone) et a produit, industrialisé, exploité, finalisé et vérifié environ 3 000 requêtes informatiques. Données stables en comparaison à l'exercice précédent.

GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

Les collaborateurs du service ont, notamment, contribué aux évolutions du module du logiciel Iodas AST (Action Sociale de Terrain) pour une efficacité photographique et statistique des usagers accueillis dans les territoires départementaux.

Il a participé à la poursuite de la finalisation du palier I et la préparation de l'installation du palier II à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il a aussi été très impliqué dans la dématérialisation des process (logiciel Iodas et GECCO) pour le Pôle Personnes Âgées, en aide et soutien de proximité et par la formation des agents des services concernés.

21. POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (PAF)

Le PAF assure la préparation et le suivi budgétaire de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP) mais aussi l'exécution budgétaire de l'Administration Générale (AG), du Pôle Revenu de Solidarité active (RSA), des recettes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), des subventions sociales (Conférence Des Financeurs (CDF), Fonds de Solidarité Logement (FSL), Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), Comité Local de Coordination des Aides (COLCA), Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT) et du Centre de santé Départemental qui a fait l'objet de la création d'un budget annexe et qui est entré en activité en octobre 2019. D'autre part le PAF est en charge de la gestion des dispositifs de l'administration générale pour les services centraux et déconcentrés de la DGASP.

Les crédits de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 280 895 887 € et se répartissent de la manière suivante : 805 808 € consacrés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la prévention pour la santé, 1 239 065 € aux services communs 70 823 896 € à la famille et l'enfance, 53 405 739 € aux personnes handicapées, 87 026 756 € aux personnes âgées, 66 220 110 € au Revenu de Solidarité Active (RSA), et 1 374 514 € à diverses actions. Les dépenses d'investissement ont représenté 279 527 € dont 157 500 € à destination des établissements médico-sociaux sous forme de subventions d'équipements. Les crédits restants ont été consacrés à l'équipement en mobilier de bureau des services de la DGASP.

PREPARATION ET EXECUTION BUDGETAIRE DE LA DGASP

Chaque année le service élabore les propositions budgétaires :

- Budget Primitif (BP),
- Budget Supplémentaire (BS),
- Décisions Modificatives (DM).

Ainsi que les rapports liés à ces budgets.

729 lignes budgétaires sont gérées par la DGASP. Elles ont fait l'objet des mouvements suivants :

DESIGNATION	2021	2022	% d'évolution 2022/2021
Engagements	1 437	1 899	32,15 %
Propositions mandatement			NON CONNU
Proposition de titres de recettes	6 034	6 029	-0,08 %
Total des mouvements	7 471	7 928	6,12 %

Le budget de la DGASP a été exécuté à hauteur de :

	2021	2022
DEPENSES		
Dépenses d'investissement	51,99 %	33,08 %
Dépenses de fonctionnement	99,83 %	99,42 %
RECETTES	97,93 %	89,53 %

BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET

Evolution des dépenses d'Aide Sociale par grandes missions (Voir Introduction).

Aide sociale à l'enfance (M€)

DESIGNATION	2021	2022	% 2022/2021
<u>PREVENTION</u> (Allocations mensuelles, secours d'urgence, travailleuses familiales, clubs de prévention, Action Educative en Milieu Ouvert-AEMO)	6,374	6,502	2,01 %
<u>HEBERGEMENT</u> (Maison d'Enfants à Caractère Social-MECS, placement familial et lieux de vie, Village de l'enfance, tiers dignes de confiance, autres hébergement Foyers de Jeunes Travailleurs-FJT, séjours de vacances))	60,103	61,607	2,50 %
<u>SCOLARITE, LOISIRS</u>	0,079	0,087	10,13 %
<u>ALLOCATIONS</u> (Allocations jeunes majeurs, habillement, fournitures scolaires, argent de poche, cadeaux de Noël)	0,833	0,818	-1,80 %
<u>DIVERS</u> (Santé, transport, formation, frais de déplacement, SUB)	1,689	1,810	7,16 %
TOTAL	69,078	70,824	2,53 %

1.

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2021	2022	% 2022/2021
<u>PREVENTION</u>			
AEMO	952	899	5,57 %
<u>HEBERGEMENT</u>			
MECS	687	683	-0,58 %
Placement familial	582	596	2,40 %
Lieux de vie	33	32	3,03 %
Tiers dignes de confiance	93	86	-7,53 %

Aide sociale aux personnes handicapées (M€)

DESIGNATION	2021	2022	% 2022/2021
Aide-ménagère	0,087	0,115	32,18 %
Hébergement	29,416	31,995	8,77 %
Allocations compensatrices	1,970	1,915	-2,79 %
Prestation de Compensation du Handicap	11,803	14,671	24,30 %
Divers (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH, Tutelles, Fond de compensation et contrib. Fonct. Maison Départementale des Personnes Handicapées-MDPH)	4,195	4,710	12,28 %
TOTAL	47,471	53,406	12,50 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2021	2022	% 2022/2021
Aide-ménagère	83	112	34,94 %
Hébergement	888	988	11,26 %
Allocations compensatrices	289	280	-3,11 %
Prestation de Compensation du Handicap	1 226	1 476	20,39 %

Aide sociale aux personnes âgées (M€)

DESIGNATION	2021	2022	% 2022/2021
Aide-ménagère	0,087	0,087	0
Hébergement	16,814	20,039	19,18 %
Financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination	0	0	0
APA à domicile	37,138	43,673	17,60 %
APA versée aux bénéficiaires en établissement	0,749	0,714	-4,67 %
APA versée aux établissements (dont dotation globale)	21,005	21,125	0,57 %
Divers (dont Conférence des Financeurs)	1,178	1,389	17,91 %
TOTAL	76,972	87,027	

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2021	2022	% 2022/2021
Aide-ménagère	54	49	-9,26 %
Hébergement	1 092	1 072	-1,83 %
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	8 538	8 531	0,08 %
APA versée aux bénéficiaires en établissement	582	582	0
APA Dotation Globale versée aux établissements	4 374	4 329	-1,03 %

Revenu de Solidarité Active (M€)

DESIGNATION	2021	2022	% 2022/2021
Allocations RSA	65,632	62,178	-5,26 %
Fonds Social Européen (FSE)	1,480	1,321	-10,74 %
Fonds Départemental d'Insertion (FDI)	1,706	2,050	20,16 %
Contrats aidés	0,750	0,671	-10,53 %
Autres	0	0	
TOTAL	69,568	66,220	4,81 %

NOMBRE DE BENEFICIAIRES (MOYENNE MENSUELLE)	2021	2022	% 2022/2021
Allocataires Revenu Minimum d'Insertion (RMI)/ RSA socle (ex RMI) et RSA majoré (ex : Allocation Parent Isolé)	10 028	9 419	-6,07 %

Autres dépenses sociales (M€)

DESIGNATION	2021	2022	% 2022/2021
Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)	0,100	0,100	0
Subventions	0,178	0,254	42,70 %
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	0,870	0,870	0
Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)	0	0	0
Autres actions	0	0	0
Foyer Jeunes Travailleurs Périgueux	0,090	0,150	66,67 %
TOTAL	1,238	1,374	1,24 %

ADMINISTRATION GENERALE

Pour assurer le bon fonctionnement de tous les services de la DGASP, le Pôle Administratif et Financier :

- procède à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel, à la location/maintenance de 82 photocopieurs, 7 télécopieurs.
- engage les dépenses et contrôle les factures des fournisseurs (fournitures de bureau, produits d'entretien, carburant pour 188 véhicules, affranchissement, ...).

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 239 065 € soit une hausse de 7,33 % par rapport à 2021.

Pour assurer l'ensemble de l'activité ci-dessus décrite, le service était doté en 2022 des moyens humains suivants :

- 1 Directeur,
 - 1 chef de bureau,
 - 2 agents pour l'administration générale,
 - 3 agents au courrier,
 - 2 agents au standard,
 - 5 techniciennes de surface,
- Soit 14 personnes.

22. POLE PERSONNES HANDICAPEES

Le pôle comprend la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du département et le Service des Etablissements et des Prestations. La MDPH fait l'objet d'un rapport spécifique dans le recueil consacré aux organismes extérieurs.

Le service des établissements et des prestations est plus particulièrement en charge :

- De l'autorisation, la contractualisation, la tarification et le contrôle des établissements et services médico-sociaux. La liste des établissements et services relevant de la compétence du Président du Conseil départemental est consultable sur le site Internet du Département ;
- De l'instruction et du paiement des demandes d'aide sociale (aide sociale à l'hébergement, aide-ménagère) ;
- Du paiement et du contrôle des dépenses de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

En personnel :

Effectifs permanents en équivalent temps plein au 31/12/2022	Effectif théorique	Effectif réel (sans tenir compte des arrêts maladie)	Ecart
Cadres (chef de service, adjoint, chef de bureau)	3	3	0
Contrôleur aide-sociale	1	1	0
Secrétariat	1,5	1,5	0
Instructeurs aide sociale	7,5	7,5	0
Total service des établissements et prestations	13	13	0

Budget :

Dépenses de fonctionnement		Budget Exécutoire 2022	Compte Administratif 2022	Ecart
Service des établissements et des prestations	ACTP et PCH	16 593 239 €	16 586 641 €	6 598 €
	Hébergement	31 995 616 €	31 995 087 €	529 €
	Autres (dotations SAVS*, SAMSAH**, familles d'accueil contributions)	4 827 850 €	4 824 011 €	3 839 €
TOTAL		53 416 705 €	53 405 739 €	10 966 €

*SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

** SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Le nombre de bénéficiaires PCH continue de progresser fortement en 2022 (+ 4,63 %). Cette augmentation conjuguée aux hausses successives des tarifs PCH (4 revalorisations du tarif de l'aïdant familial et 6 revalorisations successives sur les tarifs applicables à l'emploi direct et aux services mandataires) ont eu un fort impact sur les dépenses du Département. De plus, à la suite de l'entrée en vigueur au 1er octobre 2021 de l'Avenant 43, le Département a attribué une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au titre de la PCH. Des dotations complémentaires (écart entre le tarif socle et le tarif de la structure) ont également été versées. Ces dotations ont représenté un surcoût total de 212 549,01 €.

Les autres dépenses d'aide sociale (aide sociale à l'hébergement, service d'aide à la vie sociale et aide-ménagère) ont également progressé parallèlement à la hausse des bénéficiaires (+7,12 %). Dans le cadre des revalorisations du SEGUR et de la Conférence des métiers, des dotations complémentaires ont été versées aux établissements et services sous compétence exclusive du Département pour un montant total de 1 516 109 €. Le service a également mandaté des dotations complémentaires aux SAAD pour les activités liées à l'aide-ménagère pour un montant total de 5 162 €.

Au total les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation de 12,50 % par rapport à 2021.

Recettes de fonctionnement		Budget Exécutoire 2022	Compte Administratif 2022	Ecart
Service des établissements et des prestations	Participation CNSA*	769 438 €	769 171 €	267,00 €
	Recouvrements ACTP-PCH	295 000 €	241 550 €	53 450 €
	Recouvrements aide-sociale	150 000 €	138 321 €	11 679 €
	Autres (mandats annulés, autres recouvrements)	41 000 €	29 704 €	11 296 €
TOTAL		1 255 438,00 €	1 178 746 €	76 692 €

*CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Les recettes liées aux recouvrements sont en baisse par rapport à 2022 (- 7,73 %) du fait de la forte baisse des recouvrements sur bénéficiaires d'aide-sociale à l'hébergement (- 39,80 %) liée à la diminution des titres émis pour récupérer des ressources – ces récupérations se faisant désormais majoritairement directement au moment de la facturation. Les recettes de PCH (indus et trop-perçus) continuent de progresser mécaniquement (+ 5,13%) en parallèle de l'augmentation des dépenses.

En 2022, le Service des Etablissements et Prestations a été bénéficiaire d'une dotation de la CNSA à hauteur de 769 171 € destinée à compenser les dépenses liées au SEGUR. Une dotation complémentaire est prévue pour 2023.

LES INDICATEURS STATISTIQUES

LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS INDIVIDUELLES

Type d'aide	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2022	Variation N/N-1	%
ACTP	317	301	281	- 20	- 6,64 %
PCH	1 830	1 932	2 029	+ 97	+ 5,02 %
Aide sociale à l'hébergement	901	960	962	+ 2	+ 0,20 %
Services d'accompagnement (SAVS et SAMSAH)	243	243	298	+ 55	+ 22,63 %
Aide-ménagère, portage de repas, famille d'accueil	89	118	155	+ 37	+ 31,36 %
TOTAL	3 380	3 554	3 725	+ 171	+ 4,81 %

Le nombre de bénéficiaires d'ACTP continue chaque année de diminuer (depuis la création de la PCH, aucun droit nouveau n'est accordé au titre de l'ACTP - seuls les anciens bénéficiaires peuvent continuer à percevoir cette allocation).

La progression du nombre de dossiers de bénéficiaires de services d'accompagnement (+ 22,63 %) s'explique par le travail de rattrapage mené sur l'instruction qui présentait un fort retard en début d'année 2022.

Les augmentations les plus importantes concernent les prestations de PCH (à mettre en parallèle de l'augmentation du volume de dossiers traités au niveau de la MDPH) et d'aide-ménagère (croissance régulière observée depuis la fin de la crise sanitaire en 2021).

GRANDS PROJETS ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

LA POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale

pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyen (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2022, le service a négocié deux CPOM avec l'Association départementale d'aide à la santé mentale Croix Marine et l'Etablissement public autonome communal (EPAC) Les Clauds de Laly de Villefranche du Périgord.

Ils ont été l'occasion pour les gestionnaires de porter des projets d'inclusion conformément à l'axe 4 du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022 (notamment l'inclusion scolaire, l'accès au soin et l'emploi pour l'Association Croix Marine).

Ces CPOM ont été l'occasion de contractualiser avec les gestionnaires sur des projets structurants comme le développement de la télémédecine aux Clauds de Laly, la réorganisation du SAMSAH et la contribution au développement des pratiques autour de la santé mentale et du handicap psychique pour l'Association Croix Marine.

Le CPOM de l'Etablissement public départemental (EPD) Clairvivre qui devait également être renouvelé pour la période 2023-2027 a été prorogé d'une année en raison de la mobilisation des équipes de l'EPD sur de nombreux projets internes (révision des imputations comptables, charges communes, plan pluriannuel d'investissement, etc) et externes (SERAFIN-PH -acronyme de « Services et Etablissements : Réformes pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées » et Chambre régionale des comptes).

LA PARTICIPATION ACTIVE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX A LA DEMARCHE « REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS » (RAPT)

L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information.

Pour mémoire, la démarche est articulée autour de 4 axes :

- Mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH,
- Déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS NA et le Département,
- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- Accompagnement au changement des pratiques.

En 2022, le Département a participé aux actions suivantes :

- Dispositif d'orientation permanent : participation aux groupes opérationnels de synthèse, mise en place de solutions d'ordre administratif dans le cadre de plans d'accompagnements globaux ;
- Participation au Comité stratégique ;
- Participation aux Comités opérationnels ;
- Travail sur les fiches-actions RAPT intégrées dans la contractualisation avec les ESSMS ;
- Dérogations accordées aux autorisations de certains établissements (ex : accord pour l'accueil de jour) et au règlement départemental d'aide sociale (ex : extension à 180 jours pour l'accueil temporaire) pour faire face à certaines situations complexes.

Après 5 années d'existence, la RAPT a été un moteur de simplification administrative tant au niveau des autorisations délivrées au établissements (nouvelle nomenclature FINESS en établissements d'accueil médicalisés (EAM)/ établissements d'accueil non médicalisés (EANM), dérogations sur les habilitations accordées) que des décisions d'aide sociale (extension d'admissions en accueil de jour, passerelles entre foyers de vie et établissements et services d'aide par la travail - ESAT). L'idée est de lever les freins administratifs et de participer ainsi à la continuité et la fluidité des parcours.

Aujourd'hui, au-delà des situations individuelles résolues dans le cadre du dispositif d'orientation permanente, la RAPT a un réel impact social sur les organisations et les accompagnements proposés.

23. LES UNITES TERRITORIALES

UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Bergerac	1 030	2 332
CMS de Creysse	12	41
CMS de Lalinde	1 899	1 123
CMS de Beaumont	526	57
TOTAL	3 467	3 553

Les quatre CMS du service (Bergerac, Creysse, Lalinde et Beaumontois en Périgord) ainsi que les 4 permanences sociales (Le Buisson de Cadouin, Monpazier et deux sur Bergerac) permettent aux usagers d'avoir une réponse sociale de proximité.

Le nombre d'accueil et d'accompagnement recensé ne reflète pas la réalité de l'activité des équipes puisque la saisie des statistiques n'a été que partielle.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux prestations	471	1 455	416
Aide administrative	2 084	1 955	938
Aide à la saisie	349	463	168
Autonomie PA/PH	83	239	0
Election de domicile	0	5	3
PUMA/CMU/CMUC	68	129	101
Retraite	189	155	123
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	3 244	4 401	1 749

THEMATIQUES Traitées en accompagnement	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	1 439	2 005	1 749
Autonomie	682	1045	818
Budget	941	1462	1 301
Enfance	687	1030	939
Insertion professionnelle	1 144	1 409	1 391
Logement	716	1163	796
Problématique relationnelle	726	1375	838
Protection judiciaire	221	296	234
Santé	1 442	1 577	1526
TOTAL	7 998	11 362	9 589

A l'image des années précédentes, l'aide administrative et l'accès aux droits sont les thématiques les plus traitées dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement.

Il faut souligner que le CMS de Bergerac a été renforcé en 2022 avec l'arrivée d'une 7^{ème} Assistante sociale de polyvalence. Ce CMS a pu être réorganisé afin de permettre un meilleur accueil du public et de faciliter à terme les liens avec les partenaires. Le territoire de la ville de Bergerac est désormais découpé en 3 secteurs avec pour chaque partie un quartier prioritaire. De plus, 4 assistantes sociales de polyvalence et 2 puéricultrices interviennent dans le cadre d'une permanence au sein de 2 centres médico-sociaux de la ville dans le but de recevoir un public qui ne se déplace pas au CMS.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Agriculteur	14	19	8
Demandeur d'emploi	610	1 276	1 048
Etudiant, en formation professionnelle	33	75	30
Personne au foyer	251	283	150
Retraité	363	555	473
Salarié	501	815	570
Sans	1 334	1 516	1 422
Travailleur indépendant	194	225	165

Selon les données collectées, les personnes sans profession et les demandeurs d'emploi sont les usagers les plus reçus par le service social.

Par ailleurs, les salariés et les retraités sollicitent régulièrement des aides, qu'elles soient administratives ou financières.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accession à la propriété	99	176	132
Habitat Alternatif	96	84	129
Hébergé à titre gratuit	415	711	606
Hébergement collectif	73	83	47
Locataire Parc privé	1 574	2 113	1 976
Locataire Parc public	769	1 324	1 169
Propriétaire	379	470	456
Sans logement	162	138	177
TOTAL	3 567	5 009	4 692

La grande majorité du public accueilli par les équipes est logé dans le parc privé (42 %) ou dans le parc public (21 %).

Le logement est toujours une problématique prégnante sur le territoire. A noter que les bailleurs sociaux ont des difficultés depuis plusieurs années à répondre aux demandes nombreuses de logement notamment pour les habitations de petite surface (T1, T2 et T3).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	338	56 641
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	164	75 243
Fonds de Solidarité au Logement Energie	324	76798
Fonds de Solidarité au Logement Eau	212	35 808
Accompagnement Social Lié au Logement	94	

D'une manière générale, l'état du parc logement est vieillissant et dégradé sur le bergeracois, ce qui laisse entrevoir un risque important de précarité énergétique. Les équipes sont très sollicitées par les usagers concernant leur logement et les demandes de maintien (impayés, énergie, eau) sont en constante augmentation depuis 2020. Les demandes d'accès sont quant à elles légèrement en baisse.

L'accompagnement social lié au logement est toujours très utilisé et précieux car il permet aux personnes accompagnées de réaliser un projet logement viable mais également de trouver des solutions lorsqu'elles se trouvent dans des situations complexes notamment dans le cadre d'une procédure d'expulsion.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE								
Nombre de contrats élaborés en cours d'année								1 712
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental								1 567
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi								470
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)								11
Nombre de personnes convoquées en EP								386
Nombre de personnes reçues en EP								104
Nombre de décisions de maintien suite EP								184
Nombre de décisions de réduction suite EP								136
Nombre de décisions de suspension suite EP								66
UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
	339	628	600	162	115	158	59	2 061

Le nombre de bénéficiaires RSA a faiblement baissé cette année en comparaison à l'année 2021. En revanche le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif, que ce soit des primo arrivants (288) ou des allocataires du RSA revenant dans le dispositif (882), est considérable. La charge de travail du secrétariat est lourde mais également celle des référents qui doivent recevoir ces allocataires dans un délai court.

A compter 2022, une infirmière RSA a été recrutée dans le cadre d'un remplacement. Cette professionnelle a rapidement été active et a répondu à un besoin prégnant sur ce territoire sachant que l'axe santé représente 30 % des thèmes abordés lors des divers accompagnements. 64 accompagnements sont réalisés sur prescription des référents sur l'ensemble du territoire.

L'offre d'insertion proposée aux allocataires est riche :

L'action Ecoute, Accompagnement, Santé pour l'Insertion (EASI): Cette action, portée par l'Association « Formation Avenir Conseil 24 » (AFAC24), a débuté en octobre 2022 et se poursuit sur l'année 2023. L'objectif est de permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre psychologique de pouvoir être rencontrées par un psychologue clinicien pour les accompagner et les soutenir à la levée de leurs freins liés à la santé ; d'amener ces personnes vers une prise en charge santé dans le droit commun.

Action Transition vers un accompagnement adapté (SAS) : Action, portée par l'Association « Formation Avenir Conseil 24 » (AFAC24) dont l'objectif est de soutenir les référents dans l'analyse de certaines situations nouveaux entrants ou déjà accompagnés et pour lesquelles

de nombreuses actions avaient pu déjà être réalisées mais qui n'avait pas été concluantes en raison de certains freins sociaux dont l'utilisateur n'a pas toujours conscience.

Action Dynamique vers l'emploi (ADVE) : Cette action a pour objectif de permettre au public éloigné de l'emploi ou très isolé, de reprendre une marche vers l'autonomie sociale ou reprendre le chemin de l'emploi ou de la formation. Cette action est portée par « Retravailler Dordogne ». Un travail de collaboration avec les référentes permet un accompagnement très efficace sur notre territoire.

Action « Art Thérapie » : Action de remobilisation mise en place par la référente RSA du canton de Lalinde et la référente du Sarladais, formée à cet accompagnement. 2 sessions ont eu lieu.

Le Comité Local d'Accompagnement Global (CLAG) porté par le Pôle Emploi et le Département : 140 prescriptions pour l'année 2022 dont 25 émanant du Conseil départemental et 115 de Pôle Emploi. Le travail de partenariat avec le Pôle Emploi reste de qualité sur notre secteur. Un travail coordonné entre le conseiller dédié et le travailleur médico-social permet de sécuriser les parcours.

Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) : outil qui existe sur le bergeracois porté par le département de 2015 à 2022 et repris par la mission locale. Environ 80 % du public suivi dans le cadre de cette action est orienté et accompagné par les référentes. Le public orienté est en recherche d'emploi avec quelques freins sociaux.

Les Aides financières diverses :

Les aides individuelles d'Insertion : Depuis septembre 2022, ces aides sont étudiées et validées sur le Territoire, ce qui permet une réponse plus rapide. De septembre à décembre 2022, 11 demandes ont été accordées pour un montant de 6 970 euros. Les demandes ont porté sur des réparations et entretien (7) et pour l'aide au code (4)

Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) Insertion ont été sous utilisés. Cela ne répond pas entièrement au besoin du territoire en matière d'insertion. En effet les régies d'avance étaient essentiellement utilisées sur Bergerac Est pour une reprise d'emploi (aide au carburant) et les stations-service sur le Bergeracois n'acceptent pas les CAP.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	63	63	3 620
Secours d'Urgence (SU)	207	369	13 380
Allocation Mensuelle (AM)	393	780	52 618
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	85	173	4520,30
Aide Educative à Domicile (AED)/ Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	54	79	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	11	-	-
Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)	3	-	-
Aide Educative Budgétaire (AEB)	14	-	-

Le nombre de FAJ est toujours élevé sur le secteur. Ils sont sollicités principalement par la Mission Locale mais également par les assistants sociaux (AS) de secteur, l'association l'Atelier et les collègues de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il faut noter que 63 FAJ ont été octroyés dans le cadre de l'urgence, dont 33 ont eu une aide complémentaire. Enfin 34 FAJ Insertion ont été accordés pour un montant 8 940 € permettant aux jeunes de suivre une formation ou d'obtenir une aide à la mobilité (permis de conduire ou moyen de locomotion).

Le nombre des aides destinées aux familles continue de progresser (393 AM et 207 SU en 2022 pour 319 et 153 en 2021) et les enveloppes ont été utilisées en totalité, ce qui confirme une paupérisation de la population.

En place depuis le début d'année 2022, le chèque d'accompagnement qui permet de financer des produits alimentaires ou d'hygiène permet d'aider de manière adaptée les usagers en difficultés et il est très régulièrement utilisé par les AS de secteur.

Néanmoins, certaines enseignes, surtout en milieu rural, sont encore réticentes et elles ne les acceptent pas toujours.

Le service a utilisé moins d'heures de techniciennes de l'intervention sociale et familiale qu'en 2021 mais il a pris plus de décisions (85 contre 61). Cet outil est toujours très précieux pour les familles et permet ainsi de mettre en place un soutien dans le quotidien des familles.

	Nombre de	2021	2020	Nombre de	2021	2020
--	-----------	------	------	-----------	------	------

	dossiers 2022			mineurs concernés 2022		
IP et Soit transmis	142	161	110	188	174	153
Personnes vulnérables	11	13	16			

Le nombre d'informations préoccupantes (IP) est sensiblement le même que l'année précédente : 123 demandes d'évaluation. Concernant les soit-transmis, le nombre est en baisse en 2022 (15 Soit-transmis) mais nous pouvons faire l'hypothèse que cette baisse est à mettre en lien avec les difficultés rencontrées par le Tribunal des enfants de Bergerac pendant l'année. Il faut cependant noter que le nombre d'enfants concernés par les évaluations est en augmentation depuis 2020.

De plus, nous soulignons que nous sommes destinataires de plus en plus d'Informations Préoccupantes (IP) concernant des mineurs ou jeunes majeurs enceintes, en situation de vulnérabilité et de danger.

Plusieurs IP ont été transmises aux services de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA), puisqu'une AEMO était en cours. Nous pouvons remarquer également que dans certaines situations, les délais de mise en place des mesures de protection ou des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) entraînent une dégradation de la situation et une nouvelle IP, avant même la mise en œuvre de la mesure par les services.

Les éducateurs de l'Aide Educative à Domicile avec les AS de polyvalence et les puéricultrices réalisent un travail de prévention de qualité auprès des familles, même si elles ont le sentiment d'intervenir surtout dans le domaine de la protection de l'enfance.

Les éducateurs ont accompagné 18 enfants de plus qu'en 2021 et ils ont réalisé 20 permanences éducatives.

L'intervention de l'éducatrice jeunes enfants (de 0 à 6 ans) des deux UT de Bergerac se développe et a été pérennisée avec une activité à temps plein à partir d'Avril 2022.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	247
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	184
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	182
Nombre de familles en difficulté rencontrées au moins 1 fois au cours de l'année par la Psychologue Prévention	25
Nombre de rencontres au cours de l'année par la Psychologue Prévention	80

Le nombre de naissances (397) a diminué par rapport à l'année 2021 (437) mais il reste semblable à celui de 2020.

Un nouveau médecin PMI a pris son poste en mai (80 % à la PMI et 20 % au Centre de Santé Sexuelle). Avec les puéricultrices il a réalisé 147 consultations pour 637 enfants. Ces consultations ont eu lieu principalement à Bergerac mais également à Beaumontois en Périgord et à Lalande ; ce dernier site était privé de ce service depuis plusieurs années.

En raison d'une activité très chargée les puéricultrices ne peuvent plus mener à bien leurs missions. Pour exemples, elles n'assurent pas systématiquement les consultations avec le médecin faute de temps et elles ne peuvent répondre favorablement à toutes les sollicitations des familles.

Un soutien auprès de ces professionnelles devient nécessaire. Il pourrait être envisagé à minima la mise en place d'une aide d'une puéricultrice d'une autre UT (ce qui était prévu en 2017 dans le cadre de l'organisation des UT) ou la création d'un poste.

L'action de la psychologue est un apport majeur au sein du service., à noter qu'elle intervient sur les deux UT. Au-delà de sa participation aux temps de synthèses (Aide Educative à Domicile et Prévention), aux différentes régulations (IP et AED), elle peut être sollicitée pour l'évaluation d'informations préoccupantes. En 2022 elle a réalisé 80 entretiens auprès de 25 familles.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

En raison de l'absence de l'agent concerné, l'aide à la mobilité n'a pas pu être proposée aux usagers.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

2 actions collectives portées par le service :

- L'action « Vacances Ouvertes » s'est déroulée sur Bergerac animée par un travailleur social de la CAF et l'AS de polyvalence de secteur du CMS. 8 familles ont participé à cette action et ont pu partir en vacances,
- L'« Action Vacances » sur les cantons de Bergerac 2 et de Lalande animée par les travailleurs médico-sociaux du service. 7 familles ont bénéficié d'accompagnement budgétaire et ont profité de sorties en extérieur.

UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil			Nombre de contacts Accompagnement		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
CMS La Force	2 170	733	788	393	178	88
CMS Sigoulès	1 139	1 163	307	77	165	463
CMS Port Ste Foy	2 555	4 288	2 733	347	1 312	860
Accueil MDD	Sans objet			Sans objet		
TOTAL	5 864	6 184	3 828	817	1 655	1 411

Les chiffres 2022 ne reflètent pas la réalité de l'activité de l'année 2022 des CMS de l'UT Bergerac Ouest, en raison d'un défaut de saisie statistique de la part des professionnels des CMS, à l'exception du CMS de La Force. Un nouveau module Action Sociale Territorialisée (AST) devrait permettre en 2023, une analyse plus réaliste de l'accueil et de l'accompagnement.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS traités en accueil	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux prestations	1004	1024	196
Aide administrative	2041	2097	310
Aide à la saisie	35	40	29
Autonomie PA/PH	599	545	289
Election de domicile	10	19	1
PUMA/CMU/CMUC	119	109	86
Retraite	82	163	49
TOTAL des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	3 890	3997	960

THEMATIQUES Traités en accompagnement	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	451	859	613
Autonomie	96	268	162
Budget	237	293	165
Enfance	169	505	331
Insertion professionnelle	6	304	253
Logement	189	345	200
Problématique relationnelle	86	287	265
Protection judiciaire	22	66	32
Santé	46	319	294
TOTAL	1 296	3 246	2 315

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Agriculteur	4	20	22
Demandeur d'emploi	143	418	324
Etudiant, en formation professionnelle	2	2	8
Personne au foyer	6	54	20
Retraité	156	245	165
Salarié	183	384	234
Sans	211	448	262
Travailleur indépendant	22	99	82

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accession à la propriété	44	157	75
Habitat Alternatif	35	111	90
Hébergé à titre gratuit	76	303	196
Hébergement collectif	3	12	14
Locataire Parc privé	309	812	568
Locataire Parc public	169	284	207
Propriétaire	253	376	269
Sans logement	12	11	7
TOTAL	901	2 066	1 426

Les chiffres confirment d'une part le manque de logements sociaux disponibles sur le territoire et d'autre part, les difficultés rencontrées par certains propriétaires ayant de faibles ressources, à faire face à leurs charges courantes.

Nombre d'accord	Montant accordé
-----------------	-----------------

	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Fonds de Solidarité au Logement Accès	128	150	122	34 590	36 542	24 630
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	53	54	48	25 509	24 506	12 376
Fonds de Solidarité au Logement Energie	186	138	169	53 710	38 083	55 430
Fonds de Solidarité au Logement Eau	64	73	62	9 023	11 673	9 127
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	42	39	33	2 annulées et 1 rejet	1 annulée	5 annulées

L'augmentation du barème des ressources permet l'accès à une aide du FSL Energie en 2022.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) :	2022	2021	2020
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1339	1197	1040
Nombre d'Allocataires RSA file active CD	894	871	1016
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	224	243	216
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	11		
Nombre de personnes convoquées en EP	184	134	101
Nombre de personnes reçues en EP	44	46	18
Nombre de décisions de maintien suite EP	71	77	45
Nombre de décisions de réduction suite EP	113	57	56
Nombre de décisions de suspension suite EP	2	0	1

UT	Emploi		Santé		Autonomie		Création d'entreprise	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
BGC O.	228	187	358	314	415	327	179	152
UT	Mobilité		Logement		Formation		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
BGC O.	85	107	57	59	17	25	1339	1171

L'UT de Bergerac Ouest comptabilise au 31.12.2022, 894 foyers suivis par les référents (+ 2,64 % par rapport à 2021). Les allocataires suivis par Pôle Emploi sont en légère baisse, avec 20,03 % des bénéficiaires RSA. Les trois référents assurent en moyenne, 298 suivis mais il existe des disparités entre les territoires : Pays de Montaigne et Gurçon : 345 ; Pays de La Force : 296 ; Sud Bergeracois : 253. Il faut noter le flux conséquent des entrées dans le dispositif sur notre UT : 172 nouveaux entrants + 300 reprises d'accompagnement/mutation.

Le public se caractérise par : un pourcentage plus élevé que la moyenne départementale de RSA majoré (11,63 % contre 10,70 %) et de femmes : 59,40 % contre 55,74 %.

Le nombre de Contrat d'Engagement Réciproque (CER) a augmenté en 2022. L'insertion professionnelle est l'axe majeur des contrats réalisés avec 33,02 % contre 31,99 % pour le Département. Il faut noter l'importance des emplois saisonniers liés au cumul RSA/activité (58 demandes en 2022) et le pourcentage des activités professionnelles indépendantes : 14,52 %, contre 12,25 % d'emplois salariés.

L'accompagnement professionnel s'appuie sur divers outils :

- Les ateliers chantiers d'insertion du secteur : 19 recrutements pour 46 prescriptions
- L'accompagnement global : 48 parcours engagés dont 40 issus de pôle emploi et 8 du conseil départemental (59 en 2021)
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : 23 parcours validés (33 en 2021)
- Le Plan Régional de Formation : 15
- En amont de l'emploi, les allocataires ont bénéficié d'accompagnements permettant de lever les freins personnels, de mobilité, d'organisation familiale ou de santé. 23 % des CER sont axés sur la santé.
- L'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi : 32 parcours
- Les ateliers de remobilisation avec l'association Demain Faisant : 26 dont 14 sur Sigoulès et 12 sur Vélines.
- Les accompagnements santé : Ouverture : 10 ; Ecoute, Accompagnement, Santé vers l'insertion : 7 ; Infirmier RSA : 23.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	14	14	460 € en aide d'urgence pour 11 jeunes + 2 988€ en FAJ complémentaire
Secours d'Urgence (SU)	95	129	7 780
Allocation Mensuelle (AM)	206	414	31 805,35
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	45 familles (52 dossiers)	98	2 100 heures accordées pour 1656,50 heures réalisées
Aide Educative à Domicile (avec AED EJE) / Aide Educative en Milieu Ouvert	30 + 10 AED EJE	30 + 10 en AED EJE	40 accompagnements en AED
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)	4	-	-

En 2022, la mise en œuvre du paiement des allocations mensuelles en Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) ainsi qu'aux tiers physiques et moraux ont permis d'apporter une réponse pertinente en terme de prévention, aux besoins des familles en difficultés.

Concernant les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiales (TISF), les heures accordées ne peuvent pas être mises en œuvre en totalité, du fait de l'absence de professionnel suffisant au sein de la structure et du fait d'annulations des bénéficiaires. Nous notons la qualité des échanges avec l'Aide Familiale A Domicile (AFAD), de leurs interventions et leur investissement auprès des familles.

En ce qui concerne l'Aide Educative à Domicile, le nombre de mesure est en augmentation tant pour celles en faveur des – de 6 ans (+ 50 %) exercées par l'Educatrice Jeunes Enfants que pour les autres mineurs (+ 36 %). Cette action préventive, repérée par les partenaires du territoire, représente un appui nécessaire auprès des familles et des professionnels de terrain.

	Nombre de dossiers 2022	2021	2020	Nombre de mineurs concernés 2022	2021	2020
IP et Soit transmis	93	83	65	157	119	97
Personnes vulnérables	2	3	6	2	2	6

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) et de Soit-Transmis (ST) évalués par les travailleurs médico-sociaux est en augmentation constante depuis 2021 : **25 % des évaluations IP/ST ont abouti à la saisine de l'autorité judiciaire. 39 % des situations évaluées conduisent à une clôture et 10 % de situations sont orientées vers des mesures préventives, mises en œuvre.**

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	42
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	114
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	148
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	30 écoles
Nombre d'enfants vus en école	373 élèves vus sur 422 inscrits
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	0
Nombre de familles en difficulté rencontrées	23

Le nombre d'enfants vus en consultations PMI enregistre une baisse de 86 %, constat à mettre en lien avec l'absence de médecin PMI sur notre territoire. Pour autant, les permanences assurées par les puéricultrices ont pris le relai tout comme les visites à domicile, en hausse (+11 %). L'action de la psychologue est un soutien majeur au sein de notre UT (intervient aussi sur l'UT Bergerac EST). Au-delà de sa participation aux temps de synthèses (Aide Educative à Domicile et de prévention), aux régulations IP et AED, elle est aussi sollicitée dans le cadre d'évaluation d'Informations Préoccupantes (6 en 2022). La psychologue est un des maillons de la prévention en direction des familles : en 2022, elle a proposé 121 entretiens à des parents et enfants dans le cadre d'écoute de familles en difficultés. Elle ne réalise plus d'enquête adoption suite à la réorganisation du pôle ASE, chargé de cette mission.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

En décembre 2022, un poste a été pourvu afin de pallier aux absences de 3 collègues.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

En janvier 2022, une action collective a été menée sur le canton Pays de Montaigne et Gurson, animée par l'assistante sociale du secteur et celle de la Mutualité Sociale Agricole, ainsi que plusieurs partenaires intitulée « Bien-être et prendre soin de soi ».

UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Boulazac	2 734	1 356
CMS de Coulounieix-Chamiers	2 562	1 507
CMS du Gour de l'Arche	2 348	787
CMS la Boétie	1 449	576
CMS les Chaudronniers	310	1 394
CMS Périgueux-ville	2 191	1 182
TOTAL	11 594	6 802

Le nombre de contacts est en baisse, ce qui reflète davantage un manque d'investissement dans l'outil statistique par les professionnels, qu'une baisse de l'activité sur l'année 2022. Cependant, certaines baisses sont également dues à des absences de personnels remplacés sur une durée moindre que la vacance du poste. Nous notons, une évolution significative sur le Centre Médico-Social (CMS) des Chaudronniers en terme d'accompagnement (saisie constante des données). On peut considérer que cette hausse est le reflet de la hausse globale.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux prestations	982	1 233	1 719
Aide administrative	1 970	2 859	2 955
Aide à la saisie	60	212	620
Autonomie PA/PH	246	265	178
Election de domicile	7	18	27
PUMA/CMU/CMUC	42	81	74
Retraite	279	251	136
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	3 586	4 919	5 709

THEMATIQUES	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	2 399	2 540	1 659
Autonomie	2 278	2 077	1 266
Budget	2 991	3 737	3 592
Enfance	1 388	1 062	1 081
Insertion professionnelle	3 215	4 416	4 139
Logement	1 555	2 704	2 810
Problématique relationnelle	573	832	906
Protection judiciaire	503	77	72
Santé	2 647	727	744
TOTAL	17 549	18 172	16 269

Au vu des saisies, la thématique de l'aide administrative est prédominante dans les activités de secrétariat, suivie de l'accès aux prestations. Cette activité est réalisée avec un certain nombre de contraintes, liées à l'absence d'interlocuteurs directs aux niveaux des principaux partenaires, Caisse d'Allocations Familiales, (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Pôle Emploi. Côté activité des travailleurs sociaux, l'insertion professionnelle tient la première place suivie des démarches liées au budget. On note une hausse de 30,60 % sur l'activité en lien avec la prévention et la protection de l'enfance.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Agriculteur	18	15	6
Demandeur d'emploi	1 879	2 637	1 575
Etudiant, en formation professionnelle	75	107	63
Personne au foyer	348	349	38
Retraité	183	292	310
Salarié	829	853	548
Sans	2 140	2 141	2 298
Travailleur indépendant	294	372	128

Selon le nombre de contacts recensés, les caractéristiques socio-professionnelles des personnes reçues restent similaires par rapport aux années précédentes à savoir sans profession et demandeur d'emploi. Après une hausse en 2021, on note une stabilité au niveau des salariés.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accession à la propriété	172	184	69
Habitat Alternatif	237	334	263
Hébergé à titre gratuit	862	954	654
Hébergement collectif	174	177	109
Locataire Parc privé	1 935	2 669	2 318
Locataire Parc public	3 020	3 046	2 350
Propriétaire	288	408	191
Sans logement	114	112	142
TOTAL	6 802	7 884	6 096

La situation des locataires des parcs publics reste prégnante au niveau des accueils, les locataires du parc privé arrivent en seconde position.

Nombre d'accord	Montant accordé
-----------------	-----------------

Fonds de Solidarité au Logement Accès	450	76 173€
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	234	104 055€
Fonds de Solidarité au Logement Energie	319	87 871€ Et 7 481€ en abandons de créances
Fonds de Solidarité au Logement Eau	97	15 258€
Accompagnement Social Lié au Logement	161	Sans objet

Le nombre de dossiers d'impayés de loyers ou de charges locatives est inférieur au nombre de dossiers concernant l'accès au logement. Toutefois, le montant des aides accordées est plus important au niveau du maintien que de l'accès. Le dispositif d'aides aux impayés mis en place en 2021/2022 par l'Etat et accompagné plus largement par le Conseil départemental a un impact certain sur cette évolution. Le montant global d'aides aux impayés est ainsi passé de 70 022€ à 87 692€.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 942
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	2 413
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	1 657
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	7
Nombre de personnes convoquées en EP	424
Nombre de personnes reçues en EP	89
Nombre de décisions de maintien suite EP	155
Nombre de décisions de réduction suite EP	269
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
PERIGUEUX	519	1 027	38	248	200	274	176	2 482

L'année 2022 est marquée par 3 points majeurs :

Tout d'abord, l'année 2022 est marquée par la stabilisation des Allocataires du Revenu de Solidarité Active (ARSA) accompagnés par les référents insertion 2 413 (en 2022) contre 2 423 (en 2021). Toutefois, on note une augmentation de 2 %, du nombre d'ARSA sur le territoire (3 992 en 2022 contre 4 070 en 2021). L'augmentation du nombre d'ARSA suivis par Pôle Emploi est de 6 % cette année. Le nombre de suivis par référents demeure élevé (de 255 à 355 suivis). Cette année encore, le nombre d'allocataires est en augmentation sur l'ouest de l'Unité Territoriale (UT), sur les CMS de Chamiers et du Gour de l'Arche, quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le nombre de suivis est demeuré, cette année encore, très élevé sur le CMS de Boulazac. Quant à l'infirmière insertion, elle est toujours extrêmement sollicitée par les référents. 109 personnes ont pu la rencontrer au 31 décembre 2022, 70 personnes sont toujours accompagnées en suivi santé renforcé. 10 Allocations Adultes Handicapées (AAH) ont été accordées, ainsi que 17 personnes ayant eu une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). La problématique santé demeure très présente dans les Contrats d'Engagements Réciproques (CER). Des demandes de suivi renforcé sont en attente, faute de disponibilité de l'infirmière. Un demi-poste supplémentaire apparaît nécessaire.

D'autre part, l'année 2022 a encore été marquée par des mouvements et absences de personnels (référents et secrétaires) impactant l'activité, l'organisation et le fonctionnement du service. Trois assistantes sociales référents insertion ont été absentes avec des arrêts de « moyenne durée », une référente est en arrêt longue maladie depuis le mois d'octobre 2022, elle n'est toujours pas remplacée, une référente a tardivement été remplacée suite à son départ sur un autre poste (3 mois). A cela s'ajoute le congé maternité d'une secrétaire. Ainsi, le secrétariat RSA s'est retrouvé en sous-effectif (2 secrétaires au lieu de 3). La charge de travail sur ce pôle administratif nécessiterait en réalité 4 secrétaires. Ces absences ont eu pour effet de prioriser les tâches administratives d'où par exemple, la diminution de nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP).

Enfin, l'équipe insertion a rencontré des difficultés pour mobiliser le public accompagné et le positionner sur les actions financées par le Conseil départemental. Après ces 2 années « COVID », les allocataires RSA ont de plus en plus de mal à se projeter et à rester mobilisé sur un projet d'insertion : que ce soit sur des actions de remobilisation (non rémunérées), des actions d'accompagnement de type Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE), Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Accompagnement Global (pas de projet, manque d'assiduité) et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), absences aux rendez-vous de recrutement, pendant la durée du 1^{er} Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), manque d'investissement dans l'accompagnement, absence de codes de savoir être au travail.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	70 soit 45 en urgence 9 complément 16 insertion	70	En urgence, 4 080 € Complément + insertion : 8 759€
Secours d'Urgence (SU)	315	766	25 730€
Allocation Mensuelle (AM)	568	1 338	91 710€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	84	183	Enveloppe 5 100 h 10 012 h engagées Heures réalisées non communiquées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	74 (65 AED+9 AEMO)	102 (91 AED+11 AEMO)	Sans objet
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	47 (25 MASP +22 AEB)	Sans objet	Sans objet

Le nombre de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est en forte diminution comparativement à l'année précédente (-47,7 %). Nous pouvons le mettre en corrélation avec la mise en place des Chèques d'Accompagnements Personnalisés (CAP) qui ne semblent pas correspondre à certains besoins des demandeurs (mobilité, achat de vêtement de travail, timbres fiscaux etc.).

L'enveloppe allouée aux Secours d'Urgence (SU) a augmenté de près de 33 %, néanmoins le montant moyen alloué pour chaque enfant n'a pas augmenté, il demeure autour de 30 euros. Cela s'explique par une augmentation du nombre d'enfants concernés de 23 % soit un total de 766 enfants aidés en 2022.

Les Allocations Mensuelles (AM) ont légèrement diminué mais ont concerné un nombre de mineurs plus important (+ 80 enfants en 2022). Il est à noter que le nombre d'allocations allouées pour des aides alimentaires sous forme de CAP représente 57 % de l'enveloppe annuelle. Les aides financières sollicitées dans le cadre de besoins alimentaires (SU +AM) apparaissent majoritaires.

Les heures des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) sollicitées sont en forte hausse cette année 2022, mais les heures réalisées n'ont pas été communiquées par l'association. Cependant, le constat est fait par les équipes de terrain que les heures

accordées ne sont pas réalisées en totalité, tout comme les années précédentes. Cet outil de prévention semble aujourd’hui ne répondre que partiellement aux besoins des familles.

Le nombre de mesures d’Aide Educative à Domicile (AED) ainsi que le nombre de permanence éducative sont restés stables en 2022 soit 74 mesures pour 102 mineurs et 18 permanences éducatives. La tranche des 0-6 ans représente 17 % des mesures. Les éducatrices ont été plus largement mobilisées sur les évaluations des Informations Préoccupantes (IP). Cette année 2022, de nouveau, 17 % des mesures AED exercées ont fait l’objet d’une demande de transmission judiciaire ce qui semble dénoter une certaine évolution dans l’exercice des mesures qui interviennent dans des situations familiales de plus en plus dégradées.

Les mesures d’accompagnement budgétaire sont en nette diminution (-30 %).

	Nombre de dossiers 2022	2021	2020	Nombre de mineurs concernés 2022	2021	2020
IP et Soit transmis	271	231	218	295	309	327
Personnes vulnérables	14	24	19	14	24	19

En 2022, le nombre d’évaluations d’Informations Préoccupantes et de Soit Transmis a augmenté de près de 20 % comparativement à l’année 2021. Cette hausse conséquente a fortement impacté la charge de travail des personnels.

Nous constatons, de nouveau cette année, que près de la moitié (47 %) des évaluations a conduit à une demande de transmission aux autorités judiciaires. Il est à noter que les demandes de placement ne représentent que 6 % des transmissions, alors que l’orientation vers les mesures Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) a été de près de 22 %.

De nouveau cette année, nous constatons que les IP considérées comme non justifiées sont quasi nulles.

Les IP représentent aujourd’hui une lourde charge de travail pour les travailleurs médico-sociaux, au détriment parfois du travail de prévention ou d’accompagnement des familles.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices

Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	456
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	244
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	320
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	158
Nombre d'enfants vus en école	424
Nombre d'enquêtes adoption	ND
Nombre de familles en difficulté rencontrées	ND

L'activité des puéricultrices a été impactée par l'arrêt maladie de l'une d'entre elles et par l'absence d'un des deux médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI), sur la partie consultation. La création d'un sixième poste de puéricultrice et l'arrivée de cette professionnelle en septembre n'ont pas eu d'effet sur les statistiques, cet agent ayant été en arrêt rapidement. Toutefois, notons une augmentation des enfants vus en permanence et lors des Visites A Domicile (VAD).

Avec 774 naissances en 2022, on constate une évolution positive de 8,40 % sur le territoire de l'UT de Périgueux. Cette évolution est de plus 1,20 % au niveau départemental par rapport à 2021. Les bilans médicaux ont concerné 460 enfants de moyenne section sur les 40 écoles maternelles du secteur. En éducation pour la santé, l'intervention des infirmières s'est déroulée sur 158 séances et a concerné 579 enfants. Les bilans visuels ont concerné 995 enfants vus par les orthoptistes. Nous notons une baisse du nombre d'assistants maternels et du nombre de places : 312 assistants maternels contre 321 en 2021 et 1 032 places contre 1 095 en 2021. Cette baisse démographique est liée aux départs en retraite non compensés par de nouvelles demandes d'agrèments. Le territoire compte également 6 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), pour une capacité d'accueil de 64 places.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Brantôme	201	946
CMS de Ribérac	4 374	417
CMS de Saint-Aulaye	3 627	197
CMS de Tocane	1 674	845
Accueil Maison Du Département	13 485	-
TOTAL	23 361	2 405

COMMENTAIRES :

L'absence de saisie des données de l'activité du service par les assistants sociaux, dans l'attente d'une configuration nouvelle du logiciel statistique, plus adapté à leurs besoins, a pour conséquence une baisse sensible du nombre d'utilisateurs accueillis par nos services (accueil et primo-accueil) comparé à celui de 2021 : - 2 455 contacts. Considérant cette part de non-saisies, cela peut révéler une stabilité du nombre de personnes accueillies voir une augmentation.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	2022	2021	2020
Accès aux prestations	872	203	175
Aide administrative	1 512	1 904	2 017
Aide à la saisie	322	30	50
Autonomie PA/PH	100	215	207
Election de domicile	45	222	220
PUMA/CMU/CMUC	111	174	143
Retraite	68	163	122
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	3 030	2 911	2 934

THEMATIQUES	2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	2 930	4 740	3 750
Autonomie	248	480	518
Budget	552	937	986
Enfance	262	722	535
Insertion professionnelle	391	411	413
Logement	257	555	384
Problématique relationnelle	209	689	949
Protection judiciaire	45	133	168
Santé	679	789	1 075
TOTAL	5 573	9 456	8 778

COMMENTAIRES :

L'accès aux droits dont l'aide aux démarches administratives demeure une problématique majeure pour les usagers de nos services. Dans le cadre du primo-accueil, cette intervention est en hausse.

L'implantation des France Services (FS) ne permet pas encore de palier à l'absence des services de l'Etat sur les territoires ruraux ni d'alléger la charge de travail du service social départemental. Tous les France Services ne proposent pas les mêmes services. De plus, une fois les démarches faites, des usagers sont en difficultés car se retrouvent face à une correspondance uniquement par voie électronique. France Services devient une sorte de domiciliation numérique or pour les personnes les plus isolées, sans accès Internet ou sans savoir-faire autonome, cela les obligent à se déplacer régulièrement à FS pour leur suivi administratif et éviter les ruptures de droit. Pour les usagers du Verteilacois, par exemple, FS est à Ribérac donc requérant une mobilité autonome.

Une convention Conseil départemental et France Services serait nécessaire pour officialiser un travail en partenariat : formaliser les échanges (fiche de liaison), déterminer le qui fait quoi pour permettre un accompagnement efficient donc respectueux des usagers.

La question de la santé est une problématique récurrente. La désertification médicale, également au sein de nos services (absence médecin PMI, sage-femme), le désengagement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en ruralité nuit aux situations socio-économiques des usagers.

En conséquence, l'autre thématique majeure travaillée avec les usagers de notre service social est celle du budget. La présence d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) en Unité Territoriale permettrait de renouer avec des accompagnements préventifs, en collectif, complémentaires de nos réponses individuelles.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts	2021	2020
Agriculteur	16	32	19
Demandeur d'emploi	288	827	600
Etudiant, en formation professionnelle	7	8	18
Personne au foyer	108	92	82
Retraité	341	662	470
Salarié	294	690	242
Sans	1 057	1 563	1 432
Travailleur indépendant	118	222	93

COMMENTAIRES :

La catégorie SANS demeure majoritaire. Ce sont les allocataires du RSA, de prestations familiales et des personnes en rupture de droit.

Pour ces situations d'absence ponctuelle de ressources, les démarches administratives étant de plus en plus longues et complexes, nous répondons aux besoins de première nécessité :

- grâce aux prestations financières de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) si la situation a à charge des mineurs,
- grâce aux associations caritatives si le territoire le permet,
- de plus en plus grâce aux secours Cabinet pour des personnes seules. En 2022, nous avons sollicité 10 secours cabinet pour le canton Nord-Montpon et 3 pour le canton de Ribérac. Sur le premier trimestre 2023, nous comptons déjà 6 secours Cabinet (5 pour Ribérac, 1 pour le Nord-Montpon).

Les autres publics faisant régulièrement appel à nos services sont les retraités et les salariés.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts	2021	2020
Accession à la propriété	56	101	111
Habitat Alternatif	32	65	108
Hébergé à titre gratuit	386	514	490
Hébergement collectif	19	26	11
Locataire Parc privé	1 087	1 857	1 631
Locataire Parc public	379	688	493
Propriétaire	477	904	658
Sans logement	73	96	80
TOTAL	2 509	4 251	3 582

COMMENTAIRES :

L'an dernier, nous avons souligné l'importante propension des personnes en situation d'hébergement gratuit chez un tiers. Cela se confirme cette année, puisqu'au-delà de la photographie habituelle d'une majorité de notre public locataire du parc privé ou propriétaire, l'hébergement gratuit chez un tiers arrive avant la location en parc public. Cela fait écho à la proportion importante de notre public allocataire du RSA ou en rupture de droits.

Il est à noter que notre territoire fut marqué par les intempéries du mois de juin 2022 qui a détérioré l'habitat du canton de Ribérac (principalement les communes de Ribérac et

Vanxains) mais également le Nord-Montpon (commune de La Roche Chalais) et le canton de Brantôme (Montagrier, Grand-Brassac, Bourdeilles). Une situation qui a indéniablement accru la précarité du territoire.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement (FSL) Accès	283	47 306
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	45	30 576
Fonds de Solidarité au Logement Energie	199	90 166
Fonds de Solidarité au Logement Eau	54	9 687
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	23	-

COMMENTAIRES :

Un nombre de dossiers en baisse sur tous les champs couverts par le FSL, hors ASLL (+2), mais une dépense globale de + 15 843€.

S'agissant des impayés de loyer, nous notons une baisse de la dépense de -15 787€ imputable à la fin de l'aide exceptionnelle d'Etat dont l'objet était de prévenir les expulsions locatives suite à la crise économique et sanitaire due à la COVID.

L'augmentation des aides Energie est-elle exponentielle +24 703€. La hausse des coûts de l'Energie est nationale et se ressent particulièrement sur notre territoire rural cumulant précarité financière (taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale) et précarité de l'habitat (parc privé et vétuste).

Nous nous saisissons donc des outils annexes nous permettant de travailler à l'amélioration de l'habitat dont celui de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) en partenariat avec la fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs. Ce dispositif a aussi l'intérêt de faire levier pour redynamiser un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, pour agir dans le cadre de la prévention de l'enfance (retour d'un mineur au domicile parental suite à une main levée de placement ou restaurer un lien parent/enfant dans le cadre d'une Aide Educative à Domicile (AED). L'Unité Territoriale compte 7 prescriptions sur ce dispositif à visée départementale.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	883
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	931
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	100
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	11
Nombre de personnes convoquées en EP	122
Nombre de personnes reçues en EP	39
Nombre de décisions de maintien suite EP	55
Nombre de décisions de réduction suite EP	65
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
CER	436	347	333	140	80	98	17	1 451

COMMENTAIRES :

Seuls 100 allocataires du RSA (ARSA) sont orientés vers le pôle Emploi ne rencontrant pas de difficultés annexes pouvant gêner leur retour vers l'emploi. Un chiffre en baisse et à contrario un nombre d'ARSA suivi par nos services en augmentation.

Nonobstant l'absence d'un référent Insertion, l'investissement de la responsable de l'UT Adjointe en charge de l'Insertion (RUTAI) et à la marge de la Responsable d'UT (RUT) a permis d'accroître les contrats élaborés en 2022 comme toutes les activités qui en découlent.

L'encadrement est particulièrement mobilisé sur le secteur vacant pour respecter notre devoir d'accompagnement individualisé des ARSA et nos engagements financiers sur des actions ciblées nécessitant d'y positionner des ARSA.

Ainsi 70 nouvelles personnes ont bénéficié de l'Accompagnement Global en partenariat avec pôle Emploi, 58 nouvelles prescriptions ont été faites vers l'association de remobilisation sociale Espace Ressource accompagnant aussi sur la remobilisation professionnelle.

L'expérimentation avec l'Association Chantier Insertion (ACI) Envol aura permis 68 transports dédiés à l'Insertion sur la période du 01/03/2022 au 31/12/2022.

Pour accompagner les projets d'insertion des ARSA, 14 demandes ont été soutenues par le Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion.

Un travail partenarial accru avec les élus, la Direction de l'Agriculture et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a pu permettre d'éviter l'effondrement de situations agricoles suite à la tempête de 2022.

Les questions de la santé demeurant une problématique majeure, l'infirmière Insertion a clos l'année 2022 avec 85 ARSA accompagnés dont 68 pour la seule Unité Territoriale de Ribérac. Nous avons dû revoir notre organisation par la mise en place d'une liste d'attente.

Enfin pour lutter contre l'isolement socio-culturel que peut produire la pauvreté, 11 mineurs ont pu s'inscrire, à moindre coût, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne (CRDD).

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	22	-	1 900
Secours d'Urgence (SU)	135	274	9 980
Allocation Mensuelle (AM)	159	299	20 444
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	58	112	3515 h
Aide Educative à Domicile (AED)/ Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	28	34	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)	15	13	-

COMMENTAIRES :

Des réponses curatives en baisse (FAJ et également les prestations financières de l'ASE) mais des réponses préventives en hausse : MASP, MAESF, TISF, AED permettant un accompagnement global des problématiques éducatives familiales.

	Nombre de dossiers	2021	2020	Nombre de mineurs concernés	2021	2020
IP et Soit transmis (IP)	59	73	71	81	136	114
Personnes vulnérables (ST)	3	10	9	4	14	10

COMMENTAIRES :

Une baisse conséquente du nombre d'IP, ST et signalements personnes vulnérables. L'accroissement du travail de prévention, comme démontré ci-dessus, permet l'amélioration de certaines situations familiales ou, à défaut d'évolution favorable, d'évaluer, par compétence, le risque de danger d'un mineur sans en passer par une IP.

Un autre facteur pourrait expliquer en partie cette baisse d'activité : les vacances de postes d'assistants sociaux sur le secteur de Ribérac ont des répercussions sur le travail partenarial et notamment le lien avec les écoles et collèges. Or nous savons que plus nous sommes connus, nos missions d'ASE comprises, meilleur est le repérage et le signalement de situations préoccupantes.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	313
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	101
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	88
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	36
Nombre d'enfants vus en école	207
Nombre d'enquêtes adoption	0
Nombre de familles en difficulté rencontrées	0

COMMENTAIRES :

En comparaison aux données départementales, le territoire de l'UT de Ribérac est surveillant (exemple du nombre d'habitants de 65 ans et + pour 100 habitants de – de 20 ans sur le territoire de la Communauté de communes Dronne et Belle : en 2016, 162,1% (Département 139,2%) et en 2019 174,7% (Département 148,3%)). Logiquement les avis de naissance baissent de 30 points avec 219 avis de naissance pour l'année 2022. Pour autant les difficultés médico-sociales rencontrées par les familles du territoire augmentent l'activité des deux puéricultrices de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de l'UT avec de plus en plus de visites à domicile. Une puéricultrice a fait un focus sur ses différentes activités, de janvier à août 2022 et les trajets représentent 12% du temps de travail.

Malgré cette hausse d'activité, des besoins sont repérés sur le territoire et nécessiteraient d'y apporter des réponses dont la réouverture des consultations de PMI, avec le médecin, sur les communes de La Roche Chalais et Mareuil en Périgord. Des lieux qui concentrent des situations familiales carencées et où les accompagnements du service social sont renforcés.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Un service facultatif qui est de plus en plus indispensable face aux difficultés de mobilité rencontrées par notre public. Le nombre de transport sollicité est en augmentation : 241 demandes sur l'année 2022, 57 transports annulés, et 138 trajets dédiés à la santé. Sans la mise à disposition de l'agent de mobilité, des usagers ne pourraient pas accéder à des soins que ce soit auprès de généraliste ou de médecin spécialiste.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Prévention Enfance & Famille : En partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), nous restons activement impliqués dans les deux Lieux d'Accueil Enfant Parent du territoire : Jeu de Minot sur la communauté de communes Périgord Ribéracois et Boucle d'Or sur la communauté de communes Dronne et Belle.

Egalement, l'équipe médico-sociale du centre médico-social (CMS) de Brantôme a initié en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) une action de prévention « Enfant et Parent Prenons le Temps » pour permettre à des familles de renouer des relations intrafamiliales adaptées à l'âge de l'enfant.

Prévention Personnes Agées : Le CMS de St Aulaye a pu travailler en collaboration avec deux associations dont les projets avaient reçu un soutien de la Conférence des Financeurs : Sylvère Fourchette et l'Habitat des Possibles.

Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) : Nous poursuivons notre participation à l'équipe Projet et au Comité Local pour l'Emploi (CLE) en soutien de la démarche TZCLD sur le Périgord Ribéracois.

Habitat : Suite à la tempête de juin 2022, le service social de Ribérac, en partenariat avec la mairie de Ribérac et Périgord Habitat, a participé à des permanences sociales en mairie et des rencontres avec les locataires du bailleur social par des réunions en pied d'immeuble.

UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de MONTPON	3 294	330
CMS de MUSSIDAN	1 822	1 060
CMS de NEUVIC	356	187
CMS de ST ASTIER	1 851	1 384
CMS de VERGT	150	469
Accueil Maison Du Département	4 542	-
TOTAL	12 015	3 430

Comme en 2022, la baisse du nombre de contacts s'explique plus par le défaut de saisie statistiques de la part des professionnels que par la baisse de l'activité du service. La baisse conséquente sur le CMS de Neuvic est liée à l'absence d'une assistante sociale de secteur non remplacée depuis juin 2022.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS Traités en accueil	2022	2021	2020
Accès aux prestations	2 578	3 689	4530
Aide administrative	1 330	1 879	1 567
Aide à la saisie	48	92	71
Autonomie PA/PH	379	458	414
Election de domicile	175	152	106
PUMA/CMU/CMUC	69	123	161
Retraite	122	127	150
Total	4 701	6 520	6 999

THEMATIQUES Traitées en accompagnement	2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	5 229	3 393	3 843
Autonomie	1 766	776	997
Budget	1 528	1 237	1 337
Enfance	2 031	1 224	1 593
Insertion professionnelle	1 424	563	622
Logement	1 905	1 447	1 534
Problématique relationnelle	1 805	576	889
Protection judiciaire	485	558	575
Santé	2 873	1 660	2 329
TOTAL	19 046	11 434	13 719

L'accès aux prestations représentent 55 % des demandes, l'aide administrative 28%. Les secrétaires médico-sociales sont fortement impactées par les difficultés à obtenir des réponses de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) notamment. Elles sont amenées à renvoyer le public vers les Maisons France Services qui ont un lien direct avec la CAF, ce qui génère beaucoup d'insatisfaction, tant de la part des professionnels que de la part du public accueilli. Les assistants sociaux accompagnent le public à hauteur de 27,5 % pour l'accès aux droits, puis viennent les thématiques du logement et de l'enfance (10 %). Les chiffres de l'enfance semblent sous évalués.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts - 2022	2021	2020
Agriculteur	84	12	45
Demandeur d'emploi	1 676	889	1 096
Etudiant, en formation professionnelle	97	65	43
Personne au foyer	556	675	492
Retraité	1417	729	970
Salarié	1 685	761	1 097
Sans	3 550	1 603	2 360
Travailleur indépendant	352	239	253

Le public accueilli est similaire aux années précédentes : 61 % du public sont des femmes, et 60 % vit seul. Le public est en grande majorité sans emploi. Il est à noter une forte augmentation du nombre de salariés (1 685), quasi-similaire au nombre de demandeurs d'emploi. La part de retraités ne cesse d'augmenter également.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts - 2022	2021	2020
Accession à la propriété	292	119	277
Habitat Alternatif	316	154	280
Hébergé à titre gratuit	1 376	821	941
Hébergement collectif	-	12	19
Locataire Parc privé	4 428	2 153	3 163
Locataire Parc public	2 051	1 186	1 524
Propriétaire	1 168	737	853
Sans logement	89	45	44
TOTAL	9 720	5 227	7 001

Les locataires du parc privé sont toujours largement majoritaires (45,5 %) ; la part de personnes hébergées ou sans logement est en augmentation et représente 15 % des contacts.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	180	30 695
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	72	51 135
Fonds de Solidarité au Logement Energie	225	76 723
Fonds de Solidarité au Logement Eau	80	12 806
Accompagnement Social Lié au Logement	51	

En 2022, nous notons une baisse de 5 % de demandes en Energie tandis que l'enveloppe augmente de 6 000 € environ. Les demandes concernant les factures EDF et ENGIE sont en baisse mais les aides « autres énergies » ont augmenté de 15 % (+ 12 835 € accordés), démontrant le recours de plus en plus important des usagers aux fournisseurs alternatifs ainsi qu'à d'autres modes de chauffage (bois, pétrole, fioul, ...), en lien avec la hausse du cout de l'énergie.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 445
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 329
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	391
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	126
Nombre de personnes reçues en EP	23
Nombre de décisions de maintien suite EP	74
Nombre de décisions de réduction suite EP	88
Nombre de décisions de suspension suite EP	32

Au 31/12/2022, l'UT de Mussidan compte 1720 allocataires du RSA (+ 26% par rapport au 31/12/2021) dont 23 % sont orientés pôle emploi. 60 % sont des femmes. Les 31 à 40 ans sont 28,38 %, en progression constante. Les allocataires présents dans le dispositif entre 5 et 10 ans sont 23,56 % suivis par ceux depuis plus de 10 ans : 22,78 % qui augmentent d'année en année.

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation
Mussidan	277	473	581	197	140	116	33

Pour la 3^{ème} année, l'autonomie est la 1^{ère} thématique des Contrats d'Engagements Réciproques (CER) pour 31,74 % (+ 12.33 % en 4 ans). Les ateliers d'activités ont accueilli 62 allocataires.

La thématique santé connaît une progression de plus de 2 % par an et concerne 26,13 % des CER. L'ouverture du Centre Départemental de Santé de St Médard de Mussidan puis, l'annexe de St Astier ont permis de favoriser l'accès aux soins d'allocataires sans médecin. De plus, le territoire a été renforcé par l'arrivée d'un infirmier insertion pour le canton de Montpon (0.2 Equivalent Temps Plein (ETP)).

L'emploi et l'accompagnement vers l'emploi représentent 15,29 % des CER, ce taux est stable. Les dispositifs tels que cumul RSA/emploi saisonniers a été mobilisé pour 25 personnes. De même, avec l'accompagnement dynamique vers l'emploi : ADVE, accompagnement global, les chantiers clausés, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), 122 personnes ont pu s'engager à l'issue dans une formation, reprendre un emploi. En progression constante, les travailleurs indépendants, créateurs d'entreprises, représentent 10,88 % des CER.

En 2022, 67 demandes d'aides financières ont été accordées en Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) et Aides Individuelles Insertion (AII) pour un montant de 24 095 euros : 25,37 % concernaient le passage du permis de conduire, 23,88 % l'énergie. Les CAP n'offrent pas la même souplesse pour répondre aux besoins des allocataires.

Les portefeuilles d'allocataires à plus de 400 bénéficiaires pour les référents des cantons Vallée de l'Isle et Montpon, ne leur permettent pas de s'extraire de la gestion du dispositif pour mettre en œuvre les accompagnements socio professionnels et des actions collectives tel qu'ils le souhaiteraient. Cela génère insatisfaction et épuisement.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	9	9	2 700
Secours d'Urgence (SU)	181	339	12 580
Allocation Mensuelle (AM)	271	536	42 857
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	55	143	6 875
Aide Educative à Domicile (AED) / Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	54	86	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)	12	-	-

Le Fond d'Aide aux Jeunes est toujours peu utilisé sur l'UT de Mussidan. Le nombre de mesures éducatives reste stable, de même que celui des interventions TISF, mais concernent davantage de fratries ce qui vient augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires.

L'inflation, conséquente en 2022, est venue directement impacter les ménages les plus précaires, tant en matière d'énergie que d'alimentation et, s'est répercutée sur les demandes d'aides financières. Les secours d'urgences ont été particulièrement sollicités cette année : 76 demandes supplémentaires concernant 133 mineurs de plus qu'en 2021 pour une dépense majorée de 4 000 €.

Les allocations mensuelles ont également concerné davantage de mineurs, mais pour des montants moyens alloués moins élevés.

	Nombre de dossiers 2022	2021	2020	Nombre de mineurs concernés - 2022	2021	2020
IP et Soit transmis	157	137	121	227	184	158
Personnes vulnérables	13	12	6	-	-	-

Le nombre d'IP ne cesse de progresser : + 14% par rapport à 2021 ; quant au nombre de mineurs concernés, ils sont 25.5 % de plus à avoir fait l'objet d'une évaluation (1/3 ont moins de 6 ans).

14 % des évaluations concluent à la mise en œuvre de mesures administratives (AED, TISF, suivi médico-social), 38 % font l'objet d'une clôture du fait de l'absence d'élément de danger et/ou d'adhésion des familles à un accompagnement en prévention et 34 % ont fait l'objet d'une transmission à l'autorité judiciaire (41 % en 2021). Sur les 65 situations concernées, la moitié a donné lieu à la mise en œuvre de mesures de protection (AEMO ou placements), l'autre moitié est en attente de décision. Le nombre d'IP concernant les majeurs vulnérables est équivalent à celui de 2021.

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	531
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	186
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	145
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	75
Nombre d'enfants vus en école	1 055
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	-
Nombre de familles en difficulté rencontrées	-

La présence de deux médecins de PMI sur le territoire a conduit à doubler le nombre d'enfants vus en consultation par rapport à 2021.

Les bilans en écoles maternelles, multipliés par 7, ont permis de voir 14 fois plus d'enfants et de conforter les liens tissés avec les enseignants au titre de la prévention précoce.

En revanche, l'absence d'une puéricultrice durant 6 mois a impacté le travail de prévention auprès des familles et nécessité, comme l'an passé, de centrer les interventions de ces professionnelles sur les situations les plus préoccupantes et les évaluations soumises à délais.

De même, l'absence de psychologue et de sage-femme depuis mi-2021 a dégradé de manière significative le service rendu à l'utilisateur en terme qualité des accompagnements proposés et amoindri la capacité du service à proposer une approche pluridisciplinaire, tant en prévention que dans l'évaluation des IP.

L'UT compte deux nouvelles Maisons d'Assistant Maternels (MAM), soit 10 au total ; 211 assistants maternels pour 748 places et 83 assistants familiaux pour 181 places. Le nombre de professionnels reste identique, mais leur capacité d'accueil a augmenté : + 28 pour les premiers et + 8 pour les seconds.

166 enquêtes d'agrément ont été réalisées, soit une dizaine de plus que l'an passé.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

L'agent mobilité a réalisé 57 transports soit 27 de moins qu'en 2021, s'expliquant par la vacance du poste durant plusieurs semaines suite au départ en retraite de l'agent. 71 % des transports sont sollicités pour des rendez-vous médicaux.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Trois actions collectives ont été menées durant l'année auprès des familles du territoire :

« **Objectif Vacances** » en partenariat avec Vacances Ouvertes qui a permis à 36 enfants issus de 15 familles, principalement monoparentales, de partir en vacances.

« **Parenthèse entre elles** » à destination d'un public féminin, axée sur le développement des compétences et de l'estime de soi.

« **Mon enfant, Ma famille et Moi** » qui s'adresse à des mères isolées d'enfants de moins de 3 ans, et propose un accompagnement autour de la parentalité, de l'accès aux soins et l'élaboration d'un projet de vie.

Toutes ces actions sont construites en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (CAF, Centre Communal d'Action Sociale de St Astier, Union Départementale Associations Familiales (UDAF)). Menées en parallèle d'un travail individuel, elles restent une plus-value dans l'accompagnement proposé aux familles et permettent un travail de prévention tant sur le plan de la santé, que de la protection de l'enfance ou de l'insertion.

Depuis 14 ans, **le Canard à Ressorts** édite sa publication semestrielle. Le comité de rédaction, composé d'allocataires du RSA et d'accompagnatrices socio-professionnelles d'ateliers

d'activités, veille à proposer à ses lecteurs un bulletin d'informations pratiques, variées et ludiques.

UNITE TERRITORIALE DE NONTRON

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Accompagnement
CMS de Nontron	2 680	1 032
CMS de Thiviers	3 248	1 946
CMS d'Excideuil	1 775	688
UT	1 204	-
TOTAL 2022	8 907	3 666

COMMENTAIRES :

Le nombre de personnes reçues en Centres Médico-Sociaux (CMS) reste toujours aussi important, en raison notamment de la proximité des lieux d'accueil de services départementaux et de l'absence ou la disparition sur les territoires ruraux de certains partenaires ou administrations. Nous constatons une baisse tant au niveau de l'accueil que de l'accompagnement due à des vacances de postes et des arrêts maladie sur de longues périodes.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux prestations	1 658	3 034	2 498
Aide administrative	2 086	2 673	1 725
Aide à la saisie	574	419	329
Autonomie PA/PH	380	410	274
Election de domicile	22	20	18
PUMA/CMU/CMUC	176	211	182
Retraite	247	322	169
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	5 143	7 089	5 195

THEMATIQUES	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	2 197	3 410	2 201
Autonomie	413	784	411
Budget	1 011	1 544	894
Enfance	744	1 074	671
Insertion professionnelle	649	1 203	512
Logement	536	711	506
Problématique relationnelle	905	1 563	531
Protection judiciaire	182	243	243
Santé	536	969	607
TOTAL	7 173	11 604	6 576

COMMENTAIRES :

Une des priorités de notre collectivité est de garantir l'accès aux droits des publics les plus fragiles. Les CMS, en restant accessibles, ont permis d'apporter un premier niveau de réponse ou d'accompagner les personnes dans l'ouverture ou le rétablissement de leurs droits. L'accès aux prestations et l'aide administrative représentent toujours plus des trois quarts de l'activité des secrétariats en CMS, nécessitant aussi selon la complexité des situations, un accompagnement en complément par les travailleurs sociaux.

L'accompagnement réalisé auprès des publics est cependant de plus en plus difficile. Les problématiques peuvent souvent relever de la compétence propre d'autres institutions sans que nous puissions apporter de réponses au public, générant ainsi incompréhension et agressivité.

Les conflits intrafamiliaux prennent une part importante dans les demandes de soutien et les informations préoccupantes portées à notre connaissance, qu'ils s'agissent de violences familiales, conjugales ou de conflits parentaux.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Agriculteur	41	94	42
Demandeur d'emploi	584	1 211	1 294
Etudiant, en formation professionnelle	26	59	56
Personne au foyer	133	129	81
Retraité	608	766	1 186
Salarié	622	902	920
Sans	892	1 452	1 367
Travailleur indépendant	238	404	241

Commentaires :

Les personnes qui sollicitent le service de l'Action Sociale restent principalement sans activité professionnelle, nécessitant une reprise de l'ensemble de leur situation et afin de permettre l'accès au droit. La part des demandeurs d'emploi est en nette diminution, ce qui peut s'expliquer par une reprise d'activité économique sur le territoire. Pour les mêmes raisons, nous constatons une baisse des sollicitations des travailleurs indépendants et des salariés.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts 2022	2021	2020
Accession à la propriété	168	215	163
Habitat Alternatif	83	65	41
Hébergé à titre gratuit	457	695	419
Hébergement collectif	8	7	8
Locataire Parc privé	1504	2 283	1 456
Locataire Parc public	568	834	554
Propriétaire	761	1 097	745
Sans logement	57	46	38
TOTAL	3606	5 242	3 424

COMMENTAIRES :

Les locataires du parc privé représentent toujours la majeure partie des publics rencontrés ce qui, avec les propriétaires, reste caractéristique du secteur rural. On observe toujours l'arrivée de familles en grande précarité venant de tout le territoire national. Sur le nombre total de personnes accueillies, la proportion des personnes bénéficiant d'un habitat alternatif a augmenté. Cela peut s'expliquer en partie par l'arrivée de nouvelles familles bénéficiant de réseaux communautaires mais également par l'ouverture à la location de mobil-homes en camping d'octobre à fin mars.

Il est à noter également la création de logements sociaux sur différentes communes du territoire afin de pallier à la vétusté de certains logements destinés à être détruits.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	84	17 275
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)(*)	39	22 667
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	174	49 033
Fonds de Solidarité au Logement Eau	62	8 423
Accompagnement Social Lié au Logement	17	-

(*) Impayés de loyer = maintien + Prévention expulsions (cf tableau stat COLCA)

(**) Toutes énergies (EDF/ Engie/ GTR/ Bois...sauf eau)

COMMENTAIRES :

Malgré un flux régulier de nouvelles arrivées, nous constatons une baisse du nombre de demandes de Fonds de Solidarité au Logement (FSL) Accès, ce qui peut interroger sur les conditions d'instruction et les délais qui demandent d'anticiper le projet. La difficulté cependant reste dans le traitement de la demande par la Caisse d'Allocations Familiales qui ne peut se faire qu'après actualisation du dossier. Depuis plusieurs années les aides pour les énergies (mode de chauffage au fioul, bois, ...) représentent une part importante des demandes et des aides accordées. Le nombre de dossiers pour ces énergies a baissé de moitié mais le montant moyen accordé au vu de la crise énergétique a augmenté. Les familles ont essayé de limiter les coûts d'électricité et de gaz et de trouver des palliatifs avec le bois. De plus, les différentes campagnes ouvertes en 2022 leur ont permis de régler leurs factures avec les chèques énergie (électricité notamment). Dans le cadre du dispositif FSL, nous observons une diminution des mesures Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) au profit d'autres mesures d'accompagnement budgétaire.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2021	2022
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 202	873*
Nombre d'Allocataires RSA (ARSA) file active Conseil départemental	756	773
Nombre d'ARSA file active Pôle Emploi	296	196
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	14	22
Nombre de personnes convoquées en EP	194	180
Nombre de personnes reçues en EP	66	67
Nombre de décisions de maintien suite EP	96	73
Nombre de décisions de réduction suite EP	37	46
Nombre de décisions de suspension suite EP	61	61**
Nombre de réorientations du CD vers PE	98	56
Nombre de réorientations de PE vers le CD	15	13

*En 2022, la référente insertion de Nontron a dû mettre « entre parenthèse » son activité pour soutenir la polyvalence de secteur en manque de personnel

**Il s'agit de suspension après réduction de 50 % pour les foyers d'1 personne

COMMENTAIRES :

En 2022 le nombre de foyers ARSA est en baisse significative de 7,97 % (- 73 foyers). Cette baisse est visible à chacune des tranches d'âge, les moins de 30 ans représentant la part la plus importante (-25 % soit 42 foyers en valeur). Seuls ceux entre 41 ans et 50 ans enregistrent une légère hausse (+ 2,4 %) ainsi que les plus de 65 ans (+ 83 %).

Globalement, cela montre 2 choses :

- o Le marché de l'emploi a été dynamique en cette année 2022 et a profité à notre territoire,
- o Le territoire reste « attractif » pour les personnes de plus de 61 ans, personnes avec de faibles revenus pouvant accéder à des logements proposant des loyers abordables.
- o En « contrepoids » de cette baisse globale, on constate que les personnes s'inscrivent durablement dans le rSa (Cf. tableau) car le nombre d'allocataires depuis plus de 5 ans

Année	Moins de 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total ancienneté
2022	138	193	161	188	163	843
2021	130	262	176	191	157	916
2020	178	280	146	186	143	933
2019	165	271	94	178	122	830
2018	194	202	107	199	88	790

augmente. Ainsi ils représentent désormais 41,6 % des ARSA contre 38 % l'an dernier (autour de 35 % habituellement). Cela montre une dégradation constante des situations et une précarité qui s'installe avec une « employabilité » de plus en plus difficile au

regard des nombreux freins périphériques. L'embellie économique ne leur a pas « profitée ». Le public « installé » dans la précarité éprouve de nombreuses difficultés à s'en extraire. Notre accompagnement garantit de ne pas complètement les exclure au travers du service spécialisé qui reste un véritable « amortisseur » des crises successives que nous traversons (économique, climatique, sociale, politique et sociétale).

Par voie de conséquence le nombre d'ARSA accompagnés par Pôle Emploi diminue et ne représente que 20 % de nos portefeuilles contre 30 % jusque-là.

Ainsi, concernant les thématiques de contractualisation, l'accompagnement favorisant l'autonomie sociale reste central dans les parcours des ARSA. La problématique santé est toujours à un niveau important et demande que nous pérennisions des actions en ce sens. Concernant l'emploi, 16 demandes de « cumul RSA-emplois saisonniers/aide à domicile/classe d'insertion » ont été sollicitées sur notre UT, 16 Contrats à Durée Déterminée Insertion ont été signés et 33,6 % des ARSA sont entrepreneurs (ce qui vient, en partie, expliquer l'allongement de la durée d'inscription dans le RSA pour des allocataires qui mettent du temps à atteindre leur autonomie financière à l'appui d'une activité indépendante faiblement rémunératrice mais à la croisée de nos politiques publiques (maraichage BIO, artistes, Tourisme,...)).

La procédure en lien avec les nouveaux entrants reste chronophage. C'est un public « non habitué aux services sociaux » demandant un temps important de présentation des « devoirs » liés au dispositif et de « mise à plat des droits potentiels ». Globalement ce public est « content d'être pris en charge » et accompagné dans des démarches nouvelles pour eux (basculement au RSA suites COVID et confinement-changement de « cap existentiel »).

Certains ont pu exprimer leur surprise (positivement) d'un tel accompagnement. C'est « gratifiant » pour les référentes insertion car elles ont pu « faire avec l'allocataire ». Ici, l'accompagnement social a pris tout son sens avec des résultats visibles et quasi immédiats. Ce constat positif est à pondérer par le nombre exponentiel d'ARSA par « choix de vie » (démission, restauration d'un bien immobilier via un autofinancement, une cagnotte ou un chantier participatif, création d'un « tiers lieu ou d'une communauté », travailleurs indépendants autour du « bien-être », etc.) qui demande beaucoup de pédagogie afin qu'ils comprennent les limites de la solidarité départementale.

Enfin, concernant les Equipes Pluridisciplinaires, 180 ARSA ont été convoqués sur le volet sanction. Nous pouvons nous satisfaire d'une hausse de la fréquentation (50 % en 2022 contre 42 % en 2021). Les profils des ARSA convoqués ont évolué. Nombreux sont ceux relevant des choix de vie évoqués plus haut, choix incompatibles avec le RSA. Ceci a pour conséquence de faire baisser le nombre de maintien du droit et d'augmenter les sanctions directes malgré le fait que la personne soit venue s'expliquer.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	26	26	10 250
Secours d'Urgence (SU)	71	142	6 450
Allocation Mensuelle (AM)	135	287	23 369
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	33 familles	72	3 571 H
Aide Educative à Domicile (AED) / Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	18 familles 1 famille	28 enfants 1 enfant	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	AEB 16 MAESF 0 MASP 11 MJAGBF 1	- 2	-

COMMENTAIRES :

Le nombre de dossier de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a fortement diminué mais le montant alloué est quasi identique, ce qui s'explique par un soutien financier plus important en complément alimentaire ou pour des projets d'insertion. Même si le Département continue à soutenir les familles qui sont dans l'attente des versements de leurs prestations (prestations familiales, indemnités journalières), les budgets présentés restent relativement déficitaires traduisant des situations très dégradées et nécessitant des compléments d'aides alimentaires (FAJ et AM). Les nouveaux modes de paiement des allocations mensuelles ont permis d'aider les familles de façon plus ciblée.

Les interventions TISF sont constantes et restent un outil largement utilisé en complément des mesures AEMO.

Il est à noter également une légère augmentation des mesures d'accompagnement budgétaire et notamment les AEB, outil aussi de prévention dont les travailleurs sociaux se sont saisis.

	Nombre de dossiers 2022	2021	2020	Nombre de mineurs concernés 2022	2021	2020
IP et Soit transmis	86	82	69	127	135	117
Personnes vulnérables	13	20	15	-	-	-

COMMENTAIRES :

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) et signalements est en hausse constante. La proportion de familles non connues initialement des services départementaux reste importante. La mobilisation des équipes reste soutenue au regard des situations souvent complexes et nécessitant un étayage multiple. Les thématiques de conflits parentaux exacerbés et de violences conjugales avec des conséquences directes sur le bien-être et les conditions de vie des enfants restent prédominantes. Les équipes médico-sociales doivent souvent intervenir en amont pour des situations avec une naissance à venir concernant notamment des mineures. Ces suivis relevant de la Protection de l'Enfance nécessitent une mobilisation importante de l'ensemble des professionnels concernés. De même, les professionnels poursuivent leurs interventions après les évaluations dans l'attente des suites judiciaires (saisines, avis d'ouverture et audience).

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	772
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	56
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	265
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	28
Nombre d'enfants vus en école	212
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	0
Nombre de familles en difficulté rencontrées	81 familles (255 entretiens)

COMMENTAIRES :

L'activité des puéricultrices a fortement augmenté confirmant que les services rendus en proximité correspondent aux besoins des familles sur le territoire. L'ensemble des équipes reste très sollicité pour des situations complexes, notamment sur les sorties de maternité, nécessitant une réactivité et un accompagnement plus soutenu sur du long terme.

Le nombre d'assistants maternels et familiaux a sensiblement baissé malgré l'emménagement de nouveaux professionnels. La complexité des procédures en lien avec l'évolution juridique et la professionnalisation des métiers requièrent une mobilisation accrue des équipes tant sur le plan administratif que relevant de l'évaluation médico-sociale. Bien que le nombre de familles en difficulté rencontrées par la Psychologue soit légèrement en baisse, les situations restent complexes et nécessitent un suivi plus soutenu.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

OBJET	Nombre de Prescriptions	%	Nombre de Kilomètres	%
Budget	0	-	0	-
Insertion sociale et professionnelle	3	3 %	84	1 %
Administration	5	5%	246	3 %
Santé	73	76 %	6 058	82 %
Educatif	5	5 %	158	2 %
Autres	10	10 %	800	11 %
TOTAL	96	100 %	7 346	100 %

COMMENTAIRES :

Le nombre de prescriptions est en baisse dû en partie à l'absence de prescripteurs. La sollicitation pour des rendez-vous médicaux reste prédominante (environ 80 % des prescriptions et des kilomètres) avec toujours un rayonnement qui va au-delà du territoire de l'UT mais également du département pour des consultations et suivis spécialisés.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

La vacance de certains postes et la réorganisation des services priorisant les missions (accès aux droits et protection de l'enfance) n'ont pas permis de travailler sur des projets d'actions collectives.

Toutefois l'infirmière insertion (RSA) a pu développer et animer des actions collectives visant à promouvoir la santé et à rompre l'isolement social (une quinzaine de jours sur l'année).

Certains professionnels restent également mobilisés sur les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). Un travail de collaboration s'est engagé et se poursuit avec les trois communautés de communes concernées qui deviennent gestionnaires des actions (organisation des animations, rédaction des règlements intérieurs et des nouvelles conventions pluri-institutionnelles).

Dans le cadre du développement durable, des actions ont été menées avec l'ensemble des équipes :

- Déploiement des outils collaboratifs, avec la création d'équipes et de canaux TEAMS sur les procédures d'évaluation des informations préoccupantes et de l'agrément. En amont une formation en interne a été préparée avec le service utilisateurs de la DSIN.
- En prévision de la mise en œuvre de la redevance incitative, un travail de sensibilisation a été mené auprès des techniciens de surface et de l'ensemble du personnel, tant sur le tri des déchets que sur leur acheminement.

UNITE TERRITORIALE DE SARLAT

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de BELVES	787	105
CMS de HAUTEFORT	313	347
CMS LE BUGUE	1 353	1 005
CMS MONTIGNAC	2 473	552
CMS ST CYPRIEN	395	1 023
CMS SARLAT	9 312	2 706
CMS TERRASSON	2 349	147
CMS THENON	860	624
Accueil Maison Du Département	2 942	-
TOTAL	20 784	6 509

COMMENTAIRES :

On touche avec l'accueil du public qu'il soit physique ou téléphonique le cœur des métiers exercés sur l'UT.

Cette fonction est incarnée par les agents d'accueil, les secrétaires de CMS mais également d'autres agents (secrétaire AED, animatrice) positionnés en renfort ou en remplacement parfois sur de longues périodes.

Une des problématiques soulevées par l'accueil du public est celle de la multiplication des interlocuteurs. Le parcours de l'utilisateur est émaillé de confrontations avec différents accueils de services qui, parfois pour se protéger d'un afflux de public auquel ils peuvent difficilement faire face, filtrent au maximum les demandes, quitte à faire de l'utilisateur une « patate chaude » ballottée de service en service mais avec une issue quasi certaine, celle d'arriver sur un CMS.

Les données sont en légère baisse sur un an (-10%) mais sont en lien avec les arrêts longs de 2 secrétaires de CMS, non remplacées, dont les saisies n'ont certainement pas été exhaustives.

L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	2022	2021	2020
Accès aux prestations	652	690	657
Aide administrative	4 115	4 890	4 396
Aide à la saisie	408	402	300
Autonomie PA/PH	734	877	655
Election de domicile	51	61	20
PUMA/CMU/CMUC	278	378	346
Retraite	318	329	265
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	6 556	7 627	6 639

THEMATIQUES	2022	2021	2020
Accès aux droits – accompagnement	4 354	7 510	5 313
Autonomie	1 066	1 638	1 052
Budget	669	2 445	1 258
Enfance	749	2 299	1 203
Insertion professionnelle	1 639	2 970	1 567
Logement	781	1 513	1 048
Problématique relationnelle	1 045	1 664	1 688
Protection judiciaire	255	488	250
Santé	2 953	2 817	2 037
TOTAL	6 556	23 344	15 416

COMMENTAIRES :

On constate un niveau de saisie en baisse par les travailleurs sociaux au décours de tout l'exercice 2022. Nos services, déjà positionnés en première ligne concernant l'accès aux droits sur les territoires ont été sur-sollicités en 2021 sur le volet de l'aide à la saisie, l'aide administrative et l'accès aux prestations.

Cette hausse significative dans ces secteurs est en lien direct avec les difficultés de gestion administrative des organismes payeurs (CAF/MSA) d'une part, la généralisation de la e-administration d'autre part.

Les Maisons France Services bien qu'implantées et connues sur le territoire n'ont pas une fréquence d'ouverture adaptée et un niveau d'intervention ou de délégation suffisant pour répondre aux besoins des usagers.

Enfin, il convient de noter l'augmentation des besoins exprimés autour de la santé par un public essentiellement vieillissant, en situation de handicap ou encore scolaire (le nombre d'enfants vus en bilan de santé en école maternelle sans médecin traitant augmente) mais le service reste devant une équation impossible à résoudre quand la problématique de l'accès au soin s'additionne à celle de la mobilité au quotidien malgré notre offre de service avec 2 agents de mobilité dédiés.

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	2022	2021	2020
Agriculteur	31	58	32
Demandeur d'emploi	1 017	2 128	1 353
Etudiant, en formation professionnelle	40	98	39
Personne au foyer	194	245	222
Retraité	665	840	834
Salarié	740	1 472	791
Sans	2 430	2 734	1 878
Travailleur indépendant	245	517	241

COMMENTAIRES :

Le public accueilli ou accompagné reste majoritairement sans emploi au regard des ressources les plus représentées : RSA, prestations familiales et indemnités chômage. On constate toutefois que la part de salariés comme celle des Travailleurs Indépendants se stabilisent après une explosion en 2021.

La proportion de retraité est en recul par rapport à 2021 mais la déclinaison d'accompagnements qui en découle est bien plus chronophage (demande de protection, dossier de surendettement etc.).

Enfin les femmes représentent toujours 61 % du public accueilli.

LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	2022	2021	2020
Accession à la propriété	167	335	207
Habitat Alternatif	146	110	123
Hébergé à titre gratuit	1 235	1 626	1 062
Hébergement collectif	29	-	-
Locataire Parc privé	2 480	4 731	2 910
Locataire Parc public	1 421	2 804	1 688
Propriétaire	859	1 602	1 056
Sans logement	144	121	72
TOTAL	6 481	11 329	7 163

COMMENTAIRES :

La majorité de notre public est logée dans le parc privé dont l'offre est assez inégale sur le territoire (très peu d'offre locative sur le canton de Sarlat). Les logements proposés, malgré les Diagnostics de Performance Energétique (DPE), sont anciens, vétustes et synonymes de factures énergétiques importantes et donc d'un turn-over important et à court terme des locataires. L'habitat alternatif ne cesse d'augmenter (+ 30 %), il concerne essentiellement des camions aménagés, des mobil-homes posés sur des terrains privés. Ces situations ne sont pas sans poser de questions tant termes de décence que de salubrité, a fortiori lorsqu'il s'agit de familles.

Il s'agira de travailler de concert avec les municipalités concernées sur cette problématique.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	312	52 880
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	147	89 237
Fonds de Solidarité au Logement Energie	371	95 499
Fonds de Solidarité au Logement Eau	143	17 774
Accompagnement Social Lié au Logement	116	-

COMMENTAIRES :

On constate une augmentation des sollicitations concernant des accédants à la propriété et des propriétaires en lien direct avec l'arrivée désormais dans nos services d'un public de travailleurs pauvres aux revenus réguliers frappés par un accident de la vie ou un déséquilibre ponctuel de leur budget. Le service est également de plus en plus sollicité par un public retraité au titre de l'énergie. Pour ces publics, les interventions ont une valeur préventive essentielle.

Si le nombre d'accords comme les montants baissent cette année au titre de l'Accès, le chapitre du maintien augmente de 30 % en accords, le montant total a presque doublé. Le levier de la relève des plafonds de ressources et du déplafonnement des aides (1^{er} trimestre) a certainement joué, permettant à un public exclu du périmètre de ces interventions jusqu'ici d'être accompagné financièrement dans le premier poste de dépenses de foyers.

On constate 31 % d'augmentation sur l'énergie en corrélation totale avec une hausse de même valeur du nombre de demandes et malheureusement de l'état du parc locatif sur le territoire.

Le contexte géopolitique actuel et les tensions induites sur le coût des énergies est particulièrement inquiétant pour 2023 : à enveloppe constante avec une explosion des demandes le montant des aides proposées pourrait être tellement peu significatif qu'intervenir perdrait tout intérêt.

Enfin un travail doit être engagé avec les fournisseurs d'eau sur le territoire (Régies/ fermiers) pour mieux appréhender leur politique d'abandons de créances.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	36 335
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 753
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	512
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	18
Nombre de personnes convoquées en EP	335
Nombre de personnes reçues en EP	31
Nombre de décisions de maintien suite EP	222
Nombre de décisions de réduction suite EP	111
Nombre de décisions de suspension suite EP	2

COMMENTAIRES :

L'accompagnement Global avec Pôle Emploi continue à être mobilisé tant par les assistants de service social que par les référents. Avec une file active de 80 suivis sur l'année, un Comité Local d'Accompagnement Global (CLAG) chaque mois à la faveur duquel sont présentées une douzaine de profils, la conseillère de Pôle Emploi positionnée sur ce dispositif arrive à atteindre 80 % de sorties positives.

L'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE) reste l'outil de prédilection des équipes au regard de l'accompagnement de proximité proposé dans le cahier des charges.

Il faut noter également l'opportunité de l'action de soutien psychologique engagée cette année avec l'Association Formation Avenir Conseil (AFAC 24) dont la volumétrie mériterait d'être augmentée.

Les orientations vers les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et notamment celui de Sarlat sont en perte de vitesse, au regard notamment du profil des accompagnatrices et des encadrants techniques. Un travail est engagé avec la structure pour renouer un partenariat de confiance.

Enfin la régie Insertion a essentiellement été mobilisée sur de l'aide alimentaire d'urgence et de l'aide au paiement de factures d'électricité.

L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	39		11 057€
Secours d'Urgence	189	357	14 700€
Allocation Mensuelle	335	626	43 076€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	111	186	3 005H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	69 05	87 12	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	26		

COMMENTAIRES :

Les dépenses au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sont stables sur l'année tant en nombre d'interventions que sur les montants. Il faut toutefois noter que nous sommes dans la continuité d'une année 2021 à la faveur de laquelle ces dépenses avaient augmenté de 11 %, les enveloppes ont été totalement consommées.

Les demandes individuelles sont encore cette année le miroir de situations très tendues sur le plan de l'alimentaire au regard de prestations bloquées, des retards de traitement ou de paiement par les organismes payeurs Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les aides financières de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) n'ont pas vocation à pallier durablement les défaillances d'autres institutions car les montants alloués à ce titre ont obéré d'autant les plans de décisions d'autres situations particulièrement dégradées.

Les dépenses liées au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés sont stables et essentiellement à titre alimentaire et viennent ponctuellement soutenir des projets d'insertion (Vêtue professionnelle, Brevet de Sécurité Routière et permis de conduire).

Les interventions au titre des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF): Stabilité des dépenses à ce titre, 64 premières demandes et 47 renouvellements.

Les séquelles du confinement et de la fermeture des écoles sont encore importantes pour des familles déjà connues mais ont également permis d'intervenir dans de nouvelles situations (50% des interventions sont des nouvelles demandes) très carencées. Cet outil de prévention /protection est plus que jamais indispensable dans la politique de protection de l'enfance du territoire.

Enfin sur 28 Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et Aides Educatives Budgétaires (AEB) en 2022 (26 en 2021), 9 bénéficient, en complémentarité d'un accompagnement éducatif, d'interventions de TISF.

	Nombre de dossiers 2022	2021	2020	Nombre de mineurs concernés 2022	2021	2020
IP et Soit transmis	158	186	126	257	311	197
Personnes vulnérables	31	24	37	-	-	-

COMMENTAIRES :

✓ **L'Accompagnement Educatif à Domicile (AED)**

L'AED s'adresse à des parents confrontés à des difficultés éducatives dans l'exercice de leur fonction parentale. Rappelons qu'il s'agit d'une Prestation Aide Sociale à l'Enfance Préventive, inscrite dans le dispositif de Protection Administrative de l'Enfant. Exercée auprès des responsables légaux, elle est contractualisée sous la forme d'un PPE (Projet Pour l'Enfant) et sur la base d'une adhésion active des parents.

En 2022, sur l'UT de Sarlat – Nord Hautefort -, sur la base de 1,6 ETP, nous avons accompagné :

- en AED : 65 enfants (58 mesures) ;
- en AEMO : 8 enfants (4 mesures) (L'exercice de mesures judiciaires de Protection de l'Enfance peut être confié, à la marge, aux Départements, par les Juges des Enfants).

Ces mesures sont souvent plus « contraignantes », puisqu'imposées aux responsables légaux, au titre d'une Assistance Educative ; la notion de danger pour l'enfant étant qualifiée et énoncée aux parents lors de l'audience.

Sur notre territoire, les 4 éducateurs spécialisés participent, conformément à la Loi, à l'évaluation des Informations Préoccupantes.

Outre leurs compétences spécifiques, adossées à celles des Assistantes sociales de secteur, des Puéricultrices et des Psychologues de Prévention, ces évaluations favorisent la possibilité d'un travail auprès des parents, visant la santé, la sécurité, l'entretien, l'éducation et le développement de leur enfant.

Ainsi, nous notons que sur les 35 enfants suivis en AED, 7 d'entre eux ont été vus en amont au titre de l'évaluation d'une IP, avec la participation d'un Educateur.

Cette offre de service des Conseil départementaux (compétences obligatoires) s'accompagne en outre d'une organisation en interne, liée à sa mise en œuvre, et qui mobilise plusieurs professionnels (Travailleurs Médico-Sociaux (TMS), Secrétaires, Agent de mobilité, Responsable Adjoint Enfance Famille (RUTAEF)).

Nos équipes restent à disposition des publics sur un territoire particulièrement rural et étendu, en lien avec des bassins de vie et donc des problématiques et publics différents Cette réalité, chronophage en déplacements, nécessite des adaptations dans les organisations de travail et les moyens (véhicules de service notamment) afin de maintenir partout un service public de proximité.

✓ Les Informations Préoccupantes (IP)

Le traitement des IP dans son balisage nécessite du temps, de l'investissement, des moments de synthèses, et de réflexion aux différents stades, auxquels s'ajoutent la présence des professionnels (TMS et/ou RUTAEF) lors des audiences sur demandes des Juges pour Enfants, lorsque le Département sollicite une judiciarisation en Assistance Educative.

En 2022, sur l'UT Sarlat – Nord Hautefort, nous comptabilisons 76 IP évaluées pour 113 mineurs, dont 26 demandes de judiciarisation (pour 43 mineurs). Les deux territoires les plus sollicités en IP sont le territoire du CMS de Terrasson (30 IP) et celui du CMS de Thenon (25 IP). Viennent ensuite le CMS de Montignac pour 14 IP et le CMS de Hautefort pour 7 IP.

L'augmentation des demandes d'évaluation se poursuit et reste à un niveau élevé. Les évaluations de personnes vulnérables ont doublé ce qui nous oblige à repenser les moyens d'action et les orientations possibles sur un territoire où la démographie laisse voir un vieillissement important de la population.

Le cadre d'intervention des évaluations « pour compétence » est à repreciser clairement au regard de la nécessité de requalifier ce cadre pour évaluation IP in fine.

Les outils proposés par nos services pour répondre aux problématiques observées par les professionnels atteignent leurs limites. L'étayage thérapeutique disparaît ou s'inscrit dans une temporalité qui s'étire au détriment du bien-être des jeunes et des parents (listes d'attente). Nous notons aisément des demandes de soutien qui proviennent des instances de soin voire du champ spécialisé. La présence importante de ces structures sur le territoire convoque une nécessaire réflexion autour de la parentalité entre les différents partenaires.

Nous avons eu 4 demandes d'évaluation prénatale à titre expérimental. Toutes ont donné lieu à une judiciarisation (3 placements à la naissance et 1 en vue d'audience).

ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	350
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	108
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	452
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	22
Nombre d'enfants vus en école	221
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	1
Nombre de familles en difficulté rencontrées	20
Nombre d'assistantes familiales rencontrées	02

D'un point de vue général, l'activité de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) renoue avec vraie dynamique malgré des absences de puéricultrices sur de longues périodes comblés en fin d'exercice 2022.

L'offre de service qu'il s'agisse des consultations ou des permanences de puéricultrices est non seulement clairement identifiée mais répond également pour partie à la problématique de la désertification médicale particulièrement criante s'agissant de la pédiatrie (+ 31 % de visites à domicile).

Si l'objectif d'interventions précoces reste une priorité pour l'équipe d'encadrement il a été obéré cette année par les absences de puéricultrices contraignant le service à tenir sur les missions à échéances, l'agrément notamment.

La force de cette équipe tient dans sa pluridisciplinarité, sa couverture territoriale et donc son lien avec les travailleurs sociaux et surtout sa capacité à décliner des propositions d'accompagnement au plus près des problématiques rencontrées. Il convient donc de noter que les travaux engagés au CMS du Bugue avec notamment la création de points d'eau dans les bureaux médicalisés ont permis de reprogrammer des consultations de PMI comme des permanences de puéricultrice sur site.

La psychologue est intervenue sur plusieurs évaluations d'IP et participe à toutes les réunions de coordination où son expertise est précieuse dans la lecture des situations.

Avec un territoire à couvrir de 4 cantons pour 6 CMS cette professionnelle a parcouru en 2022 presque 10 000 kms soit l'équivalent de 4 semaines de travail à temps complet consacrées à de la conduite.

Le service est aujourd'hui dans l'incapacité de proposer l'étayage de cette professionnelle à certaines familles dans la mesure où les temps de trajets intra-ut sont trop importants.

ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Avec 333 transports sociaux pour 100 186 kms parcourus les agents de mobilité ont vu leur activité augmenter de 30 % par rapport à 2021. L'assouplissement des conditions de transports est en lien direct avec cette augmentation dans un contexte d'inflation qui a impacté la mobilité du public.

Les deux agents se sont toutefois tenus à la disposition de l'équipe d'encadrement pour assurer un soutien logistique : acheminement de matériel, entretien des véhicules de service.

Ce service de transport mobilisé tant par le service social, les référents insertion que l'ASE garde toute sa pertinence sur un territoire rural sur lequel les démarches de soins ou encore juridiques impliquent de parcourir des distances importantes.

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

L'animatrice a ajusté tout au long de l'année ses interventions au contexte sanitaire portée à la fois par un diagnostic partagé avec les travailleurs médico-sociaux d'offrir un espace/temps pour rompre avec l'isolement et par l'exigence de sécuriser ses temps collectifs.

- 8 actions ont été engagées en 2022 :
 - Un groupe « Bougeons ensemble » co-animé avec l'infirmière Insertion dès le mois de Mars sur Terrasson et Thenon avec les référents insertions des secteurs,
 - Un groupe ados : le mercredi après-midi de mars à juin 2022 pour les jeunes suivis par les travailleurs sociaux du CMS de Montignac. Les mesures, liées au Covid-19, ont augmenté la surconsommation et la dépendance aux écrans. Ces jeunes sont sédentaires souvent en surpoids et en décrochage scolaire,
 - Deux stages ados sportifs ont été mis en place au Château de Campagne en avril et en Octobre 2022 en partenariat avec les éducateurs sportifs du Conseil Départemental. L'animatrice et l'agent de mobilité ont accompagné une dizaine de jeunes de Montignac et Thenon sur les journées,
 - Action de soutien à la parentalité à la faveur de sorties culturelles : visites de Lascaux 4 et du Thot ainsi qu'une sortie Cinéma pour 32 adultes et 24 enfants,
 - Un jardin partagé : Montignac de mars à octobre,
 - Vacances ouvertes : intervention au profit des familles sur tout le territoire de l'UT avec entretiens individuels /tripartites pour sécuriser le départ,
 - Une action de médiation animale à destination du public bénéficiaire du RSA avec la référente insertion de Belvès dans l'objectif de renouer avec une image positive de soi,
 - Des sessions d'art-thérapie pour un public bénéficiaire du RSA avec la référente du Buge, au Château de Campagne.

24. SERVICE INSPECTION - EXPERTISE

PRESENTATION DU SERVICE

Le Service Inspection - Expertise est directement rattaché à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et de la Prévention. Il a pour finalité d'apporter une aide à la décision sur les dossiers complexes mobilisant des compétences plurielles. Dans ce but, 2 Equivalents Temps Plein interviennent dans 2 domaines distincts et multifformes :

L'Inspection : s'entend comme une investigation approfondie sur place et sur pièces de la structure, de sa gouvernance, du fonctionnement et du service rendu par les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS). Elle s'exerce notamment dans le cadre des pouvoirs de police administrative conférés par la loi au Président du Conseil départemental. A cet effet, les agents inspecteurs reçoivent une habilitation écrite sous la forme d'une lettre de mission.

Sur sollicitation du Président du Conseil départemental, le service peut également intervenir dans le cadre d'un soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux. Le périmètre de l'intervention est alors défini en considération de la nature de l'intervention et de la problématique (mission d'appui, mission d'audit-diagnostic, d'audit-conseil, d'évaluation-action...)

L'Expertise : couvre un vaste champ d'intervention allant de la veille / du conseil juridique, à la réalisation d'études statistiques / d'outils de pilotages, en passant par l'analyse qualitative ou la participation du service à des projets transversaux. Le champ d'intervention de l'expertise s'étend aussi à l'assistance au pilotage et à la conduite de projets d'intérêt départemental.

Dans tous ces domaines, l'activité s'accompagne de liens ponctuels ou réguliers avec les autres directions et services du Conseil départemental voire des partenaires extérieurs. Il convient ici de souligner la qualité et l'importance d'un travail d'équipe au quotidien et ce d'autant plus qu'à l'origine le Service comprenait 4 personnes aux figures professionnelles, parcours et compétences dissemblables mais complémentaires qui ont ouvert de fait des champs de connaissances théoriques et empiriques très élargis : sociologie, droit, gérontologie, connaissance du travail social de terrain, de la direction d'établissement médico-social...). Au regard des interventions du service, cet éclairage différencié et ce travail d'équipe est essentiel et à ce titre doit être préservé et développé.

EXECUTION DES MISSIONS DU SERVICE

L'INSPECTION

Depuis 2011, une mission d'inspection des établissements et services sociaux et médico-sociaux se veut totalement transversale et pluridisciplinaire tant dans ses méthodes que dans ses capacités d'analyse. Les inspections dépassent ainsi le cadre strict des personnes « missionnées » par la mobilisation des différentes compétences du service.

L'inspection concerne l'investigation du fonctionnement d'un établissement ou d'un service (gouvernance, management, accueil et service rendu, gestion administrative, fonctionnement financier, sécurité et gestion des risques...).

Vu les méthodologies, connaissances, moyens, temps mobilisés dans la récolte, la validation, l'interprétation qualitative des données, ce champ d'intervention se limite aux inspections extraordinaires sur demande de la Direction Générale Adjointe et de la Direction Générale des services ; ce travail se focalisant sur les structures identifiées comme étant les plus en difficultés.

Dans ce cadre, en 2021, le service a poursuivi (jusqu'en septembre 2022), conjointement avec les Pôles Personnes Handicapées et Aide Sociale à l'Enfance, une inspection auprès d'un important gestionnaire associatif du Département gérant de nombreux établissements et services médico-sociaux.

La mission d'inspection avait pour objectif de faire un état des lieux des conditions de fonctionnement d'un foyer expérimental spécialisé à la fois par une prise en charge éducative et médicale d'enfants, adolescents et jeunes adultes, ne pouvant être maintenus dans leur milieu familial et relevant à la fois de la Protection de l'Enfance et d'une orientation en tant que personnes en situation de handicap.

Cette mission s'est étendue à certaines fonctions support essentielles du Siège administratif de cette association, dont les Finances et les Ressources Humaines.

Le service a également participé à des missions de contrôle auprès d'une association et de particuliers accueillant sans agrément, à titre habituel, permanent, des enfants relevant de la protection de l'Enfance.

L'EXPERTISE

Le service dans cette activité essaye de répondre à une triple demande institutionnelle : aider à la décision (par l'élaboration d'indicateurs de pilotage, l'analyse qualitative par l'usage de méthodologies issues des sciences sociales en lien avec l'inspection, l'appui dans le cadre de dossiers complexes), alimenter le débat public (par la construction de statistiques, l'étude juridique), apporter son concours sur des projets transversaux.

ELABORATION D'OUTILS DE PILOTAGE

Cette activité constante d'expertise s'est toujours maintenue à un niveau conséquent. Elle intègre la production de plusieurs types de documents :

- Un document synthétique regroupant par « grands domaines » les données importantes du rapport d'activité de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention. Il est mis à jour de manière annuelle en concertation avec les Pôles ;

- Le tableau de bord mensuel du Revenu de Solidarité Active (pour plus de détails Cf. 11.2.2.2) ;

- Une mise à jour annuelle complète des statistiques du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Elle contribue à mesurer l'impact du revenu de solidarité active dans le

département (évolution, structuration sociodémographique des « publics » suivis) dans la perspective notamment de la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Ces chiffres peuvent de surcroît être régulièrement mis à jour et enrichis sur une base cantonale voire intercommunale ou communale, ainsi que sur des publics spécifiques afin de répondre aux besoins des Unités Territoriales (UT), Centre Communaux et intercommunaux d'Action Sociale, de cabinets d'études, de la Direction, du Président ou des élus du Conseil départemental.

En 2022 un focus a été par exemple réalisé sur les femmes présentes dans le dispositif RSA et vivant en milieu rural ou le public en insertion âgé de plus de 50 ans.

La cellule, en lien avec le Pôle RSA, a également apporté son concours à un cabinet d'études extérieur chargé d'évaluer la pertinence du dispositif de cumul d'un emploi saisonnier avec celui d'un RSA à taux plein. Elle participe désormais à la mise en œuvre et au suivi des mesures permettant de mieux piloter ce dispositif de bonification de l'allocation et d'insertion par l'emploi.

D'une manière plus globale, ce travail statistique sur le RSA devrait s'enrichir dès 2023 grâce à la mise en œuvre d'un outil informatique dédié au suivi des parcours d'insertion (travail mené avec les éditeurs informatiques pour répondre à un besoin commun à l'ensemble des Conseils départementaux et des travailleurs sociaux).

Autre domaine important en matière d'expertise : l'implication de la cellule dans la mise en œuvre depuis fin 2018 d'une politique de santé publique sur le Département. En 2022, ce travail s'est poursuivi donnant lieu à des études sur le périmètre d'intervention / d'accessibilité de Centres Départementaux de Santé. Cette activité qui s'est accompagnée également d'un appui permanent en conduite de projet, a permis l'ouverture effective d'un troisième Centre Départemental de Santé (CDS) à Ribérac (Cf. 11.2.2.5). D'autres études ont été également réalisées concernant l'ouverture d'une antenne rattachée au CDS de Saint Médard de Mussidan et déployé dans les locaux de l'hôpital de Saint Astier. L'ensemble de ce travail est essentiel car il permet à la collectivité de définir le véhicule juridique de ces opérations multi-partenariales, mais également, de produire pour chacune de ces structures des projets de santé donnant lieu, non seulement à autorisation d'ouverture de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais aussi à d'importants financements (aides à l'installation, financements spécifiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie...).

CONSTRUCTION D'INDICATEURS STATISTIQUES ET STRATEGIES D'EXTRACTION

Cette activité est au cœur de l'expertise statistique car rarement un chiffre « parle de lui-même ». Il est le résultat d'une construction basée à la fois sur des connaissances techniques, des pratiques administratives et une « réalité de terrain ».

Depuis 2010, le service dans sa partie « études statistiques » est fortement impliqué sur la problématique du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui illustre parfaitement une telle démarche.

Cette dernière a permis d'élaborer un tableau de bord mensuel complété de « points de situation » qui peuvent aborder des données spécifiques, et/ou analysent la situation départementale au regard de la conjoncture régionale et nationale.

Depuis 2018, les flux comptables RSA transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sont également analysés au sein de la cellule. Ils permettent notamment une territorialisation détaillée par canton de l'allocation brute versée sur l'année aux allocataires via les organismes payeurs.

Autre objet d'attentions : les extractions des données essentielles au fonctionnement des Unités Territoriales. Cette activité vise à pallier l'absence d'un d'outil informatique proprement dédié au suivi des parcours d'insertion à grande échelle. Cette activité devrait être facilitée par la mise en œuvre, en 2023 normalement, d'une solution informatique spécifique de suivi des bénéficiaires mieux à même de concilier sur le terrain l'insertion, actions d'essence individuelles et la « masse » conséquente des situations à gérer.

L'APPUI DANS LE CADRE DE DOSSIERS COMPLEXES ET TRANSVERSAUX

Sur demande de la Direction ou des Pôles, dans le cadre de l'appui à la décision ou d'un soutien technique de partenaires départementaux, cette activité a pour objet de fournir une réponse à des problématiques juridiques et techniques complexes qui n'ont pu être traitées dans le cadre du fonctionnement ordinaire.

Il s'agit d'apporter, dans un souci de pertinence, un éclairage ainsi qu'une réponse partagée adaptée et circonstanciée au plus près de la réalité et/ou des besoins des services.

Cette approche ne se résume donc pas à de simples « consultations juridiques », mais vise à une co-construction, avec les services, de solutions à des problématiques, conjointement identifiées, afin de définir les enjeux, les attentes, les risques contentieux et les moyens d'y remédier.

A noter, par exemple, en 2022 la création d'une ressource juridique commune dématérialisée entre le service de l'allocation RSA, le Service du Contentieux et la Cellule.

155 questions ont été ainsi traitées en 2022, dont :

37 questions au stade précontentieux et contentieux, ou de défense des intérêts départementaux.

En lien avec les pôles et services de la DGA-SP et, autant que de besoin, la Direction du Droit et de la Commande publique, ces dossiers ont porté, par exemple, sur :

- Dans le domaine des recours administratifs et juridictionnels portant sur l'ouverture ou le maintien des droits au RSA (régime d'évaluation des ressources des travailleurs, indépendant ; incidences des 'choix de vie' dans l'attribution de l'allocation et dans le cadre du parcours d'insertion ; lien entre une suspension de l'Allocation de Retour à l'Emploi et l'attribution du RSA ; régime applicables aux ressortissants européens et étrangers...);

- Des questions procédurales (effet non suspensif du recours juridictionnel sur la décision ; procédure pénale – statut de la personne en audition libre ; cession d'autorisation entre gestionnaires d'Etablissements sociaux et médico-sociaux, recevabilité d'une requête en décharge d'obligation alimentaire...);

- Des questions d'application du droit, en toutes matières (communicabilité des documents administratifs dans le cadre de la Protection de l'Enfance ; aide sociale –

récupération d'une donation faite en nue-propriété ; nature d'opérations devant être exclues d'une régie de recettes...);

- Règles budgétaires, financières et comptables (primauté d'ordre public du règlement départemental du domicile de secours quant aux règles de facturation opposables aux établissements; régime légal des reprises de résultat des services d'aide et d'accompagnement à domicile sous tarification administrée...).

79 études de cas d'espèces posant difficulté(s) particulière(s) dans le quotidien des services, par exemple :

- Protection de l'Enfance - Imputation de la charge financière d'un placement en mesure d'assistance éducative ;

- Protection de l'Enfance – statut et régime des placements administratifs chez des bénévoles ;

- PMI- centres de santé sexuelle – prérequis et statut de la Direction ;

- Assistants Maternels : incidences de la nouvelle annexe au contrat portant sur l'administration des soins et des traitements.

39 études générales et particulières portant sur l'évolution du droit positif et de la jurisprudence ; notamment la loi « Protection des Enfants » du 7 février 2022 ; les incidences pour les compétences sociales du Département de la loi « différenciation, la décentralisation, la déconcentration » du 21 février 2022 ; les conséquences de la mise en œuvre des « Ségur » (I et II) et du Complément de Traitement Indiciaires sur les services du Département et les Etablissements et Services sociaux et médico-sociaux.

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE

En lien avec la Direction, les Pôles, des partenaires extérieurs, le service contribue activement à la concrétisation de projets en matière de politique d'action sociale. A cet effet, il prend part à de multiples rencontres, réunions, comités de pilotage, groupes de travail et des conférences. Malgré la crise sanitaire on peut ici retenir notamment :

- La participation de la cellule en lien avec le service allocation du Pôle RSA, le service du contentieux à la sécurisation de la prise des décisions d'opportunité (analyse statistique, étude de la jurisprudence, mise en place d'un groupe de réflexion dédié et d'une ressource commune...);

- La mobilisation de la cellule sur le suivi de l'accord national sur les Centres de santé : remonter d'indicateurs sur le fonctionnement des CDS, des Résultats sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) auprès de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et l'observatoire sur les centres de santé ;

- La participation du service à la réflexion sur la certification comptable de la collectivité ;

- L'évaluation du taux de pauvreté localisé de la population présente sur chacune des Unités Territoriales (UT) ;

- La participation du service à la formation des assistants maternels portant sur l'environnement juridique autour de leur métier (4 sessions de formation sur l'année) ;

- En lien avec la DRH, la poursuite de la sécurisation des procédés d'attribution de délégations de signature au sein de la DGA-SP ;

- La poursuite de la participation du service à la lutte contre les accueils familiaux à titre onéreux sans agrément ou sans habilitation ;

- L'appui juridique à la conduite de projets d'intérêt départementaux. On peut citer à cet effet, le projet de relocalisation du Foyer de Vie pour Adultes de la FONDATION DE SELVES et surtout le projet de fusion sanitaire entre les Centres Hospitaliers de PERIGUEUX ET LANMARY et d'autonomisation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de LANMARY ;

- La création d'une prestation d'aide sociale facultative visant au soutien parental à domicile.

LA CONDUITE ET LA MISE EN OEUVRE DE CENTRES DE SANTE DEPARTEMENTAUX

Dans le prolongement de la délibération n°18-07 du 15 janvier 2018, l'ensemble du service a été en charge en 2021 de participer à la mise en œuvre de centres de santé de proximité. L'un de ces projets a abouti en novembre 2022 sur l'ouverture d'un troisième centre sur RIBERAC

Ce centre, propose, notamment en coordination avec les services sociaux du Département, des consultations et soins en médecine généraliste pour l'ensemble de la population. 3 centres sont désormais déployés (St Médard de Mussidan, Excideuil, Ribérac), et emploient des médecins et personnels salariés du Département.

Pour 2022, une part importante de l'activité du service a consisté en lien avec la Direction de la DGA-SP et le coordonnateur, responsable administratif à apporter son aide au quotidien sur les 3 structures.

25. CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale et conformément au Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité, le Département a ouvert un premier Centre de Santé à Excideuil le 1^{er} septembre 2019, un second à Saint-Médard de Mussidan au 1^{er} novembre 2020, un troisième à Ribérac le 4 novembre 2022.

UNE REPONSE SANITAIRE DE PROXIMITE

Le Code de la Santé définit un Centre de Santé comme :

- « une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours (...) et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre (...) ou au domicile du patient,
- (...) tout centre de santé (...) réalise à titre principal des prestations remboursables par l'assurance maladie. »

Les Centres Départementaux de Santé ont été autorisés à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un médecin coordinateur et dispose d'un numéro Siret spécifique.

Il offre avec le Centre Médico-Social (CMS), des réponses plurielles de santé publique.

Les objectifs poursuivis par le Conseil départemental sont pluriels :

- ✓ Offrir un accès aux soins aux habitants des zones sous dotées en médecine générale afin de lutter contre le phénomène de non recours aux soins ;
- ✓ Contribuer à lutter contre la déprise et la relégation des territoires ruraux qui sans, médecins généralistes, perdent leur attractivité ;
- ✓ Contribuer à l'accompagnement et la prise en soin des publics âgés ou fragiles dont les besoins sanitaires sont prégnants.

UNE OFFRE EN MEDECINE GENERALE SUR DES TERRITOIRES SOUFFRANT DE DESERTIFICATION

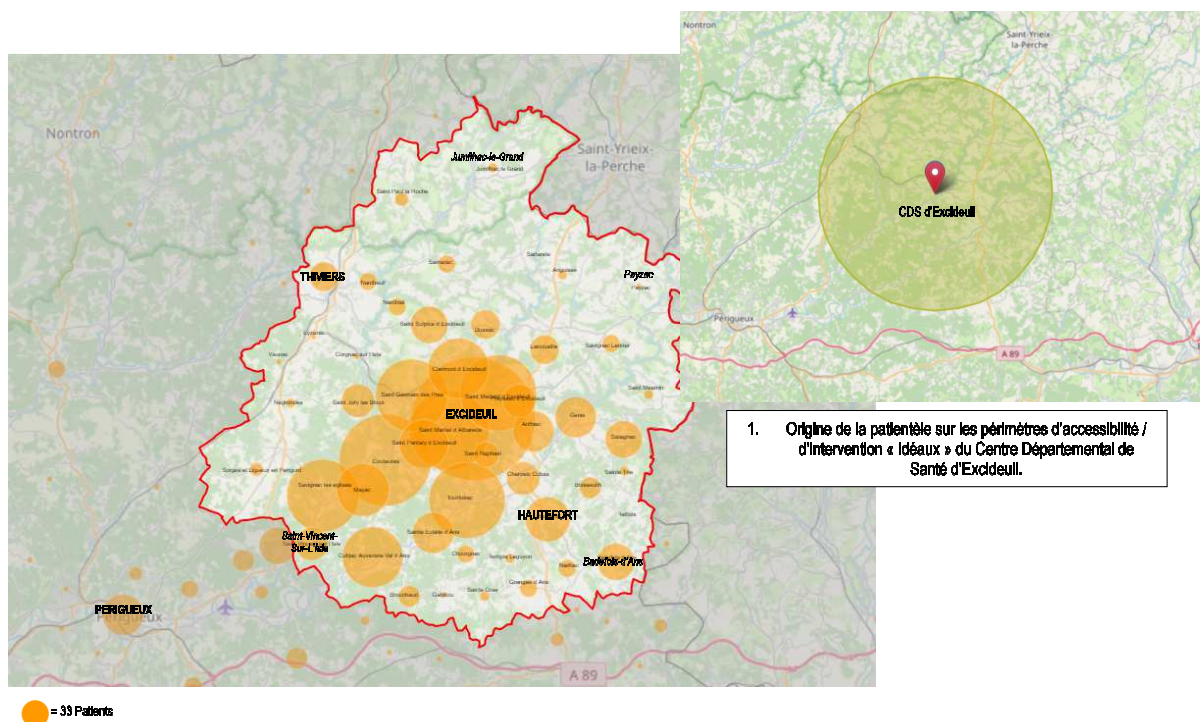
CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE D'EXCIDEUIL

Les éléments statistiques disponibles concernant l'activité de l'antenne d'Excideuil démontrent que 90% de la patientèle Périgourdine de l'antenne d'Excideuil réside sur le périmètre d'accessibilité idéal de la structure (15 minutes de trajet maximal en voiture).

10% des patients pris en charge en 2022 résidaient donc hors de ce périmètre.

C'est au sud de ce périmètre idéal d'accessibilité que proviennent la plupart des personnes soignées (Cf. Carte ci-dessous), principalement au sud-ouest, le long d'un axe de communication allant de St Vincent sur l'Isle à St Médard d'Excideuil.

Des communes se distinguent par un nombre important de patients pris en charge : Excideuil (nombre de patients supérieur à 200), Coulaures, Saint-Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil et Tourtoirac (nombre de patients supérieur à 100).



4 263 consultations ont été assurées et 1 200 patients ont déclaré le Centre de Santé comme « médecin traitant ».

Un renfort de secrétariat a été mobilisé pour faire face à un arrêt longue durée.

En 2022, 2 nouveaux médecins à temps plein, dont un médecin coordonnateur, ont pris leurs fonctions, au 15.01.2022 puis au 01.04.2022. Il est à noter qu'un des médecins est en arrêt longue maladie depuis le mois de juillet. La reprise de son activité est prévue aux alentours du mois de mai 2023.

Etat des effectifs en moyenne sur l'année :

- 2 secrétaires médicales pour 1,5 ETP
- 3 médecins pour 2,2 ETP
- 1 infirmier en pratique avancée pour 0,53 ETP

En cours :

Depuis janvier 2023, un nouveau médecin a été recruté à 50%, passage de son activité à 100% à compter du 1^{er} mai prochain et augmentation du temps de travail de l'Infirmier en Pratique Avancée.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE DE ST MEDARD DE MUSSIDAN

A St Médard de Mussidan, de nombreux recrutements de médecins, de professionnels de santé et de secrétaires médicales ont eu lieu en 2022 suite à l'augmentation croissante de la patientèle et des départs de certains médecins.

Etat des effectifs en moyenne sur l'année :

- Secrétaires médicales 2,71 ETP
- Médecins 2,44 ETP
- Pneumologue 0,11 ETP
- Sage-femme 0,03 ETP

En 2022, l'antenne a réalisé 8.610 consultations, pour une patientèle médecin traitant selon la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de 2 500 patients. Il faut noter que ce dernier chiffre est sous-estimé puisque l'enregistrement effectif par la Caisse de la totalité des patients désireux d'avoir l'un des médecins généralistes de l'antenne comme médecin traitant connaît du retard.

Avant l'ouverture du Centre de Santé de Ribérac (fin 2022), l'attractivité de l'antenne de Saint Médard de Mussidan s'étendit bien au-delà de son périmètre d'accessibilité idéal puisque 25% de sa patientèle résidait sur une commune située à plus de 15 minutes de trajet en voiture.¹

Ribérac se présentait comme la troisième commune où étaient domiciliés les patients du Centre Départemental de Santé après Saint Médard de Mussidan et Mussidan.

Cette répartition territoriale de la patientèle est sans doute l'indice que ce territoire est durement confronté au manque de médecins généralistes et à ce titre a été requalifié en mars 2022 par l'ARS en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

A elles seules St Médard de Mussidan, Mussidan et Ribérac représentaient plus du tiers des personnes qui ont été reçues et soignées par l'un des médecins exerçants sur le Centre de santé.

Plus spécifiquement, sur le périmètre d'accessibilité idéal de la structure, la patientèle se concentre aujourd'hui autour de la rivière Isle, le long d'un axe important de communication qui part de Montpon-Ménéstérol jusqu'à Neuvic (Cf. Carte 2. Ci-dessous).

¹ Les communes de résidence de nombreux patients se situaient de manière récurrente à presque 30 km voire plus de la structure !

Autre activité :

Les médecins du centre de Saint Médard de Mussidan participent à la Permanence des soins ambulatoires organisée par l'ARS, au même titre que les autres médecins du territoire de référence. Ils ont assuré pour l'année 2022 plus de 90 permanences qui ont eu lieu en semaine de 20h à 00h, le samedi de 12h à 00h, le dimanche de 8h à 00h, les jours fériés ainsi que les jours qui coïncident avec un pont.

En cours :

Depuis février 2023, une antenne rattachée au centre départemental de santé de Saint-Médard de Mussidan a ouvert à Saint-Astier, dans les locaux de l'hôpital via une convention de partenariat. Cette antenne fonctionne 20 heures semaine, les mercredis et vendredis de 9h à 19h en continu. Elle accueille en moyenne 35 patients par semaine.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE DE RIBERAC

Depuis le 4 novembre 2022, un troisième Centre Départemental de Santé a ouvert sur la commune de Ribérac et ce pour répondre aux besoins de démographie médicale du territoire concernée. A son ouverture, il y avait 2 médecins, pour 1,5 ETP et 2 secrétaires médicales pour 1,5 ETP. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

En 2022, le centre a réalisé 884 consultations, et 250 patients ont déclaré le centre médecin traitant.

Autres activités :

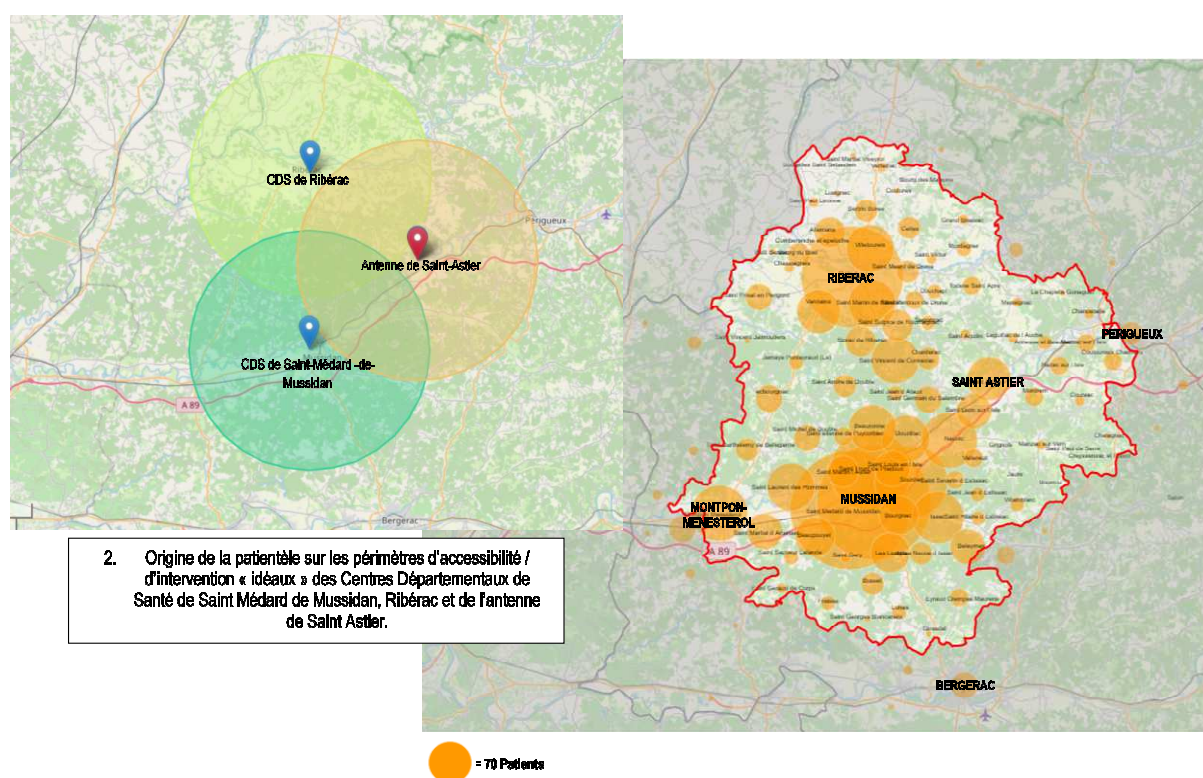
Comme à Saint Médard de Mussidan, Le médecin du centre de Ribérac participe à la Permanence des soins ambulatoires organisée par l'ARS, au même titre que les autres médecins du territoire de référence. Un des médecins a assuré 5 permanences dès décembre 2022. Celles-ci ont lieu soit le soir en semaine de 20h à 00H, le samedi de 12h à 00h, et le dimanche de 8h à 00h, les jours fériés ainsi que les jours qui coïncident avec un pont.

A partir de mai 2023, un deuxième médecin viendra augmenter le nombre de permanences assurées par le centre.

En cours :

Depuis janvier 2023, le centre renforce ses effectifs avec le recrutement d'un médecin vacataire à 12 heures semaine. Le 1^{er} mai prochain, un nouveau médecin entrera en fonction à 80% ETP ainsi qu'un médecin vacataire à 8 heures semaine.

Le temps de travail du secrétariat médical a également augmenté avec désormais 2 secrétaires médicales pour 2 ETP.



UN BUDGET ANNEXE

Les Centres départementaux de santé font l'objet d'un budget annexe.

En fonctionnement, les dépenses 2022 se sont établies à 965 060,61 € et les recettes à 907 758,64 €. En investissement, les dépenses se sont établies à 53 290,37 € et les recettes à 35 482,96 €.

La participation du Conseil départemental est de 197 700 €.

DGA DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS

26. PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES

INTRODUCTION

Le Pôle Administratif et Financier (PAF) de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports a pour mission de veiller activement au respect de la qualité comptable, dans le prolongement du travail mené pour la certification des comptes de la collectivité en 2021, en accompagnant les services et directions de la DGA-CES dans la dématérialisation de leurs opérations comptables et de gestion et le respect des obligations comptables.

ACTIVITE 2022

Au cours de l'année 2022 le PAF a mandaté 7 206 000 € sur 1 930 mandats et procédé à 1 820 engagements.

BUDGET 2022

Les lignes budgétaires dont dispose le Pôle Administratif et Financier sont affectées à l'entretien et la location des véhicules et engins motorisés de la DGA-CES, ainsi que les imputations budgétaires résiduelles liées aux autorisations de programme passées. Ces dernières ont fait l'objet d'un apurement important au cours de l'année 2022.

DEPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution 2020 / 2021
Fonctionnement			
Budget Primitif	210 500 €	227 500 €	+8,00%
BP + BS + DM2	235 500 €	228 539 €	-3,00 %
Consommés	224 737 €	219 762 €	
Investissement			
Budget Primitif	161 000 €	0 €	-100,00 %
BP + reports + BS + DM2	217 323 €	95 700 €	-56,00 %
Consommés	41 435 €	20 700 €	
TOTAUX :			
Budget Primitif	371 500 €	227 500 €	-39,00 %
BP + reports + BS + DM2	452 823 €	324 239 €	-28,40 %
Consommés	266 172 €	240 462 €	

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du Pôle Administratif et Financier est de 2,7 ETP incluant le chef de service

27. SERVICE DE L'INGENIERIE CULTURELLE TERRITORIALE

SERVICE CULTURE

Cette année, la crise sanitaire n'a pas ou peu impacté les missions prévues pour l'année 2022. Comme nous l'avions envisagé, et ce afin de rencontrer et présenter l'ensemble des dispositifs d'intervention du Département dans le domaine de la culture à l'ensemble des associations historiques et nouvelles ainsi qu'à l'ensemble des élus, nous avons pu mettre en place les réunions plénières dans le cadre des conventions culturelles SICC, ce qui pour les raisons sanitaires liées au Covid 19 n'avait pas pu être fait en 2020 et 2021.

Cet espace de concertation a permis de faire un état exhaustif des aides consenties par le Département à l'échelle des territoires en 2021 et d'avoir une vision précise des projets portés pour l'année 2022. Il a également permis aux nouveaux élus de mieux comprendre la politique culturelle du Département et d'appréhender les dispositifs des convention culturelles SICC dont ils sont les dépositaires.

L'année 2021 ayant été impactée par la crise sanitaire (diminution des jauges, préconisations liées à la sécurité...) les projets ont dû être revus dans le meilleur des cas à la baisse, et dans le pire, annulés. Force a été de constater que la culture avait manqué aux territoires et qu'un nouvel élan avait été observé. L'arrivée de nouvelles associations et d'acteurs culturels, (artistes, compagnies de théâtre...) nous a obligé à revoir nos capacités à répondre favorablement aux diverses sollicitations. Malgré toutes ces difficultés, le Département a maintenu les aides à l'ensemble des opérateurs culturels, montrant ainsi sa solidarité avec les territoires.

Les objectifs 2022 ont tous été menés à bien dans des conditions plus confortables. L'arrivée dès janvier 2022 d'une nouvelle conseillère culture nous l'a permis. Les attributions des territoires ont été revus dans un soucis d'équité et de redynamisation des secteurs à l'échelle des cantons.

SECTEURS DES CONSEILLERS CULTURELS TERRITORIAUX



ELEMENT FINANCIERS POUR LES SOUTIENS AUX TIERS EN 2022

EN FONCTIONNEMENT

Crédits de paiement votés	Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution 2020 / 2021
Subventions de fonctionnement - Associations			
Budget Primitif	31 500 €	33 500 €	+6,35%
BP + reports + BS + DM2	33 500 €	33 500 €	0,00 %
Consommés	33 081 €	23 462 €	-29,08%
Subventions de fonctionnement - Personnes privées			
Budget Primitif	23 000 €	24 000 €	+4,35%
BP + reports + BS + DM2	24 000 €	29 700 €	+23,75 %
Consommés	23 988 €	29 680 €	+23,73%
Subventions de fonctionnement - Autres Communes			
Budget Primitif	152 000 €	159 000 €	4,61%
BP + reports + BS + DM2	159 000 €	233 000 €	46,54 %
Consommés	148 963€	209 534 €	40,66 %
Subventions de fonctionnement - Autres groupements			
Budget Primitif	67 250 €	67 250 €	0,00 %
BP + reports + BS + DM2	57 250 €	67 250 €	17,47 %
Consommés	38 996 €	56 315 €	44,41%
Subvention de fonctionnement - organismes publics divers			

Budget Primitif	5 000 €	25 000 €	400,00 %
BP + reports + BS + DM2	30 750 €	25 000 €	-18,70 %
Consommés	30 750 €	5 000 €	- 83,74 %
Subvention et participation aux opérateurs culturels para-départementaux			
Budget Primitif	3 977 000 €	3 977 000 €	0,00%
BP + reports + BS + DM2	3 977 000 €	4 002 000 €	0,63%
Consommés	3 977 000 €	4 002 000 €	0,63%
TOTAUX			
Budget Primitif	4 255 750 €	4 285 750 €	0,70 %
BP + reports + BS + DM2	4 281 500 €	4 390 450 €	+2,54 %
Consommés	4 252 778 €	4 325 991 €	+1,72%

A ces lignes doivent être ajoutées les lignes 9 33-311-65748 ; 933-311-657358.7 et 933-311-65748.2 suivies par le Service de la Vie Associative pour un montant 1 632 930€

EN INVESTISSEMENT

Crédits de paiement votés	Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution 2020 / 2021
Fonds d'aide à la production cinématographique			
Budget Primitif	200 000 €	300 000 €	+48,2%
BP + reports + BS + DM2	202 431,01 €	331 000 €	+9,45 %
Consommés	177 000 €	201 300 €	+13,73%

OBJECTIFS 2022

Globalement, tous les objectifs définis en début d'année 2022 ont été atteints.

AFFIRMER L'APPUI AUX TERRITOIRES EN DEVELOPPANT LE SOUTIEN EN INGENIERIE ET EN CREATANT DE NOUVEAUX ESPACES DE CONCERTATION.

Ces espaces étant un réel soutien en terme d'ingénierie, grâce à la présence régulière des Conseillers culture sur les territoires. L'analyse des problématiques de chaque intercommunalité sera suivie d'une réponse adaptée et concertée par les services et opérateurs.

Mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de soutien

- Dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC) :

Par l'apport en ingénierie et la création d'espaces de concertation avec les élus et les opérateurs culturels, nous avons pu recenser et analyser les besoins et les attentes des acteurs locaux. Nous avons, au côté des élus, élaboré des diagnostics partagés sous forme d'argumentaire technique, leur permettant d'opérer des choix stratégiques.

Par ailleurs, les réunions plénières ont à nouveau pu être mise en place, créant ainsi l'espace de concertation indispensable pour bien calibrer l'offre culturelle des territoires en dehors de la période estivale.

Le service a assuré, à nouveau, le suivi de la mise en œuvre sur les territoires des Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle (CoTEAC) intégrés dans le dispositif des conventions culturelles SICC.

- Autres dispositifs :

Le service a eu pour mission l'évaluation, l'instruction des dossiers de demandes de subvention, le suivi des subventions aux opérateurs culturels départementaux (Agence culturelle Dordogne Périgord, Association Ciné Passion 24, Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, Conservatoire à Rayonnement départemental) et la rédaction des conventions dans le champ plus large de la culture. Ces missions, réalisées par les conseillers culturels, ont permis des évaluations techniques facilitant les arbitrages de la Vice-Présidente en charge de la culture pour validation avant les passages en Commission Permanente. Le suivi financier de l'ensemble des dossiers a été entièrement assuré par le service.

Cette année encore, le service a suivi les dossiers en lien avec la langue occitane, en relation avec son chargé de mission.

D'autre part, le service a eu la charge du suivi du dispositif d'urgence d'aides aux salles de cinéma mais aussi le suivi administratif du Fonds d'aide à la production cinématographique.

COLLECTE ET ORGANISATION DU TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Cette année, la collecte s'est poursuivie sur des secteurs définis, afin de répondre aux sollicitations des élus, des services et des opérateurs départementaux. Cette collecte permettant la mise à jour des données essentielles à la réalisation entre autres, d'évaluation culturelle et de diagnostics de territoire.

VEILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'INTERFACE COLLABORATIVE BIT-NIC 24

Un réseau d'acteurs institutionnels a été constitué autour de l'application BIT-NIC 24, celle-ci permettant une veille de cette interface collaborative. Cette année l'application n'a pas été réellement renseignée par les conseillers culture. La complexité dans sa manipulation en a été pour l'essentiel, l'explication. Toutefois, il a été demandé qu'une réflexion collégiale soit menée, dès 2023 pour envisager son évolution voire même son remplacement, par un outil plus facile et plus intuitif.

Il appartient donc aux conseillers culture de renseigner la base via l'application, de façon régulière. Une analyse sera par la suite réalisée et pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une mise en place d'une stratégie de projet.

ASSISTANCE ET CONSEIL DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATIONS

Cette assistance et conseil ont permis de réaliser des études de faisabilité sur les projets d'investissement et les demandes de subvention. Un travail collaboratif s'est mis en place avec l'Agence Technique Départementale (ATD) et l'ensemble des services et opérateurs culturels départementaux.

Cette année le soutien aux intercommunalités et aux communes s'est traduit par la réalisation de trois études de territoire, demandées par des communes :

- VERTEILLAC – pour le déménagement de sa bibliothèque et pour sa requalification.
- SAINT-CYPRIEN – pour sa nouvelle médiathèque qui s'installe dans un espace excentré de la ville.
- LE LARDIN-SAINT-LAZARE – pour la réalisation d'une salle polyvalente à caractère culturel.

Ces études, véritables états des lieux dans le domaine culturel, ont permis d'apporter des éléments qui ont contribué à bien définir la dimension du projet et de son usage le plus adapté.

CELLULE D'APPUI

Le service Culture a répondu à nouveau, mais dans une moindre mesure, aux sollicitations des services départementaux, internes et externes à la Direction de la culture (Agence Culturelle Départementale, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Direction des collèges...) pour la réalisation de documents cartographiques.

AUTRES CHAMPS D'INTERVENTION

- Participation au jury de sélection des projets au côté du Pôle espace vert du Département, dans le cadre de l'Été artistique au château de Campagne.
- Dès le milieu de l'année 2022, l'ensemble des agents du service a été associé dans une réflexion sur le nouveau règlement d'intervention dans le domaine de la culture, pour une mise en place dès le début de l'année 2023.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Tout le monde s'accorde à dire que la culture, au niveau local, constitue un enjeu essentiel dans le développement des territoires. Elle participe de son attractivité, et le Service culture porte une attention particulière aux manifestations culturelles qui s'engage en appliquant les préconisations inscrites dans le cadre du développement durable.

Toutes les problématiques liées au développement durable et à l'éco-citoyenneté ont été prises en compte par les programmeurs de manifestations. Des attentions particulières ont été portées par le service aux opérateurs culturels dont les projets s'inscrivaient dans une démarche éco citoyenne et écologique (gestion des déchets, mise à disposition de gobelets réutilisables, covoiturage...).

En 2022, toutes les manifestations soutenues par le Département, ont mis un point d'honneur à porter une réflexion sur le développement durable, les circuits courts et la citoyenneté.

Les conventions de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (S.I.C.C.) qui se déploient sur les territoires cantonaux, en dehors de la période estivale (juillet et août), ont permis d'amener des programmations de qualité professionnelle, respectueuses des droits culturels et de l'environnement portées par des acteurs culturels et diffusées sur leurs

territoires d'appartenance. Une façon de limiter les déplacements des « consommateurs de culture » vers des lieux dédiés, réduisant de fait l'empreinte carbone.

Par ailleurs, cette culture d'excellence de proximité, en direction d'un public local, souvent peu concerné en la matière, ou trop éloigné des lieux dédiés tels que les salles de spectacles et autres centres culturels, se place au cœur des politiques de développement territoriales et répond, en partie, aux enjeux de développement durable.

OBJECTIFS 2023

- **Continuer à affirmer l'appui aux territoires en développant le soutien en ingénierie et en créant de nouveaux espaces de concertation.** Ces espaces de concertation constitueront un réel soutien en terme d'ingénierie. Leurs mises en œuvres se feront avec la présence régulière des Conseillers culture sur les territoires. L'analyse des problématiques de chaque intercommunalité sera suivie d'une réponse adaptée et concertée par les services et opérateurs.
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations,** de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation en menant des réflexions sur de nouveaux outils.
- **Continuer le développement et la veille de l'interface collaborative** afin de faciliter la coordination des actions menées par les opérateurs et services départementaux (une réflexion sur la mise en place d'un nouvel outil de remplacement de BIT-NIC devra se faire collégialement avec les services et opérateurs culturels départementaux).
- **Poursuivre le travail mené par le Service culture dans son rôle d'assistance conseil pour la mise en œuvre des dispositifs de contractualisations** (faisabilité des projets et constitution d'argumentaires techniques sur les investissements et les demandes de subvention, travail en lien avec l'ATD, les conseillers en développement en se conformant aux préconisations données par les opérateurs culturels départementaux).
- **Continuer le rôle de cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGACES** (cartographie pour la sectorisation) **et hors DGACES** (éléments culturels pour compléter les dossiers préparatoires aux contrats territoriaux).
- **Continuer la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de soutien,** dans le respect des nouveaux dispositifs du Département dans le domaine culturel, votés le 17 novembre 2022, réunions préparatoires aux Contrats d'Initiatives Culturelles Concertées, programmations des journées de territoire, analyses des dossiers, rédaction d'avis territoriaux et des conventions qui les accompagnent.

28. SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les objectifs du Service de la vie associative sont de maintenir notre soutien aux structures associatives qui participent à l'animation du territoire et de garantir un traitement administratif et financier identiques pour chaque demande de subvention, quel que soit le domaine d'intervention de l'association.

Le Service de la vie associative travaille en étroite collaboration avec les « services techniques », anciens instructeurs administratifs des dossiers, et a pour mission de traiter les demandes de soutien aux associations dans les domaines suivants :

- Animation et développement économique du territoire.
- Action à l'international, de solidarité internationale, de coopération au développement.
- Tourisme.
- Social et innovations sociales ; associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre.
- Education à l'environnement, agriculture et agroalimentaire.
- Education.
- Jeunesse (engagement des jeunes, mobilité).
- Développement culturel, accompagnement des événements culturels et maintien des artistes sur le territoire.
- Développement sportif, événements sportifs et renforcement du soutien aux clubs de masse.

Dans le cadre de ses missions, le service accompagne et conseille les associations dans leurs démarches auprès des différents interlocuteurs institutionnels (Préfecture, INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), Collectivités...), sur les montages de dossiers administratifs, l'utilisation de l'Extranet...

Dans la volonté de faire évoluer les pratiques, de les simplifier pour les utilisateurs tout en respectant le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le service travaille en étroite collaboration avec la DSIN et le service des Affaires juridiques pour chaque évolution du dossier de demande de subvention et des fiches techniques l'accompagnant.

Le Service de la vie associative travaille aussi en lien avec le Service du contrôle de gestion et du contrôle interne. Celui-ci a pour mission, entre autre, le contrôle annuel des associations recevant plus de 23 000 € de subvention.

Afin de compléter l'analyse et le contrôle exécutés par ce service et d'accompagner les services dans l'étude technique des dossiers, le Service de la vie associative, depuis septembre 2019, a intégré, dans son analyse administrative, une analyse financière pour les

associations percevant annuellement entre 15 000 € et 23 000 € de subvention du Département (optimisation de l'instruction et de la gestion des subventions), soit 37 associations en 2022. Cette analyse reprend l'évolution des subventions depuis 2016, avec un rappel de la dernière situation financière (compte de résultat et bilan financier) et la présentation de différents ratios (fond de roulement, besoin en fond de roulement, trésorerie nette, trésorerie en nombre de jours, liquidité et capacité d'autofinancement).

En 2019, le Service de la vie associative s'est vu doté d'une mission supplémentaire : la gestion administrative et financière des projets déposés par les périgourdins dans le cadre du Budget Participatif Dordogne-Périgord (BPDP). Compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19 en 2021 et 2022, il n'y a pas eu d'édition 2021 (projets à réaliser en 2022). Néanmoins, le suivi administratif et financier des lauréats 2019 et 2020 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. La troisième édition du Budget Participatif s'est déroulé sur l'année 2022. Quelques chiffres sont révélateurs du succès de cette édition :

- 306 idées déposées
- 251 idées retenues par la Commission citoyenne
- 199 idées transformées en projet et proposées au vote
- 590 lieux de vote (mairies et principaux marchés du département)
- 21 150 votants.

Les résultats du dépouillement ont été annoncés le 18 novembre 2022 et ont désigné 99 lauréats : 12 projets jeunes, 75 arrivés en tête de chacun des cantons (3 par canton), et 12 projets complémentaires.

LA REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A LA VIE ASSOCIATIVE

En 2022, le Département a inscrit un crédit global :

- en **FONCTIONNEMENT** : de 5 837 323 € pour le soutien aux associations. Le montant total consommé s'élève à 5 628 744 €, soit 96,43 % du budget voté.

LA REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A LA VIE ASSOCIATIVE

En 2022, le Département a inscrit un crédit global :

- en **FONCTIONNEMENT** : de 5 837 323 € pour le soutien aux associations. Le montant total consommé s'élève à 5 628 744 €, soit 96,43 % du budget voté.

Imputation	Domaine	Inscrit	Engagé	Taux
933-326-65748	Sports - manifestations	210 000,00 €	193 000,00 €	91,90
933-30-65748	Sports - Fonctionnement	1 705 227,00 €	1 562 468,00 €	91,63
933-311-65748	Culture	1 414 850,00 €	1 397 650,00 €	98,78
933-311-657358.7	Conventions cantonales - collectivités	192 955,00 €	192 955,00 €	100,00
933-311-65748.2	Conventions cantonales - associations	42 325,00 €	42 325,00 €	100,00
933-311-65748.5	Langue et Culture occitanes	90 500,00 €	90 500,00 €	100,00
933-312-65748	Associations patrimoniales	8 000,00 €	8 000,00 €	100,00
930-024-65748.73	Social – Anciens combattants	14 215,00 €	14 215,00 €	100,00
934-410-65748	Social – Santé – Services communs	7 500,00 €	7 500,00 €	100,00
934-412-65748	Social – Prévention et éducation pour la santé	14 025,00 €	14 025,00 €	100,00
934-420-65748	Social – Action sociale – Services communs	286 250,00 €	279 520,00 €	97,65
934-4212-65748	Social – Aide à la famille	182 400,00 €	182 400,00 €	100,00
934-425-65748	Social – Personnes handicapées	8 800,00 €	8 800,00 €	100,00
930-024-65748.71	Education – Association de parents d'élèves	0,00 €	0,00 €	
932-201-65748	Education – Enseignement, formation	9 500,00 €	9 500,00 €	100,00
933-338-65748	Jeunesse	315 000,00 €	307 162,00 €	97,51
933-338-65748.4	Mobilité des jeunes à l'international	24 400,00 €	24 400,00 €	100,00
930-024-65748.8	Solidarité Internationale – Pays	109 906,00 €	109 906,00 €	100,00
930-048-65748	Solidarité internationale – Coopération	26 500,00 €	22 500,00 €	84,91
936-6312-65748	Agriculture	524 500,00 €	523 700,00 €	99,85
937-76-65748	Environnement	181 500,00 €	175 748,00 €	96,83
937-76-65748.126	Développement durable	9 000,00 €	9 000,00 €	100,00
936-632-65748	Economie	100 000,00 €	93 900,00 €	93,90
936-633-65748	Tourisme	14 000,00 €	13 600,00 €	97,14
936-6312-65748.24	Aménagement de l'espace et transition énergétique – Forêt	40 000,00 €	40 000,00 €	100,00
936-6312-65748.25	Economie circulaire	14 000,00 €	14 000,00 €	100,00
	Total	5 545 353,00 €	5 336 774,00 €	96,24

Imputation	Domaine	Inscrit	Engagé	Taux
Lignes budgétaires identifiées				
933-312-65748.13	Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00
938-822-6574	Périgord rail Plus	1 000,00 €	1 000,00 €	100,00
931-10-6574	Comité Départemental de la Dordogne de prévention routière	3 000,00 €	3 000,00 €	100,00
937-72-6574.120	Fédération du Logement	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00
930-024-65748.11	Union des Maires	135 970,00 €	135 970,00 €	100,00
930-031-65748	Amicale des anciens Conseillers généraux	130 000,00 €	130 000,00 €	100,00
Total		291 970,00 €	291 970,00 €	100,00

Commentaires : En 2022, 1 026 demandes de subvention ont été adressées au Service de la vie associative, dont 56,88 % via la plateforme de dématérialisation du dépôt de demande de subvention (en baisse de 2 points par rapport à 2021).

951 demandes ont été retenues, au bénéfice de 820 organismes.

- en **INVESTISSEMENT** : de 1 000 000 € au titre du Budget participatif 2022 selon la répartition suivante :

Imputation	Domaine	AP votées	CP inscrits
903.30.2041481	Communes - Matériel	50 000,00 €	25 000,00 €
903.30.2041482	Communes - Bâtiment	50 000,00 €	25 000,00 €
903.30.20421	Associations - Matériel	600 000,00 €	300 000,00 €
903.30.20422	Associations - Bâtiment	300 000,00 €	150 000,00 €
Total		1 000 000,00 €	500 000,00 €

Commentaires :

- Compte tenu de la situation sanitaire, il n'a pas été possible de mettre en place le BPDP 2021, ces crédits ont donc été désaffectés lors du BP 2022.
- Concernant le Budget participatif 2020, 6 dossiers ayant fait l'objet d'une prorogation ont été soldés en 2022 et 3 projets n'ont pas abouti.

L'ensemble de ces subventions a généré 63 délibérations et 316 conventions et avenants ont été traités par le Service de la vie associative (rédaction, relecture, correction, application).

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du service est le suivant :

- 1 chef du service, attaché principal
- 3 agents titulaires : 1 rédacteur principal, 1 rédacteur et 1 adjoint administratif

29. DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives ont pour mission la **collecte** des documents (versements administratifs, dons, dépôts), leur tri et leur **classement**, leur **conservation** (protection contre les dégradations) et leur **communication** au public. Ces missions comprennent également l'inventaire des documents (description normalisée précise et sans ambiguïté) afin que le public puisse en appréhender le contenu. De plus en plus, ces opérations répondent à des normes précises et utilisent les nouvelles technologies de l'information. Les Archives départementales doivent accueillir les versements des administrations établies dans le département et les archives des notaires, et, en dépôt, les archives des communes de moins de 2 000 habitants. Elles peuvent aussi s'enrichir d'archives d'origine privée (papiers de familles, d'entreprises, d'associations) par voie d'achat, de don ou de dépôt. A ces missions réglementaires s'ajoute un important volet d'animation culturelle : expositions, revues, publications.

PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Dépenses d'investissement	369 510 €
Acquisitions de documents anciens	9 352 €
Dépenses de fonctionnement	122 247 €
Métrage classé	80 ml
Lecteurs	831
Communications	13 190
Recherches par correspondance	614
Consultations des sites internet (visites/pages vues)	468 590 / 3 440 235
Elèves service éducatif / service de médiation	761 / 546
Visiteurs d'expositions – conférences, ateliers	2 295/ 1 331
Public accueilli (toutes activités)	5 800
Public en ligne (Facebook, puzzles)	5 700
Nombre total de pages numérisées (documents écrits)	8 373 796

ACCUEIL DU PUBLIC

COMMUNICATION SUR PLACE

La salle de lecture a vu sa fréquentation remonter de manière non négligeable, sans retrouver toutefois le niveau d'avant la crise sanitaire (831 lecteurs, contre 598 en 2021). Il en va de même pour le nombre d'articles communiqués (13 190, contre 10 789 en 2021). Le succès du site internet ne s'est pas démenti (*voir paragraphe site internet et réseaux sociaux*). Il faut noter que 39,18 % des lecteurs sont extérieurs au département et 47,84 % habitent le département, en dehors de Périgueux (12,98 %). Le nombre des demandes de recherche par correspondance a augmenté (614 contre 443 en 2021). Cela représente une importante charge de travail pour le service.

ANIMATION CULTURELLE

Expositions

Du 31 janvier au 25 mars 2022 les Archives départementales ont accueilli une exposition de photographies : *Any Gaudin, photographies du Périgord et d'ailleurs*. Elle a été visitée par 335 personnes environ.

L'exposition *Femmes de Dordogne, retour aux sources*, conçue par le service, a été présentée du 9 mai au 18 septembre 2022. Elle a été complétée par l'édition d'un ouvrage, *Femmes de Dordogne, Art, histoire et société*, qui a immédiatement trouvé ses lecteurs, de la projection d'un cycle de 6 films, la tenue d'une conférence et d'un Croque archives. Un public scolaire, ainsi que les visiteurs accueillis lors de l'ouverture du service dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine en ont porté le nombre de visiteurs à 1 194 personnes environ.

En partenariat avec le 33e Festival de la Bande dessinée de BASSILLAC et AUBEROUCHE (14-16 octobre 2022), les Archives ont accueilli l'exposition *La Guerre d'Algérie dans la Bande Dessinée* du 7 octobre au 30 décembre 2022, avec des ouvertures exceptionnelles le samedi 15 octobre (102 festivaliers) et le samedi 26 novembre. Cette exposition a été fréquentée au total par environ 766 personnes.

Service de la médiation

- Le service de la médiation a assuré 14 animations, touchant ainsi un public scolaire et extra-scolaire de 546 personnes.
- Le service éducatif a accueilli 761 élèves, retrouvant ainsi une fréquentation « normale » après la crise sanitaire. Un effort important a été fait pour concevoir et mettre en ligne des dossiers pédagogiques numériques. Le professeur du service éducatif a été co-commissaire de l'exposition *Femmes de Dordogne, retour aux sources*, avec la directrice.
- Concernant le concours national de la Résistance et de la déportation, très suivi en Dordogne, il est à noter que pour la première fois des documents des Archives départementales ont été choisis pour les sujets élaborés par la commission départementale et qui seront soumis au niveau académique. Cinq des six enseignants de cette commission avaient participé à une formation spécifique organisée par le service éducatif et le référent des Archives sur ces questions.

Conférences, Ateliers, Croque archives, portes ouvertes et animations extérieures.

- *Croque archives* (30 minutes à l'heure de la pause méridienne), a compté 5 rencontres pour un public total de 55 personnes. 2 Croque archives ont été mis en ligne sur le site internet des Archives.
- Au Centre départemental-Joséphine Baker, 9 conférences ont accueilli environ 411 personnes physiques et des internautes en simultané sur la page *Facebook* des Archives et la chaîne *YouTube* de la collectivité.
- *Les Ateliers d'aide à la recherche* ont été au nombre de 4. L'atelier sur le cadastre a été mis en ligne.
- *Les Ateliers patrimoine - Faites de l'histoire !* ont été proposés à 4 reprises, suivis par 14 personnes.
- Lors des *Journées Européennes du Patrimoine* (18 septembre de 14h à 18h), les visites accompagnées du service ont été complétées par un parcours libre proposant : la

projection d'une vidéo présentant les Archives, une sélection de documents en salle de lecture et une démonstration des ressources offertes sur le site internet des Archives. La nouvelle formule de visite, soit libre, soit accompagnée, a trouvé son public : 144 personnes ont participé à cette journée.

- Les Archives ont participé à nouveau au *Mois du film documentaire* : projection du film *Nous princesses de Clèves* le 30 novembre à l'amphithéâtre Jean Moulin, médiathèque Pierre FANLAC à PERIGUEUX en partenariat avec le lycée agricole La PEYROUSE de COULOUNIEIX-CHAMIERS. Les élèves du lycée agricole ont présenté le film, à l'issue de la projection un échange a eu lieu avec le réalisateur. 62 personnes ont participé à cet événement.
- 11 expositions itinérantes ont été empruntées au cours de cette année, pour une durée moyenne d'un mois et demi, soit par des associations ou des institutions.

Au total, la fréquentation physique du service (toutes activités confondues) est de **5 800** personnes.

SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Le site internet des Archives départementales a connu une importante opération de migration le 6 janvier 2022. Il permet d'accéder à de nombreuses ressources documentaires : instruments de recherche, catalogues, fonds d'archives, bibliothèque numérique, expositions numériques, dossiers documentaires et pédagogiques, exercices de paléographie etc.

Le site a reçu **455 109 visites** pour **3 393 502 pages vues** : la fréquentation se maintient. Les utilisateurs généalogistes sont dans l'attente de la mise en ligne de l'état civil pour les décennies 1903-1922, prévue pour le 1^{er} semestre 2023.

Les mises en ligne ont concerné les registres des enfants abandonnés de l'Assistance publique (1802-1921). Depuis le 14 décembre 2022, il est possible de participer à l'indexation des matricules militaires (1878-1886), après création d'un espace personnel sur le site. Par ailleurs, le site a été enrichi de 3 enquêtes orales : *Alambics*, *alchimie d'un savoir*, *Histoire de la batellerie en Dordogne* et *Sages-femmes de Dordogne*. La valorisation des fonds de la bibliothèque, par le biais de créations de fiches thématiques, de portraits, de bibliographies a donné lieu à de nouvelles ressources mises en ligne sur le site des Archives.

Le site **Mémoires de Résistances**, enrichi d'un dossier documentaire de 166 pages, de 3h10 de témoignages oraux pour a accueilli 13 481 visiteurs qui ont consulté 46 733 pages.

La valorisation numérique des archives, expérimentée en 2020, a trouvé un public fidèle, avec des propositions élargies : Croque archives numériques, ateliers d'aide à la recherche, exercices de paléographie repris dans une forme plus dynamique, nouvelles expositions virtuelles.

La diffusion en direct des conférences ainsi que des *Croque archives* depuis la page *Facebook* des Archives et la plateforme *YouTube* de la collectivité a concerné près de 4 500 internautes en 2022, en direct ou en différé. *Les rendez-vous de la sonothèque*, rubrique hebdomadaire proposant des extraits des fonds sonores, ont été proposés sur *Facebook* et sur la plate-forme *SOUNDCLOUD*.

OCCUPATION DES MAGASINS

Le **bâtiment** actuel, inauguré en 1992, est désormais **SATURE, avec probablement plus de 25 000 mètres linéaires occupés**, malgré les opérations de refoulement et les éliminations pratiquées régulièrement. Il ne reste que 800 mètres disponibles en espaces de plus de 10 mètres d'un seul tenant. Les versements ont donc été différés *sine die*, sauf en ce qui concerne les archives notariales et les archives provenant de services en forte restructuration ou devant déménager.

CONSERVATION

Le chantier de dépoussiérage des magasins et des collections, lancé en 2021 afin d'améliorer les conditions de conservation des documents, s'est achevé en début d'année. Le reconditionnement des fonds (minutes notariales, séries anciennes) a été intensifié, afin de mieux protéger les documents. La presse ancienne a fait l'objet d'une mise à plat dans son intégralité, permise grâce à l'installation de rayonnages mobiles de grande profondeur. Des titres de faible importance matérielle et des « unica » ont été numérisés à cette occasion. Les opérations de reconditionnement ont concerné au total 1453 ml.

NUMERISATION

En interne, la numérisation a un peu marqué le pas en raison de matériel en panne. En externe, l'année a été marquée par la numérisation des registres d'enfants trouvés et placés de l'Assistance publique (sous-série 3X), mis en ligne à la fin de l'année. Par ailleurs, la numérisation des plans cadastraux de rénovation (1930-1970) a été engagée.

COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES

Des documents à forte valeur historique ont été versés suite aux visites des agents du secteur du contrôle scientifique : archives de l'Institut du tabac de BERGERAC, Centre de détention de MAUZAC, Hôpital de PERIGUEUX (registres de naissances et décès, registre de l'assistance publique), Inspection d'académie (registres des examens et des commissions d'examen). Les archives notariales se sont accrues de 0,50 ml. Le Conseil en architecture, urbanisme et environnement a versé un important fonds photographique.

COLLECTE DES ARCHIVES PRIVEES

On peut signaler le don des papiers de Bernard CAZEAU, ancien président du Conseil départemental, concernant son mandat de sénateur et le fonds de la famille de FLAUJAC, originaire du QUERCY. Les acquisitions ont porté sur quelques documents provenant d'Alexis DE GOURGUES, une plainte des habitants de LIMEUIL contre leur seigneur (1482), une affaire d'usurpation de la justice royale (1478) et un fort complément du fonds des familles HAP, EYMA, MESTRE et LA BORIE DE LABATUT, précédemment classé.

TRAITEMENT DES FONDS

Le total des archives publiques classées en 2022 est de 55 ml. Des versements d'études notariales ainsi que des minutes d'Ancien Régime ont été classés et intégrés au répertoire numérique en ligne (38 ml). Les travaux de classement ont concerné au total près de 80 ml. Une cinquantaine d'heures d'enregistrement de la *Collecte occitane* concernant le Périgord Vert a fait l'objet d'une convention avec l'association NOVELUM (PERIGUEUX) afin que des

bénévoles en réalisent la description documentaire, en vue de leur mise en ligne sur le site des Archives départementales.

BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la bibliothèque a poursuivi les chantiers impulsés ces deux dernières années. Le public peut ainsi accéder à près de 1 400 documents consultables en ligne, grâce à des liens intégrés dans les notices du catalogue de la bibliothèque. Rendu possible par le réaménagement des magasins, un travail conséquent de tri et d'éliminations dans les publications officielles a été lancé (270 ml).

ARCHIVES SONORES ET AUDIOVISUELLES

La Sonothèque des Archives collecte ou produit depuis plus de 30 ans des témoignages oraux et des enregistrements sonores sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département, qui représentent une grande richesse pour la mémoire collective.

Il faut signaler le don du témoignage autobiographique de Monique CHAUVAUD de Rochefort, concernant la vie quotidienne au XXe siècle (32 bobines) ; l'entrée de 9 cassettes concernant la mise en place de l'action sociale en faveur des personnes âgées dans le canton de NEUVIC-SUR-L'ISLE (don de M. Bernard SANCEY). Enfin, on signalera la numérisation des premières tranches des fonds Radio Périgueux 103 et CHAUVAUD de Rochefort, soit près de 600 heures de son.

AIDE AUX COMMUNES

En 2022, outre l'action exercée par la directrice au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (contrôle sur pièces des récolements à la suite des élections municipales, des classements et des éliminations), le service a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le service d'archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour coordonner les actions en direction des collectivités territoriales et notamment des EPCI.

PROJETS TRANSVERSAUX : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

La mise en œuvre de la préparation à l'archivage électronique au sein de la collectivité s'est poursuivie dans le cadre du projet OPADE. Les études préalables à la dématérialisation ont commencé pour la MDPH, le service des politiques territoriales, la direction de l'Education et celle des Sports. La dématérialisation des processus de certains services a été mise à jour en 2022 (Archives départementales, contentieux de l'aide sociale, marchés publics et direction des patrimoines routiers, des paysages et des mobilités). L'ensemble des courriers relatifs à l'APA à domicile sont numérisés et instruits électroniquement depuis septembre 2022.

La connexion entre la GED Gecco et le système d'archivage électronique (SAE) As@lae est effective techniquement mais des erreurs retardent le passage en production de l'archivage de la GED transverse. De nombreuses évolutions directement liées à l'archivage ont été commandées auprès de l'éditeur *Inetum*. Elles devraient être livrées en fin d'année 2023. Un connecteur essentiel a vu le jour en 2022 entre la GED et l'outil métier Iodas (domaine social). Dans le cadre du projet OPADE, l'audit des modalités de numérisation du courrier entrant par l'AFNOR a été réalisé au printemps 2022. L'écart entre les pratiques et les attendus de la norme nécessitent une révision profonde des pratiques et de nombreuses évolutions techniques. Pour ce faire, un accompagnement par le cabinet SERDA a démarré en décembre 2022.

En 2022, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir un service d'archivage électronique mutualisé à destination des collectivités a été attribué au cabinet OLKOA qui

réalisera une étude de faisabilité au cours du premier semestre 2023 (recensement des besoins des communes et communautés de communes et étude des possibilités techniques, financières et juridiques). Ce projet est porté conjointement avec l'Agence technique départementale et le Service archives du Centre de gestion de la Dordogne.

En lien avec la déléguée à la protection des données et la DSIN, les Archives départementales accompagnent et impulsent diverses opérations de gestion et de sobriété numériques. Des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des unités territoriales (domaine social), du Pôle du Revenu de solidarité active, de la Cellule de recueil des informations préoccupantes et de l'Aide sociale à l'enfance. Une opération de sensibilisation à la gestion des données liées aux ressources humaines a été réalisée auprès des gestionnaires des collèges. Enfin, dans le cadre du World Clean-up Day, la mission Développement durable a été formée à l'outil ARCHIFILTRE, ce qui lui a permis de réaliser l'élimination réglementaire de 32 Go.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2022, le service compte 36 agents dont 2 relèvent de la fonction publique de l'Etat, soit 33,4 équivalents temps plein :

- Appartiennent à la filière culturelle 7 agents de catégorie A (7,2 ETP), 5 agents de catégorie B (4,6 ETP), 5 de catégorie C. Sont issus de la filière technique 12 agents (11,6 ETP), soit 1 de catégorie A, 2 de catégorie B et 9 de catégorie C. Enfin, relèvent de la filière administrative 1 agent de catégorie A, 2 de catégorie B et 2 de catégorie C.
- L'équipe magasinage a été pour moitié renouvelée (3 départs en retraite en 2022, tous remplacés). On note l'apparition de troubles musculo-squelettiques parmi le personnel de magasinage et d'entretien des surfaces, avec pour conséquences des arrêts de travail de longue durée.
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels a fait l'objet d'une validation institutionnelle. Un aménagement de poste a été réalisé pour le travail dans les magasins.
- Plusieurs formations ont été organisées : maniement des extincteurs, traitement des archives définitives (15 agents 3 jours), logiciel métier ARKHEIA (1,5 jours / 14 agents). 4 agents ont suivi les formations professionnelles obligatoires (stagiairisation et promotion), pour 30 jours au total.
- 17 stagiaires ont pu être accueillis sur l'année, 4 adultes en situation de reclassement professionnel, 1 directrice de services de greffe, 1 lycéen et 11 collégiens.

30. DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLEGES (DEC)

La Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) coordonne l'ensemble des actions menées par la Collectivité dans les collèges publics ainsi que dans les cités scolaires placées sous la responsabilité du Département. Elle participe également au fonctionnement des collèges privés. Elle pilote et assure le suivi des dispositifs de soutien à la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur. Enfin, elle est responsable de la mise en œuvre du schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes. En 2022, la DEC a pris en charge les activités suivantes :

- Les aides financières aux actions éducatives et culturelles organisées par les établissements scolaires.
- Les attributions d'aides aux familles (bourses départementales, primes d'apprentissage) ou aux étudiants (bourses ERASMUS, thèses de 3ème cycle).
- L'attribution de bourses et d'aides à l'hébergement pour les étudiants en médecine.
- Les prêts d'honneur aux étudiants.
- Le pilotage du « Campus connecté ».
- La participation à la première année de médecine sur le département.
- L'élaboration et le suivi des conventions entre le Conseil départemental et les collèges publics du département.
- Le fonctionnement des collèges publics et privés.
- Le suivi du service de restauration et d'hébergement des collèges publics (fixation des tarifs, règlement intérieur, conventions pour la fourniture de repas...).
- Le pilotage du projet de restauration 100 % bio, local et fait maison qui intègre le programme « Minjatz goiats ! » dans les collèges publics relevant du Département.
- L'élaboration et le suivi des plans alimentaires dans les collèges (veille et contrôle de l'équilibre nutritionnel des menus en restauration scolaire).
- La participation à l'accompagnement du Bloc Communal dans la mise en œuvre de projets alimentaires favorisant l'approvisionnement 100% bio, local et « fait-maison ».
- L'animation du réseau départemental des chefs de cuisine des collèges.
- L'élaboration et le suivi des Plans de Maîtrise Sanitaire dans les collèges.
- La gestion des vêtements, des chaussures de travail et des équipements de protection individuelle du personnel départemental des collèges (gestion des stocks et équipement des agents via un magasin spécifique sur le site de l'Espace Culturel F. Mitterrand).
- La démarche de prévention dans les collèges en collaboration avec le SPRHS dans le cadre de la mise en œuvre des formations Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- Le suivi des groupements de commandes : papeterie et enveloppes, fournitures de bureau, consommables informatiques, vérifications obligatoires, fourniture d'électricité, acquisition et maintenance d'extincteurs, fourniture de gaz naturel, appareils de reprographie et produits d'entretien, exploitation et maintenance des systèmes de chauffage.
- La sectorisation des collèges.
- Le transport adapté pour les élèves en situation de handicap.

- La mise en œuvre du schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes.

RESSOURCES HUMAINES L'effectif de la Direction est de 14 personnes comprenant :		
1 directrice	1 animateur principal	2 chefs de bureau
1 agent contractuel de catégorie A	5 adjoints administratifs	1 chargé de mission
1 agent titulaire de catégorie A	1 technicien	1 rédacteur principal

Total des mouvements réels sur le budget départemental en 2022	
Fonctionnement des établissements publics et privés	5 373 782,89€ <i>(* hors 25% avance 2023 public)</i>
Aide aux actions éducatives et culturelles	679 220,91 €
Actions dans le secteur socio-éducatif	6 012,50 €
Transport adapté	3 052 745,28 €
Prêts d'honneur (investissement)	22 000,00 €
Dépenses diverses	228 804,23 €
TOTAL	9 362 565,81 €

Les crédits votés, toutes sessions confondues, se sont élevés à : 9 694 451,00 € et ont été consommés à 96,6 %, les recettes prévues ayant été réalisées à 99,6 % (1 295 016,98 € pour 1 300 110,00 € attendus). Le budget 2022 de la DEC a enregistré une hausse de 16,25% par rapport à 2021.

LA GESTION DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La DEC gère les crédits consacrés au fonctionnement des collèges publics et privés et assure la liaison avec ceux-ci. En 2022, le Département a consacré :

- 5 373 782,89 € au titre de la participation au fonctionnement des collèges publics et privés, (4 060 064,45 € pour le public et 1 313 718,44 € pour le privé).
- Et au total 5 536 926,45 € en tenant compte des diverses aides à ces établissements (réseaux de chaleur, vêtements de travail des agents).

LES COLLEGES PUBLICS

La DEC contrôle les actes budgétaires, assure le suivi des logements de fonction et leur concession, désaffecte les biens mobiliers et elle est en charge d'une façon générale de la gestion administrative des collèges dans les champs de compétence de la Collectivité. Elle est également missionnée pour le Fonds Commun des Services d'Hébergement, constitué par une cotisation de 1,5 % du montant des produits scolaires et réparti par la Commission Permanente. Le Conseil départemental gère directement ce fonds sur un compte hors budget tenu dans les écritures de M. le Payeur Départemental. En 2022, 114 889 € ont été attribués sur ce compte à 24 établissements sur 25 demandes présentées pour 71 669.70 € encaissés. Depuis 2006, la DEC gère également la cotisation des collèges pour la participation des familles aux charges d'hébergement de leurs enfants, soit 22,5 % du montant des frais de pension et de demi-pension. Une recette de 1 156 324,98 € a été encaissée à ce titre pour une prévision au budget primitif de 1 000 000 €.

LES COLLEGES PRIVES

Le Département participe au fonctionnement des collèges privés à deux titres :

- Pour la part liée au fonctionnement matériel : une somme de 662 632,32 € a été versée en 2022. Les collèges privés perçoivent à ce titre la valeur du coût d'un élève de l'enseignement public majoré de 5% à hauteur de leurs effectifs respectifs.
- Pour la part liée aux coûts des personnels agents des collèges : 651 086,12 € ont été versés en 2022 suite à la négociation menée il y a quelques années avec la Direction Diocésaine et les représentants des établissements privés pour la prise en compte de ces charges tenant compte d'une majoration en lien avec l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

ACTIONS TRANSVERSALES ET DE COORDINATION

La DEC participe à l'instruction des dossiers d'aide au bloc communal pour les travaux sur les équipements scolaires et périscolaires. Elle coordonne de multiples actions en faveur des collèges, conformément à la politique départementale éducative, afin de contribuer à la qualité de vie des collégiens.

Elle pilote également le Groupe Permanent de Concertation (GPC) instauré avec les représentants syndicaux des principaux et adjoints-gestionnaires des collèges. En relation avec le Service de la Commande publique et des Marchés et les différents services gestionnaires, la DEC coordonne les groupements de commandes pour la papeterie et les enveloppes, les copieurs, les fournitures de bureau, les vérifications et les contrôles périodiques règlementaires des installations dans les collèges, les consommables informatiques, l'achat et la maintenance des extincteurs, les collectes de déchets, la fourniture de gaz naturel, d'électricité et les produits d'entretien, l'exploitation et la maintenance des systèmes de chauffage.

De même, la DEC est investie dans divers événements, en lien avec le parcours citoyen des élèves, tels que les trophées de l'égalité filles-garçons, le challenge C.U.B.E.S, la dictée du Tour de France, la visite de l'hémicycle, en collaboration avec de nombreuses autres directions. En 2022, le projet de lutte contre la précarité menstruelle a vu le jour, sous l'impulsion du Vice-Président en charge de l'Education, rendant possible l'installation de distributeurs de protections périodiques biodégradables dans les collèges avec l'entreprise partenaire bretonne Marguerite et Compagnie.

Enfin, la DEC est impliquée dans des projets en lien avec la mise en œuvre de composteurs dans les collèges et de formation à leur utilisation. Elle collabore aussi avec la DSIN, le Pôle Espaces Verts et le Patrimoine Bâti pour le pilotage des aménagements des espaces scolaires extérieurs (végétalisation des cours) en employant la démarche de design de service public.

LES EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

Action menée en transversalité avec la Direction du Patrimoine Bâti et la DSIN, la DEC organise les réunions de concertation avec les services académiques et les services concernés du Département pour l'attribution de matériel informatique, sur la base de projets établis par les collèges publics et privés et validés pédagogiquement par les services académiques. En 2022, la dotation a permis notamment le renouvellement du parc des collèges pour un budget de 500 000 € pris en charge par la DSIN.

La DEC participe également en lien avec la DSIN au groupe de réflexion sur la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail dans les collèges.

LA RESTAURATION DANS LES COLLEGES TOURNEE RESOLUMENT VERS LE BIO LOCAL

Dans les collèges, la DEC pilote un projet transversal de transition alimentaire innovant, en lien avec la Direction du Développement économique, du Patrimoine bâti, de l'Archéologie et du Patrimoine, de la Communication, du Droit et de la Commande publique, des Ressources Humaines, de l'Environnement et du Développement durable, du Pôle Espaces Verts, axé sur le développement d'une alimentation bio, locale privilégiant le « fait maison » et la saisonnalité.

Elle mobilise des moyens techniques et financiers permettant aux collèges de s'engager dans une démarche de labellisation ECOCERT :

- Moyens techniques : accompagnement en matière de commande publique, d'équilibre et d'hygiène alimentaire et de gestion des déchets.
- Moyens financiers : coordination de l'appel à projet « MINJATZ GOIATS ! » permettant aux collèges de bénéficier d'une subvention départementale pour leur approvisionnement en produits bio et locaux et par la prise en charge intégrale des frais de labellisation ECOCERT.

Grâce à cette mobilisation technique et financière, 20 collèges sur 35 sont actuellement labellisés ECOCERT. L'année 2022 a été également marquée par le déploiement du projet 100% bio et local dans les collèges. En effet, 6 nouveaux collèges ont pu bénéficier de la labellisation 100% bio par l'organisme ECOCERT en 2022 grâce à la mobilisation des différentes Directions de la Collectivité : Léo Testut à BEAUMONTOIS EN PERIGORD, Jean-MOULIN à COULOUNIEIX-CHAMIER, Anne FRANK, Clos CHASSAING et Michel de Montaigne à PERIGUEUX, Jean LADIGNAC à SAINT-CYPRIEN.



Remise du Label ECOCERT en Cuisine 100 % bio au collège Jean LADIGNAC de St CYPRIEN le 1^{er} septembre 2022

LES ACTIONS EDUCATIVES

Le Département a poursuivi en 2022 une politique d'aide aux actions éducatives scolaires et périscolaires qui s'est traduite par une participation financière :

- Aux voyages scolaires internationaux organisés par des établissements publics et privés dans le cadre d'appariements au sein de l'Union Européenne. En 2022, un seul projet a été déposé pour être soutenu financièrement.
- Aux classes de découverte organisées par les écoles et les collèges : 53 voyages ont pu être aidés en 2022 pour un montant total (public + privé) de 24 823 €.
- À l'action culturelle dans les établissements scolaires : un montant de 16 000 € a été alloué aux 31 opérations retenues.
- Aux voyages scolaires internationaux hors appariement organisés par les collèges. L'aide du Département est attribuée aux élèves boursiers selon un barème tenant compte du montant de l'aide à la scolarité allouée à chaque bénéficiaire. Un crédit de 6 500 € (public + privé) a été inscrit mais une seule aide a été attribuée pour un montant de 530 €.
- Une bourse d'études du second degré aux élèves dont les parents résident en Dordogne, qui relèvent de l'enseignement secondaire (premier cycle) public ou privé (sous contrat d'association), technique ou général et bénéficiaires de la bourse des collèges. En 2022, 4 209 élèves en ont bénéficié. L'engagement du Département sur ce volet s'est élevé à 314 680 €.

Les crédits consacrés aux actions éducatives sont de 679 220,91 € € en 2022 contre 504 343,03 € en 2021.

LE TRANSPORT ADAPTE

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région a pris la compétence en matière de transport scolaire. Seule reste de la compétence du Département la charge du transport des élèves en situation de handicap. En effet, pour les familles, la gratuité du transport de ces enfants vers les établissements scolaires est prise en charge par le Département, quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation. C'est le Bureau de la Mission Suivi financier – Transport adapté – Règlementation qui en assure le suivi. Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique, le coût est remboursé à la famille. Il en va de même pour les familles qui transportent personnellement leur enfant. Quand cela n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi. En 2022, 454 élèves ont été pris en charge : 30 dans les transports en commun, 89 en véhicule familial et 335 en taxi.

Le coût pour le Département a été de 3 052 745,28 €.

ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR EDUCATIF ET SOCIO-EDUCATIF

Dans le secteur socio-éducatif, le Conseil départemental apporte une aide financière pour les bourses de séjour en colonies de vacances à la Ligue de l'Enseignement. Ainsi, en 2022, 6 012,50 € ont été attribués à 188 enfants de Dordogne ayant fréquenté les Centres du Département ou ceux de BISCAROSSE, SIREUIL et SAINT JEAN DE LUZ (183 enfants étaient concernés en 2021).

ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS

- **Campus Connecté** : La DEC coordonne le Campus Connecté Périgueux en partenariat avec l'Université de BORDEAUX et le Grand Périgueux. Le Campus Connecté permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et de donner aux jeunes des moyens de poursuivre les études de leur choix au plus près de leur domicile avec les meilleures chances de réussite grâce à l'enseignement à distance. Les étudiants bénéficient également d'un tutorat personnalisé assuré par un agent de la Mission Enseignement supérieur – Projets éducatifs – Prospective – Restauration scolaire et Ingénierie de la Direction de l'Education et des Collèges. Pour l'année scolaire 2022-2023, 10 étudiants bénéficient de ce dispositif.
- **PASS** : La première année d'études de santé est désormais accessible à Périgueux depuis septembre 2020 grâce au soutien du Département et en lien avec les deux agglomérations du territoire. 14 étudiants ont été accueillis pour l'année scolaire 2022-2023.

De même, deux types d'aides à destination des étudiants en médecine sont attribuées par la DEC afin de rendre le territoire départemental attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- Une **bourse d'aide à la mobilité des stagiaires en médecine générale et des chefs de clinique** en Dordogne, cofinancée avec les communes ou les EPCI.
- Une **bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine (générale ou de spécialité) et en odontologie** qui s'engagent à exercer en Dordogne. La dépense totale pour 2022 sur ces deux dispositifs a été de 9 200 €.

Les autres aides à destination des étudiants :

- Une **bourse attribuée aux étudiants de l'enseignement supérieur participant aux échanges interuniversitaires prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS**. En 2022, une somme de 5 003 € a permis la participation de 6 étudiants.
- Une **bourse pour les jeunes originaires de Dordogne en thèse de 3ème cycle** a été accordée à 4 étudiants pour un montant de 3 660 €.
- Une **prime aux jeunes apprentis domiciliés en Dordogne**. 84 primes ont été attribuées pour un montant de 9 520 € contre 89 en 2021 pour un montant de 10 195 €. 191 demandes ont été rejetées. Ces rejets sont essentiellement dus au motif de revenus familiaux dépassant le quotient familial fixé ou en raison de rupture de contrat d'apprentissage.
- **Des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur**. 24 000 € ont été attribués à 12 bénéficiaires à ce titre en 2022.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'OCCITAN

Le chargé de mission au sein de la Direction de l'Education travaille sur les trois axes du schéma départemental de la langue et de la culture occitanes :

- L'axe I concerne la transmission. En 2022, le Département a poursuivi son engagement avec l'Education Nationale (renforcement de la filière occitan dans le premier et second degré).
- L'axe II est dédié à la socialisation.

- L'axe III s'intéresse à l'art et la culture, aux parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC). Le Festival *Paratge* a connu un important succès, il s'est déroulé à BOURDEILLES le 20 mai 2022.
- Sur l'année 2022, l'ensemble des tâches administratives assurées par la Direction de l'Education a généré 77 rapports (15 en Assemblée et 62 en Commission Permanente). 821 courriers ont été reçus et traités.

TABLEAU RECAPITULATIF FINANCIER 2022 DE LA DEC

Domaine	Nombre de dossiers traités			Crédits consacrés en €		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Collèges publics						
-Documents budgétaires contrôlés	452	363				
- Fonctionnement	38	38	38	3 558 554,00	3 589 466,00	4 060 064,45
- Tenues + EPI – demandes traitées	552	546	620	44 981,77	47 733,13	67 011,19
- Repas bio - Nombre de collèges participants	35	25	31	46 325,00	72 701,40	80 000,00
- Aides diverses				98 955,39	92 730,11	96 132,37
Collèges privés						
- Fonctionnement	8	8	8	1 224 886,70	1 224 011,94	1 289 949,00
Actions éducatives						
- Voyages scolaires internationaux	2	0	1	1 433,00	0,00	530,00
- Classes de découverte	13	1	53	6 453,00	1 926,00	24 823,00
- Projets d'action culturelle	27	27	31	8 305,00	10 836,00	16 000,00
- Bourses de voyage	1	0	0	570,00	0,00	0,00
- Bourses départementales	4 692	4 209	4 049	340 900,00	318 940,00	314 680,00
- Primes d'apprentissage	145	89	84	8 250,00	10 195,00	9 520,00
- Bourses aux étudiants	16	0	13	9 298,00	7 219,50	8 663,00
- Bourses et aides étudiants médecine	5	0	7	5 600,00	4 800,00	9 200,00
- Prêts d'honneur	15	6	11	30 000,00	12 000,00	22 000,00
Secteur Socio-éducatif						
- Bourses de séjour	65	183	188	1 703,50	5 700,00	6 012,50
Transport adapté	537	416	454	1 819 773,82	1 981 582,19	3 052 745,28
Occitan				3 073,02	16 000,00	0,00
Remboursement LDAR				38 519,78	38 868,50	40 264,06
Université (PASS)				65 000,00	65 000,00	65 000,00
Dépenses diverses					58 303,56	199 970,96
			TOTAL	7 312 581,98	7 558 013,33	9 362 565,81

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DORDOGNE-PERIGORD (BDDP)

PREAMBULE : LES MISSIONS DE LA BDDP

La Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP) a pour mission de favoriser l'accès de tous aux savoirs et à la culture en développant la présence de bibliothèques de lecture publique professionnelles dans les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : au 31 décembre 2022, 160 communes et communautés de communes représentant 210 bibliothèques et points lectures font partie du réseau départemental de lecture publique de Dordogne. Parmi ces bibliothèques, 47 relèvent de la compétence de 7 EPCI et 19 n'avaient pas adhéré au Plan Départemental de la Lecture Publique (PDLP) 2016-2021.

En 2022, 34 827 personnes étaient inscrites et actives (c'est-à-dire ayant emprunté au moins un document dans l'année) au sein du réseau départemental de lecture publique.

Les missions de la BDDP s'inscrivent dans le cadre d'un Plan départemental de la lecture publique. Le 16 novembre 2022, un nouveau PDLP 2022-2028 a été voté à l'unanimité par l'assemblée départementale en s'appuyant sur les enseignements tirés du PDLP 2016-2021.

Pour soutenir et animer ce réseau, la BDDP met en œuvre les actions et outils suivants :

- Le renouvellement des collections prêtées aux bibliothèques locales principalement par les navettes et les accueils en magasin.
- Un programme de formation à destination des bibliothécaires du réseau.
- Une expertise technique sur les projets de bibliothèques menés par les collectivités et la gestion quotidienne de ce service public.
- Une expertise particulière en matière de numérique et d'informatique documentaire, sollicitée dans le cadre du projet labellisé « Bibliothèque numérique de référence » (BNR).
- Un ensemble de ressources pour l'action culturelle et une programmation culturelle directe.

La BDDP : UNE OFFRE DOCUMENTAIRE ET UN SERVICE DE LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Une offre documentaire attractive et diversifiée de documents organisée selon la Charte documentaire de la BDDP votée le 16 novembre 2022 et qui se traduit en 2022 par :

- o **Un enrichissement de l'offre** composée de 265 896 documents (83 % de livres imprimés) : 13 704 nouveaux documents acquis dont 89 % de livres imprimés, 4 % de documents sonores et 7 % de documents vidéo en 2022. L'évolution des pratiques culturelles expliquent la diminution du budget alloué aux documents sonores en faveur des documents imprimés et vidéos.
- o **Une offre documentaire numérique** accessible à distance : 3 517 usagers ont consulté régulièrement les ressources numériques, majoritairement la presse et le cinéma ; 2 026 nouveaux comptes ont été créés en 2022.
- o **Un traitement intellectuel et matériel** des documents dans des délais maîtrisés.

- **Une démarche d'élimination raisonnée** des documents périmés ou en mauvais état : 24 123 documents éliminés en 2022.

Un service de logistique sur le territoire départemental pour permettre les mouvements des 191 662 opérations de prêts et 219 240 opérations de retours informatisés de documents :

- **72 906 documents ont été réservés et traités** par les référents de territoire
- **268 accueils** de bibliothèques sur place à la BDDP soit 106 communes desservies
- **18 tournées de distribution** des choix à la carte représentant 108 choix pour desservir 54 communes
- **6 circuits de navettes hebdomadaires** qui desservent chaque semaine 186 communes, soit 282 tournées navette : 90 dépôts directs et 96 dépôts indirects
- **3 tournées de bibliobus** représentant 7 choix pour desservir 5 communes
- 452 retraits de documents pour desservir les **centres de détention** de NEUVIC-SUR-L'ISLE et MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG : 145 livres et 307 CD audio prêtés.

Le choix dans les magasins de la BDDP et les réservations restent les modes de renouvellement les plus appréciés des bibliothécaires du réseau départemental grâce à l'accompagnement sur place assuré par les référents de territoire et des délais de traitement très réactifs pour les réservations.

LA BDDP : UN CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION AU METIER DE BIBLIOTHECAIRE

La BDDP est le centre départemental de formation aux métiers des bibliothèques. Les formations qu'elle programme sont ouvertes à tous les animateurs du réseau départemental de lecture publique. Elles constituent un accès privilégié et, pour les bénévoles, le seul accès possible à une formation continue de qualité et de proximité. Elles sont réalisées soit à la BDDP, soit sur le territoire, afin de s'adapter au mieux aux besoins locaux.

En 2022, **33 formations sur 60 jours** ont été assurées par les agents de la BDDP, 1 collègue des Archives départementales, 2 collègues bibliothécaires du réseau départemental, 6 libraires et 10 intervenants extérieurs. Ces formations ont été suivies par **210 participants**.

En particulier, la BDDP a proposé :

- 2 sessions de la Formation Initiale (10 jours) réunissant 16 stagiaires
- 2 formations à la carte délocalisées sur le réseau
- 2 formations par visioconférence ayant touché 36 stagiaires
- 2 sessions de formation de 2 jours au design de service proposées à l'équipe de la BDDP et au réseau départemental ayant rencontré un vif succès et débouché sur deux expériences d'application sur le terrain (AGONAC et PAYS-DE-BELVES)
- 1 visite inspirante auprès du réseau de bibliothèques intercommunales de la Communauté de commune Vézère Monédières Millessources en Corrèze
- 1 rassemblement du réseau placé sous le thème « *Les solidarités territoriales en milieu rural ! Et les bibliothèques dans tout ça ?* » qui a rassemblé 73 personnes le 20 octobre 2022.

LA BDDP : UN SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE POUR LES BIBLIOTHEQUES

Sur demande des collectivités partenaires, la BDDP effectue des actions de soutien logistique et technique et apporte son expertise sur le territoire dans tous les domaines d'activité. Ces interventions visent à soutenir les collectivités adhérentes au réseau départemental dans la réalisation et la gestion de leurs projets.

En 2022, 1 009 interventions sur le territoire ont été comptabilisées dans une diversité de domaine :

- **Aménagements, travaux, projets, diagnostic général, mise en réseau des bibliothèques** : 42
 - o **Pour 14 communes** : MONTIGNAC, ARCHIGNAC, LE-COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, BORREZE, SAINT-CYPRIEN, PECHS-DE-L'ESPERANCE, CENAC-SAINT-JULIEN, PAYS DE BELVES, VERTEILLAC, LE BUISSON DE CADOUIN, EGLISE NEUVE DE VERGT, SANILHAC (MARSANEIX), MONPAZIER, LA ROCHE CHALAIS
 - o **Pour 3 communautés de communes** : CC ISLE-LOUE-AUVEZERE-EN-PERIGORD (CHERVEIX CUBAS ET EXCIDEUIL), CC PERIGORD NONTRONNAIS (PIEGUT-PLUVIERS), CC PERIGORD NOIR (SAINTE-NATHALENE)
- **Ressource humaine et jury de recrutement** : 5
- **Action culturelle** : 280
- **Suivi des collections documentaires et transition bibliographique** : 15
- **Numérique** : 978 (12 dans le cadre de BNR, 502 pour les ressources numériques, 381 pour l'informatique documentaire, 46 pour le suivi des portails web et catalogue en ligne et 37 pour le développement de la médiation numérique)

LA BDDP : UNE EXPERTISE PARTICULIERE EN MATIERE DE NUMERIQUE ET D'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

En avril 2021, le Département de la Dordogne via sa BDDP a été labellisé « Bibliothèque numérique de référence » (BNR), conjointement avec la Ville de Périgueux pour « *se doter d'un programme numérique de haut niveau* ». Ce label est associé à un accompagnement financier pluriannuel de l'Etat via la Dotation générale de décentralisation (DGD). Ce projet a été présenté lors des journées nationales des « BNR » organisées les 12 et 13 mai 2022 à Arras par le Ministère de la culture.

Cette deuxième année BNR a permis une avancée dans l'élaboration des scénarios de mise en œuvre du projet :

- **Finalisation de l'enquête quantitative et qualitative** sur les pratiques culturelles, numériques et artistiques par l'agence Le Troisième Pôle en mars 2022 avec une restitution devant les élus en comité de pilotage
- **Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage** avec le cabinet TOSCA consultants pour un accompagnement en 4 phases :
 - o **Etat des lieux et étude de faisabilité du projet** : de mai à septembre 2022
 - Questionnaire en ligne envoyé aux collectivités partenaires (TOSCA)
 - Visites et entretiens organisés sur le terrain auprès de 11 collectivités afin d'alimenter l'état des lieux (effectués par l'équipe de la BDDP)
 - o **Accompagnement stratégique et technique** auprès du maître d'ouvrage avec mise en perspective des choix stratégiques et techniques : d'octobre à décembre 2022
 - Elaboration de 12 parcours utilisateurs approfondis (effectués par l'équipe de la BDDP)
 - o **Rédaction des pièces des marchés (phase 3) et assistance à l'analyse des offres (phase 4)** : en 2023
- **Renforcement de la médiation numérique**

- ¹ ODD 4, 10 et 17 remplis : circulation des documents sur le territoire, lutte contre l'illettrisme, mise à disposition de ressources de culture et d'information réutilisables.
 - o **Acquisition de matériel pour la médiation numérique** : diffusion des valises « Réalité virtuelle » auprès de 4 bibliothèques volontaires, création de la valise « Réalité augmentée », consolidation des valises existantes pour publics spécifiques (personnes âgées en EHPAD et petite enfance)
 - o **Participation à la manifestation nationale « Chacun son court »** qui permet de mettre en avant des courts métrages issus du Festival international du court métrage DE CLERMONT-FERRAND : coordination avec les acteurs partenaires (Ciné Passion en Périgord et bibliothèques locales)
 - o **Coordination de la valorisation des ressources numériques** avec la Ville de PERIGUEUX, la Communauté d'agglomération Bergeracoise et Ciné Passion lors de 4 comités numériques
 - o **Création audio autour du Prix des lecteurs d'Etranges Lectures**
- **Formation à la médiation numérique**
 - o 1 parcours de 3 formations proposé dans le programme de la BDDP et une 1 formation commune avec la Ville de PERIGUEUX
 - o Le développement des C@fés numériques

Le Département de la Dordogne ayant créé depuis 1996 un réseau d'informatique documentaire et de coopération se traduisant par un catalogue départemental collectif avec un service de réservations en ligne² (unique en France), la Bibliothèque départementale a assuré quotidiennement le maintien de ce service par :

- ***L'accompagnement des 79 bibliothèques informatisées, en particulier :***
 - o *4 projets de migration de base de données : 3 bibliothèques municipales (COULOUNIEIX-CHAMIERES, CHANCELADE, LE LARDIN-SAINT-LAZARE) et 1 réseau intercommunal de médiathèques (CC SARLAT PERIGORD NOIR).*
 - o *2 projets de première informatisation : bibliothèques de GINESTET et Cours de Pile au sein du réseau de la CAB.*
 - o *3 projets de mise en place ou refonte du catalogue en ligne.*
- ***L'accompagnement et animation du catalogue collectif (1 006 550 documents) réunissant 38 médiathèques municipales, 6 médiathèques communautaires et 2 réseaux de coopération.***
- ***Le suivi et l'animation du portail de la BDDP.***
- ***L'évolution de l'architecture globale de l'application métier Orphée réalisée en lien avec la DSIN et le prestataire C3rb qui a permis de fortes améliorations, nécessaires à la mise en œuvre du projet BNR.***
- ***La formation au logiciel métier : 6 agents de la BDDP et 9 personnels des collectivités adhérentes ont été remis à niveau en informatique documentaire.***

² ODD 4, 10 et 17 remplis : médiathèque numérique et projet « Bibliothèque numérique de référence ».

LA BDDP : UN CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHEQUE

L'action culturelle constitue un outil privilégié de médiation. Les outils proposés par la BDDP sont organisés autour de 5 axes :

- **Le prêt d'expositions, de valises thématiques et de matériels**³ qui fait, chaque année, l'objet de mises à jour et de renouvellements : 553 prêts sur l'année. Outre la mise à jour de son parc, la BDDP a mis en espace 2 expositions et acquis 2 expositions et 2 valises en 2022.
- **Le dispositif « Passeurs de mots »** afin de développer des activités liées au conte et à la lecture à haute voix : en 2022, ce dispositif se structure autour de 68 ateliers qui bénéficient d'une animation pérenne de qualité. Il a été valorisé par la labellisation « Première Page » renouvelée au Département cette année.
- **Les formations relatives à l'animation culturelle en bibliothèque** : 6 jours de formations répartis selon différentes thématiques. La conférence en chanson d'Agnès CHAUMIE, dans le cadre de Première Page, a rassemblé 40 personnes à MARSAC-SUR-L'ISLE.
- **L'expertise technique** auprès de 101 communes (280 interventions), de 16 collèges et de 10 EHPAD. La BDDP a également participé au Festival de la BD en Périgord à BASSILLAC-ET-AUBEROUCHE et au Festival Les Plumes de Léon.
- **Le programme départemental d'action culturelle**
 - o **Etranges Lectures** dans 10 communes et Prix des lecteurs animé dans 41 communes partenaires (52 participants et 481 votes exprimés pour la saison 2021/22).
 - o **Tournée de spectacle** à destination de la petite enfance (Première Page) : « Ma maison fait clic clac » de Barbara GLET et Louis GALLOIS proposé dans 8 communes comptabilisant 480 spectateurs. 285 petits sacs ont été distribués aux familles.
 - o **Résidence d'écriture et de médiation en collège** : fin de la résidence de Manon FARGETTON au collège Jules Ferry de TERRASSON de janvier à février 2022, avec restitution sous forme de capsules vidéo ; début de la résidence d'Éric PESSAN a collège Léonce BOURLIAGUET de THIVIERS à partir de novembre 2022.
 - o **Modul'Ado** : 4 installations et 21 séances de médiation culturelle dans les collèges de TERRASSON-LAVILLEDIEU, LE BUGUE, SARLAT et THIVIERS.
 - o **Culture(s) & Médico-social** : dans le cadre de ce programme départemental d'offre artistique et culturelle pour les établissements médico-sociaux, la BDDP a été sollicitée par 3 établissements (MONTIGNAC, COULOUNIEIX- CHAMIERS, VILLAMBLARD). A cela s'est ajoutée la création de valise en gros caractère à destination des EHPAD (10 établissements).
 - o **Colo ASE** : dans le cadre du programme « Colo ASE », la BDDP a créée et installée 3 espaces détente lectures à la cité scolaire de NONTRON, SARLAT, ET EXCIDEUIL. Une formation à l'utilisation de l'espace a été délivrée.

³ ODD 4, 10 et 17 remplis : expositions et documents mettant en avant les objectifs de développement durable sous le label Agenda 2030.

RESSOURCES HUMAINES

En 2022, le personnel de la BDDP a évolué avec le départ d'une référente de territoire (cat. B), remplacée à partir du 1^{er} mai 2022 et le départ à la retraite d'un chauffeur magasinier remplacé le 5 septembre 2022. L'effectif de la BDDP était de 37 agents permanents au 31 décembre 2022, soit 34.8 ETP. Deux stagiaires ont été accueillies au sein de l'équipe en 2022 : 3 semaines dans le cadre d'un enseignement professionnel et 1 semaine dans le cadre d'un stage d'observation de 3^{ème}.

31. DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

En 2022, c'est dans un esprit de continuité que la Direction des sports et de la jeunesse (DSJ) a assuré et déployé l'ensemble de son programme d'action articulé autour de trois piliers :

- Favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous et partout
- Promouvoir l'image et l'économie du Périgord
- Encourager l'engagement de la jeunesse Périgourdine.

FAVORISER UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR TOUS

En 2022, la DSJ a assuré la gestion des dossiers de demande de subvention suivants en faveur du mouvement sportif :

<u>Aides 2022 en faveur du mouvement sportif</u> Crédits engagés : 180 682 € - 4 436 dossiers	<u>Aides 2021 en faveur du mouvement sportif</u> Crédits engagés : 78 854 € - 135 dossiers
- Athlètes de haut niveau : 19 (27 500 €) - Bourses jeunes espoirs : 7 (2 100 €)	- Athlètes de haut niveau : 35 (31 500 €) - Bourses jeunes espoirs : 9 (2 700 €)
- Aide à l'investissement : Développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 10 (27 282 €)	- Aide à l'investissement : Développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 14 (28.929 €)
- Sections sportives scolaires : 24 (14 400 €)	- Sections sportives scolaires : 24 (14 400 €)
- Chèques sport : 4.376 (109 400 €)	- Chèques sport : 53 (1 325 €)

Le Département a ainsi subventionné 264 clubs et 39 comités sportifs par le biais d'une enveloppe financière de 1 705 227 €. Il a accompagné les associations sportives dans l'organisation de 80 manifestations sportives pour une enveloppe budgétaire de 210 000 €. A ces aides financières octroyées au mouvement sportif, s'ajoutent les missions de la DSJ qui complètent les actions menées par l'ensemble des acteurs et partenaires sportifs en Dordogne, soit 350 contrats de prestations de services formalisés pour un budget de 369 384€.

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DEPARTEMENTAL POUR TOUS

Avec le public jeune :

- **Convention avec l'Education nationale** : 3 082 enfants (CM1/CM2) de 134 classes pour 93 communes. 17 éducateurs et 7 prestataires extérieurs diplômés sont mobilisés (hors vacances scolaires) pour intervenir et dispenser 8 séances par cycle pour une ou deux classes.
- **Ecoles Départementales des Sports (10 EDS)** : les mercredis matin en période scolaire sur les communes de AGONAC, EYMET, COULOUNIEIX-CHAMIERES, ISSAC, LALINDE, MONTPON-MENESTEROL, Le BUGUE, NONTRON, ROUFFIAC, SAINT-CYBRANET et SARLAT-LA-CANEDA. 309 enfants de 8/11 ans. 15 éducateurs mobilisés. Objectif : favoriser la découverte des pratiques sportives en dehors de tout esprit de compétition tout en développant l'apprentissage moteur et cognitif, le respect des règles et la vie en collectivité. 5

thématiques majeurs complètent le programme des activités physiques, sportives et de loisirs : *j'apprends à nager, savoir rouler à vélo, les gestes qui sauvent, sensibilisation à la pratique handisport et aux activités de pleine nature*. Par un étroit partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement, ces EDS répondent ainsi aux politiques publiques déployées par le Département visant à renforcer la vitalité des territoires et conforter le service rendu aux populations.

- **Vacances sportives** : Trois périodes d'animation ont été programmées (de février aux vacances de la Toussaint) et ont généré l'accueil de 726 enfants âgés de 7 à 11 ans, répartis dans 37 communes. 3 camps avec une nuitée, en faveur de 71 adolescents se sont organisés durant les vacances d'avril, dont la thématique se déclinait autour des sports de pleine nature avec des ateliers de cohésion. Deux sites Départementaux ont été choisis tels que le Grand Etang de la JEMAYE et celui de ROUFFIAC, au regard des capacités d'accueil de mineurs. Le 3^{ème} a été réalisé sur la base de loisirs du Moulin de LAGUILLOU.
- **Apprendre à nager en Dordogne** : Durant 8 semaines en juillet et août, à La JEMAYE, ROUFFIAC, SAINT-ESTEPHE et GURSON, 134 enfants ont pu apprendre à nager avec un prestataire – un éducateur sportif spécialiste des activités de la nage - mandaté par la DSJ (10 séances par bénéficiaire réparties sur la semaine).
- **Education populaire** : le Conseil départemental accompagne financièrement deux acteurs associatifs (la Ligue de l'Enseignement et les FRANCAS) par une subvention globale de 242 000€. 104 jeunes répartis en 2 sessions ont participé à la formation BAFA (Brevet d'Etat à la Fonction d'Animateur) et à 1 stage de perfectionnement BAFD en faveur de 9 stagiaires. Un BPJEPS Loisirs Tout Public a accueilli 22 jeunes du département, employés dans des EPCI ou communes. S'agissant des frais de gardiennage le montant de la subvention versée est de 63 162 euros.
- **Séjour pour enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance** : En 2022, la DSJ a assuré l'animation des deux activités sportives hebdomadaires proposées dans le cadre des séjours organisés par l'Aide Sociale à l'Enfance en faveur des enfants placés en familles d'accueil ou en établissement.

Avec le public adulte :

- **« Seniors à nous la forme »** : Programme hebdomadaire (hors période de vacances scolaires) de ½ journées d'activités physiques, sportives et de prévention santé pour 311 seniors de plus de 60 ans, sur 13 communes VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT, PRIGONRIEUX, VILLETUREIX, SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE, JUMILHAC-LE-GRAND, SAINT-JORY-LASBLOUX, SAINT-LEON-SUR-L'ISLE, SAINT-PIERRE-DE CHIGNAC, THENON, SAINT-JULIEN-DE-LAMPON et SAINT-CYPRIEN. 12 éducateurs étaient mobilisés. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.
- **« Seniors « Faites du sport »** : le jeudi 29 septembre 2022, sur les sites Départementaux du lac de GURSON, Grand étang de La JEMAYE, Grand étang de SAINT-ESTEPHE, base de loisirs de ROUFFIAC et domaine de CAMPAGNE pour près de 439 seniors. 20 éducateurs étaient mobilisés. Objectif : promouvoir les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives adaptées et régulières avec des ateliers interactifs de sensibilisation à « la santé et au bien vieillir ».

SOUTENIR LA PRATIQUE EN CLUB EN DEVELOPPANT DES ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF ET LE SPORT SCOLAIRE

Fondées sur une démarche partenariale, des coopérations sont établies avec les acteurs du sport départemental représentés par le Comité départemental olympique et sportif.

- **Comités et clubs** : La DSJ accompagne et suit annuellement 34 plans de développement quadriennaux établis par les comités sportifs départementaux dits « traditionnels ». Une collaboration spécifique sur certains dispositifs, évènements et autres manifestations vient étoffer cette notion de partenariat « public-privé ».
- **Sections sportives scolaires (SSS)** : 24 sections dans 19 collèges pour plus de 661 jeunes licenciés. 7 éducateurs interviennent dans 7 sections. Dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire, elles ont permis à ces collégiens de se perfectionner sur le temps scolaire dans leur discipline de prédilection. Partenariat avec l'Education nationale et les différents partenaires par conventionnement.
- **Centre départemental d'entraînement de Canoë-Kayak** : 10 athlètes de niveau national, dont 3 de niveau international bénéficient d'horaires aménagés pour s'entraîner quotidiennement sous la responsabilité d'un éducateur sportif spécialiste en Canoë-Kayak de la DSJ.

METTRE EN PLACE UN PROJET DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

Le développement d'une pratique maîtrisée des sports et loisirs de nature dépend avant tout de la possibilité d'utiliser des espaces de pratique sécurisés et adaptés aux différents publics et activités physiques et sportives. Le Département s'inscrit parfaitement dans cette démarche en marquant son souhait de soutenir, par l'aménagement, l'animation et les aides financières, l'accès à la pratique des sports et loisirs de pleine nature de manière concertée et durable sur tout le territoire. La DSJ répond ainsi à ses prérogatives tout en s'inscrivant dans un autre axe stratégique : La Dordogne « *terre d'excellence environnementale* ».

- **Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)** : La DSJ pilote et coordonne cette commission. Mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (ESI) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4). 55 sites sont inscrits au PDESI.
- **Comités départementaux de pleine nature** : une étroite collaboration. La DSJ coordonne la définition des plans de développement quadriennaux des 15 comités sportifs départementaux.
- **Aménagement de sites d'activités sportives de pleine nature** :

Aménagement et livraison de la 2^{ème} station « Dordogne-Périgord Trail ».

Le Département a mis en place sa propre qualification pour la création de parcours permanents de trail-running. Il s'agit d'un réseau de parcours en boucle balisés par de la signalétique et un fléchage permanent rétro-réfléchissant pour permettre une pratique

nocturne. A l'instar du ski alpin, chaque parcours est classé selon son niveau de difficulté (de facile à expert) et avec son propre code couleur (de vert à noir). La 2ème station « Dordogne-Périgord-Trail Bastides Dordogne Périgord » a été aménagée au départ des communes de BAYAC et de Molières en partenariat avec la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et les communes de MONSAC, LANQUAIS, SAINT-AVIT-SENIEUR, PONTOURS, BADEFOLS-SUR-DORDOGNE, COUZE-SAINT-FRONT, BOURNIQUEL ET BEAUMONTOIS-EN PERIGORD et les services Départementaux membres de la CDESI. Elle comprend :

- 6 itinéraires de 6, 10, 15, 16, 20 et 30 kilomètres.
- 2 parcours verts, 2 parcours rouges, 1 parcours jaune et 1 parcours noir.
- 6 côtes valorisées.

L'aménagement vient favoriser, valoriser, sécuriser et cadrer la pratique physique, sportive et de loisir en milieu naturel, dans le strict respect du contexte environnemental.

Aménagement de la zone de baignade des sites départementaux de GURSON, La JEMAYE et ROUFFIAC, dédiée aux personnes malvoyantes et non-voyantes.

Dans le cadre du label Tourisme et Handicap, le Département a aménagé un couloir de nage dédié de 3 mètres de large sur 50 mètres de long.

SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

- **Gestion d'équipements Départementaux** : Le Département est propriétaire :
 - o Du complexe sportif de la Grenadière avec son gymnase Roland Lagarde à PERIGUEUX
 - o Du Dojo Départemental « Michel DASSEUX » à COULOUNIEIX-CHAMIERES
 - o Du Centre d'entraînement départemental de tennis à TRELISSAC
 - o Du Centre départemental d'entraînement de Canoë-Kayak à PERIGUEUX
 - o De la Maison Départementale des Sports, à PERIGUEUX sis 46 rue Kléber et 61 rue Victor Hugo à PERIGUEUX.

La DSJ gère et entretient ces équipements et coordonne leurs plannings d'utilisation par les comités, les associations sportives, les collectivités territoriales et les établissements scolaires. Des conventions de mise à disposition sont établies à cet effet pour une période définie annuellement ou ponctuellement. De plus, tout au long de l'année, la DSJ accueille sur le site départemental du Grand étang de La JEMAYE, les associations sportives désireuses de s'entraîner sur le site de nage en eau libre.

A noter que le Département héberge 14 comités départementaux sportifs dans le bâtiment, sis 46 rue Kléber à Périgueux, depuis le 01 octobre 2022.

Par la mise en place de projets et d'évènements sportifs, la DSJ participe au développement de l'emploi sportif en Dordogne ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du département.

Organisation des évènements :

- **« Val Natura en Périgord »** : du 24 au 27 mai 2022 sur le secteur de Saint-Génies. 66 équipes de 2 seniors de plus de 55 ans ont pratiqué des activités de pleine nature, résolu des énigmes culturelles et découvert le patrimoine bâti et environnemental.
- **« Swimrun Dordogne-Périgord », 3^{ème} édition**, le 3 juillet 2022 à La JEMAYE. 200 participants. Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé. Organisé en collaboration avec le club « Team Master Tri 24 », la Communauté de communes du Périgord Ribéracois. Epreuve dérivée du triathlon sur un parcours de 5 à 15 km, alternant des sections de nage et de course à pieds.
- **« Aquathlon-Swimbike Dordogne-Périgord », le 21 août 2022 : 2^{ème} édition** à Saint-Estèphe. 130 participants. Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé. Organisé en collaboration avec le club « Team Master Tri 24 », la Communauté de communes du Périgord Nontronnais et la commune de Saint-Estèphe. Epreuve dérivée du triathlon proposant une section de nage et de trail ou une section de nage et de VTT.
- **« Triathlon Dordogne-Périgord », 1^{ère} édition**, le 24 septembre 2022. 232 participants (enfants, adolescents et adultes). Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé. Organisé en collaboration avec le Comité Départemental de Triathlon, la Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson et les communes de VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT, CARSAC-DE-GURSON et MONTPEYROUX. Cette épreuve permet l'enchaînement de la nage en eau libre du vélo sur route et de la course à pied.
- **Inauguration du 2^{ème} site « Dordogne-Périgord Trail Bastides Dordogne Périgord »**, le 23 octobre 2022. 450 participants ont inauguré les parcours permanents de trail implantés sur le territoire de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord. Tout le personnel de la DSJ a été mobilisé pour l'organisation. Organisé en collaboration avec la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et la commune de BAYAC. Epreuve de trail sur 10 et 20 kilomètres et une randonnée de 10 kilomètres ont été proposées.

ANIMER LES SITES DEPARTEMENTAUX

- **« Été actif »** : dispositif déployé du 11 juillet au 28 août 2022, sur l'ensemble du département et porté par convention avec 19 Communautés de communes. 30 prestataires ont assuré 525 créneaux d'animation pour 6 379 personnes (sur 7 779 places disponibles). L'ensemble des éducateurs de la DSJ a été mobilisé. Programme d'animations sportives et de loisirs ouvert à tous.
- **Etangs départementaux** : du 18 juin au 30 août 2022, la DSJ gère :
La surveillance de la baignade sur les sites Départementaux pour 12 468 personnes.
Grand étang de SAINT-ESTEPHE, Grand étang de La JEMAYE, Lac de GURSON, Base de loisirs de ROUFFIAC.

- o Le personnel recruté : 46 sauveteurs aquatiques.
- o L'entretien des postes de secours.
- « **Journée sport et environnement** » à MIALLET, le 19 juin 2022 : 650 personnes et 7 éducateurs mobilisés. Promotion du site et des activités physiques de pleine nature liées aux enjeux environnementaux. En collaboration avec le Service des milieux naturels.
- **Prêt de canoës et de paddles** : du 2 juillet au 30 août 2022 sur les sites de GURSON, SAINT-ESTEPHE et La JEMAYE, des éducateurs assurent la gestion, la coordination et la surveillance des prêts de canoës et de paddles auprès du public présent sur les sites. 12 160 personnes ont bénéficié de ce service gratuit.
- « **Sports on the beach** », **1^{ère} édition**, du 11 juillet au 26 août 2022, sur les quatre sites de baignade de GURSON, SAINT-ESTEPHE, La JEMAYE ET ROUFFIAC. Encadrés par les comités départementaux sportifs, 483 personnes ont pu découvrir les activités de plage telles que la lutte/grappling, le badminton, le beach soccer, le beach rugby, le judo, le water-polo, le sandball, le beach volley et le beach tennis, sur 20 dates d'animation.

Excepté le dispositif à dominante touristique « Eté actif », le rallye « Val Natura en Périgord », et les événements sportifs typés « triathlon », **toutes les actions menées par la DSJ SONT ENTIEREMENT GRATUITES**. Toujours guidé par un esprit de solidarité et d'équilibre territorial, le Département a permis à tous les publics de participer et/ou de découvrir la pratique du sport « pour tous et partout », valorisant ainsi l'engagement et l'image du département.

31- DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE (DAP)

La Direction de l'Archéologie et du Patrimoine (DAP) regroupe deux services dont les effectifs permanents sont au total de 18 agents :

Le Service Départemental de l'Archéologie (SDA)

Le Service Départemental du Patrimoine (SDP)

La DAP, outre le rôle de coordination de ses services, procède à l'instruction et au suivi des projets suivants :

Parcours d'interprétation dédié à la figure emblématique de Michel de Montaigne, dans la commune de SAINT-MICHEL-DE-MONTAIGNE, selon un nouveau cadrage budgétaire et de nouveaux contenus élaborés avec l'Agence technique départementale de la Dordogne. Projet coordonné par l'association « Montaigne en mouvement » et la communauté de communes Castillon-Pujols, en partenariat avec les départements de la Dordogne, de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine.

Coordination de 2023 : *l'année du dessin en Dordogne*, en partenariat avec l'Agence culturelle Dordogne Périgord

AGENDA 21

Mise en œuvre de pratiques écoresponsables lors de la conception et la réalisation des expositions par un remploi systématique des matériaux de construction (modules, plaques, bois de menuiserie, visserie)

Mutualisation des socles de présentation avec l'Agence culturelle

Usage raisonné des véhicules de service, utilisation d'un véhicule électrique

Recours aux lampes basse consommation de type Led pour les éclairages sur les sites patrimoniaux

Conception et réalisation de toilettes sèches pour les chantiers de fouilles archéologiques.

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE (SDA)

Le Service Départemental de l'Archéologie (SDA) est habilité par le ministère de la Culture en qualité d'opérateur d'archéologie préventive depuis 5 ans. En 2022, il a élaboré le bilan quinquennal exigé par la réglementation. Ce document a été remis en novembre 2022, complété en janvier 2023 (170 p.).

En matière d'archéologie préventive, l'année est marquée par le déploiement des missions d'archéologie préventive, avec la prise en charge de gros projets de diagnostics pour des tiers, aménageurs privés et collectivités (Chaux de SAINT-ASTIER, zone d'activités de SOURZAC), et l'inscription de crédits de fonctionnement pour les prestations de fouille, pour 250 000 € en dépense et 402 200 € en recette, qui a permis au SDA de soumissionner au marché de fouille de Péri-Ouest à MARSAC-SUR-L'ISLE porté par le Grand Périgueux (2 offres remises, en juillet puis en novembre, attribution notifiée le 9 mars 2023). Autre élément important à ce registre,

l'accueil depuis le mois d'avril d'un nouvel agent sur le poste d'archéologue médiéviste, Marie-Camille VIVANT-FUSTER, précédemment en poste à l'agglomération de Chartres Métropole. Par délibération n°22.CPIII.32 du 16 mai 2022, la commission permanente du Conseil départemental a approuvé la Convention de collaboration scientifique entre le Département de la Dordogne et Chartres Métropole pour la finalisation d'un rapport de fouille préventive pour un montant de 13 233,50 € HT inscrit en recettes au budget du SDA. La finalisation de ce document permettra également au SDA de valoriser ces résultats dans son propre bilan de recherche, dans le domaine de l'archéologie urbaine, peu représentée jusqu'alors.

Sur le volet de la sécurité en particulier, un certain nombre d'actions ont été menées, par la formation (renouvellement des autorisations d'intervention à proximité des réseaux, des sauveteurs secouristes du travail et assistant de prévention), la mise en œuvre des dispositifs de prévention en lien avec le service prévention des risques, hygiène et sécurité (aménagement de postes, rédaction et validation du document unique d'évaluation) et le signalement à la direction du patrimoine bâti de la dégradation des composants amiantés du dépôt des collections archéologiques de COULOUNIERS-CHAMIERES (demande de diagnostic amiante, réalisé en janvier 2023). Une formation spécifique au risque amiante pour les collections archéologiques a été suivie en novembre à l'Institut national du patrimoine. Elle devrait permettre au service de participer à la coordination des travaux prévus en 2023 sur ce site.

L'EXECUTION DU BUDGET 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	dépenses	recettes	dépenses
OPERATIONS PROGRAMMEES			
Fouille de Jovelle	23 836,90 €	6 350,00 €	
Publication de Villeteureix	7 372,21 €	700,00 €	
Aides à la recherche	30 000,00 €	108,44 €	
Prestation pour la rédaction du rapport de Chartres		13 233,33 €	
OPERATIONS PREVENTIVES			
<i>Diagnostics</i>	110 248,61 €	12 844,98 €	
EQUIPEMENTS			
	20 019,17 €		21 933,43 €
MEDIATION			
	5 869,01 €		
Total	197 345,90 €	33 236,75 €	21 933,43 €

OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

*Diagnostic archéologique, 12 ha, Sourzac, Mou :
Communauté de communes Isle Vern Salembre en
Périgord, juin 2022*

SOURZAC, la Font du Fraisse, diagnostic pour la Communauté de Communes Isle, Verne, Salembre en Périgord sur le projet de création de zone d'activités, 115 200 m², du 16 mai au 28 juin. L'opération a révélé de nombreux vestiges (mobilier et structures en creux) et a donné lieu à une prescription de fouille. Pour le Néolithique, les vestiges correspondent à des nappes de mobilier lithique et céramique associées à quelques structures à pierres chauffées et des éléments qui pourraient indiquer l'emplacement de bâtiments. Un fond de cabane et un possible silo attestent d'une occupation du secteur au VI^e s. ap. J.-C.



CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, la Treille, La Barrière, remise en février du rapport de la fouille réalisée en 2018 pour le Département dans le cadre de la déviation de BEYNAC.

SAINT-ASTIER, La Jarthe, diagnostic pour l'extension de l'usine des Chaux de SAINT-ASTIER, 49 244 m², du 14 mars au 22 avril. Cette opération a permis la reconnaissance de plusieurs indices de fréquentation s'échelonnant du Paléolithique moyen au Premier Âge du Fer. Parmi eux, on retiendra notamment les traces d'une occupation Paléolithique récent (Epipaléolithique probable), ainsi que des restes osseux isolés de mammoth, ayant conduit à la prescription d'une fouille préventive.

PRIGONRIEUX, 82, route du Guel, diagnostic pour la Communauté d'agglomération du Bergeracois sur le projet de création de zone d'activités, 7 902 m², du 14 au 18 mars. Cette opération n'a pas livré de témoin archéologique permettant d'envisager la présence d'une occupation humaine structurée sur la parcelle. Les rares indices identifiés sont extrêmement diffus et collectés en position secondaire dans le comblement supérieur d'un paléochenal.

MUSSIDAN, route de Sainte-Foy, diagnostic pour la construction d'un lotissement par le groupe Edouard Denis, 8 907 m², du 10 au 18 octobre. Ce diagnostic a permis la découverte d'amas moustériens, d'une occupation structurée d'Aurignacien (amas et blocs siège), ainsi qu'un pavage magdalénien. L'importance de la découverte a conduit l'aménageur à renoncer à son projet.

BOULAZAC-ISLE-MANOIRE, impasse Blaise Cendrars, diagnostic pour la ville de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE sur le projet de création de zone d'activités, 3 770 m², 3 jours (novembre). Opération négative.

PROJETS DE RECHERCHE, SOUTIEN ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE

Projets de recherche conduits par le service de l'Archéologie

Fouille programmée de la **grotte de JOVELLE à la TOUR-BLANCHE-CERCLES** dirigée par Alexandre Michel et Gabriel CHAMAUX, du 18 juillet au 5 août, bénéficiant d'un financement de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (6 350 €). Le projet entamé depuis 2020 s'est poursuivi, avec la fouille des 3 sondages ouverts précédemment. Par ailleurs, l'intervention d'un géo archéologue a permis de préciser les processus de mise en place et de conservation du remplissage de la cavité. Les premiers résultats attestent du caractère remanié des premiers centimètres du remplissage mais suggèrent une possible préservation des couches paléolithiques en profondeur. De même, la réalisation d'une prospection géophysique sur le plateau a permis d'appréhender les vestiges conservés sur son sommet, ainsi que le système de failles parcourant le banc de calcaire ainsi que l'épaisseur des couches sédimentaires. Enfin, un premier travail d'étude inventaire des gravures pariétales a pu être initié avec une équipe de spécialistes.

Préparation de la publication du **site magdalénien de VILLETTOUREIX, Chez THUILET**, fouillé en 2007, avec de nouvelles études bénéficiant d'un financement de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de l'aide à la préparation de publication (700 €) : étude pétrologique et typo-technologique.

Prospection de l'occupation de hauteur des VELUGIES à **BELEYMAS**, dirigée par Hubert PRADIER et localisation des prélèvements issus des détections métalliques, dans le cadre du programme collectif de recherche « RAPSODIE : Reconnaissance des Agglomérations Protohistoriques du Sud-Ouest : Dynamiques, Imagerie, Environnement » coordonné par Eneko HIRIART (laboratoire CRP2A, BORDEAUX).

Participation aux travaux des équipes de recherche

CAZOULÈS, épave dans le lit de la Dordogne : participation en septembre à la fouille de sauvetage en contexte aquatique de l'épave d'un bac d'époque moderne, sous la direction de Raphaël GESTREAU (DRAC Nouvelle-Aquitaine), enregistrements topographiques.

MAUZENS-ET-MIREMONT, grotte de la FAURELIE I : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur dans le cadre du programme collectif de recherche Vézar, coordination Elise TARTAR (laboratoire Traces, Toulouse).

TOURTOIRAC, grotte de TOURTOIRAC : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur dans le cadre de la fouille programmée dirigée par Luc DOYON (laboratoire PACEA, Bordeaux).

SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX, la PEYROUSE : suivi de décapage mécanique et installation du canevas de précision pour les levés topographiques dans le cadre de la fouille programmée dirigée par Eneko HIRIART (laboratoire CRP2A, BORDEAUX).

LISLE, LA PEYZIE, conseil technique en topographie sur la fouille programmée dirigée par Alexandre LEFEBVRE (Grupo EvoAdapta, Santander).

MONTIGNAC-LASCAUX, La BALUTIE : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur dans le cadre de la fouille programmée dirigée par Aurélien ROYER (laboratoire Biogéosciences, DIJON).

Soutien aux travaux de recherche programmée menés sur le Département

Le 19 septembre, participation à la 1^e réunion de programmation régionale organisée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Les subventions départementales dédiées à la recherche archéologique ont été attribuées aux partenaires suivants pour un montant total de 30 000 € :

Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) : La BALUTIE à Montignac (7^e année).

Université de BORDEAUX : site gaulois de La PEYROUSE à SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX (6^e année), château des MILANDES à CASTELNAUD-LA-CHAPELLE (1^{ère} année).

Association Les Amis du PIAGE : Le Moustier à SAINT-LEON-SUR-VEZERE (4^e année), La PEYZIE à LISLE (3^e année).

Club Histoire, Mémoire, Patrimoine de La TOUR-BLANCHE-CERCLES : prospection des carrières de JOVELLE à la TOUR-BLANCHE-CERCLES (1^{ère} année).

Association Sapiens : Font-de-Gaume aux EYZIES-DE-TAYAC (3^e année), Grotte de La Mouthe (5^e année) aux EYZIES.

Communications et colloques

IV^e Rencontres Nord/Sud de Préhistoire récente, Ard V. et al. (org.), La place des morts chez les vivants, Architectures, Mémoires et Rituels, de la fin du Mésolithique à l'âge du Bronze, La Rochelle, du 27 au 30 avril 2022 : communication de COURTAUD P., CHADELLE J.-P., HENRY-GAMBIER D., SAMSEL M., MICHEL A. – La sépulture mésolithique de l'abri du Squelette (Lugerie-Haute, LES EYZIES-DE-TAYAC, Dordogne) ; poster de CHAMAUX G., Soler L., COURTAUD P., IHUEL E. - Réflexions autour des grottes sépulcrales néolithiques et protohistoriques en Nouvelle Aquitaine : l'exemple de la grotte de JOVELLE (La –Tour-Blanche, Dordogne).

Archéo Actu au PIP, Les EYZIES-DE-TAYAC, 14 décembre 2022 : communication de Michel A., CHADELLE J.-P., BRENET M. - Retour à CHAUZEYS, présentation des occupations paléolithiques.

Musée National de Préhistoire, Les EYZIES-DE-TAYAC, 21 octobre 2022 : conférence de C. LAGARDE-CARDONA, en lien avec l'exposition « Oxydes : couleurs et métaux » - Le métal à la loupe. Savoir-faire et société à l'Âge du Bronze en Aquitaine.

Publications scientifiques et diffusion

HIRIART E. *et al.* 2022 - Un premier sanctuaire celtique en Aquitaine. Résultats des fouilles menées en 2020 sur l'agglomération ouverte de La PEYROUSE (SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX, Dordogne), *Aquitania*, 38, 2022, p. 7-51.

CHEVILLOT C., PRADIER H. 2022 - Les « VELUGIES » BELEYMAS (Dordogne). Un nouveau sanctuaire gaulois ?, *Documents d'Archéologie et d'Histoire Périgourdines*, 36, 2021, p. 57-56.

ACHERE V., VIVANT-FUSTER M.-C. 2022 – Typologie des caves chartraines, in « Proceeding of the 18th UIS Congress. Savoie Mont-Blanc 2022. Volume II « Exploration & History », *Karstologia* 22, Mémoires, p. 337-341.

LAGARDE-CARDONA C. 2022 - Production métallique en Aquitaine à l'âge du Bronze, in Fourment N., Rolland P. (dir), Oxydes métalliques. Couleurs et métaux, catalogue d'exposition, Musée national de Préhistoire, p. 203-207.

MILCENT P-Y. *et al.* 2022 - Le dépôt métallique du Bronze final 2 de Saint-Sulpice (Lot). Premier aperçu, *Bulletin de l'Association pour la promotion des recherches sur l'âge du Bronze*, n°20, p. 25-30.

LES ACTIONS TRANSVERSALES ET INSTITUTIONNELLES

Collaborations avec l'Agence technique départementale, formalisée à l'occasion d'une présentation du dispositif d'archéologie préventive le 07/10.

Conseil aux collectivités : en partenariat avec le service Régional de l'Archéologie / DRAC, le SDA a pu conseiller la ville de la ROCHE-CHALAIS pour l'aménagement et la mise en valeur d'une motte castrale, en transversalité avec le Pôle Espaces Verts et le Service Tourisme.

Intervention pour le musée gallo-romain Vesunna de Périgueux : relevés topographiques et photogrammétriques du bassin et de la pièce de réception (janvier).

Contribution à la mise en place d'un protocole de vol pour tous les télé pilotes du Département (SDA, service technique, service ouvrages d'art).

Participation au commissariat scientifique de l'exposition temporaire « *Oxydes : Couleurs et métaux* », présentée au Musée National de Préhistoire du 8 octobre 2022 au 8 mai 2023. Cette exposition a pour but de présenter les dernières recherches archéologiques et scientifiques sur les oxydes, tant sous leur forme de matières colorantes que d'objets métalliques, et à observer les sociétés pré- et protohistoriques dans leurs relations techniques, quotidiennes, culturelles et symboliques avec ces matériaux.

Participation au comité scientifique du parcours permanent du château de Biron, coordonné par le Service Départemental du Patrimoine.

Participation au jury du festival international du film d'archéologie de BORDEAUX, Icronos, novembre 2022.

LES ACTIONS DE FORMATION

Le SDA poursuit son implication dans la formation des étudiants en archéologie, en assurant des cours dans le cadre du Master Pro Ingénierie de l'archéologie préventive à l'Université BORDEAUX-MONTAIGNE et en accueillant un étudiant pour 6 mois (février-août).

LES ACTIONS DE MEDIATION

Au total 906 personnes ont bénéficié des activités en 2022, dont 438 scolaires (parmi lesquels 255 collégiens).

PROGRAMMATION SUR LES SITES DEPARTEMENTAUX

Domaine départemental de CAMPAGNE

Les interventions du SDA sont établies en partenariat avec les équipes du Pôle paysage et espace verts. Concernant l'animation du Jardin néolithique, suite à un appel à candidatures,

un nouveau prestataire a été missionné, la Société H2B dirigée par l'éco-interprète Hubert ESCRIVA. Sa prestation comprendra sur les 2 prochaines années, 8 animations annuelles autour du jardin notamment lors des rendez-vous aux jardins et des journées européennes de l'archéologie.

En 2022, 8 animations ont eu lieu au jardin de mars à juillet :

- Un chantier participatif (26 mars) pour installer le nouveau jardin et ses aménagements (35 participants).
- La manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » (03 juin) durant laquelle ont été accueillis 100 collégiens de BEAUMONT et de SAINT-CYPRIEN.
- La saison culturelle du Domaine pendant laquelle ont été proposées les 8, 15, 22 et 29 juillet et les 18, 19 août des animations familiales sur le thème du Néolithique et plus largement sur la place de l'homme dans son environnement (80 personnes).
- Le gisement du Roc de Marsal a été ouvert exceptionnellement le 21 octobre pour 12 étudiants en préhistoire de l'université Bordeaux-Montaigne.

Grotte de JOVELLE

Pendant la durée de la fouille, une visite exceptionnelle a été proposée aux membres de l'association locale Club Histoire, Mémoire, Patrimoine de la Tour-Blanche-Cercles (environ 40 personnes).

MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS

A BELVES, l'exposition « *Ils sont food ces Romains !* » a été présentée dans la salle de l'association ABC du 17 juin au 4 juillet (130 visiteurs).

NOUVEAUX OUTILS PEDAGOGIQUES

Acquisition de l'exposition « **La préhistoire de A-Z, le Néolithique expliqué aux enfants** » donnée par le musée des tumulus de BOUGON (Deux-Sèvres), 15 panneaux.

Finalisation et tests en classe de la **valise pédagogique « Porte-monnaie »** développée avec le service éducatif du musée Vesunna et l'université BORDEAUX-MONTAIGNE. Elle permet de découvrir la numismatique appliquée à l'archéologie et les peuples du sud-ouest de la Gaule au 2^{ème} Âge du Fer. Elle a été finalisée et testée avec 2 classes de lycéens de BERGERAC.

Valise pédagogique « Le Néolithique », développée par le SDA. Elle présente des fac-similés d'objets du Néolithique qui peuvent servir de supports pédagogiques manipulables pour des présentations en classe ou des journées de médiation. Elle a été finalisée et testée avec une les classes de 6^{ème} du collège Plaisance de LANOUAILLE.

INTERVENTIONS, ANIMATIONS

Ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires

Présentation de l'exposition *Le Néolithique de A à Z*, au lycée de Bergerac, mars 2022

BERGERAC, lycée Maine de Biran, 20 janvier, atelier autour de la Valise Palynologie (30 lycéens) ; 15 mars, atelier découverte de l'archéologie (12 réfugiés) ; 17 mai, visite du domaine départemental de CAMPAGNE (35 lycéens) ; 8 décembre, atelier céramologie (17 lycéens).

Interventions avec les médiateurs du musée Vesunna autour de l'outil pédagogique co-construit « Porte-Monnaie » à **BERGERAC** dans les lycées Maine de Biran, 20 janvier (20 lycéens) et Sainte-Marthe Saint-Front, 29 mars (32 lycéens).

BRANTOME, collège Aliénor d'Aquitaine, du 3 au 7 octobre, atelier découverte des fouilles archéologiques (100 élèves de 6ème).

LANOUAILLE, collège Plaisance, 20 octobre, module de fouille (55 élèves de 6ème), journée découverte du Néolithique.

MONTAGNAC-LA-CREMPSE, 18 octobre, atelier découverte de l'archéologie (25 CM1/CM2).

Animations hors temps scolaire

Centre de loisirs de MARSAC-SUR-L'ISLE, 3 animations sur l'art Pariétal et la découverte de l'archéologie pendant les vacances scolaires, 29 avril et 20-21 juillet (33 enfants, 6-12 ans).

Manifestation culturelle départementale Archéo Actu

Une nouvelle convention pour le portage de la manifestation intègre le partenariat de Ciné-Passion et du Festival du film archéologique Icronos de BORDEAUX, permettant de proposer une programmation dans le cadre du mois du film documentaire. Le 4 décembre, lors de la journée grand public aux EYZIES, 6 préhistoriens ont présenté leurs projets de recherches sur le territoire régional. Cette journée était précédée de projections ciné-débat dans les salles du réseau s'étant portées candidates : les films « *Dames et Princes de la Préhistoire* », « *La grotte COSQUER, de l'ombre à la lumière* » et « *La grotte COSQUER, des origines à la surface* » ont ainsi été présentés et accompagnés des archéologues du service à BOULAZAC le 22/11, NONTRON le 29/11, Le BUISSON-DE-CADOUIN le 18/11, THIVIERS le 08/11, La ROCHE-CHALAIS le 18/11 (150 spectateurs).



Le champ d'intervention du Service Départemental du Patrimoine (SDP) porte principalement sur les édifices et les collections mobilières appartenant à la collectivité départementale.

Les édifices, protégés au titre des Monuments historiques, concernés sont :

- Le château de BIRON
- Le château de BOURDEILLES
- L'abbaye de CADOUIN, une composante du bien « Chemin de SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE en France » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le château de CAMPAGNE
- La ferme du PARCOT
- La forge de SAVIGNAC-LEDRIER, inclus dans la route européenne du patrimoine industriel, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Trois ensembles d'œuvres d'art et d'art décoratif appartiennent au Département :

- La collection d'art et d'art décoratif du château de BOURDEILLES labellisée « Musée de France » et en partie protégée au titre des Monuments historiques
- La collection de poupées et jouets de NONTRON labellisée « Musée de France »
- La collection du FDAC (Fonds Départemental d'Art Contemporain).

S'y ajoutent certains objets mobiliers conservés au château de BIRON (notamment les tombeaux des barons dans la chapelle castrale, classés monuments historiques et inclus dans la visite), et l'ensemble lapidaire ainsi que les tapisseries du salon du prieur de l'abbaye de CADOUIN, également classés.

Les activités du service couvrent l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine de la collectivité départementale et le soutien technique aux opérateurs publics engagés dans une action patrimoniale. Les objectifs de service se concentrent autour de quatre axes principaux :

Renforcer l'identité des sites départementaux à vocation patrimoniale pour la plupart gérés en délégation de service public par la SEMITOUR

Piloter le programme d'étude et de réhabilitation des sites et de leurs décors, et des œuvres mobilières qu'ils contiennent.

Favoriser l'accès au patrimoine au plus grand nombre

Apporter un soutien aux artistes de Dordogne par l'acquisition d'œuvres pour le FDAC et l'organisation d'expositions

Carte blanche aux artistes au Château de campagne : Exposition au château de CAMPAGNE du 21 mai au 18 septembre 2022 : **Michel Brand, sculptures et dessins, Mes anthroposcènes**, 11 250 visiteurs.

Positionner l'abbaye de CADOUIN sur la thématique « Chemin de Compostelle en France » et route européenne des abbayes cisterciennes.

Visite de l'abbaye de
CADOUIN
avec le lycée de SILLAC,
mars 2022

Rédaction et vote du plan de gestion de l'Abbaye de CADOUIN, une des composantes du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » et adhésion du Département à l'Agence Française des Chemins de Compostelle.

Définition des contenus patrimoniaux du *Chemin d'Amadour*, nouveau chemin de randonnée créé par le Service départemental du Tourisme.

Poursuite du programme de recherche « Monasticon Aquitaniae » sur les abbayes cisterciennes de la Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les universités de POITIERS, LIMOGES et BORDEAUX-MONTAIGNE. Dans ce cadre, suivi et accompagnement d'un doctorant dans ses investigations sur l'histoire et l'architecture de l'abbaye de CADOUIN : relevés topographiques de l'ensemble du site, examen des décors en vue d'analyses à des fins de description des matériaux et de datation, fouilles archéologiques programmées en concertation avec la DRAC (SRA) et en collaboration avec le Service Départemental de l'Archéologie. Construction d'un partenariat avec le lycée de SILLAC, BTS de géomètre-topographe pour un lever complet de l'abbaye par scan et drones (mars 2022).



Positionner le château de BIRON, qui comprend la plus grande surface d'exposition du Département (500m²) comme un lieu dédié à l'art contemporain :

- Exposition *Etats d'âmes, dix ans d'acquisitions du FDAC*, du 5 février au 6 juin 2022, 11 400 visiteurs.
- Exposition *L'enfance de l'art-Gaston CHAISSAC et la modernité* du 9 juillet au 6 novembre 2022, 38 000 visiteurs (Public scolaire 678 enfants reçus entre le 4 et le 21 octobre 2022).
- Commissariat des expositions 2023 : *Une vie de dessin, Michel POURTIER - La donation au Département*, ouverture 4 février 2023.



Exposition *L'enfance de l'art. Gaston Chaissac et la modernité* au Château de Biron

PILOTER LE PROGRAMME D'ETUDE ET DE REHABILITATION DES SITES ET DES COLLECTIONS

BIRON : Programmation de la consolidation-conservation des décors peints du logis sud-est dit Tribunal, en vue de sa réhabilitation et de son ouverture au public. Réunions scientifiques sur ce décor avec les partenaires (DRAC, restaurateurs) pour la restitution des décors altérés, et le projet d'élargir la visite du château par cette nouvelle ouverture.

BOURDEILLES : Rénovation de l'éclairage des salles d'exposition du Château Renaissance. Programmation et suivi des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des antichambres du château Renaissance.

Cloître de CADOUIN : Restauration du cadran solaire (mur oriental du bâtiment ouest). Suivi de traitement de l'éloignement des pigeons nichant dans le cloître, par la pose de picots généralisée sur l'ensemble du décor sculpté. Consolidation d'une colonnette du XIIe siècle de la salle capitulaire : présentation conservatoire au public. Suivi de la mise aux normes de la cuisine de l'auberge de jeunesse pour l'accueil.

Collection de poupées et jouets : conservation préventive de la collection à la Grenadière, en attente de transfert de propriété sur la collection d'Etat auparavant déposée au musée de NONTRON (MUCEM, MARSEILLE).

Collection du FDAC : aménagement des appartements de la Grenadière pour le transfert de la collection depuis l'Espace Culturel François Mitterrand, saisie informatique de l'inventaire, documentation des œuvres et des artistes, récolement.

Accompagnement des projets de rénovation du patrimoine non protégé portés par la Fondation du patrimoine.

L'ACCES AU PATRIMOINE, L'EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES (EAC) ET LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Médiation accompagnant les expositions de BIRON (« *Etats d'âmes* ») : Mise en place d'un partenariat avec la conseillère arts plastiques de l'Inspection académique pour la conception de visites et d'outils pédagogiques (fiches, ateliers) à l'attention du public scolaire dans le cadre de l'EAC. Principalement les cycles 1, 2 et 3 (cycle 1 : petite, moyenne et grande sections de maternelle, cycle 2 : CP, CE1 et CE2 et cycle 3 : CM1, CM2 et sixième) afin de privilégier les établissements proches du château.

Ecriture de textes et apport de documentation destinés aux audioguides produits par la SEMITOUR à CADOUIN en cours. Cartels accompagnant les restaurations des éléments lapidaires.

Journées Européennes du Patrimoine, thème national *Patrimoine durable* :

- o Château de BIRON : visites commentées de l'exposition *Gaston CHAISSAC*
- o SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE : conférences, parcours, visites guidées des lieux en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) le 17 septembre. Conférence *Un patrimoine remarquable autour de SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE*.
- o Domaine de Campagne : visite guidée du Château, en partenariat avec le Service régional de l'Inventaire.

LE FDAC : EXPOSITIONS

Dans le cadre des parcours « Culture et médico-social », le SDP a exposé le FDAC dans quatre EHPAD (ANTONNE-et-TRIGONANT, PERIGUEUX, SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN, THENON) et un FAM (BERGERAC), sélectionnés avec l'Agence Culturelle Dordogne-Périgord (ACDDP), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La Maison du Patrimoine de la ville de TERRASSON-LAVILLEDIEU a présenté aussi une exposition du FDAC, « Paysages rêvés, paysages vécus », du 13 juillet au 23 octobre 2022.

- SOUTIEN EN INGENIERIE CULTURELLE ET PATRIMONIALE AUPRES DES COLLECTIVITES

La ville de DOMME a sollicité l'aide de la DAP et du SDP pour la réhabilitation du musée Paul RECLUS, labellisé « musée de France ». Le SDP a participé au récolement des 1 965 objets de la collection du musée et à leur mise en caisse avant déménagement pour travaux (équivalent 35 jours/homme).

BILAN D'EXECUTION DU BUDGET - DEPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution 2021/ 2022
Fonctionnement			

Budget Primitif	282 934,00 €	307 594,55 €	+8,72 %
BP + BS + DM2	181 902,57 €	300 804,71 €	+ 65,37 %
Investissement			
Budget Primitif	90 603,00 €	114 701,31 €	+26,60 %
BP + reports + BS + DM2	16 772,11 €	90 340,84 €	+ 438,64 %
TOTAUX :			
Budget Primitif	373 537,00 €	422 295,86 €	+13,05 %
BP + reports + BS + DM2	198 674,68 €	391 145,55 €	+ 96,88 %

Le budget de fonctionnement 2022 a été dépensé à 97,80 % et le budget d'investissement 2022 à 92,62 %.

RESSOURCES HUMAINES

1 attachée principale de conservation du patrimoine, chef de service ; 1 chargé de mission contractuel, adjoint du chef de service ; 1 chargée de mission contractuelle ; 1 chargé de mission contractuel assistant de conservation depuis octobre 2022 ; 1 adjointe administrative principale ; 1 adjoint du patrimoine principal ; 2 adjoints du patrimoine